This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

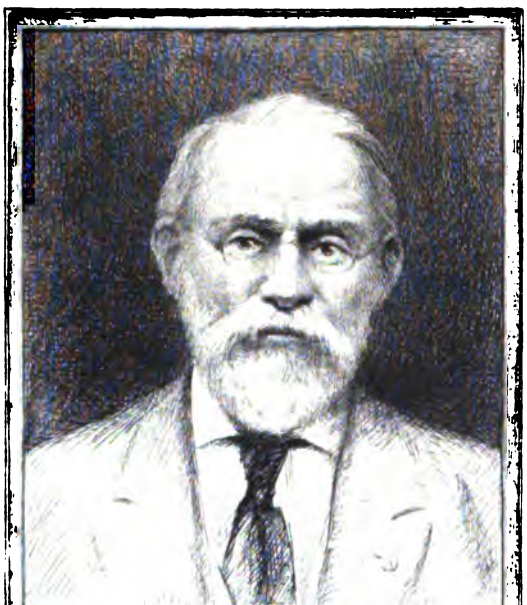

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

CONGRÈS

SCIENTIFIQUE

DE FRANCE

VINGT-HUITIÈME SESSION

Digitized by Google

Le Congrès ne prend point la responsabilité des opinions consignées dans le Compte-rendu de ses travaux, lorsqu'elles n'ont pas été sanctionnées par un vote.

BORDEAUX. — IMP. DE F. DEGRÉTEAU ET Cie.

Digitized by Google

CONGRÈS
SCIENTIFIQUE
DE FRANCE

VINGT-HUITIÈME SESSION

TENUE A BORDEAUX EN SEPTEMBRE 1861.

TOME CINQUIÈME

PARIS
CHEZ DERACHE
LIBRAIRE,
Rue Montmartre, 48.

BORDEAUX
CHEZ CODERC, DEGRÉTEAU ET POUJOL
(MAISON LAFARGUE)
Rue du Pas Saint-Georges, 28.

1864

Digitized by Google

Digitized by Google

CONGRÈS SCIENTIFIQUE
DE FRANCE

Dunning Nijhoff 6-22-24 16143

VINGT-HUITIÈME SESSION

TENUE A BORDEAUX EN SEPTEMBRE 1861

MÉMOIRES DE LA CINQUIÈME SECTION

HISTOIRE ET DESCRIPTION
DE
LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE
DE LA VILLE DE BORDEAUX

ET

APERÇU DES PRINCIPAUX OUVRAGES, SOIT IMPRIMÉS, SOIT MANUSCRITS, QU'ELLE RENFERME

Par J.-B. GERGERÈS

AVANT-PROPOS

Lorsque le Congrès scientifique crut devoir demander un « *Aperçu de l'histoire de la Bibliothèque communale de Bordeaux et des objets les plus précieux qu'elle renferme*, » cette question parut naturellement s'adresser au fonctionnaire qui, depuis deux ans, dirigeait l'établissement dont l'importance est loin d'être connue et appréciée comme elle devrait l'être. Malgré le peu de temps qui nous était accordé pour

Digitized by Google

remplir cette tâche imprévue, nous résolûmes de l'aborder, et nous pûmes, durant la session même, faire la lecture publique d'un fragment de notre travail. L'impression ayant été décidée et retardée, nous nous sommes occupé, en l'attendant, de donner quelques développements à notre œuvre. Et maintenant, nous nous flattons moins que jamais d'avoir traité à fond un sujet qui réclamerait une expérience toute spéciale et des facultés de plus d'un genre, bien supérieures aux nôtres; mais le premier pas fait, il a fallu poursuivre.

Quoi qu'il en soit, dès le début, il nous a semblé à-peu-près impossible de retracer l'histoire de la Bibliothèque de Bordeaux, sans rattacher à son origine quelques épisodes de la fondation et des premières années de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de la même ville. Cette Bibliothèque, en effet, malgré son émancipation qui remonte à plus d'un demi-siècle, ne saurait oublier qu'à sa naissance elle fut la pupille de l'Académie, qu'elles ont longtemps habité et qu'elles habitent encore sous le même toit, sans que jamais, depuis leur séparation administrative, on ait vu s'élever le moindre nuage dans leurs relations. Quoi de plus naturel, par conséquent, que de faire figurer ici, comme dans une sorte d'avant-scène, l'enchaînement des temps, des lieux, des hommes et des faits qui ont précédé et accompagné l'existence de deux glorieuses institutions de la Cité bordelaise, l'Académie et la Bibliothèque? Tel est le plan que nous avons suivi dans la première partie de cet aperçu; le reste a été plus spécial. Partout, nous l'avons bien senti, nous avons été plus historien que bibliographe, et peut-être nous sommes-nous laissé entraîner à des longueurs et à des digressions un peu en dehors du sujet principal. Les lecteurs, s'il nous est donné d'en avoir, décideront si, en somme, nous n'avons pas trop fait ce que Montaigne appelait une *marquetterie mal jointe*, en racontant partout où nous ne pouvions enseigner.

Digitized by Google

PREMIÈRE PARTIE

—

BIBLIOTHÈQUE

I

Il est assez singulier que ce soit le poète Tibulle qui, en marquant par un de ses vers [1] la date du triomphe d'un général romain sur les Gaules, ait fixé de la manière la moins contestée, sinon l'époque de l'origine, restée dans la nuit des siècles, du moins celle de la fondation réelle de Bordeaux. Ce qui est encore plus certain, d'après les historiens, c'est que, vingt-sept ans avant l'ère chrétienne, l'empereur Auguste, qui porta au plus haut degré de splendeur les lettres et les arts, avait érigé cette ville en métropole de la seconde Aquitaine. Ainsi ce qu'on pourrait appeler la primitive lumière de notre patrie se serait, pour ainsi dire, produite en même temps que la *véritable lumière du monde*. Ce rapprochement nous doit être précieux.

Bordeaux, à son premier âge, ne fut, il est vrai, qu'un

[1] *Gentis Aquitanæ celeber Messala triumphis.*

Digitized by Google

petit port de commerce, désigné par le nom d'*emporium*, (foire, marché ;) mais, dès ces temps reculés, à ce présage de ses brillantes destinées vint bientôt s'unir un autre présage non moins digne d'envie. Rome, cette souveraine de l'ancien monde, envoya demander à la capitale de l'Aquitaine le poète Ausone et son pieux disciple Paulin, pour en faire les instituteurs de sa jeunesse, service qu'elle récompensa plus tard en les élevant l'un et l'autre à la dignité de Consul. Qui de nous n'aime à se rappeler les vers élégants adressés par le premier de ces écrivains à la cité qui fut son berceau? « O ma chère patrie, s'écriait-il, si recommandable » par l'excellence de tes vins, par la beauté du fleuve qui » baigne tes murs, par les grands hommes nés dans ton sein, » par l'esprit de tes habitants et la douceur de leurs mœurs !... » Je me reproche le silence sacrilége qui m'a empêché jus- » qu'à ce jour de te placer au rang des premières villes du » monde ! » Après le poète, écoutons à leur tour, un instant, les échos de notre histoire locale dominant l'oubli à travers quinze siècles. Ils nous rediront, avec un charme continu, combien, par la générosité de son caractère, par la bonté de ses inclinations et les trésors de son esprit, cette cité semble avoir été protégée des Saints du ciel en même temps qu'aimée des Rois et des Reines de la terre. Pour être disposé à le croire, il suffirait de feuilleter nos intéressantes chroniques. N'est-ce pas, en effet, ici même, que saint Martial, apôtre des Gaules, vint répandre les premières semences du Christianisme? Clovis, après avoir étendu l'empire des Francs jusqu'au-delà de Toulouse, ne vint-il pas s'asseoir au foyer de nos ancêtres? Charlemagne ne voulut-il pas honorer notre sol de sa visite, au retour de son expédition d'Espagne? Raoul, comte de Poitiers, brillante tige des ducs d'Aquitaine, ne fit-il pas de cette contrée le plus riche joyau de la couronne de France? Saint Bernard, pressé du zèle d'éteindre un grand schisme, ne se montra-t-il pas à Bordeaux, comme pour y respirer l'air rafraîchissant de l'Océan et les salutaires émanations des Landes? N'est-ce

Digitized by Google

pas dans l'imposante primatiale de Saint-André, en présence du grand ministre Suger, que fut solennellement donnée la bénédiction nuptiale à Louis-le-Jeune et à Éléonore de Guyenne? Et plus de soixante ans après, cette princesse ne fut-elle pas vue encore dans le même sanctuaire, assistant aux cérémonies de la semaine sainte et des fêtes de Pâques, avec Blanche de Castille, jeune épouse de Louis de France? Un siècle plus tard, Clément V ne se plaisait-il pas, pour la prospérité de nos contrées, à rehausser la réputation des vignobles bordelais, les premiers de l'univers? Qui de nous n'aimerait à proclamer toujours et partout, qu'après de longues vicissitudes dignement supportées, et comme à titre de dédommagement de la captivité de du Guesclin, et de celle non moins célèbre du roi Jean, notre Guienne se releva, radieuse et libre, de la douloureuse étreinte des trois léopards et les condamna à ne plus rugir contre elle que de loin? Qui ne sait qu'à la fin du XVe siècle, fut élevée, en regard de notre rade, cette gracieuse et triomphale *Porte du Palais*, destinée à perpétuer la mémoire de la victoire de Fornoue que remportèrent, pour leur part, les Bordelais qui avaient suivi Charles VIII en Italie; que, dans le siècle suivant, Bordeaux donnait une hospitalité magnifique à François Ier, à Henri d'Albret, roi de Navarre et lieutenant du roi en Guienne; à la sœur de l'empereur Charles-Quint, à Charles-Quint lui-même, et à d'autres têtes couronnées de France et d'Espagne, tandis que s'élevaient dans ses murs des royautés plus glorieuses encore, telles que celles de Michel de Montaigne et de Pierre de Brach? enfin que, depuis, Bordeaux n'a point dégénéré, et qu'au contraire, après comme avant, il a toujours mérité d'être appelé, suivant les expressions d'Ammien-Marcellin, *une ville pleine de magnificence?*

Et puisque nous venons de le nommer, Montaigne, *qui veoyeoit bien ce qu'il veoyoit*, Montaigne non moins bordelais de cœur que périgourdin par la naissance, ne constatait-il pas, dès le XVIe siècle, l'illustration du *collége de Guyenne très-florissant pour lors*, et déclaré par lui *le meilleur de France?*

Digitized by Google

Sur le même sujet et pour la même époque, M. Henry Ribadieu, remettant de nos jours en lumière le beau travail d'Elie Vinet [1], a dit, à son tour, de ce collége, avec autant de justesse dans la pensée que de bonheur dans l'expression : » Au milieu des guerres qui remplirent l'âge de la Réforme, » à travers la fumée des arquebuses et la sinistre lueur des » bûchers, il m'a semblé entrevoir un recoin d'où la paix » n'était pas encore bannie. J'y ai vu des sages étudier Platon » et commenter Aristote, quand tout l'Occident de l'Europe » était en feu. J'y ai vu se passionner pour d'âpres recherches » et vivre des seules joies du travail, un homme qui, à force » d'aimer les lettres, en vint à s'isoler de son temps et en » connut à peine les tristes agitations. Le recoin, les sages, » l'homme studieux appartenaient à ma patrie. » Pour justifier cet éloge, M. H. Ribadieu aurait pu citer, outre Vinet, les savants personnages Govea, Cordier, Delurbe, Nicolas Grouchy, Muret, Buchanan, Dalesme, Ferron, Pommiers, Brassac, Talet, Malvin, Florimond, Charron, Gelida, le président Boyer, tous appartenant au même siècle.

Plus près de notre époque, embrassant dans ses appréciations les temps anciens et les temps modernes, M. Jouannet, correspondant de l'Institut de France, membre de l'Académie de Bordeaux et le plus éminent de nos prédécesseurs, a écrit ceci dans le *Musée d'Aquitaine* : « Heureusement le reproche » que tant de gens font aux villes de commerce, que les » spéculations commerciales se concilient assez mal avec les » travaux des neuf Sœurs, se fondent plutôt sur de vieux » préjugés que sur la raison et l'expérience. Pour nous en » convaincre, et nous en tenant seulement à ce qui nous » concerne, un coup-d'œil rapide sur les lettres à Bordeaux, » dans les différents âges, suffirait pour faire voir que, de » tout temps, elles y ont été cultivées avec succès. »

Si, durant quinze siècles, Bordeaux n'a manqué ni de profonds théologiens, ni d'historiens laborieux, ni de juris-

[1] *L'Antiqvité de Bovrdeavs* (Préface).

Digitized by Google

consultes éminents, ni d'autres écrivains en prose, il a dû également exciter l'envie de plus d'une province française ou étrangère, par ses chantres harmonieux, soit dans la langue de Racine, soit dans son idiome gascon. L'un de ses plus dignes enfants, naguères Président de notre Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, M. Hippolyte Minier qui, ne craignons pas de le dire, flatte moins ses contemporains et châtie un peu plus ses vers que ne le faisait Ausone, n'a-t-il pas prouvé cette thèse par des noms propres? « Oui, par une » faveur spéciale, » s'est-il écrié, à la gloire de nos poètes anciens et modernes, « Bordeaux, la ville de négoce et de » plaisirs bruyants, est, en même temps, la ville de l'inspi- » ration et de la parole chantée. Faire vibrer mélodieusement » une idée est une faculté si commune sous notre ciel qu'elle » est à peine remarquée. C'est là un don mystérieux du Créa- » teur qui a voulu que la poésie jaillisse des cerveaux giron- » dins, comme le nectar des diamants du Médoc. La Muse a » choisi pour séjour habituel les bords charmants de notre » blonde Garonne. »

Après tant d'attestations authentiques, et, ce qui est plus décisif, après tant de faits et d'œuvres d'une autorité irrésistible, Bordeaux peut aisément se consoler de deux plaisanteries, l'une, peut-être méchante, l'autre à coup sûr mauvaise, échappées à la plume de deux écrivains d'un mérite très-différent. Pourquoi ne pas les nommer? Le premier est Rabelais qui fit dire, il y a trois cents ans, à Pantagruel, *battant volontairement la campagne, qu'il n'avait trouvé grand exercice dans l'Université de Bordeaux sinon des gabarriers jouant aux luettes sur la Grave;* le second est le fade compilateur Bernadau affirmant avec son tact et son élégance habituels, dans une de ses élucubrations, d'abord *que chez nous l'esprit marchand nuit à la littérature;* puis ailleurs, *qu'on n'a jamais eu, à Bordeaux, de goût pour les arts, si ce n'est pour ceux de la danse et de la cuisine.* Sans nous émouvoir de ces traits qui n'ont fait mal à personne si ce n'est à leur auteur, poursuivons notre récit,

Digitized by Google

et, de la revue des hommes, en général, passons à l'aspect des lieux qui nous doivent intéresser.

II

Tout le monde sait, parmi nous, que l'espace occupé maintenant par la promenade des Quinconces ainsi que par une portion des allées de Tourny et la rue de l'église Notre-Dame, portait anciennement, du côté nord, le nom de *Tropeyte*, et, du côté sud, celui de *Campaure*. L'étymologie du premier de ces noms est ignorée, de nous du moins. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'au commencement du XIV^e^ siècle, les Anglais avaient appelé ainsi une partie de la nouvelle enceinte de Bordeaux, et que dans le XV^e^, le roi Charles VII, maître de la Guyenne, voulant empêcher leur retour et s'assurer en même temps la soumission de ses sujets, avait fait bâtir, en ce lieu, une sorte de bastion ; que cette fortification, peu importante d'abord, fut renversée, puis reconstruite, au milieu du XVII^e^ siècle, sur de nouveaux plans dressés par Vauban, et que le nom primitif de *Tropeyte* se changea en celui de *Trompette*. Relativement à *Campaure* (*Campus aureus*), cette dénomination venait, pour la partie méridionale des terrains compris aujourd'hui entre les allées de Tourny et le Cours de l'Intendance, soit de ce qu'on avait primitivement caché, soit de ce qu'on avait plus tard découvert des pièces de monnaie d'or dans ce quartier affecté, sous la domination romaine, aux inhumations de Bordeaux. Longtemps on le désigna encore sous le nom d'*enclos des Jacobins*. Bornons-nous à ce peu de mots sur cette partie de la ville, pour nous rapprocher davantage du but particulier de notre revue rétrospective.

A partir du lieu ou emplacement formant la vaste enceinte du Château-Trompette jusqu'aux abords de *Campaure*, s'étendait une esplanade vers l'extrémité de laquelle se trouvait le point appelé les *maisons démolies* : on les désignait ainsi parce

Digitized by Google

que le directeur des fortifications de la province ne voulut pas permettre que des constructions nouvelles, remplaçant les anciennes, gênassent le jeu des batteries du château. Cette défense ayant été plus tard levée, on bâtit, au même lieu, des édifices qui formèrent ou préparèrent la façade de ceux qui existent actuellement au nord des allées de Tourny. En face, sur la ligne parallèle, furent aussi entreprises des constructions diverses. Il s'y trouvait, entr'autres, quatre petites maisons, un *chai*, une écurie et un emplacement vide qui s'étendaient jusqu'à la rue *Mautrait*, et qui étaient la propriété de M. de Fayet, conseiller au Parlement de Bordeaux. Ces immeubles, d'une contenance considérable, furent acquis, en l'année 1702, par M. Jacques Bel, conseiller au même Parlement, receveur des tailles et jouissant d'une belle fortune, soit dans cette ville, soit entre la Réole et Bazas où il possédait la terre et le château de Savignac. En 1708, il construisit sur sa récente acquisition un hôtel magnifique qui devait devenir le siége de l'Académie et de la Bibliothèque. Cet hôtel reposa, dans presque toute sa superficie, sur des mosaïques, de même que la partie occidentale de la place actuelle du Grand-Théâtre. Ce fut là que Jacques Bel fixa sa résidence avec sa famille composée de son épouse, Toinette ou Antoinette de Gauffreteau, et de leurs deux fils. L'aîné de ceux-ci était Paul Bel; le plus jeune, né le 20 Mars 1693, et non le 21, comme l'ont indiqué par erreur quelques biographes, avait reçu les prénoms de Jean-Jacques. Il nous paraît indispensable d'entrer dans quelques détails sur l'existence de celui qui occupe une grande et mémorable place dans le sujet que nous avons à traiter.

Jacques Bel, père, était un magistrat éclairé, ami des lettres; il donnait l'exemple des vertus austères; cependant il pensa comme Montaigne, « que ce n'est pas raison de » nourrir un enfant au giron de ses parents, parce que cet » amour naturel les attendrit trop. » Il envoya de bonne heure son plus jeune fils au collége de Juilly, où celui-ci demeura jusqu'à l'âge de dix-huit ans; puis il se chargea seul de per-

Digitized by Google

fectionner son éducation. Il paraît certain qu'il remplit cette tâche au gré de ses vœux, car on a conservé par la tradition le souvenir que le jeune homme disait « avoir plus profité » des conversations de son père que de la lecture des livres » classiques. »

J.-J. Bel venait d'entrer dans sa dix-neuvième année lorsqu'eut lieu un évènement qui attira probablement son attention et eut une large part d'influence sur les goûts du reste de sa vie : nous voulons parler de l'inauguration de l'une des institutions les plus importantes de la province de Guienne.

On lit dans la *Biographie universelle* de Michaud, à l'article Montesquieu : « Une société d'hommes unis par leur » goût pour la musique et les ouvrages de pur agrément, » fonda une Académie à Bordeaux en 1716. Montesquieu » qu'elle admit dans son sein, entreprit de faire de cette » coterie de beaux esprits une société savante. Le duc de » la Force, protecteur de cette Académie, la seconda dans » ses vœux. » Il y a dans ce peu de lignes presque autant d'erreurs que d'assertions. Ne perdons pas l'occasion de rétablir la vérité.

Le 5 Septembre, 1712, et non en 1716, époque où Louis XIV ne vivait plus, par lettres patentes datées de Fontainebleau, enregistrées au Parlement de Bordeaux, Louis XIV régla pour cette ville l'établissement d'une Académie des Belles-Lettres, Sciences et Arts. Le préambule de ces lettres patentes est conçu en des termes trop flatteurs pour être passés sous silence. « Notre très-cher et bien-» aimé cousin, le duc de la Force, y est-il dit, toujours at-» tentif à ce qui peut contribuer au bien de nos états et à » la gloire de notre règne, nous a remontré que la ville de » Bordeaux, une des plus considérables de notre royaume, » a produit de tout temps des gens très-propres à l'étude de » toutes sortes de sciences et d'arts ; que le séjour des Com-» pagnies supérieures que nous y avons établies engage la » plus grande partie des habitants de cette ville et des pays

Digitized by Google

» voisins à se donner à l'étude, et qu'on en verrait sortir » encore tous les jours autant de grands sujets que d'aucune » autre ville de notre royaume, si on y établissait une Académie » où le concours des lumières de plusieurs personnes sa- » vantes et l'émulation que produisent toujours ces sortes » d'assemblées, pussent polir et perfectionner les talents » admirables que la nature donne libéralement aux gens nés » sous ce climat, etc... (*Suit la constitution* de l'Académie. »

Éloge immortel comme le règne du Souverain qui les dicta ou les adopta, ces lettres patentes avaient eu pour cause la faveur spontanée de l'autorité royale, plutôt assurément. il faut bien en convenir, que la recommandation du duc de la Force. Elles ne firent, ainsi que le porte leur texte, que consacrer la permanence ou la continuation d'une société ou assemblée d'hommes studieux, qui depuis quelques années avaient concouru, dans leur ville natale, aux progrès de l'instruction. Elles attestèrent surtout la sollicitude éclairée du monarque qui semblait vouloir disputer à François Ier le titre de *père des lettres*. L'un et l'autre sans doute s'étaient souvenus qu'Auguste se levait pour saluer Virgile et enviait à Mécène la première place dans le cœur d'Horace, et aussi que Vespasien était heureux et fier de l'affection de Pline l'aîné, comme Trajan de celle de Pline le jeune. Le même titre d'érection de l'Académie de Bordeaux signalait particulièrement les noms de MM. de Gasq, président, Leberthon, de César de Caupos, conseillers, Sarrau de Boynet et Sarrau de Vezins, écuyers, de Meslon, inspecteur des fermes, des abbés Bellet et Ollivier, des docteurs-médecins Bellet et Cardoze, et de plusieurs autres éminents personnages.

A cette époque, J.-J. Bel n'était pas encore majeur, mais il avait déjà présidé ou pris part, soit par imitation soit par inclination naturelle, à la formation d'une Académie. Il avait obtenu de ses parents la permission de réunir, à certains jours, dans le manoir paternel, quelques jeunes hommes de son âge et de son rang. Dans ces conférences on s'occupait fort peu, il est vrai, des modes et des danses nouvelles, de

Digitized by Google

la beauté des femmes, des races bovines ou chevalines, et de quelques autres sujets que l'apogée du progrès réservait pour la jeunesse d'un autre siècle, mais on n'y savait pas moins *passer du grave au doux, du plaisant au sévère*, à propos de littérature, d'histoire ou de beaux-arts. La discussion familière excluait la dispute; on s'y formait l'intelligence et le cœur sans offenser la morale, et on réalisait ce mot plein de vérité d'une femme d'esprit, *que le plaisir n'est que la vertu sous un nom plus gai*, maxime un peu surannée de nos jours.

J.-J. Bel fils était doué d'un caractère très-aimable et très-enjoué, porté parfois à la satire ou à l'épigramme. Cette disposition naturelle fut tempérée en lui par ses études et ses conférences littéraires avec ses jeunes amis. Aussi s'occupa-t-il tour-à-tour avec un égal succès des lettres, des sciences morales et même de la métaphysique. Mais ce ne fut qu'après six années de ces exercices qu'il osa écrire pour le public, différant en cela de ces écrivains pressés d'enseigner plus que d'apprendre, qu'on a comparés justement aux fleurs doubles qui ne portent point de fruits. A partir de l'année 1722, il publia successivement des ouvrages dont plusieurs furent donnés par lui et appartiennent encore à la Bibliothèque de Bordeaux.

Voici les principaux : le premier avait pour titre : *Examen de la tragédie de Romulus*. Cette tragédie était l'œuvre de Houdart de Lamotte; il s'y trouve beaucoup de vers dans le goût de ceux-ci, adressés par le héros de la pièce à son amante :

Votre main sans le cœur a pour moi peu d'appas.....
Si vous n'aimiez ailleurs, je serais moins haï.....
Je mourrai trop content puisque j'ai su vous plaire.....

J.-J. Bel se permit de croire et de dire que ce langage était par trop langoureux, et son examen fit rire d'autres personnes que l'auteur.

En second lieu, parut l'*Apologie du même Houdart de Lamotte*. Ici encore, par antiphrase à son titre, J.-J. Bel passa

Digitized by Google

en revue les autres œuvres tragiques de cet écrivain, et particulièrement *Inès de Castro ;* il y releva des expressions nouvelles inventées par M. de Lamotte dans ses fables, telles que les suivantes : *Le père oiseau*, pour *un oiseau qui a des petits ; Les fleurs deviennent foin*, pour *les fleurs périssent ; La servante de Jupiter*, pour *la race humaine ; Une simple grisette parmi les fleurs*, pour une *violette*. Il faut convenir que ces locutions de mauvais goût méritaient bien le châtiment qui leur était infligé.

Puis, vint la *réponse de M. B...., conseiller au Parlement de B...., à une lettre que M. Durand lui avait écrite au sujet de M. de Lamotte, sur ses poésies dramatiques.*

On voit que le malheureux académicien, qui se livra d'abord au théâtre, puis courut à la Trappe et revint au théâtre, fut assez longtemps le point de mire du spirituel magistrat bordelais ; aussi, s'il eût rencontré ce dernier, il aurait pu lui adresser ce cri qu'il faisait proférer par Œdipe dans sa tragédie du même nom :

« Ciel, de quel nouveau coup me frappe ta colère ! »

Au surplus, d'autres écrivains eurent leur part des traits plus ou moins piquants décochés par J.-J. Bel. Fontenelle, Marivaux, Hédouville et du Cerceau furent assez mal traités dans l'ouvrage dont la vogue obtint sept éditions, et qui était intitulé : *Dictionnaire néologique à l'usage des beaux esprits de ce siècle*, par un *avocat de province*. J.-J. Bel publia aussi l'éloge historique de *Pantalon-Phébus*, personnage ridicule, dont le nom véritable, heureusement pour lui, ne lui a pas survécu. En l'année 1727, il fit paraître un petit volume intitulé : *Lettre d'un rat calotin à Citron Barbet, au sujet de l'histoire des chats par M. de Montgrif*. Le nom de *Moncrif* ainsi dénaturé à dessein, aussi bien que celui de Ratapolis, prétendue ville de la publication, font aisément présumer le ton de cet opuscule badin, où la malice ne s'affranchit pas toutefois de la courtoisie.

Digitized by Google

Enfin, la Bibliothèque de Bordeaux possède, de J.-J. Bel, un exemplaire donné par lui-même à M. de La Montaigne, d'après la note manuscrite de ce dernier, de l'opuscule intitulé : *Relation de ce qui s'est passé au sujet de la réception de l'illustre Mathanasius à l'Académie françoise.* Ce Mathanasius n'était autre que Jean-Baptiste de Mirabaud, secrétaire de la duchesse d'Orléans, et prédécesseur de Buffon à l'Académie française. Cette relation imprimée porte, à la fin, une approbation que J.-J. Bel donne originalement à son propre ouvrage dans les termes suivants : « J'ai lu, par ordre d'Apol-» lon, le manuscrit intitulé : *Relation de ce qui s'est passé au » sujet de la réception de l'illustre Mathanasius à l'Académie » françoise,* et j'ai jugé que les académiciens mêmes en » riraient utilement.

» Fait au Parnasse, ce 25 Janvier 1727.

» *Signé* Momus, *Censeur des Censeurs.* »

Jean-Jacques Bel, suivant ses habitudes ou son humeur, avait eu en vue, dans cette relation, de se moquer finement d'un usage ou d'une étiquette qui, nous avons hâte de le dire, n'existe presque plus de nos jours, et qui consistait alors à se proclamer en public, très-indigne du titre inespéré d'académicien, et confus d'un si grand honneur, tout de suite cependant après qu'on l'avait obtenu, non sans l'avoir ardemment convoité, ni sans avoir fait *mousser* des titres plus ou moins imaginaires. Et qu'on ne nous fasse pas ici l'injure et l'injustice de nous reprocher que la contagion de J.-J. Bel nous gagne. A Dieu ne plaise ! Il nous souviendra toujours d'avoir entendu le spirituel journaliste Colnet, donnant une variante à un mot connu de Rivarol, dire à quelqu'un qui le félicitait de n'être pas de l'Académie : « C'est peut-être, en effet, un avantage de n'en être pas, mais il ne faut pas en abuser. » Nous ne saurions oublier ce conseil rempli de prudence. — D'ailleurs, qui sait ce qui peut arriver ? — Au surplus, voici les paroles de confession que rapporte J.-J. Bel, au sujet de ce Mathanasius ; ces quelques lignes ont peut-être leur importance à défaut d'opportunité.

Digitized by Google

« Le jour de l'installation ayant été fixé au neuf de Janvier, » raconte J.-J. Bel, jamais on ne vit un concours de monde » plus prodigieux. Mathanasius se tenait humblement à la » porte de la salle. A mesure que les académiciens entraient, » il s'approchait d'eux et se courbant outrément jusqu'à terre, » il leur disait : *L'éloquence n'ayant point de trône plus » glorieux que celui que vous avez élevé dans cette illustre » Académie, l'entrée m'en devrait être plutôt défendue que » permise, et la gloire de lui avoir rendu mes hommages, en » vous saluant sur le seuil de cette porte, pourrait être toute » la récompense de mon ambition.* »

» Dès que tout fut prêt pour la cérémonie, continue le » spirituel narrateur, Mathanasius entra et s'assit au bout » du bureau : il demeura ainsi quelques moments d'un » air recueilli. Tout-à-coup il se lève, recule sa chaise, » rétrograde cinq ou six pas ; puis croisant les mains sur sa » poitrine, et, penchant doucement la tête, il se met à » genoux, se prosterne et s'écrie d'une voix forte et pathé- » tique : *Je demande à Dieu la grâce de pouvoir résister aux » flatteuses séductions de l'amour-propre. — Assistance di- » vine, que j'implore, il ne faut pas moins que vous pour me » défendre des assauts de la présomption !* »

» Qui pourrait exprimer de quelle fréquence d'acclamations » cette dévote aspiration fut suivie ? Enfin Mathanasius s'étant » relevé, son visage parut tout-à-coup illuminé par les cou- » leurs de la joie ; et il commença son discours de remercie- » ment, etc..... »

N'avions-nous pas raison d'assurer, avant cette citation, que les choses ne se passent plus ainsi de nos jours ? Des aveux et des actes pareils, au fond et dans la forme, vien- draient-ils à la pensée d'aucun nouvel élu du docte aréopage qui siége à Paris ou dans toute autre ville de France ?

Après tout, dans ses divers écrits, le but unique et avoué de J.-J. Bel était expliqué par ce passage de l'une de ses préfaces : *Le style frivole et recherché passe des cafés jus- qu'aux tribunaux les plus graves, et si Dieu n'y met la main,*

Digitized by Google

la chaire des prédicateurs sera bientôt infectée de la même contagion. Ici, celui qui parlait de la sorte n'était-il pas un peu prophète? et les éléments hétérogènes qui se glissaient dans le style de son époque n'ont-ils pas engendré des locutions défectueuses et certains néologismes prétentieux qui sont en faveur, de nos jours, parfois même dans le lieu saint?

Hâtons-nous de dire qu'il a été attesté par les contemporains de J.-J. Bel, que les compositions qui viennent d'être rappelées, et auxquelles il ne mit point son nom, n'avaient été, presque toujours, pour lui, que des passe-temps littéraires. J.-J. Bel, en effet, n'avait point négligé l'étude de la Jurisprudence. Il fut associé dès l'année 1723 aux travaux des rédacteurs des *Conférences manuscrites.* Même, avant d'être magistrat, il plaida quelque temps avec distinction. Ce ne fut que le 15 Mai 1726 qu'il fut reçu Conseiller au Parlement de Bordeaux. C'était, déjà depuis un siècle, l'époque où brillait entre autres, dans le Barreau bordelais, l'illustration héréditaire des de Gourgue, des Dumoulin, des de Sèze, des Brochon, des Duranteau et autres noms célèbres. Parmi *ces hommes de bien, habiles dans l'art de parler,* on choisissait tous les ans, comme l'attestent nos almanachs historiques, « l'un des Jurats, qu'on élisait pour le gouvernement poli-» tique de la ville; ils s'arrachaient ainsi, quand il le fallait, » aux douceurs d'une vie privée et au silence de leur cabinet, » pour prendre soin de la chose publique. »

Quelques années après son entrée au Parlement, J.-J. Bel fut député par sa compagnie pour aller trouver le Roi, à l'occasion des prétentions opposées du Parlement et de la Cour des Aides au sujet d'un litige fort ancien. Il réussit parfaitement dans sa mission. Ses mémoires, sur lesquels fut rendue la fameuse déclaration royale du 24 Août 1734, furent estimés de véritables chefs-d'œuvre d'esprit et d'érudition, à la hauteur des graves intérêts qui y étaient traités.

Cependant l'Académie de Bordeaux ne voulut pas avoir à répéter pour J.-J. Bel ce mot célèbre :

« Rien ne manque à sa gloire, il manquait à la nôtre; »

Digitized by Google

Elle le reçut, ou plutôt elle l'appela dans son sein, le 17 Juin 1736, et, l'année suivante, il en fut nommé directeur. De 1713 jusqu'en 1731, elle avait tenu ses conférences et ses assemblées, soit dans les maisons de quelques-uns de ses membres, soit dans le local des Pères Récolets, situé entre le jardin de ces Réligieux et la vigne des Pères Jacobins, près de la rue du Chapelet; mais en 1731, les Jurats lui accordèrent, pour ses délibérations et ses séances publiques, un appartement et une salle dans une partie du pavillon de l'Hôtel-de-Ville. Ce fut donc dans ce dernier local qu'eut lieu la réception de J.-J. Bel, dont les détails peuvent être ici laissés à l'écart. C'était, on vient de le voir, le 17 Juin. Deux mois et dix jours s'étaient à peine écoulés, et, d'une main reconnaissante, le nouvel académicien réglait ses dispositions de dernière volonté par lesquelles, léguant à l'Académie son hôtel et ses livres, il fondait la Bibliothèque de la Ville de Bordeaux [1] :

J.-J. Bel continua à se distinguer, au Parlement, à l'Académie et même à Paris où il allait assez fréquemment, par son dévouement à sa charge et par ses travaux de toutes sortes. En 1737, il lut devant l'Académie de Bordeaux des fragments de deux ouvrages qui firent une vive sensation dans la docte assemblée; l'un, sur les progrès, la décadence et le rétablissement du goût; l'autre, sur la poétique française. Pour compléter d'un seul trait son auréole littéraire, il nous suffira de rappeler qu'il fut l'ami de Montesquieu. On a prétendu même qu'il avait été souvent consulté sur l'*Esprit des Lois*. Cela peut être; mais, à notre avis, c'eût été sur quelques fragments seulement, car cette production immortelle ne parut que vers le milieu de l'année 1748, et Montesquieu disait alors : « Dans le cours de vingt années, je vis mon ouvrage commencer, croître, s'avancer et finir. »

Épuisé par des veilles constamment laborieuses, à un âge peu avancé, car il n'avait que 46 ans, J.-J. Bel mourut le

[1] Voyez le testament, Note A, à la fin du volume.

Digitized by Google

Vendredi, 15 Août 1738[1], à Paris, dans la rue du Gros Chenêt, dépendant de la paroisse Saint-Eustache, où il fut inhumé. On doit regretter que ses restes précieux n'aient pas été réclamés par la ville qui l'avait vu naître ; et le même regret doit être exprimé au sujet de Montesquieu, décédé dix-sept ans plus tard (le 10 Février 1755), également à Paris[2]. L'un et l'autre avaient prodigué à Bordeaux tant de marques de prédilection, qu'on peut supposer qu'à l'heure suprême, ils durent former, au moins dans leur cœur, un tel souhait, mais qu'ils n'eurent pas la force ou l'occasion de le faire connaître. A propos de J.-J. Bel en particulier, nous ne pouvons nous empêcher de faire observer que, précisément à l'époque de sa mort, le poète Gresset, qui se trouvait à Paris et dans la même paroisse, publiait son Ode touchante sur l'*Amour de la Patrie*. On y trouve cette strophe qui semble être l'écho du dernier vœu de notre illustre compatriote :

« Ah! dans sa course déplorée,
» S'il succombe au dernier sommeil,
» Sans revoir la douce contrée
» Où brilla son premier soleil,
» Là son dernier soupir s'adresse,
» Là son expirante tendresse
» Veut que ses os soient ramenés.
» D'une région étrangère
» La terre serait moins légère
» A ses mânes abandonnés. »

Ne serait-on pas encore à temps pour faire un acte de justice, sinon en élevant dans nos murs une statue à J.-J. Bel, du moins en attachant son nom à la Bibliothèque et à l'une des rues de la ville de Bordeaux, suivant ce qui a été fait pour les allées de Tourny, le clocher Pey-Berland, l'hôpital Richelieu ? Cet acte serait en harmonie avec l'heureuse pensée réalisée par M. Castéja, notre dernier maire, si digne d'être

[1] Voyez l'acte de décès, Note B à la fin.
[2] Voyez l'acte de décès, Note C.

Digitized by Google

regretté. Ce magistrat, voulant, comme on le sait, rendre plus durable parmi nous le souvenir du lieutenant-général de Guienne qui fit assainir le quartier de la Chartreuse, a décoré du nom d'Ornano l'une des principales voies de la cité.

Le testament de J.-J. Bel, entièrement écrit de sa main, le 17 Juin 1736, avait été déposé, le 28 Août suivant, dans l'étude du notaire Roberdeau; l'acte de dépôt qualifiait le testateur de *Messire Jean-Jacques Bel, baron de Savignac, Conseiller en la Cour du Parlement et Trésorier de France de la généralité de Bordeaux, demeurant en sa maison au devant l'esplanade du Château-Trompette, paroisse de Notre-Dame de Puypaulin.*

Tels furent les derniers actes et le dernier écrit de J.-J. Bel; ils couronnèrent l'une de ces existences précieuses pour la société, qui faisaient dire à Pline le jeune : « Heureux les hommes auxquels il a été donné de faire des choses dignes d'être écrites, ou d'en écrire qui soient dignes d'être lues! Plus heureux encore celui à qui ce double avantage a été départi! »

III

Au deuxième anniversaire du dépôt du testament de J.-J. Bel, le 28 Août 1738, les Jurats informés des dispositions concernant l'hôtel du défunt prirent une délibération portant que les membres de l'Académie passeraient de l'Hôtel-de-Ville dans ce nouveau local. La première réunion y eut lieu le 19 Février 1739; mais, comme le rapportent les Annales de Bordeaux, « ce ne fut que pour annoncer la prise de posses-» sion; l'Académie tint ailleurs ses assemblées ordinaires, à » cause des réparations et des nouvelles dispositions à faire » dans l'hôtel légué par J.-J. Bel. »

Cependant, à compter de cette époque, Bordeaux fut doté d'une Bibliothèque publique. Il n'eut ni à rougir ni à se plaindre d'avoir été jusqu'alors privé de cet avantage, car la

Digitized by Google

Bibliothèque du roi, à Paris, n'avait été elle-même ouverte, aux heures d'étude, qu'une ou deux années auparavant.

Le fonds de la collection de livres provenant de J.-J. Bel se composait de quelques milliers de volumes ; il fut bientôt successivement augmenté par les donations de plusieurs membres de l'Académie et par d'autres généreux imitateurs de la libéralité primitive. Parmi les premiers ou principaux bienfaiteurs, on doit ne pas oublier M. le duc de la Force, déclaré protecteur de l'Académie et fondateur d'un prix de 300 livres; après lui vinrent, en 1743, M. Campagne; en 1747, les époux Cardoze; en 1770 et 1771, M. Barbot, président honoraire à la Cour des Aides et secrétaire perpétuel de l'Académie, demeurant sur l'esplanade, dans une des ailes de l'hôtel Bel où il fut souvent visité par Montesquieu; en 1775, M. Chenault; en 1786, M. Baujon, conseiller d'État, trésorier honoraire et commandeur de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis; ce dernier fit, lui seul, un don de 6,000 volumes à la Bibliothèque.

On voit par là combien, dès cette époque, les sentiments les plus nobles du cœur s'alliaient à Bordeaux au goût éclairé des Lettres et des Beaux-Arts. C'était dans la première partie de cette période glorieuse de nos annales, qu'après avoir eu pour protecteurs, non-seulement le duc de la Force, mais encore le cardinal de Polignac et le duc de Richelieu, l'Académie commençait à justifier sa devise : *Crescam et lucebo.* Elle comptait alors au nombre de ses académiciens ordinaires, un grand nombre de ceux qui avaient pris part à son installation, et plusieurs autres illustrations de naissance et de talent réunis admises à siéger avec eux. Voltaire, ainsi que Raulin, savant médecin de Nérac, recherchèrent plus tard l'honneur d'être ses membres associés, et toutes les provinces, ayant un rang littéraire ou scientifique, étaient jalouses de lui fournir des correspondants. Plus tard encore, notamment quand l'Académie eût changé les bases de sa constitution, en 1781, et qu'elle eût arrêté par de nouveaux statuts qu'elle serait seulement composée

Digitized by Google

de soixante académiciens, trente résidants et trente non résidants, elle eut, en tête de son tableau, comme le plus ancien de ses membres résidants, Jean-Baptiste Secondat, fils du grand Montesquieu qui lui-même appartint à la Compagnie depuis 1716 jusqu'à 1755, époque de sa mort. Enfin, jusqu'en 1791, on vit figurer dignement, parmi ces membres résidants, des savants et des littérateurs dont les titres sont loin d'être effacés, tels que le marquis de Saint-Marc, Victor Desèze, Dom Carrière, et parmi les membres non résidants ou correspondants, Titon du Tillet, Dupré de Saint-Maur, de Lacépède, l'abbé Sicard, François de Neufchâteau, etc.

Durant la seconde moitié du dix-huitième siècle, l'Académie fut plus d'une fois troublée dans la possession des immeubles que lui avait légués J.-J. Bel. Ainsi, lorsque, vers l'année 1744, après avoir formé le glacis et l'esplanade du Château-Trompette, on songea à faire des constructions et des embellissements sur le terrain vacant qui s'étendait depuis la porte Saint-Germain, à l'Ouest, jusqu'à la maison Bel, l'Académie fut contrainte de rebâtir une partie de son édifice. Ce fut à-peu-près vers le même temps qu'on ouvrit la rue Saint-Dominique, aujourd'hui rue de l'Église-Notre-Dame. Dans l'intervalle de 1749 à 1759, à l'occasion de cessions de terrain et d'autres dispositions locales, elle eut à soutenir contre le Maire et les Jurats des contestations pour la défense desquelles Montesquieu fit de nombreuses démarches et même des voyages à Paris [1]. Cependant elle continua de se livrer à ses travaux, et il existe encore cent volumes dont chacun contient plusieurs mémoires manuscrits, qui attestent les études sérieuses de ses membres résidants, non résidants ou correspondants, ou bien des compositions envoyées pour les concours annuels.

Quant à la Bibliothèque, ouverte au public en l'année 1751,

[1] Voir sur l'ancien hôtel de l'Académie, sur la Bibliothèque et sur J.-J. Bel la Notice très-détaillée et très-intéressante publiée en 1848 par M. L. de Lamothe, dans le *Recueil des Actes de l'Académie*.

Digitized by Google

elle ne cessa pas d'être administrée, sous l'inspection de l'Académie, par les soins d'un conservateur choisi parmi ses membres et nommé par quatre commissaires. Le Dr Castet fut l'un des premiers à qui furent dévolues ces fonctions.

A travers tous les changements opérés depuis plus d'un demi-siècle, elle avait été respectée dans sa constitution, et tout ce qu'avait prescrit son fondateur avait été constamment observé, du moins dans les parties essentielles. Cependant, l'heure d'une révolution, qui devait laisser après elle des traces profondes de son passage, était sur le point de sonner. L'œuvre du grand roi de France et la fondation du modeste et pieux Conseiller au Parlement de Bordeaux allaient être ébranlées jusque dans leurs fondements. L'ère de 1789 venait renouveler la face du monde.

Dès le 13 Février 1790, l'Assemblée nationale décréta la suppression des vœux monastiques et l'abolition des Ordres religieux. Des décrets postérieurs frappèrent successivement les congrégations des Réguliers, puis les diverses communautés, enfin toutes les Académies savantes, littéraires et autres. De plus, ces décrets ordonnèrent la confiscation des propriétés mobilières et immobilières de tous ces corps aussi bien que de celles des émigrés.

Dans le même temps, le gouvernement plaça sous la surveillance des autorités constituées du territoire français les bibliothèques, jardins de botanique, cabinets, muséums, monuments des sciences et des arts attachés aux académies, aux communautés, ou appartenant aux émigrés et à un grand nombre d'autres personnes réputées suspectes.

Le 20 Janvier 1793, la veille même du jour où le roi Louis XVI monta sur l'échafaud, l'Académie de Bordeaux tint sa dernière séance, ainsi que le constate un procès-verbal existant encore et revêtu de la signature de Victor Desèze, frère du défenseur de l'infortuné monarque dont le nom traversera les siècles, avec celui de Charles Ier, pour attendrir sur leur sort tout ce qui porte un cœur d'homme.

Par un autre singulier rapprochement de dates, on peut

Digitized by Google

remarquer que le 15 Août suivant, alors appelé 28 Thermidor de l'an Ier de la République, jour précisément anniversaire de celui où, cinquante-cinq ans auparavant, la mort de J.-J. Bel avait fait ouvrir les portes de son hôtel à l'Académie et à la Bibliothèque, un décret de la Convention, rendu le 12, sur la proposition du représentant Lacroix, fit fermer les appartements et les portes, et apposer les scellés sur les meubles, livres et papiers, de l'un et de l'autre établissement déclarés propriétés nationales.

Pour ne parler que de Bordeaux, cent vingt bibliothèques au moins, toutes considérables, furent frappées d'interdit ou de saisie. On confisqua, en première ligne, celles des Ordres religieux d'hommes, puis celles des Communautés de femmes ou de filles, enfin celles de plusieurs prêtres ou particuliers émigrés ou présents. Les catalogues qui sont restés en la possession de la Ville ne sont pas sans intérêt, ne fût-ce que comme documents historiques et comme fiche de consolation pour tout ancien propriétaire dont on pourrait calmer les regrets, en lui faisant observer que si ces livres n'avaient pas été recueillis, ils seraient infailliblement perdus aujourd'hui pour tout le monde [1]. On se ferait difficilement une idée de l'importance des trésors qui furent alors enlevés pêle-mêle et transportés, sans ordre ni discernement, par des soldats et des gens de peine dépourvus de toute instruction. On vit la populace venir en aide aux agents de l'autorité, pour entasser en pile dans un nouveau *charnier des Innocents* des milliers de volumes pris de toutes parts. Les lieux choisis pour ces dépôts furent d'abord les dépendances du vaste bâtiment, au centre duquel était le couvent des Feuillants, et plus tard la chapelle même. Ce monument religieux avait depuis longtemps le nom de *Feuillantins de la Commanderie de Saint-Antoine*. C'était, comme on sait, précisément là que Françoise de la Chassaigne avait fait ériger un tombeau à son mari Michel de Montaigne. Ne croirait-on pas, au récit de ces scènes de désordre, entendre l'auteur des Essais lancer contre ceux qui

[1] Voyez la Note D à la fin du volume.

Digitized by Google

troublaient son repos cette exclamation de son livre : « *Leur » sens et entendement est entièrement étouffé en leur passion?*»

A propos de ce couvent transformé en un si étrange réceptacle de toutes les productions littéraires, scientifiques et artistiques qu'avaient enfantées, coordonnées et soigneusement conservées plusieurs générations, qu'il nous soit permis de le dire, à notre tour, sans aucune allusion : bien vive dut être la douleur de toutes ces communautés dépouillées ; car ce dont on les séparait leur avait coûté bien des sacrifices ou des privations, bien des veilles, bien des soins ! On aurait pu leur appliquer les réflexions inspirées par un tel sujet à Gilbert de Nogent parlant des Chartreux de Grenoble : *Tandis qu'ils se resserrent dans une étroite pauvreté*, disait-il, *ils ont amassé une riche bibliothèque ; moins ils possèdent de ce pain qui n'est pas matériel, plus ils suent et se travaillent pour acquérir cette autre nourriture qui ne périt point, mais vit éternellement.*

La Bibliothèque de l'Académie possédait, en 1793, environ trente-six mille volumes, mais près du quart se composait d'ouvrages incomplets. Le local de la chapelle des Feuillants en reçut une grande partie, comme il reçut les livres provenant des autres saisies faites à Bordeaux. Quant à ceux qui provenaient de Libourne, La Réole, Lesparre et autres communes du département, des dépôts particuliers leur furent affectés sur les lieux mêmes.

Toutes sortes de dégâts et de dilapidations furent exercés dans les diverses parties de l'établissement où étaient faits ces entassements de livres, de manuscrits, de tableaux, de cartes, de registres et objets d'art provenant de Bordeaux seulement : personne, hélas ! n'avait alors d'autre souci que celui de sauver ses jours. Ce ne fut que deux ou trois ans après, que, la tempête révolutionnaire s'étant un peu calmée, le public, les hommes de lettres et quelques directeurs de maisons d'éducation firent entendre leurs doléances. Aussi le gouvernement comprit-il la nécessité de s'occuper d'une réorganisation.

Digitized by Google

Le 22 Février 1794, un décret ordonna l'établissement de bibliothèques publiques dans les districts; il prescrivit le récolement des inventaires, qui avaient dû être faits, des livres et manuscrits, dans toute la France; il prononça le maintien ou la réorganisation des bibliothèques communales, et, à cet effet, il chargea les municipalités, sous la surveillance de l'administration du district, du choix des bâtiments, de leur entretien et de la conservation des bibliothèques nouvellement organisées.

Rallier, et, pour ainsi dire, recoudre les institutions et les livres, n'est pas, après tout bouleversement, chose aussi facile et aussi prompte que de les détruire ou de les dissiper. Nous en avons eu plus d'une preuve en ce siècle.

M. Monbalon, déjà nommé bibliothécaire à Bordeaux, écrivit au Ministre de l'Intérieur qu'il importait de s'occuper tout de suite de cet objet, « *afin*, suivant ses expressions, *d'arrêter la dégradation de tant de choses précieuses et mal gardées.* » Le choix d'un local pour l'organisation d'une bibliothèque centrale, celui des ouvrages à y introduire, leurs inventaires et leurs catalogues, prirent beaucoup de temps. Durant cette instruction préparatoire, le bibliothécaire, malheureusement, ne l'était que de nom; tout était livré à la merci de concierges, gardiens, séquestres et autres gens dont le moindre défaut était de savoir à peine lire et écrire. Nous avons vu la plupart de leurs rapports : l'un d'eux signalait en 1799 l'étourderie ou la malveillance de quelques écoliers du pensionnat central établi aux Feuillants. Suivant les termes du rédacteur, dès le commencement de la nuit, les petits mauvais sujets lançaient sur le dépôt de livres des pièces d'artifice connues sous le nom de *serpentaux*. Ces imberbes bibliolytes semblaient vouloir imiter le fameux conquérant turc, Soliman II, qui, au XVIe siècle, brûla la magnifique collection des livres du roi de Hongrie, à propos de quoi un contemporain disait : *Mais pourquoi dirais-je des livres, quand chacun de ces livres est un trésor?* Un autre gardien, à l'époque dont il s'agit, se plaignait de ce qu'ayant

Digitized by Google

dénoncé le vol d'une partie de la Bibliothèque des Capucins, son supérieur n'avait pas voulu faire attention à ce fait, et pour cause; en un mot, il faut bien le dire, ce fut un vrai pillage jusqu'à la fin du siècle où le Bibliothécaire parvint enfin à se faire écouter.

A la suite de ses réclamations, on attribua à divers établissements, ou on vendit à quelques-uns des anciens possesseurs émigrés, rentrés en France, une partie des ouvrages réclamés par eux. Ainsi, furent dotés d'une bibliothèque la Préfecture, le Séminaire, le Lycée, l'Archevêché et quelques autres administrations ou institutions.

Il fut, en outre, fait des ventes publiques à des prix déplorables, avec plus de promptitude que de prudence et surtout de discernement. Ce fut dans cet état des choses qu'un arrêté du 8 Pluviôse an XI (28 Janvier 1803), fit abandon aux communes des bibliothèques des écoles centrales. Par là fut assurée et réservée à la ville de Bordeaux la collection de livres qui se trouvaient à l'ancien dépôt des Feuillants, lequel, le 8 Germinal an XI, fut disposé pour devenir le Lycée, ouvert bientôt après. Toutefois on avait laissé un certain nombre d'objets et de livres à l'Académie.

Ce dernier local fut choisi de nouveau pour l'établissement de la Bibliothèque centrale, et, comme il parut suffisant pour la contenir avec le Musée, il fut procédé le 3 Messidor, an IV (21 Juin 1796), à la vente des deux maisons léguées par J.-J. Bel. La première rue Mautrait, 12, fut acquise par le sieur Pinard, pour 21,600 fr., et la seconde, rue Poudiot, par un sieur Mandavy pour 1,000 fr. Les raisons qui firent incliner pour l'hôtel Bel, préférablement à la maison des Feuillants, à laquelle on avait d'abord songé, furent puisées dans un rapport de M. Monballon, où ce Bibliothécaire disait : « La » maison des Feuillants est mal située; elle n'est pas à la » portée du public comme la maison de l'Académie qui est » au centre de la ville : c'est peut-être un grand inconvénient, » quand on a besoin de ranimer et de faire naître le goût » des arts et des sciences; il y a d'ailleurs, à l'Académie,

Digitized by Google

» un Observatoire utile à conserver pour l'étude de l'astro-
» nomie. »

Lorsqu'il fut résolu que la maison des Feuillants servirait à l'organisation du Lycée, et que la Bibliothèque serait réintégrée dans le local qui lui avait été primitivement donné par son fondateur, on était en l'année 1804. Il fallut faire vider l'hôtel Bel, où avaient été introduits des locataires. On transporta au rez-de-chaussée les bustes, statues et autres objets saisis, et on déposa dans les vastes salles du premier étage, appropriées à cette destination, les livres qui devaient enrichir le fonds de la Bibliothèque.

Durant cette translation, qui coûta beaucoup de temps et d'argent, un arrêté des Consuls du 16 Nivôse an XI (7 Janvier 1804), déclara que la Bibliothèque ci-devant départementale serait à l'avenir communale; par là, cette propriété fut mise à la disposition et sous la surveillance de la Ville. Dès-lors, ou plutôt dès le 28 Février 1803, commença pour elle une possession qui n'a pas été interrompue. Un arrêté du Préfet de la Gironde, en date du 16 Février suivant, réunit à l'hôtel de la rue Saint-Dominique, d'abord à titre provisoire, et bientôt d'une manière définitive, le bâtiment occupé par le Cercle dit de l'Académie, allées de Tourny; mais ce ne fut que deux ans après que la Bibliothèque, fermée depuis 1790, fut rouverte au public trois fois par semaine.

Durant soixante ans, indépendamment du legs de J.-J. Bel, des attributions considérables provenant des dépôts, des libéralités des donateurs que nous avons déjà signalés et qui avaient concouru à accroître le fonds primitif, la Bibliothèque a reçu des dons multipliés et souvent d'une valeur considérable, des chefs de l'État, de leurs Ministres, des Préfets du département de la Gironde, des Maires de Bordeaux, de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de la même ville, de la Société Philomatique, etc. Parmi ses bienfaiteurs, seulement depuis le commencement du siècle où nous vivons, on ne saurait passer sous silence ceux dont les noms suivants sont inscrits sur ses registres : MM. Latapie, de La-

Digitized by Google

mothe oncle et neveu, Fournier, Delavau, Dutrouilh, Lacour, Pommier, Le Boys de Guays, Brunet, Charropin, Ladevi-Roche, Bernadau, Cte de Peyronnet, Mmes veuves Ravez et Poitevin, et en dernier lieu le Congrès scientifique de France, couronnant sa 28e session, par le don gracieux de tous les ouvrages qui avaient été adressés à la ville où il venait de siéger.

IV

Il y a maintenant plus d'un siècle que la Bibliothèque publique de Bordeaux passe pour être au premier rang parmi toutes les Bibliothèques de France, à l'exception de la Bibliothèque impériale de Paris, qui n'a point d'égale, même en Europe. Dès l'année 1760, date de l'almanach de Guienne de M. Comet, son rédacteur, lui consacrant une notice particulière, s'exprimait ainsi : « La Bibliothèque de l'Académie » forme à présent l'une des plus complètes collections qui » puisse se trouver dans les différentes provinces du royaume. »

Comme nous venons de le dire, à partir de cette époque reculée, les acquisitions faites des deniers de la ville de Bordeaux, les dons du Gouvernement, ainsi que les legs et les hommages des particuliers et des auteurs, ont rapidement grossi l'inventaire de la Bibliothèque, et lui ont permis de soutenir sa prééminence. Il convient donc, dans l'intérêt de son ancienne renommée, de la mettre pour l'avenir à-peu-près à l'abri de toute concurrence. Donnons, à cet effet, des chiffres positifs.

Sur la foi de l'assertion contenue dans un rapport déjà cité de M. Jouannet, du 24 Janvier 1834, l'établissement comptait, en 1793, environ 36,000 volumes. Dans un inventaire dressé le 17 Février 1813, par l'un de nos plus laborieux prédécesseurs, M. Monbalon, et transmis à M. le comte Lynch, maire de la ville de Bordeaux, par ordre émané du Ministre de l'Intérieur, il était constaté officiellement, que la Bibliothèque

Digitized by Google

publique avait alors plus de 100,000 volumes : cette affirmation était fondée sur des calculs faits par lui-même dans l'établissement.

Plus tard, M. Bernadau, qui, sur le même sujet, s'était livré à de minutieuses investigations, affirmait, en parlant du Catalogue imprimé en cinq volumes in-8°, qu'il contenait les titres de 37,460 ouvrages, tant imprimés que manuscrits, formant un total d'au moins 112,000 volumes.

Suivant un article inséré en Octobre 1833, dans le *Journal de la Société de Statistique universelle*, 192 villes en France avaient seules des bibliothèques, et le nombre total des volumes montait à environ 13 millions; la plus considérable, d'après le même journal, était celle de Bordeaux, possédant 110,000 volumes.

En l'année 1843, M. Gautier, adjoint de maire, délégué pour les Beaux-Arts et l'Instruction publique, terminait un travail fort remarquable sur le même point, en disant à son tour : « C'est une collection immense, qui ne contient pas » moins de 140,000 volumes. »

Deux années après, dans un rapport adressé à M. le Maire de Bordeaux, le conservateur, M. Delas, s'exprimait ainsi : « En continuant à choisir nos livres avec discernement, en pro- » voquant et en méritant les largesses du Gouvernement, en » maintenant une économie bien entendue, notre Bibliothèque » restera sans rivale parmi les bibliothèques de province. »

Enfin, en 1848, le savant auteur d'une notice insérée dans le *Recueil des Actes de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux*, M. Gustave Brunet, écrivait également cette mention honorable dans un rapport spécial : « La Bibliothèque publique de Bordeaux est incontestable- » ment une des plus riches et des plus considérables qu'il y » ait en France, hors Paris; sous le rapport du nombre des » volumes et de l'importance des ouvrages qu'elle possède, » nous ne croyons pas que nulle autre collection l'emporte » sur elle. Il n'en est, à notre connaissance du moins, que » deux qui puissent rivaliser avec nous : Lyon et Rouen. »

Digitized by Google

Après cela, nous arrêterons-nous à un renseignement, plus ou moins affirmatif publié, il y a quelques années, par la maison Didot, dans le relevé que ces habiles imprimeurs ont fait des bibliothèques publiques qui se trouvent dans chaque département, et du nombre de volumes que possède chacune d'elles? Selon ce document, les chiffres les plus élevés seraient ceux-ci : Aix et Troyes, 100,000 volumes; Strasbourg, 120,000; Rouen, 126,000; Bordeaux, 130,000, et Lyon, 160,000. A la vérité, les auteurs de ce travail ont eu soin de ne pas donner leurs chiffres comme rigoureusement exacts. Pour nous, nous avons la certitude que le rapprochement de Lyon et de Bordeaux, et l'infériorité attribuée à cette dernière ville manquent, sinon de justice, du moins de justesse. Avant l'ouverture de la session du Congrès, nous avions voulu nous assurer, d'après les inventaires, registres et catalogues divers, du chiffre le plus approximatif possible de nos collections qui tous les jours vont croissant, et voici le résultat de notre opération :

Par la supputation des inscriptions portées sur les catalogues, suivant leur ordre numérique, les chiffres se subdiviseraient de la manière suivante :

Belles-Lettres,	environ.	7,500	ouvrages.
Sciences et arts	»	12,700	»
Histoire	»	14,700	»
Jurisprudence	»	4,200	»
Théologie	»	8,600	»
Musique	»	1,000	»
	ENVIRON.	48,700	»

Dans toute grande bibliothèque, on estime que le nombre des volumes est à celui des ouvrages comme *trois* est à *un*; cette proportion, généralement adoptée en bibliographie, a notamment été suivie à Bordeaux, d'où il suit que la Bibliothèque aurait actuellement :

Digitized by Google

Pour les Belles-Lettres, environ. . . .	22,500	volumes.
Sciences et Arts.	38,000	»
Histoire.	44,000	»
Jurisprudence.	12,600	»
Théologie.	26,000	»
Musique	3,000	»
Manuscrits, environ.	1,300	»
Doubles.	6,600	»
TOTAL, environ. . . .	154,000	volumes.

Nous croyons devoir, en acceptant cette mesure, faire une augmentation, à raison du grand nombre de volumes qui comprennent plusieurs ouvrages du même auteur ou d'auteurs différents, reliés ensemble, de telle sorte qu'en définitive nous avons la conviction qu'il n'y a rien d'exagéré dans le chiffre de 160,000 volumes, et qu'il serait le plus près du vrai, si, comme à Paris, tout était compté séparément; donc, il faudrait tenir Bordeaux et Lyon sur la même ligne, sauf néanmoins l'importance et la valeur des ouvrages, en quoi, suivant plus d'un avis éclairé, Bordeaux ne le céderait point à Lyon, et tiendrait encore un rang fort honorable entre les Bibliothèques de l'Europe [1].

Pour compléter l'historique sommaire de la Bibliothèque de Bordeaux, depuis sa fondation jusqu'à nos jours, il ne nous reste plus qu'à rappeler quels en ont été les Conservateurs, dont plusieurs lui ont tour à tour laissé une partie de leurs propres livres.

Le premier de ces fonctionnaires fut le docteur Monbalon, médecin, qui, en sa qualité de membre du premier Conseil général de la Gironde, voulut bien se charger de l'administration de la Bibliothèque de Bordeaux. Après avoir accompli le labeur difficile de la reconstitution de ses divers éléments sur les anciennes bases, il exerça sa charge très-utilement

[1] Voyez la Note E à la fin du volume.

Digitized by Google

pour la Ville durant trente-cinq années (de 1795 à 1830.) Il avait eu pour adjoint, dans l'origine, M. Latapie, qui avait été secrétaire du grand Montesquieu. Il mourut en 1835. C'est à lui qu'est due la mise en ordre de ce vaste dépôt, aussi bien que la rédaction des principaux catalogues. Il eut pour successeur, le 18 Octobre 1830, M. Jouannet (François-René-Bénit-Vatar), né à Rennes, le 31 Décembre 1765, correspondant de l'Institut de France, membre de l'Académie de Bordeaux, auteur d'une *Statistique de la Gironde* et d'autres ouvrages distingués. M. Jouannet dirigea la Bibliothèque jusqu'au 18 Avril 1845 où il mourut dans sa 80e année; mais il est juste de faire observer que, plus occupé de ses propres ouvrages que de cette administration, il laissa à M. Delas, sous-bibliothécaire, la tâche de faire imprimer les catalogues préparés par M. Monbalon, et de refondre celui de la Théologie. Après M. Jouannet, M. Delas qui fut appelé à le remplacer, consacra ses veilles, de 1845 à 1855, à poursuivre la publication des mêmes catalogues, en y ajoutant celui de la Musique. Il fit également imprimer de son chef un Supplément pour les Belles-Lettres, les Sciences et Arts et l'Histoire.

A son tour, le 1er Janvier 1856, M. Calixte Dupont, avocat et membre du Conseil municipal, fut nommé Bibliothécaire. Jeune encore, il fut enlevé, le 15 Septembre 1859, à des fonctions qu'il honorait par l'intégrité de son caractère, et qu'il aurait su rendre fécondes en bons résultats, si elles avaient duré plus longtemps. Le 1er Octobre suivant, le Bibliothécaire actuel lui succéda.

Le crédit annuel affecté par le Budget municipal est de 18,000 fr., dont une moitié est applicable au personnel, et l'autre moitié aux achats de livres et aux dépenses d'entretien.

Tels ont été l'origine, les développements et les épisodes, qui ont conduit la Bibliothèque de la Ville à l'état prospère et brillant dans lequel elle se trouve aujourd'hui. Il est temps d'arriver à des points qui aident à la faire connaître plus intimement.

Digitized by Google

V

Examinons d'abord le matériel de l'édifice proprement dit.

L'hôtel légué par J.-J. Bel et ses dépendances ont actuellement deux façades, l'une sur les allées de Tourny, l'autre dans la rue de l'Église-Notre-Dame. Il sert en ce moment à des usages nombreux. D'abord l'Académie occupe une grande partie du rez-de-chaussée, pour ses réunions particulières et ses assemblées publiques. La Société de Médecine y tient également ses séances; enfin l'Administration a permis que les salles en fussent ouvertes pour des cours d'agriculture, de mathématiques et de progrès musical, ainsi que pour l'établissement de diverses Sociétés, et en dernier lieu, pour la tenue des audiences du Conseil des Prud'hommes. Il est à désirer qu'en procédant à la restauration pour laquelle le Conseil municipal a récemment voté des fonds, on restreigne le nombre des assemblées de toute sorte qui y ont eu lieu jusqu'à ce jour, car tant d'usages divers ne sont pas sans inconvénient pour la dignité et même la sécurité de la Bibliothèque.

On entre dans l'ancien hôtel de J.-J. Bel, affecté à sa nouvelle destination, par la rue de l'Église-Notre-Dame, et on arrive, par un grand escalier conduisant au premier étage, à la salle principale ou salle de lecture publique. Cette pièce, dans son parallélogramme, a 15m 40c de longueur, 7m 10c de largeur, et un peu plus de hauteur. Elle peut, autour de deux grandes tables garnies de siéges, donner place à quarante lecteurs au moins. Le nombre de ceux qui la fréquentent varie, depuis quelques années, de 20 à 30 par séance du jour ou du soir.

A la droite de cette première salle, il s'en trouve une deuxième qui a 18m 40c de longueur, 5m 15c de largeur et 7m 40c de hauteur; l'une et l'autre sont, aux deux tiers de leur élévation, bordées d'une galerie saillante portée sur des consoles.

Digitized by Google

Au fond de la première pièce et en face des personnes qui y entrent, on aperçoit sur un socle de marbre gris veiné, le buste, en marbre blanc, de l'auteur de l'*Esprit des Lois*. Son nom est ainsi écrit en collier : *Carol. de Secondat Baro de Montesquieu ;* et au-dessous, sur le socle même et sur une plaque de marbre blanc, on lit, en la forme suivante, cette autre inscription :

CAROLO SECONDAT
DE
MONTESQUIEU
ACAD. SOCIO.
QUOD
ACADEMIA. BURD.
DECREVERAT.
DE SUO POSUIT
CAROLUS JUSTUS
DE BEAUVEAU
PRINCEPS
S. ROM. IM.
ACAD. SOCIUS
AN. MDCCLXVIII

Ainsi que cela résulte de cette inscription et de renseignements authentiques, l'Académie, ayant le 21 Août 1763, entendu prononcer devant elle l'éloge de Montesquieu, délibéra de placer son buste dans la salle de ses séances publiques. Le maréchal Prince de Beauveau, commandant de la province de Guyenne, se chargea de l'exécution de ce projet à ses frais, et ce fut Jean-Baptiste Lemoyne qui reçut et accomplit la mission de faire le buste de marbre érigé en 1768. Cet artiste était le digne fils de Jean-Louis Lemoyne, sculpteur comme lui. Il se servit de la médaille de bronze frappée par J.-A. Dassier, graveur génevois, établi en Angleterre, laquelle, assurent les contemporains, était d'une

Digitized by Google

grande ressemblance et rappelait la physionomie que l'antiquité nous a conservée de Cicéron. Bernadau, dans son *Histoire de Bordeaux*, rapporte que le roulier chargé d'introduire en ville la caisse contenant le buste dont il s'agit fut arrêté par un preposé des Douanes. La caisse portait l'étiquette : *Buste d'un philosophe*, et le malheureux préposé éprouvait un sérieux embarras à taxer cette marchandise ; l'Académie, informée sur-le-champ, intervint auprès des chefs, et la difficulté fut levée.

Jean-Baptiste Lemoyne, né à Paris le 19 Février 1709, et mort dans la même ville vers 1771, fut un artiste célèbre dont la mémoire a des droits à la reconnaissance des Bordelais, non-seulement pour ce travail remarquable, mais encore pour la statue équestre de bronze qui fut érigée à Louis XV sur la place royale de leur cité [1].

Mais ne nous éloignons pas trop du sujet principal de notre revue.

Toujours dans la même salle, au-dessus du buste de Montesquieu, et devant la balustrade de la galerie supérieure, on remarque un tableau de grande dimension représentant le portrait, en pied et debout, en robe rouge, de J.-J. Bel, fondateur de l'établissement. Une inscription, tracée au-dessous, rappelle son nom, sa dignité parlementaire, ses titres de membre et de bienfaiteur de l'Académie, son âge et la date de son décès ; la voici :

J. JAC. BEL.
IN SUPR. BURD. PARL. CURIA.
SENATOR INTEG.
MUSARUM CULTOR ET AMICUS.
ACADEMIÆ SOCIUS.
ET BENEFACTOR. INSIGNIS.
VIXIT. ANN. XLVI.
OB. DIE. XV. AUG. MDCCXXXVIII.

[1] Voyez la Note F, à la fin du volume.

Digitized by Google

Puis, encore au-dessous de cette inscription, on lit le distique suivant dont le second vers, emprunté presque en entier à Ovide, laisse peut-être à désirer, sous le rapport d'une juste et correcte application :

Has Musis ædes librosque Laremque sacravit;
Immemores Musas non sinit esse sui.

On a essayé de reproduire ainsi la même pensée en français :

Puisqu'il vous consacra temple, livres, demeure,
Muses, que parmi vous son nom jamais ne meure.

Il est vraisemblable que, dans le principe, aucun motif n'a déterminé cette sorte de rapprochement de Secondat de Montesquieu, et de Jean-Jacques Bel, du moins en ce qui touche leur place respective. On aura voulu purement et simplement exposer aux regards le fondateur de la Bibliothèque et la plus grande célébrité de l'Académie de Bordeaux. Pour nous, tout en applaudissant à cette idée, nous aimons à y découvrir autre chose encore. Ces deux éminents personnages, ainsi placés, nous semblent enseigner, de concert, à tous ceux qui viennent travailler sous leurs regards inspirateurs, le premier, comme il l'a dit lui-même, que *l'étude nous procure un bonheur qui nous suit dans tous les âges*, et le second, qu'une sorte de supériorité est due à celui qui a su tout à la fois bien dire et bien faire.

La table sur laquelle s'appuya la main du donateur de ce vaste dépôt des lettres et de la science, existe encore dans le cabinet du Conservateur de la Bibliothèque. Elle est plaquée d'acajou, et des ornements de cuivre ciselé, dans le goût du siècle de Louis XV, en garnissent les contours et les tiroirs à serrure; son élégance a plus d'une fois attiré l'attention des amateurs de ce genre de meuble. Il se trouve, dans le même cabinet, une seconde table de moindre dimension, qui a également appartenu à J.-J. Bel.

Digitized by Google

Il n'est pas sans intérêt de signaler, au-dessus de la glace de la cheminée, une grisaille peinte à l'huile et imitant le bas-relief, œuvre remarquable et peu connue de Pierre Lacour père, professeur de l'École de dessin et de peinture, membre de l'Académie de Bordeaux, né dans cette ville le 14 Avril 1745 et mort le 28 Janvier 1814. Cette grisaille, d'un très-bel effet, représente le Génie de la gloire, ayant une flamme sur la tête et porté sur des nuées d'où s'échappent des palmes et des médailles : il étend son bras droit sur un écusson qui paraît être celui des armes d'Angleterre aux trois léopards, par allusion, sans doute, à l'époque de la domination anglaise sous laquelle, en 1441, fut instituée l'Université de Bordeaux. De la main gauche élevée, il montre une couronne. Il plane sur des groupes ou figures d'enfants ailés s'agitant au milieu d'attributs allégoriques relatifs aux lettres, aux sciences et aux arts. Quelques-uns de ces enfants tiennent des livres et des feuilles sur lesquels on lit le titre de l'*Esprit des Lois* et le nom de Bel et de Barbot. Enfin la façade de l'hôtel de la Bibliothèque s'entrevoit au fond par ses lignes, ses croisées et ses petits balustres supérieurs.

A côté et à la suite de la salle publique de lecture, ainsi qu'au deuxième étage, ont été disposées douze autres pièces plus ou moins grandes : elles déroulent à l'œil des visiteurs l'aspect imposant d'une tenture continue de livres de divers formats, s'élevant du plancher au plafond. Il est rare que leur première vue ne provoque pas une exclamation de surprise et d'admiration de la part des bibliophiles qui veulent parcourir toutes les parties de l'édifice. Plus d'un parmi eux nous a rappelé un mot singulier rapporté dans les entretiens de Balzac. Cet académicien du XVIIe siècle raconte qu'un visiteur de sa bibliothèque, commença son compliment en protestant *du profond respect qu'il avait toujours eu pour lui et pour Messieurs les livres.*

N'y a-t-il pas en réalité dans le seul aspect des livres quelque chose qui commande le respect et l'affection tout ensemble ? Précieuses reliques, ou plutôt reflets de l'âme de

Digitized by Google

leurs auteurs, ne sont-ce pas eux qui captivent l'intelligence, l'élèvent, la nourrissent, la purifient et, par leurs communications mystérieuses, l'empêchent de se pervertir? « Souvent, » a dit l'auteur des *Études morales et politiques* [1], il faut re» noncer aux pures ambitions de notre jeunesse, il faut se » résigner à vivre obscurément dans quelque pauvre cabinet, » où n'entrera jamais l'ombre même de la gloire; quelquefois » même il faut sortir de sa patrie, et goûter l'amertume d'un » pain et d'un sel étrangers. C'est alors qu'il est bon de se » choisir dans le passé des amis qui ne changent ni avec les » années, ni avec les révolutions, ni avec le malheur; c'est » alors qu'il est permis d'entourer de notre amour et d'em» bellir d'un luxe innocent ces compagnons qui consolent de » tous les mécomptes et qui élèvent notre âme au-dessus des » faiblesses qui l'énervent ou des colères qui l'avilissent. Ces » beaux livres, derniers plaisirs, derniers soutiens de notre » âge, nous gardent jusqu'à la fin les illusions dont l'homme » a besoin pour vivre. Ils nous empêchent de désespérer, ils » nous promettent que notre nom ne périra pas tout entier. » Tant que dureront ces volumes chéris que nous avons » marqués de notre devise, il y aura quelque part un biblio» phile, c'est-à-dire un ami pour conserver notre souvenir. » Cette élégance même qu'on nous reproche sera comme un » dernier témoignage de la distinction de nos goûts, de la » noblesse de notre âme, et peut-être nous vaudra-t-elle » dans l'avenir ce que trop souvent les passions du jour nous » refusent, un peu de justice et de sympathie. »

Dans le même ordre d'idées, mais à un autre point de vue, ne peut-on pas dire encore, que lorsque les instituteurs des nations, les savants illustres, les confidents de Dieu ont disparu d'ici-bas, ce sont les livres et les manuscrits qui se chargent de perpétuer leur mémoire à travers les siècles futurs? Et si nous ne craignions pas de profaner de touchantes paroles consacrées par l'Église, ne pourrions-nous pas

[1] M. Edouard de Laboulaye, membre de l'Institut.

Digitized by Google

ajouter que ces mêmes livres sont les messagers fidèles par lesquels les âmes du Ciel communiquent à celles de la terre des sensations *de rafraîchissement, de lumière et de paix?* C'est peut-être sous l'impression de sentiments analogues que les Espagnols ont mis sur la porte d'entrée de quelques-unes de leurs bibliothèques cette inscription non moins singulière que vraie :

AQUI LOS MUERTOS ENSÊNAN A VIVIR A LOS VIVOS,

Ici les morts enseignent à vivre aux vivants.

Pour nous, sans crainte d'être taxé d'avoir trouvé dans notre cœur la source des illusions de notre esprit, nous n'hésitons pas à l'avouer, plus d'une fois dans nos rapports familiers avec les rayons de la Bibliothèque confiée à nos soins, il nous a semblé entendre dans un mystérieux silence, la voix de Dieu nous rappelant que sa Providence avait songé à chacun de ses enfants de toute éternité et que nulle part la preuve n'en existe plus que là. On ne nous contestera point apparemment que Dieu l'a pu; or, à notre avis, les livres proclament qu'il l'a fait. Qu'est-ce donc, en effet, que cette multitude de volumes de tous les âges, de tous les formats, rapprochés par une fraternelle et merveilleuse association? Tout ce qu'ils renferment de prodigieusement varié n'est-il pas comme une révélation incessante transmise de génération en génération par des routes secrètes? Admirable transmission qui fait arriver jusqu'à nous les conceptions variées de cerveaux humains auxquels cet enfantement a peut-être coûté la vie. Ne sont-ce pas effectivement des intelligences, ayant soif de se mettre en rapport avec d'autres intelligences, lesquelles ont semblé s'éteindre, en s'attachant à des feuilles légères de vélin ou de papier, mais qui ressuscitent et rajeunissent perpétuellement par tout ce qu'il y avait de plus vivace en elles? Bénissons donc à jamais la puissance et surtout la bonté divines qui n'ont pas dédaigné de s'associer à nos

Digitized by Google

efforts, afin, comme l'a dit heureusement M. de Lamartine, d'*embaumer les idées pour l'Éternité.*

Qu'il nous soit fait grâce de cette digression, trop longue mais inspirée par la contemplation d'un de ces sublimes foyers que notre nation et ses Souverains entretiennent dans les bibliothèques publiques avec non moins de constance et de respect que les Vestales n'en apportaient à entretenir le feu sacré chez les anciens. Ne différons plus de pénétrer dans toutes les parties du sanctuaire que nous venons de saluer, si toutefois on peut décorer de ce nom l'immense dépôt des trésors où, il faut en convenir, le bien n'est pas exempt d'un alliage impur. Cet aveu pourrait nous conduire à l'examen d'un point trop délicat pour être traité ici; aussi, nous bornerons-nous à n'en dire que trois mots : Dans une bibliothèque, sans doute, comme partout ailleurs, il y a du bon et du mauvais, mais le bon domine et l'antidote abonde à côté du poison; les livres, en général, n'en demeureront pas moins, comme on les a qualifiés souvent, la *médecine de l'âme.* Après tout, c'est toujours la question du *libre arbitre;* enfin, pour tout esprit qui sagement ne veut pas murmurer contre Celui qu'il peut à peine comprendre, les blessures que l'humanité se fait à elle-même n'ont souvent été permises que pour rendre plus manifeste le pouvoir de la main si tendre qui sait, en les guérissant, en faire découler des mérites.

VI

Essayons maintenant d'expliquer le mécanisme de ce monument élevé à toutes les intelligences, mais particulièrement aux savants et aux lettrés qui aiment à y trouver un *oasis* ou une halte hospitalière, loin de l'atmosphère du monde devenu souvent pour eux un désert habité.

La classification d'une bibliothèque constitue l'œuvre préalable et principale de sa formation et de son organisation. Au lieu de nous livrer à l'examen des systèmes et des contro-

Digitized by Google

verses auxquels ces travaux préparatoires ont donné naissance, disons tout simplement qu'à notre avis, tous les modes anciens et modernes, à-peu-près, ont leurs avantages et leurs inconvénients ; d'où il suit qu'aucun d'eux n'est ni absolument parfait, ni absolument vicieux, et que là, comme en beaucoup d'autres sujets, il faut se défier des théories et combiner tous les moyens qui peuvent concourir à réaliser cette recommandation d'un bibliophile anglais : *Une place pour chaque chose, et chaque chose à sa place.* C'est le but, nous devons le dire, que nos prédécesseurs nous paraissent avoir atteint, sauf une ou deux modifications regrettables de l'avant-dernier de ces fonctionnaires.

Au reste, ce classement bibliographique, assorti de ses divisions et subdivisions, pour servir de base à la composition des catalogues, n'a pas autant d'importance qu'on le pourrait croire. Il y a eu une grande diversité d'opinions chez ceux qui s'en sont occupés : c'est pourquoi, sans doute, aucun n'a été généralement ni rigoureusement adopté.

Ainsi, M. Jacques-Charles Brunet, dans son *Manuel du libraire et de l'amateur de livres*, donne la préférence à la division suivante : *Théologie, — Jurisprudence, — Sciences et Arts, — Belles-Lettres, — Histoire.* — D'après ce système, la Théologie est placée à la tête de toutes les matières des connaissances humaines, parce qu'elle en est le vrai *summum*. C'était la classification qui avait été réglée par les premiers libraires de Paris : mais la Révolution de 1789, par aversion de l'ancien régime, crut devoir enlever à la Théologie le rang de priorité dont elle était en possession depuis fort longtemps : « On pensait, dit à ce sujet le même M. Brunet, que rien n'était » aussi facile que de l'y remplacer ; pourtant, sur ce point, » comme sur beaucoup d'autres, il fut impossible de s'enten- » dre. La Philosophie, les Belles-Lettres et l'Histoire, voire » même l'humble Bibliographie, furent tour-à-tour et inutile- » ment proposées. Non-seulement aucun système ne prévalut, » mais même aucun ne put réunir en sa faveur un certain » nombre de suffrages. En sorte qu'après d'inutiles efforts,

Digitized by Google

» il fallut en revenir au système des libraires que chacun, » d'ailleurs, regardait comme le meilleur, après le sien. »

Avouons-le cependant, non sans quelque confusion mêlée de regrets, la Bibliothèque publique de Bordeaux se mit et demeura dans l'ornière de la Révolution. Elle a accordé la place d'honneur aux Belles-Lettres; elle les a fait suivre des Sciences et des Arts, en y ajoutant la *Musique*, puis de l'Histoire et de la Jurisprudence; et elle a relégué la Théologie au dernier rang.

En toute hypothèse, comme on l'a dit avant nous, dans le classement des livres c'est bien moins l'enchaînement naturel ou soi-disant naturel des sciences qu'il faut considérer, que le rapport réel qu'elles conservent entr'elles dans l'usage que l'on en fait, soit dans les grandes et savantes professions auxquelles elles s'appliquent, soit dans la pratique de la vie.

Il importe donc médiocrement que ces bases premières de la Bibliothéconomie soient disposées dans tel ou tel ordre. Une chose qui vient à la suite, mais qui est bien autrement essentielle, c'est la division respective, dans les catalogues, des classes, des sections et des articles, ce qu'Horace aurait appelé « *Series et junctura.* » Sans entrer dans l'examen de ces divisions, subdivisions et articles des tables synoptiques, il nous semble qu'il n'est pas hors de propos d'indiquer rapidement les titres de classification de chacun de nos catalogues. Toutefois, avant de le faire, rappelons que la formation définitive de ces travaux a été accomplie et terminée en 1825 par M. Monbalon, et par M. Noé qui, pour avoir marché sous ses ordres, ne doit pas en recueillir une moindre part d'éloges. Le premier de ces catalogues, dit *des Belles-Lettres*, se compose de cinq classes principales, savoir : 1° La Grammaire qui embrasse les langues diverses, anciennes ou modernes, leur origine, leur formation, leur diversité et tout ce qui leur est accessoire; 2° la Rhétorique, c'est-à-dire, les Rhéteurs et Orateurs, anciens et modernes, étrangers et français; 3° la Poésie, l'art dramatique, de toutes les époques et de toutes les nations, ensemble la

Digitized by Google

mythologie, les fables et les apologues; 4° les romans, facéties, contes, nouvelles et autres compositions analogues; 5° enfin, la Philologie comprenant les traités sur les études, les critiques, les satires et apologies, les hiéroglyphes, les sentences, les polygraphes, les entretiens et les épistolographes.

Pour ce qui est relatif au deuxième catalogue, où les subdivisions sont plus nombreuses et plus variées, bornons-nous à rappeler que les cinq grandes classes ou divisions sont : 1° la Philosophie, autour de laquelle se rangent les traités, généraux et particuliers, sur toutes les branches de cette matière, dans l'antiquité et dans les temps modernes, la morale, l'économie domestique, sociale et politique; 2° les sciences physiques et naturelles, y compris les principes et les traités d'agriculture; 3° les sciences médicales et les mélanges qui s'y rattachent; 4° les sciences mathématiques; 5° enfin les arts en général, les arts libéraux, les Beaux-Arts, les arts mécaniques et les métiers.

Au catalogue des Sciences et Arts, on a, pour ainsi dire, annexé, quoique séparément, le catalogue de la musique, de création spéciale assez récente. Il réunit en un cadre brillant et harmonié, l'histoire, les dictionnaires, les mélanges, les effets nouveaux et physiques, et toutes sortes d'œuvres de cet art qui sait heureusement s'unir, dans la société moderne, à tous les grands actes du pays et à toutes ses solennités, comme aux suaves passe-temps du salon ou seulement du foyer domestique. Composé par M. Delas, il fut imprimé sous M. Dupont, qui y ajouta quelques articles.

Le troisième catalogue, sous le titre d'Histoire, a le même nombre de classes qui sont : 1° les sciences nécessaires à l'intelligence de l'histoire, telles que la Chronologie et la Géographie; 2° l'histoire générale et particulière, ancienne et moderne, de tous les peuples du monde; 3° l'histoire des Religions et des cultes; 4° les antiquités dans le sens le plus étendu de tout ce qui se lie à ce mot; 5° l'histoire de toutes les connaissances humaines.

Digitized by Google

Dans le quatrième catalogue consacré à la Jurisprudence, se développent, en trois classes distinctes, toutes les origines, les dissertations et œuvres quelconques touchant le droit public, le droit romain et le droit français ou étranger, et le droit-canon sous ses aspects divers, avec leurs monuments.

Pour le catalogue de la Théologie, champ immense, à l'abondante et riche moisson duquel ont concouru tant de précieuses semences choisies par des mains habiles, six classes font successivement connaître toutes les sources et les trésors de l'Écriture sainte, de la Liturgie, des Conciles, des saints Pères, des Théologiens de l'Église romaine et des Théologiens séparés de cette Église.

Tel est l'aperçu de l'ensemble des catalogues principaux et supplémentaires, imprimés et manuscrits, se suivant et se coordonnant de manière à ne faire qu'un corps.

Il convient d'expliquer maintenant comment ils se relient ou sont en une parfaite concordance avec la Bibliothèque en place. Il existait depuis longtemps une Table générale ou un Répertoire alphabétique; il en a été fait, en 1861, une copie. Ces Répertoires se divisent en deux, savoir : l'un, en deux volumes, *in-folio*, contenant la série des écrivains connus avec l'indication de leurs œuvres; l'autre, également alphabétique, se rapportant aux ouvrages signalés par leurs titres seulement, et dont les auteurs sont, du moins pour le plus grand nombre, anonymes ou pseudonymes. Chacune de ces tables est le premier fil ou le premier élément qui doit diriger dans les recherches et vers la découverte des ouvrages. Elle indique, par des lettres initiales, si l'ouvrage qu'il s'agit de trouver appartient aux Belles-Lettres ou aux autres classes cataloguées, et, en même temps, elle donne le numéro d'ordre inscrit en tête de chaque article dans les nombreux catalogues spéciaux imprimés et classés par division de matières. Cette double constatation suffit pour s'assurer de l'existence de l'ouvrage. Le numéro d'ordre et l'ouvrage étant trouvés, il faut remarquer, à l'extrémité des

Digitized by Google

lignes, un autre numéro qui est appelé numéro de rangement ou de placement ; celui-ci fait savoir la place qu'occupent dans la Bibliothèque les ouvrages dont il s'agit de reconnaître l'existence.

Quant à la disposition successive des livres dans les diverses salles, elle est simple et facile à concevoir. Au lieu d'adopter un ordre systématique absolu, qui aurait fait suivre chaque ouvrage de tous les autres ouvrages traitant de matières analogues, et de conduire ainsi jusqu'à sa fin chacune des catégories de toutes les classes, on a préféré, dans les salles qui se suivent, attribuer les rayons inférieurs aux *formats in-folio*, les rayons du milieu aux *in-quarto* et les rayons supérieurs aux *in-octavo* et autres formats moindres : toutefois on s'est conformé à l'ordre des classes adopté par les catalogues et à la succession méthodique des ouvrages, et on a limité le placement des formats de toute sorte dans chaque salle, de manière à ce qu'ils se suivent et s'enchaînent sans confusion. Au surplus, chaque ouvrage porte au dos son numéro de rangement correspondant à celui du catalogue qui y renvoie.

Dans cet état matériel de la Bibliothèque publique, chaque visiteur ou chaque lecteur pourrait être à soi-même son guide, mais il a été nécessaire de lui préparer un aide officieux qui le dispense de ce soin ; car, pour nous servir des expressions qu'un illustre écrivain a employées, dans ses études sur l'Artillerie, « l'homme studieux qui veut s'instruire » ressemble à un voyageur qui pénètre dans un pays dont il » n'a pas la carte topographique, et qui est obligé de demander » son chemin à tous ceux qu'il rencontre sur la route. »

Deux ou trois employés sont préposés au service de la salle publique de lecture : ils satisfont à toutes les demandes qui leur sont adressées, au moyen de bulletins écrits indiquant le titre de l'ouvrage et le nom du demandeur.

Aux termes d'un règlement consigné dans un arrêté de M. le Maire de Bordeaux et affiché dans le salon de lecture, « La Bibliothèque est ouverte au public tous les jours de la

Digitized by Google

» semaine, excepté le Samedi, le Dimanche et les jours » fériés, le Samedi étant réservé au replacement des livres » et aux autres travaux intérieurs; — les séances publiques » ont lieu, du 1er Novembre au 31 Mai de 11 heures du matin » à 4 heures après-midi et de 7 à 10 heures du soir, et du » 1er Juin au 31 Août de 11 heures du matin à 5 heures. La » Bibliothèque est fermée pendant les vacances du 1er Sep- » tembre au 31 Octobre, sauf un jour par semaine. Les » manuscrits, les ouvrages en cours de publication qui ne » sont pas encore reliés, les grands ouvrages à figures, les » livres rares et précieux, ceux enfin que, par un motif de » morale, on ne pourrait mettre entre les mains de tout le » monde, ne sont confiés aux personnes qui les demandent » qu'avec l'autorisation spéciale du Bibliothécaire. D'autres » dispositions règlent le régime intérieur dans ses détails. »

Disons un mot, en terminant, sur les prêts de livres. L'autorité municipale ne les autorise ni ne les sanctionne : Elle les tolère seulement, sous la responsabilité du Conservateur, surtout lorsqu'il s'agit de fonctionnaires publics d'un ordre élevé, de professeurs des Facultés des Lettres ou des Sciences, et de donateurs d'ouvrages considérables. On conçoit aisément pourquoi de semblables restrictions sont indispensables. A la vérité, il s'est manifesté, plus d'une fois, à ce sujet des prétentions ou des exigences inadmissibles : on aurait dû se rappeler, avant de les produire, qu'autrefois en France, les rois les plus absolus étaient soumis à des règles qui sembleraient de nos jours fort étranges au plus humble prolétaire. Qui ne sait, par exemple, que Louis XI, ayant voulu emprunter un manuscrit de Rasis à la Faculté de Médecine de Paris, fut obligé de donner caution de douze marcs d'argent, vingt livres sterlings? A Bordeaux, vers la même époque, Pey-Berland, fondateur du collége de Saint-Raphaël, avait, entr'autres statuts de cette institution, réglé que quiconque en emporterait un livre serait excommunié. Il n'avait fait d'exception qu'à l'égard des Archevêques, qui, toutefois, en cas d'emprunt, étaient tenus de donner un gage

Digitized by Google

d'une valeur égale. Actuellement même, en Angleterre, parmi les gens du monde, on ne se permet guère d'emprunter un livre. En tout cas, dans une Bibliothèque publique, les prêts au dehors ont l'inconvénient de priver d'une partie de son droit tout lecteur qui se rend aux lieu et heure fixés par l'Autorité : aussi ne devrait-on, à notre avis, accorder cette faveur que pour peu de temps et uniquement qu'aux personnes qui, par des motifs graves, ne peuvent assister aux séances publiques.

Digitized by Google

DEUXIÈME PARTIE

—

LIVRES IMPRIMÉS

I

Près d'aborder la partie technique de la tâche qui nous a été dévolue, c'est-à-dire en arrivant à l'indication des principaux ouvrages que renferme la Bibliothèque de Bordeaux, nous avons éprouvé un sérieux embarras provenant tout à la fois de notre défaut de suffisante expérience, en un sujet tout spécial, et de notre hésitation à nous lancer dans les flots d'un Océan sans rivages. Mais, qu'on nous permette de le répéter, nous n'avons guère eu la liberté de ne pas répondre à l'appel qui nous avait été fait. Nous sommes loin de nous dissimuler d'ailleurs que beaucoup de fautes pourront nous être échappées, malgré notre attention. Espérons néanmoins que ceux qui les relèveront, ne le feront pas avec trop de sévérité.

Voici l'ordre que nous nous proposons de suivre : Nous jetterons d'abord un coup-d'œil rapide sur la découverte de l'imprimerie; puis nous dirons comment elle s'introduisit

Digitized by Google

dans la province de Guienne; ensuite, nous passerons en revue, dans l'ordre successif des temps, les plus célèbres typographes et leurs travaux les plus éminents, par rapport à ce que possède notre Bibliothèque. En faisant ainsi, nous n'osons guère aspirer, mais nous nous appliquerons du moins à atteindre le but qu'avait en vue Florus, lorsqu'il disait : *Quæ etsi involuta inter se sunt omnia atque confusa, tamen, quò meliùs appareant, separatim proferentur* [1].

Occupons-nous d'abord et rapidement de l'imprimerie.

On en a fait souvent la remarque, de véritables tortures attendent ceux des bibliologues qui persisteront à débrouiller l'histoire de son origine et de ses premiers essais. Quinze villes se disputent, depuis plus de quatre siècles, la gloire d'avoir enfanté dans leurs murs cet art merveilleux qui, nous l'avons dit ailleurs, semble partager avec le soleil le privilége d'éclairer le monde, et avec la foudre celui de le ravager; cependant les débats sont vraisemblablement loin d'être terminés. Au lieu de discuter les titres de chacune de ces villes, contentons-nous d'essayer de faire comprendre, en peu de mots, l'incertitude qui règne, même à l'égard des trois principales de celles dont les prétentions ont le plus surnagé : Strasbourg, Mayence et Harlem. M. Léon de Laborde dont l'autorité est d'un si grand poids, a soutenu, en 1840, la cause de Strasbourg dans l'ouvrage publié sous ce titre : *Début de l'imprimerie à Strasbourg* ou *Recherches sur les travaux mystérieux de Guttenberg, en cette ville, et sur le procès qui lui fut fait en 1439*. Et voilà que, vingt ans plus tard, M. Louis Veuillot ne craint pas de s'écrier dans un autre ouvrage : « Strasbourg » a élevé une statue à Guttenberg pour trois raisons : la pre- » mière, comme inventeur de l'imprimerie; la seconde, » comme l'ayant inventée à Strasbourg; la troisième, comme » étant enfant de Strasbourg. Or, premièrement, Guttenberg » n'est ni le seul, ni le principal inventeur de l'imprimerie; » secondement, l'imprimerie, qui n'a pas été inventée par

[1] Lib. II, n° 19.

Digitized by Google

» Guttenberg, n'a pas, non plus, été inventée à Strasbourg; » troisièmement, rien ne prouve que Guttenberg soit né à » Strasbourg. »

En Allemagne, de très-savants et nombreux écrits ont fait valoir de sérieux arguments en faveur de Mayence, en même temps que de Jean Fust ou Faust qui, d'après eux, avança des sommes considérables à Guttenberg, fut associé d'abord avec lui, puis avec Schœffer, et publia successivement, durant cette association, des ouvrages importants dont quelques-uns sont parvenus jusqu'à nous.

Enfin, les Hollandais, regardant comme l'inventeur de la typographie, leur compatriote Coster ou Koster (Laurent), lui ont élevé, à leur tour, en 1622, une statue à Harlem : en outre, ils ont fait frapper des médailles en son honneur. La maison, qui passait pour avoir été sa demeure, a été, de leur part, l'objet d'une sorte de culte jusqu'à l'année 1818 où elle s'est écroulée.

Encore une fois, il ne nous appartient pas de nous mêler à ces interminables controverses. Peut-être aucun des contendants n'a-t-il tout-à-fait tort ni tout-à-fait raison, en ce sens qu'il n'y eut qu'un inventeur et que ses initiés ou confidents furent plus vigilants ou plus adroits que lui. Quoi qu'il en soit, nous pouvons nous borner à constater que, suivant les avis le plus généralement adoptés, l'imprimerie fut inventée ou se manifesta réellement vers l'année 1440, et que ses premiers travaux se succédèrent assez rapidement dans les années suivantes. Par les soins de la Société de la Sorbonne on vit des imprimeurs commencer à s'établir à Paris, en 1469 ou 1470 : les premiers d'entr'eux furent Ulric Géring, Martin Crantz et Michel Friburger, qui se rendirent aux sollicitations de Guillaume Fichet et de Jean de la Pierre, docteur de la même société.

Personne n'ignore quels développements immenses ont su, créer en France, leurs successeurs. Si les Allemands, suivant un docte écrivain de cette nation, ont eu la gloire d'inventer l'imprimerie, et de la pratiquer les premiers, les Français ont

Digitized by Google

celle de s'être distingués dans cet art et de l'avoir porté jusqu'à sa dernière perfection : *Quod scribendi genus ut Maguntiæ in Germaniâ inventum, ità in Galliis demùm perfectum est.* (H. Meibom.)

II

Pour ce qui concerne la Guienne particulièrement, s'il fallait s'en rapporter à Timperley, bibliographe Anglais, parmi les onze premières villes de France dans lesquelles l'imprimerie reçut d'heureuses et même de notables améliorations, Bordeaux aurait été la cinquième. Ce témoignage, quelque flatteur qu'il soit pour nous, ne peut guère être accepté que sous bénéfice d'inventaire. En effet, nous ne connaissons aucun ouvrage *imprimé en Guienne,* dans le XVe siècle, tandis qu'il résulte de faits constants qu'il y en eut d'imprimés à Troyes, en 1483; — à Rennes, en 1484; — à Abbeville, en 1486; — à Besançon et à Rouen, en 1487; — à Orléans, en 1490; — à Dijon et à Angoulême, en 1491; — à Dôle, en 1492; — à Nantes, en 1493. De son côté, le célèbre bibliographe Panzer ne cite aucun livre imprimé dans notre province avant l'année 1529; mais il y a, dans la Bibliothèque de la ville, plus d'un ouvrage qui prouve qu'antérieurement à cette époque la typographie était en usage dans la Guienne.

D'après nos recherches, ses titres de noblesse typographique ne datent que du premier quart du XVIe siècle : et encore faut-il remarquer que Bordeaux partagea cet honneur avec La Réole et Bazas où parurent, vers le même temps, c'est-à-dire de 1517 à 1531, des livres très-curieux au point de vue de l'art. Nous sommes heureux d'avoir, parmi les uns et les autres, plusieurs ouvrages que les connaisseurs ont souvent admirés.

D'abord, nous pouvons montrer deux volumes provenant des presses de Jean Maurus ou Maur, portant la date de 1517,

Digitized by Google

et le nom de La Réole. Chacun d'eux offre des particularités qu'il n'est pas hors de propos de rappeler succinctement.

Le premier de ces volumes, en caractères gothiques, format in-quarto du temps, présente en tête du frontispice ce titre : *L'Instruction des Curez, recteurs et vicaires pour instruire le simple peuple.* Au milieu de la page figure, en grand, l'écusson d'Amanieu Ier d'Albret, cardinal, administrateur perpétuel de l'Église de Bazas, évêque de Pamiers, lequel écusson consiste en un écu écartelé au 1er et au 4e d'argent, et au 2e et 3e du même aux trois fleurs-de-lys portées 2 et 1, le tout surmonté du chapeau de ce dignitaire. Enfin, au bas de la page se lisent ces mots, avec l'indication de la juridiction épiscopale :

» BAZAS

« Le present liure est tres necessaire a tous curez. Recteurs » vicaires' maistres descolles' dospitaulx et a toutes psonnes » desiras le salut de leurs ames et y a grans pardons' a tous » ceulx qui y liront et oyront lyre. »

L'ouvrage est divisé en trois parties et suivi de quatre pages se liant à la *tierce-partie*, sous ce titre : *Le livre de Jésus ;* à la fin de la seconde partie, on trouve cette mention assez curieuse en ce qui concerne l'auteur, l'imprimeur et la date :

« Cy fine le liuvre de Maistre Jean Gerson iadis chācellier » d'Paris appele en latī *Opus triplitū :* c'est-à-dire de trois » parties. Cest assavoir des Cōmādemens de Dieu de cōfessio » et sciēce de bien mourir. Imprime a La Reole le XXVII iour » de Juing lan mille cinq cens et XVII. par maistre Iehan » Maurus demeurant aud'lieu de Par le cōmādemēt de Mon- » sieur de Bazas.

Le second volume, du même imprimeur, porte la date du 15 Juin 1517, également de La Réole ; nous n'en indiquerons que le préambule, en invitant les bibliophiles à en parcourir les feuillets et à remarquer la netteté de son petit caractère gothique ; il y est dit :

Digitized by Google

Joannis Mauri Constantiani in Cōmentarios compositionū ac derivationū Lingue latine ad micātissimū spectateq. nobilitatis virū D. Joanne de Haulcourt Radiātissimū Juris utriusq Doctorē Burdegalēnq. Senatorem.

M. de Lamothe, en citant ces deux ouvrages, dans une dissertation insérée au cahier 1847-48 des travaux de la Commission des Monuments historiques de la Gironde, s'est exprimé ainsi : « En 1517, le Parlement siégeant à La Réole, » et l'un au moins des imprimeurs de Bordeaux l'y ayant » nécessairement suivi, Jean Maur, quoiqu'il imprimât à La » Réole, doit être considéré comme un typographe bordelais.»

Nous avons le regret de ne partager l'avis de M. L. de Lamothe, ni dans ses prémisses, ni dans sa conclusion : nous croyons, en effet, que le Parlement de Bordeaux n'alla siéger à La Réole qu'en 1654 et 1678, pour se soustraire à la peste. C'est à Libourne que, pour se préserver du même fléau, il se transporta en 1515 et les deux années suivantes. La Réole peut donc revendiquer ou conserver purement et simplement l'honneur de la priorité pour les deux ouvrages curieux que Bordeaux possède : *Cuique suum.*

A propos de La Réole, il convient d'indiquer la part de gloire typographique ancienne, due à Bazas.

En l'année 1530, Claude Garnier, prenant la qualité de calcographe, à Bazas, édita dans cette ville un petit et épais volume, in-16, intitulé : *Breviarium ad usum Vazatensis Diœcesis, ex mandato Focaldi de Bonnavalle* [1] et imprimé sur fort papier et en deux colonnes, avec de fins et jolis caractères gothiques alternativement noirs et rouges, comme cela se pratiquait anciennement; puis vient cette indication du nom de son imprimeur et de l'année de sa publication : *Impressum industria et opera magistrē Claudii Garnerii, calcographi, Vasati, anno ab Incarnatione Domini Millesimo CCCCCXXX,*

[1] Foucauld de Bonneval, évêque transféré de Soissons à Bazas avant l'année 1530, et qui permuta, en 1531, cet évêché pour celui de Périgueux, avec Jean IV de Plas.

Digitized by Google

die vero XXV mēsis Januarii. Cet élégant et correct Bréviaire est un véritable trésor. Il avait sans doute été jugé tel, lorsque, d'après sa renommée, il fut consulté, l'année dernière, par un illustre bibliophile-liturgiste, qui se présenta à la Bibliothèque sous le nom de comte de Villafranca. Ce personnage n'était autre que le prince Charles-Louis de Bourbon, infant d'Espagne, ancien duc de Lucques, beau-père de Madame la duchesse de Parme. Il ne se lassait point d'exalter la valeur de ce petit livre, qui, deux ou trois jours après, ayant été montré à M. Panizzi, conservateur des imprimés au *British Museum*, fut estimé par lui plus de cinq cents francs.

Quant à la ville de Bordeaux même, sa Bibliothèque peut fournir des preuves non moins décisives qu'à partir de l'année 1520, des œuvres typographiques d'une certaine importance y furent mises au jour avec succès. On trouve inscrit en son Catalogue des Sciences (N.° 6812 d'ordre et 3524 de placement), un ouvrage ainsi désigné : *Tarraga* (Gabrielis de) *summa diversarum questionum medicinalium per ordinem alphabeti collectarum; et omnes ejusdem tractatus, Burdigalæ, 1520-24, in-folio.* Suppléons aux détails que n'a pu ni dû donner le rédacteur de cette indication.

M. Jacques-Charles Brunet (*Manuel du Libraire et de l'amateur de livres*), tome V, édition de 1863, au mot *Taregua*, après avoir cité textuellement le titre entier et la mention du nom de l'imprimeur et du lieu d'impression du même ouvrage, ajoute :

« Ce volume rare est le plus ancien livre connu qui ait été » imprimé à Bordeaux, où la typographie a dû cependant » commencer par un ouvrage moins considérable que celui » dont nous donnons la description : 1re *partie*, 10 ff. préli- » min. pour le frontispice, en rouge et en noir, avec une » vignette en bois, l'épître de l'auteur à Bertr. de Stissaco, » la table alphabétique des questions, le privilége de Fran- » çois Ier, de l'impression, pour trois ans, en date du » 10 Novembre 1520, et au nom de l'auteur. Tarega, texte » à 2 col. CVI ff. chiffrés; à la fin la date du 10 Février 1520;

Digitized by Google

» — 2e *partie : Tabula*, seu *Aggregatio*, LXIII ff. chiffrés, » avec une suscription particulière. — 3e *partie : Textus* » *Avicenne*..... avec un frontispice particulier, dans une » bordure gravée en bois ; LX ff. chiffrés, l'avant-dernier est » coté LXV et le dernier LIX. »

» L'exemplaire ici décrit, continue M. J.-C. Brunet, ap- » partient à la Bibliothèque du roi ; il provient de Falconet[1], » dans le catalogue duquel (n° 4950) l'auteur est mal nommé » *Categua*. Quant à l'imprimeur Gaspard Philippe, nous le » trouvons établi à Paris dès l'année 1499, mais il paraît que » plus tard il transporta ses presses à Bordeaux où il eut » pour successeur Jehan Guyart. Panzer ne cite aucun livre » imprimé dans cette ville avant 1529.— Antonio, *Bibliotheca* » *nova*, I, 509, qui nomme notre auteur Gabriel de Tarraga, » ne cite pas l'édition de 1520, mais il en indique une de » Bordeaux (*Burdigalæ, apud Joannem Guyart*), 1524, in- » folio, laquelle, outre les trois parties que nous venons de » signaler, contiendrait encore : *Compendium eorum, quæ* » *super Techni* (Arte) *Galeni et Aphorismis Hippocratis* » *scribuntur. — Figura amplissima rerum naturalium, non* » *naturalium et contra naturam.* »

La Bibliothèque de Bordeaux peut s'applaudir d'avoir, réunis en un seul volume, tous les ouvrages dont il vient d'être fait mention, savoir : 1° la 1re partie de Gabriel de Taregua, c'est-à-dire la table générale des questions, le privilége de François Ier, et le texte entier des questions de médecine traitées par ordre alphabétique, sous la date de 1520 ; (il manque toutefois à cette première partie seulement, pour avoir été enlevés ou perdus, les dix feuillets préliminaires, le frontispice et l'épître dédicatoire) ; 2° l'Agrégation ou série des questions supplémentaires en 63 feuilles chiffrées, également de l'année 1520 ; 3° la 3e *partie* ou Texte d'*Avicène* avec le frontispice particulier dans une bordure gravée en

[1] Médecin consultant du roi et passionné bibliophile, mort en 1762 à l'âge de 91 ans.

Digitized by Google

bois représentant l'auteur assis et écrivant au milieu de ses livres. C'est bien là l'exemplaire de tout point semblable à celui de Falconet qui est à la Bibliothèque impériale. Mais, en outre, nous possédons sous la même reliure les deux traités, *Compendium* et *Figura* dont a parlé *Alonso*, et qui forment l'édition de 1524, imprimée par Jehan Guyart, et faisant suite à celle de Gaspard Philippe, de 1520. Peut-être, selon la remarque de M. L. de Lamothe, n'est-ce que la réimpression de l'ouvrage imprimé en la même année 1520. On ne trouvera pas ici hors de propos, nous l'espérons, quelques détails au sujet de ces deux imprimeurs.

Gaspard Philippe était venu de Paris à Bordeaux de 1510 à 1520; il y avait pris la qualité de calcographe, et y avait commencé à imprimer.

Jean Guyart lui succéda, en 1524; ils eurent l'un et l'autre leur demeure et l'établissement de leur typographie, la première qui eût paru à Bordeaux, près ou en face de l'*église Ste-Colombe* qui a laissé son nom à une place existant encore de nos jours. C'est ce que prouvent tout à la fois, et leur adresse commune ainsi imprimée en tête de leurs éditions, *propè Sanctam Columbam commorantem*, et la marque qu'ils adoptèrent tous deux, marque absolument pareille, sauf le nom propre de chacun. Cette marque, dont on trouve le *fac-simile* dans le *Manuel du Libraire* de J.-C. Brunet, tome II, page 467 et tome III, page 829, consistait en un écusson, aux initiales de leur nom et prénom, attaché à la tige d'un chêne touffu, ayant à droite et à gauche deux poissons à grosse tête couronnée, avec une banderolle garnie de plantes, au pied de l'arbre. Enfin, on peut remarquer que, dans les divers traités dont il s'agit, l'auteur qualifié *Docteur en médecine et Régent en l'Université de Bordeaux*, est tour à tour nommé de *Turega*, *Taregua*, *Torrega* ou *Tarraga*.

M. Jules Delpit a écrit sur ce personnage une notice fort intéressante dans le *Recueil des Actes de l'Académie de Bordeaux*, année 1848.

Jean Guyart, en particulier, imprima plusieurs ouvrages

Digitized by Google

qui veulent ne pas être oubliés. Voici les titres des principaux : *Constitutiones Johannis de Fuxo Burdigalensis Episcopi*, in-8°. Cette publication porte la date du 16 Mars 1524. Jean de Foix fut le cardinal sous l'épiscopat duquel fut réparée la nef de la voûte de Saint-André tombée en 1427. Il mourut à Cadillac le 15 Juin 1529 et fut inhumé dans l'église des Carmes de Langon. Les *Constitutions* faites par lui sont dans notre Bibliothèque ; la marque de Jean Guyart y est à la fin du volume, mais, cette fois sa demeure y est désignée, non, comme auparavant, par les mots *propè Sanctam Columbam*, mais par ceux-ci : *Coràm templum Dive Columbe.*

Le même typographe acheva d'imprimer le 3 Juillet 1528, les *Coustumes generalles de la Ville de Bourdeaulx, Seneschaucee de Guyẽne et pays de Bourdeloys, lesquelles ont este approuuees et establies confermees et par edit perpetuel auctorisees par la Court de Parlement. Et imprimees aud. bourdeaulx par Jehan Guyart libraire de luniversite : demourãt en lad. ville deuant Sainte Colombe.* M D.XXVIII. Ces coutumes étaient celles qui avaient été réformées en 1520 par le premier Président de Belcier, et imprimées, en 1527, à Paris, chez D. Gorlier. La Bibliothèque de Bordeaux possède l'exemplaire de 1528 (J. Guyart), imprimé sur vélin, in-4°, de 2 ff. prélimin. et 20 ff. chiffrés. C'est à ce volume que se rapporte probablement la note suivante mise, par les frères Lamothe, au bas de la XXXVIIIe page de l'*Avant-Propos* de leur ouvrage sur *les Coutumes du ressort du Parlement de Guienne* :

« On n'en a vu qu'un exemplaire appartenant à MM. Labat de » Savignac : il est imprimé in-8°, sur vélin, en lettres gothiques, » et composé de 20 ff. sans compter le titre ; il porte d'ailleurs le » privilége du Parlement, du quart jour de septembre 1527, et la » copie d'un arrêt que l'imprimeur Guyart obtint le 6 juin 1528, » contre le greffier en chef, Jehan de Pontac, qui avait déjà fait » faire, à Paris, une édition des *Coutumes de Bordeaux.* »

On doit regretter de n'avoir pu retrouver un petit livre du 23 Août 1529, du même imprimeur et intitulé : *Les gestes*

Digitized by Google

des solliciteurs. C'est un opuscule, en vers, par Eustorg de Beaulieu, prêtre, in-4°, minor. de 10 ff. gothique. On lit à la fin : *Imprime a Bourdeaulx le vingt et troisieme iour de Aoust lan mille cinq cens XXIX.* Ce volume, qui passa longtemps pour être le premier imprimé à Bordeaux, est devenu fort rare. Jean Guyart en fit, en l'année 1530, une deuxième édition qui nous manque également.

L'année 1532 vit sortir des mêmes presses les *Statuts de la Province ecclésiastique de Bordeaux* avec ce titre : *Statuta provincialia Burdegale, per Charolum de Acromonte, Episcopum, impressioni demandata* [1]. Ils avaient été promulgués dès le 26 Juin 1527.

Sur cet ouvrage, vers la fin, et à la place de son écusson ordinaire, Guyart avait mis l'image en buste d'une jeune fille tenant de la main droite une fleur ou un fruit, et coiffée d'une *résille* espagnole, semblable à celle que portent de nos jours les personnes du sexe féminin ; tant il est vrai, en fait de modes, qu'il n'y a de nouveau que ce qui est ancien et oublié ! Mais pourquoi là cette image et que pouvait-elle représenter? Était-ce celle de sainte Colombe dont l'église se trouvait dans le voisinage du typographe ? La coiffure un peu mondaine dont il s'agit ne permet guère de le supposer. Était-ce au contraire une image de pure fantaisie? On serait tenté d'en douter, en remarquant qu'aucun autre livre de Guyart ne contient la même figure. A défaut d'autre conjecture, ne pourrait-on pas incliner vers celle qui ferait voir là un hommage rendu à Éléonore d'Autriche, sœur de l'empereur Charles-Quint et épouse de François Ier? Le caractère national de la *résille*, la date du mariage royal, et le lieu des fêtes qui signalèrent cette union viendraient à l'appui de cette hypothèse. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en l'année 1525 « *François-le-Grand, revenant d'Espagne, fut reçu à Bor-* » *deaux avec grande joie, et applaudissement du peuple* [2], »

[1] L'Archevêque Charles de Grammont qui fit bâtir le jubé de la cathédrale.

[2] *Chronique bourdeloise*, de Delurbe, feuille 28, verso.

Digitized by Google

qu'en *1529*, Charles de Grammont y était archevêque et publia ces *Statuts provinciaux* [1]; qu'en *1530*, le roi étant à Bordeaux depuis trois mois, avec la Duchesse d'Angoulême sa mère, alla rejoindre la jeune princesse, sa fiancée, à l'abbaye de *Veries*, de l'Ordre des Urbanistes, entre Capsjaloux et Roquefort-de-Marsan; que, là même, le 4 Juillet, à 4 heures du matin, le mariage royal fut célébré, et que le 11 Juillet, Éléonore fit son entrée à Bordeaux, au milieu de fêtes et de réjouissances dont on garda la mémoire plusieurs années après [2]. La vignette de Jean Guyart ne pourrait-elle donc pas être un souvenir de cet évènement? Nous hasardons la question : à d'autres le soin de la résoudre.

Enfin, M. J.-C. Brunet a signalé, dans l'ouvrage déjà cité, un autre livre, petit in-8° de 8 ff., en caractères gothiques, qui porte la marque et le nom de *Jean Guyart*, et qui est intitulé la *Complainte de trop tard marié*, ainsi que la *Complainte de trop tost marié*, pièce anonyme en vers de 8 syllabes, de 4 ff. seulement. A la suite du 4e feuillet, se trouvent les armes de la ville de Bordeaux. Ce double opuscule est à la Bibliothèque-impériale de Paris seulement. Nous possédons cependant, comme fiche de consolation, l'édition in-8°, en caractères gothiques, du 26 Janvier 1528, de l'ouvrage en vers du même auteur (Gringore), intitulé : *Notables enseignements adages et proverbes.* (Impression de N. Couteau, à Paris.)

Dans le reste du XVIe siècle, il fut publié, à Bordeaux, des ouvrages qui se trouvent également dans la Bibliothèque. Bornons-nous à citer, entr'autres, celui qui a pour titre : *Missale insignis Ecclesiæ Burdigalensis peroptime ordinatum et correctum, cum additione XIV missarum. — Burdigalæ, S. Toulouse, 1543, in-folio ; — Elie Vinet. L'antiqvité de Saintes. Bourdeaus, P. de Ladime, 1571, in-4°*, etc.

Ajoutons que, dès l'année 1552, un nommé Larue avait fondé une imprimerie de quelque importance à Bordeaux,

[1] *Chronique bourdeloise*, de Delurbe, feuille 28, verso.

[2] Jean Bouchet, *Annales d'Aquitaine*, de la page 456 à la page 458.

Digitized by Google

dans la rue Bouhaut, mais il n'avait imprimé que les *Prophéties de Nostradamus*, des *Alphabets* et même des *Despautères*; pendant vingt années il n'eut point de concurrents, car, suivant l'abbé Bellet, en des notes manuscrites, « il y » avait bien alors quelques petits imprimeurs, mais fort pau» vres et fort ignares. »

Enfin Millanges vint : — c'était en 1572; nous aurons un peu plus loin l'occasion de rappeler les services qu'il rendit à la typographie dans la ville même où il se distingua comme habile grammairien, professeur de langue grecque, de philosophie, de jurisprudence, orateur et poète.

Il serait superflu d'étendre ces indications, par le double motif que, d'une part, nous aurons bientôt à nous occuper des Millanges, de leurs descendants et de leurs veuves (de 1573 à 1674), ainsi que de leurs contemporains, et que, d'une autre part, nous ferons connaître ailleurs la série succincte, par ordre alphabétique, des imprimeurs qui, dans les XVII^e^, XVIII^e^ et XIX^e^ siècles, ont plus ou moins honoré la typographie de Bordeaux [1].

Entrons, il en est temps, dans l'immense laboratoire préparé à l'intelligence humaine, et découvrons aux regards des amis des lettres et des sciences un plus vaste horizon.

Il ne peut être ici nullement question, nous l'avons déjà fait pressentir, d'étaler aux regards des bibliophiles la liste complète ou même seulement approximative des richesses de la Bibliothèque de Bordeaux. Ce serait une entreprise qui défierait les forces de corps et d'esprit de ces anciens Religieux, dont la race, comme celle des Géants, est peut-être à jamais éteinte. Nous n'avons reçu, de ceux qui ont bien présumé de notre bonne volonté, d'autre mission, et surtout nous n'avons jamais eu d'autre prétention que de donner un aperçu de ce qu'il y a de plus précieux ou de plus rare. Ce travail suffira, nous l'espérons, pour faire concevoir à nos lecteurs que nos collections peuvent satisfaire tout à la fois

[1] Voyez la Note G, à la fin de ce volume.

Digitized by Google

et le bibliophile, curieux du premier ordre, qui recherche, avant tout, le mérite des livres, et le bibliomane *fureteur*, qui s'attache à reconnaître leur valeur et souvent aussi leurs bizarreries.

III

Nos catalogues signalent un très-grand nombre d'éditions du XVe siècle, éditions, comme tout le monde le sait, désignées par le nom d'*incunables*, parce qu'elles ont paru dans un temps où l'imprimerie était encore au berceau, *in cunis*. On n'entend rigoureusement par *incunables* que les ouvrages imprimés jusque vers les trois-quarts du XVe siècle; cependant, par extension, on peut qualifier ainsi ceux qui ont une date antérieure à l'année 1500, et même qui sont un peu au-delà.

Voyons donc d'abord les volumes de cette époque dans la classe des Belles-Lettres.

Citons, en première ligne, comme rare et précieux, le *Mistere de la Passion de Jesu-Crist, par personnaiges mis en rime françoise avecq les addicions et corrections faites par tres eloquent et scientifique docteur Maistre Jehan Michel, lequel mistere fut joué a Angiers moult triomphalement et somptueusement en l'an mil quatre cens quatre vingts et six en la fin d'aoust. Paris, Antoine Verard libraire sur le pont Nostre-Dame*, 1490, petit in-folio gothique de 432 pages.

C'est la plus célèbre des farces pieuses qu'on jouait autrefois, en France, sous le nom de *Mistères*. Son auteur, Jehan Michel, était natif d'Angers, et fut médecin de Charles VIII, qui le fit conseiller au Parlement de Paris. Il mourut en 1495, laissant une fille mariée à Pierre Leclercq de Tremblay, un des ayeux du fameux capucin Joseph, confident du cardinal de Richelieu.

Les éditions les plus rares de ce drame singulier, *in-folio*, sont celles de 1486, 1490 et 1499. Elles ont été portées dans

Digitized by Google

les ventes publiques de 120 à 1,030 francs [1]. A la vente des livres du prince d'Essling, en 1846, un bel exemplaire fut adjugé pour 735 francs. Les éditions du même ouvrage, *in*-4°, faites au XVI^e^ siècle, sont plus communes, excepté celle de Lyon qui est sans date, et de laquelle il est fait mention particulièrement, dans le catalogue de la bibliothèque de la Vallière, à la section *Théâtre*. L'exemplaire *in-folio* qui se trouve à la Bibliothèque de Bordeaux, quoiqu'il soit privé du frontispice, est bien l'édition de Vérard qui vient d'être citée. Il existe, en tête du volume, un feuillet sur lequel on a écrit en caractères du XV^e^ siècle, des quatrains du style de l'auteur et qui sont intitulés : *Devote contemplation pour penser en la mort et Passion de nostre honoré Seigneur et Redempteur.* Ce morceau est terminé par les mots suivants, en caractères moins anciens que les vers : *C'est le mistère de la Passion de Jesus-Christ, joué à Angiers et à Paris.* Puis, on trouve un peu plus loin, également écrit à la main, qu'il fut joué à Poitiers et autres villes de France. L'exemplaire est imprimé en caractères demi-gothiques sur beau papier et d'un même type. Les lettres initiales de chaque scène sont dessinées en rouge. Il est bien conservé, et complet grâce à quelques pages où l'on a rétabli, à la main, certaines feuilles qui manquaient au volume. L'écriture de ces additions ou substitutions est très-lisible et d'une date évidemment postérieure. Quoiqu'il ne soit pas paginé, il y a au bas une signature qui comprend un alphabet entier et jusqu'au G du deuxième, chaque lettre formant un cahier de seize pages.

A la fin du livre le feuillet est écrit à la main et suivi de cette mention : *Fin du mistere de la Passion de nostre Seigneur Jésus-Christ, joué à Paris dernierement, cest an 1490. imprimé par Antoine Verard libraire, demourant à l'image saint Jean l'evangeliste, sur le pont Notre Dame, ou au Palais au premier pilier devant la chapelle ou on chante la messe de Messeigneurs les Presidents.*

[1] Voyez le *Manuel du Libraire*, 5^e^ édition, t. III, col. 1971.

Digitized by Google

Enfin, quoique cet ouvrage soit une curiosité typographique d'assez grande valeur, disons cependant qu'au point de vue littéraire et dramatique, ce n'est qu'une burlesque représentation rimée de la Passion du Sauveur du monde, depuis son entrée à Jérusalem jusqu'à sa mort. La pièce, à ce qu'il paraît, se divisait par journées; il eût été difficile de l'épuiser autrement. C'est comme une série de scènes naïves desquelles se divertissait ou du moins s'accommodait la foi de nos aïeux, mais qui, de nos jours, même pour les âmes pieuses, ne serait ni sans danger, ni sans ennui. Les bibliophiles curieux de connaître plus à fond cette production fameuse, peuvent consulter la description qu'en ont donnée M. Van Praët, dans son Catalogue des livres imprimés sur vélin, et M. Paulin Paris, dans son important travail sur les manuscrits de la Bibliothèque du Roi.

Parmi les ouvrages imprimés au quinzième siècle, toujours de la classe des Belles-Lettres, il en existe, dans la Bibliothèque de Bordeaux, un certain nombre dont on nous saura peut-être gré de reproduire ici l'indication abrégée :

Suidæ Lexicon; Suidas græcè editus, curante Demetrio Chalcondylo. Mediolani, 1499, in-folio.

Cette édition est la première de ce Dictionnaire; elle est fort recherchée des savants et se trouve difficilement.

Etymologicon magnum græcum, cum græca præfatione Marci Musuri, Venetiis operâ Z. Calliergi, 1499, in-folio.

Également première édition dont les exemplaires sont fort rares.

Sulpitii Verulani (*Jo.*), *Guarini Veronensis* Grammatice; — *Petri Gay* Regulæ grammaticales; — *Alexandri* Doctrinale; — *Petri Mamoris*, Natura verborum; — *Dati* elegantiarum viginti præcepta, et in eadem isagogicus libellus; — *Guido Juvenalis* super *Dati;* Parisiis, 1495, etc., in-8°.

Premier ouvrage imprimé par Jean le Petit (Parvus), à Paris.

Digitized by Google

Isidori opera, Parisiis, 1499, in-folio.

Virgilii Bucolica et Georgica, cum commento familiari, Lugduni, A. Lambillon, 1493, in-4°.

Cette édition précieuse paraît n'avoir point été connue de la plupart des bibliographes, et elle n'est point indiquée dans le *Dictionnaire bibliographique* de La Serna Santander.

Ovidii Epistolarum heroïdum libri duo, quibus accedunt Ovidii vita, et commentarii per Ant. Volscum; — Sappho Phaoni, cum interprætatione et commentario *Georgii (Merulæ)* Alexandrini; — De Pulice opusculum; — De Philomelâ liber... — *Ejusdem Ovidii* de remedio amoris libri duo; de medicamine faciei libellus; de nuce libellus. Venetiis, B. de Tortis, 1481, in-folio.

Premier ouvrage édité par Tortis, habile imprimeur de Venise.

Ovidii Metamorphoseon libri XV, unà cum enarrationibus *Raph. Regii*, Parisiis, A. Bocard, 1496, in-folio.

Ces deux éditions d'Ovide sont devenues rares, et elles ne sont pas indignes de l'attention des philologues.

Bolognini (*Barth.*) *Epitome elegiaca* in P. Ovidii libros XV Metarmorphoseon; Basileæ, 1492, in-8°.

Sans nom d'imprimeur, suivant l'usage des premiers typographes qui s'établirent à Bâle.

Senecæ Tragœdiæ, cum commentariis *Gellii Bernardini Marmitæ*, Lugduni, A. Lambillon, 1491, in-4°.

Cette édition, très-rare, est précieuse, parce qu'elle est la première des tragédies de Senèque, avec date certaine.

Sidonii Apollinaris poema aureum, ejusdemque epistolæ, cum commentariis J.-B. Pii; Mediolani, V. Scinzenzeler, 1498, in-folio.

Cette édition, à notes marginales, est la première, avec date, de ce livre et est devenue fort rare.

Digitized by Google

Silvæ morales, ex variis antiquis scriptoribus, cum interpretatione *Ascensii Badii* in XII libros divisæ. Lugduni Trechsel, 1492, in-4°.

Livre curieux et bien conservé.

Andrelini Fausti Elegie, Parisiis, G. Mercator, 1496, in-4°;

On lit à la fin, « par Guidon, marchand, demeurant au grand hôtel de Navarre, en champ Gaillart, à Paris. »

Ces éditions sont rares; le second ouvrage est relié avec le *Carmen bucolicum* de Calpurnius, très-ancienne édition sans frontispice, et qui paraît avoir été faite avant l'usage des chiffres.

Mantuani (Baptistæ) Opus divinum de purissima Virgine Maria, Parisiis, G. Wolf, 1494, in-4°;

Ejusdem Opus insigne, vitam et martyrium Sanctæ Catharinæ virginis complectens, Parisiis, impressum per magistrum Joannem Philippi alemanum, 1496, in-4°;

Ejusdem eadem opera, Parisiis, 1497, in-4°;

Trois éditions devenues rares.

Ciceronis epistolæ familiares, cum Hubertini Crescentinatis commentatione et interpretatione, Venetiis, 1480;

Ciceronis epistolæ eædem, cum tribus commentis Hubertini, Martini Philetici et Georgii Merulæ, Venetiis, 1491, in-folio;

Ces deux éditions ont échappé aux recherches de la plupart des bibliographes.

Pii II (Enee Sylvii Piccolomini) Epistole ad diversos, Nuremberge, A. Koburger, 1481, in-folio.

Ficini (Marsilii) Epistole, Venetiis, Hier. Blondus, 1495, in-folio.

Cette édition est la première de ces lettres [1].

Orationes, Prælectiones, Præfationes, et quædam mythicæ historiæ. *Phil. Beroaldi,* item plusculæ *Angeli Politiani,*

[1] Marsile Ficin, chanoine de Florence, sa patrie, né en 1433.

Digitized by Google

Herm. Barbari atque una *Jasonis Maini* Oratio, quibus adduntur varia *Beroaldi* opuscula cum epigrammatis et eorum commentariis, Parisiis, Franc. Reynault, 1494.

Très-rare.

Pici Mirandulæ (*Joannis*) Commentationes, etc.., Bononiæ, Benedictus Hector, 1496.

Philelfi (*Franc.*) Epistolæ, Parisiis, J. Petit, 1498, in-4°.

Cette édition n'a pas été décrite par Debure.

Bossi Matthæi Recuperationes Fesulanæ, Bononiæ, Plato de Benedictis, 1493, in-folio.

Livre rare et remarquable par la beauté de son exécution.

Politiani (*Angeli*) Opera, et alia quædam lectu digna, Florentiæ, 1499, in-folio.

Fort rare aujourd'hui.

H. Bonnor (*Honoré*), prieur de Salon, *L'arbre des batailles*, Lyon, in-folio minori, gothique, sans date.

Édition à peine connue, — porte le Manuel de J.-C. Brunet, — et, par conséquent, de la plus grande rareté.

Bien que toutes ces éditions du XV^e^ siècle se rapportent, comme nous l'avons annoncé, aux Belles-Lettres, et que nous ne devions parcourir que plus tard les rayons de la Théologie, on nous permettra bien, en faveur de la chronologie typographique, et à propos des *incunables*, d'attirer un instant l'attention des bibliophiles sur quatre ouvrages de Théologie, éditions curieuses et devenues très-rares, sorties des presses de Sweynheym (Conrard) et Pannartz (Arnoul). Ces deux Allemands vinrent, sous le pontificat de Paul II, vers 1465, établir la première imprimerie à Rome, dans la maison de Pierre de *Maximis*. Ils firent en peu d'années un certain nombre d'impressions. Toutes sont d'une grande valeur sous le triple rapport de la date, de l'exécution typographique et du petit nombre d'exemplaires tirés. Raphaël Volaterranus et

Digitized by Google

l'auteur de l'*Histoire de l'Imprimerie*, page 16, assurent que les deux premiers ouvrages de ces typographes furent : *La Cité de Dieu, de saint Augustin*, et les *Œuvres de Lactance*, l'un et l'autre in-folio, seulement tirés à 825 exemplaires. Or, la Bibliothèque possède, de ces imprimeurs, non-seulement un des exemplaires du *Lactance*, de 1468, mais encore deux exemplaires *du saint Augustin*, de 1468 et de 1470. — Nous aurons plus tard l'occasion de citer leur Bible latine de 1471, si renommée parmi les bibliophiles.

Sweynheym et Pannartz ne furent pas heureux dans leur entreprise, et leurs volumes, fort beaux cependant, ne se vendirent point aisément. Le 20 mars 1472, ils firent rédiger, par Jean André, évêque d'Aleria, un de leurs correcteurs, et présentèrent au pape Sixte IV une requête, en latin, qu'on trouve dans *Nicolas de Lyra*, dernier ouvrage imprimé par eux ; elle se termine par ces mots simples et touchants : *Tua incredibilis mansuetudo subveniat nobis de aliquo officio, undè possimus nos et nostros alere. Impensa facta est à nobis in solius Nicolaï de Lyrâ voluminibus tanta, ut ampliùs nobis nihil sit ad vivendum.*

Après eux fut fondée une seconde imprimerie à Rome, laquelle eut à son tour, pour correcteur, *Antoine Campanus*, évêque de *Teramo* On voit par là combien on était soucieux, dans ce temps, d'avoir des correcteurs habiles. Erasme prétendait alors que les gens incapables de remplir cette tâche étaient des personnages dangereux et pernicieux aux bons livres, *une véritable peste* : Erasme avait raison. Si le prote est, suivant l'étymologie, le premier (πρῶτος), le correcteur des épreuves doit marcher son égal, car les intérêts des auteurs ne sont pas moins à ménager que ceux des typographes.

Après avoir parlé des livres qui suivirent de près la découverte de l'imprimerie, arrivons à la série des œuvres moins anciennes, mais plus ou moins remarquables à d'autres titres. Comme notre travail n'est, en quelque sorte, qu'un sommaire, nous ne citerons que les plus célèbres et les plus rares.

Digitized by Google

IV

La fin du XV^e^ siècle et le cours entier du XVI^e^ virent s'élever et grandir, pour ainsi dire de conserve, deux familles d'imprimeurs devenues célèbres dans toute l'Europe, et qui, l'une et l'autre, trouvèrent dans leur propre sein des continuateurs de leurs œuvres et de leur gloire. On devine qu'il s'agit de la famille des Manuce (Alde) et de celle des Estienne.

Les premiers se distinguèrent, en Italie, par leur érudition dans les Lettres grecques et latines, et par les progrès qu'ils firent faire à la typographie, en multipliant les bons livres, fort rares alors. Aussi, plus de trois siècles ont-ils attaché aux éditions *aldines* une valeur et une réputation qui ne se sont point encore affaiblies.

Aldo Manucio, Manutio ou Manuzio, car son nom était écrit indistinctement ainsi par lui et ses descendants, était né à Rome, en 1446 ou 1447. En 1503 il prit le surnom de Pie, après avoir été adopté par le prince de Carpi, Albert Pie, dont il avait été le précepteur. On l'appelle ordinairement en français Alde Manuce, ou Alde l'Ancien, ou tout simplement Alde. Ce fut le premier typographe qui imprima avec succès les ouvrages grecs; et le premier aussi, il eut l'heureuse pensée de populariser, au moyen d'un format de petite dimension, les écrivains classiques de l'antiquité qui, jusqu'a cette époque, n'avaient paru qu'avec l'imposant, mais peu commode appareil de l'*in-folio*. Il eut enfin l'initiative de la substitution du caractère italique au gothique. Il parcourut une carrière très-laborieuse, surtout de l'année 1494 à l'année 1516, où il mourut septuagénaire, en laissant quatre enfants, dont le plus jeune, Paul Manuce, avait seulement trois ans. Ce dernier marcha sur les traces de son père, et il eut aussi un fils connu sous le nom d'Alde Manuce, *fils de Paul*, qui, sans égaler, comme imprimeur, ses ascendants, eut sa propre renommée de savant laborieux. Mais n'anticipons pas sur ce sujet intéressant

Digitized by Google

« Il ne faut pas perdre de vue, a dit M. Aug. Renouard, » dans son *Histoire des trois Manuces*, qu'Alde l'Ancien et » son fils Paul Manuce doivent être considérés sous le triple » rapport de littérateurs occupant les premiers rangs parmi » ceux de leur siècle, d'imprimeurs habiles et de doctes édi- » teurs. Trop souvent on a confondu ces deux dernières qua- » lités ; aussi, combien d'imprimeurs loués ou blâmés pour » des travaux qui appartenaient entièrement à leurs éditeurs ! »

La Bibliothèque de Bordeaux possède des témoignages nombreux du talent de chacun de ces hommes éminents.

Alde Manuce était dévoré du zèle des Lettres et de son état ; aussi a-t-il laissé la mémoire du typographe le plus vigilant et le plus scrupuleux dans l'accomplissement de ses devoirs. Il semblait s'imposer la règle que Cicéron avait en vue, lorsqu'il disait à ceux qui veulent se livrer avec fruit à l'étude des lois : *Omittendæ sunt omnes voluptates, relinquenda studia delectationis, ludus, jocus, convivium, sermo etiam penè omnium familiarium deserendus.* Impatient ennemi des distractions du monde et des visites de pur agrément ou de conversation oiseuse, il avait fait écrire sur la porte de son cabinet ces paroles significatives :

Quisquis es, rogat te Aldus etiam atque etiam, ut si quid est quod à se velis, perpaucis agas, deindè actutùm abeas, nisi, tanquam suppositurus humeros ; semper enim erit quod et tu agas, et quotquot hùc attulerint pedes.

Dans une pensée d'utilité générale, nous croyons devoir donner le sens de cet avis légèrement paraphrasé, pour les personnes peu familiarisées avec la langue latine :

Qui que tu sois, de grâce, Alde t'en sollicite,
Viens-tu lui demander un service, un appui?
Sois bref dans ta requête, explique la bien vite,
Écoute sa réponse, et prends congé de lui.
Mais, si, nouvel Hercule, avec un zèle extrême,
Tu viens lui proposer le concours de tes bras,
Il aura du travail, pour toi d'abord, et même
Pour tous les ouvriers que tu présenteras.

Digitized by Google

Rappelons, à la gloire d'Alde, que, d'après le témoignage de ses contemporains, il avait un si grand regret, des fautes qui se glissaient dans ses éditions, que, s'il avait pu, il les aurait rachetées d'autant d'écus d'or : « *Sic dolet, ut, si possem, mutarem singula errata nummo aureo.* »

Donnons maintenant un aperçu de ses œuvres.

Et d'abord, parmi celles qui attestent sa science profonde, nous pouvons montrer un livre des plus importants, intitulé : *Rudimenta grammatices linguæ latinæ; de litteris Græcis et diphtongis*, etc. Son auteur en fit, dès l'année 1501, une édition qui est devenue extrêmement rare. Nous ne l'avons point, mais nous en avons une de la même *Grammaire* imprimée, sans date, par Jehan Petit ou le Petit (Parvus), typographe parisien vivant à la même époque. Ce dernier imprimeur y a mis ce préambule : *Habetis adulescentes studiosi Aldinam Grâmaticâ nonminus utile q̄ doctum. Quippe que vobis (quod magnis alioqui libris negatum est) vtriusq̄ lingue rudimenta paucis absoluat.*

Un autre ouvrage de la même série se recommande par ce double intérêt, d'avoir été composé par Alde Manuce et d'avoir été imprimé, par lui, à Venise en 1499. Cet incunable est l'*Epistolarum Græcarum collectio*, renfermant, en un beau texte grec, deux parties in-4°, l'une de 138 feuillets non chiffrés et l'autre de 266 feuillets. Sur les trois derniers feuillets se lit une épître dédicatoire grecque de Marcus Musurus, éditeur du recueil; à la suite de cette épître est la souscription : *Venetiis apud Aldum mense Martio. M. ID. cum priuilegio ut in cæteris.* Cette édition est fort rare et d'un prix élevé. On trouve, à côté d'elle, une réimpression faite à Genève en 1606, in-folio, avec une version latine trop légèrement attribuée à Jacques Cujas. Comme œuvre propre d'Alde l'Ancien, nous avons enfin un volume intitulé : *Grammaticarum institutionum libri quatuor*, la meilleure et la plus utile grammaire qui eût paru jusqu'à lui.

Indépendamment des ouvrages capitaux qui auraient suffi pour assurer à Alde Manuce une place éminente parmi les

Digitized by Google

savants de son siècle, la Bibliothèque possède un assez bon nombre d'éditions, sorties de ses presses, qui ont concouru à rendre sa célébrité plus grande encore. Il convient de désigner en tête, ainsi que l'a fait M. Renouard, dans ses *Annales de l'Imprimerie des Alde*, le précieux volume intitulé : *Constantini Lascaris Erotemata*, publié en 1494 et 1495 : double date qui s'explique par cette particularité, que la fin de l'ouvrage est datée du dernier jour de Février, fermant l'année 1494, et la seconde préface, du 8 Mars 1495. M. Renouard croit que cet ouvrage est le premier qui ait été publié par Alde, du moins avec date. Le même bibliographe affirme que c'est une des plus rares éditions de l'habile imprimeur, dont le travail a été fort loué par Unger et Panzer.

L'exemplaire de la Bibliothèque de Bordeaux est en fort bon état. Il est certain qu'il a appartenu à un haut dignitaire de l'Église de France, comme le prouvent des armoiries peintes à la main, à la dernière page. Il nous est parvenu avec les livres du Monastère de Sainte-Croix de Bordeaux. Un autre exemplaire, qui probablement n'était pas aussi bien conservé que le nôtre, a été adjugé pour neuf guinées (236 f), à Londres, lorsqu'en 1828 on a vendu aux enchères la Bibliothèque Aldine de M. Renouard.

Parmi les autres éditions d'Alde l'ancien, citons seulement, comme livre précieux, les *Œuvres de Lucien, de Philostrate et de Callistrate* en grec, de l'année 1503; c'est la seconde édition de *Lucien;* elle est imprimée sur un papier d'une beauté parfaite.

Depuis l'année 1512 jusqu'à l'année 1516, Alde l'Ancien fut associé avec Turisan (Toresano), plus connu sous le nom d'André d'Asola, dont il avait épousé la fille en 1500, étant, à cette dernière époque, âgé de 53 ans. Nous avons plusieurs volumes représentant les travaux de cette association. Plus tard, André d'Asola, conservant l'établissement social, fit paraître, comme imprimeur, des éditions qui portèrent les deux noms d'Alde et d'Asola : c'est ce que prouve

Digitized by Google

notamment celle-ci, qui se trouve dans notre Bibliothèque, et qui est en grec : *Homeri Ilias, Ulyssea, Batrachomyomachia et Hymni XXXII, Venetiis, in œdibus Aldi et Andreæ Asulani, 1524,* 2 vol. in-8°.

Après la mort d'Alde-l'Ancien, André d'Asola, tuteur des quatre jeunes enfants d'Alde, aidé de ses deux propres fils, Francisco et Federico d'Asola, fit paraître des éditions qui continuèrent d'être qualifiées aldines, telles que celles d'Eschyle, d'Homère, de Plaute, de Macrobe, de Silius Italicus, d'Ausone, de Pétrarque, etc. La Bibliothèque de Bordeaux en possède une très-grande partie.

En l'année 1529, le décès d'André d'Asola et des discussions de famille firent cesser les travaux de l'imprimerie commune. Paul Manuce, âgé de 21 ans seulement, les reprit, d'abord pour le compte des héritiers d'Alde et d'André, puis pour lui seul. Il se livra tout entier, dès 1540, à ses travaux littéraires et typographiques. Parmi les premiers que nous possédons, se trouvent : *Castigationes in rhetoricem Ciceronis* (2 exemplaires de 1555 et 1585); *Commentarius in Ciceronis orationes; Erasmi Adagia; Epistolæ Ciceronis ad Atticum, ad Brutum; Antiquitatum Romanarum liber de legibus;* enfin d'autres savants commentaires de Cicéron, dont les ouvrages étaient pour lui l'objet d'une passion véritable.

Nous avons du même Paul Manuce, comme travaux de typographie, les *Epîtres de Cicéron,* enrichies de ses propres *Commentaires;* — les *Commentaires de Muret sur Catulle,* témoignage des premières liaisons qu'eurent, en Italie, le commentateur et l'imprimeur; — la *Grammaire d'Alde-l'Ancien*, de laquelle nous avons déjà fait mention, comme production de ce dernier : c'est une jolie édition de 1558, en petites lettres rondes, d'une netteté parfaite; — les *Œuvres d'Archimède* avec les *Commentaires de Commandini*, et la *Préface* de l'auteur au cardinal Ranuzio Farnèse; — enfin, plusieurs autres éditions rares et fort estimées.

Quant aux éditions d'Alde-le-Jeune, nous en avons quelques-unes, mais nous y attachons une moindre importance

Digitized by Google

qu'à celles de son aïeul et de son père ; et, relativement à ses travaux littéraires, nous nous bornerons à citer les suivants, qui sont loin d'être sans mérite et qui figurent dans notre Bibliothèque : *Orthographiæ ratio ; Kalendarium vetus romanum, cum Pauli Manutii patris Commentariolis ; — Puræ, elegantes et copiosæ latinæ linguæ phrases ; — Odarum Horatii Commentaria ; — Ovidii fastorum castigationes ; — Eleganze, insieme con la copia della lingua toscana e latina,* ouvrage qu'Alde-le-Jeune composa à l'âge de douze ans, et qui eut un succès prodigieux et durable.

Le 28 Octobre 1597, Alde-le-Jeune mourut à Rome ; en lui s'éteignit le dernier représentant d'une des familles dont la typographie et les Lettres conserveront la mémoire avec le plus d'admiration et de reconnaissance.

La marque d'imprimerie des Alde ne fut pas constamment la même. Alde-l'Ancien avait fait choix, pour décorer la première ou la dernière page de ses livres, et souvent l'une et l'autre, d'une ancre entortillée et mordue d'un dauphin ; c'était pour signifier qu'il travaillait sans relâche, et pourtant avec poids et jugement, ainsi qu'il l'écrivait au prince de Carpi, Albert Pie : *Sum ipsi mihi optimus testis, me semper habere comites, Delphinum et Anchoram. Nam et dedimus multa cunctando et damus assiduè.* Il avait emprunté ce hiéroglyphe de l'empereur Titus qui, lui-même, avait par là, rappelé la devise de l'empereur Auguste : σπεῦδε βραδέως, *hâte-toi lentement.* Cette marque est célèbre dans les fastes de la typographie sous le nom d'*Ancre Aldine.* Paul Manuce, sans y renoncer, y substitua quelquefois des armes que lui avait accordées l'Empereur Maximilien. Le dauphin y était surmonté de deux aigles. Alde-le-Jeune, brouillé avec ses cousins, et voulant distinguer ses éditions, ajouta à ces mêmes armes le portrait de son aïeul, tantôt à la place de l'ancre, tantôt au-dessous.

Digitized by Google

V

Après ou avec la famille des Alde, vient naturellement celle des Estienne, plus nombreuse encore et jouissant d'une égale renommée en France et même en Europe. Comme à-peu-près tous ses membres les plus illustres figurent dans nos collections, on nous pardonnera d'entrer, à leur sujet, comme nous l'avons fait pour les Alde, dans quelques détails généalogiques.

Les Estienne et leurs parents ou alliés peuvent être comptés au nombre de treize. En premier lieu doit être signalé Henri Estienne qui naquit en 1470, débuta en 1502 et mourut en 1520. Ses publications s'élevèrent à cent vingt, dont trois furent faites en société avec Wolfgang Hopyl et cent dix-sept pour son propre compte. Ce fut lui qui, le premier, distribua ou distingua les Bibles par versets, dans son *Quincuplex Psalterium*, imprimé en rouge et en noir, en l'année 1509.

Henri eut trois fils, François (l'*aîné*), plutôt libraire qu'imprimeur, de 1537 à 1548, mort sans enfants; Robert, né en 1503, mort vers 1559, qui eut trois fils; et Charles, né en 1502 ou 1505, nommé imprimeur du Roi en 1551, et mort en 1564, sans enfants. Le même Robert, fils d'Henri, fut honoré non-seulement de l'estime, mais de l'affection du roi François Ier. Suivant une tradition constante, attestée par plusieurs écrivains, le Souverain ne dédaignait pas d'aller quelquefois visiter le sujet, et il craignait même tellement d'interrompre les travaux de l'imprimeur, qu'on le vit attendre le moment d'être reçu sans le déranger : *Legimus Franciscum I ad Robertum Stephanum subinde visitasse, et cùm ei non vacaret, quod eorum quæ tùm edebantur emendationi intentus sederet, paulùm expectare jussum esse.* (Daniel Heinsius). Henri Estienne, second du nom, l'un des trois fils de Robert Ier, naquit en 1528, mourut en 1598, et fut l'homme le plus éminent de toute la famille par les

Digitized by Google

services que ses travaux rendirent à l'ancienne littérature et par ses chefs-d'œuvre de typographie. François Estienne, son frère, surnommé François Second, dont la naissance et le décès n'ont point de date fixe, composa seulement deux ouvrages peu estimés; il eut à Genève, où il était passé, une imprimerie qui produisit peu d'éditions, et il mourut sans postérité. Quant à Robert Second, le plus jeune des trois fils de Robert Premier, il était né en 1530 et il mourut en 1571 : depuis 1556, il travailla à des éditions généralement bonnes, mais d'une importance moindre que celles de son père et surtout de son frère.

Henri Second avait eu cinq enfants; un d'entre eux, Paul Estienne, seul de ce nom, né en 1566 et mort en 1629, se distingua à Genève, comme imprimeur de plusieurs poètes grecs.

Un Robert Estienne Troisième qui, pour ne pas être confondu avec Robert, son père, et Robert, son aïeul, mettait ordinairement sur ses livres : *Robertus Stephanus R. F. R. N.*, tout en continuant de prendre pour marque l'olivier des Estienne, imprima, de 1606 à 1631, un certain nombre d'ouvrages et se distingua par des poésies grecques, latines et françaises.

Antoine Estienne, seul du nom, fils de Paul Estienne, né en 1592, ayant cessé d'imprimer en 1664, époque de son décès, publia une série d'éditions qui ne sont pas sans importance, mais qui n'ont pu s'élever à la hauteur de celles de ses homonymes.

Enfin Henri Estienne Troisième et deux autres Estienne (Quatrième et Cinquième), fils et petit-fils d'Antoine, se partagent quatre éditions, savoir : Une du *Catéchisme des Controverses*, de François de Harlay; deux des *Essais* de Michel, seigneur de Montaigne, et une de l'*Art de faire des devises*, composé par Henri Estienne lui-même. Ces publications mirent un terme à cette suite de travaux illustres. Toutefois il convient d'ajouter que la veuve de Robert Estienne Second, ayant épousé en 1575 Mamert Patisson, ce

Digitized by Google

dernier, à partir de cette époque, continua de mettre sur ses éditions : *Au logis de Robert Estienne*, *In ædibus*, etc., ce que fit également, deux années de suite (de 1586 à 1588), son épouse devenue veuve pour la seconde fois.

Plaçons maintenant en regard de ce tableau de famille, ce que la Bibliothèque de Bordeaux possède, de ces éditions précieuses, et montrons qu'elle n'a pas eu une part médiocre à tant de richesses.

Dans la catégorie des *Belles-Lettres*, si nous n'avons aucun des ouvrages imprimés par Henri Estienne Premier, nous avons, du moins, plusieurs des productions les plus renommées de ses fils et petits-fils.

Ainsi, de Robert Premier, la Bibliothèque possède : *Phrases hebraïcæ seu loquendi genera hebraïcæ quæ in veteri Testamento passim leguntur explicata ; — Alphabetum hebraïcum ; — Latinæ linguæ Thesaurus ; — Dictionarium Latino-Gallicum ; — Traité de la Grammaire françoise ; — Gallicæ grammaticæ libellus ; — Plauti ex comediis XX quorum carmina restituta sunt, curante Roberto Stephano ; — Ciceronis opera redintegrata ; — Fragmenta veterum poëtarum latinorum*, etc.

De Charles Estienne, qui écrivit ou imprima de 1544 à 1561, elle possède ce qui suit : *Latinæ linguæ cum græca collatio, ex Prisciano*, etc., œuvre d'une grande érudition et d'une exécution parfaite ; — *Thesaurus M. Tullii Ciceronis ; — Ciceronis opera, ex editione Caroli Stephani*, 1555 ; in-folio, 4-2 vol., avec des leçons ou variantes, et des tables d'un intérêt très-grand ; — *Constructionis ratio in Andriam Terentii ; — Dicta sapientium Græciæ ;* et entre autres fort belles éditions, *Dictionarium latino-græcum*. Ce dernier ouvrage de Charles Estienne fut imprimé par François Estienne, son fils aîné.

Arrivant au plus célèbre des Estienne, Henri Second, voici ce que le catalogue des Belles-Lettres contient de ses œuvres personnelles seulement, sans y comprendre tant d'impressions d'œuvres diverses dans les langues hébraïque, grecque,

Digitized by Google

latine, italienne, etc., travaux immenses et admirables qui, suivant l'expression de M. Renouard, lui ont assuré des siècles de renommée, et qui, pour parler aussi comme l'auteur de la vie de Hubert Languet, célèbre publiciste, ont laissé indécise la question de savoir *qui a dû le plus à Henry Estienne, de l'art typographique ou de la littérature.*

En première ligne, notre Bibliothèque possède : *Thesaurus græcæ linguæ ab Henrico Stephano constructus,* ouvrage qui fut le grand évènement de sa vie et le plaça au rang des hommes les plus savants de l'époque ; il lui avait coûté plus de dix ans de travail, et parut, en 1572, de désastreuse mémoire ; — puis, *Glossaria duo è situ vetustatis erecta,* faisant suite au *Thesaurus*, et de l'année 1573, bien que quelques bibliographes le datent de 1572 ; — *Paralipomena græca,* 1580, ouvrage grammatical et célèbre ; — *Admonitio de abusu linguæ græcæ,* 1554 ; — *Ciceronianum Lexicon græco-latinum,* très-remarquable ouvrage qui porte la date de 1557, que quelques bibliographes ont prise pour celle de l'établissement typographique de Henri Estienne, à Paris ; ce fut alors qu'il adopta la marque de son père, l'olivier avec cette devise : *Noli altum supere,* et quelquefois, *Noli altum sapere, sed time.* Cependant sur le *Platon*, en 1578, il mit : *Ut ego insererer defracti sunt rami*, et sur l'*Homère,* en 1588, il écrivit son nom en un chiffre grec, que d'abord il avait placé à la fin du quatrième volume du *Thesaurus.*

La Bibliothèque peut montrer également, de Henri Estienne Second, les ouvrages suivants : *Oratorum veterum orationes Æschinis, Lysice, Andocidis,* etc, 1575 ;—*Nizolio didascalus,* dédié, en 1578, à Hubert Languet cité plus haut ; — Deux *Dialogues du nouveau langage françois italianizé et austrement desguizé,* etc., ouvrage de la même année devenu fort rare, et, de l'avis de M. Renouard, l'un des plus curieux écrits de son auteur ; — *Poetæ græci principes,* magnifique volume in-folio, rarement aussi bien conservé ; — *Proiect de liure* intitulé : *De la Precellence du langage françois,* avec cette épigraphe du livre au lecteur :

Digitized by Google

» Je suis joyeux de pouvoir autant plaire
» Aux bons François, qu'aux mauvais veux desplaire.

Ce volume in-8°, précédé d'une préface au roi Henri III, est bien d'Henri Estienne Second, mais il est sorti des presses de Mamert Patisson en 1579 : il est rare et payé fort cher dans les ventes; — *In Isocratem diatribæ septem*, 1593, dédié par Henri à Marc Fugger dont la famille l'avait souvent aidé; — *Pseudo-Cicero dialogus*, 1577, excellent volume plein d'érudition; — *Conciones ex historicis græcis et latinis*, 1570; — *Homeri Ilias et Odyssea cum interpretatione latina*, 1588, édition peu commune et fort estimée; — *Observationes in Æschyli Tragedias*, 1557, ouvrage primitivement composé par P. Vettori, ami de Henri Estienne qui tout à la fois l'enrichit de ses notes et le mit en lumière; — *Pindari Olympia Pythia, Nemea, Isthmia : Cæterorum octo Lyricorum carmina*, 1566 et 1586; — Deux exemplaires des commentaires des Tragédies de *Sophocle*, l'un de 1568 imprimé par lui-même, Henri, l'autre imprimé par Paul Estienne en 1603; — *Callimachi hymni et epigrammata*, 1577; — *Apollonii Rhodii Argonautic*on, 1574; — *Poësis philosophica Empedoclis Parmenidis*, etc., 1573; — *Florilegium diversorum epigrammatum*, 1566, savant volume, où, par inadvertance Henri laissa ses ouvriers introduire, à la page 488, une pièce de vers de *Paul le Silentiaire* remplie de fautes; — *Epigrammata græcè selecta*, 1570, recueil heureusement traduit de l'*Anthologie grecque*; — *Comicorum græcorum sententiæ*, ouvrage dédié au Duc de Bavière, en 1569, année où Henri composa le *Traité de la conformité du langage françois avec le grec*. M. Renouard, dans les *Annales de l'Imprimerie des Estienne*, parlant de l'édition de ce livre par Jacques Dupuis, ajoute cette note : « *Copie de l'édition de Henri, sans date,* » *que l'on rapporte à l'année 1566 : ce volume-ci est indubi-* » *tablement imprimé par Robert, et il ne peut manquer d'y* » *avoir des exemplaires en son nom.* » L'exemplaire de la

Digitized by Google

Bibliothèque est un de ceux-là, et il est relié avec deux autres ouvrages sortis de l'imprimerie du même Robert.

Enfin, parmi les autres œuvres d'Henri Estienne se trouvent aussi en notre possession, au titre *Belles-Lettres : Diatribæ operum Horatii*, 1587 et 1588, l'une des deux éditions paraît avoir été inconnue de M. Renourd ; — *Noctes aliquot Parisinæ*, édition rare et fort estimée ; — *Macrobii in somnium Scipionis libri duo*, édition de 1585, revue sur plusieurs manuscrits et supérieure à celles qui la précédèrent ; — *Schediasmatum variorum libri tres*, 1578 ; opuscules philosophiques très-rares ; — Le *Traité préparatif à l'Apologie pour Hérodote*, sans date ; — *Epistolia, Dialogi, breves oratiunculæ, Poematia, ex variis utriusque linguæ scriptoribus (græcè et latinè)*, 1577, etc., etc.

VI

La typographie du XVIe siècle compte d'autres célébrités auxquelles notre Bibliothèque doit maintes productions, publications ou éditions d'ouvrages fort recherchés, et d'une valeur plus ou moins considérable. Nous n'en citerons qu'une faible partie, *pour mémoire* seulement. Telles sont, d'éditeurs divers :

Postelli (*Guil.*) Linguarum duodecim characteribus differentium alphabetum introductio ac legendi modus longe facillimus ; accedit grammaticâ arabica, Parisiis, P. Vidoruæ, 1538.

Ejusdem liber de originibus hebraïcæ linguæ, *ibid.*, *id.*, *ibid.*

Ces deux traités de Postel qui avait été reçu maître d'école à l'âge de quatorze ans, et qui termina, à quatre-vingt-seize, sa carrière laborieuse, sont fort estimés des curieux. Ils se trouvent rarement réunis, mais ils le sont à la Bibliothèque de Bordeaux.

Doleti (*Stephan.*) Commentarii linguæ latinæ, Lugduni, S. Gryphus, 1536.

Digitized by Google

Demetrii Phalerii, De elocutione, græcè, Parisiis, Guill. Morellus, 1538.

Édition magnifique.

Æschyle, de Turnebe, 1552;

Pindare, de Zach. Calliergus, 1515.

Excessivement rares.

La tragédie du Marchand converti (*Kirchmayer*), Jacques Chouet, 1594.

Ouvrage curieux et recherché, dont les éditions de 1558 et 1561 sont fort rares.

Chartier (*Alain*), ses Œuvres imprimées en lettres rondes, Paris, Gallot Dupré, 1529.

Édition à laquelle les bibliophiles attachent le plus grand prix, et devenue très-rare.

Marot (*Clément*), ses Œuvres annotées par M. Marot, son fils, Niort, Th. Porteau, 1596.

Édition peu commune.

Saint-Gelais (*Mellin de*), ses Œuvres poétiques, Lyon, Ant. de Harsy, 1574.

Très-bonne édition.

Baïf (*J. Antoine de*), Les Mimes, enseignements et proverbes, Paris, Mamet Patisson, 1581 et 1597, in-12.

Édition rare et curieuse.

Les fables d'Esope, premierement escriptes en grœc, et depuis mises en rithme françoise par Gilles Corrozet, avec des figures sur bois délicatement travaillées, Paris, D. Janot, 1544, 1 vol. in-8°.

L'édition de 1549 a été vendue 310 fr., à Paris, aux enchères publiques, en février 1863.

Digitized by Google

Dante, la Comédie de l'Enfer, du Purgatoire et du Paradis; mise en ryme française par B. Grangier. Paris, Gosselin, 1797, in-12.

Édition fort recherchée des amateurs.

Doni (*Ant.-F.*), les Mondes célestes, terrestres et infernaux, traduit de l'italien. Lyon, Barth. Honorati, 1580 et 1583.

Ouvrage curieux.

Gringore (*Pierre*), enseignements, adages, proverbes, etc. Paris, Couteau, 1528, in-8°.

Ouvrage singulier et peu commun.

David Pomis, Dittionario novo hebraïco dechiarato en tre lingue, cum annotat. Joa. de Gara, 1587, in-folio.

Ouvrage utile et recherché.

Eliæ Levitæ, Lexicon hebraïcum, Isnæ, 1541, in-folio.

Fort rare.

Sylburgii (*Fred.*), Etymologicon magnum (Gr.). Typis Hier. Cornelini, 1594.

Ouvrage également devenu fort rare.

Au lieu de poursuivre, comme nous le pourrions aisément, la série de ces œuvres diverses et de ces éditions du XVIe siècle, qui, les unes et les autres, ont leur valeur propre, nous devons dire quelques mots d'un prétendu roman qui prouve que, cent ans après le *Mistère de la Passion, de Jehan Michel*, on n'avait pas encore renoncé à la fantaisie de traiter les sujets les plus graves en de bizarres conceptions, mais avec cette différence, qu'à cette dernière époque, c'était au détriment de la foi qui subissait dès-lors un grand ébranlement. L'ouvrage dont nous voulons parler est ainsi intitulé : *Comédie du Pape malade et tirant à la fin, où ses regrets et complaintes sont au vif estimés, et les entreprises et machinations qu'il a fait avec Satan et ses suppôts, sont catégoriquement découvertes, traduit du vulgaire arabic en bon roman.*

Digitized by Google

Genève, T. Durand, 1584, in-12. On ne sera pas surpris d'apprendre que, sous le voile du pseudonyme, l'auteur de ce petit livre impie était Théodore de Bèze.

En tête des romans satiriques figurent, dans le même catalogue, pour cette époque, les *Œuvres de Rabelais* (*François*), contenant cinq livres de la *Vie, faicts et dits héroïques de Gargantua et de son fils Pantagruel;* plus, *La Prognostication pantagruéline,* etc., Lyon, J. Martin, 1558, in-8°. A la suite de cette édition curieuse, sont indiquées, entre autres du même *Rabelais,* celle de 1663, que nous mentionnerons bientôt parmi les Elzévirs, celles de *Duchat* et de *La Monnoye,* Amsterdam, 1771, l'une des plus correctes, et celle de J.-F. Bernard, Amsterdam, 1741, plus complète que les autres et tirant un prix particulier des gravures dont elle est ornée. Toutefois, nous craindrions qu'aucun de nos exemplaires n'atteignît l'estimation de celui qui, en 1862, dans une vente publique, a été adjugé à *deux mille cent vingt francs.*

A propos de pièces facétieuses ou burlesques, en français, n'oublions pas deux ouvrages curieux et très-connus des bibliophiles. Le premier porte ce titre : *Formulaire fort récréatif de tous les contracts, donations, testaments, codiciles et autres actes passez par devant notaire et temoings, par Bredin le C....*, notaire rural, etc. (par *Benoist Troncy*), Lyon, 1594, in-18; — le second est intitulé : *Contes et Discours d'Eutrapel, par la Herissaye* (*Noël Dufail, seigneur de*), Rennes, 1586. Signalons enfin, parmi les œuvres rares de poésies légères, le petit volume in-12 de *d'Alsinois* (*N. Denisot, le conte*) : *Cantiques du premier aduenement de Jesu-Christ,* Paris, veuve Maurice de Laporte, 1558; et en outre, le *Thrésor de Musique, d'Orlando de Lassus,* contenant des chansons françoises, italiennes et latines, à quatre, cinq et six parties, 1594, in-4° oblong, 6 vol.

Nous ne saurions terminer cette rapide revue des livres curieux du XVI^e^ siècle, sans nous rappeler ces paroles de l'auteur des *Annales de l'Imprimerie des Alde,* publiées en 1803, lorsqu'en 1837 il fit paraître son ouvrage sur l'*Impri-*

Digitized by Google

merie des Estienne : *Un Français pouvait-il négliger*, disait-il, *de si recommandables compatriotes, après avoir longuement célébré la gloire typographique d'imprimeurs étrangers?* Et nous aussi, que Bordeaux compte parmi ses enfants, pourrions-nous oublier la famille des Millanges que nos ancêtres virent rivaliser d'illustration et de savoir avec les Alde et les Estienne, ses contemporains ?

VII

« En 1572, rapporte la Chronique de Darnal, Maistre Si-» mon Millanges, qui avait honorablement et utilement régenté » au collége de Guienne, homme versé aux bonnes lettres, » persuadé d'aucuns de ses amis d'entreprendre de dresser » une imprimerie à Bordeaux, dont il y avait grande faute, » n'y ayant que quelque chétif et ignorant imprimeur, Mes-» sieurs les Jurats en sollicitent ledict Millanges, et lui don-» nent de beaux et amples priviléges. Il dressa une des plus » belles imprimeries de France, travaillant assidûment à la » correction des livres, à avoir de beaux caractères, tant grecs » que latins : de manière qu'il a été estimé l'un des premiers » de son temps, et non en moindre réputation que Robert » Estienne. » Vers cette époque, en effet, Simon Millanges, natif de Bort, dans le Limousin, professeur d'une classe d'humanités au collége de Guienne, entreprit de former à Bordeaux, avec le secours des Jurats, l'une des meilleures et des plus célèbres imprimeries de France. Dès l'année 1576, il fut pourvu de la charge d'imprimeur du Roi, à Bordeaux, charge créée pour lui, et qu'il transmit à ses descendants. Suivant l'usage adopté de son temps, presque toutes les éditions sorties de ses presses, principalement celles de grand format, portaient, tantôt sur le frontispice, tantôt à la fin, des devises emblématiques faisant allusion à son nom. L'une de ces devises, qui serait peut-être aujourd'hui regardée comme un jeu de mots puéril, consistait en un fleuron carré

Digitized by Google

représentant l'image du Père éternel, sur un arc-en-ciel, ayant pour marchepied une sphère céleste entre le soleil et la lune. Cette image était entourée de têtes de Chérubins, avec cette légende tirée de Daniel (VII, 10) : *Millia millium ministrabant ei*[1], avec les quatre animaux symboliques des Evangélistes dans les angles du fleuron. Une autre devise offrait un carton renfermant deux anges portant des palmes; on lisait à leurs pieds : *Assequemur labore et studio*[2], et à l'entour : *Angelis suis mandavit de te Deus*[3].

Simon Millanges publia, dans les premières années de ses travaux, des livres d'Église où la beauté des caractères, celle des notes du plain-chant, l'exactitude et la correction, serviront toujours de modèle à ce genre de typographie. Il fit paraître en 1578, pour le Collége où son enseignement avait eu tant d'éclat, des livres particuliers pris des œuvres de Cicéron, de Virgile et d'Ovide, avec de grands espaces entre les lignes, pour y mettre la traduction des maîtres et des écoliers. Trois ans auparavant, il avait imprimé les Commentaires de Vinet sur Ausone; mais, en 1590, il en fit une édition plus ample et plus correcte.

Si, dans aucun temps, ce n'a été un médiocre mérite que d'imprimer un bon volume, surtout en grec, combien à plus forte raison ne doit-on pas admirer les travaux de Simon Millanges, parfaitement exécutés en province, vers la fin du seizième siècle et au commencement du dix-septième ? Aussi la Bibliothèque de Bordeaux se félicite-t-elle de pouvoir montrer aux Hellénistes, entre autres belles productions typographiques de ce genre, l'édition de 1588, des Hymnes de *Synesius* et des Odes *de Grégoire de Nazianze*, en même temps que celle de 1605, des *Météores*, de Cléomède, imprimés avec le savant travail de l'écossais Robert Balfour. Au reste, ce ne sont pas les seuls trésors que notre Bibliothèque ait recueillis des presses de Simon Millanges,

[1] Un million d'anges le servaient.
[2] Nous parviendrons par le travail et l'application.
[3] Dieu a commandé à ses anges de vous garder.

Digitized by Google

témoins, pour n'indiquer que les principaux, dans l'ordre chronologique : *Vinet*, sur la logistique, et *Monerius*, de 1573; le Mercure trismégiste de *F. de Foix*; le Traité de *Pichotus*; — l'Antiqvité de Bourdeaus et de Bourg, du même *Vinet*, de 1574; — les Poëmes de *P. Brach*, de 1576; — la traduction d'*Athenagoras*, par *Am. de Ferrier*, de 1577; — celle du Catéchisme de J. Gillot, par ordonnance du Concile de Trente, de 1578; — le Songe de Scipion, de 1579; — le Bréviaire d'*Eutrope* et les Œuvres d'*Ausone*, de 1580; — les deux premiers livres de *Montaigne*, de la même année, et l'édition du même auteur, de 1582; — les Décrets ecclésiastiques de la province de Bordeaux, de 1583; — les Ordonnances royales, l'Instruction de *Gerson* et la traduction de l'Aminte, de 1584; — le Xénophon, de 1588; — les Chroniques bordelaises, en latin, et les Œuvres d'*Ausone*, de 1590 et de 1604; — les Hommes illustres de l'Aquitaine, de 1591; — *Montluc*, et *de Lurbe*, de 1592; — *La Boëtie*, de 1593; — La Chronique bordeloise, en françois, de 1594; — *Saint Jean Chrysostôme*, de 1601; *F. Remond*, de 1605; — Les Vérités de *Charron*, de 1595; *Sponda*, de 1597; — *Pomponius-Mela*, de 1607; — les Coustumes de Bourdeaulx, de 1611; — la Vie de saint Front, de 1612; — *Darnal*, de 1618; enfin plusieurs éditions successives des Coutumes et de la Chronique de Bordeaux.

M. de Lamothe (L.), membre distingué de la Commission des monuments historiques, dans un rapport adressé à M. le Préfet de la Gironde, le 26 août 1848, a consacré quelques pages à faire connaître les principales éditions de Simon Millanges. Nous renvoyons les bibliophiles à cet intéressant travail [1]. Tout en lui rendant hommage, il nous est impossible de ne pas relever ici une erreur à laquelle s'est laissé entraîner cet écrivain bordelais, lorsqu'il a écrit le passage suivant : « Avant Guyard, le nom d'une famille qui devait bientôt de-

[1] Voyéz les rapports et travaux de la Commission des monuments historiques, volume de l'année 1847-48, page 30.

Digitized by Google

» venir célèbre dans la typographie bordelaise, avait com-
» mencé de se montrer; G. Millanges avait publié un *in-folio*,
» en 1528 : *Guillelmus Millangius.* — CARRERO (*Petri-Gar-*
» *cia*). Disputationes medicæ, et Commentaria in fen primam
» libri quarti Avicennæ, in quibus non solum quæ pertinent
» ad theoricam, sed etiam ad praxim, locupletissimè repe-
» riuntur, operâ et industriâ P. Ferriol Burdigalæ, 1528.

Cette citation contient une double erreur; en effet, le Guillaume Millanges, que M. Lamothe a présenté comme le père ou le précurseur de Simon, n'était que son fils; et en second lieu, (c'est là ce qui a engendré la confusion), l'ouvrage dont il s'agit est de 1628 et non de 1528; cette dernière date ayant été insérée par erreur dans le catalogue de la Bibliothèque. Il est regrettable qu'au lieu de l'accepter de confiance, M. de Lamothe n'ait pas eu recours au livre même. Mais, comme on l'a dit si souvent, il n'y a que ceux qui ne font rien qui ne se trompent jamais, ce qui doit être une consolation pour nous, pour beaucoup d'autres et pour M. de Lamothe qui, dans une foule de productions, a fait ses preuves d'un savoir peu commun.

Les travaux et l'illustration de Simon Millanges se continuèrent après lui, dans sa famille, quoi qu'à un degré moins éminent. Jacques Millanges, son fils aîné, lui succéda, en 1611, dans la charge d'imprimeur du Roi. Notre Bibliothèque possède de ce dernier le commentaire d'Automne sur les Coutumes de Bordeaux, 1621, et, entre autres livres curieux et rares, sous la date de 1622, la *Solennité de la Canonisation de saint Ignace de Loyola et de saint François-Xavier, faite à Bordeaux*, opuscule rempli de détails sur la cérémonie où la Compagnie de Jésus déploya, dans cette ville, une pompe et une magnificence inouïes : — Après Jacques Millanges, vint Guillaume, autre fils, qui publia, en 1642, un ouvrage en langue basque, intitulé : *Gueroco guero edo gueroco luçamendutan ibilteac eta arimaren eguitecoac guerocotz uzteac cembat calte eguiten duen. Escritura saindutic, Eliçaço doctor-etaric eta liburu devocionezcoetaric Axu-*

Digitized by Google

lar Saraco Erretorac vildua eta arguitara emana. Bigarren edicionea coruigetua eta emendatua. Bordelen egvna G. Millanges, Erregueren imprimat sçaillea baithan, 1642. (*Après pour après, ou quel grand mal c'est de différer toujours et de laisser pour après les affaires de l'âme. Recueilli de la Sainte-Ecriture, des Docteurs de l'Eglise et des Livres de dévotion, et mis au jour par Axular, curé de Sare.* Seconde édition corrigée et augmentée. Bordeaux, G. Millanges, imprimeur du Roi, 1642). Petit in-8° de 632 pages, contenant 60 chapitres, plus 8 pages de table. La Bibliothèque de Bordeaux a recherché vainement jusqu'ici ce volume, dont il exite, dit-on, plus d'un exemplaire en la possession de Son Altesse Louis-Lucien Bonaparte, sénateur français, résidant à Londres.

Les trois fils de Simon Millanges avaient été reçus avocats au Parlement de Guyenne. Guillaume, le second d'entre eux, dirigea son imprimerie et suivit le barreau en même temps. Les autres avocats l'assignèrent en justice pour avoir à opter entre ces fonctions, suivant eux, incompatibles. L'affaire eut un grand éclat et il gagna son procès par un arrêt qui prouve que la jalousie est une mauvaise conseillère. Enfin, Jacques Mongiron, gendre de Simon, imprima en 1651, sous le nom de Mongiron-Millanges, divers ouvrages, et notamment l'*Histoire des Mouvements de Bordeaux*, premier volume resté sans suite, et en 1672 il publia la *Grande Chirurgie*, de M. Guy de Chauliac, traduit en français, en collaboration avec Ducroq et Boë. En lui la glorieuse lignée des Millanges parut s'éteindre, en 1674 [1]. Jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle,

[1] Le siége de l'imprimerie de Simon Millanges ayant été, de 1572 à 1622, dans la rue Saint-Jâmes, ce dernier nom, selon le *Viographe bordelais*, de Bernadau, aurait été remplacé, en 1793, par celui de rue Millanges. Nous croyons que ce prétendu changement est une erreur, que la rue Saint-Jâmes a toujours conservé son nom, et que seulement une petite rue, au milieu de celle du Pas-Saint-Georges, a reçu la dénomination de rue Millanges, en souvenir de l'habitation de l'un des descendants du célèbre imprimeur.

Digitized by Google

la typographie bordelaise ne soutint pas sa réputation à la même hauteur. Ne faudrait-il pas attribuer la cause de cette décadence aux progrès de la centralisation, reine orgueilleuse qui semblait ne trouver qu'à Paris un trône digne d'elle? La province, toutefois, ne laissa pas de faire des efforts pour s'affranchir de liens qui ne sont pas encore rompus, et la mémoire de plus d'un vigoureux joûteur s'est conservée parmi nous. Il est juste de ne pas laisser tomber dans l'oubli les noms et les travaux de la plupart d'entre eux [1].

Après ces digressions trop longues et fastidieuses, peut-être, mais à laquelle n'a pu résister notre admiration pour les maîtres les plus célèbres de la typographie en France, et particulièrement dans notre Aquitaine, si riche de tant d'œuvres, nous allons reprendre la revue des Belles-Lettres au point où nous l'avons interrompue.

VIII

Pour le XVII[e] siècle, nous citerons purement et simplement, parmi les productions hors ligne que renferme la Bibliothèque de Bordeaux, le *Lexicon grec et latin de Scapula*, d'une belle et correcte exécution ; — Chaldeæ seu Ethiopicæ linguæ Institutiones, *de Venerius*, ouvrage très-rare ; — les Œuvres de *Démosthènes* et d'*Eschine*, avec les notes de *Wolfius*, belle et bonne édition fort rare aussi ; — l'édition in-folio, de 1604, qui passe pour être la meilleure des Quatre-vingts discours grecs et latins de *Dion*, surnommé *Chrysostôme* ; — l'édition, également la plus estimée de toutes, des Discours de *Themistius* (grec et latin) avec les notes de Dion ; — les Œuvres d'Homère avec les Scholies de *Didyme* en grec, deux beaux volumes elzéviriens, reliés en un seul ; — celles d'*Hésiode*, d'*Eschyle*, de *Pindare*, d'*Euripide*, toutes éditions très-estimées des savants ; — la Collection des an-

[1] Voyez la Note G, à la fin.

Digitized by Google

ciens poètes grecs et celle des poètes latins, presque en entier sorties des presses de l'Imprimerie royale ; — la traduction des Œuvres de *Lucrèce,* par Jacques Parrain, baron des Courtures, édition de 1692, préférée à celle de 1685 ; — l'édition très-estimée des Œuvres d'*Alain Chartier* corrigées par And. Duchesne ; — les éditions nombreuses de *Torquato-Tasso* et de *Tassoni ;* — l'*Éloge de l'Ane*, par Heinsius (D.) ; le Dictionnaire caraïbe-français, du *P. Raymond Breton,* et plusieurs autres Dictionnaires étrangers très-curieux.

Aux mêmes époques se rapportent les Elzévirs. La famille d'imprimeurs hollandais de ce nom eut aussi, comme on le sait, dans la typographie, plusieurs membres distingués ; ceux qui eurent le plus de renommée, sont : Louis Premier qui, jusqu'à l'année 1617, imprima environ cent cinquante ouvrages ; un de ses fils, Abraham, et un neveu de celui-ci, Bonaventure, associés qui, dans l'intervalle de 1626 à 1652, firent fonctionner, à Leyde, l'*Officina Elzeviriana*, d'où sortirent presque tous ces petits volumes, connus de tout le monde, regardés comme des chefs-d'œuvre d'impression, et plus recherchés au commencement du XIXe siècle qu'ils ne le sont maintenant ; Louis III, petit-fils, et son cousin Daniel, également associés, qui, de 1638 à 1665, produisirent de magnifiques éditions. Après la mort de Louis III, Daniel imprima seul, de 1664 à 1680, plus de cent cinquante ouvrages. On peut consulter, sur la succession et le mérite de ces célèbres typographes, un ouvrage fort intéressant, et le compte-rendu, dans la *Nouvelle Revue encyclopédique* (t. V, 1847) ; il est intitulé : *Recherches historiques, généalogiques et bibliographiques sur les Elzévirs, par A. de Reume* ; 1 vol. in-8°, Bruxelles, 1847.

La race des Elzévirs, après ceux que nous avons nommés, perdit son illustration ; cependant M. Gustave Brunet, dans le *Dictionnaire de Bibliographie catholique,* rappelle qu'elle eut encore deux représentants, l'un Abraham Elzévir, imprimeur obscur de Leyde, décédé en 1712, et l'autre Isaac-Jean Elzévir, lequel, en l'année 1820, était gouverneur de l'île de Curaçao.

Digitized by Google

La Bibliothèque de Bordeaux possédant un très-grand nombre d'ouvrages sortis des presses des Elzévirs, il ne nous paraît pas sans intérêt de signaler ceux qui sont mentionnés dans les catalogues imprimés seulement :

Comenii (*J.-A.*), Janua linguarum reserata, quinque linguis, sive compendiosa methodus latinam, gallicam, italicam, hispanicam et germanicam linguam perdiscendi, à *Nathanaele Duesio*..... translata ; 1661, in-8°.

Janua linguarum reserata, cum græca versione *Theod. Simonii*, 1665, in-8°.

Cappeli Diatriba....., 1645, in-12.

(*Titre hébreu*), id est, *Mosis Kimchi* ὁδοιπορια ; 1631, in-8°.

Golii (*Jacobi*) Lexicon arabico-latinum, 1604, in-folio.

Bérard [1], qui n'a pas cité cette édition, en rappelle une autre du même ouvrage, sortie des presses de Bonaventure et Abraham Elzévir, en 1653.

Clenardi (*Nicolaï*) Institutiones linguæ græcæ, 1660, in-8°.

Édition qui, avec celle de C. Janson, 1651, tient le premier rang dans le grand nombre de celles de cet auteur.

Salmasii (*Claudii*) de lingua hellenistica, 1643, in-8°.

Scapulæ (*Is.*) Lexicon græco-latinum, 1652, in-folio.

Meursii (*Is.*) Glossarium greco-barbarum, 1614, in-4°.

Vossii (*Ger.-Is.*) Latina grammatica, 1644, in-8° ;

Ejusdem etymologicon linguæ latinæ, 1662, in-folio ;

Linguæ latinæ rudimenta, 1639, in-8°.

Heinsii (*Dan.*) Oratorum editio nova, 1627, in-8°.

Puteani (*Erycii*) Suada attica, etc., 1644, in-12.

Heinsii (*Dan.*) Harangue funèbre de Maurice de Nassau, Prince d'Orange, trad. par Rivet, 1625, in-4°.

[1] *Essai bibliographique sur les éditions des Elzévirs*, par A.-S.-L. Bérard, Paris, 1822, in-8°.

Digitized by Google

Vorstii (*Adolfi*) Oratio in excesum Calmisii, 1654, in-4°.

Vossii (*Ger.-Is.*) De artis poeticæ natura, 1647, in-4°;

Ejusdem, De Imitatione, 1647, in-4°.

Heinsii (*Dan.*) De tragediæ constitutione, 1643, in-12.

Aristotelis, De poëtica, liber, 1611, in-8°.

Homère, l'Illiade et l'Odyssée, grec, 1656, in-4°.

Hésiode, grec, 1667, in-8°.

Lycophronis Alexandra, gr. lat., 1599, in-8°.

Nonni Dyonisiaca, 1610, in-8°.

Virgilii Opera, ex recensione Dan. Heinsii, 1636, in-12.

Ce volume est l'un des plus rares de la collection des Elzévirs; ces typographes le réimprimèrent sous la même date, mais il est aisé de reconnaître l'édition originale à une dédicace qui est en tête de l'Enéïde, imprimée en rouge, tandis qu'elle est en noir dans la réimpression. A la vente de la Bibliothèque de M. H. de Chapponay, faite à Paris, en Février 1863, ce livre a été vendu 205 fr.

Virgilius emendatior, 1649, in-24.

Horatius, 1629, in-16.

Ovidius, 1676, in-24.

Lucanus, De bello civili, 1669, in-8°.

Lucani Pharsalia, 1671, in-18.

Juvenalis et Persii Satyræ, 1671, in-24.

Martialis Epigrammata, 1650, in-18.

Claudiani Opera, 1650, in-12, 2 vol.

Le texte de Claudien est contenu dans le premier volume, les notes dans le deuxième; cette édition est très-rare; elle a été tirée sur deux papiers; les exemplaires sur papier fin ont une grande valeur.

Claudiani Opera, 1665, in-8°.

Catsii (*Jacobi*) Faces augustæ, 1656, in-4°.

Furstenberg (*Ferd. de*) Poemata, 1671, in-8°.

Digitized by Google

Heinsii (*Dan.*) Poemata, 1621, in-8°;

Ejusdem Epistolæ, 1636, in-8°.

Heinsii (*Nicol.*) Poemata, 1653, in-16.

Buchanani (*Georgii*), Poemata, 1628, in-24.

Il y a, sous cette date, deux éditions de Buchanan; l'une, d'une forme un peu plus allongée, contient 514 pages, sans compter quelques notes non paginées: l'autre, d'un format moins haut, contient 564 pages, et aussi des notes non paginées; elles sont d'une valeur à-peu-près égale. Daniel Elzévir imprima, en 1676, les Poésies de Buchanan, dans le même format, mais cette édition est moins belle et moins recherchée.

Ejusdem Poemata quæ supersunt, 1676, in-16.

Senecæ (*L. et M. Annæi*) Tragediæ, 1678, in-24.

Barclaii (*Jo.*) Argenis cum clave, 1630, in-16;

Ejusdem, idem, 1655, in-16.

Cette édition est, comme une autre encore de 1672, fort inférieure à la précédente; le *Discursus de auctore scripti*, etc., qui est en tête de ce volume, a été composé par Christophe Forstner, savant allemand.

Rabelais (*François*), ses Œuvres, 1663, in-12, 2 vol.

Édition recherchée et dont les beaux exemplaires sont fort rares; le titre du premier volume est imprimé en caractères rouges et noirs, celui du deuxième, en caractères noirs seulement; ces titres portent pour enseigne la *Sphère*, sans nom d'imprimeur.

Laus asini, 1629, in-32.

Auli Gellii Noctes atticæ, 1651, in-12.

Les beaux exemplaires de cette édition sont rares: les pièces liminaires sont contenues dans 24 ff.; le texte remplit 498 pages; les index, interprétations, etc., 61 ff. non chiffrés. En 1665 Daniel Elzévir donna une nouvelle édition de cet auteur, mais elle est fort inférieure à la première.

Meursii (*Jo.*) Exercitationum criticarum, etc., 1599, in-8°.

Digitized by Google

Schurman (*Annæ-Mariæ à*), Opuscula hebræa, græca, latina, gallica, 1650, in-8°.

Balzac (*J.-L. Guez de*), Œuvres diverses, 1664, in-16.

Tubero Oratius. — *Lamothe-le-Vayer*, cinq Dialogues, 1673, in-12.

Balzac, ses Entretiens, 1663, in-16.

Philostrati Lemnii sophistæ, etc., 1616, in-4°.

Plinii Secundi, epistolarum libri X, etc., 1640, in-12 min.

Cette édition est la première qu'ait donnée Louis Elzévir; c'est aussi la plus belle et la plus estimée; elle n'a point de frontispice gravé; ce volume contient 414 pages sans comprendre les liminaires ni l'index qui est à la fin.

Plinii Secundi, Epistolæ et Panegyricus, 1653, in-12 min.

C'est Boxhornius qui donna cette édition; elle est assez jolie, quoique inférieure à celle de 1640 : cette deuxième édition reparut sans aucun changement, en 1659.

Anglerii (*Petri-Martyris*), Opus epistolarum, 1670, in-f°.

Melanchtonis, Epistolarum liber, etc., 1647, in-8°.

Bongarsii (*Jacobi*), Epistolæ, 1647, in-12.

Grotii (*Hugonis*), Epistolæ, 1648, in-16.

Balzac, Lettres choisies, 1678, in-16.

Les Elzévirs ont souvent imprimé ces lettres qui eurent beaucoup de vogue dans leur temps; il y a une édition de 1648 sans nom de ville ni d'imprimeur; elle a 440 pages; une autre de 1652, donnée à Leyde, qui contient 431 pages; enfin, deux publiées à Amsterdam, une sous la date de 1656 et l'autre sous celle de 1678; elles ont chacune 104 pages; toutes ces éditions sont fort jolies, et les pièces qu'elles contiennent sont absolument les mêmes.

En énumérant les éditions célèbres, à-peu-près contemporaines de celles des Elzévirs, il convient de ne pas omettre celles qu'on désigne sous le titre de *Variorum* ou *cum notis Variorum*. Cette collection qui eut aussi sa célébrité, com-

Digitized by Google

prend un grand nombre d'auteurs anciens dont les œuvres furent imprimées en Hollande et en Angleterre, la plupart dans le XVII^e^ siècle et dans la première moitié du XVIII^e^. Aujourd'hui les livres appartenant à cette catégorie ont un peu perdu de leur importance. Il suffira donc de mentionner ici les suivantes :

Horatius, cum variorum commentariis et scholiis, *J. Boud.* accurante Cornelio Schrevelio, 1658, in-8°.

Ovidii Nasonis Opera, cum notis Variorum, 1662, in-8°.
Trois volumes.

Terentii Comediæ, 1669, in-8°.

Juvenalis Satyræ, 1664.

Martialis Epigrammata, 1670.

Senecæ Tragediæ, 1682.
Édition préférée à celles de 1651 et 1662 qui font aussi partie des *Variorum*.

Statius, 1671.
Fort recherché des bibliophiles anglais.

Ausonius, 1671.
Bonne édition revue par le savant J. Tollius.

Claudiani opera, 1665.
Regardé comme un des meilleurs volumes de la collection.

Petronius, 1669.
Très-estimé.

Auli Gellii Noctes, 1666.

Macrobii Opera, 1679, etc.

A propos du très-grand nombre d'ouvrages imprimés dans le XVII^e^ siècle que possède notre Bibliothèque, il nous serait impossible de ne pas dire quelques mots des éditions *ad usum Delphini*. Tout le monde sait que ce titre fut donné à une belle collection d'auteurs classiques assortie

Digitized by Google

de savants commentaires, le tout soigneusement imprimé pour l'éducation de Louis, Dauphin de France, fils de Louis XIV : ce fut le duc de Montausier, son gouverneur qui la fit commencer. Cette collection forme 64 volumes in-4°; entière, elle fut vendue 2,506 francs chez M. Mel de Saint-Céran, et 3,250 francs, reliée en maroquin, à la vente de la Bibliothèque du comte de Mirabeau en 1792.

Notre Bibliothèque possède une grande partie de ces livres estimés et précieux ; entr'autres, elle peut offrir les suivants à l'attention des amateurs :

M. T. Ciceronis Orationes cum interpretatione et notis Car. de Mérouville Societ. Jesu. Paris, Denis-Thierry et Ve Simon Bernard, 1684.

M. T. Ciceronis Familiares Epistolæ cum interpretatione et notis Philib. Quartier, Soc. Jesu; Paris, D. Thierry, 1685.

Auli Gellii Noctes atticæ cum interpretatione et notis Jacob. Proust, Societ. Jesu. Paris, Simon Bernard, 1681.

Plauti Comediæ argumentis novis, notisque illustravit Jacobus operarius, Paris, F. Léonard, 1679.

Volume peu commun.

Terentii Comediæ sex, cum interpretatione Nic. Camus, Paris, Fed. Léonard, 1675.

C. Valerii Catulli, Albii Tibulli, et Sext. Aurelii Propertii opera, cum interpretatione et notis à Philippo Silvio, Parisiis, F. Leonard, 1685.

Rare et recherché.

Titi Lucretii, De rerum naturâ, libros sex interpretatione et notis illustravit Mich. Fayus, Parisiis, F. Leonard, 1680.

Virgilii Opera : interpretatione et notis illustravit, Car. Ruæus; Parisiis, S. Benard, 1682.

Deuxième édition plus estimée que la première.

Digitized by Google

D. Junii Juvenalis et *A. Persii* Satiræ : interpretatione et notis illustravit, Lud. Pratei, Parisiis, F. Leonard, 1684.

Un des volumes devenus les plus rares de la collection.

Martialis Epigrammatum libri sex, cum interpretatione et notis Vincentii Collessi; Parisiis, A. Callier, 1680.

Claudiani Opera quæ extant; interpretatione et annotationibus illustravit, Gul. Pyrrho; Paris, F. Leonard, 1677.

Rare.

Lucii Apulei, Madaurensis Platonici philosophi opera : interpretatione et notis illustravit Julianus Floridus; Paris, F. Leonard, 1688.

Ausonii Burdigalensis Opera : interpretatione et notis illustravit Julianus Floridus : recensuit, supplevit, emendavit, dissertationem et animadversiones adjunxit J. B. Souchay. Parisiis, J. Guérin, 1730.

Cette édition estimée, qui fait partie de la collection des auteurs *ad usum Delphini*, avait été d'abord commencée par l'abbé Fleury; mais, comme, au tirage des premières feuilles, on s'aperçut que l'éditeur n'avait pas supprimé quelques pièces obscènes d'Ausone, son travail passa entre les mains de l'abbé Souchay et parut avec les suppressions convenables à un livre fait pour l'éducation de la jeunesse. Toutefois, chose singulière! comme si la moralité du peuple devait être moins respectée que celle des Princes, les éditeurs ont pris soin de faire suivre le texte *expurgé*, des passages obscènes imprimés à part dans toutes les autres éditions.

On peut, au surplus, joindre aussi à la même collection un ouvrage qui, primitivement n'avait pas été imprimé pour y être incorporé : c'est celui dont l'édition estimée et exacte porte ce titre :

Callimachi Cirenæi Hymni, epigrammata et fragmenta; poematium de Comâ Berenices à Catullo versum..... cum notis Annæ Tanaquilli, Fabri filiæ. Parisiis, S. Mabre Cramoisy, 1675, in-4°.

Digitized by Google

Enfin, il convient à ce sujet de signaler d'un mot les *Œuvres de Prudence*, livre interprété et annoté par Étienne Chamillard, édition de Paris, 1687, véritable diamant de cette précieuse collection.

IX

Après l'indication, *pour mémoire*, des belles éditions de Rabelais des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, notamment celle d'Amsterdam, Bernard, 1741, ornée de figures, de B. Picart, augmentée des notes de l'édition de Le Duchat, nous croyons devoir nous féliciter, avec M. Charles Brunet, d'avoir des éditions remarquables d'Angleterre et de Hollande, telles que les suivantes : *Eschyle*, avec les commentaires de Thom. Stanley, Londres, J. Flescher, 1663; — *Euripide*, de Jos. Barnes, Cambridge, J. Hayes, 1694; — *Pindare*, avec les Scholies de West et Welsted, Oxford, à Theatro Sheldoniano, 1697; — *Lycophron*, avec les commentaires des Tzetzès, Oxford, 1697; — *Suidas*, de Kuster, 1705; — *Julius Pollux*, d'Hemsterhuys, 1706; — *Philostrate*, d'Olearius, 1709; — *Aristophane*, de Kuster, 1705; — *Homère*, Cambridge, 1711; — *Lucrèce*, d'Havercamp, 1725; — *Démosthène*, de Taylor, 1748; — *Chariton*, de d'Orville, 1750, etc., etc.

Parmi les ouvrages illustrés et d'un grand format, dans la même section des Belles-Lettres, nous signalerons entr'autres *Le Temple de Gnide*, de Montesquieu, avec des gravures sur bois exécutées par Thompson, sorti des presses de Pinard, in-folio maj.; — un bel exemplaire des *Fables de Phèdre*, in-folio, J. Didot; — un *Atlas ethnographique du Globe*, ou *Classification des peuples anciens et modernes*, d'après leurs langues, avec environ 700 vocabulaires des principaux idiomes connus, etc., par Balbi (A.), in-folio; — une Grammaire *pour les aveugles*, 2 vol. in-folio, etc.; — les Œuvres de *Boileau*, en 2 vol. in-folio, enrichies de figures gravées par Bernard Picart; — *Le Temple des Muses*; — *Les Fables de*

Digitized by Google

La Fontaine avec les gravures d'après Oudry, 4 volumes; — *La Collection orientale*, 8 volumes; — Les Œuvres de *Pasquier*, 2 volumes. — Tous ces ouvrages font partie de la *réserve*, nom appliqué par la Bibliologie aux livres rares, éditions *princeps*, imprimés gothiques, etc.

Peu de mots encore sur deux ouvrages curieux, dont l'un est de la fin et l'autre du commencement du XVII^e^ siècle. Le premier, quoique postérieur en date, fut imprimé avec ce titre : « *Suite du quatrième livre de l'Odyssée d'Homère*, ou *les Avantures de Télémaque, fils d'Ulysse* (sans nom d'auteur), Paris, V^e^ de Claude Barbin, 1699, in-12 de 4 ff. en 208 pages.— Cette première édition d'un fragment de l'œuvre de Fénelon fut arrêtée et supprimée par ordre supérieur, puis réimprimée tout de suite après, sous la même date. L'exemplaire original que possède la Bibliothèque se reconnaît au titre courant du haut des pages : le mot Odyssée n'y est écrit par un *c* (Odycée) que jusqu'à la page 120; tandis que, dans la réimpression, on lit partout le mot ainsi estropié. — Le second ouvrage, qui a souvent attiré l'attention des bibliophiles, est un recueil aussi singulier que recherché dont on ne retrouve guère plus les deux parties réunies ; il est intitulé : « *L'antiquité du Triomphe de Besiers au jour de l'Ascension,* » *contenant les plus rares histoires qui ont été représentées* » *au susdict jour, ces dernières années,* (en vers languedo- » ciens), *recueillis par Jean Martel, imprimeur,* 1628-44 [1].» — Le *Manuel du Libraire* de Jacques-Charles Brunet fait mention de ce petit trésor possédé par la Bibliothèque de Bordeaux. A notre avis, l'ensemble des poésies qui le composent dénote plus de malice ou de ce que les Anglais appellent *humour*, que de travail ou de talent. On trouve, par exemple,

[1] En 1844, à la vente de la Bibliothèque dramatique de M. de Soleinne, un exemplaire de ce volume précieux fut adjugé pour 180 francs. Celui que nous possédons renferme deux pièces qui paraissent manquer dans les autres exemplaires connus Une analyse de ces compositions dramatiques, accompagnée de citations, se trouve dans la *Bibliothèque du théâtre françois*, 1756, t. II.

Digitized by Google

dans l'une de ces pièces, ayant pour sujet *la Mode,* des traits assez impertinents lancés contre une parure dont l'ampleur est ressuscitée de nos jours, pour la troisième ou la quatrième fois. Nous ne voulons en citer que deux vers, et même nous n'en donnerons point la traduction en français, par égard pour le sexe duquel le duc de Bourbon disait que *nous vient tout l'honneur de ce monde.* Le poète s'avisa donc de porter son jugement sur *les robes gonflées* et de dire un peu crûment :

Aquos ero un artifici
Per cacha force malefici.

Ce fameux libretto a été puni des méchancetés de l'auteur, car il a subi la même infortune que l'exemplaire des *Essais de Montaigne,* dont nous aurons occasion de parler plus tard. A une époque inconnue, un relieur maladroit, travaillant pour un bibliothécaire peu prévoyant, a commis la faute de rogner de trop près, par ci, par là, des titres paginaux et même parfois des vers entiers.

Au sujet des poésies languedociennes du temps dont nous venons de nous occuper, nous pouvons indiquer les œuvres de *Pierre Goudelin,* dit *Goudouli,* que la Bibliothèque possède en cinq éditions différentes, savoir : Trois des œuvres complètes, de 1648, 1678 et 1716, et deux de *La Ramelet moundi* de 1637 et 1638. Auprès d'elles se trouve le Poème gascon de *Guillem Ader,* contenant les faits et gestes du grand et puissant Henri gascon, roi de France et de Navarre : *Lous heits de gouerre deu gran è pouderous Henri gascoun, rey de France è de Naouarre.* (Tolose, R. Colomiès, 1610.)

Nous ne dirons rien des anciens poètes français placés sur les mêmes rayons, parce que leur nombre nous entraînerait à trop de détails; cependant nous saluerons, en passant, un Alain Chartier, sans nom de lieu et sans date, petit in-4°, gothique; — le même auteur, édition de G. Dupré, 1529, in-8°, vendue à Paris, le 15 Février 1863, 440 francs; — un *Clé-*

Digitized by Google

ment Marot, de 1561 ; — *Les Marguerites de la Marguerite des Princesses*, de 1554; — Un *Ronsard*, de 1584; — *Brach*, poète bordelais, de 1559 ; — Les Rimes spirituelles de *Nostradamus*, de 1606; — Les Chevilles de *Maître Adam*, de 1644. — En un mot, nous affirmerons qu'il ne doit exister, s'il y en a, que fort peu de collections de poètes français aussi complètes que la nôtre, notamment depuis la fin du XVII^e^ siècle jusqu'à nos jours.

Nous ne nous arrêterons pas davantage devant les curieux rayons des langues orientales et des autres langues étrangères, des polygraphes et du reste des œuvres générales et particulières qui, pour les Belles-Lettres seulement, occupent toute la galerie supérieure de la grande salle de lecture publique. Disons toutefois quelque chose de deux épistolographes curieux, l'un grec, l'autre italien. Le premier est Aristenète, écrivain du V^e^ siècle. Nous avons deux éditions de ses lettres badines traduites du grec en latin et une traduction en français. La première édition, publiée par J. Mercier, est de 1594, et non de 1595, comme l'a dit par erreur M. Boissonade ; elle est fort rare, et le manuscrit sur lequel elle a été imprimée appartient aujourd'hui à la Bibliothèque impériale de Vienne. Le second volume ou épistolographe italien plus rare encore est intitulé :

Belando, ditto Cataldo (Vincenzo), *Lettere facete e chiribezzoze in lingua antiga, venitiana, et una a la Graziana, con alguni sonetti ;* Parigi, A. L'Angelieri, 1588, in-12.

De beaux exemplaires de ce livre ont été payés 79 et 93 fr. aux ventes Nodier et Libri. Voir ce dernier catalogue, 1847, n° 2465, et le *Bulletin du bibliophile belge*, t. II, p. 453.

On nous pardonnera de ne rien dire de plus, en ce qui concerne les Belles-Lettres ; car, nous le répétons, cette classe composée de plus de 7,500 ouvrages, tant anciens que modernes, ne laisse presque rien à désirer. On le comprendra aisément en considérant que tout à la fois c'est là le triple

Digitized by Google

produit des collections faites dans les maisons religieuses du dernier siècle, des dons offerts par un grand nombre d'écrivains, en prose ou en vers, de Paris et du reste de la France, et des libéralités multipliées que ne cessent, depuis cinquante ans et plus, de prodiguer à notre Bibliothèque les Chefs de tous les gouvernements qui se sont succédé.

Pour remédier à notre laconisme, nous prions instamment tout bibliophile désireux d'avoir une idée d'une bibliothèque si opulente, de s'imposer l'obligation de recourir aux catalogues mêmes.

Nous n'avons fait mention jusqu'ici que des livres imprimés formant la section des Belles-Lettres ; nous n'oublierons pas les manuscrits de la même section, dans une autre partie de notre travail.

X

Maintenant que dirons-nous de la partie des Sciences et Arts dont nous avons indiqué les divisions ? Quel choix pourrions-nous faire dans deux forts catalogues principaux imprimés, et dans trois autres catalogues supplémentaires manuscrits ? Comment pourrions-nous donner même un simple sommaire des richesses représentées par environ quarante mille volumes dans cette seule série ?

L'origine et les progrès des Sciences et des Arts, les philosophes anciens et modernes, la métaphysique, la philosophie occulte, la morale et les moralistes de toute langue et de toute nation, l'économie domestique et sociale, la politique, l'économie politique, les sciences physiques et naturelles, toutes les branches des sciences médicales et toutes celles des sciences mathématiques, les beaux-arts, enfin, avec leurs magnifiques développements, leurs chefs-d'œuvre, leurs illustrations ; tout cela ne peut être abordé dans les détails sans s'exposer au risque de ne dire rien en voulant dire quelque chose. Dans cette perplexité, au lieu de nous engager dans un

Digitized by Google

labyrinthe duquel, tout au moins, le défaut de temps nous empêcherait de parcourir les sentiers, cependant bien tracés, nous croyons devoir purement et simplement présenter la notice d'un certain nombre d'ouvrages curieux, pour les Sciences et Arts, à-peu-près dans le même ordre que nous avons suivi pour les Belles-Lettres.

Voici d'abord nos principaux ouvrages du XV^e^ siècle :

Roderici episcopi Zamorensis Speculum humanæ vitæ (vetus editio) absque loco et anno, in-folio ; — *Idem* opus ; impr. Bisuntii, anno Domini, 1488, in-4°.

Le premier de ces exemplaires est, en effet, sans indication de lieu, ni d'année ; mais nous inclinons à croire qu'il n'est autre que celui qui est ainsi désigné dans le *Manuel du Libraire*, par J.-C. Brunet : *Parisiis per Mart. Crantz, Udalricum Gering et Mich. Friburger*, 1475, in-folio, de 138 feuillets, à 32 lignes par page. Avec ce nombre de feuillets et de lignes, notre exemplaire a des lettres initiales coloriées à la main. — Le second, de Besançon. 1488, est signalé, par le P. Laire, dans sa dissertation sur l'origine de l'imprimerie en Franche-Comté, comme réunissant sous le titre : *Speculum humanæ vitæ*, six articles ou traités intéressants. Le *Speculum* fut dédié, par son auteur Rodericus Sanchez de Arevalo, évêque de Zamora, au pape Paul II qui mourut subitement le 26 Juillet 1471.

Boëcii (A.-M.-T.-S.), De consolatione Philosophiæ, libri V, cum commentariis beati *Thomæ de Aquino*, ordinis prædicatorum ; Nuremberg, A. Coburger, 1476, in-f°.

Première édition, en lettres gothiques, sans chiffres, signatures et réclames, et exemplaire en fort bon état. Cette édition, dit La Serna Santander, conserve son prix parmi les curieux qui la recherchent beaucoup.

Toutes les Œuvres d'*Aristote*, complètes ou diverses et séparées de 1473, 1482, 1484, 1493 et 1498.

Presque toutes ces éditions originales sont devenues fort rares.

Digitized by Google

Albert-le-Grand, De physico auditu, belle édition des deux frères Grégoire, de Fortlivro, de 1494.

Colonne, 1495.

Novellus, 1497.

Vincentii Opera, 1485.

Avicenne, 1493, 1498, 1499.

Glanville (*Barth. de*), De proprietatibus rerum, lib. XIX, 1492, in-folio.

Pic de la Mirandole, 1496

Crescentiis (*P. de*), De agriculturâ ; gothique au XVe siècle.

Édition princeps, très-rare.

Rhasius, 1497 ; — *Galien*, 1498 ; — *Valescus*, 1490 ; — *Ægidius*, 1483 ; — *Gordonius*, 1491 ; — *Ptolémée*, 1496 ; — *Firmicus*, 1499 ; — *Sacro-bosco*, 1485 ; — *Albohazen-Haly*, 1485 ; — *Petri Tramensis* De regimine filiorum, 1496, etc.

Toutes ces éditions sont rares et recherchées.

Les Traités d'*Ugo Senensis* (Bentius), sur Hippocrate et Galien, de 1493 et 1498 ; — l'Exposition de *Dinus Florentinus*, sur Avicenne, 1499 ; — celle d'*Herculanus*, sur le même sujet, 1498 ; et les deux ouvrages en caractères gothiques (1491 et 1497), le premier, *Practica dicta lilium medicinæ*, *de Bernard Gordon*, in-4o, et le second, *Montagnanæ* (*Bart.*) *de balneis Patævinis*, in-folio.

De même que les Belles-Lettres, les Sciences et les Arts ont, outre de précieux incunables, un grand nombre d'éditions d'une valeur incontestée, dues aux presses des plus célèbres typographes des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. Nous n'en indiquerons qu'un très-petit nombre. Ici encore, les Bibliophiles pourront aisément s'assurer, en parcourant les Catalogues de notre Bibliothèque, de l'abondance et de la valeur de nos collections. Ce qui suit n'est qu'un très-bref extrait :

Digitized by Google

XVI^e Siècle. *Platonis* Opera, græcè : Venetiis, in ædibus Aldi Manutii et Andreæ soceri, 1513, in-folio.

Cardani (*Hier*), De subtilitate, libri XXI; Lugduni, Stephan, Michael, 1580, in-8°.

Matthioli (*Petri-Andreæ*), Commentarii in Dioscoridis libros, 1562, 1565 et 1583.

Trois éditions fort estimées, dont les deux dernières in-f°, et la première, in-4°, la meilleure de toutes celles qui ont été faites.

Gesnerus, *Historia animalium*, 4 vol. in-folio, 1551.

Rondelet, en latin, sur les poissons, et la traduction en français, 1554 et 1558.

Éditions fort estimées.

La Géométrie de *Bovillus*.

Deux magnifiques exemplaires.

Opiani (*Petri*), Astronomicum Cæsareum, 1540, in-folio, avec figures.

Ouvrage des plus rares.

Le Dodechedron de fortune, de *Jean de Meun*, *dit Chopinel*, Paris, Longis, 1556.

Livre également fort rare et curieux.

Les *Vingt journées de l'Agriculture*, d'*Agostino Gallo*, Venetia, Percaccino, 1569 (en italien).

L'*Enchiridion musical*, avec fig., de *Rhau* (*Georges*), Vitebergæ, 1538.

Deux ouvrages aussi curieux sur le même sujet, de *Faber* (*Georges*), 1552, etc.

XVII^e Siècle. Les Œuvres philosophiques de *Hobbes*, 1668.

Édition bonne et rare.

L'ouvrage anglais de *Grew*, sur l'anatomie des plantes, avec figures, Londres, 1682, in-folio.

Digitized by Google

Les Œuvres complètes d'*Aldrovande* (*Ulysse*), sur l'Histoire naturelle, avec fig., 13 vol. in-folio, 1646-1668 ;

Théophraste, sur l'Histoire des plantes, grec et latin, 1644.

Parkinson (*John*), Theatrum botanicum, London, 1640, 2 vol. in-folio.

Ouvrage fort estimé et peu commun.

Les douze Clefs de Philosophie, de *Valentin*, 1660.

Ouvrage singulier et rare.

Les Traités curieux et recherchés sur l'*Alchymie*, de *Glaubert*, de *Geber*, de *Roger-Bacon*, de *Caramuel*, de *Lobkowitz*, tous imprimés dans le XVIIe siècle, et cependant devenus extrêmement rares.

Les divers Traités sur l'Astronomie, de *Kepler*, *Galilée*, *Herel*, *Lubienetsky* (*Stan.*), *Copernic*, *Metius*, *Allacius*, *Archimède*, et autres.

Les ouvrages latins, sur la musique, de *Meibomius*, de *Bacchius* et de *Mersenne*.

Celui de Mersenne, intitulé : *Harmonie universelle*, est des plus rares; il a été vérifié et trouvé conforme à la description qu'en donne Debure.

Un grand nombre de belles éditions d'*Hippocrate* et de *Galien*, et notamment celle de 1679, très-rare et très-recherchée, sous ce titre : *Hippocratis et Galeni Opera, græcè et latinè*, 13 vol. in-folio, ordinairement reliés en 10.

Jonstoni (*Johan.*), Historia naturalis de animalibus, cum figuris, Francfort, 1650.

Édition originale et rare.

Ejusdem Dendrographias seu historiæ naturalis de arboribus et fructibus, tàm nostri quàm peregrini orbis, libri X, figuris ænæis adornati, 1662, in-folio.

Plus rare encore que le précédent.

Digitized by Google

Le moyen de devenir riche, ou Traité des Métaux, Minéraux, Pierres précieuses, etc., par *Bernard Palissy*, 1686.

Ouvrage singulier et recherché.

Sibbaldi (*Rob.*), Scotia illustrata, avec fig., Edimbourg, 1684.

Cæsii (*Bernardi*), De Mineralibus, avec fig., 1636.

Ferrarii (*J.-B.*), Flora, seu de Florum cultura, belle édition in-4°, 1664, du célèbre imprimeur Jansson, d'Amsterdam.

Muntingii (*Abrah.*), De vera antiquorum herba Britannica, Amsterdam, H. Swertz, 1681.

Avec figures très-remarquables.

Le livre fort rare de *Formi* (*Pierre*), imprimé à Montpellier, 1644, sous ce titre : Traité de l'Adianton ou Cheveu de Vénus.

Deux productions curieuses, de *Magnol* (*P.*), sur la botanique et l'horticulture de Montpellier, avec figures, 1688, 1697.

Enfin, la Bibliothèque a un très-grand nombre d'ouvrages de prix, se rattachant à toutes les branches des sciences physiques et naturelles.

Pour les éditions Elzéviriennes, elles ne sont ni moins nombreuses, ni d'une moindre valeur que dans la classe des Belles-Lettres. Nous citerons les suivantes, d'après l'ordre du Catalogue imprimé des *Sciences et Arts* :

Gassendi, 1649, in-12.

Senecæ (*L.-A.*) Opera, 1640, 3 vol. in-12.

C'est la première édition que les Elzévir aient donnée de Sénèque; et, quoiqu'elle ait paru sans notes, elle est la plus recherchée; le titre gravé du premier volume porte la date de 1640, qui est sans doute celle de la publication; tandis que les deux autres volumes sont datés de 1639, année où ils furent imprimés.

Digitized by Google

Senecæ (*L.-A.*), 1672, 3 volumes in-8°.

Quatrième édition elzévirienne qui n'est pas sans intérêt.

Descartes (*R.*), 1664, in-4°.

Trois autres éditions de *Descartes*, 1663, 1664, in-4°.

Glaubergii (*J.*) Defensio cartesiana, 1652, in-12.

Lipstorpii (*D.*). Philosophia, 1653, in-4°.

Raei (*J.*), Clavis philosophiæ naturalis, 1677, in-4°.

Appendix continens objectiones in *Renati Descartes* Meditationes, etc., 1663, in-4°.

Hogelande (*Corn.-Ab.*), Cogitationes quibus Dei existentia, etc., 1646, in-16.

Burgersdisk (*Franconi*), Ideo philosophiæ, 1644, in-16, et 1644, in-12.

Cartesii (*Ren.*), Passiones animæ, 1644; in-4°.

Senault (*J.-F.*), De l'usage des passions, 1658, in-8° et 1S58, in-16.

Justi (*Pascasii*), Alea, 1642, in-24.

Bloemetii (*Aug.-Alst.*), De nobilis et studiosæ juventutis, etc., 1653, in-12.

Aristotelis, Politicorum, etc., 1621, in-8°.

Arnisai (*Hen.*), Doctrina politica, 1651, in-12.

Clapmarii (*Arn.*), De arcanis rerum publicarum, etc., 1644, in-12.

Erasme, Codicille d'or, 1665, in-18.

Hobbes (*Thomæ*), De cive, 1647, in-12. Les Elzévir ont successivement imprimé cet ouvrage en 1647, 1650, 1657, 1660 et 1669.

Ces différentes éditions sont estimées, mais celle de 1647 l'emporte sur toutes les autres par la beauté de l'impression.

Regii (*Henrici*), Fundamenta physices, 1646, in-4°.

Ejusdem, Philosophia naturalis, 1654, in-4° et 1661, idem.

Digitized by Google

Gilberti (*Guil.*), De mundo sublunari, 1651, in-4°.

Cremonius (*Cæsar*), De calido innato, etc., 1634, in-16.

Bruyn (*J. de*), Epistola ad Isaacum Vossium, etc., 1663, in-4°

Boyle (*Rob.*), Tentamina physiologica, etc., 1667, in-16.

Plinii Secundi, Historiæ naturalis, libri XXXVII, 1635, 3 volumes in-12.

Cette édition a été donnée par Jean de Laët, directeur de la Compagnie des Indes occidentales, qui l'avait revue sur celle de Saumaise, son ami intime. Il entreprit ce travail à la sollicitation des Elzévir, et il le dédia à Jérôme Bignon, avocat-général au Parlement de Paris. Les Elzévir n'ont imprimé Pline que cette fois dans ce format : c'est une de leurs plus jolies éditions, et les exemplaires aussi beaux que ceux de la Bibliothèque de Bordeaux, sont fort rares.

Pisonis, *Margravii* et *Jac. Bontii*, De Indiæ utriusque re naturali, etc., cum figuris, 1658, in-folio.

Museum Wormianum, 1655, in-folio.

Spigelii (*Adriani*), Isagoges, 1633, in-16.

Jonstoni (*Joan.*), Idea universæ medicinæ, 1652, in-12.

Harvei (*Guil.*), Exercitationes, etc., 1652, in-12.

Lowes (*Rich.*), Tractatus de corde, 1669, in-12.

Kyperi (*Alb*), Anthropologiæ corporis humani, 1660, in-4°.

Tulpii (*Nicol.*), Observationes medicæ, 1652, in-8°.

Neandri (*Joan.*), Tabacologiæ, 1626, in-4°.

Vietæ (*Franc.*), Opera mathématica, 1646, in-folio.

Schooten (*Franc.-A.*), Exercitationum mathematicarum, libri V, 1657, in-4°.

Idem, Introductio ad Geometricæ methodam, etc., 1651, in-4°.

Stevin (*S.*), Œuvres mathématiques, 1634, in-folio.

Galileo-Galilei, Discorsi, etc., 1638, in-4°.

Digitized by Google

Deusingii (*Antonii*), De systemate mundi, etc., 1643, in-4°.

Lipstorp (*Daniellis*), Copernicus redivivus, 1653, in-4°.

Burgersdicih, Sphæra, 1626, in-8°.

Snellii (*W.*), Descriptio cometarum, 1618, et 153, 1619, in-4°.

Ejusdem, Typhis Batavus, 1624, in-4°.

Leonis, Imperatoris Tactica, 1612, in-4°.

Aristoxenus, *Nicomachus*, *Alypius*, autores musices antiquissimi, hactenùs non editi, 1616, in-4°.

Antiquæ musicæ auctores septem, græcè et latinè, 1652, in-4°.

Telle est la belle collection des Elzévir. Nous avons cru devoir la signaler pour le Catalogue des Sciences et Arts, comme pour les autres parties, afin de faciliter les recherches et les vérifications des amateurs de ces éditions qui, toutefois, nous devons en convenir, y attachent moins d'importance et de valeur que leurs devanciers. Nous avons également cru entrer plus complètement, par là, dans les vues du Congrès scientifique.

Quant aux éditions d'œuvres de la même classe qui ont été publiées *cum notis Variorum*, ou *ad usum Delphini*, nous nous bornerons à citer parmi les *Variorum*, deux volumes de *Maxime de Tyr*, édités à Leipsick, en 1774, par J.-J. Reiske; un *Enchiridion d'Epictète et de Cebès*, grec-latin, sorti des presses de Schrœder, 1723, et un *Andronicus de Rhodes*, grec, avec l'interprétation de *Daniel Heinsius*, de 1617, tous ouvrages fort estimés.

XI

A titre d'épisode, et, pour nous faire pardonner, si cela est possible, la sécheresse et la prolixité des détails qui précèdent, nous saisissons l'occasion de rapporter ici quelques

Digitized by Google

particularités, intéressantes pour les bibliophiles, sur un volume unique qui jouit, non-seulement en France, mais à l'étranger, d'une juste renommée.

Sous la rubrique des *Moralistes*, au Catalogue des Sciences, le numéro d'ordre 1447, ou 6317 de rangement, présente cette indication :

Montaigne (Michel de), Ses Essais, 5e édition ; Paris, l'Angelier, 1588, in-4° :

Nota. — C'est sur les marges de cet exemplaire que Montaigne a écrit, de sa main, ses corrections et additions.

Cette note devait peut-être nous faire renvoyer à l'examen ultérieur des Manuscrits le volume dont il s'agit, mais, puisque dès le principe il a été compris dans le Catalogue des ouvrages imprimés, nous nous occuperons, dès ce moment, d'un livre si curieux.

Ce fut dans le Périgord que, le 28 février 1533, entre onze heures et midi, naquit Michel, fils de Pierre Eyquem, seigneur de Montaigne, *le troisième de ses enfants en rang de naissance.* La terre et le château de ce nom, situés près de Castillon, appartiennent aujourd'hui à M. Magne, fils du Ministre. A l'âge de six ans, ayant appris déjà le latin, il fut envoyé au Collége de Guyenne, où il eut pour maîtres Buchanan, Muret et autres hommes fort érudits. A treize ans il avait achevé ses études Un peu plus tard, pourvu de ses grades en droit, il eut, comme son oncle, un office de conseiller au Parlement de Bordeaux. *Il s'en desprint de belle heure.* Toutefois, il y passa treize années, dans une incomparable amitié avec un autre conseiller célèbre, Étienne de la Boétie, du même âge que lui. Lorsqu'en 1563, la mort vint détruire cette affection, *ayant*, comme il le disait, *besoin d'une véhémente diversion pour s'en distraire, il épousa, âgé de trente-trois ans, Françoise de la Chassaigne.* Il n'eut d'elle qu'une fille, du nom de Léonor, laquelle fut mariée au comte de Gamache. — Montaigne alla plusieurs fois à la Cour, pendant la minorité de Charles IX ; il le suivit même à Paris, à Rouen

Digitized by Google

et à Chartres. Revêtu du titre de gentilhomme de la Chambre du Roi, il fut chargé de quelques missions publiques, et on lit dans les registres secrets du Parlement de Bordeaux que, *le 11 Mai 1574, Montaigne, chevalier de l'Ordre du Roi, naguères conseiller, présente à la Cour, des lettres du duc de Montpensier* [1]. Son goût pour les voyages l'emportant sur tous les autres, il alla parcourir l'Italie. Il partit de Montaigne le 22 Juin 1580, passa par la Suisse et l'Allemagne, et se trouvait aux bains de Lucques lorsque, le 7 Septembre 1581, il reçut des lettres de M. de Tauzin, expédiées de Bordeaux le 2 Août, par lesquelles il apprit que la veille il avait été élu, d'un consentement unanime, Maire de cette ville, fonctions qu'il accepta non sans avoir hésité. Six ans plus tard, il représenta Bordeaux aux Etats de Blois et reçut le collier de l'Ordre de Saint-Michel. C'était de 1572 à 1580 qu'il avait composé ses *Essais*, il n'avait donc que trente-neuf ans, au moment où il en écrivait les premiers chapitres, ce qui lui faisait dire, à cette dernière époque : « Je suis enuieilly de sept ou huit ans depuis que ie commençai. » Enfin, en l'année 1580, parurent ses premières publications, un volume in-8°, des livres premier et second; il en confia l'impression à Simon Millanges [2]. Notre Bibliothèque, moins heureuse, sous ce rapport que celle de la ville de Nantes, doit regretter de ne pas posséder cette édition originale et peu commune; mais elle a par compensation la deuxième édition, in-8°, de 1582, du même imprimeur, plus belle que la première et de plus, revue et augmentée. Il a dû être fait, quoiqu'il n'en reste pas de traces, une autre édition qui, avec celle de 1587, de Jean Richer de Paris, en fit quatre, puisque celle dont nous allons parler, de 1588, est intitulée cinquième. Elle fut publiée à

[1] Sous François Ier et ses successeurs, les gentilshommes pouvaient se faire présenter à la Cour, sans y être appelés par un office particulier.

[2] La valeur de ce volume précieux va toujours en augmentant; le *Manuel du Libraire* en cite diverses adjudications à 515, 527 et 645 fr. Depuis, en Mars 1863, un exemplaire s'est élevé à 936 fr., à la vente du riche cabinet de M Léopold Double.

Digitized by Google

Paris, chez Abel l'Angelier, par les soins de Montaigne lui-même, qui s'était rendu dans cette capitale peu de temps avant les Etats de Blois. Il était mécontent des éditions de sa province ; aussi disait-il : *Nul n'a esté prophete non seulement en sa maison mais en son païs. En mon climat de Gascoigne, on tient pour droleries de me voir imprimé, d'autant que la cognoissance qu'on prend de moi s'esloigne de mon giste, i'en vaux d'autant mieux. I'achete les Imprimeurs en Guienne ; ailleurs ils m'achettent.*

Cette édition fut la dernière qui parut du vivant de Montaigne : c'est celle dont un exemplaire reçut de sa main de très-nombreuses modifications qu'il n'eut pas la satisfaction de voir publier. Il n'est peut-être pas hors de propos de faire une description sommaire de ce célèbre volume, en s'occupant tant de la partie supprimée que de la partie manuscrite.

Ce livre est du format in-4° ; il n'est paginé qu'au recto, de 1 à 496, avec le privilége à la fin, daté du 15 juin 1588. En tête figure un frontispice bien gravé, ayant un encadrement à large bordure, orné de vignettes, avec de petits personnages aux quatre coins. — Sur l'ovale, ou plutôt le carré long du milieu, le titre est ainsi conçu :

ESSAIS

DE

MICHEL SEIGNEUR

DE MONTAIGNE

Cinquiesme edition, augmentee d'un troisieme liure et de six cens additions aux deus premiers.

Digitized by Google

Montaigne, en laissant subsister le titre composé des six mots, en majuscules, a effacé d'un trait de plume les cinq lignes qui suivent, pour leur substituer ces deux-ci :

Sixieme edition.
Viresque acquirit eundo.

Cette épigraphe est devenue plus tard celle de son ouvrage.

Au haut du frontispice est un médaillon dans lequel Montaigne a écrit son nom, et au bas se lit imprimé :

A PARIS
CHEZ ABEL L'ANGELIER
AU PREMIER PILLIER DE LA GRAND
SALLE DU PALAIS
AVEC PRIVILEGE DU ROY.
1588

Au *verso* du même frontispice, vingt-neuf lignes autographes contiennent des recommandations de l'écrivain à l'imprimeur telles que celles-ci :

« Cāpaigne, espaigne, gascouigne, etc., mettez vn [*i*] » dauāt le [*g*] come a Montaigne et non pas sans [*i*] campa- » gne, espagne.

» Mettez mon nō tout du long sur chaque face ESSAIS DE » MICHEL DE MONTAIGNE, liu. I.

» Suivès lorthografe antiene.

» Qu'il mette tout au long les dates et sans chiffre. »

Dans l'Avis ou Préface commençant par ces mots, qui peignent si bien l'esprit de Montaigne : « *C'est icy un Liure de bonne foi, Lecteur,* » l'édition de 1588 portait au milieu : « *Si c'eust esté pour rechercher la faueur du monde, je me fusse paré de beautez emprūtées, ou me fusse tendu et bardé en ma meilleure demarche.* » L'auteur des *Essais* a maintenu

Digitized by Google

la première partie de cette période, et il a remplacé, de sa main, la deuxième, par ces mots : « *Je me fusse mieux paré et me presanterois en une marche estudiée.* »

Charles Nodier, philologue distingué, avait raison de le faire remarquer : « Chez nos grands auteurs classiques, les » moindres variantes sont inestimables aux yeux du goût; » elles révèlent les secrets les plus intéressants de la compo- » sition et les développements du génie, éclairé par l'expé- » rience et même par le temps. » Rien ne saurait donc être plus attachant pour un observateur lettré, que de parcourir le livre dont il s'agit, et de suivre l'écrivain si original des *Essais* dans les phases de sa composition. Quoique son imagination fût *prime-sautière* à tel point que, suivant ses expressions, « *si elle va gayement et librement, elle ne va rien qui vaille*, » on voit cependant qu'il effaçait, retranchait, ajoutait et corrigeait, par ce motif d'une éternelle application, que

Le temps n'épargne pas ce qu'on a fait sans lui.

Les variantes, corrections ou additions manuscrites abondent, en effet, dans notre exemplaire. Ceux qui ne peuvent y promener leurs regards, en trouveront un certain nombre relevé dans des travaux de M. G. Brunet, que nous citerons dans un instant. Pour nous, qui ne pouvons nous livrer ici à un examen étendu, nous nous bornerons à deux courtes citations.

L'édition imprimée en 1588 contient, à la page 303, ce passage :

« *Cõbien de fois m'a-t-il prins enuie, passant par nos rües, de dresser une farce, pour venger des enfans, que je voyoy escorcher, assomer et meurtrir a quelque pere ou mere furieux.* » Montaigne a effacé *enfans* qui, sans doute, lui paraissait faible ou moins gentil, et il a substitué *garsonetz*, qui, on le sent, est préférable de beaucoup. Combien d'études de ce genre pourraient être faites sur ces pages précieuses où s'est appuyée la main de celui qui, se trouvant et se présen-

Digitized by Google

tant au lecteur, *tantôt par rencontre et tantôt par inquisition de son jugement*, disait (Liv. 2, ch. XVII) : « *Ie vis un jour, a Bar-le-Duc, qu'on presentoit au Roy François Second, pour la recommandation de la memoire de René, Roy de Sicile, vn pourtraict qu'il auoit luy mesmes fait de soy. Pourquoy n'est-il pas loisible a vn chacun de se peindre de la plume, comme il se peignoit d'vn creon ?* »

Un mot encore sur la partie manuscrite de ce livre pour rappeler qu'il porte une inscription particulière tracée d'une autre main que celle de Montaigne. Sur le frontispice déjà signalé on lit : *Ex libris Fulliensm. S. Antonii Burdigalensm.*; enfin, au bas de l'Avis au lecteur, se remarque un timbre ovale avec ces mots à l'entour : *Burd. cong. Ful.* † *Moñrii S. Antonii.*

Ceci nous induit à passer comme au second acte et au dénouement du petit drame relatif à la destinée du volume de 1588, couvert d'annotations manuscrites qui en font un trésor inestimable. En effet, quel prix, en or ou en argent, pourrait-on assigner à un livre dont l'édition est devenue tellement rare qu'un seul exemplaire, sans aucune des notes autographes qui en centuplent la valeur, a été vendu dernièrement 1,700 fr.[1] ? Ainsi que nous l'avons dit, Montaigne, en l'année 1588, s'était rendu à Paris pour y publier une nouvelle édition des *Essais*. Son arrivée dans cette ville parvint presque aussitôt à la connaissance de la demoiselle Marie de Jars de Gournay, de la maison noble de Neufvi et de Gournay. Il avait alors cinquante-cinq ans, et elle n'en avait que vingt-trois. Cette jeune personne, ayant lu, deux ou trois ans auparavant, une des premières éditions de cette œuvre, en avait été éprise au point de souhaiter ardemment d'en connaître l'auteur. Aussi, ayant perdu son père, trésorier de la marine royale, elle fit, à sa mère, la confidence de sa passion un peu romanesque, et elle la pria de l'accompagner à Paris : là, elle s'empressa de faire savoir à son écrivain favori l'admiration qu'il lui

[1] Vente des livres du comte d'Hoym.

Digitized by Google

avait inspirée; puis, elle lui fit une visite qui fut rendue dès le lendemain. Ce genre de relations dura quelques mois, après lesquels la mère et la fille ayant quitté la capitale, Montaigne, suivant le récit de Pasquier, fit deux ou trois voyages à Gournay, où il passa chaque fois un assez long temps. A la suite d'un des ouvrages de cette demoiselle (car elle en écrivit et publia plusieurs), il est dit à ce sujet : *Il la vint remercier dès le lendemain, lui présentant l'alliance et l'affection de père à fille, ce qu'elle receut avec d'autant plus d'applaudissement, de ce qu'elle admira la sympatie fatale du genie de luy et d'elle : s'estant de sa part promis en son cœur vne telle alliance de luy depuis la premiere inspection de son liuure : et cela sur la proportion de leurs aages, et l'intention de leurs ames et de leurs mœurs.*

En 1591, Mlle Marie de Gournay perdit sa mère et revint s'établir à Paris. Alors Montaigne était rentré dans son château, où il mourut l'année suivante. Ses restes mortels furent transportés dans la petite église des Feuillants, de Bordeaux, aujourd'hui chapelle du Lycée. On voit encore, au même lieu, le tombeau qui lui fut élevé avec deux épitaphes, l'une grecque, l'autre latine; on peut traduire ainsi la fin de la seconde : *Françoise de la Chassaigne laissée en proie, hélas! à un deuil perpétuel, a érigé ce monument à la mémoire de ce mari regrettable et regretté. Il n'eut pas d'autre épouse : elle n'aura pas eu d'autre époux.*

Il vécut 59 ans 7 mois et 14 jours; il mourut l'an de grâce 1591, aux Ides de Septembre[1].

Sa carrière fut moins longue que celle des auteurs de ses jours, car il avait dit, dans ses *Essais*[2] : « Mon pere a vescu » soixante et quatorze ans, mon ayeul soixante et neuf, mon » bisayeul près de quatre vingts, sans auoir gousté aucune » sorte de médecine. »

« ..... Mes ancestres auoient la Médecine à contre cœur, » et cette antipathie m'est héréditaire.

[1] 13 Septembre.

[2] Livre II, chap. XXXVII.

Digitized by Google

De ces détails nous pouvons conclure, en trois mots, que Montaigne, qui n'aurait pu être ni un grand magistrat, ni un grand diplomate, fut, par sa vocation, un grand philosophe.

Rappelons, en passant, que notre jeune compatriote, M. Reinhold Dezeimeris, si connu par ses travaux littéraires, a publié récemment, sur l'auteur des deux épitaphes, des recherches pleines d'érudition et de goût.

Nous devons maintenant entrer dans quelques autres explications pour faire connaître ce que devint le fruit des veilles consacrées par l'auteur des *Essais* à perfectionner son œuvre et à l'enrichir de corrections et d'augmentations originales ou interlinéaires, de sa propre main. Beaucoup de choses ont été dites sur ce sujet, mais nous croyons qu'on ne l'a pas encore épuisé. Ce que nous avons d'ailleurs à ajouter tend à rehausser singulièrement la valeur intrinsèque de l'exemplaire, unique aujourd'hui, que possède la Bibliothèque de Bordeaux.

Or, voici ce qu'on lit dans une copie de la *Vie de la demoiselle de Gournay, envoyée à l'Anglais Hinhectum*, écrite par elle-même, et placée à la fin de son ouvrage intitulé : « *Les Avis ou les Présens : ..... Il mourut au bout de trois ans, au regret incomparable de cette Damoiselle. Et un an et demy apres, la veufue et la fille vnique de ce grand homme enuoyèrent les* ESSAIS *a la mesme Damoiselle, lors retirée a Paris, pres de quelques siens parens et affaires, apres la mort de sa mere. Les lui enuoyèrent, dis-je, pour les faire imprimer : la priant de les aller voir apres, affin de prendre entiere et mutuelle possession de l'amitié dont le deffunct les avait liées les vnes aux autres : ce qu'elle fit et demeura quinze mois auec elles ; nourrissant depuis cette correspondance par lettres : surtout auec la fille*[1] *qui la cherissoit plus que fraternellement, et auoit conceu quelque amour des Muses et de leurs Vertus.* »

En outre de ce renseignement qui paraît être certain, le

[1] Eléonore ou Léonor, mariée à un vicomte de Gamache.

Digitized by Google

Dictionnaire de Moreri (tome VI, page 206), en fournit un autre ainsi conçu : « *Marie le Jars de Gournay eut toujours, pour son père d'alliance des sentiments pleins de gratitude et de soumission. Pour les lui témoigner même après sa mort, elle corrigea et fit réimprimer ses* Essais, *qu'elle dédia au Cardinal de Richelieu. Il y a à la Bibliothèque de feu M. Spanheim l'exemplaire dont Mademoiselle de Gournay se servait avec des corrections de sa propre main, et suivant la vraie intention de l'auteur, comme elle s'en explique dans un billet qu'elle a collé au-dedans du livre, à la couverture. On les peut voir dans le Recueil de Littérature et d'Histoire, imprimé chez Honoré, à Amsterdam, 1730, page 38,* etc. »

L'exemplaire dont il est question dans les deux passages que nous venons de rapporter servit donc à Mlle de Gournay, pour donner, en 1595, l'édition dont le titre est : *Les Essais de Michel, seigneur de Montaigne, édition nouvelle trouvée après le decesds de l'autheur, reueüe et augmentée par luy, d'un tiers plus qu'aux precedentes impressions. A Paris, chez Abel l'Angelier, au premier Pillier de la grand salle du Palais. CIↃ. IↃ. XCV. Avec privilege.*

Dans cette édition, in-folio, contrairement à ce qu'a avancé, par erreur M. J.-C. Brunet, l'avis de Montaigne n'est pas remplacé par une préface apologétique, en 18 pages, de Mlle de Gournay, puisque l'un et l'autre s'y trouvent, mais voici ce que dit cette demoiselle, entre autres choses importantes à noter : « *Madame de Montaigne m'enuoya ces derniers escripts pour les mettre au iour..... Outre la naturelle difficulté de correction qui se void aux Essays, ceste copie en avait tant d'autres, que ce n'estoit pas legere entreprise, que la bien lire : et garder que telle difficulté n'apportast, ou quelque entente fauce, ou transposition, ou des obmissions. Somme, apres que i'ay dict, qu'il luy falloit un bon tuteur, i'ose me vanter, qu'il ne luy en falloit, pour son bien, nul autre que moy : mon affection suppleant à mon incapacité. .. .. Au reste, i'ai secōdé ses intentiōs jusques à l'extreme superstition. Aussi n'eussé-ie restiué lorsque i'eusse jugé quelque chose corrigeable de plier*

Digitized by Google

et prosterner toutes les forces de mō discours, souls ceste seulle cōsideration, que celuy qui le voulut ainsi estoit Pere, et qu'il estoit Montaigne. Ie le dis à fin d'empescher que ceux qui se rencontreront sur quelque phraze, ou quelque obscurité qui les arreste pour s'amuzer à drapper l'impression, comme s'elle auoit en cela trahy l'autheur, ne perdent la queste du fruict, qui ne peut manquer d'y estre, puisqu'elle l'a plus qu'exactement suivy. Dont ie pourrois appeller à tesmoing vne autre copie qui reste en sa maison..... Et de peur qu'on ne reiecte comme temerairement ingerez certains traïctz de plume qui corrigent cinq ou six characteres, ou que quelqu'un à leur adueu n'en meslat d'autres de sa teste : ie donne aduis qu'ils sont en ces mots, si, demesler, deuils, osté, Iindique, estacade, offreré, paelle, m'a, engagez, et quelques poincts de moindre consequence. Ie ne puis apporter trop de precaution ny de curiosité, sur une chose de tel merite, et non mienne. Adieu Lecteur. »

On voit par là de quelle scrupuleuse soumission au texte et aux additions et corrections de son père d'alliance se targuait Mademoiselle de Gournay, et avec quelle confiance elle invoquait la confrontation de l'exemplaire qui lui avait été communiqué et de l'autre copie qui *était restée en la maison de Montaigne.*

Quoi qu'il en soit, ce deuxième exemplaire portant les additions manuscrites, revu, corrigé et considérablement augmenté, fut envoyé probablement par la veuve de Montaigne à la Communauté des Feuillants. Par quelle autre voie, en effet, aurait pu parvenir à ces Religieux le volume sur lequel ils ont écrit de leur main leur titre de propriété à la première page ? Quoi de-plus naturel d'ailleurs que d'admettre que la noble Dame, à qui la renommée de son époux devait être si chère, avait fait choix pour garder le livre de ceux qu'elle avait chargés de garder le tombeau ?

Ce trésor demeura donc, tout porte à le croire, caché et inconnu dans la Bibliothèque des Feuillants jusqu'à ce que la Révolution, qui fit tout ce qui était nécessaire pour l'anéantir,

Digitized by Google

lui vint assurer au contraire une existence plus honorée et plus brillante, en le cédant à la Bibliothèque de Bordeaux.

En l'année 1802, le célèbre imprimeur Didot l'aîné, de concert avec Naigeon à qui il confia la partie littéraire, se servit de cet exemplaire, qu'il fit demander par le Gouvernement, pour publier une nouvelle édition des *Essais*. Naigeon se servit, mais trop imparfaitement, des corrections et additions manuscrites, et l'édition parut en 4 volumes in-8° dont un exemplaire fut offert en hommage à notre Bibliothèque.

M. G. Brunet, secrétaire de l'Académie de Bordeaux, et tout à la fois érudit et laborieux comme son homonyme J.-C. Brunet, auteur du *Manuel du Libraire et de l'amateur de livres*, a publié, en l'année 1841, une brochure tirée à un petit nombre d'exemplaires, utile à consulter sur le même sujet [1] : il y indique les ressources de tout genre qu'offrirait, pour l'étude du texte des *Essais*, l'examen attentif de notre livre aujourd'hui unique.

Le même Bibliographe a, en outre, fourni aux rédacteurs de la *Nouvelle Revue encyclopédique* (t. Ier, p. 591) un intéressant article où se trouvent ces réflexions parfaitement exactes : « Il est, dit-il, une tâche que M. Naigeon n'a point » entreprise et dont nul éditeur ne s'est préoccupé : c'est de » recueillir dans les éditions de 1580, de 1582 et de 1588, » des mots, des phrases entières supprimées plus tard par » Montaigne ; il reste à relever dans le manuscrit un grand » nombre d'expressions, parfois de longs morceaux qu'il a » rayés, après les avoir confiés au papier. M. Naigeon a » négligé tous ces détails », ajoute en terminant M. G. Brunet ; et nous, à notre tour, nous ne craignons pas de dire que le même Naigeon a également négligé de tout prendre et qu'il s'est trop souvent permis de modifier. On peut adresser un pareil reproche à M. Amaury Duval, qui, pour son édition, en 6 volumes in-8°, de 1820 à 1823, a eu quelque temps

[1] Les *Essais de Montaigne*, leçons inédites recueillies par un membre de l'Académie de Bordeaux sur les manuscrits autographes, 1841, in-8°, 31 pages.

Digitized by Google

aussi notre livre entre ses mains. Il reste donc beaucoup à faire à un éditeur futur. On nous a assuré que M. le Docteur F. Payen se prépare à aborder cette œuvre délicate et digne de tout ce qu'il a déjà fait et écrit pour la gloire de Montaigne.

Il est à remarquer que l'exemplaire actuellement possédé par nous, n'est probablement pas celui qui fut communiqué à Mlle de Gournay, et qui plus tard passa, suivant l'affirmation de Moreri, dans la bibliothèque de Spanheim, érudit allemand. On doit regretter vivement la perte de ce dernier, car s'il existait encore, il serait très-curieux de le comparer au nôtre. Il y aurait même lieu de se livrer à une vérification dont le résultat pourrait faire planer un soupçon fâcheux sur la sincérité et la modestie de Mlle de Gournay. Pour n'être pas taxé d'accusation trop téméraire, expliquons-nous brièvement.

Dans l'édition préparée et même faite par Mlle de Gournay, en l'année 1595, après la mort de Montaigne, le chap. XVII du livre II se termine ainsi : « ..... *Les remerquables euenemens de mon temps. Cõme aussi, la constante bonté, douceur de mœurs, et facilité cõsciencieuse de M. de La Noüe, en vne telle iniustice de faits armées (vraye eschole de trahison, d'inhumanité et de brigandage) où tousiours il s'est nourry, grand hõme de guerre, et tres-experimẽté. I'ay pris plaisir à publier en plusieurs lieux, l'esperance que i'ay de Marie de Gournay le Jars ma fille d'alliance : et certes aymée de moy beaucoup plus que paternellemẽt, et enuelopée en ma retraitte et solitude, comme l'vne des meilleures parties de mõ propre estre. Ie ne regarde plus qu'elle au monde. Si l'adolescence peut donner presage, cette ame sera quelque iour capable des plus belles choses, et entre autres de la perfection de cette tressaincte amitié, ou nous ne lisons point que son sexe ait peu monter encores : la sincerité et la solidité de ses mœurs y sont desia battantes, son affection vers moy plus que surabondante : et telle en somme qu'il n'y a rien à souhaiter, sinon que l'apprehension qu'elle a de ma fin, par les*

Digitized by Google

cinquante et cinq ans ausquels elle m'a rencontré, la trauaillast moins cruellement. Le iugement qu'elle fit des premiers Essays, et femme, et en ce siecle, et si ieune, et seule en son quartier, et la vehemẽce fameuse dont elle m'ayma et me desira longtemps sur la seule estime qu'elle en print de moy, auant d'auoir veu, c'est vn accidẽt de tres-digne cõsideration. Les autres vertus ont eu peu, ou point de mise en cet uage : mais la vaillance, elle est deuenue populaire par nos guerres ciuiles : et en cette partie, il se trouue parmy nous, des ames fermes, iusques à la perfection, et en grand nombre, si que le triage en est impossible à faire. Voila tout ce que i'ay cogneu, iusques à cette heure, d'extraordinaire grandeur et non commune. »

Mlle de Gournay ne mourut qu'en 1645, à l'âge de quatre-vingts ans, à Paris, dans la paroisse Saint-Eustache[1]. Donc, pendant un demi-siècle, après l'édition de 1595, elle eut la faculté, dont elle usa largement, d'en publier plusieurs autres. Malgré la promesse solennelle qu'elle avait faite dans sa première préface, elle se permit un grand nombre de retranchements, d'additions et de variantes, *sous prétexte de céder à l'exigence des imprimeurs;* hardiesse d'autant plus étrange qu'à la fin d'un de ses propres ouvrages, existant dans notre Bibliothèque (*L'Ombre de la damoiselle de Gournay, 1626*), on trouve ces paroles comminatoires : « *Si ce liure me suruit, je deffends à toute personne, telle qu'elle soit, d'y adjouster, diminuer, n'y changer iamais aucune chose, soit aux mots ou en la substance, soubs peine à ceux qui l'entreprendroient d'estre tenus pour detestables aux yeux des gens d'honneur, cõme violateurs d'vn sepulchre*

[1] Mlle de Gournay a provoqué, depuis quelques années, de bons travaux de la part de divers critiques éclairés. M. L. Feugère lui a consacré dans le *Journal de l'Instruction publique*, une série d'articles qui ont été réunis, en 1853, in-8°, 75 p. — Voir aussi le livre du même auteur : *Les femmes poètes au XVIe siècle;* 1860, p. 121-232, et une notice de M. de Gaillon, dans le *Bulletin du Bibliophile*, 10e série, 1852, p. 889-894.

Digitized by Google

innocent. Et ie suprime mesme tout ce que ie puis auoir escrit cy devant, reservé la Préface des Essays en l'estat que ie la fis imprimer l'an passé, si ie n'ay loisir de l'amender auat mourir. Les insolences, voire les meurtres de reputation que ie voy tous les jours faire en cas pareil en cet impertinent siecle, me conuient à lascher cette imprecation »

Ainsi cette demoiselle, assez mal disposée envers ses éditeurs futurs si durement qualifiés par elle, ne craignait pas d'avouer naïvement qu'elle ne voulait pas être traitée comme elle traitait ouvertement cependant son *père d'alliance*. Et ce qui ne doit pas moins surprendre, c'est que, ainsi que le constate M. J.-Charles Brunet, dans son *Manuel*, au mot *Montaigne*, dans les deux éditions de 1617 et de 1627, faites par elle chez divers libraires, elle introduisit non-seulement un texte de sa grande préface tout différent du premier, ce qui lui était bien permis, mais encore elle changea quelques mots à l'éloge que Montaigne aurait fait d'elle. Quoique ces derniers changements aient peu d'importance, ils commencent à rendre l'éloge lui-même suspect. N'est-on point par là autorisé ou induit à rechercher quel avait pu être le véritable auteur de cette louange si flatteuse pour la femme de lettres qui, dans ses œuvres, trahit plus d'une fois son penchant à la vanité?

Elle avait protesté avoir *suivi sa copie plus qu'exactement, et pour le démontrer elle avoit appelé à témoin l'autre copie restée en la maison de Montaigne*, plus tard, comme on l'a vu, remise aux Feuillants et aujourd'hui en notre possession. Or l'exemplaire de la Bibliothèque de Bordeaux, à la fin du chapitre XVII du livre second, ne présente point l'éloge, pas même le nom de Mˡˡᵉ de Gournay. A la vérité, il y a là même un renvoi en travers de la marge, montrant cinq lignes et demie que Montaigne avait d'abord écrites, ensuite qu'il avait rayées et barrées, comme nulles sans doute, lesquelles sont suivies d'une croix, comme pour indiquer un nouveau renvoi ou une addition à faire; mais il n'y a pas autre chose. De plus dans l'édition de Mˡˡᵉ de Gournay les cinq lignes et demie

Digitized by Google

annulées ont été rétablies par l'éditeur; elles contenaient l'éloge du sieur de La Noüe, et l'éloge de Mlle de Gournay y a encore été ajouté. Cette particularité avait été signalée moins directement et dans un autre sens par Naigeon (édit. Didot); car, à ce sujet, il disait, dans une note, t. III, p. 72 : « *Dans l'exemplaire imprimé, corrigé par Montaigne, au-dessous de ces mots* et très-expérimenté, *on aperçoit une grande croix, qui indique un renvoi; mais ce renvoi était vraisemblablement sur un papier séparé, qui s'est perdu par la négligence des dépositaires de ce précieux exemplaire, ou par telle autre cause qu'on voudra imaginer; car, ici, comme dans beaucoup d'autres cas, il est plus facile de conjecturer que de deviner : ce qui n'est que trop certain, c'est que ce papier a disparu.* » Oui, sommes-nous tenté de répondre à Naigeon, oui, il a disparu, s'il a existé..... Mais ne troublons point les cendres de Marie de Gournay qui reposent à côté de celles de J.-J. Bel dans la même église, à Paris. Passons à une humiliation de Montaigne, ou plutôt à celle qu'a subie le précieux volume de la part d'un de nos prédécesseurs, hélas, et du relieur auquel il eut l'imprudence de se confier, il y a plus de trente ans. Écoutons à ce sujet M. Gustave Brunet dans sa sentence qui ne paraîtra trop sévère à personne :

« Le volume déposé chez les Feuillants, a-t-il dit, ne fut » point ouvert durant deux siècles : on s'aperçut enfin de son » existence, mais il aurait mieux valu qu'il restât dans une » obscurité complète. Des Vandales eurent l'idée de le faire » relier; on l'habilla de maroquin bleu, et les ciseaux d'un » ouvrier stupide taillèrent ses marges sans merci ni miséri- » corde. L'écriture de Montaigne fut atteinte au vif, des lignes » entières disparurent ou furent hachées en deux. Après cet » affreux sacrilége, le volume repassa des mains du bourreau » dans celles des conservateurs; ils le reçurent, sans que la » foudre tombât sur eux : ils virent avec complaisance que la » tranche était parfaitement unie, bien dorée et reluisante !!! »

Il est temps de faire connaître les éditions diverses des

Digitized by Google

Essais qui se trouvent dans les rayons de la Bibliothèque de Bordeaux, telles qu'elles sont portées aux Catalogues.

Nous n'avons pas l'édition de 1580 qui fut la première de toutes, mais celle qui suit nous dédommage un peu de cette privation :

Montaigne (*Michel de*), Ses Essais, 2e édition, revue et augmentée. *Bourdeaus, Millanges*, 1582, in-8°.

Cette édition est doublement précieuse à Bordeaux, par sa date et par le nom de l'imprimeur; elle est revue par l'auteur et plus belle que la première. C'est un volume rare, et de beaux exemplaires ont été, ces dernières années, adjugés à 205, 220 et 330 francs dans des ventes publiques à Paris.

Même ouvrage. — Cinquiesme edition. *Paris, L'Angelier*, 1588, in-4°.

C'est l'exemplaire couvert d'additions manuscrites que nous avons déjà signalé particulièrement.

Notons, en passant, que les exemplaires bien conservés de cette édition sont extrêmement recherchés des bibliophiles. Un exemplaire relié en maroquin a été adjugé pour 450 fr. à la vente Solar. — Un autre, qui avait appartenu au comte d'Hoym, et qui n'avait pas dépassé 12 fr., en 1732, a été adjugé pour 1700 fr. à la vente du cabinet de M. Double, et cet amateur l'avait payé 1800 fr. Ce sont là, il est vrai, des prix tout exceptionnels.

Même ouvrage. — Édition nouvelle, trouvée après le décès de l'auteur, revue et augmentée par lui d'un tiers de plus qu'aux précédentes impressions. — *Paris, l'Angelier*, 1595, in-folio.

Cette édition est devenue rare; à la vente des livres de M. Léopold Double, en 1863, un exemplaire fut adjugé pour 926 francs. Dans la même année, un libraire de Paris, M. E. Tross, en a offert un autre au prix de 750 francs.

Même ouvrage. — *Leyden, Doreau*, 1602, in-8°.

Digitized by Google

Même ouvrage. — Édition enrichie d'annotations en marge, corrigée et augmentée, etc. — *Rouen, M. de Preault*, 1620, 2 volumes in-8°. — M. Payen, *Notice*, p. 14, indique cette édition sous la date de 1617.

Même ouvrage. — Édition nouvelle enrichie d'annotations en marge du nom des auteurs cités et de la version de latin d'iceux. *Paris, Nivelle*, 1617, in-4°. — C'est cet exemplaire qui a appartenu à M^lle^ de Gournay, et qui, passé dans les mains de sa famille, a été donné à la Bibliothèque en 1856.

Même ouvrage, avec la Vie de l'auteur, extraite de ses propres escrits. — *Paris, V^e^ Dallin*, 1625, in-4°. — Édition fort incorrecte et peu complète, ne présentant d'intérêt que parce que la préface de M^lle^ de Gournay offre un texte différent de celui que donnent les éditions de 1595 et de 1635.

Même ouvrage. — *Paris, d'Auplet*, 1636, in-8°.

Même ouvrage. — Édition enrichie et augmentée aux marges du nom des auteurs qui y sont citez, avec les versions des passages grecs, latins et italiens. — *Paris, Rondet*, 1669, in-12, 3 vol. — Assez jolie édition.

Même ouvrage, donné sur les plus anciennes et les plus correctes éditions, augmenté de plusieurs lettres de l'auteur, avec des notes et de nouvelles tables de matières, par P. Coste. — *Paris*, 1725, in-4°, 3 vol.

Même ouvrage. — Édition augmentée de plusieurs lettres de l'auteur, avec les notes de P. Coste. — *La Haye, Gosse*, 1727, in-12, 5 vol.

Même ouvrage. — Édition de Coste, avec de nouvelles notes qui ne se trouvent point dans les éditions précédentes. — *Londres, Nourse*, 1745, 7 vol.

Digitized by Google

Même ouvrage. — Amsterdam (Lyon), aux frais de la Compagnie, 1781, petit in-8°, 3 vol. Portrait avec le *Que sais-je?* la Préface de Mlle de Gournay, le sommaire de la Vie de Montaigne, etc. — Bonne édition.

Même ouvrage. — *Paris, Pierre Didot l'aîné*, 4 vol. in-8°, avec portrait; édition stéréotypée, estimée pour la correction du texte, avec un avertissement de Naigeon. Il y en a en 4 tirages, en 1811, 1816, 1828 et 1833.

Même ouvrage. — Édition Lefèvre, 1818, in-8°, 5 vol., publiée par Eloi Jouhanneau.

Même ouvrage. — Édition faisant partie du *Panthéon littéraire*, dédicace par M. Buchon, et notice bibliographique sur Montaigne, par le docteur Payen, 1836, 1 vol. in-8° major.

Même ouvrage. — Édition publiée par *L.-V. Leclerc, Paris*, 1844, 3 vol. in-12.

Nous passons sous silence quelques autres éditions plus ou moins recherchées, notamment celles de Genève, 1779 et de Paris, 1831, 1833 et 1836, pour rappeler que la Bibliothèque possède aussi, accessoirement, d'une part une traduction des *Essais*, en anglais, par Ch. Cotton, Londres, 1700, 3e édit., in-12, 3 vol.; [1] d'une autre part, une traduction partielle, en italien, des *Essais*, intitulée : *Discorsi morali politici et militari del molto illustre Michiel Montagna*, tradotti del signor Girolamo Nazelli, in Ferrara, 1590, petit in-8°; enfin, divers volumes, intitulés : *L'Esprit des Essais, L'Esprit de Montaigne, Pensées; Réflexions sur la vie et le caractère de Montaigne*, par M. le vicomte Alexis de Gourgues; *Recherches sur l'auteur des épitaphes de Montaigne*, par M. Reinhold Dezeimeris; *Nouveaux Documents sur Montaigne*, par

[1] La première édition de cette traduction parut en 1693. Elle fut réimprimée pour la sixième fois en 1743.

Digitized by Google

M. le docteur Payen ; l'ouvrage de M. Grün, sur *Montaigne homme public*, etc.

Nous ne nous pardonnerions que difficilement les détails qu'on vient de lire, si Montaigne n'avait eu le secret de passionner les amateurs de son beau livre, témoins, M. J.-F. Payen, Grün, Villemain, Jules Delpit, Dezeimeris, le comte de Peyronnet, le vicomte de Gourgues et tant d'autres. Outre les éditions diverses, sur environ quatre-vingts qui ont paru [1], notre Bibliothèque se plaît à présenter, aux regards des curieux, le 6e exemplaire de prix ci-avant cité. Il est du format in-4°, édition de 1617, et provient d'un don récemment fait par la famille de Sermensan. Sa reliure, ce qu'elle constate et quelques mots écrits, lui donnent une valeur spéciale, en révélant qu'il a été la propriété de Mlle de Gournay. Il porte, d'abord, au *verso* blanc, en regard de la première page, une note ainsi conçue : *Cet exemplaire appartenait à Mlle de Gournay, comme le témoigne ce monogramme,*

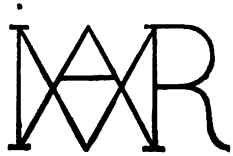

De Gournay était le nom seigneurial de la famille. — Le monogramme, ainsi figuré, se remarque, en effet, *poussé* en lettres dorées, non-seulement sept fois entre les nervures du dos, mais de plus cinq fois à chacun des quatre coins de l'un et de l'autre *plats* de la reliure, d'un beau chagrin, rouge autrefois, et actuellement un peu jauni par le temps. Nul

[1] M. le docteur Payen en a donné la liste chronologique, au nombre de 75, savoir : 47 de Paris, 2 de Bordeaux, 3 de Lyon, 4 de Rouen, 3 de Leyde, 1 de Cologne, 1 d'Anvers, 2 de Bruxelles, 2 d'Amsterdam, 2 de Genève, 5 de Londres, 1 de Liége, 1 de Bruxelles, 1 sans nom de lieu.

Digitized by Google

doute, par conséquent, que cet exemplaire n'ait été en la possession de MARie le JARs de Gournay. Au sujet de cette particularité, tous ceux qui ont visité le château de Montaigne, ont pu observer une sorte de confirmation du fait. Dans une pièce circulaire, qui fut quelquefois la chambre à coucher du philosophe, sur le manteau de la cheminée, se trouvent des encadrements à filets d'or, sur fonds d'azur, contenant cet autre monogramme :

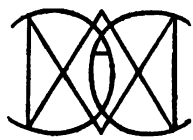

Il est surmonté d'une couronne ducale. Par un rapprochement tout naturel, n'est-on pas autorisé à conclure de là que Marie le Jars et Françoise de la Chassaigne avaient obtenu, ou mérité de la part de Montaigne, un enlacement analogue des initiales et du monogramme propres, soit à *la fille d'alliance*, soit à l'épouse ?

XII

Mais reprenons, quoique un peu tard, la série des ouvrages de quelque importance compris dans les Catalogues des Sciences et Arts. Nous tâcherons d'abréger beaucoup ce qui va suivre.

Pour ce qui est des Sciences physiques et naturelles, dont nous n'avons dit qu'un mot, il convient de rappeler que des dépenses considérables ont été faites pour en augmenter l'importance, et que les plus grandes libéralités nous sont venues du Gouvernement. Autrefois, avant tous ces achats et ces dons, la Bibliothèque possédait et elle possède encore, entre autres anciens ouvrages de plus ou moins de

Digitized by Google

valeur, la très-bonne édition, de 1699, du livre recherché de *Burnett* (*Thomas*), sur la Théorie sacrée de la terre; le beau livre de *Sendelius* (*Nath.*), sur le Succin ou l'Ambre jaune; les Traités curieux sur l'histoire des plantes et sur leur anatomie, de *Théophraste*, de *Linné*, de *Dalechamps*, de *Lobel*, de *Malpighi*, de *Grew* (*Neh.*), de *Tournefort*; et, parmi les œuvres de toutes les époques qui ont trait à l'Histoire naturelle particulièrement, les rayons de la Bibliothèque sont pourvus de richesses également variées et considérables. Nous ne citerons que des noms pour ne pas tomber dans les inconvénients d'un catalogue. Ainsi nous possédons, dans les éditions les plus estimées et les plus curieuses, plus de trente volumes in-folio, de *Pline l'Ancien*, sur diverses matières de cette section; *Jonston*, *Brisson*, *Aldrovande* et M^me^ *Knip de Courcelles*, sur l'ornithologie; *Rondelet* et *Bloch*, sur l'ichthyologie; *Scheuchzer*, sur les reptiles; *Swammerdam* et *Lesser*, sur l'entomologie; d'*Audebard de Férussac* et *Desallier d'Argenville*, sur l'helminthologie; enfin toutes les œuvres de *Buffon*, *Lacépède*, *Frédéric* et *Georges Cuvier*, *Geoffroy Saint-Hilaire*, *Ernst*, *Agassiz*, *Bulliard*, *Chenu*, *Pallas* et un grand nombre de productions d'autres savants renommés. N'oublions pas de signaler à leur suite, quoiqu'il fût digne d'occuper une place distinguée dans leurs rangs, M. le docteur *de Grateloup*, cet homme de bien, si érudit, si humble, de qui un de ses amis avait dit, avant sa mort, en faisant allusion à son lieu natal et à sa dernière résidence :

Chrétien parfait, savant modeste,
Il honore Dax et Bordeaux.
L'Europe connaît ses travaux;
Dieu seul est confident du reste.

Si des Sciences naturelles on tourne ses regards vers leur sœur, la Médecine, on ne peut retenir un vif sentiment d'admiration à l'aspect de l'abondance d'éditions, plus ou moins rares et estimées, des œuvres d'*Hippocrate*, de *Galien*, de *Celse*, de *Boerhaave*, d'*Hoffmann*, de *Paracelse*, de *Syden-*

Digitized by Google

ham, de *Stalh*, ainsi que des ouvrages innombrables des maîtres de la science moderne, dont la gloire n'a pu effacer entièrement celle de leurs devanciers. Il convient de mentionner, en outre, la précieuse collection des thèses d'Allemagne, recueil, rare en France, composé de plusieurs centaines de volumes, souvent et utilement consultés par certains écrivains, hommes de l'art, qui pensent, comme Montaigne, que *la science des autres est un outil de merveilleux service pour paraître soi-même savant.*

A l'égard des Sciences mathématiques comprenant, en outre des Mathématiques proprement dites, la Mécanique, l'Astronomie, la Science de la Marine, les Sciences militaires, les Ponts et Chaussées, etc., on peut affirmer qu'aucune des publications, anciennes ou modernes, d'un mérite plus ou moins reconnu, ne manque aux collections formées par nos prédécesseurs avec autant de constance que de discernement. Le nombre des ouvrages de ces catégories, dont la plupart sont en plusieurs volumes, n'est pas au-dessous de deux mille.

Signalons, en peu de mots, à propos de la Mécanique, les Raisons des forces mouvantes avec diverses machines et plusieurs desseings, de *Salomon de Caus*, Francfort, 1615, in-folio, contenant à la fin, avec une pagination particulière, un Traité d'Harmonie; puis, la Nouvelle manière pour lever l'eau par la force du feu, de *Denis Papin*, Cassel, 1705, in-12.

Faisons remarquer, d'ailleurs, parmi les livres concernant les Sciences militaires, les Commentaires de *Montluc*, Bourdeaus, S. Millanges, 1592, in-folio, à côté du Traité des grandes opérations militaires, par *Jomini (Henri)*, Paris, 1807-1816, 8 vol. et atlas; et, d'une autre part, les productions éminentes du général *Mathieu Dumas*, du maréchal *Gouvion St-Cyr* et du général de division, M. le sénateur *Daumas*.

Quant à la classe des Arts libéraux et Beaux-Arts, hâtons-nous de contempler, (cette expression n'a rien d'outré), les trésors principaux de la catégorie de ces ouvrages ornés,

Digitized by Google

la plupart, de dessins, gravures, lithographies, photographies, et qui sont disposés dans deux salles particulières, à raison de leurs formats.

Nous sommes forcé de n'en indiquer tout sèchement que les titres, en résistant à la tentation d'en dérouler les pages illustrées avec un éclat impossible à décrire. Tous sont à-peu-près in-folio maximo. Voici donc leur sommaire très-abrégé, et en ce qui concerne presque uniquement les Beaux-Arts, car les autres Catalogues auraient également à revendiquer leur portion notable de ces richesses. Ce sont principalement :

Marsigli, Danubius Pannonico-Mysicus ; — *Temminck*, Planches coloriées d'oiseaux ; — *Héron de Villefosse*, Richesse minérale ; — *Nicolet*, Atlas de physique agricole ; — *Gautier-Dagoti*, Exposition de la structure du corps humain ; — *Salvage*, Anatomie du gladiateur ; — *Dudleo*, Arcano del mare ; — Plusieurs volumes d'hydrographie, et d'atlas et cartes de toutes les parties du monde ; — *Duperrey*, Voyage autour du monde ; — Tableau des campagnes militaires les plus célèbres. — *Perronet*, Construction des ponts ; — *Silvestre* (*J.-B.*), Paléographie universelle ; — *Leblanc*, Recueil de machines ; — *Mariette* (*P.-J.*), Fonte de la statue de Louis XV ; — *Denon*, Monuments des arts du dessin ; — *Raczinski*, l'Art moderne en Allemagne ; — *Mérimée*, Peintures de l'église de Saint-Savin ; — *Ziégler*, Études céramiques ; — *Martin* et *Cahier*, Vitraux de la cathédrale de Bourges ; — Vitraux de la chapelle Saint-Ferdinand ; — *de Bastard* (*Aug.*), Peintures des manuscrits, ouvrage du plus grand prix, donné par le Gouvernement, en 1835, continué seulement jusqu'à la 20e livraison, à raison des sommes déjà dépensées, et qui s'élevaient à plusieurs centaines de mille francs ; — *Jubinal* et *Sansonetti*, les Anciennes Tapisseries ; — *Raphaël*, les Loges ; la Transfiguration ;

Digitized by Google

— Candélabres de *Raphaël* et *Michel Ange*; — *Vattemare*, l'Album cosmopolite; — *Lebrun* et *Lesueur*, Peintures de l'Hôtel du Chastelet; — *Chifflart*, Album; — *Flatters*, le Paradis perdu de Milton, dessins; — *Laurent*, Musée royal; — *Vatout* et *Quénot*, Galeries du duc d'Orléans; — *Gavard*, Galerie Aguado; — *Bonnemaison*, Galerie de la duchesse de Berry; — *Charlet*, l'Empereur et la Garde impériale; — *Vatout-Skelton*, le Château d'Eu; — *Giraud*, le Golfe de Naples; — l'Italie à vol d'oiseau; — *Suecia antiqua et hodierna*; — *Aligny*, Vues de la Grèce; — *Hodges*, Vues de l'Inde; — *Durand-Brager*, Sainte-Hélène; — *Letarouilly*, Rome moderne; — *Durand*, Vues et Monuments de Rome; — *Fischer*, Architecture historique; — *Percier*, Résidences des souverains; — *Goury* et *Jones*, Plans de l'*Alhambra*; — *Laborde*, Monuments de la France; — Paris dans sa splendeur; — *Taylor*, *Nodier* et autres, Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France; — *Percier* et *Fontaine*, Arc-de-Triomphe des Tuileries; — *Blondel* (*J.-B.*), Plan du Marché-de-Saint-Germain; — *Bruyère* (*L.*), Etudes de constructions, abattoirs; — *Rohault*, Muséum d'histoire naturelle; — *Rusca*, Dessins de bâtiments en Russie; — *Coste* (*Pascal*), Architecture arabe; — *Vitet*, Monographie de Notre-Dame-de-Noyon; — *Lassus* et *Violet-le-Duc*, Monographie de Notre-Dame-de-Paris; — *Delsaux*, Eglise Saint-Jacques, à Liége; — *Boisserée*, Vues et plans de la cathédrale de Cologne; — *Clochar* (*P.*), Monuments et Tombeaux d'Italie; — *Krafft*, Maisons de campagne; — *Graffenrieol*, *Sturler*, Architecture suisse, etc., etc.

Près d'aborder la section de l'Histoire, et avant d'entrer plus profondément dans la revue de cette catégorie des Catalogues qui comprend la Géographie, la Chronologie, l'Histoire proprement dite et l'Archéologie, nous ne croyons pas sans intérêt d'indiquer encore un certain nombre d'ouvrages à

Digitized by Google

grand format qui se trouvent dans la salle des *Atlas* ou dans celle qui la précède. Nous nous bornerons à l'indication des titres :

Description de l'Égypte ou Recueil des Observations et des Recherches qui ont été faites en Égypte pendant l'expédition de l'armée française, avec 840 planches, 9 vol. in-folio-atlant.; — *Rosellini*, Monumenti del Egitto; — *Gau*, Antiquités de la Nubie; — *Botta*, Monuments de Ninive; — La Collection des 27 volumes de *Piranesi*.

Les autres Atlas, Cartes ou descriptions diverses, se rattachant aux voyages ou aux travaux de *Bruë*, *Sanson*, *Maury*, *Brion*, *Beautemps-Beaupré*, *Freycinet*, *Bougainville*, *La Touanne*, *Dumont-d'Urville*, *Laplace*, *Vaillant*, *Du Petit-Thouars*, *La Salle*, *La Marmora*, *Laborde*, etc., etc.; —

Hommaire de Hell, Voyage en Turquie et en Perse; — *Flandin*, Voyage en Perse; — *Pertusier*, Voyage pittoresque de Constantinople et du Bosphore; — *Waldeck*, Voyage pittoresque dans la province de Yucatan; — *Brion*, Tableau pittoresque de l'Allemagne; *Gaimard*, Voyage en Islande et au Groënland; — *Perrin*, Galerie chronologique; Romæ Iconographia, etc.; — *Visconti*, Iconographies romaine et grecque; — *Aiken*, Exploration scientifique de l'Algérie; — *Perret*, Catacombes de Rome; — *Delagardette*, Ruines de Pœstum; — *Mazois*, Ruines de Pompéi; — *Salzmann*, Monuments de Jérusalem; — Cartes topographiques de la France, ou de l'État-major de la Guerre; — *Langlois*, Atlas français départemental; — *Melling*, Voyage dans les Pyrénées françaises; — enfin un grand nombre d'autres publications dont la plupart proviennent des dons du Gouvernement.

La réserve de la Bibliothèque de Bordeaux renferme, en outre, en ce qui a rapport aux Sciences et Arts ou à l'Histoire indifféremment :

Digitized by Google

1° *Le Vaillant*, Histoire des oiseaux d'Afrique; — *Du Sommerard*, Les Arts au moyen-âge; — *Couché*, Galerie du Palais-Royal; — *Jubinal* et *Sensi*, Armeria real de Madrid; — *Gavard*, Galeries historiques de Versailles; — *Armengaud*, Galeries de l'Europe; Rome; les Trésors de l'art; — *Wicar* et *Mongez*, Galerie de Florence, 1789-1807, 4 vol. in-folio, et l'ouvrage de *David* sur le même sujet en 8 vol. in-4°. — *Du Camp* (*Max.*), Égypte; — *Vitruve*, Architecture.

2° *Willemin*, Monuments français; — *Ternisien d'Handricourt*, Fastes de la nation française; — *Malpière*, La Chine; — *Bar*, Costumes religieux et militaires; — Les pierres gravées du Cabinet d'Orléans; — Les Annales du Musée, par Landon, 34 vol. in-4° (figures au trait); *J.-B. Monfalcon*, Monographie de la Table de Claude, etc.

Enfin, soit dans ses armoires, soit dans ses grands ou petits porte-feuilles, la même Bibliothèque peut avec orgueil exposer aux regards de ses visiteurs et à la curiosité studieuse de ses lecteurs les planches des ouvrages ci-après, entr'autres:

Lasteyrie, Histoire de la peinture sur verre; — *Renier*, Inscriptions romaines de l'Algérie; — *Gailhabaud*, Architecture du Ve au XIe siècle; — *Le Normand*, Monuments céramographiques; — *Lenoir*, Statistique monumentale de Paris; — *Prisse-d'Avennes*, L'Art égyptien; — *Ciceri*, Portefeuille de l'Italie; — *Chenu*, Illustrations conchyliologiques; — *Trémaux*, Voyage au Soudan; — *Cuvier*, Anatomie comparée; — *Hucher*, Vitraux du Mans; — *Dupasquier*, Notre-Dame-de-Brou; — *Lassus*, Cathédrale de Chartres; — *Didron*, Vitrail de la Charité et de l'Incarnation; — *Oppert*, Expédition de Mésopotamie; — *Mariette*, Serapœum de Memphis; — *Garnaud*, Études d'Architecture chrétienne; — *Alaux* et *Lesueur*, Vues de Rome; — *Du Mège*, Archéologie pyrénéenne; — *Léo Drouyn*, Album de la Grande-Sauve, etc.

Digitized by Google

Après cette énumération, peut-être déjà trop longue, nous ne saurions cependant passer sous silence trois grands ouvrages à part et d'une valeur considérable. Le premier consiste en quatre volumes *in-folio oblong*, des photographies de la *Réunion des Tuileries au Louvre*, donnés et envoyés par ordre de l'Empereur. Le deuxième, gracieusement cédé à la Bibliothèque par la Société philomatique, est un *Album* fort intéressant, aussi grand in-folio, en 4 volumes, des produits de l'imprimerie impériale de Vienne; il renferme, entre autres choses curieuses, des fleurs et des plantes qualifiées de naturselbstdruck, *Nature imprimée*, dont nous n'avons vu encore, en France, aucun spécimen. Le troisième provient du don de grande valeur fait à la Bibliothèque par notre savant et habile compatriote, M. *Lacour*, de ses *Etudes d'après les vieux maîtres*, de son *Album* et de son *Portefeuille*, trois œuvres fort rares déjà.

Enfin la Bibliothèque de Bordeaux a fait l'acquisition récente d'une magnifique publication intitulée : *la Vie et les Mystères de la Bienheureuse Vierge Marie*. Ce beau livre *in-folio*, dont le texte est dû au *R. Père Martin* de la Compagnie de Jésus, est embelli de chromolithographies de couleurs variées dans le goût des diverses périodes du Moyen-Age et de la Renaissance. Il a été dédié à Pie IX, qui l'a agréé par une lettre et un Bref où se trouvent les expressions les plus flatteuses pour l'éditeur. Après avoir accordé un juste tribut d'éloges « *aux caractères d'une rare élégance et à l'art merveilleux dont il a été fait preuve en cette publication*, Sa » Sainteté a fait frapper une médaille d'or pour cet éditeur, » *M. Charpentier*, de Nantes, et l'a nommé Chevalier de » l'Ordre de Saint-Silvestre. »

Ce beau volume a pris place dans la Bibliothèque en même temps que le don fait par l'Empereur d'une admirable édition *in-folio* des *Saints Évangiles*, illustrée de dessins très-beaux, analogues à chaque chapitre, laquelle a été très-remarquée à l'Exposition de Londres, de 1862.

Répétons-le, au terme de cette série, les plus beaux ouvra-

Digitized by Google

ges de grand format, qui figurent dans notre Bibliothèque, sont dus à la munificence des Gouvernements qui se sont succédé. Il n'y a là rien qui doive étonner, lorsqu'on sait qu'en 1848 on évaluait à 30 millions de francs le chiffre total des souscriptions prises par l'État, depuis le commencement du siècle, pour seconder les entreprises de MM. Didot seulement.

Nous n'avons que peu de chose à constater, touchant les ouvrages assez nombreux relatifs à la Musique. Ce n'est pas qu'un esprit plus exercé que le nôtre ne pût signaler aux artistes et aux amateurs ce que des hommes compétents nous ont assuré avoir reconnu de beau ou de rare dans nos collections d'œuvres de toute sorte; mais pour nous, avouons-le sans détour, nous aimons mieux nous taire que de parler légèrement de ce que nous ignorons.

Bornons-nous donc simplement à avertir les personnes qui ne connaissent pas la Bibliothèque de Bordeaux que, dans une salle spéciale, leur vue pourra s'arrêter avec charme sur les rangs nombreux et pressés des chefs-d'œuvres que Robertson aurait appelés une *Constellation de grands maîtres. Auber, Bach, Berlioz, Beethoven, Bellini, Boïeldieu, Cherubini, Cimarosa, Donizetti, Gluck, Handel, Halévy, Haydn, Lesueur, Lully, Meyerbeer, Mozart, Pergolèze, Piccini, Spontini* et d'autres compositeurs anciens et modernes dont la revue et l'appréciation, nous le répétons, nous sont interdites, fourniront autant d'occasions de rendre justice à l'impartialité et au goût de nos prédécesseurs dont les deux derniers, MM. Delas et Dupont, ont droit à une mention particulière. Il leur a semblé sans doute, comme il nous semble à nous-même, que dans le temple des Belles-Lettres et des Beaux-Arts, la Musique doit être dignement représentée. Saint Augustin, à propos des nobles accents vivifiés par des voix douces et savantes, ne s'écriait-il pas : « *Suaves mélodies, n'est-ce pas justice qu'admises avec les » pensées qui sont leur âme, je leur fasse dans la mienne une » place d'honneur?* » ou, pour parler comme les Livres.

Digitized by Google

saints, la Musique, dans une Bibliothèque, n'est-elle pas aujourd'hui, peut-être encore plus que dans les anciens jours, « *un cachet d'émeraude enchâssé dans de l'or?* » Enfin, n'oublions pas de signaler le tribut des richesses harmonieuses que nous ont prodiguées, depuis quelque temps, MM. *J. Schad*, *Aloys Kunc*, *A. D'Etcheverry*, également distingués en composition et en exécution musicales.

XIII

Marmontel a dit, dans un de ses ouvrages : « On a calculé » qu'en lisant quatorze heures par jour, il faudrait huit cents » ans à un homme pour épuiser ce que la Bibliothèque royale » contient de livres seulement sur l'Histoire. » Sans avoir la prétention de désespérer à ce point quiconque oserait entreprendre de bien connaître les richesses historiques de la Bibliothèque de Bordeaux, nous pourrions défier le lecteur le plus intrépide de venir à bout de ce labeur. On a vu que là se trouve le chiffre le plus élevé de nos collections, puisqu'il dépasse seul quarante mille volumes. Dans ce nombre, on le conçoit aisément, il y a beaucoup de trésors inappréciables, sous le double rapport de la valeur intrinsèque et de la rareté. Force nous est donc de changer le mode de revue que nous avons suivi déjà, et dont l'uniformité, d'ailleurs, pourrait engendrer tout à la fois la fatigue et l'ennui. Bornons-nous à parcourir rapidement quelques-unes des principales divisions du Catalogue. On pourra juger, par cet extrait, de ce que doit être l'ensemble.

D'abord, en ce qui concerne l'introduction à l'*Histoire* en général ou à ses accessoires, la Bibliothèque possède deux ouvrages de *Lenglet du Fresnoy*, en deux éditions de 1729 et de 1742, fort estimées et recherchées des bibliophiles; — parmi les géographes anciens, l'ouvrage extrêmement rare de *Denys d'Alexandrie*, intitulé : *De situ orbis habitabilis à græco ab. Ant. Baccharia versum*, incunable de 1499, in-4°. — Cinq

Digitized by Google

éditions de *Strabon*, in-folio, au nombre desquelles on remarque celle de Bâle, de 1571 ; — une autre d'Amsterdam, de Jansson, et celle de 1620, de l'Imprimerie royale de France, qui est très-estimée parce qu'on la tient pour la plus complète et la plus correcte; — onze exemplaires de la Géographie de *Ptolémée*, parmi lesquels on trouve la fameuse édition de 1535; la réimpression aujourd'hui très-rare de 1541, et la meilleure de toutes celles de cet ouvrage, de 1618; — *Baudelot de Dairval* (*Ch.-César*), De l'utilité des voyages, ou de l'avantage que la recherche des antiquitez procure aux sçavants, très-jolie édition in-12, de 1686 ; — La magnifique édition d'Alde (Manuce), de l'ouvrage grec d'*Estienne*, De urbibus, 1502 et 1678. — Le très-beau *Pomponius Mela*, De situ orbis, avec les corrections de Vinet, in-4°, imprimé à Bordeaux par S. Millanges, en 1582, — Le Supplément des Chroniques du Monde, par le savant *Jacques Foresti*, connu sous le nom de Philippe de Bergame, édition de 1492, Venise, Ricius de Novaria.

Entre autres Dictionnaires géographiques curieux, citons seulement celui de *Bruzen de la Martinière*, 6 vol. in-folio, belle édition de Le Mercier, 1739 ; — et parmi les Traités et Voyages comprenant plusieurs parties du monde, distinguons ceux de *Batt. Ramusio*, fort rares, ainsi que la Collection des voyages aux Indes orientales, des frères de *Bry*, faisant partie de celle qu'on désigne ordinairement sous le nom de *Grands et petits voyages*, dont la rareté est si extraordinaire, qu'un seul de nos deux exemplaires a été estimé plus de mille francs. On lit dans la 5e édition du *Manuel du Libraire*, de *J.-C. Brunet*, une description fort détaillée de ce recueil important qu'il est presque impossible de se procurer complet, et dont un bel exemplaire a récemment été vendu 12,500 fr., par un libraire de Paris à un bibliophile de New-Yorck ; il existe des preuves de ventes nombreuses faites à des prix qui se rapprochent fort de celui-là.

Dans la classe de l'*Histoire générale ou particulière, ancienne ou moderne de tous les peuples du monde*, on peut

Digitized by Google

remarquer le *Discours sur l'Histoire universelle* de Bossuet, depuis le commencement du monde jusqu'à l'empire de Charlemagne; Paris, Didot l'aîné, 1784, in-4° : très-belle édition sur papier fort, avec une reliure de maroquin rouge et ces mots en écusson, si peu propres à décorer l'*Aigle de Meaux* : LIBERTÉ-ÉGALITÉ. On peut, à la vérité, s'expliquer ce rapprochement, en se rappelant que telle était, à la fin du dernier siècle, la devise du Musée de Bordeaux auquel cet ouvrage a appartenu.

A la section des *Chroniques ou Annales du Monde* se trouvent plusieurs éditions d'autres ouvrages plus anciens et non moins connus des savants. C'est là que figurent avec distinction :

Thesaurus temporum : EUSEBII PAMPHILI *chronicorum canonum omnimodæ historiæ libri duo interprete* HIERONYMO. — *Item auctores omnes derelicti ab Hieronymo et Eusebio continuantes.* — *Ejusd.* EUSEBII *canonum reliquiæ græcæ, operâ et studio Jos. Justi* SCALIGERI. — *Ejusd.* SCALIGERI *Notæ et Castigationes, nec non Isagogici chronologiæ canones* — *Amstelodami, J. Janssonius*, 1658, in-folio. Cette édition est considérée comme la plus complète. — Tout de suite après elle vient EUSEBII PAMPHILI, *divi* HIERONYMI, *divi* PROSPERI *Aquitanici, Chronica, ab Abraham ad ann. Christi 449, ab* ARN. PONTACO [1] *emendata et notis illustrata. Burdigalæ, S. Millangius*, 1604, in-folio. On peut signaler, après ces deux ouvrages précieux, la *Concordance de la chrono-*

[1] Arnaud de Pontac, d'une famille distinguée au Parlement de Bordeaux, fut élevé sur le siége épiscopal de Bazas en l'année 1572. Il était très-versé dans les Lettres grecques et latines. Outre l'ouvrage enrichi de ses notes sur la *Chronique d'Eusèbe*, on a de lui un *Commentaire sur le prophète Abdias* et un *Traité de controverse sur Duplessis-Mornay*. Gilbert Génébrard lui dédia sa *Chronologie*. Il mourut le 4 Février 1615 dans son château des Joubertes encore habité par les dignes héritiers de son nom. La Bibliothèque de Bordeaux possède plusieurs volumes portant sa signature autographe.

Digitized by Google

logie sacrée et profane de *Labbe* (*Phil.*) fort estimée et fort rare; le *Chronicus canon* de *Marsham* (*John*), édition de Londres, de 1672, très-belle et peu commune; le *Menologium* de *Fabricius* (*J.-A.*), ouvrage d'autant plus curieux qu'il paraît n'avoir pas été connu des Bibliographes que nous avons consultés.

A la section de la *Palestine* et de la *Syrie*, se trouve l'un des ouvrages les plus intéressants sous plusieurs rapports; c'est celui de Le Huen : *Des saintes pérégrinations de Iherusalem et des lieux prochains, du mont de Synay et la glorieuse Katerine*, in-folio illustré de gravures sur cuivre, les plus anciennes de ce genre, qu'on trouve dans aucun livre français. Citons la dédicace et la fin de ce volume imprimé en caractères gothiques :

A tres haulte tres crestienne et tres redoubtee princesse la roine de Frãce Marguerite : ma tres souveraine dame en Nostre Seigneur Hiesus : hũble salut et grace parfaicte : frere Nicole le Huẽ hũble professeur en saĩcte theologie religieux a la mere de Dieu Nostre Dãe des Carmes du Cõuẽt du põteaur de mer, etc.

Imprime a Lyon par hõneste hõmes Michelet Topie de Pymont : Iaques Heremberck : Dalemaigne demourant audit Lyon Lã de Nostre Seigneur : Mille. CCCC. quattre vigtz zhuictz et le XXVIII de novelre.

Ce livre bien conservé est d'une valeur très-considérable [1].

Entr'autres publications intéressantes auxquelles nous attachons également du prix, il convient de citer celles qu'on désigne, en bibliographie, par le nom de *Collection des Petites-Républiques*. C'est une série de curieuses éditions sorties des presses des Elzevir, de Jansson et de J. Maire.

[1] Un bel exemplaire a été adjugé, au prix de 601 fr., à la vente du prince d'Essling, en 1847. Quant aux gravures, on peut consulter l'ouvrage de M. Robert Dumesnil, *Le peintre graveur français*, t. VI.

Digitized by Google

Nous aurons occasion de revenir sur les Elzevirs de cette catégorie. Bornons-nous, en ce moment, à rappeler que notre Bibliothèque possède :

1° Des éditions de Jansson : *Zeilleri* (*Martini*), Regnorum Sueciæ, Gothiæ, etc., descriptio nova, 1656; — Arabia id est, *Gab. Sionitæ*, et aliorum tractatus, 1633; — *Grammaye* (*J.-B.*), Respublica Namurcensis; *Lud. Gucciardini*, Respublica Hannovriæ; *Joan. Bertelii*, Respublica Lutsenburgensis, 1634.

2° Des éditions de *J. Maire* : Respublica Hollandiæ et urbes, auctoribus *Grotio*, *Merula*, etc., 1630; — *Boxhornii* (*M.-Z.*), Respublica Moscoviæ et urbes, 1630, etc.

Entre autres ouvrages remarquables sur l'Histoire grecque, nous signalerons seulement la belle édition de *Thucydide*, sur la guerre du Péloponèse avec les notes, et de l'imprimerie de Henri Estienne, 1564, in-folio; les Œuvres complètes de *Xénophon*, traduites en français, et accompagnées du texte grec, de la version latine, de notes, etc., par J.-B. Gail, Paris, Imprimerie royale, 1814, 11 vol. in-4°.

Quant aux importants ouvrages relatifs à l'Histoire romaine, il nous est impossible de ne pas recommander à l'attention des connaisseurs l'édition magnifique, sous le rapport de l'exécution, des Œuvres de *Suetone* (*Tranquille*), sorties de l'Imprimerie royale, en 1644, et les éditions très-estimées du même ouvrage, de Millanges, en 1624, de Jansson, en 1621 et 1646, de Didot, en 1828; — le *Tacite*, Elzévirien, de 1640, aussi bien que celui de Jansson, de 1661, dignes d'un regard particulier des bibliophiles; — la belle édition grecque d'*Appien Alexandrin*, sur les histoires romaines, C. Estienne, 1551, in-folio; — *Aurelius* (*Victor*), sept belles éditions, dont une *cum notis Variorum*, deux annotées par *Vinet*, et trois par *Schot*; — enfin le *Tite-Live* imprimé à Rome, par Swéynheym et Pannartz, vers 1469.

Pour se former une idée de nos richesses dans toutes les branches de l'Histoire, que l'on veuille bien considérer que,

Digitized by Google

pour l'Histoire romaine seule, nous avons plus de mille volumes, et qu'entre autres, nous ne possédons pas moins de trente-cinq éditions anciennes et curieuses des Commentaires de Jules-César, et de ses annotateurs et traducteurs.

Passant à l'Histoire byzantine, on peut y remarquer particulièrement les deux belles et complètes éditions des écrivains grecs et latins, bien connues des bibliophiles, savoir : Le Corps de l'Histoire byzantine de l'Imprimerie royale de Paris, comprenant 16 volumes, et la seconde édition de Venise, en comprenant 28, in-folio. Là se trouve l'Histoire de Constantinople sous les empereurs françois, par *Ville Hardouin*, édition in-folio, sur grand papier, de l'Imprimerie royale, de 1657.

Cet ouvrage ayant été d'abord imprimé sur papier ordinaire, notre exemplaire est un des plus rares de la collection de l'Histoire byzantine.

Viennent ensuite les éditions particulières données par A. L'Angelier, à Paris, en 1584, de *Chalcondyle*, Histoire de la décadence de l'Empire grec et de l'établissement de celui des Turcs, traduction de *Blaise de Vigenère*; — en 1585, de *Geoffroy de Ville Hardouin*; — en 1606, de *Priscus Panites*; — enfin les Opuscules de *Constantin Porphyrogenète*, édition Elzévirienne, 1617.

La section de l'*Histoire moderne*, qui comprend les peuples et les monarchies de l'Europe, compte plus de 3,000 ouvrages, c'est-à-dire environ 10,000 volumes; ce chiffre fait comprendre pourquoi nous ne pouvons entrer ici dans aucun détail.

En particulier pour l'Histoire de France, dont le champ est immense, tant pour les œuvres anciennes que pour les modernes, disons en peu de mots, de crainte de laisser l'admiration nous entraîner trop loin, que la Bibliothèque possède, d'abord les Grandes Chroniques de France (dictes de Saint-Denys), Paris, Vérard, 1493, puis l'édition originale, qui jouit de la plus grande réputation dans la république des lettres, de l'Histoire de *Mézerai*, publiée à Paris, en 1643,

Digitized by Google

1646 et 1651 ; — les Chroniques de France, de *Froissart* (J.), édition de Lyon, 1559, recherchée des amateurs à cause de la beauté de son exécution ; — l'Histoire universelle de France, par le sieur d'*Aubigné*, de 1616, édition très-recherchée parce qu'on y trouve ce qui fit brûler le livre par arrêt du Parlement ; — le *Mercure françois*, ou suite de l'Histoire de la paix, commençant en l'année 1605 et finissant en 1644, exemplaire très-complet et contenant par conséquent les volumes 19, 23 et 25, qui sont le plus curieux. L'histoire du fameux différend qui s'était élevé entre l'archevêque de Bordeaux et le duc d'Épernon se trouve au XIX^e^ volume. Elle fut supprimée dans la plus grande partie des autres exemplaires.

Indiquons d'un mot, en passant et sans insister sur sa valeur intrinsèque, mais par un autre motif qui lui est propre, un ouvrage que nous soupçonnons véhémentement d'être une contrefaçon : c'est la « Topographie françoise, ou Représentations de plusieurs villes, bourgs, chasteaux, plans, forteresses, vestiges d'antiquités, etc.,» portant le titre de *Claude Chastillon ;* Paris, L. Boissevin, 1655. Ainsi que l'a fait observer M. J.-Ch. Brunet, en parlant, il est vrai, de l'édition non suspecte, « les planches de ce recueil » sont d'une exécution médiocre, mais elles offrent la re» présentation d'un grand nombre d'édifices depuis long» temps détruits, ce qui leur conserve du prix. »

La Bibliothèque de Bordeaux peut, dans la même catégorie de l'*Histoire*, se féliciter d'avoir aussi quelques ouvrages d'un intérêt spécial et qui sont devenus fort rares. Ce sont, entr'autres :

Les Mémoires de *G. de Tavannes* et ceux de *Jean de Saulx*, son fils, lesquels sont fort recherchés, parce que l'imprimeur n'ayant pu obtenir la permission de les publier, en tira clandestinement un très-petit nombre d'exemplaires vendus, même dans le temps à chers deniers ;

Le martyre des deux frères contenant au vray les particu-

Digitized by Google

larités les plus notables des massacres et assassinats commis ès-personnes du Cardinal et du duc de Guise par Henri de Valois, à la fin des États de Blois, 1589, in-8°; pièce très-véhémente.

Les Mémoires de *Philippe de Commines* revus et mis au jour avec des notes et des preuves par l'abbé *Lenglet Dufresnoy*, 1747.

L'exemplaire de la Bibliothèque est remarquable, en ce qu'il contient la dédicace de l'éditeur au Maréchal de Saxe, qu'on fit disparaître dans d'autres exemplaires.

Mentionnons de plus, à cause de leur nombre assez imposant, environ 650 volumes, in-4°, en bon ordre et en bon état, d'histoires publiques ou particulières, et de Mémoires et Comptes-rendus de l'Institut et des Académies des Sciences et autres, de France et des principales villes de l'Europe où siégent ces corps savants.

L'Histoire des nations étrangères n'est pas moins féconde en beaux et curieux ouvrages; contentons-nous d'en indiquer quelques-uns par leurs titres seuls. Ainsi à cette catégorie appartiennent, parmi les plus précieux :

Pour l'Italie ancienne, le Latium de Kircher; édition in-folio de *J. Jansson*, 1671; et pour son histoire moderne, la belle collection des documents relatifs aux différends entre le pape Paul V et la République de Venise, etc.;

Pour l'histoire d'Allemagne : *Irenici* (*Francisci*), Germaniæ exegesis, 1518, in-folio, ouvrage peu commun et recherché à cause du traité de *Conrad Celtes* qui en fait partie; plus la magnifique collection Monumenta Germaniæ historica, commencée par le baron de *Stein*, et si distinguée entre toutes celles qui concernent le moyen-âge;

L'Histoire générale d'Espagne de *Mariana*, traduite en français par *Jh Nic. de Charenton*, de 1725, 6 volumes; à la fin du dernier, on trouve la dissertation de *Mahudel*

Digitized by Google

sur quelques monnaies espagnoles, laquelle manque très-souvent à la même traduction;

Ælii (*Ant.*) Nebrisensis, Rerum à Fernando et Elisabella Hispaniarum regibus, decades duo, Granatæ, 1545; édition originale d'un ouvrage estimé et dont les exemplaires sont fort rares.

Les traités d'histoire héraldique que possède la Bibliothèque ont eu, depuis quelque temps, une importance plus grande, et les personnes intéressées à les consulter ont pu reconnaître leur utilité et le soin qu'avaient pris nos prédécesseurs de les compléter.

Durant l'exécution d'une loi récente sur les titres de noblesse, on a souvent eu recours au Grand Armorial de *Chevillard* revu par Dubuisson, et au Grand Armorial de la France de *d'Hozier*, ainsi qu'au Dictionnaire de la noblesse de *La Chesnaye-Desbois*, ouvrages contenant les armes, blasons et généalogies des princes, grands dignitaires et familles illustres de France.

Ce Chevillard, assez célèbre, n'est cependant connu que par ses travaux héraldiques. Voici la singulière apostrophe que lui adressait un M. de Sainte-Pavie, dans une lettre inédite jusqu'à l'an dernier, et dans laquelle on lit trois pages de développements de cette phrase : « Je ne peux me persuader, » Monsieur, que vous soyez un habile homme, comme on le » dit. Un homme de cabinet qui ne sait pas conserver sa » raison et que le vin mène ne peut être que très-ignorant sur » toutes choses..... »

Quoi qu'il en soit de son grand et gros volume de *chimères réalisées* dans un temps où trop de réalités demeurent tristement chimériques, nous avons, plus d'une fois, en souriant, remarqué des physionomies, plus ou moins nobles, se pâmer d'aise, comme en se regardant dans un miroir flatteur, devant la constatation d'armoiries et de titres enviés; mais aussi nous en avons vu d'autres se refrogner et pâlir, sous le coup d'illusions évanouies, après de longues et infructueuses

Digitized by Google

recherches. Malheureusement il est certain qu'un trop grand nombre d'écussons nous ont été frauduleusement soustraits par d'indignes découpures. Quelle a été la cause de ces larcins? Peut-être un attachement immodéré à un blason de famille ; mais, cette fois encore, l'avarice a perdu, en voulant gagner, car, en emportant ce blason sur son cœur ou dans sa poche, on l'a fait disparaître du recueil authentique qui l'aurait conservé.

Dans la classe de l'histoire des religions et des cultes qui renferme tout ce qui est relatif aux évènements du Judaïsme et du Christianisme, ainsi qu'aux Communautés, aux personnes, aux contrées et aux choses saintes, catégorie qui ne comprend pas moins de 2,500 ouvrages dont la plupart ont de nombreux volumes, on conçoit aisément que leur multiplicité nous force d'être bref. Contentons-nous donc d'abord de citer :

Horapollinis Hieroglyphica, græcè et latinè, cum observationibus et notis Merceri, etc..... Trajecti ad Rhenum, *Charlois*, 1727, in-4°.

Cette édition de J.-Corn. de Pauw est fort belle.

Corneille de Pauw était un chanoine d'Utrecht très-érudit, qui a donné plusieurs autres éditions grecques. Ce littérateur, a dit M. Boissonnade, était d'un caractère rustique. Ses préfaces et ses notes sont remplies d'injures contre les hommes les plus savants de son temps, lesquels au reste les lui ont bien rendues. — Signalons, en second lieu, une magnifique édition de *Baronius* (Annales ecclésiastiques), en 22 volum. in-folio ; puis, indiquons aussi, en passant, les Acta Sanctorum, œuvre immense des *Bollandistes*, contenant des notices fort étendues sur tous les Saints de chaque jour de l'année. Cette collection commencée en 1643 par *Bollandus*, dont elle a retenu le nom, fut imprimée et se continue en Belgique : elle ne va que jusqu'au 21 du mois d'Octobre, et déjà pourtant elle compte 56 très-forts in-folios. Il est à remarquer que ce sont des princes protestants qui, depuis longtemps, font face

Digitized by Google

aux frais de la continuation de cet opiniâtre travail des Pères de la Compagnie de Jésus, de laquelle M. Ernest Renan a dit : « *Une prison cellulaire avec les Bollandistes serait un vrai Paradis* [1]. »

L'histoire des Ordres religieux et militaires, séculiers et réguliers, etc., forme la plus ample des collections en cette matière. Les ordres de Saint-Bazile, de Saint-Jérôme, de Saint-Benoît, des Chartreux, de Saint-François, de Saint-Dominique, des Minimes, de Saint-Augustin, des Jésuites, y ont tous de nombreux et complets représentants. Il en est un cependant dont l'absence du premier volume doit exciter de vifs regrets : c'est celui qui porte le n° d'ordre 6369, et qui est intitulé :

Danielis à Virgine Maria (P.) Speculum Carmelitarum, sive historia Eliani ordinis fratrum beatissimæ Virginis Mariæ de Monte-Carmelo; 4 volumes in-folio, 1680.

Cette publication renferme la plupart des ouvrages qui ont été écrits par différents auteurs en faveur de l'Ordre des Carmes; c'est tout ce qu'il y a de plus considérable sur ce sujet. Citons encore deux éditions rares de la Vie des Saints Pères de l'Égypte et autres lieux, toutes deux de 1483, l'une de Venise et l'autre de Nuremberg;

La légende dorée de *Jacques de Voragine*, de 1486;

Les règles et constitutions des religieux du Mont-Carmel, Venise, 1492;

L'Exposition de la règle de saint Benoît, Paris, 1486, etc...

A propos des collections de Bibliographie et de Biographie anciennes et modernes, nous devons faire connaître à part

[1] Renvoyons pour de plus amples détails, sur cette collection si précieuse, aux notices insérées dans les Annales de Philosophie chrétienne, 1re série, t. XI, et dans la Bibliothèque de l'École des Chartes, t. VI; signalons surtout les *Études sur les collections des Actes des Saints par les Bollandistes*, dues à la plume érudite de *dom Pitra*, 1851, in-8°.

Digitized by Google

deux ouvrages d'un prix fort élevé. Le premier est un volume in-folio que plus d'un bibliophile anglais nous a envié et qui figure à l'article des Bibliographes nationaux. Voici son titre :

Balei (*Joannis*) Scriptorum illustrium majoris Brytanniæ quam nunc Angliam et Scotiam vocant, Catalogus, à Japheto, per 3618 annos, usquè ad annum hunc Domini. Basileæ, 1557-59.

En second lieu, et dans l'article de Biographie collective ancienne, la Bibliothèque de Bordeaux possède de l'imprimeur *Udalricus Gallus* un ouvrage rarissime : c'est une édition *princeps*, en deux volumes grand in-fol. de 45 lignes à la page, sans chiffr. récl. ni signat. Elle est ainsi signalée dans le *Manuel du Libraire* de J.-C. Brunet :

Plutarchi vitæ parallelæ, à diversis interpretibus latinæ factæ, à *Jo. Ant. Campano* collectæ et editæ (Romæ) *Udalricus Gallus* (circà 1470).

« Première édition de cette traduction. Elle est très-bien » exécutée et fort rare : vend. 873 francs, La Vallière; — » 275 florins, Crevennæ, etc. Le premier volume contient » 308 ff. en tout, dont les deux premières renferment, outre » l'épître commençant ainsi : *Campanus Francisco Piccolo-* » *minio Cardinali Senensi meo salutem*, la table des hommes » illustres terminée par la souscription ordinaire d'*Udalricus* » *Gallus : Anser Tarpeii Custos Jouis*, etc. »

Cette description est celle de l'exemplaire de la Bibliothèque impériale. — La souscription que cet imprimeur mettait à ses éditions était celle-ci :

Anser Tarpeii Custos Jouis : unde : galis
Constreperes : Gallus dedicit : ultor adest.
Vdalricus Gallus : ne quem poscantur in usum
Edocuit pennis nil opus esse tuis,
Imprimit ille die : quantum non scribitur anno.
Ingenio : haud noccas : omnia uincit homo :

Digitized by Google

Ces six vers étaient une sorte d'épigramme de Campanus dont le sens était celui-ci : « Les Gaulois voulurent autrefois » surprendre le Capitole, mais les oies par leurs cris et leur » battement d'ailes les forcèrent de se retirer; un homme de » cette nation (Udalric) s'est vengé de ces oiseaux, ayant fait » voir qu'il se passe de leurs plumes pour faire des livres. Il » imprime en un jour plus qu'on n'écrit en une année. Le » génie de l'homme surmonte tous les obstacles. »

A propos de ce jeu de mots, s'est élevée anciennement la question de savoir si, comme il le signifie, Udalricus était gaulois, ou bien s'il se nommait en allemand, langue de sa nation, *Vuldric Han*, c'est-à-dire en français *Ulric-le-Coq* et en latin *Udalricus Gallus*. Nous n'avons nul souci de trancher la question; nous aimons mieux ajouter à ce qui vient d'être dit que notre volume est en très-bon état, que toutes les initiales laissées en blanc ont été mises à la main, en majuscules tantôt bleues, tantôt rouges, en même temps que des signes de l'une et de l'autre couleur alternativement ont marqué d'un bout à l'autre chaque alinéa, et que l'exemplaire dont il s'agit porte plusieurs fois cette indication manuscrite :

F^r Paris Ardonius Ord^is Prædicat^r. Burdigalens^m. Dono accepit a Dño Aduocato de Turm^e to comparrochianao.

Le religieux dominicain qui avait ainsi constaté l'origine de la possession de ce livre, avait également pris soin, non-seulement de placer au centre des majuscules coloriées son monogramme, mais encore d'écrire en marge les noms d'un grand nombre des hommes illustres de son Ordre, pour marquer les passages qui concernaient chacun d'eux.

Tel quel, à notre avis, ce gros volume ne vaut pas moins de mille francs. Enfin, près de lui, se trouvent, dans la Bibliothèque de Bordeaux, plusieurs autres éditions des *Vies des hommes illustres de Plutarque*, savoir : trois éditions en grec, la première sans indication d'imprimeur, de lieu ni d'année, in-8°; la deuxième de Florence, Ph. Junta, 1517, laquelle, pour le remarquer en passant, prouve que La

Digitized by Google

Serna Santander s'est trompé en affirmant que Junta n'avait imprimé que de 1497 à 1500; la troisième, imprimée par Froben, à Bâle, en 1560, *in-folio* d'une très-belle exécution; plus encore deux précieuses éditions latines, l'une imprimée à Venise par B. de Zamis de Portesio, petit in-folio, de l'année 1496; l'autre de Bâle, de Jean Bebelius, in-folio, de 1535; enfin, douze traductions en français, des années 1559, 1565, 1575, 1582, 1594, 1681, 1721, 1724, 1734, 1778.

Sur le point d'achever l'indication succincte, ou pour mieux dire, le rappel décousu de ce qu'il y a de plus considérable ou de plus rare, en Histoire, dans la Bibliothèque dont la conservation nous a été remise, nous nous apercevons (entre autres lacunes, qu'il nous aurait été, sinon impossible, du moins bien difficile d'éviter), que nous avons négligé une part de mention honorable aux incunables des mêmes séries, aux éditions multipliées des XVIe et XVIIe siécles, et à la prodigieuse *nuée* d'historiens qui ont, en quelque sorte, *étoilé* le firmament du XIXe siècle. A la vérité, les éditions des ouvrages de cette dernière époque sont tellement connues, qu'il suffira de dire qu'il nous en manque bien peu et que nous avons les plus estimées. D'ailleurs, nous ne saurions trop le répéter, notre aperçu ne doit pas faire double emploi avec un catalogue général. Après tout, ainsi que nous l'avons déjà annoncé, en nous occupant de la collection des *Petites Républiques*, nous croyons devoir présenter un relevé succinct des Elzévirs de l'*Histoire :*

Ptolemæi (*Cl.*), Theatrum Geographice veteris, etc., 1618, 2 vol. in-folio.

Gölnitzii (*Abrahami*), Compendium geographicum, 1643, in-12.

Idem, 1649, in-12.

Varenii (*Bern.*) Geographia generalis, in quâ affectiones generales telluris explicantur, 1650, in-12.

Digitized by Google

Golnitzii (*Abrah.*), Ulysses Belgico-Gallicus, etc., 1631, in-12.

Rohan (*Henri II, duc de*), Son voyage, etc., 1646, in-12.

Simleri (*Josiæ*), Valesiæ et Alpium descriptus, etc., 1633, in-24.

Burchii (*Lamberti-Vander.*), Sabaudiæ respublica, 1634, in-24.

Cluverii (*Philippi*), Italia antiqua, etc, 1624, in-folio.

Contareni (*Casparis*), De republica Venetorum, etc., 1628, in-24.

Gyllii (*Petri*), De Bosphoro thracio, etc., 1632, in-24.

Ejusdem, De topographia Constantinopoleos, etc., 1632, in-24.

Cluverii (*Philippi*), Germania antiqua, etc., 1631, in-folio.

Guicciardini, Belgium universum, etc., 1646, in-folio.

Hegenitii (*Gotf*), Itinerarium Frisio-Hollandicum, etc., 1630, in-32.

Laët (*Joan. de*), Belgii confederati, 1630, in-24.

Burei (*And.*), Suecia, sive de Suecorum, etc., 1631, in-24.

Ejusdem, Idem opus, 1633, in-24.

Respublica sive status regni Poloniæ, etc., 1627, in-24.

Russia seu Moscovia itemque Tartaria, etc., 1630, in-24.

Leonis, Africæ descriptio, 1632, in-24.

Hornii (*Georg.*), Dissertatio de vera ætate mundi, etc., 1659, in-4°.

Justini, Historiarum ex *Trogo Pompeio*, libri XLIV, etc., 1640, in-12.

Il existe deux éditions sous cette date; l'une est précédée d'une dédicace à *Thuronus Bielke* qui n'est pas dans l'autre; mais celle-ci a, de plus que l'autre, les sommaires en tête de chaque livre On les recherche également; cependant l'édition avec les sommaires doit être préférée, c'est celle qu'on a

Digitized by Google

suivie dans les différentes réimpressions; elle a un plus grand nombre de pages et paraît avoir été imprimée sur un papier plus grand. Les Elzévir d'Amsterdam l'ont reproduite en 1656 et 1673.

Justinus, cum notis Variorum, etc., 1659, in-8°.

Matthiæ (*Christ*), Theatrum historicum, 1668, in-4°.

Emmii (*Ubbonis*), Græcorum respublicæ, 1632, in-24.

Meursii (*Jo.*), De populis Atticæ, etc., 1616, in-4°.

Quinti Curtii, Historiarum libri, etc., 1670, in-16.

Ce Quinte-Curce n'est pas cité par Bérard, qui mentionne plusieurs éditions de 1633 et une réimpression de 1660.

Quinti Curtii, Historia Alexandri Magni, cum notis, etc., 1658, in-8°.

Quinti Curtii, Historia, etc., 1664, in-8°.

Titi Livii, Historiarum quod extat, cum perpetuis Geonovii et Variorum notis, 1665, 3 vol. in-8°.

Bérard ne cite que quatre éditions de cet auteur par les Elzévir, une sous la date de 1634, celle de 1645, une de 1653, que nous avons, et une autre de 1678.

L'édition de 1634 est celle que les amateurs recherchent parce qu'elle est mieux imprimée que les autres; cependant la nôtre, de 1665, devrait lui être préférée parce qu'elle est plus exacte et plus correcte.

Paterculus cum notis Ger. Vossii, 1639, in-12.

Le texte occupe la première partie, et les notes la deuxième. Il existe deux éditions sous cette date; on peut les reconnaître à certaines différences, mais elles sont également estimées.

Florus. Addidit Lucium Ampelium, in-12.

Les Elzévir ont imprimé, sous cette date, deux éditions qui se ressemblent beaucoup et contiennent le même nombre de pages. Celle que l'on recherche le plus se reconnaît à ce que les vignettes qui sont en tête de l'épître dédicatoire et du texte de Florus sont différentes, tandis que dans l'autre elles sont pareilles.

Bérard cité ensuite une édition de Jean Elzévir, sous la date

Digitized by Google

de 1657, et de Daniel, son associé, de 1660, qui sont moins belles que celles de 1638; sans doute il n'a pas connu la suivante, in-8°.

Flori, Historia romana, cum notis *Cl. Salmasii*, etc., 1655, in-8°.

Cæsaris, quæ extant ex emendatione Jos. Scaligeri, 1635, in-12.

Les Elzévir ont dédié cette édition à Jacobskytte, et l'ont réimprimée trois fois sous la même date.

La première de ces impressions est la plus belle, et se reconnaît à deux têtes de buffle placées au commencement de l'épître dédicatoire et du texte. Il y a une faute de pagination, la page 149 est numérotée 153.

Bérard cite encore deux éditions de César, par les Elzévir; celle de 1661 et une autre en 1675.

Cæsaris, quæ extant, etc., 1661, in-8°.

Cæsaris, quæ extant, etc., 1670, in-8°.

Cæsaris, quæ extant, etc., 1675, in-8°.

Tacitus ex *J. Lipsii* editione, cum notis, etc., 1640, 2 vol. in-12.

Dès 1621, les Elzévir avaient donné une édition de Tacite, mais elle est sans valeur; il parut une édition fort belle en 1634, cependant celle de 1640 est aussi belle et doit être préférée à cause des notes que Grotius a jointes à la fin du second volume.

Tacitus, cum optimis, etc., 1665, in-16.

Taciti Opera cum notis Variorum, etc., 1672, 2 vol. in-8°.

Suetonius, cum annotationibus, etc., 1650, in-24.

Scriverius, Respublica Romana, etc., 1629, in-24.

Constantini Porphyrogenetæ, Opuscula, in quibus, etc., 1617, in-8°.

Veri (*J.-O*), Rerum Venetarum libri IV, 1644, in-12.

Jannotii (*D.*), Dialogi de respublica Venetorum, etc., 1631, in-24.

Contareni (*Gasp.*), De republica Venetorum, etc., 1628, in-24.

Digitized by Google

Graswinckelii (*Theod.*), Dissertatio de jure precedentiæ inter Venetam Rempublicam et Sabaudiæ ducem, 1644, in-8°.

Commines (*Philippe de*), Mémoires, etc., 1648, in-12.

Les Elzévir n'ont imprimé cet ouvrage qu'une fois. Les beaux exemplaires de ce volume sont très-rares et se paient fort cher. On en a adjugé un à 230 francs à la vente Bérard; un autre est monté à 310 francs à la vente Renouard, en 1854.

Mornay du Plessis-Marly (*Phil. de*), Mémoires, etc., 1651, 2 vol. in-4°.

Rohan (*Henri II, duc de*), Mémoires sur les choses advenues en France depuis la mort de Louis-le-Grand, etc., 1646, 3 vol. petit in-12.

Mémoires de *M. D. L. R.* (*François VI, duc de la Rochefoucauld*) sur les brigues à la mort de Louis XIII, les guerres de Paris et de Guyenne et les prisons des Princes. Cologne (Hollande), 1662, in-12.

Cette édition, citée par Bérard, est la première de cet ouvrage; elle est moins correcte que les éditions de 1663 et 1666 citées également par ce bibliographe et que possède la Bibliothèque de Bordeaux.

Pratæi (*Pandulphi*), Laurus Flandriæ anni 1646, etc., 1646, in-folio.

Respublica sive Status regni Galliæ, etc., 1626, in-24.

Laët (*Joan de*), Gallia, sive de Francorum, etc., 1629, in-24.

Dissertationes de induciis belli Belgiæ, etc., 1633, in-16.

Baudii (*Dominici*), Induciarum belli belgici, 1629, in-12.

Haestens (*Henri de*), La nouvelle Troye, ou Mémorable histoire du siége d'Ostende, 1629, in-12.

Heinsii (*Dan.*), Rerum ad Sylvam ducis, etc., 1631, in-folio.

Scriverii (*Petri*), Batavia illustrata, etc., 1609, in-4°.

Scriverii (*Petri*), Inferioris Germanicæ antiquitates, etc., 1611, in-4°.

Laët (*Joan. de*), Belgii confederati respublica, etc., 1630, in-24.

Digitized by Google

Emmii (*Ubbonis*), Frisiâ, etc., 1616, in-folio.

Respublica et Status imperii Romano-Germanici, etc., 1634, in-24.

Stranki (*Pauli*), Respublica Bojema, 1643, in-24.

Respublica et Status regni Hungariæ, 1634, in-24.

Campanella (*Theo.*), De monarchia hispanica, 1641, in-24.

Laët (*Joan. de*), De Hispania, etc., 1629, in-24.

Santis, seu *Santeni*, Speculum boni princeps cognomen Alphonsius, etc., 1646, in-12.

Portugallia sive de Portugalliæ regnis, etc., 1641, in-24.

Camdeni (*Guill.*), Rerum Anglicarum, etc., 1639, in-8°.

Buchanani (*Georg.*), Rerum Scotticarum, etc., 1668, in-8°.

Respublica sive Status regni Scotia, etc., 1627, in-24.

Grotii (*Hug.*), Historia Gothorum, Vandalorum, etc., 1655, 2 vol. in-8°.

De regno Daniæ et Norwegiæ, etc., 1629, in-24.

Respublica sive Status regni Poloniæ, etc., 1642, in-24.

Russia seu Moscovia itemque Tartaria, 1630, in-24.

Turcici imperii Status seu discursus, etc., 1630, in-24.

Idem, etc., 1634, in-24.

Busbequii (*Augerii*), omnia quæ extant, etc., 1633, in-24.

Laët (*Joan. de*), Persia seu regni Persiei status, etc., 1647, in-24.

Ahmedis Arabsiadæ vitæ et rerum gestarum Timuri, etc., 1636, in-4° entièrement arabe, contenant 446 pages.

Laët (*Joan. de*), De Imperio magni Mogolis, etc., 1631, in-24,

Varenii (*Bern.*), Tractatus in quo agitur de Japoniorum, etc.. 1649, in-24.

Laët (*Joan. de*), Novus orbis seu descriptio Indiæ, etc., 1633, in-folio.

Laët (*Joan. de*), l'Ilistoire du Nouveau-Monde, etc, 1640, in-folio, avec figures.

Gullen (*Aug. de*), Brièvе relation de l'estat de Phernambucq, 1640, in-4°.

Digitized by Google

Schedii (*Eliæ*), De Diis germanis, etc., 1648, in-8°.

Cloppenburgii (*Joh.*), Sacrificium Patriarchalium schola, 1637, in-16.

Cunæi (*Petri*), De republica Hebræorum, etc., 1632, in-24.

Sulpicii Severi, Opera omnia quæ extant, 1672, etc., 1643, in-12.

Cet auteur avait déjà été imprimé in-12, par les Elzévir, en 1635. Cette première édition qui ne contient que l'Histoire sacrée et sa continuation, a 306 pages y compris le titre. Celle de 1643 a 342 pages, plus 5 feuillets non paginés.

Il y a deux sortes d'exemplaires de 1643 : les uns ont un titre semblable à celui de l'édition de 1635 et ne contiennent que ce qui se trouve dans cette édition ; les autres ont un frontispice gravé portant « Opera *omnia*, » et renferment, de plus que les premières, la Vie de saint Martin et les lettres et dialogues de Sulpice-Sévère.

B. et Ab. Elzévir avaient donné, dès 1626, une édition in-8° de cet historien, qui est devenue rare, mais qui n'est guère recherchée. — L'édition de 1648 a été réimprimée en 1656, mais cette réimpression est bien moins belle.

Sulpici Severi, Opera omnia cum commentariis, etc., 1665, in-8°.

Vossii (*Ger.-Joa.*), Historia de controversis, etc., 1655, in-4°.

Factum pour les religieuses de Sainte-Catherine-lès-Provins, etc., 1668, in-12. Livre curieux et recherché.

La Vie du P. Paul, de l'Ordre des Serviteurs de la Vierge, 1661, in-12.

(Titre arabe), Historia S. Petri, persicè, etc., 1639, 2 vol. in-4°.

Les deux volumes sont ordinairement réunis. L'un a 636 p. sans compter le liminaire ni la table, et le deuxième a 144 p. Ils sont imprimés avec le plus grand soin.

Meursii (*Joannis*), Atticarum Lectionum libri sex, etc., 1617, in-4°.

Meursii (*J.*), Archontes Athenienses, 1622, in-4°.

Meursii (*J.*), Græcia feriata, sive de festis, etc., 1619, in-4°.

Digitized by Google

Meursii (*J.*), Panathenæ, sive de Minervâ, etc., 1619, in-4°.
Meursii (*J.*), Eleusinia, etc., 1619, in-4°.
Meursii (*J.*), Græciæ ludibonda, etc., 1625, in-8°.
Meursii (*J.*), Europia, etc., 1622, in-4°.
Spanhemii (*Ezechielis*), Dissertationes de præstantia et usu numismatum antiquorum, 1671, in-4°.
Meibomii (*J.-H.*), Mæcenas, etc., 1653, in-4°.
Histoire de la vie de messire Philippes de Mornay, etc, 1647, in-4°.
Valerii Maximi, Dictorum factorumque memorabilium libri novem, 1690, in-16.
Antigoni Carystii, Historiarum, etc, 1619, in-4°.
Historiarum mirabilium autores Græci, 1622, in-4°.
Dickensoni (*Jo.*), Speculum tragicum Regum, etc., 1605, in-8°.

XIV

Après un dénombrement si superficiel et si aride de cette belle collection Elzévirienne, pour l'Histoire, qu'il nous soit permis, à titre de complément de cette revue bibliographique, de rappeler, en terminant, quelques faits auxquels se mêlent des noms d'un intérêt tout particulier pour Bordeaux.

Notre Bibliothèque possède, pour ce qui est relatif au règne de Louis XIV, les œuvres des historiens les plus estimés et les Mémoires les plus curieux de cette époque. Elle a dans divers recueils notamment, 591 *Mazarinades*, pièces faisant partie, comme on le sait, des libelles et des pamphlets publiés pendant la Fronde contre le cardinal Mazarin. Il est inutile de rappeler qu'il existe dans les bibliothèques de Paris des collections de ces pièces plus considérables, en nombre, du moins; mais on sait aussi qu'il y a un triage à faire; c'est ainsi qu'un littérateur d'un rare mérite, M. Moreau, après en avoir catalogué 4082, a mis au jour deux volumes in-8° qui renferment un choix de ces pièces réduit à une centaine. Après tout, ce qui rend la collection de

Digitized by Google

notre Bibliothèque intéressante particulièrement pour nous, c'est que, tout à côté des rayons où sont rangées ces pièces, on voit figurer des ouvrages peu connus, devenus fort rares, où sont racontés les évènements de la Fronde, *dans cette ville même*, par des hommes de guerre qui s'y étaient plus ou moins fait distinguer.

En première ligne, on peut citer l'*Histoire des Mouvements de Bordeaus*, imprimée par F. Mongiron-Millanges, en 1651. La période de faits qui en fait le sujet s'étend du mois d'Août 1648 au mois de Février 1650, c'est-à-dire, depuis le début de la Fronde. Elle a pour point de départ le démêlé du duc d'Épernon avec les Bordelais et le Parlement. Le livre ne porte point le nom de l'auteur à sa place ordinaire, mais il y a en tête une dédicace au prince de Condé signée *Fonteneil*, qui le fait connaître. Ce Fonteneil était alors Jurat; on n'a de son œuvre que le premier volume; le cardinal Mazarin fit saisir le manuscrit du second, qui placé, dit-on, dans sa bibliothèque, a cependant été perdu pour la postérité.

Non loin de ce tome, premier et unique, se trouvent plusieurs volumes et diverses éditions des mémoires de M. D. L. R., initiales du nom de La Rochefoucauld, comme nous en avons déjà donné l'indication, en nous occupant des Elzevirs. Ces mémoires sont relatifs aux brigues qui accompagnèrent ou suivirent la mort de Louis XIII, et ce La Rochefoucauld, qui joua un très-grand rôle dans les guerres de la Fronde, était celui qui arriva, le 29 Mai 1650, à Bordeaux avec la princesse de Condé. L'un et l'autre venaient y former un parti pour tâcher de faire sortir le prince de Condé de la prison de Vincennes, où il était renfermé depuis trois mois.

Aux mémoires de La Rochefoucauld se rattachent naturellement aussi bien qu'aux récits historiques de Fonteneil, deux volumes in-12, intitulés *Mémoires de M. L... conseiller d'État, contenant l'histoire des guerres civiles des années 1649 et suivantes, principalement celles de Guienne et autres provinces.* Ici l'auteur qui avait gardé l'anonyme était Pierre Lenet. Il n'avait pas pris part à la première crise de la

Digitized by Google

Fronde comme les deux autres écrivains, mais il vint rejoindre à Bordeaux les princes de Condé et de Conti, lorsqu'en l'année 1651, fermentait la grande Fronde qui dura plus longtemps. Cette grande Fronde à laquelle assista Lenet, tint sa première assemblée sur l'emplacement situé entre le le fort du Hâ et l'église Sainte-Eulalie.

Cet emplacement s'étendait jusqu'au lieu où se trouvent aujourd'hui, d'un côté, le Grand-Hôpital, fondé par le dernier duc de Richelieu, et de l'autre, le nouveau Palais-de-Justice construit sur les plans de M. A. Thiac, l'un de nos architectes les plus distingués. C'est là que la sédition exerça ses principaux actes et donna un libre cours à ses mouvements passionnés. Ce champ de bataille, depuis longtemps rendu au repos, semble au surplus avoir repris son ancienne parure, car on y voit, depuis quelques années, des arbres, et personne n'ignore, parmi nous, que les Frondeurs avaient adopté la qualification d'*ormistes*, parce que le lieu de leur réunion était planté d'ormeaux et désigné sous les noms d'*ormière* ou d'*ormée*.

Nous pourrions ajouter à la liste des ouvrages de ces Frondeurs-écrivains celui de Gaspard, comte de Chavagnac, pseudonyme déguisant le nom de Gatien de Courtilz de Sandras, et celui du colonel Balthazar, dont aucune biographie, nous le croyons du moins, n'avait fait mention, jusqu'à une nouvelle édition faite il y a peu d'années. Tous ces documents, localement précieux, sont indépendants, jusqu'à un certain point, de l'histoire de Bordeaux par Don Devienne, de celle de la Fronde par M. le comte de Saint-Aulaire, et de quelques autres, et ils sont d'autant plus dignes d'être conservés dans notre ville, qu'on ne les retrouverait peut-être que très-difficilement ailleurs. Enfin, ils ont de plus le mérite de retracer soigneusement des faits dont la mémoire serait dès-longtemps effacée sans eux, car, chose étrange ! la Chronique Bordelaise présente une lacune de l'année 1648 à l'année 1653, et précisément encore, les registres du Parlement et de l'Hôtel-de-Ville ont disparu, ou plutôt ont été supprimés pour les mêmes années. Nous n'avons pas besoin

Digitized by Google

de faire remarquer que ces troubles fameux se terminèrent le 27 Juillet 1653, par le traité de paix et d'amnistie conclu à Lormont, entre les ducs de Vendôme et de Candale, généraux de l'armée royale, et les commissaires des Bordelais.

Nous venons de rappeler l'époque de la Fronde; il en est une autre non moins mémorable pour Bordeaux; c'est celle de la domination anglaise dans la Guienne. Notre compatriote, M. Léo Drouyn, a entrepris et continue avec succès, sur ce sujet, une publication du plus haut intérêt. Elle porte ce titre : *La Guienne militaire; histoire et description des villes fortifiées, forteresses et châteaux construits dans le pays qui constitue actuellement le département de la Gironde, pendant la domination anglaise.* Ce beau travail est une œuvre magistrale au triple point de vue des souvenirs historiques, du style et de l'exécution des gravures dont il est illustré.

Il est inutile de dire que les ouvrages nombreux sur l'histoire de France, qui ont paru depuis le commencement du siècle, ont été acquis par la Bibliothèque de Bordeaux, de manière à en avoir une collection considérable.

Qu'on nous pardonne l'étendue de ces détails : on sait que les possesseurs, même pour autrui, de beaux et vastes domaines, mettent quelquefois à de rudes et fatigantes épreuves les amis qui les honorent de leur gracieuse visite.

Passons à la Jurisprudence.

XV

Le Catalogue de la Jurisprudence, pour être un des plus limités par le nombre de ses ouvrages, n'en est pas moins propre à attirer l'attention des amateurs de beaux livres en général, et des légistes en particulier. Les éditions du XVe siècle y abondent; aussi nous n'en présenterons qu'un sommaire très-restreint : voici les plus estimées et les plus rares.

Digitized by Google

Signalons d'abord sur l'ancien droit romain :

Les Commentaires sur les livres des Institutes de Justinien, in-folio, par *Gambiglionibus* (*A. de*), sans date et sans nom de lieu, exemplaire non mentionné dans le Manuel de *J.-Ch. Brunet*, ni dans le Répertoire bibliographique de *Hain*;

Baldi de Ubaldis (*Petri*), Super Digesto, sans date, mais présumé de 1498;

Fabri (*Joan.*), in Justiniani Codicem Breviarium, Parisiis, *J. Petit*, 1499;

Sur diverses matières du droit ancien :

Tartagnis Incolensis (*Alexandri de*) Consilia, Venetiis, 1499;
Cœpolle Cautele Juris, Lugduni, 1491;
Petri Ferrarii Practica nova, Lugd. 1487;
Martini Margarita decreti Gratiani.

Ce Martin était de l'ordre des Frères-Prêcheurs et chapelain du Souverain Pontife; son ouvrage sans date est présumé de l'année 1470; c'est une édition précieuse et fort rare, d'un volume curieux.

Voici encore pour le droit canonique :

Gratiani Decretum summo studio elaboratum, correctum et cum libris Biblie accurate concordatum cum apparatu *Bartholomæi Bixiensis* : Basileæ, *J. Froben*, 1493, in-4°; plus le même ouvrage d'une édition plus ancienne, in-folio, sans indication d'année ni de lieu, mais réputée du XV^e^ siècle. Ce dernier volume passe pour être fort rare.

« Il fut un temps, dit M. Dupin, où l'on s'amusait à mettre » le décret de Gratien en vers. On a, à la Bibliothèque » royale, un manuscrit du XIV^e^ siècle, qui contient la se- » conde partie du décret de Gratien en vers hexamètres. »

Nous pouvons indiquer encore sur diverses autres parties du droit canonique :

Digitized by Google

Panormitani (*Nic. de*), Tudeschis, abbatis, Lectura super Decretalium libros, 1477 et 1483;

Andreæ (*Joannis*), Casus breves super libris Decretalium.

Ce dernier livre est sans date, nom de lieu, réclames, chiffres ni registres, ce qui fait croire qu'il est des premières années de la découverte de l'imprimerie, probablement très-près de 1460, et des presses de Faust et Schoeffer.

Au sujet de la Pragmatique sanction, la Bibliothèque possède l'édition de la glose de Cosme Guymier, Lyon, 1497, in-4°; elle a aussi du même temps l'édition de la Somme sur la puissance ecclésiastique, d'*Augustin Triomphe* d'Ancône, édition rarissime qui ne porte ni date ni lieu d'impression; cependant on trouve au *verso* du premier feuillet le privilége de Sixte IV daté de la huitième année de son pontificat; or, ce Pape prit possession de son siége, le 9 Août 1471; donc la date de sa publication doit être à-peu-près la même.

Au commencement du XVIe siècle vient naturellement prendre place le curieux exemplaire, en caractères gothiques, sur vélin, *Des Coustumes generalles de la ville de Bourdeaulx, seneschaussée de Guyenne et pays de Bordeloy*. C'est un mince in-4°, de vingt feuillets, lequel fut imprimé par « Jehan Guyart, libraire de l'Université, demourant devant » lesglise de Saincte Colombe. »

Cette édition est de 1528. L'année précédente, les mêmes Coutumes avaient été imprimées à Paris, par D. Gerlier.

Signalons, en passant, une autre particularité sur un in-folio de la fin du XVIe siècle.

Nous voulons parler de l'ouvrage de *René Choppin*, célèbre jurisconsulte, annobli par Henri III. — Camus et M. Dupin, dans leur *Bibliothèque choisie des livres de droit*, au titre des Traités particuliers sur l'autorité du Pape, des Évêques et des Prêtres, n° 1832, donnent l'indication suivante :

« *Choppini*, De sacra politiâ libri III. — Parisiis, 1577, » 1606, 1621, in-folio; » et ils ajoutent : « On assure qu'il » y a des exemplaires de ce traité qui portent une épître dé- » dicatoire au prétendu roi Charles X. »

Digitized by Google

La Bibliothèque de Bordeaux possède l'un de ces précieux exemplaires; voici son titre remarquable :

Choppini (*Renati*), andegavi s. c. et in Galliæ curia max. advocati de sacrâ politiâ forensi libri III, in-folio; Parisiis, apud M. Sonnium, 1589, cum epistolâ dedicatoriâ christianissimo regum Regi Carolo Borbonio.

Cette dédicace à Charles X (le cardinal de Bourbon) rend l'ouvrage très-rare, et il l'est à tel point que M. Dupin et beaucoup d'autres bibliographes ont douté de l'existence de cette dédicace.

N'oublions pas de constater, pour le Catalogue de la Jurisprudence, comme nous avons fait pour les autres, qu'il comprend les Elzévirs ci-après du XVII^e^ siècle :

Grotii (*Hug.*), Mare liberum, etc., 1632, in-16.

Grotii, De mari libero, et *P. Merula* de maribus, 1633, in-16.

Titre hébreu, De legibus Ebræorum forensibus liber, etc., 1637, in-4°.

Meursii (*J.*), Archontes Athenienses, etc., 1622, in-4°.

Justiniani, Institutiones, etc., 1664, in-16.

Il y a eu deux autres éditions de cet ouvrage par les Elzévir : une qui a paru en 1654 et une autre en 1676; celle de 1654 est la mieux imprimée, les autres sont également bonnes.

Corvini (*Joh.-Arn.*), Enchiridium seu institutiones, etc., 1644, in-12.

Perezii (*Ant.*), Institutiones Imperiales, etc., 1662, in-12.

Corvini a Belderen (*Arn.*), Jurisprudentia Romana, etc., 1655, in-4°.

Ant. Mercatoris (*Marci-Lyclama*), pro Jacobo Cujacio, 1616, in-8°.

Salmasii (*Claudii*), De modo usurarum liber, 1639, in-8°.

Specimen confutationis animadversionum, etc., 1648, in-8°.

Digitized by Google

Vinii (*Arnoldi*), Selectarum Juris quæstionum, libri duo, 1653, in-8°.

Duck (*Arth.*), De usu et authoritate juris civibus Romanorum, 1654, in-12.

Montani (*Pauli*), Tractatus novus de jure tutelarum, etc., 1595, in-folio.

Corvini (*Arnoldi*), Jus feudale per aphorismos, etc., 1660, in-8°.

Smithi (*Thomæ*), De republica Anglorum, libri tres, etc., 1641, in-24.

Actes du Synode national tenu à Dordrecht l'an 1618, etc., 1621-22, in-4°.

Corvini (*Arnoldi*), Jus canonicum per aphorismos, etc., 1663, in-16.

Salmasii (*Claudii*), Libri de primatia Papæ, etc., 1645, in-4°.

Parmi les éditions curieuses, rares et estimées du XVIIe siècle ou des époques postérieures, nous pouvons montrer avec fierté aux bibliophiles, sur diverses matières du droit, du XVIIe siècle, un beau *Clarus Julius*, un *Corpus Juris civilis*, avec les notes de *Denys Godefroy*, bonne édition, connue sous le nom du *Lion moucheté*; les œuvres de *Cujas*, le Basilicon de *Fabrot*, texte grec et latin, ouvrage rare, d'un prix très-élevé, et de la plus belle exécution typographique; les Commentaires de Bertrand d'Argentré, sur les lois et coutumes du duché de Bretagne, édition de 1621, qui, suivant l'opinion de M. Dupin, est la plus rare et la plus recherchée de toutes, parce que c'est la meilleure.

Citons encore la magnifique collection en 27 volumes qui a pour titre : *Conciliorum generalium et provincialium collectio regia*, Parisiis, è typographia regia, 1640, in-folio, dorée sur tranche, reliée en maroquin avec dos et écussons fleurdelisés. L'abbé de Castelan en avait fait don à la bibliothèque de l'Abbaye de Sainte-Croix de Bordeaux, ordre de Saint-Benoît, congrégation de Saint-Maur. C'est un ouvrage qui se trouve difficilement aujourd'hui.

Digitized by Google

Parmi les écrits utiles, également en plusieurs volumes, nous en trouvons trois qui méritent d'être cités particulièrement, savoir : Le *Recueil des lois françaises*, publié par Jourdan et Isambert, 28 volumes in-8°; les *Capitularia*, édités par Baluze, en 1677, et réimprimés en 1788; le précieux recueil des *Ordonnances des Rois de France de la troisième race*, 1723-1840, 20 volumes in-folio. M. G. Brunet a dit à ce sujet : « Les préfaces que les éditeurs Laurière, Secousse, » Bréquigny, Pastoret, ont placées en tête des divers volu» mes de ce précieux recueil, sont d'admirables mémoires » qui approfondissent, avec autant de savoir que de sagacité, » la plupart des points difficiles de notre histoire. Ce qui » concerne par exemple les États généraux du XV^e^ siècle a » parfaitement été discuté par Secousse dans la préface du » tome V. Le tome XX conduit l'ouvrage jusqu'à la fin de » l'an 1497; il reste encore un ou deux volumes à publier » pour terminer ce recueil, il doit s'arrêter au règne de » François I^er^. »

Nous indiquerons encore, pour le XVIII^e^ siècle, les Coutumes du Baillage de Senlis, avec les commentaires de *Ricard* et de *Bouchel*, données par M de Saint-Leu; cette édition est signalée par les bibliographes comme une des plus rares de la collection des coutumes; les deux éditions fort belles, de 1709 et 1726, des œuvres très-estimées de *Claude Duplessis*, sur la coutume de Paris; les œuvres de *Henri Basnage*, sur la coutume de Normandie, en deux grands volumes in-folio, édition devenue excessivement rare; un grand nombre de commentaires sur les autres coutumes de France, les *Barbarorum leges antiquæ*, de *Canciani*, 1791-92; — *le Corps universel diplomatique*, par *Dumont* et *Rousset*, 1726-39, 19 vol. in-folio. Pour clore dignement le XVIII^e^ siècle, inclinons-nous devant l'*Esprit des Lois*.

Au titre des *Moralistes modernes français*, nous avons saisi l'occasion de nous occuper un peu plus longuement et intimement de Montaigne : nous serions sans excuse, si le nom de Montesquieu paraissait nous être indifférent; car tous deux

Digitized by Google

sont nés près de nous, et il y eut, d'ailleurs, plus d'un trait de ressemblance dans leur destinée. Comme l'auteur des *Essais*, en effet, l'auteur de l'*Esprit des Lois*, issu de maison noble, et neveu d'un conseiller au Parlement de Bordeaux arriva, vers l'âge de vingt-cinq ans, à cette charge : comme lui, il prit peu de goût à la magistrature : « *Iurisprudence*, disait l'un, *est science de la nature, generatrice d'altercation et division ; — Ie n'entendois rien à la procédure*, disait l'autre. » Chacun d'eux, libre de tout lien, avant de songer à instruire les hommes, voulut avoir parcouru l'Allemagne, la Suisse et l'Italie ; et ce ne fut qu'au retour de leurs voyages, que le château du Périgord vit éclore le germe du chef-d'œuvre de la Philosophie, et le château de la Brède celui de la Législation générale ; enfin, par rapprochement fort singulier, aucun de ces deux génies ne se flattait de l'espérance d'être *prophète dans son pays*. Lorsque Montaigne disait, avec sa bonhomie naturelle, que « en son climat de Gascoigne son » œuvre valoit d'autant mieux qu'on s'esloignoit de son giste, » il devait, un siècle et demi plus tard, trouver un écho sur les lèvres de Montesquieu disant, à son tour, avec non moins de naïveté : « Le succès que mon livre a dans ce pays-ci contri- » bue au succès de mon vin, mais je crois que mon vin y fait » encore plus fortune que mon livre. »

Sans nous appesantir sur les autres ouvrages de cet écrivain, que tout le monde connaît et que la Bibliothèque de Bordeaux possède, en de nombreuses et belles éditions, notamment une édition *princeps* des *Lettres persanes*, nous n'avons à arrêter ici l'attention que sur l'*Esprit des Lois*. Ce livre, fruit de longues veilles, (puisque, ainsi que nous l'avons déjà rappelé, son auteur le vit, *dans le cours de vingt années, commencer, croître, s'avancer et finir*), fut imprimé pour la première fois à Genève, en 1748. Les épreuves en furent revues et corrigées par le professeur J. Vernet, ministre protestant. Montesquieu lui donna pour épigraphe ces mots : *Prolem sine matre creatam*. Ils ont été trouvés énigmatiques par les lecteurs et les commentateurs, à l'exception de Mᵐᵉ Necker,

Digitized by Google

qui a cru pouvoir les expliquer ainsi : « Un livre sur les lois » doit être fait dans un pays de liberté ; la liberté en est » la mère ; je l'ai fait sans mère » Nous n'avons certainement pas la prétention de surpasser en sagacité qui que ce soit. Toutefois nous hasardons l'avis que ce problème pourrait trouver sa solution tout simplement dans ces paroles de la préface de l'auteur lui-même : « J'ai bien des fois com- » mencé, et bien des fois abandonné cet ouvrage : j'ai mille » fois envoyé aux vents [1] les feuilles que j'avais écrites ; je » sentais tous les jours les mains paternelles tomber [2] ; je » suivais mon objet sans former de dessein ; je ne connais- » sais ni les règles ni les exceptions ; je ne trouvais la vérité » que pour la perdre. » Pourquoi donc, après cet aveu, cette *lignée* de travaux n'aurait-elle pas pu paraître avoir été *enfantée*, pour ainsi dire, sans que son créateur s'en fût douté ?

Quelle que soit la valeur de l'interprétation d'une phrase qui n'est peut-être pas plus obscure que la devise de Montaigne *Que scay-ie?* cette première édition, de 1748, se trouve dans la Bibliothèque de Bordeaux : elle est ainsi signalée au Catalogue de la Jurisprudence, n° 10,095 :

« De l'Esprit des loix, *ou* Du rapport que les loix doivent avoir avec la constitution de chaque gouvernement, les mœurs, le climat, la religion, le commerce, etc., à quoi l'auteur a ajouté des Recherches nouvelles sur les loix romaines touchant les successions, sur les lois françaises et sur les loix féodales (par Ch. de Secondat de Montesquieu), 1re édition publiée par J.-J. Vernet. — Genève, Barillot et fils (1748), in-4°, 2 vol. »

A côté de cette édition précieuse, se trouve celle qui parut l'année suivante, à Amsterdam, chez Chatelain, in-12 ; celle-ci offre d'autant plus d'intérêt qu'elle fut revue et corrigée par l'auteur, très-mécontent des variantes que s'était permises

[1] Ludibria ventis

[2] Eis patriæ cecidêre manus.

Digitized by Google

Vernet dans la première. Non-seulement Montesquieu rétablit le véritable texte, mais encore il crut devoir spontanément supprimer une *Invocation aux Muses* qu'il avait d'abord placée en tête du livre XX. Il est assez digne de remarque, au surplus, que les premières publications de l'*Esprit des Lois* se firent en pays étranger, à Amsterdam, à Genève, à Berlin. A propos de celles qui vinrent après, nous devons signaler, entre autres, l'édition admirablement soignée, avec figures, des Œuvres complètes de Montesquieu; Paris, Plassan, 1796, 5 vol. in-4°.

Toutes ces éditions sont suivies de plusieurs opuscules tels que Critique, Examen, Réponse, Défense, Apologie, etc., par Montesquieu lui-même, A. de la Beaumelle, J. de la Porte, Boulanger de Rivery, l'abbé de Bonnaire, Deleyre et autres. Nous sera-t-il permis d'ajouter deux mots, sinon en réfutation absolue, du moins en atténuation du principal reproche adressé à deux de nos plus chères illustrations, Montaigne et Montesquieu? A-t-on eu raison de taxer l'un et l'autre de philosophie peu chrétienne? Ne serait-il pas d'une charité exacte de se rappeler d'abord que l'auteur des *Essais* a dit[1]: « Ie soubmetz des fantasies informes ou irresolües au jugement de ceux à qui il touche de regler non seulement mes » actions et mes Escrits, mais encore mes pensées. Esgalement m'en sera acceptable et vtile la condemnation, comme » l'approbation: tenant pour absurde et impie, si rien se » rencontre ignoramment ou inadvertamment couché en cette » rapsodie contraire aux sainctes resolutions et prescriptions » de l'Église Catholique, Apostolique et Romaine, en laquelle » ie meurs, et en laquelle je suis né; » — et, d'une autre part, que Montesquieu fit sa profession de foi par ces propres paroles adressées à la duchesse d'Aiguillon: « *La révélation est le plus beau présent que Dieu pût faire aux hommes?* » Tout ceci n'est pas une apologie, mais un acte d'impartiale justice.

[1] Livre Ier, chap. 56, des *Prières*.

Digitized by Google

Malgré la crainte de tomber dans l'excès des détails, il nous semble que, pour laisser peu de chose à désirer aux *chercheurs* de bons livres, et pour éclairer, autant que possible, la ville de Bordeaux sur l'étendue des richesses de sa Bibliothèque, il convient de signaler encore les *Traités d'alliance et de paix*, depuis 1761 ; les Annales maritimes et commerciales, 103 vol. in-4° ; en ce qui touche le Droit anglais, le bel ouvrage de *Rymer* (*Thomas*), intitulé « Fœdera, conventiones literæ, etc., inter Reges Angliæ et alios, ab anno 1101, » in-folio, 10 vol.; les Commentaires sur les Lois anglaises, de *Blackstone* (*W.*), avec les meilleures traductions.

Maintenant passant du droit universel à notre droit particulier ou privé, est-il besoin de dire que la première des Bibliothèques communales de France n'a pas été la moins empressée à faire figurer dans ses rayons Merlin, Dalloz, Sirey, Locré, Grenier, Chabot, Favard de Langlade, Pardessus, Carré, Toullier, Duranthon, Proudhon et les autres grands jurisconsultes? Parmi les plus illustres nous avons été heureux et fier de placer notre savant compatriote, M. Troplong, président de la Cour de cassation et du Sénat. Plus qu'aucun autre, on le sait, cet homme d'Etat, à la fois magistrat et écrivain, a su rendre attrayante et variée l'étude d'une science dont le fond et la langue prêtent peu à l'imagination. Nous avons encore admis près de lui le digne continuateur de Toullier, M. Duvergier, en qui Bordeaux aime également à reconnaître l'un de ses plus laborieux et de ses plus honorables enfants ; enfin, notre patriotisme se félicite de posséder le Traité de la Dot et celui de la Société d'acquêts, fruits des longues et opiniâtres veilles de feu M. *H. Tessier*, ancien bâtonnier et doyen de l'Ordre des Avocats du barreau de Bordeaux, que nous avons eu la douleur d'accompagner, il y a peu de temps, à sa dernière demeure.

Digitized by Google

XVI

Ce que nous avons déjà rappelé des éléments primitifs de la Bibliothèque de Bordeaux doit faire pressentir l'importance et la richesse des collections qui ont servi à former la classe de la Théologie. Aussi, sur ce point, l'embarras du choix rendra-t-il notre revue incomplète et décolorée plus que jamais. Cependant, hâtons-nous de parcourir cette dernière étape des livres imprimés.

En nous conformant toujours aux grandes divisions du Catalogue, abordons l'Écriture sainte, et, en première ligne, les Bibles :

Arias Montanus (*Benedictus*) ouvre l'imposante série des Bibles polyglottes.

Tout le monde sait que la première Bible polyglotte qui ait été imprimée est celle de François Ximenès de Cisneros, de l'Ordre de Saint-François, qui fut archevêque de Tolède et cardinal. Commencée dès les premières années du XVIe siècle et achevée vers 1515, elle était devenue déjà extrêmement rare, lorsqu'en 1568, Benoît Arias, surnommé *Montanus*, parce qu'il était né à Frexenal de la Sierra, près de la *montagne*, fut chargé par Philippe, roi d'Espagne, d'en faire une nouvelle édition. Arias se rendit donc à Anvers où le célèbre Christophe Plantin avait établi une imprimerie. Soixante ouvriers furent constamment employés à ce travail pendant quatre années, de 1569 à 1572. Philippe II en fit tous les frais. Quoiqu'elle soit appelée *Quadrilinguis*, c'est-à-dire en quatre langues : hébreu, chaldaïque, grec et latin, son cinquième tome contient une version syriaque. Elle porte le nom de Bible du roi d'Espagne, ou Polyglotte de Plantin, et elle est d'un prix fort élevé.

Après Arias vient pour nous *Lejay* (*Guide*) ou *Legeai*, dix volumes in-folio, en sept langues. Cette bible entreprise dès 1629 et terminée en 1645 fut imprimée à ses dépens, ce

Digitized by Google

qui lui coûta cent mille écus et le ruina. Le cardinal de Richelieu lui avait vainement fait offrir d'en faire les frais, pour illustrer son propre nom, à l'exemple du cardinal de Ximénès. *Lejay* ayant ensuite voulu vendre trop cher ses exemplaires aux Anglais, ceux-ci chargèrent Walton (Briand), savant évêque de Chester, de publier une Bible rivale, qui fut appelée la *Polyglotte d'Angleterre* (1655-57), in-folio, six volumes. La Bibliothèque de Bordeaux possède ces trois belles et rares éditions, ainsi que le *Lexique* en sept langues qui ruina également son auteur, Edmond Castell, et qui en outre lui fit perdre la vue. Ainsi ces interprètes de la parole de Dieu, pouvaient dire aussi avec le Roi-Prophète : « *Le zèle de votre maison nous a dévorés.* »

Quelques mots encore sur ces trois œuvres d'un caractère si *grandiose.*

Quand on eût imprimé à Anvers la Bible de Philippe II, en langues orientales, chacun regarda cet ouvrage comme le plus magnifique et le plus accompli que l'art eût fait paraître jusqu'alors. Charles (Scriverius) le qualifia de Huitième merveille du monde : *Octavum miraculum hic est.* Christophe Plantin, à qui cette production mérita aussi le titre de l'un des *Pères de l'Imprimerie,* était natif de Mont-Louis, dans le diocèse de Tours. Il inspira une si grande admiration à Arias Montanus que ce dernier écrivit au roi d'Espagne : « Dieu a » créé cet homme pour être l'ornement de l'art typographi- » que. Il n'y a pas de matière en lui, tout y est esprit. Il ne » boit, ni ne mange, et il dort peu. »

Plantin et Montanus moururent en la même année 1598.

Cependant, au sentiment des bibliologues, la bible imprimée à Paris, par A. Vitré, de 1629 à 1645 doit remporter le prix et sur celle qui la précéda à Anvers et sur celle qui la suivit en Angleterre. Cette supériorité a été motivée par la beauté des caractères, la belle et bonne qualité du papier, en un mot, par la magnificence qui règne dans tout l'ouvrage.

Nous avons encore un assez grand nombre de bibles hébraïques, telles que celles de *Houbigant,* la version en arabe,

Digitized by Google

imprimée à Rome, en 1671, par ordre de la Propagande; — la version grecque publiée, en 1518, à Venise par Alde et André, son gendre; trois versions latines, incunables de 1471, 1478 et 1497. Parmi ces précieuses versions latines de la sainte Bible, il convient de signaler la première qui est ainsi indiquée dans notre Catalogue :

Biblia sacra, vulgatæ editionis (Vetus Testamentum ad finem usquè Psalterii), cum epistolâ Jo. ANDREÆ, *episcopi Aleriensis, ad Paulum II, Pontificem.* — ARISTEAS *ad* PHILOCRATEM *fratrem, de interpretatione LXXII interpretum, per Math. Palmerium è græco in latinum conversus.* Rome, Sweynheym et A. Pannartz, 1471, in-folio.

Nous avons déjà parlé de ces derniers célèbres éditeurs typographes : bornons-nous donc à ajouter qu'ayant adressé au Souverain Pontife la liste des impressions qui les avaient ruinés, ils firent observer à Sa Sainteté qu'ils avaient imprimé 575 exemplaires de la Bible latine dont il s'agit.

Nous pouvons montrer du livre par excellence, l'édition in-folio, d'après la Vulgate, sortie des presses apostoliques du Vatican, et exécutée par ordre de Sixte V (1592); — la Bible dite des Évêques; — la Bible latine, aussi d'après la Vulgate, de l'imprimerie royale de Paris, en 1642; — le même ouvrage, avec les notes et les commentaires de Claude Lancelot, Vitré, 1662, in-folio; — enfin, plus de douze cents autres ouvrages sur l'Écriture sainte et ses interprètes dans toutes les langues, dont la moitié, au moins, est aussi remarquable que rare. Nous n'avons cru devoir citer ici que les plus estimés [1].

Un mot encore sur un sujet analogue pour ne pas laisser dans l'ombre un bien beau livre signalé par M. Gustave Brunet, le *Psalterium in linguâ æthiopica*, Rome, 1513, in-4°, le premier livre qui ait été imprimé en caractères éthiopiens.

Passant à la Philologie sacrée, nous signalerons comme

[1] Voy. sur cette matière la curieuse dissertation du P. Lelong.

Digitized by Google

curieux et fort rares, dans les mélanges généraux de critique, les neuf beaux volumes, in-folio, des commentaires de *Scattergood* et autres critiques, imprimés à Amsterdam, en 1698, par Boom; — le *Thesaurus theologico-philologicus*, du même imprimeur, 1701; — le *Synopsis criticorum* de *Matth. Pole*, Londres, 1669-76; le même ouvrage revu par Jos. Leusden, Utrecht, 1684-86; — le savant traité de *Van Dale* sur Aristée, Amsterdam, Wolters, 1705, in-4°; — la Physique ou Histoire naturelle de la Bible de *Scheuchzer* (J.J), 8 vol. in-folio, enrichis de figures en taille-douce, gravées par les soins de J. André Pfeffel; — Schenck, 1732-37; — enfin, les œuvres sur la géographie et la chronologie de l'Histoire sainte, de Samuel Bochart : ce dernier ouvrage est des plus curieux; son auteur, ministre de la religion prétendue réformée, et l'un des hommes les plus érudits du XVII^e^ siècle, était si instruit et si probe qu'il se concilia l'affection des personnes les plus illustres de l'Église catholique. Outre l'ouvrage dont il s'agit et qu'on désigne communément en bibliologie sous le titre de *Phaleg et Chanaan*, il en composa plusieurs autres et notamment le *Hierozoicon* ou Histoire des animaux de l'Écriture sainte, que la Bibliothèque possède également.

Arrivons à la Liturgie.

Nous pouvons signaler dans nos rayons quatre éditions diverses et toutes fort estimées de l'ouvrage renommé du célèbre *Guillaume Durand*, intitulé « Rationale divinorum officiorum : » nous n'avons pas, il est vrai, la première qui est fort rare et qui parut à Mayence, en 1459, mais nous avons celles de 1475, in-folio; 1510, in-4°; 1516, in-4°; et 1592, in-8°. — Un autre ouvrage non moins curieux est celuici : *Vicecomitis* (*Josephi*) Observationes ecclesiasticæ, etc., Mediolani, 1615-26, in-4°, 4 volumes, — Dans cette série, les bibliophiles ont bien souvent admiré la Messe apostolique de saint Pierre, apôtre, en grec et en latin, Anvers, C. Plantin, 1589, et la divine Liturgie, dans les deux mêmes langues, de *saint Marc, disciple de saint Pierre*, Paris, Drouard, 1583.

Digitized by Google

Dans la même classe de la Liturgie, à l'article des Paroissiens et Heures, aussi riche qu'abondant, nous citerons un seul ouvrage d'une beauté et d'une rareté exceptionnelles. Son titre rappelé dans le Manuel de J.-Ch. Brunet et brièvement porté dans notre Catalogue de Théologie, est celui-ci :

Heures a lusage de Rõme. — « *Ces presentes Heures a lusaige de Rõme furẽt acheuez Lan mil CCCC.IIII.XX. & XVIII. le xxij iour de Aoust pour Symo Vostre* (marque de Pigouchet), petit in-4° goth. de 5 et 59 ff. (*Almanach de 1488* [et non 1498] *à 1508*). »

Ce volume, sur fort vélin, est d'une impression aussi nette que magnifique. Il contient 18 grandes planches coloriées; dans les bordures se voient les Vertus théologales et cardinales; la Vie de Jésus-Christ et de la Vierge; Suzanne; l'Enfant prodigue; les Quinze signes de la fin du monde; 48 sujets de la danse des morts, et les ornements les plus variés et les plus intéressants. Symon Vostre fut un célèbre imprimeur de la fin du XV^e^ siècle et du commencement du XVI^e^.

« Il l'emporta sur tous ses concurrents contemporains par » ses publications, principalement par les éditions multipliées » d'*Heures*. On doit à son goût éclairé les charmantes bor- » dures et arabesques qui les décorent toutes et les jolies » petites figures qu'offrent ces mêmes bordures. D'abord peu » variées, mais déjà fort remarquables dans les éditions don- » nées par lui vers 1488, ces bordures présentaient dès-lors » une suite de petits sujets, qui, peu à peu se multiplièrent » assez pour qu'il pût enfin se dispenser de répéter plusieurs » fois de suite les mêmes planches, comme il avait été obligé » de le faire dans l'origine, et même pour qu'il fût possible » de les varier d'une édition à l'autre. Quant à Philippe pi- » gouchet, il imprima non-seulement un grand nombre des » *Heures* publiées par Symon Vostre de 1484 à 1502, mais » il en exécuta, pour son propre compte, qui ne sont pas » indignes de l'attention des curieux. » (*Note de M.* J.-Ch. Brunet, *au* Manuel.

Le volume dont il s'agit a une reliure assortie d'ornements

Digitized by Google

dorés. D'après les prix auxquels il a été mis en vente deux fois nous ne l'estimerions pas aujourd'hui au-dessous de 150 fr.

Peu de collections, ne craignons pas de l'affirmer, peuvent être aussi complètes que les nôtres, dans toutes les matières relatives au Rituel romain, aux Liturgies des Églises de France en général et des Diocèses en particulier, à celles des Églises étrangères, enfin à celles des Ordres religieux et des diverses Congrégations. Indiquons, parmi les éditions les plus curieuses de ces sortes de livres, le beau Rituel romain, de S. Millanges, 1620; — le Propre des Saints du diocèse de Bordeaux, arrangé selon le Bréviaire romain, par notre archevêque Henri Descoubleau de Sourdis, de P. de La Court, 1640; — les nombreuses publications du même imprimeur, sur tout ce qui concernait l'Office divin à Bordeaux; — le Cérémonial, en latin, des Frères-Déchaussés de la Bienheureuse Vierge Marie du Mont-Carmel, imprimé à Rome, en 1616; à Venise, en 1735; à Bordeaux, en 1615; à Paris, en 1634, 1666, 1705, 1719, etc.; — enfin les deux recueils suivants, devenus extrêmement rares, savoir les trois Offices de la Sainte Vierge, avec celui des Morts, tout au long, sans aucun renvoi, en latin, et autres prières qu'on récite dans les Congrégations de Notre-Dame, érigées dans les maisons et colléges de la Compagnie de Jésus, de Mongiron-Millanges, 1680; et le Manuel à l'usage de la Confrérie du Très-Saint Sacrement de l'Autel, établie dans l'église paroissiale Sainte-Colombe, de Bordeaux, l'an 1307; J. Chappuis, 1771, in-8°.

A côté du *Recueil des Conciles généraux*, déjà cité par nous, peut figurer la magnifique collection de *Philippe Labbe*, jésuite, un des plus laborieux écrivains de son temps. Ce religieux mourut à la publication du 18e volume in-folio, mais le P. Cossart, son confrère, acheva cette œuvre immense, qui est fort estimée et que nous possédons en entier.

Mentionnons ici deux autres ouvrages analogues; d'abord, les 12 volumes *in-folio*, du P. Hardouin (Jean), également jésuite, sortis de l'Imprimerie royale, en 1715, publication qui fit beaucoup de bruit à cette époque et dont la table est fort appréciée; en second lieu, *Sirmondi* (*Jacobi*) Concilia

Digitized by Google

antiquæ Galliæ, etc., Lutetiæ, S. Cramoisy, 1629, in-folio, 3 volumes. L'auteur de ces excellents commentaires sur les Conciles de France publia, durant sa vie qui se prolongea jusqu'à 93 ans, un grand nombre d'autres ouvrages qui sont tous à la Bibliothèque de Bordeaux.

La classe des saints Pères grecs et latins ne saurait être analysée, tant elle abonde en richesses variées et précieuses. Il nous serait cependant impossible de ne pas signaler particulièrement à l'attention des Théologiens l'Apparat (latin) à la Bibliothèque des Pères, de Dom *Nicolas Le Nourry*, bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur qui a rendu tant de services à la science ecclésiastique : cet Apparat fut publié à Paris, en 1703, en deux volumes in-folio; le Spicilegium, de Dom *L. d'Achery*, ouvrage estimé faisant connaître les écrits des SS. Pères de l'ancienne Gaule, avec les notes et les augmentations de *Baluze*, de *Martenne* et de *La Basse*, Paris, 1723, 3 vol. in-folio; — de très-belles éditions des SS. Pères grecs des Ier, IIe, IIIe, IVe, Ve, VIe, VIIe et VIIIe siècles, ainsi que des SS. Pères latins du IIIe au XIIIe siècle : parmi ces derniers se trouvent les magnifiques éditions *incunables*, recherchées dans l'Europe entière, des vingt-deux livres de la Cité de Dieu de *saint Augustin* : Rome, C. Sweynheym et A. Pannartz, 1468, in-folio, et 1470 (déjà citées). Ici, l'horizon s'agrandit tellement que, de crainte de n'en point finir, nous sommes forcé de concentrer synthétiquement le Catalogue lui-même et de nous borner à affirmer que le mérite de sa valeur exceptionnelle et de la rareté s'attache à chacun des ouvrages des Pères ou célèbres écrivains ecclésiastiques dont nous allons dérouler sèchement les noms en faisant observer que, de la plupart d'entre eux, nous avons souvent dix, douze et même quinze éditions.

Philon le juif, Denys l'aréopagite, Justin martyr, Polycarpe et Ignace, Irenée, Tertullien, Minutius Félix, Origène, Cyprien, Lactance, Eusèbe, Athanase, Hilaire; Optat, Cyrille de Jérusalem, Grégoire de Nysse, Ephrem, Basile-le-Grand, Grégoire de Nazianze, Amphiloque, Ambroise,

Digitized by Google

Epiphane, Jean-Chrysostôme, Jérôme, Rufin, Synesius, Paulin, Isidore, Augustin, Nil, Cyrille d'Alexandrie, Marius Mercator, Théodoret, Léon-le-Grand, Fulgence, Cassiodore, Grégoire de Tours, Jean Climaque, Grégoire-le-Grand, Isidore d'Espagne, le vénérable Bède, Alcuin, Agobard, Raban Maur, Paschasius Radbert, Hincmar, Lanfranc, Anselme, Hugues de Saint-Victor, etc., etc.

Tels sont les noms et les ouvrages dont nous voulons clore un peu tard la liste par les lignes suivantes tirées de la notice de M. Gustave Brunet, sur le sujet que nous avions à traiter avec plus d'étendue que lui, mais avec une infériorité de savoir et de style vraiment désespérante : « Les belles éditions des » Pères de l'Église données par les Bénédictins, dit-il, de- » vaient se trouver ici; ils y sont tous : n'oublions pas le » *Saint-Chrysostôme* publié par Montfaucon, en 13 volumes » in-folio, et le *Saint-Éphrem*, texte chaldéen, grec et latin, » sorti des presses du Vatican, en 1732 et devenu extrême- » ment rare. »

Nous avons aussi un très-grand nombre d'éditions de prix, dans la classe des *Théologiens de l'Église romaine*, qui comprend les six branches de la Théologie scolastique, dogmatique, morale, instructive, parénétique, ascétique et polémique. Dans le nombre considérable d'environ 15,000 volumes sur cette nomenclature seulement, nous ne citerons qu'un seul ouvrage : l'*Imitation de Jésus-Christ*. La Bibliothèque de Bordeaux possède quarante éditions de cet admirable livre, en latin, français, allemand, italien, espagnol, anglais, etc., avec presque autant de commentaires. Mais le plus précieux de tous ces exemplaires est celui qui lui a été donné récemment par l'empereur Napoléon III. C'est un grand et splendide in-folio contenant, après le texte, la traduction, en vers, de Corneille, le tout illustré de majuscules, d'encadrements et de figures de couleur, avec ornements dorés. Il soutient dignement la concurrence, par l'éclat et la perfection de ses dessins et de ses caractères typographiques, avec un autre in-folio, provenant aussi des dons du Gouvernement et ayant

Digitized by Google

figuré à l'Exposition universelle de Londres, en l'année 1862. Celui-ci contient les *Évangiles*, traduction de Sacy, et, quoique en un seul volume, on ne peut se le procurer relié qu'au prix de 550 fr.

Nous ne ferons qu'indiquer la sixième et dernière classe, celle *des Théologiens séparés de l'Eglise romaine*, qui renferme près de huit cents ouvrages dont la plupart ont plusieurs volumes; et nous fermerons cette revue en présentant, à son tour, pour la Théologie, l'énumération de ses Elzévirs qui sont :

Novum Testamentum græcè, 1633, in-12.

Idem, cum notis, studio et labore *Curcellæi* (*Steph.*), 1675, in-12.

Epistolæ quatuor, syriacè; — opera et studio *Edw. Pococke*; 1630, in-4°.

Le Nouveau-Testament traduit en français avec les différences du grec (par le *Maistre de Sacy*), 1667, in-8°.

Abrabanielis (*Isc.*) et *Alschechi* Commentarius in Isaiæ prophetiam, 1631, in-8°.

Josuæ Levitæ liber dictus Itinera æterna, 1634, in-4°.

Talmudis babylonici codex middoth, 1630, in-4°.

Coccejus (*Joannes*), Prophetæ minores, 1652, in-folio.

Dieu (*Ludovici de*) Animadversiones in quatuor Evangelia; 1631, in-4°.

Vossii (*Gerardi*), Harmoniæ evangelicæ, 1656, in-4°.

Forbesii Commentarius in Apocalypsin, 1646, in-4°.

Dieu (*Ludovici de*) Animadversiones in Vetus Testamentum, 1648, in-4°.

Lettre (de *Frédéric Spanheim*) à un amy, 1679, in-12.

Réponse à la lettre de M. Frédéric Spanheim, 1680, in-12.

Riveti (*Andreæ*) Exercitationes in Genesin, 1633, in-4°.

Heinsii (*Danielis*) Exercitationes ad Novum Testamentum, 1639, in-folio.

Pasoris (*Georg.*) Manuale Novi Testamenti, 1672, in-12.

Digitized by Google

Joannis Meursii Variorum divinorum liber, græcè, 1519, in-4°.

Procopii Gazæi in libros Regum scholia, 1620, in-4°.

Meursii (*Jo.*) Criticus Arnobianus, 1599, in-8°.

Clemangiis (*Nicolaï de*) Opera, 1613, in-4°.

Damvilliers (le sieur de) (*P. Nicole*), Lettres sur l'hérésie imaginaire, Liége, A. Beyers (Leyde, Elzévir), 1667, in-12.

Imitatione Christi (de), libri quatuor Thomæ à Kempis, 1679, in-12.

Calvini Institutio christianæ religionis, 1654, in-folio.

Mornay (*Philippes de*), De la vérité de la Religion chrestienne, 1651, in-8°.

Grotii (*Hugonis*), De veritate Religionis christianæ, 1675, in-12.

Curcellæi (*Stephani*) Opera theologica, 1675, in-folio.

Riveti (*Andreæ*) Examen animadversionum Grotii; 1642, in-8°.

Ejusdem Disputationes tredecim; de gratiosâ Dei disputatione circa salutem, 1631, in-8°.

Vossii (*G.-J.*), De Baptismo, etc., 1648, in-4°.

Molinæi (*Petri*) Anatome Arminiasmi, 1619, in-4°.

Spanhemii (*Frid.*) Oratio de officio theologi, 1643, in-4°.

Dialogues rustiques d'un prêtre de village, d'un berger, etc., 1612, in-12.

Price (*Guill.*), Ars concionandi, 1657, in-8°.

Cocceius (*Joh.*); Sanctæ Scripturæ potentia demonstrata, 1655, in-12.

Ejusdem Summa doctrinæ de fœdere et testamento Dei, explicata, 1654, in-12.

Hommii (*Festi*) Specimen controversiarum Belgicarum, 1618, in-4°.

Wittichii (*Christ.*) Dissertationes duæ, prior de Sanctæ Scripturæ abusu in rebus philosophicis, altera dispositionem et ordinem totius mundi tradit, 1653, in-18.

Responsio ad tractatum cui titulus : *Præadamitæ*, autore *J. Pythio*, 1656, in-12.

Digitized by Google

Tels sont les points culminants dans cette sorte de bois sacré de la Théologie où se promenèrent longtemps les regards des Corps religieux dont ils ont conservé les noms. Comme les chênes de l'antique Dodone, ils pourraient encore rendre des oracles; mais la plupart des esprits du XIXe siècle paraissent peu disposés à en pénétrer les secrets ou même à les consulter. Ce dédain ne proviendrait-il pas de la prédilection que beaucoup de lecteurs de nos jours semblent, parmi nous, avoir vouée à ce que Marmontel appelait, dans son style pittoresque, *les broussailles de la science*?

XVII

Nous avons successivement, mais bien incomplètement, fait entrevoir ce qui a le plus attiré notre attention dans les catégories multipliées et diverses de la Bibliothèque qui va tous les jours augmentant ses trésors; mais nous n'avons encore rien dit d'une chose qui, depuis quelques années surtout, intéresse vivement les amateurs : nous voulons parler des reliures, principalement de celles qui se recommandent à une distinction ou à une curiosité particulières, à raison de leur ancienneté, leur richesse, leur élégance, leurs encadrements, leurs écussons, les noms et dignités de leurs possesseurs plus ou moins anciens.

L'origine de cette branche de l'art d'orner la couverture des livres de feuilles manuscrites ou imprimées, assemblées en un seul corps, se perd dans la nuit des temps; ce qui paraît certain néanmoins, c'est qu'elle commença à acquérir une importance réelle, en Italie, au moment où fleurissaient Michel-Ange et Benevenuto Cellini. Ce dernier surtout dut contribuer à propager le luxe des reliures par son habileté dans la manière de travailler l'or. Les Médicis, les d'Este, les souverains des Principautés italiennes, qui faisaient de grandes dépenses pour charger des savants d'aller rechercher dans la Grèce des

Digitized by Google

manuscrits, se plaisaient à placer, dans leurs bibliothèques, leurs conquêtes en évidence et bien ornées. On connaît quelques volumes qui leur ont appartenu, et qui offrent des modèles d'une rare magnificence unie au goût le plus épuré. Plusieurs Papes ont également voulu que les livres à leur usage fussent admirablement reliés, et parmi les Rois de France qui ont aimé ce genre d'opulence, on peut mentionner François Ier, Henri II et Henri III dont les volumes portent la marque d'une tête de mort, avec la devise *Spes mea Deus;* enfin Louis XIII et son frère Gaston d'Orléans. En général, on est fort avide des livres qui ont reçu un tel cachet de possession royale, et on n'attache pas moins de prix à ceux qui proviennent, dans des conditions analogues, du cardinal de Richelieu, du grand ministre Colbert, du comte de Hoym qui fut ambassadeur de Pologne à Paris [1], de Girardot de Préfond qui avait formé une collection peu nombreuse, mais du choix le plus exquis [2].

Après une longue éclipse, l'art de la reliure se ranima en France; il était tombé si bas pendant la première République et sous le premier Empire, que, malgré l'extrême difficulté des communications, quelques amateurs français, Naigeon surtout [3], envoyaient leurs livres favoris en Angleterre, pour

[1] Voir sur la *Bibliotheca Hoymiana*, vendue à Paris, en 1722, deux notices curieuses dans le *Bulletin du Bibliophile*, 1838, pages 453 et 313.

[2] Le cabinet de cet amateur distingué fut livré aux enchères en 1756. Ce sont les livres les plus élégants qui se soient montrés dans les ventes de l'époque « Un volume, a dit Charles Nodier, qui porte à la garde, » dans un médaillon ovale, fort gracieusement orné l'*Ex-Musæo Pauli* » *Girardot de Préfond*, n'a presque plus de valeur fixe. »

[3] « Naigeon avait rassemblé la Bibliothèque des classiques grecs et » latins, la plus éminemment belle de toutes celles que des particuliers » ont formées en France, dans ces derniers temps. Il poussait, à cet » égard, sa *manie* à un point vraiment excessif. Une ligne de marge, » un maroquin un peu plus brillant, le faisaient pâlir et pâmer d'aise, » quand le livre lui appartenait; de chagrin et de mécontentement, » quand un autre était l'heureux possesseur. » (RENOUARD.)

Digitized by Google

les y faire relier. Thouvenin rendit quelque vie à l'art expirant, et après lui sont venus Simier, Koehler, Bauzonnet, Trantz, Capé, Duru et quelques autres, mais nous n'avons pas à nous occuper de ces artistes modernes. Quant aux anciens, bien que l'industrie des relieurs fût souvent, dans leur temps, unie à celle des libraires, ceux-ci ont eu des historiens de leurs corporations, et même de leurs travaux individuels, tandis que les autres ont été privés de cet avantage. A peine les années ont-elles permis de surnager à quelques noms, tels que ceux des *Gascon*, des *Du Seuil*, des *Oudart*, des *Padeloup*, des *Derome*. Leurs contemporains et leurs successeurs, pour la plupart, sont oubliés dans la mort, tandis que nos regards s'attachent à ce que leurs mains ont décoré et empêché de mourir [1]. Il est regrettable surtout que les relieurs du moyen-âge n'aient pas inscrit sur leurs œuvres des marques propres à les faire reconnaître et honorer de nos jours! Quelle douce satisfaction ce serait pour les bibliophiles, de savoir à quels artistes sont dus ces vêtements, ou pour mieux dire, ces parures si soignées, si somptueuses, on serait tenté d'ajouter, si *respectueuses* pour les conceptions de l'esprit humain auxquelles elles ont su donner un relief de plus! Quel contentement de savoir, d'une manière sûre, non-seulement qui a possédé tel ou tel livre, mais encore qui a façonné ces plaques et ces coins d'or et d'argent si bien ciselés, ces ivoires sculptés et parfois incrustés de pierres précieuses; ces fermoirs où l'élégance le dispute à l'éclat, ces doublures de soie en un mot, cette ornementation de meubles par excellence des résidences royales et des nobles manoirs! Ce serait un surcroît de valeur, même pour les reliures qui, dans notre siècle, en ont déjà acquis une tout exceptionnelle; car, on a vu, par exemple, à la vente des

[1] Nous renvoyons, pour des travaux sur un sujet que nous pouvons à peine esquisser ici, à des œuvres spéciales parmi lesquelles il faut distinguer la savante préface que M. Libri a mise en tête du catalogue de sa bibliothèque, vendue à Londres, en 1859, et les articles si intéressants de M. E. Fournier, dans la *Gazette des Beaux-Arts*.

Digitized by Google

livres de M. Léon Cailhava, en 1862, monter jusqu'à 217 f, une Bible latine de Rob. Estienne, de 1555, in-8°, maroquin, belle reliure de Thouvenin, alors que le même livre, en reliure de veau, ordinaire, ne vaudrait pas plus de 30 fr.

Il ne nous semble donc pas hors de propos d'indiquer rapidement un petit nombre de reliures de prix de la Bibliothèque de Bordeaux ; pour cela nous désignerons les ouvrages auxquelles elles s'appliquent :

Rime de diversi nobili huomini et eccellenti poeti, nella lingua thoscana; Venetia, Gabriel Giolito, 1547, in-12. — Ce volume a appartenu à Charles-Quint, qui mettait sur la reliure de ses livres, comme on le voit ici, son portrait, ses armes et sa devise (les Colonnes d'Hercule avec les mots : *plus oultre*), et, en légende, autour du portrait, son nom, *Carolus V*, ce titre : *Rom. Imper*, et son âge, *Etat sve XLII*. Cette reliure primitivement gauffrée, ayant été endommagée par la vétusté, on en a repris et replacé une portion sur le plat.

Continuation de l'histoire de notre temps, jusques à l'an 1556, par M. *Guillaume Paradin;* reliure du XVI^e^ siècle, avec une vignette ovale de fantaisie, et au-dessous, les armoiries, d'abbé mitré et crossé, de Charles de Castelan, qui, de l'abbaye de la Sauve, passa à celle de Saint-Germain-des-Prés, à Paris, où il mourut, le 28 Novembre 1676. Avant de quitter la première, il lui avait fait don de cet exemplaire, ainsi que le constate une note écrite sur le frontispice.

Conciliorum omnium generalium et provincialium Collectio regia. Parisiis, è typog. regia, 1644, in-folio. 37 volumes magnifiquement reliés en maroquin rouge du Levant, filets dorés sur le plat et fleurs de lys entre les nervures du dos; écusson royal au milieu du plat, et au-dessous, les armoiries épiscopales du même seigneur, abbé de Castelan. — Cet exemplaire appartenait, avant la Révolution de 1789, au monastère de Ste-Croix, de Bordeaux.

Digitized by Google

Laurière (de), Secousse, de Bréquigny, Villevault, Pastoret, etc. Ordonnances des roys de France de la troisième race, recueillies par ordre chronologique, etc., in-folio. 22 volumes, desquels les onze premiers ont une reliure de maroquin bleu-foncé du Levant, avec l'écusson royal doré au centre du plat, et encadrement à roulettes également doré, sur les bords du même plat; dos orné à nervures et tranches dorées. — L'exemplaire a appartenu, comme l'indique un écusson gravé à l'intérieur, à Alexandre d'Hermand, ingénieur du Roi.

Cl. Gros de Boze, Médailles sur les principaux évènements du règne entier de Louis-le-Grand, avec des explications historiques. Paris, Imprimerie royale, 1723, in-folio. Très-bel exemplaire, relié en maroquin rouge, avec écusson doré sur le plat encadré dans un filet d'or, dos à nervures séparées par le chiffre de Louis XIV surmonté de la couronne royale avec trois fleurs de lys. — L'exemplaire fut donné à l'Académie par J.-P. Loret, président de la Chambre des Enquêtes, au Parlement de Bordeaux.

Le Feron (J.) et *Godefroy*, Histoire des Connestables, Chanceliers et Gardes-des-Sceaux, Mareschaux, Amiraux, etc., avec leurs armes et blasons (par *Cl. Collier*); in-folio, relié en veau, avec un simple filet sur plat, et, au centre, un écusson doré, avec une couronne de marquis au-dessous des armoiries; et au bas du dos, un petit écusson portant une aigle aux ailes éployées (support deux lions).

Lamare (Nic. de) et *Lecler-du-Brillet*, Traité de la Police, où l'on trouvera l'histoire de ses établissements, les fonctions et les prérogatives de ses magistrats, etc., Paris, 1722, 29 et 38, in-folio, 4 volumes. — Au bas du dos, on remarque le même petit écusson qu'au volume précédent, lequel est aussi sur un très-grand nombre de livres de la Bibliothèque, sans que nous ayons pu découvrir sa signification.

Digitized by Google

Topographie française, ou Représentations de plusieurs villes, bourgs, chasteaux, plans, forteresses, vestiges d'antiquités, etc, par *Claude Chastillon*, Paris, Boissevin, 1655. — Cet ouvrage, ainsi que cela a été déjà dit, paraît être une contrefaçon; toutefois, il a encore de la valeur; c'est un volume in-folio, très-bien relié en maroquin rouge, et décoré de dix écussons curieux dont le sens nous échappe encore; mais, en outre, il porte à l'intérieur les armoiries gravées du pair de France de Chaulnes, Louis-Auguste d'Albret, vidame d'Amiens.

Auteuil (*Ch. de Gombault*, baron d'), Histoire des ministres d'État qui ont servi sous les roys de France de la 3e lignée, Paris, A. Courbé, 1642, in-folio. — Ce livre a fait partie de la Bibliothèque du grand Colbert, contrôleur général des finances et ministre d'État. C'est ce que prouve la *givre* ou guivre (Coluber), blasonnée sur sa reliure fort riche. Le même blason se retrouve sur une pareille reliure du volume in-folio intitulé : Relation de la bataille donnée par M. le duc d'Anguyen, pour le secours de Rocroy, le 19 Mai 1643, Paris, S. Cramoisy, 1643. — L'ouvrage même a été attribué à Louis de Bourbon, duc d'Enghien, et l'exemplaire est fort beau.

Strabonis Geographia (græcè) cum notis *G. Xilandri*, *Is. Casauboni* aliorumque, Amsterdam, Wolters, 1707; 2 vol. in-folio. — Très-belle reliure vélin cordé, avec les armoiries dorées de la ville d'Amsterdam.

Vivienni (*Georg.*). De officio probi patris familias libri quatuor. Lovanii, Wellens, 1563, in-8°. — Volume orné sur le plat d'un magnifique écusson de France, avec la barre en travers des trois fleurs de lys, surmonté d'un chapeau de cardinal. Il porte à l'intérieur ces mots inscrits au frontispice : *Ex dono Rev. Cardin. et Princip. C.-C. Borbonnii*, double indication qui prouve que primitivement il a appartenu à Charles de Bourbon, cardinal-archevêque de Rouen et légat d'Avignon, fils de Charles de Bourbon, duc de Vendôme, lequel fut,

Digitized by Google

après la mort de Henri III, proclamé Roi, sous le nom de Charles X, par les ligueurs, au Parlement de Paris (1589). Il était alors prisonnier de Henri IV. Ce livre a fait partie de la Bibliothèque du couvent des Récollets de Bordeaux.

Œuvres de *Boileau*, enrichies de figures gravées par Bernard Picart; deux beaux volumes in-folio, édition d'Amsterdam, 1729, reliés en maroquin du Levant, avec écusson doré, portant au milieu les deux mots : LIBERTÉ-ÉGALITÉ, et un simple filet d'encadrement doré, nervures et coins à fleurs également dorés.

Fénelon. Les Aventures de Télémaque; magnifique édition in 4°, de l'imprimerie de *Monsieur*, 1785; même reliure que les Œuvres de Boileau ci-avant, et que le *Bossuet*, Histoire universelle, Didot l'aîné, 1784, dont nous avons déjà fait mention.

Lachappelle (*Jean de*), Les Amours de Catulle; Paris, veuve de F. Delaulne, 1725, in-12. — Deux charmants petits volumes, avec des ornements variés et très-élégamment dorés sur plat et sur dos, et, sur chacun des côtés du plat, l'écusson de Baylens de Poyane.

Miroir hystorial de *Vincent de Beauvais*, Paris, 1531, in-folio, 5 volumes. — Riche reliure de maroquin rouge, avec les armoiries de la marquise de Pompadour (trois tours maçonnées de sable). Une note manuscrite à l'intérieur, semble indiquer que cet exemplaire a été acquis pour 120 fr. à une époque ignorée.

Autre volume in-folio (Le Temple des Muses), aussi avec les armoiries de la marquise de Pompadour.

Histoire de Saintonge, Poitou, Aunix et Angoumois, par *Armand Maichin*, St-Jean-d'Angely, Boysset, 1671, in-folio, reliure portant sur chaque plat les armoiries de Béthune.

Bon nombre de charmants petits volumes, in-8°, passant pour avoir été reliés par Derome, en maroquin vert uni, avec encadrements à trois filets dorés.

Digitized by Google

Puffendorfi (*Sam.*), Analecta politica, édition d'Amsterdam, Jansson, 1698, in-8°; reliure en veau fauve portant sur le plat, l'écusson de forme allongée à deux bandes, armoiries du comte d'Hoym.

Trois délicieux petits volumes intitulés : Discours d'aucuns propos rustiques, facecieux et de singulière récréation, par *Noël Du Fail*, auteur des Contes d'Eutrapel; Paris, 1732, in-12, 3 vol., reliure en maroquin rouge, de Derome, avec l'écusson gravé à l'intérieur, de l'abbé de Laporte, vicaire-général de Bordeaux.

La Comédie du Pape malade tirant à la fin; Paris, Jean Durant, 1684; très-jolie reliure en maroquin vert-clair, ayant appartenu au même vicaire-général. Cet exemplaire est celui du duc de la Vallière, payé, à la vente de sa Bibliothèque, 72 liv., ainsi que l'indique le *Manuel du Libraire*, t. III, p. 493. On trouve une analyse curieuse et assez étendue de cette *Comédie* et du *Marchand converti*, que nous possédons reliés ensemble, dans la *Bibliothèque du Théâtre-François*, 1763, t. III, p. 263-272.

Enfin, la Bibliothèque conserve encore un certain nombre de volumes, la plupart in-folio, portant des fleurs de lys parsemées au hasard sur le dos, et quelquefois sur toute la couverture. Lorsqu'il s'y trouve en même temps les armes de France avec le chiffre royal, cette distinction indique que les livres ont dû provenir de dons faits par le Roi; il en a surtout été ainsi sous Louis XIII et les règnes suivants. Les fleurs de lys seules, sur simple reliure en basane, ne font présumer, le plus souvent que des prix donnés dans les Colléges; on les remplaçait quelquefois, pour une semblable destination, par divers ornements ou emblèmes dorés. Entre autres ouvrages de cette catégorie, un très-bel exemplaire, gros in-folio, est l'ouvrage posthume de *Fr. Beaucaire de Péquillon*, évêque de Metz, intitulé :

Digitized by Google

Rerum Gallicarum Commentarii. — Sa reliure est remarquable par la richesse d'un encadrement à roulettes au centre duquel sont les armoiries de Bordeaux.

Ces indications pourraient être accompagnées d'un très-grand nombre d'autres analogues, mais elles suffisent, et au-delà, au but que nous nous sommes proposé.

Rappelons, par un seul et dernier mot, sur la *provenance* des ouvrages de la Bibliothèque de Bordeaux, qu'une très-grande partie indique les donateurs, et qu'à-peu-près tous les volumes de la Théologie portent au frontispice la dénomination, écrite à la main, des Couvents ou Communautés auxquels ils ont appartenu.

Notre tâche nous paraît avoir atteint ses limites, du moins en ce qui concerne les *livres imprimés*. Si l'on nous reprochait d'avoir été trop bref sur certains points, d'avoir donné trop d'extension à certains autres, de nous être montré partout narrateur distrait ou prolixe, plutôt que bibliographe exercé, nous ne saurions guère songer à nous en défendre. Il n'appartient qu'à un petit nombre d'hommes spéciaux de justifier complètement cette devise : *Science et conscience.* Nous serions trop heureux que l'on voulût bien nous en appliquer seulement la seconde moitié. Au lieu de l'ambition, par trop déplacée, de nous faire un renom de bibliographe érudit, nous avons eu, purement et simplement, le désir d'étaler, aux regards de nos compatriotes et des étrangers, ces magnifiques œuvres marquées au coin du génie ou du talent; ces livres rares et recherchés qui constituent tout à la fois l'opulence réelle et la séduisante parure de la Bibliothèque bordelaise. Nous avons été, d'ailleurs, si peu soucieux de notre réputation et si préoccupé de la leur, que, souvent, au milieu de cette assemblée imposante d'écrivains éminents, dans toutes les branches des sciences humaines, plus d'un parmi eux nous a arraché cette parole célèbre de Jean XXII sur saint Thomas-d'Aquin : *Quot scripsit articulos, tot fecit miracula !*

—

Digitized by Google

TROISIÈME PARTIE

—

MANUSCRITS [1]

I

La Bibliothèque de Bordeaux est assurément loin de posséder tous les manuscrits qui auraient pu, et même dû, lui être attribués dans le temps où la municipalité eut l'intention de réunir en meilleur ordre tout ce qui avait été provisoirement déposé dans divers locaux. Nous avons déjà fait

[1] Il n'existe point encore de catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de la ville de Bordeaux. Vainement MM. Jouannet, de Cayla et de Conilh, avaient-ils entrepris tour-à-tour d'en publier un. Cette tâche difficile était réservée à M. Jules Delpit, que ses profondes connaissances et ses recherches laborieuses, notamment en matière de paléographie, signalaient, comme plus compétent qu'aucun autre, pour apprécier, diviser et classer cette portion importante de nos richesses littéraires et scientifiques. C'est ce qu'il a bien voulu faire spontanément, et à quoi il a travaillé, depuis plusieurs années, avec autant de soin que de vigilance. Son œuvre propre et unique est, nous le croyons, achevée; il en a même fait hommage à la cité qui s'honore de le compter parmi ses

Digitized by Google

connaître à quelles tristes soustractions avaient été exposés les livres, et particulièrement les manuscrits qui, par leur forme, excitaient, peut-être plus que toutes les autres choses, la curiosité et la convoitise. Quelquefois les gardiens ou préposés, avons-nous dit, gens dépourvus d'instruction et même de sens commun, se sont servis de tels ou tels cahiers et de feuilles mal cousues ou détachées, pour leurs usages domestiques. Souvent aussi, les amis des anciens propriétaires dépouillés, ou certains bibliophiles peu scrupuleux, sont venus, sous prétexte de simples recherches, reprendre ou s'attribuer furtivement ce qui leur convenait.

Que devint donc le nombre incontestablement très-considérable d'œuvres imprimées ou manuscrites qui avaient appartenu aux communautés religieuses, si avides et si jalouses de ces richesses ? Dieu seul l'a su ; mais ce qui fut de notoriété publique, c'est que les dépôts furent plutôt dispersés et pillés qu'anéantis, et que les livres les plus précieux, vendus de gré à gré à de vils prix, passèrent dans des bibliothèques particulières ou dans les pays étrangers : en Allemagne, en Prusse, en Angleterre surtout. Le temps a révélé quelques-uns de ces enlèvements. Ainsi, un bibliophile anglais, Richard Heber, étant mort à Londres, en l'année 1832, ses héritiers firent vendre aux enchères les innombrables volumes qu'il avait réunis. Le catalogue publié pour cette vente, formait treize volumes, et l'article suivant se trouvait au n° 444 du tome XIe : « Lois, coutumes et priviléges de la cité de Bor-

enfants les plus érudits. Nous ne la connaissons pas, mais nous sommes assuré qu'elle est remplie de renseignements très-précieux pour la Bibliothèque et pour le public. Nous ne saurions donc trop insister auprès M. le Maire et du Conseil municipal pour qu'elle soit livrée à l'impression le plus tôt possible. C'est pour nous, non-seulement le sujet d'un vif désir, mais un impérieux devoir. Cependant, pour ne pas entièrement passer sous silence ce qui se liait intimement à notre travail, nous nous sommes permis de passer rapidement en revue une petite partie de nos richesses manuscrites, à l'aide, d'ailleurs, de quelques indications de M. Delpit lui-même, et de notes informes de l'un de nos anciens prédécesseurs.

Digitized by Google

deaux, précieux mss. sur vélin, du XV^e^ siècle, contenant, entr'autres pièces, les priviléges accordés aux Bordelais par le roi Jean, par Édouard I^er^, par Louis XI. Il provient de la Bibliothèque de l'Académie des Sciences de Bordeaux. » Le n° 318, du tome XI^e^, indiquait comme provenant de la même source l'ouvrage ci-après : « Livre des propriétés des choses, translaté par Jehan Corbichon, du latin en français, l'an 1372, par le commandement du roi Charles-Quint de son nom, régnant en France. Superbe mss. du XV^e^ siècle, sur papier vélin, à deux colonnes, lettres majuscules ornées et enrichies d'un grand nombre de miniatures en or et en couleur. » La personne qui nous a fourni ces renseignements signalait encore, comme tiré de la bibliothèque des Jésuites de Bordeaux, un beau manuscrit de la *Vie des Saints*

Il semble bien regrettable que la ville de Bordeaux informée de l'existence de tant de manuscrits qui lui avaient été frauduleusement soustraits n'ait pas, en temps utile, tenté de les faire réclamer en pays étranger : ses magistrats, on l'a déjà rappelé, se bornèrent à faire constater et rassembler les livres et les manuscrits épars dans les dépôts provisoires.

M. Jouannet, plusieurs années avant d'être appelé aux fonctions de conservateur, fut le premier à qui on confia la mission d'aller reconnaître et de faire transporter à Bordeaux tout ce qui se trouvait au dépôt de Cadillac et qui provenait, en grande partie, de l'ancienne Abbaye de la Sauve. Ce couvent, comme on sait, fondé, en l'an 1604, par Jean-Louis de la Valette, duc d'Épernon, avait pendant deux siècles, recueilli de véritables trésors, en livres et manuscrits. Aussi le savant littérateur dressa-t-il un rapport plein d'intérêt, qui fut transmis à M. le Préfet de la Gironde et qui dût faire trop tard déplorer ce qui s'était passé jusqu'alors là comme ailleurs.

Ce rapport commençait par rappeler qu'aux manuscrits du couvent de Cadillac se trouvaient alors mêlés ceux de l'Abbaye de la Sauve; il faisait savoir, en second lieu, que M. Jouannet, avant de se mettre à l'œuvre, avait été précédé ou

Digitized by Google

plutôt devancé par M. l'abbé Delort, représentant de l'Archevêché de Bordeaux ; que cet ecclésiastique avait fait un triage à son gré et qu'il avait pris livraison de plus de sept cents volumes ; de telle sorte que le dénombrement de ce qui restait pouvait être établi de la manière suivante :

2,341 ouvrages imprimés de divers formats, dégradés, incomplets et qui furent laissés au dépôt de Cadillac,
1,988 autres, de valeur médiocre, qui furent transportés à Bordeaux,
42 manuscrits également envoyés dans la même ville.

Quant à ces 42 volumes manuscrits, ils étaient en assez bon état, ainsi qu'un certain nombre de cahiers ou feuillets. Après avoir été inventorié, le tout vint grossir ce qui avait été recueilli des autres dépôts ; la plus grande partie demeura longtemps confondue dans les rayons de la Bibliothèque avec les livres imprimés.

Leur séparation a été opérée, et nous avons, peu de temps après notre installation, pris soin de faire transporter dans le cabinet du Conservateur tous ces manuscrits s'élevant à environ 1,300 qu'on peut ainsi diviser, en suivant l'ordre des Catalogues d'ouvrages imprimés.

Belles-Lettres, environ.	100	Total : 1,300
Sciences et Arts y compris la Musique.	240	
Histoire.	280	
Jurisprudence.	280	
Théologie.	400	

Dans ce nombre, cependant, ne sont pas comprises deux collections de pièces plus ou moins intéressantes, savoir d'une part environ cinquante volumes, dont plusieurs sont manuscrits, dépendant de l'acquisition faite par la Ville aux héritiers Bernadau, et, d'une autre part, cent autres volumes *in-folio minor*, ayant appartenu à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux. Chacun de ces derniers contient des Mémoires envoyés aux concours sur divers sujets,

Digitized by Google

ainsi que des travaux particuliers de plusieurs membres de l'Académie. Quelques-uns sont des copies de productions de Montesquieu. Ce sont là des travaux à-peu-près ignorés et qu'il serait très-utile de consulter, ou de livrer à l'impression. Les mémoires sont principalement relatifs à des questions de médecine, de chimie ou de physique, d'astronomie, de géologie, d'agriculture, de mathématiques, d'histoire ou à des particularités locales. Nous avons fait dresser une table des matières qui y sont traitées.

Arrivons au classement spécial des mêmes manuscrits.

II

Nous avons peu de chose à dire de la classe des Belles-Lettres. On y remarque d'abord les copies de quelques tragédies de Sénèque, des fragments d'une Épopée du XIII[e] siècle, et, en outre, un volume, in-folio comme les précédents, d'un livre assez singulier ; il est intitulé :

Le charmant Alexis, Tragedie composée par un Alexis de ce temps, pour la plus grande gloire de Dieu Anne, Marie, H. Joseph Geneuieue Louis A. RL. F. J. L'an I, 6, 5, 5.

Cette œuvre dramatique, en 5 actes, d'environ 300 pages très-bien écrites en bâtarde, est dédiée à Son Altesse Sérénissime Madame la duchesse de Longueville. On trouve, en tête, le portrait de l'auteur, fait au crayon, son pseudonyme « Alexis du Temps, Anno 1656, Æt. 55, » et, au-dessous, ces dix vers :

L'original de ce visage
Quitant son nom et son pays,
Et voulant paroistre Alexis,
Par le charme de son ouvrage,
Par un sainct mouuvement des Cyeux,
Pour réussir en son adresse,
A cœuu ne pouuoir faire mieux
Que de s'offrir à votre Altesse,
Laquelle prenant part aux maux de ce proscrit
En fera mieux conoistre et le corps et l'esprit.

Digitized by Google

Le véritable nom de l'auteur était L. de Massip, ainsi qu'il a signé lui-même la dédicace. Ce conseiller au Parlement de Bordeaux aurait dû se borner à faire connaître ses traits seulement.

Il y a, parmi les manuscrits, un assez grand nombre d'autres recueils de poésies inédites, plus ou moins modernes. On y trouve, aussi un roman de chevalerie, en prose, du XVe siècle. A une époque plus rapprochée de nous appartiennent divers petits poèmes et vaudevilles. Enfin (nous ne saurions en féliciter les auteurs), on a pris soin de composer et d'écrire quatre recueils formant une douzaine de volumes, 1° de chansons choisies pour servir à l'histoire *anecdote* de France, depuis 1600 jusqu'en 1738; 2° de chansons historiques depuis 1642 jusqu'en 1711; 3° de chansons choisies et de vaudevilles, également pour servir à l'histoire *anecdote*, depuis 1719 jusques et compris 1729; 4° de chansons et diverses pièces de poésie sur Louis XIV, sur les princes, princesses, seigneurs et dames de la Cour, sur les ministres, sur les affaires du temps, etc. — On serait, à ce sujet, tenté de dire, avec une variante de deux vers bien connus, que, dans ces collections, miroir des mœurs d'un temps heureusement déjà loin de nous,

> Le poète souvent brave l'honnêteté,
> Tandis que le lecteur n'est guères respecté.

Le reste des manuscrits, qui pourrait être classé avec les Belles-Lettres, n'ayant que fort peu d'intérêt, nous passons outre.

III

En ce qui concerne la classe des Sciences et Arts, beaucoup plus considérable, nous signalerons, en première ligne, plusieurs manuscrits, avec ou sans nom d'auteur, dont le sujet se rapporte aux œuvres d'*Aristote* ou aux commentaires dont elles ont été l'objet. Les uns sont remarquables par la

Digitized by Google

netteté des caractères, le bon goût de leurs titres et de leurs initiales, leurs ornements de couleurs variées; les autres par le bon état de conservation. Nous nous bornerons aux principaux.

Un des plus remarquables a pour titre : *Tractatus de proprietatibus rerum, compilatus à Fratre Bartholomeo anglico, Ordin. fratrum Minorum*, petit in-folio à deux colonnes sur parchemin. L'ouvrage est divisé en 19 livres, écrit en caractères très-lisibles, avec des initiales dont la première est enjolivée d'une vrille rouge, et dont les autres sont alternativement bleues et rouges; les titres-courants sont de cette dernière couleur. La pagination se trouve seulement au *recto*, et en gothique, avec réclame à la fin de chaque cahier : sauf une échancrure de la reliure en bois et quelques taches sur les premiers et derniers feuillets, le volume est assez bien conservé.

Ce manuscrit est du XIV^e^ siècle.

Au fond, l'auteur de cette sorte de *Polyanthea* ou Encyclopédie était Barthélemy de Glanville, moine anglais. Il s'était servi des travaux d'Albert-le-Grand, en puisant presque aux mêmes sources. Son ouvrage (sur lequel on peut consulter les *Mélanges d'une grande Bibliothèque*, tome IV, p. 105) a été souvent imprimé au XV^e^ siècle : il fut traduit en français, en anglais, en espagnol et en hollandais.

Un autre recueil manuscrit, dont la date doit également être assignée au XIV^e^ siècle, contient quinze opuscules dont les indications sont celles-ci :

1° Les derniers feuillets et la table d'un traité intitulé de *Ludo schaccorum*, attribué par quelques biographes au dominicain Robert Holcoth, mais appartenant à un autre Religieux du même Ordre nommé Jacobus de Cessolis [1];

[1] Cette œuvre, fort goûtée au moyen-âge, est un traité de morale (*De moribus hominum et officiis nobilium* dont l'auteur puise les règles dans la marche du jeu des échecs. Cette conception, qui nous ferait au-

Digitized by Google

2° *Quædam moralitates ;*

3° *Imagines Fulgentii ;*

4° *Enigmata Aristotelis moralisata.* (Ces trois ouvrages de R. Holcoth) ;

5° *Tractatus de Divite Christiano à Fr. Petro Thome, Ordinis fratrum Minorum.* Ce frère Thomas a laissé plusieurs Traités et Commentaires restés inédits ;

6° *Declamationes Senecæ moralitate,* per magistrum *Nicolaum Nivet,* Ordinis prædicatorum Nivet était philologue et historien ;

7° *Quadraginta duæ mansiones,* edite per *Michaëlem de Massa,* Ordinis sancti Augustini ;

8° *Tractatus de vitiis et virtutibus,* per *Cancellarium Parisiensem ;*

9° *Tractatus de quatuor virtutibus Cardinalium,* per *Michaelem de Massa ;*

10° *Tractatus Hugonis de medicina animæ ;*

11° *Liber de triplici.....*

12° *De pugna spirituali* edito a *Fr. Anthonio Rampologis de Janica,* de Ordine Fr. Heremitarum sancti Augustini. Dans l'*Anastasis Augustiniana,* de Thomas Gratien, ce nom est écrit *Antonius Rampegolia :* « C'était, dit l'auteur de l'*Anastasis,* le premier des prédicateurs de son temps ; »

13° *Quædam moralitates* editæ Parisiis, ab *Henrico Anglico de Lichedade ;*

14° *Tractatus de resurrectione J. C., utilis et bonus valdè ;*

15° *Liber de similitudinibus,* editus ab *Anselmo, Cantuarensis archiepiscopus.*

jourd'hui sourire, passa alors pour admirable. Le traité *De ludo scacchorum,* imprimé, pour la première fois, sans lieu ni date (Utrecht, 1473), obtint des éditions nombreuses ; il fut traduit en italien, en flamand, en anglais, en français (*Le Jeu des Eschez moralisé,* Paris, 1504). — Voir au sujet de ces éditions devenues extrêmement rares, d'amples détails dans le *Manuel du Libraire.*

Digitized by Google

Le recueil dont il s'agit est in-4°, sur parchemin; le caractère en est joli, très-lisible et peut-être de la même main. Les principales initiales renferment les trois couleurs rouge, bleue et verte. Il ne présente ni titres-courants, ni chiffre de pagination, ni signatures. Les réclames y sont encadrées d'un trait rouge. La reliure de bois est assez bien conservée; on y voit encore quelques gros clous et la trace de fermoirs.

Ce manuscrit provient du couvent des Carmes-Déchaussés, de Saint-Louis, aux Chartrons (Bordeaux).

Un autre manuscrit digne d'intérêt consiste en un exemplaire, parfaitement conservé, sur beau parchemin, à caractère très-lisible, avec les initiales de trois couleurs (bleu, rouge et vert-d'eau), d'un volume, ayant le titre suivant: *Sententiæ super libro de animâ, editæ a fratre Ægidio de Roma, Ordinis fratrum heremitarum sancti Augustini*, in-folio sur beau parchemin, de la fin du XIV^e^ siècle, écrit sur deux colonnes, au nombre de 936, avec des chiffres arabes à chaque colonne; le caractère est lisible, mais chargé d'abréviations; les principales initiales sont également en bleu, rouge et vert-d'eau, ornées et appuyées sur un bâton marginal, bleu et rouge, terminé aux extrémités par des vrilles qui montent et descendent. Les autres initiales sont moins ornées. Le volume, relié en bois, est assez bien conservé.

Deux autres manuscrits du même Religieux, *super libro physicorum*, dont les initiales de chaque partie sont peintes avec autant de délicatesse que de bizarrerie; ils paraissent être du XV^e^ siecle; — un autre volume *de animâ*, sans titre et sans nom d'auteur ou de calligraphe, sur parchemin, avec des initiales aux trois couleurs, du XIV^e^ siècle.

Un ouvrage d'Isidore de Séville, oracle de l'Espagne au VII^e^ siècle, ainsi intitulé: *Libri ethimologiarum viginti, quos Ysidorus minor Episcopus ad Serebutum regem Gothorum et postea ad Braulionem*, etc. [1]

[1] C'est une véritable encyclopédie ou compilation faite avec bien peu

Digitized by Google

Ce manuscrit, présumé du XIIe siècle, est très-beau ; il appartenait aux Jacobins de Bordeaux depuis 1565 ; c'est un in-folio à deux colonnes, sur parchemin, en cursive romaine ; ses principales initiales sont grandes, peintes et rehaussées d'or ; dans le cours de l'ouvrage, elles sont en vermillon ; toutefois les couleurs n'ont pas été bien appliquées ; ce volume pourrait être classé aussi dans l'Histoire.

Dans une autre division des Sciences, outre les *Aphorismes d'Hippocrate et de Galien*, en langue romane, œuvre vraisemblablement plus intéressante pour les paléographes que pour les médecins, on trouve un manuscrit *De doloribus juncturarum, secùndum Lanfrancum*. Lanfranc était un médecin de Milan, du XIIIe siècle ; — puis un *Mémorial des médicaments*, avec une explication datée de 1343 ; — un *Traité des Fièvres*, en latin, d'A. de Chatelin, qui exerça la médecine à Bordeaux, au commencement du XVIIIe siècle ; — un grand nombre d'autres traités de Médecine, de Physiologie, de Chirurgie, de Chimie, de Physique ; — un *Extrait de l'Histoire abrégée des insectes qui se trouvent aux environs de Paris*, in-12 de 275 pages, suivi d'une table ; l'extrait est écrit avec une grande fermeté, par *Fr. Latapie*, de Bordeaux, membre de l'Académie de la même ville et professeur de botanique, mort en 1823 ; l'Histoire qu'il a abrégée est de *Et.-L. Geoffroy*, docteur régent de la Faculté de médecine de Paris (le volume est indiqué au Catalogue imprimé des Sciences et Arts, n° d'ordre 3960) ; — un volume intitulé : *Des Arts rustiques*, traduction de Columelle (*De re rusticâ*), par l'abbé *Bellet*, chanoine de Cadillac ; in-4° de 354 pages, relié en basane. La traduction est précédée : 1° d'une lettre de l'auteur à M. de Raoul, conseiller du Roi au Parlement de Bordeaux ; 2° d'un avertissement sur les poids, les mesures, les monnaies et les vents. Cet ouvrage provient de la Bibliothèque de l'ancienne Académie de Bordeaux. Nous possédons, du chanoine Bellet, qui écrivait vers le milieu du

de critique. Elle a été imprimée plusieurs fois La première édition, Augsbourg, 1473, in-folio, contient une Mappemonde digne d'attention.

Digitized by Google

XVIII^e^ siècle, plusieurs autres manuscrits et notamment des cahiers d'observations météorologiques, qui sont fréquemment consultés.

Signalons encore, pour les Beaux-Arts, un précieux manuscrit intitulé : *De perspectivâ pingendi, auctore Petro pictori Burgensi*, in-4°, sur papier fort, avec nombre de figures très-bien faites ; le caractère est petit, mais très-lisible; les initiales sont alternativement rouges et bleues, avec léger ornement. Ce manuscrit qui semblerait être du XVII^e^ siècle, a été souvent consulté, et est fort apprécié de la science parisienne [1].

Enfin, peu de mots sur les manuscrits de la Musique nous semblent devoir suffire. La Bibliothèque possède, sous cette dénomination, d'abord quelques in-folio de plain-chant ; — un choix d'airs notés pour une seule et pour deux ou plusieurs voix ; — une *Méthode facile de Milandre*, pour apprendre, en très-peu de temps, à jouer de la viole d'amour ; — un recueil de vaudevilles dont les chants sont notés, et quelques autres pièces d'un médiocre intérêt.

IV

Quoi qu'il en soit de l'état ou de la valeur des manuscrits relatifs aux Sciences et aux Arts, que nous venons d'indiquer, nous pouvons affirmer, dès ce moment, que ceux de l'Histoire leur sont supérieurs. En ce qui peut nous intéresser le plus, signalons d'abord les deux Cartulaires de l'Abbaye de la Sauve (*Cartularius major Sylvæ majoris*, et *Cartularius minor ejusdem*).

Après ces deux beaux in-folio, il en est d'autres également dignes d'attention.

[1] Cet ouvrage a été imprimé à Venise, en 1508, in-folio, et son édition a acquis une haute valeur ; elle s'est adjugée à 121 et 151 fr. dans des ventes récentes.

Digitized by Google

Au premier rang doit figurer la *Translation de la premiere guerre punique que compila maistre Leonard de Aretio*, un volume in-4°, sur parchemin, 76 feuillets. Les pages sont encadrées d'un simple filet au crayon noir ; l'écriture est une sorte de ronde gothique, carrée, très-lisible, sans ponctuation et sans accents ; la première initiale, en N, est légèrement ornée sur un filigrane, en fond d'outre-mer (bleu) dans l'intérieur de la lettre, et de carmin à l'extérieur, encadré dans un trait d'azur ; les initiales des divisions sont peintes en vermillon et azur, sans ornement. Ce volume est très-bien conservé, mais il manque de couverture ; le manuscrit est daté, par l'auteur, de l'an 1445. Cet auteur n'est autre que Léonard Bruni, natif d'Arezzo, ville de Toscane ; la Bibliothèque de Bordeaux possède de lui six ouvrages portés au Catalogue de l'Histoire sous les nos d'ordre 1205, 1701, 1869, 1958 et 6257, et à celui des Sciences, sous le n° 1211 ; ses deux livres de *Bello punico* furent imprimés in-folio en 1470, sans nom de ville, et réimprimés à Brescia, en 1498, et à Paris, en 1512 ; leur prologue ou avertissement porte que les *Décades de Tite-Live* ont été traduites par P. Berceuire, prieur de Saint-Éloi, de Paris.

Ceci nous conduit à parler de ce Prieur et de son célèbre manuscrit, l'un des trésors de la Bibliothèque de Bordeaux, que lui envie, assure-t-on, celle de la capitale. Il est ainsi signalé dans nos catalogues imprimés :

Tytus Livius. Décades translatées du latin par ordre du Roy de France Jehan, dans le milieu du XIVe siècle par P. Berceuire, prieur de Saint-Eloy de Paris (manuscrit sur parchemin, décoré de miniatures).

Comme pour l'amateur de manuscrits, nulle particularité ne peut être sans intérêt, on nous pardonnera d'entrer ici dans quelques détails. Quant au fond de l'ouvrage, c'est une bonne et curieuse traduction française de Tite-Live, faite au milieu du XIVe siècle par Berceuire, lequel dit, dans sa préface, qu'il n'entreprit son ouvrage que par obéissance

Digitized by Google

aux ordres de *son seigneur Jehan, de France.* — En l'année 1844, M. Gautier aîné, ancien maire de Bordeaux, publia, dans les Actes de l'Académie de cette ville, une notice biographique très-circonstanciée sur ce Religieux bénédictin, connu aussi sous les noms de *Bercheure*, *Berchoire* et *Berchorius*, lequel est auteur de quatre ouvrages importants que possède notre Bibliothèque, et qui sont portés au Catalogue de Théologie (nos d'ordre 4032-33-34-35).

Ce manuscrit, grand in-folio, est formé, dans son état actuel, de 470 feuilles ou 940 pages, à deux colonnes, sur vélin réglé. La traduction commence par ces mots : « *Je me prens a estant les choses faites par les Romains des le commencement que Rome fut fondée...* » et elle finit par ceux-ci : « *Ci feinist le neuviesme livre de la tierce décade de Tytus-Livius* ».

La première page du texte de la première décade est ornée d'une miniature encadrée de colonnes réunies par une suite de petits frontons. Le caractère est celui de la minuscule, ordinaire à cette époque, et très-lisible malgré ses abréviations. Les titres-courants et les rubriques sont à l'encre rouge. Les pages sont sans chiffres et ont quelques réclames. Les initiales sont alternativement en rouge et en azur, et simplement ornées d'un petit filigrane et de quelques vrilles jetées en marge. L'initiale de chaque décade est plus grande, plus riche, et semée de fleurs sur un fond d'or. Le peintre a déployé un admirable luxe d'ornements dans les premières pages de chacune des trois décades : le texte n'en occupe guère que le tiers, et la page est entourée d'un filet or et azur, enjolivé de fleurs, d'oiseaux, d'animaux et de personnages. Dans l'intérieur, les deux tiers de l'espace sont occupés par un grand cadre gothique en or, dont le décor pyramidal, dans le goût de l'époque, est traité avec beaucoup de précision. Ce cadre enveloppe quatre cartouches symétriquement ajustés sur un fond d'or en tapisserie, et chaque cartouche renferme un sujet emprunté à Tite-Live ; mais, par une bizarrerie commune à l'époque où vivait Berceuire, les Romains,

Digitized by Google

leurs costumes, leurs armes offensives et défensives, les forts qu'ils attaquent, les camps qu'ils occupent, la couronne dont l'artiste a paré leurs généraux, la mître et la crosse qu'il a données aux augures et aux prêtres, tout, enfin, excepté le fait représenté, est du XIVe siècle. Il en est de même de l'encadrement dont le peintre a entouré chacun de ses cartouches : cet encadrement où brillent les trois couleurs, le bleu, le blanc et le rouge, telles que celles du drapeau national de notre temps, ressemble à l'espèce de rose anguleuse qui entoure la croix d'or sur les monnaies des Edward et des Philippe. La vivacité de ces couleurs a conservé un éclat très-beau. Il est regrettable que le premier feuillet du volume manque, que le second soit en partie effacé, que celui qui ouvre la troisième décade ait été arraché, et que le dernier soit un peu sali.

M. Gautier aîné, dans la notice déjà citée, estime que, sans l'indigne mutilation commise par l'enlèvement de la miniature *de la Présentation*, et les autres accidents que nous venons d'indiquer, ce manuscrit, dont on ignore l'origine, pourrait être compté au rang des plus beaux du Prieur de Saint-Éloi. Deux ou trois manuscrits analogues existaient en France, avant 1789; l'un d'eux est signalé dans l'ouvrage de M. Paulin Paris, comme étant aujourd'hui à la Bibliothèque impériale, mais le nôtre contiendrait une décade de plus.

On nous demandait un jour quel était le plus gros et le plus petit livre de nos collections. Nous répondîmes que l'un des plus volumineux était le manuscrit de Berceuire pesant douze kilogrammes, et le plus léger un in-64, relié en maroquin, doré sur tranches, inscrit ainsi sur l'inventaire de la Bibliothèque, le 28 Mai 1824 : *Don de M. Conilly. Ordre de prières journalières à l'usage des Juifs espagnols, imprimé par les soins des frères Jacob et David. Semach fils du Sage, Meïr Creskes, tout hébreu ; Amsterdam, de l'imprimerie de médecine Nephtali Hertz Levy, que Dieu conserve, l'an de la création 5489-1775.* Ce tout petit volume pourrait être contenu dans une coquille d'œuf, remarque faite pour étonner, moins

Digitized by Google

encore pourtant que le témoignage de Pline rapportant que Cicéron avait vu toute l'Iliade renfermée dans une coquille de noix.

Parmi les manuscrits d'un caractère historique, à un autre point de vue, nous croyons devoir en signaler quelques-uns assez remarquables; ce sont : *De diebus festis et de Sanctis eorumque historiâ*, sans nom d'auteur. Le temps de la vie y est retracé sous ces quatre dénominations : 1° *Tempus deviationis*, depuis la chute d'Adam jusqu'à Moïse; 2° *tempus renovationis*, depuis Moïse jusqu'à la naissance de Jésus-Christ, 3° *tempus reconciliationis*, la durée de notre réconciliation opérée par le divin Rédempteur; 4° *tempus peregrinationis*, le temps où nous vivons. Ces quatre temps, suivant l'auteur, représentent, pour l'Église, le premier depuis la Septuagésime jusqu'à Pâques, le second depuis l'Avent jusqu'à la Noël, le troisième depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte, le quatrième, enfin, depuis la Pentecôte jusqu'à l'Avent. C'est là le cercle qui sert à ramener dans les trois derniers temps les fêtes et les Saints du calendrier. En tête est un ornement rouge qui règne sur toute la largeur de la page, et se termine sur la marge à droite par des filets arabesques. La première des initiales est dentelée en bleu avec des filets blancs; dans l'intérieur, on distingue un filigrane blanc sur fond de vermeil. Les autres initiales sont peintes en bleu ou en rouge, légèrement ornées de fleurons rouges ou violets. Le volume est assez bien conservé.

Il existe en outre sur le même sujet, un manuscrit analogue mais moins ancien.

Sur un autre rayon, se trouve *Le livre deus privileyges de entra-due Mars* : ce sont, en effet, sous ce titre, les *Privilèges accordés par les rois d'Angleterre aux habitants de l'Entre-deux-Mers, et l'enquête dressée sur les torts à eux faits par les officiers des dits rois.* Il est assorti d'un cahier in-4° de 23 feuillets, en parchemin, les deux derniers blancs, le tout couvert aussi en parchemin. Ce cahier qui provient de l'Abbaye de La Sauve est sali, mais assez bien conservé.

Digitized by Google

Le caractère est une minuscule gothique bien lisible. L'initiale de la première page est en noir : le signe des suivants est en rouge : la pagination n'y a été apposée que dans des temps modernes. D'après le travail de M. Jouannet, il devrait y avoir des Lettres-patentes de Jean-sans-Terre qui vivait à la fin du XIIe siècle et au commencement du XIIIe ; mais nous ne les avons pas retrouvées, et nos richesses n'existent qu'à partir du XIIIe siècle, sous diverses dates; elles s'étendent jusqu'à la moitié du XIVe, et sont des rois d'Angleterre Jean Ier, Henri II, Henri III, Édouard Ier et Édouard III, toutes relatives à ce qu'on appelait les *Privileyges de la terra de Entre-dos-Mars*. La contrée dont il s'agit était, en ce temps-là, occupée par des agriculteurs qui jouissaient d'une entière liberté, ne payaient de redevance à personne, étaient exempts de toute autorité civile, et s'appelaient *hommes francs du roi*. Les actes qui se rattachent à ces prérogatives sont transcrits en langue gasconne, et un assez grand nombre de ces documents a été publié dans les *Archives historiques du département de la Gironde*, t. III, p. 101 et suivantes. Tous ces manuscrits sont autant de pièces historiques d'autant plus intéressantes et plus précieuses, que longtemps on a cru qu'elles n'existaient plus. Leur traduction en français, répandrait une vive clarté sur cet épisode des annales de la partie de la Guyenne, située au-delà et à l'E. de la Garonne. Qui ne sait, suivant la juste observation de notre prédécesseur M. Jouannet, que c'est à l'abandon, à l'oubli, au mépris absolu des titres anciens, qu'est due, en grande partie, l'obscurité qui enveloppe l'Histoire? Les évènements plus ou moins considérables qui changent la face des empires font négliger des pièces qui paraissent, au premier coup-d'œil, devoir être sans objet, et la postérité perd ainsi les fils qui relient entre eux les faits et leurs conséquences.

Dans l'un de ces actes de *Priviléges*, entre autres, en date du 3 Août 1236, Henri III prend le titre suivant : « *Par la grâce de Dieu, Roi d'Angleterre, Seigneur d'Irlande, Duc de Normandie et d'Aquitaine*, et il promet *d'agir selon les*

Digitized by Google

conseils des honorables Pères G. de Bordeaux[1], *d'Auch*[2] *et de l'évêque de Bazas*[3], *comme il sera agréable à Dieu.....* »

Mentionnons, sans commentaire, parce que nous n'avons pas eu le loisir d'en compulser la teneur, 1° un volume in-folio, manuscrit, contenant uniquement des actes publics ou contrats sur parchemin, et étiqués : *Achats pour noble homme Pierre Eyquem, Escuyer Seigneur de Montaigne*; 2° cinq autres volumes in-folio désignés tous le nom de : *Titres de la maison de Montaigne de 1327 à 1777.*

Un manuscrit non moins précieux pour Bordeaux est celui qui a pour titre :

Tractatus brevis Fratris Stephani de Salanhaco Lemovicensis Diocesis, de quatuor rebus in quibus Deus Prædicatorum Ordinem insignivit.

Cet in-folio sur parchemin, à deux colonnes, ayant 267 feuillets, a été écrit par diverses mains et augmenté de beaucoup d'additions postérieures au Frère Étienne de Salanhac, mort en 1290. Ainsi à l'article des Prieurs des Frères-Prêcheurs, on trouve relaté le décès du Frère Étienne de Bellebaud, à Bordeaux, sa patrie, en 1505. Le texte présente en partie les caractères du XIV^e^ siècle et en partie ceux du XV^e^, à l'exception toutefois de plusieurs additions modernes, telles que celles de Bernard Guidon.

Enfin, sur les règles de quelques Ordres religieux, la Bibliothèque de Bordeaux contient les manuscrits ci-après :

Constitutions de la Congrégation de Notre-Dame-de-Feuillent (sic) *de l'Ordre de Cîteaux.*

Ce volume in 4°, sur papier, d'une écriture bâtarde, très-lisible, relié en basane, ne doit pas remonter plus loin que la fin du XVII^e^ siècle. On reconnaît qu'il s'agit de la traduction de l'ouvrage imprimé, inscrit sous le n° d'ordre 6513 du Catalogue de l'Histoire, avec ce titre latin :

[1] Géraud de Malemort.
[2] Amanieu I de Grisinhac, né à Rions-sur-Garonne.
[3] Raimond III.

Digitized by Google

Constitutiones Congregationis beatæ Mariæ Fuliensis Ordinis cisterciensis ad. s Benedicti regulam accomodatæ in capitulo generali ejusdem Congregationis Romæ celebrato anno 1595, etc.

Ces constitutions en français sont elles-mêmes accommodées à l'usage prescrit au chapitre général tenu à Celles, en Berry, dans les années 1634 et 1637.

Il existe, dans la Bibliothèque, deux autres manuscrits des mêmes Constitutions; le plus récent, rédigé en vertu de l'ordonnance de 1768, in-4°, est de la fin du XVIIIe siècle; il est assez bien conservé; le second, appartenant au XVIe, consiste en un cahier, in-4°, de 131 pages sans compter la table. Il est d'une écriture fort lisible, avec les titres en grosse ronde et un trait rouge encadrant chaque page, mais la couverture est sale.

Un autre manuscrit assez curieux porte ce titre :

Abrégé des grâces et miséricordes singulières dont Dieu a favorisé la vénérable mère Anne Darriet, religieuse de l'Ordre de l'Annonciation, décédée à Bordeaux, en odeur de sainteté, le 6 du mois de Mai 1702, âgée de 78 ans.

Ce volume est un extrait de ce que la Mère Darriet avait écrit elle-même, touchant sa vie, ses mortifications, ses extases et ses visions; il fut fait peu d'années après sa mort, et il a par conséquent, sans dégradation, traversé un siècle et demi.

En l'année 1845, la ville de Bordeaux a fait faire, à ses frais, une copie des titres de la fameuse collection, dite de Bréquigny, relatifs à l'histoire de l'Aquitaine et de la Guienne. Ces titres sont souvent consultés. Bréquigny, comme on le sait, faisait partie de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres, et, en 1764, il reçut du Gouvernement la mission officielle d'aller faire, à la Tour de Londres, le dépouillement des papiers enlevés à la France par les Anglais, et pouvant intéresser Bordeaux. Il y a peu de mois que

Digitized by Google

M. Francisque-Michel, ce si laborieux et si savant écrivain, a, dans un de ses voyages en Angleterre, fait une véritable conquête qui ne peut manquer d'accroître nos richesses historiques. Il a obtenu la communication d'une partie considérable des *Rôles gascons*. Nous souhaitons vivement qu'on lui en doive la publication.

Enfin, deux manuscrits, en langue espagnole, sur des sujets religieux, sont aussi en notre possession.

Le premier porte ce titre détaillé :

Regula Fratrum minorum : *Sequuntur* 1° *Speculum eorumdem*; 2° *Como es fa el cuerpo de padre nuestro sant Francisco, por un clerigo qui se decia el abbas Jacobo*; 3° *Exortacion a saber la doctrina christiana*; 4° *Tratado sobre la pobreza y uso, estado a que son obligados los fratres menores porsu regla, cõpuesto por un devoto y dotto padre VII^e^ general de los Capuchinos, transladado de lingua ytaliana*; 5° *Recolleccion breve de toda la regla*.

C'est un in-18 de 416 feuillets, sur papier fin, réglé, avec pages encadrées. Le caractère est joli et très-régulier. Les initiales sont peintes en rouge ainsi que quelques rubriques; ce manuscrit qui paraît être du XVII^e^ siècle, est en bon état de conservation.

Quant au second, à-peu-près du même âge, et de la même provenance du couvent de la Petite-Observance, il fut donné en l'an 1600 par Henri IV aux Récollets de Bordeaux; il est aussi très-lisible, mais ses ornements sont de moins bon goût; son titre est :

Manual de las cosas a que son obligados los fratres menores por su regla, compiado de los Decretales, edichos de los Doctores, expossedores della regla de nuestro Padre sant Francisco; in-4°. Celui-ci est à longues lignes, sur papier ordinaire.

Un autre volume manuscrit, in-folio, sans date, contient, en simple copie, les testaments plus ou moins curieux de Scaliger, de Cujas et de plusieurs autres personnages célèbres.

Digitized by Google

Dans la collection des manuscrits dont nous nous occupons, il s'en trouve deux, placés côte à côte, à cause de leur analogie. Ils étaient autrefois confondus avec les livres imprimés, dans le Catalogue de l'Histoire, et ils portaient les nos d'ordre 6101 et 6107. Le titre du premier in-folio minor, no 6101, est ainsi conçu : — « Chronologie des Souuerains Pontifes, » qui contient leurs noms et leur patrie, en quel an et jour » ils furent esleus : leur vie, combien ils ont regné et combien » le siege a esté vaccant. Auec plusieurs choses notables qui » sont arriuées de leur temps. Commencants a saint Pierre » et finissants au pape Vrbain VIIIe. De nouveau reveu et cor- » rigé par Christophle Gemma. Traduit de l'italien en francois » par Mre Rene de Preteual, chevalier, marquis de Cleve et » de Panilleuse; a quoy ont esté adjoustez les papes Vr- » bain VIIIe jusques a present MVCLXXI. »

Ce volume, relié et bien conservé, contient, à la fin, la mention qu'il a été « achevé le XXXje et dernier d'Aoust l'an 1671. » Il renferme, outre son sujet principal ci-avant indiqué, des observations ou notices curieuses sur la papesse Jeanne, sur les noms et l'ordre des papes légitimes et des anti-papes, sur les papes sortis des Ordres religieux, sur les Conciles œcuméniques, etc. N'ayant trouvé dans aucun Dictionnaire biographique le nom de *Gemma* (*Christophle*), ni celui de *René de Preteval*, nous ignorons si l'ouvrage ou la traduction ont été imprimés.

Le second manuscrit, in-4o, no 6107, est divisé en neuf opuscules distincts, mais avec une seule pagination : les sujets qui y sont traités séparément se trouvent, en tête du livre, signalés et réunis sous un titre unique *imprimé*. Ces sujets sont :

1o (P. 1 à 62), un sommaire de la Chronologie des Papes; — 2o (p. 63 à 104, l'Histoire des empereurs d'Occident, depuis Jules-César jusqu'à Ferdinand II; — 3o (p. 105 à 140), l'Histoire des empereurs d'Orient, depuis Léon Ier jusqu'à Mustapha II; — 4o (p. 141 à

Digitized by Google

176), la Généalogie et l'histoire des rois d'Espagne, depuis Atanarezo jusqu'à Philippe IV; — 5° (p. 177 à 216), les rois d'Angleterre, depuis Brutus jusqu'à Charles Ier; — 6° (p. 217 à 250), le sommaire des Vies et mœurs des reines de France, depuis Argotte, femme de Pharamond, jusqu'à Anne d'Autriche; — 7° (p. 251 à 272), les Vies des princes de Maurienne, comtes et ducs de Savoie, depuis l'année 1000 jusqu'à 1613; — 8° (p. 273 à 310), les Notices et portraits de plusieurs hommes illustres qui ont fleuri en France depuis l'année 1500; — 9° enfin, l'Histoire de la fondation, des accroissements et des antiquités de la ville de Paris.

Après un examen attentif de ce volume, on serait porté à croire que, d'abord, l'auteur a non-seulement composé, mais encore écrit toutes les notices; qu'ensuite, il a appliqué et collé marginalement près de mille portraits qu'il assure être *tels qu'ils ont été tirez sur les médailles,* avec un certain nombre d'armoiries, vues de villes et châteaux, costumes, etc.; et qu'après avoir terminé et illustré son manuscrit, il a voulu se donner la satisfaction de faire imprimer le titre qui forme le frontispice. Ce qui fortifie cette présomption, c'est qu'au bas de ce titre, on lit ceci également imprimé :

Transcrits par M*** B*** I***

M.DCC.XXXVIII.

V

En poursuivant la revue des manuscrits de l'Histoire, nous croyons devoir traiter séparément deux sujets qui ont pour nous un intérêt tout spécial. C'est d'abord la collection des nombreuses copies des registres *secrets* du Parlement de Bordeaux, souvent consultés et attendant un historien qui

Digitized by Google

en résume les curieux éléments [1]. Ce sont des registres tout-à-fait distincts de ceux des audiences, et presque en entier consacrés aux évènements publics et au rôle politique de ce Corps, souvent en lutte avec le clergé et même la royauté. A neuf volumes, gros in-folio, qu'elle possédait déjà, la Bibliothèque de Bordeaux en a ajouté, en l'année 1838, seize autres qu'elle a acquis de M. le comte de La Tresnes, descendant d'un ancien président du Parlement. Cette collection est fort curieuse, particulièrement en ce qui concerne les récits des débats entre la Cour du Parlement et les archevêques de Grammont et de Sourdis. On y remarque également, entr'autres remontrances royales plus ou moins *aigres*, comme disent ces documents, une réponse d'Henri IV, faite, le 19 Janvier 1608, en présence du maréchal d'Ornano, à une harangue d'un Conseiller-député. Le roi s'y exprime ainsi : « Vous avez bien dit, Monsieur Dubernet, et en bon » orateur; aussi le papier souffre tout. Je vous répondrai en » grand roi, bon soldat, et grand homme d'État. — Vous » dites que mon peuple est foulé : et qui le foule, que vous » et votre Compagnie? O la méchante Compagnie!... Et qui » gagne son procès à Bordeaux, que ceux qui ont la plus » grosse bourse? Tous mes Parlements ne valent rien, mais » vous êtes les pires de tous; je sais bien qu'il y en a de bons » (parmi vous), mais le nombre des méchants est plus » grand. — Mettez la main sur la conscience; si je vous dis » un mot à l'oreille, vous me l'accorderez... O la méchante » Compagnie!... Je vous connois tous; je suis gascon comme » vous. Qui est le paysan de qui la vigne ne soit au Présidient ou au Conseiller, ou le pauvre gentilhomme duquel » il n'ait la terre? Il ne faut qu'être conseiller pour être riche » incontinent. Les procureurs, les clercs, tous aussi très-

[1] M. Laferrière, qui a été quelques années avocat à Bordeaux, et qui depuis est devenu inspecteur général de l'Université, a publié un fragment très-intéressant d'histoire parlementaire, d'après *les Registres secrets*. Rennes, A. Marteville.

Digitized by Google

» riches... Vous dites que la peste afflige Bordeaux; et qui » en est cause que votre méchanceté ? »

La Bibliothèque possède en outre deux volumes in-folio de la même catégorie, mais pour une période particulière. Le premier est le Registre *de la Chambre de Justice de Guienne*, instituée par lettres patentes du roi Henri III, datées du 26 Novembre 1581. Cette chambre fut établie en conséquence des édits de pacification et des conférences tenues à Nérac et au Fleix, relativement à l'existence civile des Protestants, qui se plaignaient de ne pas obtenir justice du Parlement de Bordeaux. Elle était composée de magistrats tirés du Parlement de Paris, savoir : Pierre Séguier, président; Geoffroi Camus, J. Séguier, Et. Fleury, Jérôme Augenouts, J. de Montholon, J. Scarron, G. Bernard, Adrien Dudrac, F. Séguier, Lazare Coqueley, J. Tumery, Cl. Dupuy, Jacq. de Thou et Huraut de L'Hospital, estimable historien qui, dans ses mémoires, rappelle ses liaisons à Bordeaux avec l'auteur des *Essais;* enfin, elle avait pour procureur général l'illustre Pierre Pithou, et pour avocat général Antoine Loisel, tous deux élèves de Cujas, et jurisconsultes du mérite le plus éminent. Ses audiences furent tenues au couvent des Jacobins, du mois de Janvier au mois d'Août 1582. Les deux volumes manuscrits dont il s'agit contiennent les actes et les arrêts de cette session mémorable. On peut lire dans les œuvres de Loisel (*Remontrances*), les discours d'ouverture et de clôture qu'il prononça à cette occasion.

Le second manuscrit qui, sans avoir la même importance que ces documents, n'est pas d'une médiocre valeur, à notre avis, est celui de l'*Histoire des Francs*, par le comte de Peyronnet. Il se compose de feuilles réunies en bon ordre dans quatre volumes in-4°, entièrement écrits, dans la prison du château de Ham, de la main de l'un des derniers ministres de Charles X. Jamais peut-être on ne vit une si longue suite de pages tracées avec autant de fermeté, de netteté, sans ratures, et d'une façon pour ainsi dire *rectiligne*, comme le caractère de cet homme d'État écrivain. Il

Digitized by Google

est regrettable qu'aux quatre cartons qui renferment ce manuscrit, il manque la dédicace placée en tête du premier volume de l'ouvrage imprimé plus tard. Nous ne pouvons nous abstenir d'en citer la fin. Elle est datée de Ham, Juin 1835 :

« Jeunes gens, j'ai écrit pour vous. Écoutez, vous qui » entrez dans la vie, cette voix qui sort d'un sépulcre; si » humble ou si haut que soit votre rang, écoutez !

» Je serai mort de ma seconde et dernière mort quand » votre temps adviendra; quand vous posséderez et menerez » le monde, je n'y serai plus...

» Après que j'eus servi de longues années la génération » qui s'en va, elle me donna une prison pour salaire. J'ac- » cepte et ne me plains point, mais j'en stipule un autre avec » vous.

» J'ai six petits-fils qui croissent languissamment à l'ombre » de mon malheur. Ils prendront rang un jour parmi vous. » Tendez-leur une main amie quand vous les rencontrerez » en votre chemin, si vous estimez qu'il y ait quelque peu » de profit pour vous dans ce livre que le vieux captif vous » dédie.

» PEYRONNET. »

Tels étaient les accents pleins de mélancolie qu'adressait, du fond d'un cachot, le courageux Bordelais qui mourut quelques années après dans sa maison de campagne de Monferrand, en prononçant d'une voix assurée ces simples paroles, bien faites pour désarmer ses plus ardents ennemis : « *Je pardonne tout et à tous, afin que tous me pardonnent,* » *et que tout me soit pardonné.* »

Après cette mort, qui eut lieu le 2 Janvier 1854, le Maire de Bordeaux écrivit à la famille du défunt, pour demander la faveur de placer, dans la Bibliothèque de la ville, un des manuscrits du noble écrivain. Les héritiers purent recueillir toutes les feuilles de l'Histoire des Francs, et ils consentirent à s'en dessaisir pour une semblable destination. Nous

Digitized by Google

devons ajouter que, de concert avec M. Desmirail, ancien procureur général, ami intime de M. le comte de Peyronnet, M. Ch. Des Moulins qui lui était aussi très-particulièrement dévoué, rendit, par ses démarches, la négociation et la conclusion de cette affaire plus faciles. Ces deux personnes obtinrent en même temps de la famille, pour notre Académie, le portrait de l'illustre Garde-des-sceaux, que cette savante Compagnie avait récemment admis dans son sein.

Si on trouvait peut-être un peu trop étendus ces détails, on voudrait bien, nous osons l'espérer, ne pas oublier qu'ils ont l'opportunité d'une double reconnaissance, au moins par rapport à nous, comme ancien magistrat et comme Bibliothécaire.

D'ailleurs n'était-il pas d'une stricte justice d'acquitter ce tribut à l'homme qui méritait d'être mieux connu, et qui, avant d'être ministre, avait concouru à illustrer le Barreau bordelais, avec Ravez, Lainé, Ferrère, Martignac, Brochon, Duranteau, de Saget et autres ?

VI

Parmi les manuscrits de la Jurisprudence, assez nombreux dans la collection de Bordeaux, par le motif que le Droit canonique ou ecclésiastique occupait une place considérable dans les Bibliothèques du moyen-âge et des temps postérieurs. nous ne ferons connaître, ici, que les principaux, dans l'ordre suivant :

Codex Justiniani libri IX cum glosis et commentariis Accursii.

Ce manuscrit, auquel il ne manque que les derniers feuillets du livre IX, est d'une minuscule ordinaire, bien lisible ; les gloses sont d'une ronde charmante, mais parfois d'une encre trop blanche ; les pages sont à deux colonnes avec titres de chapitres et chiffres romains. Les petites initiales sont

Digitized by Google

simples, en azur avec un filet en vermillon, mais les grandes de chaque livre ont été laissées en blanc. Le tout appartient, par son âge, à la fin du XIIIe siècle ou au commencement du XIVe. L'intérieur du volume est bien conservé, mais les premiers et les derniers feuillets sont fumés, même tachés et souvent illisibles; les gloses surtout ont souffert. Quelques articles oubliés d'abord par le calligraphe ont été recopiés en marge, du même caractère que le texte, et encadrés en rouge et en bleu.

Sur la matière des Décrétales, la Jurisprudence comprend encore : *Apparatus Domini Andreæ (Johan) super questionibus Clementis Quinti*, in-4°, à deux colonnes, sur parchemin vélin, sans nom de calligraphe; puis, *Ejusdem alter tractatus*. L'apparat et le traité sont d'un caractère assez lisible. Les initiales sont rouges et bleues, carrées et peu ornées, excepté celles qui commencent les deux ouvrages. Celles-ci sont enjolivées de filets et de vrilles, et appuyées à un bâton marginal qui se prolonge jusqu'au bas de la page. Le tout doit être attribué au XIVe siècle.

Voici le *Libellus de ordine Judiciorum, compositus a Rarefredo Beneventano Juris civilis professore, in quo continentur qualiter concipiuntur libelli; et fiant confessiones*, etc. Ce manuscrit sur vélin à deux colonnes, d'un caractère lisible, avec des initiales simples, bleues et rouges, est du XIVe siècle. Il est en fort mauvais état.

Au même classement doit appartenir l'ouvrage intitulé : *Summa de potestate ecclesiastica edita a Fratre Augustino de Anchona ordinis FF. heremitarum Sancti Augustini*, petit in-folio à deux colonnes, très-lisible, avec initiales azur et vermillon, sans couverture, mais du reste assez bien conservé.

Il existe, à-peu-près dans le même état, un volume manuscrit ayant ce titre : *Liber sextus Bonifacii VIII quem sequuntur Juris canonici regule et juris civilis regule*. Il est suivi d'un autre intitulé : *Constitutiones Innocentii Papæ quarti edite in concilio Lugdunensi*. Ces Constitutions sont précédées d'une lettre de Grégoire X à l'Université de Paris au sujet

Digitized by Google

de ce livre. Le caractère est encore très-lisible, les initiales sont simples, alternativement azur et vermillon. Celles des grandes divisions sont ornées avec plus de luxe. Le volume est relié en bois ; une peau revêt sa couverture : il est évidemment du XIII^e^ siècle.

Signalons aussi, pour une époque moins reculée, un manuscrit intitulé : *Histoire de la Pragmatique-sanction ;* il a été fait, en l'année 1659, sans pagination, signature ni réclame ; il est très-bien relié, en basane, et en bon état de conservation ; c'est un don de l'abbé Desbiey, qui fut, dans le dernier siècle, l'un des bibliothécaires nommés par l'Académie. Cet in-folio contient :

1° L'Histoire de la Pragmatique-sanction faite par le Roi Charles VII, en 1439 ;
2° L'origine des concordats faits entre le pape Léon X et François I^er^, en 1515 ;
3° Le récit des différends survenus entre le Saint-Siége et les Empereurs, pour les investitures ;
4° Un traité concernant les raisons et moyens pour montrer que le Concile de Trente ne doit être ni reçu ni publié en France ;
5° Preuve que les Ecclésiastiques sont sujets à la justice du Roi ;
6° Mémoire pour établir que les informations de vie et mœurs de ceux que le Roi nomme aux évêchés doivent être faites par les Ordinaires.

(Les traités n^os^ 1, 2 et 6 ont été imprimés en 1652, à la fin du commentaire de Pithou sur les libertés de l'Église Gallicane.)

Un autre manuscrit du XVII^e^ siècle, et provenant aussi de l'abbé Desbiey, est un Traité de l'autorité des rois de France pour lever des contributions sur les biens ecclésiastiques. Cet in-folio est de 57 feuilles, relié en basane. L'ouvrage est divisé en six chapitres, et précédé de sa table que suit une préface très-bien conservée.

Digitized by Google

La salle des manuscrits renferme également un Recueil de pièces *sur la distinction des deux puissances*, in-4°, partie sur papier, partie sur parchemin, relié en basane; il lui manquait la table et les deux premiers feuillets qui ont été remplacés. Ce manuscrit contient onze ouvrages, tous relatifs aux droits des Papes, à l'autorité du roi et aux matières ecclésiastiques. L'un d'eux, le neuvième, est l'histoire abrégée des Papes, depuis saint Pierre jusqu'à Honorius II, en 66 feuillets, dont 23 sont en parchemin. Le manuscrit est sans pagination, sans réclames, sans signature, sans nom d'auteur. On voit seulement qu'il est dédié à Charles, roi des François (Charles V), par Petrus, son chapelain et son prédicateur, puisqu'il commence par ces mots : *Karolo christianissimo Principi Dei gratia Francorum regi, Petrus serenitatis tuæ humilis Capellanus tuusque orator*... D'après l'*explicit* qui le termine, le titre serait : *Cronica Damasi Papæ de Cathalogo Romanorum pontificum;* mais le pape Damase II, mort en 1048, vingt-trois jours après son élection, n'a pas pu parler d'Honorius II, mort en 1130; on ne connaît d'ailleurs de Damase aucune chronique qu'un autre auteur eût pu continuer. On pourrait bien présumer qu'il s'agit du nom de quelqu'autre Damase, simplement évêque, mais une nouvelle objection combattrait cette hypothèse, c'est que depuis la fin du XIe siècle, le pape Grégoire VII fit ordonner par un Concile que tous autres que l'évêque de Rome cesseraient de se qualifier *pape*, comme ils l'avaient fait jusqu'alors. Quoi qu'il en soit, la première initiale du manuscrit dont il s'agit est en or, encadrée de filets blanc et azur, avec deux branches de feuillage à la marge; l'intérieur de la lettre est délicatement orné d'un filigrane en traits blancs sur un fond amarante; les autres initiales sont alternativement vermillon et azur; quelques mots sont soulignés en vermillon.

A la même catégorie peut se rattacher un traité *de l'autorité du Roy dans l'administration de l'Eglise gallicane*, manuscrit moderne de la fin du XVIIe siècle. Ce traité est divisé en deux parties, la première purement historique, la

Digitized by Google

seconde se rapporte au Droit. L'ordre chronologique est indiqué à la marge.

La première partie est divisée en cinq dissertations :

1° De l'autorité des rois chez les Juifs ;
2° Des premiers empereurs Romains ;
3° Des rois de la 1re race ;
4° Des rois de la 2me race ;
5° Des rois de la 3me race.

Cinq autres dissertations composent la deuxième partie ; elles traitent :

1° De la conduite de l'Église en général et de son partage entre les puissances spirituelle et temporelle ;
2° De l'autorité des rois dans l'administration de l'Église ;
3° Id. id. dans la discipline touchant le culte ;
4° Id. id. touchant les personnes ;
5° Id. id. touchant les biens.

Ce volume in-4°, partout très-lisible, est d'une belle écriture. Il est d'un auteur inconnu, et sans doute il est inédit, ainsi qu'un grand nombre d'autres manuscrits de la Bibliothèque de Bordeaux. Parmi ceux-ci il convient de ne pas oublier un volume in-4° intitulé : *Remarques de Droit sur Ferron*, manuscrit moderne, concernant la coutume de Bordeaux, ni surtout un Recueil des édits, ordonnances et déclarations, etc., sur l'autorité, juridiction et compétence de la Cour des Aydes de Guyenne ; 2 vol. in-folio. Ce dernier manuscrit constate que, dans cette Cour des Aydes, siégea, comme conseiller, Michel Eyquem de Montaigne. A la fin du second volume figure un supplément curieux intitulé : *Liste de plusieurs particuliers qui ont obtenu de Sa Majesté des Lettres d'anoblissement et de réhabilitation de noblesse régistrées en la Cour des Aydes et Finances de Bordeaux*. Nous signalons ce manuscrit aux chercheurs sérieux de titres de noblesse ; ils y découvriront des choses tantôt utiles, tantôt piquantes.

Nous avons cru devoir réserver, pour la fin du rapide exposé

Digitized by Google

de cette classe, un manuscrit infiniment supérieur par sa perfection et son sujet à tous les autres. C'est un magnifique *Corps de droit romain*, en latin, 3 volumes in-folio avec des gloses et des notes probablement inédites. Le caractère gothique indique la date du XIIIe et du XIVe siècle. Tout y est d'une admirable beauté d'exécution et presque à chaque page on remarque des miniatures d'un vif éclat. Ces miniatures présentent un singulier cachet de rareté, car elles retracent un grand nombre de figures coloriées relatives à des scènes de la vie privée, tandis que les imagiers du moyen-âge ne s'écartaient guère de la représentation de sujets purement religieux. Notre ancien jurisconsulte et Premier président, Auguste Ravez, surnommé l'*Oracle du Midi* par M. Troplong, était, à l'époque de sa mort (6 Septembre 1849), possesseur de ces trois beaux volumes dont chacun porte quelques lignes écrites de sa main. Son fils aîné, premier avocat-général, également à la Cour royale de Bordeaux, jusqu'en 1830, trouva ce véritable trésor dans l'héritage paternel, et c'est au nom de ce dernier, que sa veuve en a fait le don gracieux à notre Bibliothèque. Malgré tout le prix qu'à plus d'un titre nous devons attacher à un ouvrage de cette importance, nous devons convenir qu'il est loin d'égaler en valeur le fameux manuscrit des *Pandectes*, qui figure dans la Bibliothèque Laurentienne de Florence. L'exemplaire de celui-ci remonte, croit-on généralement, au VIe ou au VIIe siècle. Il est en deux volumes in-folio, reliés avec des tablettes de bois garnies de velours rouge et d'ornements d'argent. Par imitation d'Alexandre qui renferma l'Iliade dans la riche cassette de Darius, les Florentins avaient d'abord mis ces volumes dans une sorte de tabernacle pour n'être vus qu'à la lueur des flambeaux ; plus tard, ils les ont placés sous verre, où jusqu'à présent les personnes de haut rang ont, seules, obtenu la faveur d'en toucher les feuillets.

Après ces détails que nous fera pardonner, nous l'espérons, un légitime sentiment d'orgueil bordelais, passons aux manuscrits de la Théologie.

Digitized by Google

VII

Un grand nombre de livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, leurs commentaires très-variés, des traités de Théologie scholastique, des sermonaires, plusieurs ouvrages purement ascétiques; tel est, à-peu-près, ce qui constitue l'ensemble des manuscrits de cette catégorie.

La plus grande partie, nous l'avons déjà dit, appartenait au dépôt du couvent de Cadillac et à l'abbaye de la Sauve. Nous croyons devoir, à ce sujet, relever en passant une appréciation faite par M. Jouannet, dans le rapport écrit qui accompagna à Bordeaux deux des manuscrits compris dans sa mission. Voici la particularité sur laquelle il avait hasardé son sentiment personnel, à l'occasion du numéro 1 et 2. « Ces » manuscrits sur vélin, disait-il, renferment divers livres de » l'Ancien et du Nouveau Testament. Ils paraissent être des » IX^e^ et X^e^ siècles, à en juger par le caractère et les abrévia- » tions; il s'y trouve quelques parties incomplètes. Le n° 1 » est surtout remarquable sous plusieurs rapports. Ainsi, par » exemple, dans presque toutes les éditions de la première » épître de saint Jean l'apôtre, on lit les deux paragraphes » suivants :

» *Quoniam tres sunt qui testimonium dant in cœlo : Pater,* » *Verbum et Spiritus sanctus, et hi tres unum sunt.*

» *Et tres sunt qui testimonium dant in terrâ : Spiritus et* » *aqua, et sanguis, et hi tres unum sunt.* »

» L'authenticité de ce dernier paragraphe a été vivement » contestée par quelques Théologiens; l'on alléguait qu'il » manquait à plusieurs manuscrits latins et à l'édition de » Complute. Saint Thomas prétendait que c'était une addition » faite par les Ariens, pour corrompre le sens du premier » paragraphe.

» Sans attacher trop d'importance à ces controverses, je » me contenterai de faire remarquer que les deux paragraphes

Digitized by Google

» se trouvent dans le manuscrit dont il s'agit, mais avec cette » particularité qu'ils y sont écrits d'une manière inverse, » ainsi qu'il suit :

» *Quoniam tres sunt qui testimonium dant in terra ;*

» *Spiritus, aqua, et sanguis, et tres unum sunt ;*

» *Et tres sunt qui testimonium dant in cœlo*, etc.

» L'addition supposée par saint Thomas n'a donc pas eu » lieu cette fois ; mais le docteur Angélique pourrait soutenir » que le manuscrit est d'un Arien. »

Au lieu de nous prononcer sur la variante ainsi signalée d'une façon un peu légère peut-être par M. Jouannet, nous nous bornerons à renvoyer ceux qui voudraient étudier sérieusement ce point de controverse religieuse à ce qu'a écrit le bénédictin D. Calmet, dans son commentaire sur la première épître de saint Jean, et dans une dissertation particulière où il examine ce qu'on a soutenu pour ou contre l'authenticité du même passage.

Toutefois nous avons voulu nous assurer par nos propres yeux de ce qui existe dans notre manuscrit. Il semble bien réellement être du IXe ou Xe siècle, comme l'avait avancé M. Jouannet. Ainsi l'ont reconnu, après lui, en notre présence, M. le comte de Bastard, directeur de cette magnifique publication sur les peintures des manuscrits dont nous avons déjà parlé. M. Larroque, ancien recteur de l'Académie de Lyon, et plusieurs autres paléographes distingués, qui, au surplus, ont remarqué que l'écriture y est de mains différentes et de diverses époques rapprochées. M. le comte de Bastard, en particulier, nous a assuré que l'un et l'autre manuscrits sont d'une grande valeur, même en l'état où ils se trouvent. Au fond, ce qu'il y a de vrai matériellement, c'est, d'une part, que le passage dont il s'agit manque, en effet, dans plusieurs anciens exemplaires du nouveau Testament, tant grecs que latins ; et, d'une autre part, que le nôtre laisse voir ceci : Au premier temps de la copie ou de la confection du texte, on avait purement et simplement écrit vers le tiers *du recto* de la page : « *Quoniam tres sunt qui tes-*

Digitized by Google

timonium dant ; Spiritus, aqua et sanguis, et tres unum sunt ; mais à cette leçon, trois additions paraissent avoir été faites plus tard : d'abord, à la suite et au-dessus du mot *dant,* on á ajouté *in terrâ ;* puis, après *sanguis,* par un renvoi au sommet de la page et de la colonne, on a écrit : *Tres sunt qui testimonium dant in cœlo, Pater, Verbum et Spiritus Sanctus ;* — enfin entre la conjonction finale *et* et les mots *tres unum sunt,* on a ajouté *i* en dehors de la ligne. — De tout ceci, nous en convenons, il a été naturel de conclure que le texte primitif a subi de notables augmentations ou modifications.

Cela dit sans tirer à conséquence, il ne nous reste qu'à faire observer que ce premier manuscrit signalé par M. Jouannet est une magnifique Bible, ornée d'initiales anthropomorphites du plus beau style ; suivant toutes les apparences, elle nous est arrivée de Redon, en Bretagne, on ne sait comment, ni à quelle époque.

Le second manuscrit, mentionné dans le rapport de M. Jouannet, est également un in-folio portant au dos le titre de *Novum Testamentum.* Il ne comprend que les quatre Évangélistes, quelques évangiles pour les fêtes et dimanches et deux feuillets d'oraisons latines. Il est sans lacune, très-beau, sur vélin, et paraît être du X^e^ siècle. La version est celle de la Vulgate, ainsi qu'il est aisé de le reconnaître par l'épître dédicatoire de saint Jérôme au pape Damase, dont il avait été secrétaire, et à la sollicitation duquel il avait traduit les Saintes-Écritures, celles que l'on tient pour authentiques.

A propos des autres manuscrits recueillis dans sa mission, M. Jouannet indique encore les suivants :

« *Liber confessionum Augustini.* Il manque le premier » cahier composé de 6 feuilles, et 4 feuillets à la fin. Ces » deux lacunes sont faciles à remplir. Le manuscrit me paraît » être du XII^e^ siècle.

» *Commentaria in psalmos Davidis,* manuscrit qui me » semble être du XI^e^ ou XII^e^ siècle. Le premier et le dernier » cahier manquent.

Digitized by Google

» *Sermones varii :* reliés ensemble. Ces sermons sont » d'époques différentes. Le commencement et la fin manquent, » mais on y trouve plusieurs sermons complets.

» *Sancti Hilarii Opera ;* sur vélin, très-beau manuscrit pré- » sumé du XIe siècle ; voici l'ordre des œuvres :

» Les Synodes ;

» Les trois écrits à Constance ;

» Douze livres de la Trinité ;

» Commentaires sur les Psaumes.

« *Sermones varii,* manuscrit très-curieux par le calendrier » Julien qui le précède : ce calendrier est reconnaissable par » les lettres *a, b, c, d, e, f, g* qui y indiquent les jours de » la semaine, et par le petit nombre de Saints qui occupaient » alors une place dans les fastes de l'Église. »

A ces traités dont quelques-uns ont pu être imprimés, ont été réunis d'autres manuscrits qui appartenaient aux couvents des Augustins et des Jacobins de Bordeaux.

A ce sujet, disons un seul mot, en passant, d'une copie de l'Apocalypse de *Méliton,* volume in-8°, différant peu du texte imprimé en Hollande, en 1662. Cet ouvrage a été attribué à Claude Pithois et offre une satire dirigée contre les Ordres monastiques.

Un manuscrit in-folio, d'une importance et d'une beauté infiniment supérieures, est le *Ceremoniale Carmelitarum excalceatorum conventûs Visitationis Burdigalensis,* tout en latin. Il se compose de soixante-quinze pages, d'un luisant et fort vélin, écrites avec un soin, une élégance et une régularité incroyables de caractères divers, qui révèlent le talent et l'application d'un très-distingué calligraphe. Ce volume, magnifique et charmant tout à la fois, est illustré de *miniatures,* nom des dessins en vermillon intercalés dans les anciens manuscrits, ce qui ajoute beaucoup à leur prix. L'artiste enlumineur y a représenté des sujets religieux relatifs aux mystères et aux fêtes de l'Église ; il y a mêlé des fleurons variés du meilleur goût. L'écusson du titre ou frontispice est soutenu par deux anges, et il est surmonté de ces

Digitized by Google

mots empruntés au Livre des Rois : *Zelo zelatus sum pro Domino Deo exercituum.* Au-dessous, on lit : *J.-P. Rousselet fecit, 1736.* Voici ce que nous présumons de la confection de ce livre si curieux qui provient du *couvent des Carmes-Déchaussés des Chartrons.* Nous avons trouvé dans la Biographie universelle de Michaud, Supplément, p. 80, l'article suivant : « *Rousselet (J.-B), l'un des plus habiles calligraphes, écrivit entre autres, 2 volumes in-folio, sur vélin, en 1698, contenant l'Office de la Sainte-Chapelle, qui surpassait en beauté ce qu'il y avait de mieux en ce genre, même dans la gravure. Les miniatures avaient été faites par Dom Claude Chabiot, bénédictin. Ces deux volumes qui furent conservés longtemps dans la sacristie de la Sainte-Chapelle, à Paris, étaient un présent de Louis-Gaston Fleuriau, alors Trésorier de cette église.* » Serait-il trop hasardé de dire que le J.-P. Rousselet, qui a *écrit* et signé le Cérémonial des Carmes de Bordeaux, n'était autre que J.-B. Rousselet, auteur des volumes de la Sainte-Chapelle, faits quarante ans auparavant, et ce, nonobstant l'un des prénoms mal compris ou pris par le biographe ? De plus, à l'exemple du Bénédictin qui peignit les miniatures de Paris, un des religieux du couvent des Carmes de Bordeaux, n'aurait-il pas été l'auteur-*peintre* du *Cérémonial ?* Celui qui exprime ces doutes est personnellement possesseur d'une peinture sur verre, exactement du même genre et du même effet, qui a été exécutée et qui lui a été donnée, en l'année 1853, par le Frère Philibert, sur les plans de qui s'est élevée, récemment, l'église de Saint-Joseph, aux Chartrons, ce qui prouve que le cloître de sainte Thérèse n'a pas dégénéré en fait d'ouvrages d'art.

Quoi qu'il en soit, notre volume est richement relié en maroquin rouge-foncé, doublé de satin vert, frappé d'ornements à fers spéciaux, aux armoiries de l'ordre du Carmel, avec coins et fermoir d'argent massif.

La Bibliothèque de Bordeaux possède, dans la même classe, un manuscrit, autre bijou de moindre dimension, mais qui a bien sa valeur. C'est un Psautier du XIV^e^ siècle, petit

Digitized by Google

in-8°, vélin, sans pagination, de 524 pages, avec sa reliure ancienne et les fragments d'un fermoir. Il provient de la Bibliothèque du monastère de Saint-Antoine (Feuillants de Bordeaux). Ce volume est remarquable par une immense quantité de lettres, de lignes et de figures d'hommes et d'animaux bizarres, toutes peintes et dorées avec un éclat que cinq cents ans, et plus peut-être, n'ont point encore terni. Dans les panses du B qui commence le manuscrit, l'artiste a placé David jouant de la harpe, et le même David terrassant Goliath. Rien ne constate le lieu où s'est produit ce magnifique Psautier; cependant, le calendrier qui est en tête porte, au 16 Mai, en caractères gothiques, les mots : *Dedicatio Ecclesiæ Arelatensis*, ce qui peut faire présumer qu'il fut exécuté pour le diocèse d'Arles.

A une époque beaucoup plus rapprochée de nous, et probablement au XVII^e^ siècle, se rapporte un petit volume manuscrit intitulé : *Manuel spirituel pour dresser la Religieuse au chemin de la perfection.* Il contient, à la fin, la relation détaillée et curieuse des *Ordonnances du monastère de la Sainte-Vierge de l'Ordre de Saint-Dominique, à Bordeaux, dressées et pratiquées par les premières mères-fondatrices du monastère de Sainte-Catherine-de-Sienne, de l'Ordre de Saint-Dominique, en la ville de Toulouse*, etc.

Deux derniers manuscrits, d'un caractère religieux, et provenant de pays étrangers, méritent à leur tour d'être cités.

L'un a été donné à la Bibliothèque de Bordeaux par M. Ochea, le 15 Juin 1836; il est accompagné de cette note : *Modèle d'écriture Schingalie* ou *Ceylanaise.* C'est l'Évangile de saint Luc traduit du *Schingali* en *Pali*, ou langue sacrée de la presqu'île au-delà du Gange [1]. Ce livre, très-oblong, couvert en bois, est composé de feuilles de *Coryphe de Malabar*, arbre de la famille des palmiers. Les Malabares écrivent sur ces feuilles, qui ont la forme d'une règle, en y traçant

[1] Consulter sur cette langue l'important ouvrage de M. Eugène Burnouf et Chr. Lassen : *Essai sur le Pali;* Paris, 1826, in-8°.

Digitized by Google

avec un stylet de fer des caractères qui, pénétrant dans leur épiderme supérieur, deviennent ineffaçables.

L'autre manuscrit est arabe. Il a été trouvé dans la Bibliothèque des Capucins de Cadillac. On sait que les missions de cet Ordre, dans l'Orient, le mettaient à portée de faire aisément de semblables acquisitions. Le manuscrit paraît authentique, mais un feuillet en est déchiré.

VIII

Indépendamment de ses manuscrits en volumes et en cahiers, la Bibliothèque possède à part certaines feuilles, lettres, notes et signatures, qui sont comme des ornements ou de petits articles, accessoires sans doute, mais que nous ne nous sommes pas cru autorisé à dédaigner, dans un temps où les autographes sont recherchés avec une passion à laquelle la France est excitée par l'Angleterre. Devinerait-on à quel prix, chez cette dernière nation, vient d'être porté un morceau de parchemin, un contrat hypothécaire au bas duquel on lisait le nom de Shakespeare? A la vérité, on ne connaît, en fait d'autographes du grand poète, que deux signatures certaines. Le document dont il s'agit, vivement disputé, est resté au pouvoir des Directeurs du Musée-Britannique, mais il leur coûte 315 livres sterling! (7,875 fr.)

Nous mentionnerons donc ici seulement quelques-uns de nos autographes les plus précieux. Commençons par en citer deux de Montesquieu. Le premier consiste en une quinzaine de notes écrites de la main de l'auteur de l'*Esprit des Lois*; sur un volume in-4° qui lui a appartenu et qui est intitulé : *Recueil des Harangues prononcées par Messieurs de l'Académie françoise dans leurs réceptions et en d'autres occasions différentes, depuis l'establissement de l'Académie jusqu'à présent*; Paris, J.-B. Coignard, 1698. Ce sont un, deux, trois ou quatre mots au plus, tracés par Montesquieu, en tête ou en marge de la harangue, pour exprimer son jugement, ou bien

Digitized by Google

pour indiquer une correction, ce qui n'est pas dépourvu d'intérêt. Donnons-en quelques exemples :

— Sur un compliment fait au chancelier Séguier, le 15 Décembre 1642, lorsqu'il fut élu Protecteur à la place du cardinal de Richelieu, compliment prononcé par M. de l'Estoile, directeur de l'Académie, Montesquieu a écrit : *Bon.*

— Sur un discours de M. de Bezons, reçu académicien le 3 Février 1643, en regard de ce passage : « *Les fondements de cet édifice* (l'Académie) *avaient été posez par celuy à qui vous êtes redevables de votre établissement,* » il avait mis cette note : « *C'est a dire qu'ils ont este etablis par celui qui les a establis. belle facon de parler!* »

— Sur un discours de réception de M. de Montreuil, commençant ainsi son exorde : « *Quand je considere la dignité de cette illustre Compagnie... Quand je vois le peu de mérite que je possede....,* » Montesquieu ajoute : *Quand aura-t-il tout vu?*

— Sur deux harangues, l'une du comte de Bussy-Rabutin, l'autre de l'abbé Tallemant, placées aux pages 92 et 93, il écrit pour la première : *Bonne,* et pour la seconde : *Platte* (*sic.*)

— L'abbé de Montigny succédant, en Janvier 1670, à Gilles Boileau, avait dit à l'Académie : « *Vous avez trouvé, Messieurs, le secret de fixer l'instabilité de l'usage par votre excellent Dictionnaire, ouvrage de tant de mains.....* » Montesquieu a écrit entre *Dictionnaire* et *Ouvrage*, l'épithète : *Mauvais.*

— Dans une Oraison funèbre de Messire de Beaumont, archevêque de Paris, prononcée en 1671 à ses obsèques, faites au nom de l'Académie, en l'église des Billettes, l'abbé Cassagnes avait dit : « Messieurs, ce n'est pas d'aujourd'huy » qu'on rend des honneurs publics à la mémoire des hommes » extraordinaires. On a reconnu depuis long-temps qu'il falloit » conserver le souvenir des grandes vertus après qu'elles » ont quitté la terre; et l'on a jugé même qu'on ne pouvoit » prendre un temps plus favorable, pour les célébrer, que » ces moments de douleur, où les loüanges ne sont plus » sujettes à l'envie. Aussi n'y a-t-il rien qui semble plus

Digitized by Google

» humain et plus raisonnable que de pleurer nos amis quand » la mort nous les ravit, de justifier publiquement nos lar- » mes, etc. » En marge du mot *humain*, Montesquieu a écrit ceci, qui pourrait trouver son application de nos jours : *Mauvais terme. On ne doit point, dans le temple du Seigneur, rendre des devoirs humains.*

Enfin, les qualifications de *puéril, plat, tiré, obscur, médiocre, louange fastidieuse,* desquelles sont émaillées les harangues des législateurs chargés de veiller sur la pureté de la langue française, semblent prouver que, comme le bon Homère, ils se sont endormis quelquefois.

Ce premier volume, ainsi annoté, a été donné à la Bibliothèque de Bordeaux, le 29 Novembre 1842, par M. A. Clouzet aîné, qui en avait fait la *trouvaille*. On doit lui conserver, de cet hommage, un souvenir d'autant plus durable qu'il est lui-même un fervent bibliophile, heureux possesseur d'une réunion importante d'ouvrages rares, notamment sur Bordeaux, et que déjà, le 25 Novembre 1838, il avait offert à notre Bibliothèque cet incunable précieux :

Boëtius, *De consolatione philosophie necnon de disciplina scholariū cū cōmento sancti Thome;* Jehan Dupré, Lyon, 1493, Mars.

La Bibliothèque de Bordeaux possède, en outre, une page touchante, entièrement autographe, du même Montesquieu. Elle constate un acte de charité, l'adoption par un oncle de l'illustre écrivain, d'un pauvre orphelin abandonné à la porte du château de La Brède. Il paraît que les vertus étaient héréditaires dans cette noble famille, car Bernadau rapporte que la mère de Montesquieu lui-même, dame très-pieuse, voulut que son fils fût tenu sur les fonts de baptême par un simple paysan du bourg, « afin, disait-elle, qu'il pût mieux se rappeler que tous les hommes sont égaux devant Dieu. »

Un autographe, qui a bien aussi sa valeur, et que nous conservons non moins soigneusement, consiste en huit lignes écrites et signées par l'intendant de Bordeaux, *Aubert de*

Digitized by Google

Tourny père. Cette pièce curieuse est relative à un triomphe obtenu par Tourny sur les jurats de la même ville, dont il fit mettre au néant une délibération par arrêt du Conseil d'État, en l'année 1755. Il s'agissait d'obstacles apportés à l'accomplissement de ses projets.

Un traité signé par le même Aubert de Tourny, le 10 Juin 1744, relativement à l'alignement du cours Saint-André qu'il fit ouvrir dans le faubourg des Chartrons, existe aussi entre nos mains.

Parmi d'autres autographes qui ne sont pas indignes du regard des amateurs, nous signalerons encore le titre d'une quittance signée *de Conilh*, notaire à Bordeaux, du 13 Mai 1617. Il fut donné au receveur des tailles des Landes par les sieurs Duroy et Dubroca pour frais de voyage et députation aux États-généraux de 1614, ce qui prouve que les députés aux assemblées nationales de cette époque étaient salariés par ceux qu'ils représentaient.

Puis, viennent un diplôme de licencié en droit civil accordé par la nobilissime Université de Bordeaux à maître Jean de Forquie, natif de St-Macaire en Bordelais, en date du 14 Décembre 1600. Ce titre a cela de remarquable, que les noms du recteur, du vice-chancelier et du professeur en droit y sont latinisés, et que le secrétaire y prend la qualité de bedeau de l'Université (*Bidellus*);

Une lettre du maréchal de Richelieu, écrite de Baréges et signée de sa main, mais non datée; on y trouve plus de fautes d'orthographe que de lignes, quoique ce gouverneur de Bordeaux eût le titre de protecteur de l'Académie des Sciences de cette ville, et qu'il fût même membre de l'Académie française;

Une lettre de François.de Neufchâteau qui avait été précepteur des enfants du célèbre président Dupaty, tour-à-tour avocat-général et président à mortier au Parlement de Bordeaux. Ce littérateur, en passant dans cette dernière ville pour se rendre à Saint-Domingue, en 1785, voulut faire une visite au magistrat, son ami; mais il ne le rencontra pas, et il laissa dans la loge du portier ce quatrain peu connu:

Digitized by Google

« Je suis étranger dans Athènes;
» D'un œil contemplateur, j'admire ses vaisseaux,
» Ses superbes remparts, son port, ses arsenaux,
» Mais je n'y vois pas Démosthènes... »

Nous possédons également une lettre de Mirabeau l'aîné;

Un récit autographe de Dom Devienne, auteur de l'Histoire de Bordeaux, sur les circonstances qui accompagnèrent la composition et la cession de son second volume vendu à la ville;

Un billet du docteur en médecine *Guillotin*, dont le nom a été donné à l'instrument que l'Assemblée constituante substitua aux anciens supplices. Membre de la même assemblée, Guillotin n'avait été cependant que rapporteur du projet de cette machine, d'abord appelée *Louisette*, et dont le véritable inventeur fut le célèbre chirurgien Louis;

Une lettre de C. Chappe, inventeur du télégraphe;

Une lettre du marquis de Saint-Marc, auteur de poésies diverses, mort dans son hôtel du cours d'Albret, à Bordeaux sa patrie, en 1818, à l'âge de 79 ans;

Une dissertation autographe de l'abbé Labrunie, savant agenais, ayant pour objet de démontrer que Louis-le-Débonnaire était né à Casseuil, près de Cauderot (Gironde), et non à Casseneuil, près d'Agen, comme le prétendent certains historiens;

Une lettre du célèbre chimiste Chaptal;

Un autographe du docteur Thore, auteur d'un volume fort intéressant, intitulé : *Promenade sur les côtes de Gascogne*, contenant une topographie de la ville de Dax et de sa banlieue;

Une lettre de Salviat, auteur de la Jurisprudence du Parlement de Bordeaux; cette lettre est relative à la septième et dernière édition des décisions du Palais, de Lapeyrère;

Une lettre du célèbre bibliographe Barbier;

Une lettre écrite de la main de l'émir Abd-El-Kader et adressée à M. le général de division Daumas qui en a fait don à la Bibliothèque;

Digitized by Google

Des lettres du compositeur violoniste Rode, et de plusieurs autres savants littérateurs et artistes bordelais ;

Un certain nombre de volumes autographes de Bernadau, la plupart concernant les antiquités, les évènements et les hommes de Bordeaux ;

Les signatures autographes de Montesquieu, de Tourny, du célèbre conventionnel Vergniaud, et celle de Marie-Thérèse de France, fille de Louis XVI, qui, se trouvant à Bordeaux, le 8 Avril 1823, voulut bien laisser ce souvenir de la visite qu'elle fit en personne à la Bibliothèque de la ville.

Enfin, n'oublions pas de rappeler qu'indépendamment du fameux exemplaire des *Essais* dont nous avons déjà parlé, la Bibliothèque de Bordeaux peut montrer plusieurs signatures autographes de Montaigne sur des volumes qui lui ont appartenu, et qui sans doute dépendaient de ce qu'il appelait sa librairie ; M. G. Brunet a pris soin d'en relever le plus grand nombre : nous lui devons l'indication d'une si précieuse découverte pour les ouvrages ci-après :

1° *Arculani* (*Joan.*), Practica morborum. Venetiis, Valgrisius, 1560, in-folio (n° 5774 du Catalogue S.).

2° *Justiniani* (*Petri*) Rerum Venetarum historia. Venetiis, 1560, in-folio (1986, H.).

3° *Plotini* Opera, De rebus philosophicis libri LIIII. Basileæ Guerinus, 1559, in-folio (215, S.).

4° *Politiani* (*Angeli*), operum tomus primus, apud Gryphium, Lugduni, 1550 (7983, B.-L.).

5° *Ejusdem* tomus secundus, apud Gryphium, Lugduni, 1545 (7983, B.-L.).

6° *Hygini* (*Julii-Augusti*), fabularum liber. Basileæ, per Hervagium, 1549 (4311, B.-L.).

7° *Streinnii* (*Richardi*) Gentium et familiarum romanarum stemmata. Parisiis, H. Stephanus, 1559, in-folio (7950, H.).

8° *Aretino* (*Lionardo-Bruni*), La Historia universale de suoi tempi. Venetia, 1561, in-quarto (1205, H.).

Digitized by Google

9° *Villani* (*Giov.*) Historie universali de suoi tempi. Venetia, Giunti, 1559, in-quarto (1193, H.).

10° *Victorii* (*Petri*) Commentarii in tres libros Aristotelis, de arte dicendi. Basileæ, 1549, in-folio (1215, B.-L.).

11° *Masuerii* practica forensis. Parisiis H. et D. de Marnef, 1555, in-8° (2066, J.).

A ces onze signatures signalées par M. G. Brunet, il convient d'en ajouter six autres plus récemment découvertes par M. Rancoulet, sous-bibliothécaire, habile et patient rechercheur de curiosités littéraires :

12° *Jovii* (*Pauli*) historiæ sui temporis; in-folio, Lutetiæ, Vascosanus, 1553-54 (1213, H).

13° *Turpini* Germanicarum rerum quatuor celebriores vetustioresque chronographi, Francoforti ad Mœnum, 1566, in-folio (4092, H.).

14° *J. Papirii Massoni* Annalium libri quatuor, quibus res gestæ Francorum explicantur. Lutetiæ, M. Chesneau, 1577, in-4° (2212. H.).

15° Del Tevere di Andrea baci libri tre, etc., etc., BACCI Venetiâ, 1576, in-4° (3476. S).

16° *Massarii* Veneti in nonum Plinii de naturali historiâ librum Castigationes. Basileæ Froben, 1537, in-4° (3709. S.).

17° Διονυσίου τοῦ Ἁλικαρνάσσεως βιβλία δέκα. Dionysii Halicarnassei libri decem, græcè. Lutetiæ, R. Stephanus, 1546, in-folio (1429. H.).

Ce volume présente plus d'une particularité remarquable. D'abord, cette édition de Denys d'Halicarnasse, publiée par Robert Estienne, alors imprimeur du Roi, usant des presses royales, est la première qui ait paru; et elle est vraiment admirable par la correction typographique, non moins que par la beauté des caractères et du papier. En second lieu, pour ce qui concerne spécialement les autographes, l'exemplaire dont il s'agit porte, dans le haut du *recto* du premier feuillet blanc, ces mots tracés par l'auteur des Essais : *Michael Mōtanus*

Digitized by Google

Burdigalēsis (1551) 18. Montaigne n'était alors, on le voit, âgé que de dix-huit ans, puisqu'il était né en 1533. Plus tard, notamment dans les autres volumes possédés par la Bibliothèque, et sur lesquels il a mis sa signature, comme il vient d'en être fourni plusieurs exemples, cette signature se borna à son nom écrit en français, en lettres allongées : *Mōtaigne.* (On a vu que dans son avis manuscrit à l'imprimeur futur de son édition corrigée de 1588, il voulait que son nom fût mis tout du long : *Michel de Montaigne*). N'oublions pas de dire que ce Denys d'Halicarnasse, dont la reliure est du temps, a été donné à la Bibliothèque de la ville par M. Latapie neveu. Nous avons fait observer, à propos de ces volumes portant la signature de Montaigne, que la plupart avaient été imprimés à Venise ou à Bâle, entre les années 1550 et 1560. Or, nous rappelant que le *Journal de son voyage en Suisse et en Italie*, en 1580 et 1581, rapporte qu'il avait acheté à Venise les Œuvres du cardinal de Cusa, imprimées à Bâle en 1565, en trois volumes in-folio, nous croyons pouvoir supposer qu'il avait acquis dans le même voyage, Plotin, Politien, Masuerius, Paul Jove, etc.[1]

[1] M. Payen qui s'est occupé, avec tant de zèle, de tout ce qui concerne Montaigne, a fait des recherches persévérantes, afin de découvrir, autant que possible, tous les livres qui portent la signature de l'immortel philosophe. Dans l'une de ses publications datée de 1850 (*Nouveaux documents inédits ou peu connus sur Montaigne*), revenant sur ce sujet auparavant traité par lui, il est arrivé à porter jusqu'à 32 le nombre des volumes connus avec la signature de Montaigne. Ce nombre peut s'élever aujourd'hui à environ 42. M. Payen en possède seul huit, parmi lesquels on remarque un bel exemplaire de l'*Histoire de Pologne*, par Fulstin, qu'il a payée 200 francs, à la vente Aimé Martin, en 1847, et un autre des *Œuvres de Baïf*, 1572-72, 2 volumes in-8° achetés, en 1849, à la vente Bignon. Et circonstance à peine croyable! la belle signature autographe qui existe sur le frontispice de l'un des volumes n'avait été aperçue ni par le propriétaire de l'ouvrage, ni par le rédacteur du Catalogue, ni par les libraires, ni par les amateurs qui se pressaient à ces enchères. Il y a à Bordeaux deux volumes avec la signature de Montaigne : l'un est un *Ausone*, édition Aldine de 1517; il fait partie de la bibliothèque qu'a laissée M. Roullet, décédé, premier Président de la Cour.

Digitized by Google

La Bibliothèque de Bordeaux devrait posséder des pièces encore plus précieuses, de la main de Montesquieu; car elle en avait recueilli de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, dont il fut membre; c'est ce qui résulte des traces d'une communication faite au Gouvernement, le 26 Fructidor an III (12 Septembre 1795). Voici, en effet, le titre et la teneur d'une pièce qui est restée dans nos archives :

Liasse de M. le Président de Montesquieu.

1° Du 1er Mai 1716. — Son discours de réception à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux;

2° 18 Juin 1716. — Dissertation sur la politique des Romains dans la religion. En marge : « Cette dissertation a été faite et communiquée par M. le président Montesquieu; elle a été lue à l'Académie le 18 Juin 1716; elle a été fondue dans le livre de la Grandeur des Romains suivant une note de M. le président Barbot; »

3° 15 Novembre 1717. — Discours prononcé à la rentrée de l'Académie;

4° 1er Mai 1718. — Discours prononcé à la rentrée de l'Académie;

5° 25 Août 1718. — Discours prononcé à la rentrée de l'Académie. En marge : « Ce discours est relatif au sujet d'un prix anatomique qui avait été proposé pour cette année : *L'usage des glandes rénales ou capsules atrabilaires.* » Il est suivi de la résumption des pièces lues dans la même séance;

6° 1er Mai 1720. — Discours prononcé à l'Académie. En marge : « Ce discours de M. de Montesquieu contient une idée sur différentes pièces envoyées, cette année, pour le prix sur *la Cause de la pesanteur.* » Il est suivi de la résumption des pièces qui furent lues dans la même séance;

7° 25 Août 1720. — Discours prononcé par M. de Montesquieu à la séance publique sur *la Cause de la transparence des corps*, sujet proposé pour l'année 1719;

Digitized by Google

8° 20 Novembre 1721. — Essai d'observations sur l'Histoire naturelle, lu à la séance publique de l'Académie ;

9° 15 Novembre 1725. — Discours prononcé par M. le président de Montesquieu, en qualité de directeur, à l'ouverture de l'Académie, sur les motifs qui doivent nous encourager aux Sciences ;

10° Dialogue de Sylla et d'Eucrate. En marge : « Cet ouvrage se trouve imprimé à la suite de quelques éditions des *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains* et dans le recueil des œuvres de l'auteur, imprimées en 1758, in-4°, au tome III, page 555. »

Tous ces manuscrits sont de différentes écritures, mais bien conservés et très-lisibles.

A Bordeaux, le 26 fructidor an III de la République française une et indivisible.

Signé : *le Commissaire*,
VILLERS.

Et plus bas : Pour copie conforme :

. TOURNON, Dr-M.,

J. de BRESCOT,
chef des bureaux du Musée, Bibliothèques et Conservatoires.

Que sont devenus tous ces manuscrits si intéressants ? Nous n'avons pu en retrouver aucune trace, et on nous a assuré que nos deux derniers prédécesseurs n'avaient pas été plus heureux que nous dans leurs recherches [1].

[1] On trouve dans la *Biographie universelle* de Michaud, t. XXIX, et dans son Supplément, t. LXXIV, au mot *Montesquieu*, des détails remplis d'intérêt sur les manuscrits inédits de ce grand écrivain, et sur les négociations qui eurent lieu sous la Restauration, entre le petit-fils de l'illustre auteur de l'*Esprit-des-Lois*, en Angleterre, et le Gouvernement français, pour l'abandon de ces précieux manuscrits. Malheureusement, et, malgré les efforts de l'avocat de Bordeaux Lainé et de Walckenaer, ces négociations n'aboutirent point.

Digitized by Google

IX

N'oublions pas, avant de clore l'extrait de nos manuscrits plus ou moins précieux, d'appeler la reconnaissance des bibliophiles, et principalement celle des Bordelais, sur un nom déjà glorieux et qui a su dignement conquérir parmi nous le droit de cité. L'honorable général sénateur Daumas a bien voulu, par trois fois, en une année, offrir des marques particulières de son intérêt au chef-lieu de la division où il exerce son haut commandement. Il a fait envoi et don à la ville de Bordeaux de divers manuscrits, les uns arabes, les autres barbaresques ou turcs, soit en feuilles, soit reliés à la manière des contrées d'où ils sont originaires. Parmi ceux qui sont en langue barbaresque, on distingue un recueil d'anecdotes, en prose et en vers, disposées par ordre de matières, recueil relié en cuir et bien conservé. Il contient vingt et un chapitres du *Mostratef*, ouvrage célèbre dans le Maroc. Il se trouve aussi, dans les manuscrits turcs, un roman historique dont le fameux général Abasside Abou-Moslen est le héros : ce n'est, à la vérité, que le huitième volume de cet ouvrage dont la Bibliothèque impériale possède seulement le premier; mais il n'en a pas moins sa valeur réelle, et, de plus il atteste l'attention bienveillante de l'un des plus éminents chefs de l'Algérie, l'auteur du bel ouvrage sur *les Chevaux du Sahara et les Mœurs du désert*.

Grâces en soient rendues à M. le général Daumas !

Voici des fragments des deux lettres qui accompagnaient ses dernières libéralités et qui, contrairement à ses prévisions, deviennent de précieux autographes de plus pour notre collection de manuscrits :

Digitized by Google

16 Janvier 1862.

MONSIEUR LE CONSERVATEUR,

« Je viens de publier une nouvelle édition de mon ouvrage sur les chevaux du Sahara, et je prends, aujourd'hui, la liberté d'en offrir un exemplaire à la belle Bibliothèque de la ville de Bordeaux. J'espère que vous voudrez bien la lui faire agréer comme un témoignage de la haute estime que je professe pour son importance et pour ses travaux. »

14 Mars.

« Ce que j'ai fait pour la Bibliothèque de votre magnifique cité, je l'ai fait avec un grand plaisir, et mes modestes dons ne méritaient certes pas la publicité dont vous les avez honorés. Quoi qu'il en soit, je viens encore vous offrir un autographe de l'émir Abd-El-Kader. Un *spécimen* de l'écriture de ce chef illustre des Arabes vous fera peut-être d'autant plus de plaisir que sa conduite à l'égard de nos frères, les Chrétiens de Syrie, a été, dans ces derniers temps, aussi noble que courageuse. »

14 Avril.

« Vous avez accueilli d'une manière si gracieuse les premiers livres arabes que j'ai eu l'honneur de vous envoyer, que, venant de retrouver encore, dans mes archives, cinq manuscrits qui ont été pris dans le camp de l'empereur du Maroc, le jour de la bataille d'Isly, je vous prie de vouloir bien les offrir, en mon nom, à la Bibliothèque de la ville de Bordeaux. Puisse-t-elle éprouver le même plaisir à les recevoir que celui que j'éprouve moi-même à les lui offrir!

Agréez, etc. »

Le Général de Division, Sénateur, commandant la 14e Division militaire,

E. DAUMAS.

Digitized by Google

En France, la générosité est inséparable de la bravoure; M. le baron Maire, colonel du 8e régiment d'Infanterie, dont l'histoire a déjà associé le nom aux fastes de Solferino, a bien voulu, à son tour, honorer de son souvenir la Bibliothèque de Bordeaux, et il lui a fait hommage de plusieurs manuscrits qu'il avait également recueillis en Afrique.

Rappelons, à ce sujet, que nous devons à la science et à l'empressement plein de courtoisie de M. le baron de Slane, membre éminent de l'Institut, la satisfaction de connaître le fond et le mérite de ces divers manuscrits; enfin remercions-le du sacrifice qu'il a fait, en nous cédant lui-même des manuscrits et des plans chinois très-curieux. Ainsi s'est formé le noyau d'une bibliothèque orientale que se complairont sans doute à enrichir d'autres officiers de l'armée de terre et de mer qui, après avoir parcouru l'Afrique et l'Asie, pourront devenir les hôtes ou les habitants de Bordeaux.

X

Nous nous sommes occupé jusqu'ici du passé et du présent de la Bibliothèque à laquelle nous avons voué nos soins et notre sollicitude. Qu'il nous soit permis, en terminant, d'ajouter quelques mots, touchant un projet accessoire que nous avons conçu, et qui est bien propre à exciter notre zèle. Nous espérons le conduire à heureuse fin, s'il plaît à Dieu de nous laisser consacrer les dernières années de notre existence *à ces bons livres qui*, suivant les expressions d'un autre bibliothécaire, *nous arrivent de toutes parts, s'amassent tranquillement autour de nous et s'arrangent si bien pour cacher la vie d'un homme d'études.*

Il s'agit du projet de la formation d'une Bibliothèque spéciale de Bordeaux. Là, figurera, en première ligne, pour l'Histoire universelle, notre *Arnaud de Pontac*, si versé dans les lettres grecques et hébraïques, et qui, élevé sur le siége de Bazas, en 1572, enrichissait en 1604, de ses Commentaires, les

Digitized by Google

Œuvres d'*Eusèbe Pamphile*, de *saint Jérôme* et de *Prosper d'Aquitaine;* puis, viendront nos propres chroniqueurs, *Lahaye, Vinet, Oihenart, Delurbe, Sincerus Zinzerling, Venuti, Bajole, Balthazar, Besly, Bouchet, Alteserre, Carrière, Darnal, Fonteneil, Lopès, Louvet, Pontellier, Baurein, Larochefoucault, Dupré de Saint-Maur, Dom Devienne, de Lacolonie, Lenet, Tillet, Comet, de Saint-George, de Montmercy;* et, pour nos temps modernes, *MM. Jules Delpit, O'Reilly, Rabanis, de Lamothe, Ribadieu* et autres, qui ont écrit sur l'Histoire de l'Aquitaine ou sur celle de Bordeaux en particulier, et tout cela indépendamment des collections, aussi complètes qu'il sera possible, des Gazettes, Journaux et Revues de Bordeaux. Un rang respectable y sera assigné aux Mandements, Ordonnances et Lettres pastorales des Archevêques de Bordeaux, depuis le *Cardinal de Sourdis* jusqu'à celui qui gouverne si dignement, aujourd'hui, l'un des plus beaux diocèses de France. Nous prendrons soin de placer à leur côté les Chanoines de la primatiale Saint-André qui se sont distingués, en plus grand nombre et par plus de travaux de mérite, qu'on ne le sait généralement; puis, auprès d'eux, les Jésuites originaires de Bordeaux, *Y. Valois, J.-J. Surin, L.-F. Lafitau, Fronton de Duc, L. Lecomte,* et autres. Enfin, nous n'oublierons pas la longue et brillante série des magistrats, des avocats, des médecins, des architectes, des poètes et des prosateurs qui ont eu le talent d'écrire, et que la cité doit être fière d'appeler *siens*. Toutefois, on doit s'y attendre, la Bibliothèque bordelaise, que nous nous efforçons de constituer, sera, quelque temps encore, bien incomplète par un double motif : c'est que d'abord, nous avons résolu de ne la composer que de *doubles*, afin de ne point dégarnir les rayons de la Bibliothèque principale; c'est qu'en outre, il manque actuellement divers ouvrages fort rares, il est vrai, que nous serions très-heureux d'acquérir. Signalons-en quelques-uns, dans l'espoir d'engager les bibliophiles et les bibliopoles à redoubler de recherches, pour les découvrir. On nous trouvera toujours prêt à en faire l'acquisition, à des

Digitized by Google

prix même élevés, pourvu qu'ils ne soient pas excessifs. Parmi les anciens produits de la typographie bordelaise, nous plaçons donc, sur la liste de nos *desiderata* :

1° La première partie des sonnets exotériques de G. M. D. G. (*Gérard, Marie-Imbert*). Bordeaux, Millanges, 1578, petit in-8°. Le Manuel du Libraire indique ce volume comme renfermant des détails curieux sur les guerres civiles de l'époque. Un amateur, d'une incroyable activité, nous a assuré ne l'avoir jamais rencontré sur aucun catalogue ;

2° Le Discours véritable d'un Juif errant. Bordeaux, 1609, petit in-8°. Peut-être est-ce la même édition que celle qui est datée de 1608 et qui figure dans plusieurs Catalogues ; nous l'avons, jusqu'ici, recherchée inutilement;

3° *Devocia*..... Miroir et oraisons de la dévotion basque, par *Fr. Jean d'Arambure*. Bordeaux, 1635, in-8° ;

4° Les Sermons en douze chapitres, par *Pierre d'Argainarats*. Bordeaux, 1641, in-12, de 572 pages ;

5° Lou Parterre Gascoun, par *Gabriel Bedout*. Bordeaux, P. du Coq, 1642. On ne connaît, à ce qu'il paraît, qu'un seul exemplaire de ce recueil de vers, lequel appartient à la Bibliothèque d'Auch. Cet ouvrage curieux a été réimprimé en 1842, mais d'une façon incomplète.

Les ouvrages relatifs à Montaigne et à Montesquieu, rentrant dans le cadre que nous nous sommes tracé, nous tâcherons notamment d'avoir, ce que nous n'avons pu faire encore, les Observations sur l'Esprit des Lois, par *Claude Dupin*. Il en existe, nous le savons, deux éditions ; la première, 1749, 2 vol. in-8°, qui, dit-on, n'a été tirée qu'à six exemplaires ; la seconde, 1757-58, 3 vol. Celle-ci est moins rare que l'autre, mais ayant été supprimée par l'auteur lui-même, elle se trouve encore difficilement.

Digitized by Google

Tels sont, entre autres livres précieux ou rares, ceux qu'attendent les rayons naissants de la Bibliothèque bordelaise, laquelle sera toujours la très-humble filleule de celle qui fut fondée par J.-J. Bel. Puissent nos successeurs la rendre, un jour, rivale de la Bibliothèque lyonnaise, formée d'abord par M. Coste, et dont l'importance, constatée par le Catalogue qui est entre nos mains, a déterminé le Conseil municipal de Lyon à en voter l'acquisition. Notre entreprise n'a été qu'un essai pour le succès duquel nous nous appliquerons à marcher sur les traces de cet ancien magistrat-bibliophile. Nos édiles, si vigilants et si éclairés, aidant et secondant de nouveaux donateurs, peut-être nos arrière-neveux, sinon nos contemporains, nous sauront-ils quelque gré de la pensée de cette création; elle nous a été suggérée par un sentiment tout autre que celui de l'amour-propre : il y a quelque chose de plus doux et de plus élevé, à notre avis, que d'aspirer à la renommée, c'est, comme a dit La Fontaine,

« De se donner des soins pour le plaisir d'autrui. »

Digitized by Google

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS

NOTE A, page 17

Testament de Jean-Jacques BEL

« Je Jean-Jacques Bel, conseiller au Parlement et trésorier général de France au bureau des Finances de Bordeaux, voulant faire mon testament, y ai procédé de la manière suivante : Premièrement, je m'en remets pour mes funérailles et honneurs funèbres à la discrétion de mon héritier bas-nommé, le priant de les faire sans excès et sans somptuosité. — Je lègue aux pauvres honteux de ma paroisse la somme de mil livres qui sera distribuée par le Curé et les Dames de la Charité. Je lègue à Madame Duverger, ma gouvernante, mil livres avec tout mon linge de corps, plus à Robineau, mon valet de chambre, mil livres avec tous mes habits.

(Suivent divers legs et l'institution de l'héritier général et universel, Jean-Jacques-Joseph-Saint-Marc de Razens, son neveu); puis le testateur continue :

« Et comme j'ay toujours eu pour principal objet l'honneur de ma patrie et l'avancement des Sciences, je lègue à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de cette ville, dans laquelle j'ay eu l'honneur d'être reçu Académicien, ma grande maison où je loge avec le sieur Borie, mon ami, située sur l'esplanade, comme aussi l'écurie qui la joint et est à côté d'une maison que j'ai dans la rue Mautraic, laquelle je lègue pareillement

Digitized by Google

à ladite Académie, aussi bien que celle que j'ay dans la rue Poudiot, avec toutes leurs appartenances et dépendances. Je lui lègue pareillement tous les livres, manuscrits, instruments de Physique et Mathématiques, Cartes, Globes, et généralement tout ce qui se trouvera dans ladite grande maison du ressort des Arts et Sciences, ensemble tous les meubles qui se trouveront dans la galerie et le cabinet de la Bibliothèque; je lui lègue de plus toutes les tables avec leurs consoles qui se trouveront dans ladite grande maison, aussi bien que toutes les glaces qui se trouveront attachées au mur et à la boiserie, lesdits légats faits à ladite Académie à la charge et condition :

» Premièrement : que ladite Académie tiendra ses assemblées dans le lieu de ladite grande maison qui lui paraîtra le plus convenable;

» Secondement : qu'elle donnera dans ladite grande maison un logement honnête au Bibliothéquaire, et disposera du surplus de la façon la plus utile à l'avancement des sciences, soit en y logeant quelqu'academicien, soit en employant le revenu qu'elle en retirera en achat de livres;

» Troisièmement : J'assigne au Bibliothéquaire qu'elle choisira ou que je pourray désigner moi-même, et à ses successeurs à perpétuité, outre et pardessus ledit logement, la somme de huit cens livres de reyenus, payables chaque année en deux pactes égaux et par avance;

» Quatrièmement : Je veux qu'après mon décès il soit fait un catalogue de tous mes livres, manuscrits, instruments de mathématiques, et de tous les meubles qui se trouveront dans ladite galerie et cabinet, dont un double sera gardé dans le trésor de l'Académie, et l'autre remis au Bibliothéquaire, qui demeurera chargé et responsable de tout, afin qu'il en ait un soin plus particulier, duquel catalogue il sera fait une vérification chaque année à tel jour qui sera fixé par ladite Académie, pour voir s'il s'est rien égaré, et pour ajouter les livres qui pourraient être donnés dans la suite à ladite Bibliothèque, ou que l'Académie pourrait acheter;

» Cinquièmement : Je veux que ladite Bibliothèque soit ouverte au public trois jours de la semaine, savoir, le lundi matin depuis neuf heures jusqu'à midy, et les mardy et vendredy l'après-midy depuis deux heures jusqu'à cinq, sans que les livres et instruments de mathématiques ou autres effets puissent être déplacés, sinon du consentement exprès et par écrit du commissaire dont il sera fait mention plus bas;

Digitized by Google

» Sixièmement : pour que la présente fondation soit mieux exécutée, et qu'on puisse mieux pourvoir à tous les cas nouveaux qui se présenteront, je prie MM. les Académiciens ordinaires de nommer quatre commissaires qu'ils pourront choisir parmi eux, ou parmi les associés, pour exercer ledit employ durant un an ou plus longtemps, si l'Académie le trouve nécessaire ou convenable, lesquels durant le temps de leur commission auront toute inspection et voix décisive en ce qui concernera l'exécution de la présente fondation, sans être obligés de prendre le suffrage des autres académiciens, sinon en cas de partage;

» Septièmement : la nomination du Bibliothéquaire sera faite en particulier, tant par lesdits quatre commissaires, que par mon héritier bas-nommé et les aînés mâles de ses successeurs en ligne directe ou collatérale à perpétuité, étant bien aise de leur conserver cette marque d'honneur, et de les susciter par là à employer leurs talents et leurs facultés à l'avancement des sciences et à l'illustration de leur patrie;

» Huitièmement : au cas qu'il y ait quelque droit à payer à raison du présent légat et fondation, soit pour amortissement, indemnité, centième denier ou autres, ce que je ne crois point, attendu qu'il s'agit de l'avantage du public, je prie MM. les Académiciens d'y pourvoir par les voyes les plus convenables, sans donner atteinte sous ce prétexte au logement ou à la pension du Bibliothéquaire.

» Je casse et révoque, etc. En foi de quoi j'ay écrit en entier et signé. — Fait et passé à Bordeaux, le 28 Août 1736.

» Contrôlé à Bordeaux, le 22 Août 1738. »

§ II. — *Acte de dépôt du Testament.*

Pardevant le notaire à Bordeaux soussigné, en présence des témoins bas-nommés, a comparu Messire Jean-Jacques Bel, baron de Savignac, conseiller en la Cour du Parlement et trésorier de France de la généralité de Bordeaux, demeurant en sa maison, au-devant l'esplanade du Château-Trompette, paroisse Notre-Dame de Puypaulin, lequel étant en santé de corps et d'esprit a dit et déclaré audit notaire et aux témoins, que sy clos est son testament qu'il a écrit et signé de sa main, lassé d'un ruban noir cacheté de cinq cachets de sire ardente noire à ses armes qu'il déclare approuver, confirmer et ratifier en tous ses points et clauses, etc. — De quoy acte. — Fait à Bordeaux, dans l'étude dudit

Digitized by Google

notaire, le 28e du mois d'Août 1736, après midi, en présence de Pellet, bourgeois, paroisse Sainte-Croix; Lacombe, prévôt de la seigneurie de Lesparre, etc. (7 *témoins*), et ROBERDEAU, notaire.

Contrôlé à Bordeaux, le 22 août 1738, reçu douze sols.

§ III. — *Ouverture du Testament.*

Aujourd'hui 20e Août 1738 à Bordeaux, en notre hôtel, pardevant nous François D'Albessard, conseiller du Roy en ses conseils, président au Présidial, et lieutenant général en la sénéchaussée de Guienne,

Est comparu Me Raymond Bareil, procureur en ce siège, en présence de Messire Boucaud, qui a fait assigner le sieur de Sarrau Pichon, détempteur dudit testament pour le représenter. — Le sieur de Gaufreteau Châteauneuf et Roberdeau, notaire, retempteur de l'acte de clôture pour le voir ouvrir.

Ledit testament a été remis à Me Roberdeau, notaire.

NOTE B, page 18

Extrait du Registre des actes de décès de l'ancienne paroisse de Saint-Eustache, de Paris.

Le Samedi, seize Août mil sept cent trente-huit, Mre Jean-Jacque Bel, âgé de quarante-cinq ans, conseiller au Parlement de Bordeaux, et trésorier de France au bureau des finances de ladite ville, demeurant rue du Gros-Chenet, décédé d'hier, a esté inhumé dans notre église en présence de Jacque-Joseph de Razens, son neveu, et de Mre Marc-Antoine de Solle, chanoine de l'église d'Auch.

Signé : Jacques RAZENS. DESOLLE.

NOTE C, page 18

Extrait du Registre des actes de décès de l'ancienne paroisse Saint-Sulpice, de Paris.

Le onze Février mil sept cent cinquante-cinq, a été fait le convoi et enterrement de haut et puissant seigneur Charles Secondat, baron de Montesquieu et de La Brède, ancien président

Digitized by Google

à mortier du Parlement de Bordeaux, l'un des quarante de l'Académie françoise, décédé le jour d'hier, rue Saint-Dominique, âgé de soixante-cinq ans, en présence de Messire Joseph de Maran, ancien maître des requêstes honoraire, et de Messire Charles Darmajau, petit fils du déffunt, et de Messire Joseph Guerin de la Motte, maréchal-de-camp, gouverneur de Philippeville, et cousin du déffunt, qui ont signé. Signé : MARANS, DARMAJAU, GUERIN DE LA MOTTE, DE GUYONNET, DE GUYONNET DE COULON. MARANS, comte de DÉSSILLAC, J. ROLLAND, vic.

NOTE D, page 23

Communautés et particuliers dont les Bibliothèques furent, à Bordeaux, mises sous le sequestre et confisquées pendant la Révolution, d'après les catalogues dressés à cette époque[1].

ORDRES RELIGIEUX.

HOMMES.

Les Carmes déchaussés des Chartrons.
Les Grands-Carmes.
Les Petits-Carmes de la ville.
La Maison de la Mission.
Les Capucins.
Les Cordeliers.
Les Religieux de la Merci.
Les Chartreux.
Les Jacobins.
Les Minimes.
Les Bénédictins.
Les Augustins.
Les Dominicains ou Frères-prêcheurs.
Les Feuillants.
Les Jésuites.
Les Récollets.

[1] On comptait en France, à la fin de 1789, 4,600 couvents des deux sexes. Suivant l'affirmation du ministre Billault, dans la séance du Sénat, du 26 Février 1862, on y compte actuellement 23 communautés d'hommes autorisées et 49 non autorisées; et, quant aux communautés de femmes, il en existe 3,075 autorisées; depuis 1851, ajoutait le même ministre, le gouvernement est fondé à croire qu'il s'en établit de 80 à 100 nouvelles chaque année.

Digitized by Google

On s'empara également des Bibliothèques du Grand-Séminaire, du Séminaire des Irlandais et de celui de Saint-Raphaël.

FEMMES.

Les Grandes-Carmélites.
Les Petites-Carmélites.
Les Bénédictines.
Les Religieuses de l'Annonciade.
Les Religieuses de Notre-Dame.
Les Ursulines.
Les Catherinettes.
Les Religieuses de la Visitation.
Les Religieuses de la Madeleine.
Les Filles du Bon-Pasteur.

Indépendamment de la confiscation des Bibliothèques de la ville de Bordeaux, la mesure s'étendit à d'autres communautés religieuses du département, telles que la Grande-Sauve, l'Abbaye de Bonlieu (Carbon-Blanc), les Capucins de Cadillac, etc.

PRÊTRES, PARTICULIERS, ÉMIGRÉS, etc.

De Pichard [1].
De Bouquier.
De Basquiat.
De Castelnau-d'Auros.
De Verthamon.
De Poissac.
Caillau.
De Biré.
Mercier.
Autre Mercier.
Veuve Basterot [2].
Pérès.
La Sauveuse.
Doulilac.
Laroque.
Carrière.
Chaimbaut et Mourré.
L'abbé Lévis.
Le curé d'Artigues.
L'abbé Hollier.
Le Moine.
Vergniaud.
De Sans et Bourbon.
L'abbé Carrière.
Maurice d'Albert.
L'abbé Bentzmann.
Barretene.
Bernada.
Calmeilh.
Chaigneau.
L'abbé Chaigneau.
Champion de Cicé (archevêque).

[1] D'après le rapport fait le 6 Messidor an IX par M. Monbalon, administrateur ou surveillant des dépôts, une bibliothèque était restée dans la maison de campagne de Pichard, émigré, à Saucats.

[2] D'après le même rapport, ci-avant, la bibliothèque de Basterot n'avait pas été enlevée de la maison de cet émigré, à Saint-Trélody.

Digitized by Google

Darche.
Dupaty.
Dupuch.
Feuille.
Muller.
Fumel-d'Argicourt
Groc.
Fonrose.
Roumagous.
Barbaret.
L'abbé Dudon.
Rauzan (Mathias).
La veuve Poulard.
L'abbé Bertonneaux.
Lachapelle.
Lacroix.
Coves.
Loubères.
Pelet d'Anglade.
Fauquier.
Desbiey.
Seur.
Chimbaud.
L'abbé Lavergne.
Dufaure Lajarte.
Baron, curé de Saint-Projet.
Fossier de Lestant.
Mer-Andoë.
L'abbé Fourcaud.
Lamarque.
Lamolère.
L'abbé Lapauze.
L'abbé Laporte.
De Massip.
L'abbé Mathieu.
Monarivel.
L'abbé Mondenard.
Narbonne.
L'abbé Poitevin.
Pomicon.
L'abbé Raynal.
La veuve Sauveterre.
Ségur.
Serres.
Brach.
Monsec-Reignac.
Laborde.
Joigny-Bellebrune.
De Mons.
Bulit.
Ingres et de Loyac.
Lumière.
Pannetier.
Lamagnère fils.
Lacombe.
Arrouch
Baritault.
Cosson.
De Gestas.
Subercazeau.

et plusieurs autres sous la désignation de prêtres inconnus.

NOTE E, page 31

Ce n'est guère qu'à dater de saint Louis qu'on a connu en France l'établissement d'une bibliothèque appartenant à la couronne ou à l'Etat. Ce prince, ami des Lettres, avait réuni dans le Trésor de la Sainte-Chapelle, des collections nombreuses de manuscrits divers. Il les légua aux quatre maisons religieuses des Jacobins, des

Digitized by Google

Cordeliers de Paris, de l'Abbaye de Royaumont et des Jacobins de Compiègne. Après lui, ceux qui préparèrent le premier fonds d'une Bibliothèque royale, plus ou moins mise à la disposition des hommes studieux, furent Jean-le-Bon, qui fit faire des copies d'ouvrages célèbres et notamment la traduction française des *Trois Décades de Tite-Live*, par Pierre Berchoire; Charles V, qui fit placer, dans une des Tours du Louvre, trois étages de manuscrits au nombre d'environ mille; tous ses successeurs qui augmentèrent graduellement le nombre des volumes qui, sous François Ier, étaient de dix-neuf cents et à l'avènement au trône de Louis XIV, tout au plus de cinq mille. Ce dernier nombre avait dépassé celui de soixante-dix mille, par suite de la protection que le grand Roi avait accordée aux Sciences et aux Beaux-Arts, non moins que par les acquisitions qu'il avait fait faire et les libéralités dont il avait été l'objet. Toutefois il est juste de rappeler que le ministère de Mazarin avait eu le premier l'idée d'ouvrir une Bibliothèque publique, et que seulement en 1737, cette idée fut réalisée. Dans le temps où éclata la Révolution de la fin du XVIIIe siècle, on comptait dans la Bibliothèque du Roi à peu près cent mille volumes, auxquels vinrent bientôt s'ajouter les richesses des maisons religieuses, des émigrés, etc., Aujourd'hui, d'après le *Journal général de l'imprimerie et de la librairie*[1], la Bibliothèque impériale possède deux millions de volumes imprimés, deux cent mille manuscrits, trois millions d'estampes et plus de cinq cent mille cartes, plans, vues, etc., outre son cabinet des médailles et des antiques.

Autour de cet astre éclatant, gravitent, pour ainsi dire, à Paris,

La Bibliothèque du Louvre, d'environ.	80,000	volumes.
— Sainte-Geneviève.	150,000	
— Mazarine.	300,000	
— de l'Arsenal.	200,000	
— de la Sorbonne.	80,000	
— de l'Institut.	100,000	

Au surplus, il existe encore, dans la capitale, d'autres bibliothèques spéciales, telles que celles des Ministères, de la ville de Paris, du Conseil d'État, du Corps législatif, de la Cour de Cassation, des Écoles de Droit et de Médecine, du Muséum, etc.

[1] V. 52e année. — 19 Décembre 1863.

Digitized by Google

Après les bibliothèques françaises, on peut classer, suivant leur importance, les Bibliothèques étrangères suivantes :

La Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, environ.	520,000	volumes.
La Bibliothèque royale de Berlin.	520,000	
Le British Museum.	500,000	
La Bibliothèque royale de Munich.	480,000	
— royale de Copenhague.	410,000	
— impériale de Vienne.	365,000	
— de l'Université de Goettingue.	360,000	
— de l'Université de Breslau . . .	250,000	

Quant aux bibliothèques des départements et des communes de France, voici leurs chiffres que nous croyons approximatifs :

Bordeaux et Lyon.	160,000	volumes.
Rouen.	126,000	
Aix et Troyes.	100,000	
Besançon.	65,000	
Amiens, Toulouse et Colmar.	60,000	
Versailles et Grenoble.	55,000	
Marseille.	50,000	
Chartres et Le Mans.	48,000	
Caen et Montpellier.	46,000	
Nantes et Nimes.	45,000	
Avignon et Dijon.	44,000	
Rennes et Tours.	40,000	
Arras.	36,000	
Angers et Châteauneuf. . . .	35,000	
Boulogne.	32,000	

Plus de cent cinquante autres bibliothèques existent dans les départements, mais leur chiffre n'est que de 30,000 volumes ou au-dessous : c'est pourquoi nous croyons pouvoir les omettre.

NOTE F, page 35

En l'année 1728, lorsqu'on s'occupa des embellissements de Bordeaux sur les *quais*, on voulut établir une ligne de maisons d'une construction uniforme, de la porte Saint-Pierre jusqu'au Chapeau-

Digitized by Google

Rouge, et former, au devant de la porte Despaux, sur le port, une place publique au centre de laquelle on érigerait une statue équestre à Louis XV. Cette place fut d'abord appelée *place de la Bourse.* Malgré l'opposition du Parlement, ce projet fut suivi; il fut même homologué par un arrêt du Conseil d'État de 1730. Le plan fut dressé par l'architecte Gabriel, parent et élève du célèbre Mansard. Le 8 Août 1733, la place fut inaugurée; les Jurats posèrent, le même jour, la première pierre du piédestal de la statue; des médailles d'or et d'argent furent mises dans les fondements. On avait alors déjà traité avec Lemoyne père et fils qui s'étaient engagés à faire la statue pour 130,000 livres et qui en reçurent 175,000. La fonte n'en fut achevée qu'en 1742 dans les ateliers de Varrin. Cette masse de cuivre pesant plus de quarante mille livres, ayant été transportée de Paris à Bordeaux, fut débarquée le 24 Juillet 1743, et le 19 Août suivant eut lieu l'inauguration solennelle à laquelle prirent part toutes les autorités de la Ville. Il fut donné dans la matinée un splendide repas à l'Hôtel-de-Ville et la Jurade oublia d'y inviter le statuaire et le fondeur : mais l'intendant Boucher, assistant à la cérémonie quelques heures après, aperçut Lemoyne dans la foule des assistants et alla l'embrasser, en le félicitant sur la perfection de son travail. La statue représentait le monarque, vêtu à la romaine, à cheval et dans l'attitude du commandement. Le piédestal, terminé seulement douze ans plus tard en 1765, était de marbre blanc, et avait six mètres de hauteur. Dans cet assez long intervalle, il avait été question, en attendant ce marbre de revêtement, de mettre provisoirement, à sa place, du plâtre sur le même dessin, mais M. de Tourny, par le motif écrit par lui, *sic*, en ces termes : « *que les polissons des quels ce revêtement ne serait pas encore déffendu par la grille de fer projetté, l'auraient bientôt gâté.* » Dans l'œuvre achevée, on voyait sur les deux grandes faces, de gracieux bas-reliefs dont l'un représentait la bataille de Fontenoy et l'autre la prise de Port-Mahon; et sur le devant était l'inscription suivante, au-dessous des armes de France :

LUDOVICO XV, SÆPE VICTORI, SEMPER PACIFICATORI,
SUOS OMNES, QUAM LATE REGNUM PATET,
PATERNO PECTORE REGENTI
SUORUM IN ANIMIS PENITUS HABITANTI.

Digitized by Google

De ce monument magnifique, de ces fastueuses solennités, de ces pompeux éloges gravés sur l'airain, que reste-t-il ou plutôt que restait-il avant qu'un demi-siècle se fût écoulé ? Rien, si ce n'est le nom de l'artiste et le souvenir d'assez curieuses particularités que ce nom avait fait surnager, après la tempête dans laquelle disparurent le trône du successeur de Louis XV et le chef-d'œuvre de Lemoyne. Voici quelques-unes de ces particularités devenues historiques.

Le Roi, ayant désiré voir le modèle, durant son exécution, s'était rendu dans l'atelier de l'artiste; il était accompagné de son grand écuyer, Charles de Rohan; celui-ci se permit de remarquer tout haut, que l'attitude, le geste et le regard n'étaient pas en parfaite harmonie. Louis XV se posa aussitôt comme le modèle, regarda le grand écuyer, et dirigeant son geste du côté opposé, il proféra avec dignité ces paroles : « *C'est ainsi que je commande.* »

Après l'érection de la statue, M. de Tourny, écrivant à un de ses amis de Paris, lui raconta très-simplement l'anecdote ci-après qui a aussi son intérêt :

» .... Une louange très-fine et bien expressive fut donnée l'au-» tre jour, à cet artiste, par une demoiselle, sur l'action qui » paraît dans le cheval. Elle approcha et retourna presque sur le » champ, comme pour s'en aller. *Eh! Mademoiselle*, lui dit le » sieur Lemoyne, *cela ne vous semble-t-il pas digne d'être consi-» déré avec quelque attention ? — Je ne le puis*, répliqua-t-elle, » avec la vivacité qui n'appartient qu'aux gasconnes; *le cheval* » *me fait peur.* Véritablement l'œil y voit des mouvements prêts » à le faire changer de place. J'ajouterai que la proportion et » la grâce de toutes les parties n'attirent pas moins l'admira-» tion. »

Un dernier trait qui ne dispose pas au même sourire que les deux autres, c'est qu'au mois de Septembre 1792 et non en 1793, comme on l'a dit quelquefois par erreur, le monument de Lemoyne fut, après délibération administrative, renversé, détruit et fondu; la matière dont il était composé fut destinée à faire des canons de campagne et des pièces de monnaie d'un décime; or, comme, suivant l'usage, l'artiste avait signé son œuvre sur un coin du piédestal, la populace ne cessa de vociférer pendant la destruction : « *A bas le Roi ! A bas les Moines !!!*

Un modèle de la statue réduite, en bronze, et les bas-reliefs du piédestal en marbre ont été conservés au Musée de la Ville, et la

Digitized by Google

Bibliothèque possède une gravure du même sujet. Les deux bas-reliefs représentent, l'un la bataille de Fontenoy, l'autre la prise de Port-Mahon.

NOTE G, page 60

On a vu que dans le cours du XVIe siècle, la Typographie n'avait guère, dans notre province, eu d'autres représentants dignes d'être nommés que Jean Maur, Claude Garnier, Gaspard Philippe, Jean Guyart, S. Toulouse, Ladime, Delarue et le plus célèbre de tous, Millanges [1]. Cependant, il semble qu'il ne doit pas être sans intérêt de jeter rapidement un coup-d'œil rétrospectif sur les imprimeurs qui, à partir du XVIIe siècle jusqu'à nous, ont eu, à Bordeaux, des établissements de quelque importance. Anciennement, en France, les Imprimeurs et les Libraires étaient, de droit, réputés membres des Universités, et ils jouissaient des priviléges, et des prérogatives attachés à ces illustres Compagnies. Ce droit avait été consacré, en leur faveur, par les Ordonnances des rois Charles V, Charles VI, Charles VIII, Louis XII, François Ier, Charles IX, Henri IV, Louis XIII et Louis XIV. Si leurs successeurs ont perdu cet avantage, du moins ne peut-on méconnaître qu'un grand nombre d'entre eux a su conquérir ou conserver des titres à la considération publique. Dès-lors pourrait-on, sans user de trop de rigueur, regarder tout-à-fait comme un hors-d'œuvre, un bref rappel des noms des principaux chefs d'ateliers typographiques bordelais, suivi d'une indication, non moins sommaire, d'une petite portion de leurs labeurs, dont la plupart se trouvent dans notre Bibliothèque? Le nombre seul des titulaires à toutes les époques témoignerait des efforts persévérants de l'art. Quant au nombre des ouvrages, il aurait pu s'étendre à l'infini; il a fallu le restreindre à la plus simple expression. Après tout, de quoi s'agit-il ici? D'une sorte de Mémorial professionnel, dont le développement peut se présumer par le plus ou moins de concision et la nature des notes elles-mêmes.

[1] Voyez sur les éditions de Millanges ce qui en a été dit à la page 89 et surtout le travail complet publié par M. L. de Lamothe, qui y a été indiqué.

Digitized by Google

XVII^e Siècle

ABEGOU. — Les Prophéties de Nostradamus (1670). — Carmen laureatum (1670). — Censure du discours prononcé sur le changement d'un fœtus humain en singe (1670). — Censure de la censure de ce discours (1670). — L'Édit célèbre de 1589 (1696), etc.

BOË (Simon). — Arrêts célèbres du Parlement de Bordeaux portant règlement sur l'état de ceux qui sont congédiés de la Société des Jésuites (1697). — Odes et poèmes latins de Jean Boismelon, in-4° (1699). — Essais d'Anatomie (1700), etc.

BOË (S.) et DE LA COURT. — De Bugis (Petri), Tractatus de Deo uno (1676). — Officia propria omnium Sanctorum, Breviario romano apponenda (1688), etc.

BOUDÉ (Guillaume). — Le miroir des négociants, par Paëz de Léon (1691). — Enchiridion Juris civilis et canonici (1700). — Recueil de Lettres-patentes, édits et déclarations des rois de France et d'Angleterre. — La Chronique bordelaise augmentée par Tillet, etc.

BUDIER (François) et DUBREIL. — Reprimande aux ministres réformés, par le Jésuite Richeome (1601). — Persii satyræ cum commentariis *Autumni* (1602), etc.

V^e CALAMY. — Statuts et réglements des hôteliers de la ville de Bordeaux (1665), etc.

CASTERA (Abraham). — Tricheti Burdigalensis epigrammata, etc.

COQ (Pierre du). — Lou parterre Gascoun, recueil de vers patois de Gabriel Bedout (1642). On a vu que c'est un des *desiderata* de la Bibliothèque de Bordeaux. — Privilegiati Scapularis et Visiones sancti Simonis Stock vindiciæ, auctore P. Cheron, carmelita (1648). — Automne (Bernard), Commentaires sur les Coustumes générales de la ville de Bourdeaus et pays Bourdelois (1666). — Lettre du sieur Leblond de la Tour sur la peinture (1669), etc.

DACHÉ. — Felicianus, Theologia S. Thomæ, de Dei providentiâ ejusque sciencià (1658), etc.

GIRARD. — Quarante exercices spirituels, traduits de l'Italien *Pinelli*, par P. M. P. (1610), etc.

Digitized by Google

LABOTTIÈRE (Ch.). — L'Escole de Salerne, le *poème maçonnique*, en vers burlesques (1697), etc.

LA COURT (P. de). — Catéchisme en langue basque, par le P. Materre (1617). — Tricheti Burdigalensis (Petri), de Lygdæ veneficæ præstigiis libri tres; in-12 (1617). — Loyac (Petrus) *et alii*, M. A. *Gourguei* Parentalia, productore Leonard Alamay (1629). — Le Trésor des Pauvres (1630). — Dubernet (Jacoby), Galeatæ Palladis cum laureata Minerva singulare certamen, oratio habita in æde Carmelitarum, in divæ Catharinæ præconium, in-4° (1633). — Proprium Sanctorum Diœcesis Burdigalensis, ad formam Breviarii Romani accommodatum, H. D. de Sourdis Archiepiscopi jussu recognitum (1640), etc.

LA COURT (G. de). — Histoire d'Aquitaine, par Louvet, in-4° (1650). — Brethous (Petri), Victoriæ regis Ludovici XIV (1663). — Remarques curieuses sur la Thériaque, avec un excellent traité sur l'Orviétan, par J. T. Riolet, in-12 (1665). — Gonet, Clypæus Theologiæ Thomisticæ (1665-70), 17 volumes; c'est un cours de théologie que l'auteur professait à Bordeaux, où il mourut recteur de l'Université. — Les noms, qualités, charges, blasons et extraction des Chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, créés par Louis XIV; par Delaut Mariolet (1666). — Lopès (Hierosme), L'Église métropolitaine et primatiale de Saint-André de Bordeaulx, in-4° (1668). — *La suite du Virgile travesti*, par l*** (9e et 10e livres de l'ŒNéide), in-12 (1675). — Lapeyrère (Abrah.). Décisions du Palais (1675), etc.

LA COURT (S. de). — De judiciis et pœnis, de officiis vitæ civilis Romanorum libri duo, par Salomon (Henri-François) de Virelade, président au Parlement de Bourdeaux, sans date, mais vers 1670, etc.

LAVEUGLE (Jacques). — Décisions sommaires du Palais, par ordre alphabétique, avec des notes, in-folio (1700), etc.

MAFFRÉ (Pierre). — Les Coustumes du pays de Labourt, in-8° (1670), etc.

MARCAN (J.). — Examen du libelle A..., Cotton, et Réfutation des Calomniateurs des Jésuites, par le P. Richeome (1613). — La muse catholique (1614). — Panegyricus nuptialis dictus Ludovico XIII, et Annæ Austriacæ, ab an. Vignierio (1615), etc.

Digitized by Google

MILLANGES. — (Voyez ce qui a été dit sur cette famille et ses successeurs, page 89).

SÉJOURNÉ. — Disputationes medicæ in Avicennum, auctore Garcia Carrero, in-folio (1628). — Histoire d'une jeune fille morte par la piqûre d'une araignée (1679). — Le Co..... en herbe et en gerbe, comédie en 5 actes et en vers, dédiée au maréchal d'Albret, par Dumas (sans date), etc.

VERNOY (Gilbert). — Plaidoyers et Actions graves et éloquentes de plusieurs fameux Avocats du Parlement de Bordeaux (1615). — Hippocratis Coï Chirurgia, latinitate donata à S. Manialdo (1619), etc. Les éditions de cet imprimeur ont été si remarquables qu'on les a comparées à celles des Millanges.

XVIII^e Siècle

ALBESPY (Pierre). — Recueil des pensées morales et chrétiennes par forme d'homélies, etc., par Baluze (H.), 1703. — *Les Privilèges, Franchises et Libertés des bourgeois et manants de Cadillac*, traduits du gascon et latin en langue françoise, par *Darchet*, prêtre (1770). — Les Étrennes aux Bordelois pour les années 1790 et suivantes, etc.

BEAUME (Pierre). — Annuaire historique de la Gironde (1799). — Un grand nombre d'ouvrages français et espagnols, etc.

BERGERET (Guillaume) et V^e BERGERET. — Histoire curieuse et remarquable de la ville et province de Bordeaux (1760). — Divers ouvrages de J.-M. Carrière intéressant la ville de Bordeaux (1776). — Almanachs de commerce, d'arts et métiers, pour Bordeaux et la Guienne, de 1781 à 1792. — Introduction à la Médecine de Cullen, par Lafon (1788), etc.

BOÉ (S.). — Anciens et nouveaux réglements de la Cour du Parlement de Guienne, avec Commentaires augmentés par Martin Belbeder et Léon Materre, in-4° (1703). — Chronique Bourdeloise, augmentée par Tillet (1703). — Oraison funèbre de J.-B. Le Comte, captal de La Tresne, premier Président du Parlement de Bordeaux (1706), etc.

BORD (Auguste). — Arcachon, par Dubarreau (1763), première impression chromolithographique faite à Bordeaux, etc

Digitized by Google

BOUDÉ (G.). — Abrégé du véritable art du blason, par Menestrier (1704). — *Lapeyrère* (Abraham), Décisions du Palais, in-folio (1706). — Amusements de Mme de Se d'le, ouvrage attribué à la marquise de Salegourde, baronne d'Issan et de Cantenac (1731), etc.

BOUDÉ-BOÉ. — Missale romanum, in-folio (1709). — Eutropii Breviarum historiæ romanæ (1710), etc.

BRUN (Raymond). — Cantus ex graduale romano (1704). — La Musique, poème en quatre chants, par J. de Serré de Rieux (1714), etc.

BRUN (P.). — Dissertation sur la pesanteur, par le docteur Bouillet (1720). — Plusieurs ouvrages de Lozeran du Flech, couronnés par l'Académie de Bordeaux (1726-27-33 et 38). — Dissertation sur l'électricité, par Dezaguilliers (1742). — Dissertation sur la ductilité des métaux, par J. Tillet (1750). — Calendrier de Bordeaux (années 1750 et suivantes), etc.

BRUN (P. Ve). — Dissertation sur la *salubrité de l'air* de Bordeaux, par Doazan (1767). — Autre sur l'utilité des exutoires dans les fièvres malignes, par Barbeguière, etc.

CALAMY et Veuve CALAMY. — Discours et autres productions de Garat et de Du Paty (1733). — Dissertation sur la pluie sulfureuse qui tomba à Bordeaux le 19 Avril 1761 (1761). — L'homme enrichi du trésor de la vérité, par le P. Capucin Fidèle, de Pau (1778). — Histoire de l'hydrocéphale de Bègles, par Betbeder (1757), etc.

CAVAZZA (J.-B.). — Divers écrits royalistes, qui le firent condamner à mort en 1793, etc.

Ve CAVAZZA. — Dissertation sur les mathématiques, par Chabaud, 1799, etc.

CHAPPUIS (Michel). — La Vie miraculeuse de la vénérable mère Anne de Saint-Augustin, carmélite déchaussée, traduit de l'espagnol, par le P. Bernard de Saint-Clément (1721). — L'Art de la Tenue des Livres, par *Gobain*, professeur au Collége de Guienne, et premier éditeur des *Noëls anciens et nouveaux* qu'on chante dans le Bordelais. Il était même auteur de plusieurs de ces pieux cantiques, notamment de celui *Rébeillats bous*, *Meynades*, etc.

Digitized by Google

CHAPPUIS (Jean). — L'Iris de Guienne, par Le Clerc (Louis-Claude) (1763), et quelques ouvrages distingués, notamment des *Dissertations sur les anciens monuments de la ville de Bordeaux; sur les Gahets, les Antiquités et les ducs d'Aquitaine*, par l'abbé Venuti (1754). — Réflexions sur l'éducation, de l'abbé Larroque (sans date). — Le Valet Protée, comédie en trois actes, par Griffi de Juvignac (1764), etc.

DELORMEL. — Des Temples de l'humanité, ou les Hospices régénérés, par Capelle (1793). — Étrennes républicaines pour l'an III (1795), etc.

DENUGON et NOÉ. — Le Mercure de la Gironde (1797-98), etc.

FURT (A.). — Campaigne (P.), ouvrage de médecine en latin (1728), etc.

GINTRAC. — Considérations sur l'usure, par Pacarau (1785), etc.

LABOTTIÈRE. — Les Œuvres de *Guy-Coquille*, 2 vol. in-folio (1703). — L'*Éloge de soi dédié à soi-même* (1730). — Les frères Labottière, libraires, imprimèrent le premier Almanach historique de la province de Guienne, d'abord un en 1757, puis un autre en 1760, rédigé par M. de Comet; ce volume, petit in-8° de 576 pages, ne parut que deux ans dans ce format trop coûteux pour les éditeurs. Il est fort curieux et devenu très-rare. Il fut continué, sous une forme réduite, jusqu'en 1775. De cette typographie sortirent également les Coutumes du ressort du Parlement de Bordeaux commentées par les frères *Lamothe* (1768). — Les Variétés Bordeloises de *Baurein* (1784-86). — L'Esprit des Lois Mosaïques, par Senger (1785). — L'Inconnue, histoire véritable (1785). Ce petit livre, aussi curieux que rare, se trouve à la Bibliothèque de Bordeaux, relié à la suite des *Souvenirs de Madame de Caylus*, édités par Voltaire, en 1776. On peut consulter les *Mémoires secrets de Bachaumont*, t. 31, pour avoir le mot de l'énigme de cette *Inconnue* qui rappelle le *Masque de fer*. Enfin, la même Bibliothèque possède des Labottière, *Les Anciens et Nouveaux Règlements de la Cour du Parlement de Guienne*, réimprimés par les soins de Me J.-A. Dufaure, avocat, et Bernard Teuley (1785). — Le Médoc tel qu'il est et tel qu'il devrait être, par G. Wormeselle (1792), etc.

LA CORNÉE (J.-B.). — La Science du Pilotage, par *Valois* (1735). — Dissertation du P. *Jaubert*, sur un temple octogone et plusieurs

Digitized by Google

bas-reliefs trouvés à Castres, avec figures, in-12 (1743). — Conférences de toutes les questions traitées par Ferron et par Dupin (1746). — Lapeyrère (Abrah.) Décisions sommaires du Palais (1749). — Cérémonial pour la prise d'habit et profession des Religieuses de Sainte-Marie-Madelaine de Bordeaux (sans date), etc.

LA COURT (Ve G. de) Guérinois (J.-C.) Clypæus philosophiæ Thomisticæ (1703), 4 vol., etc.

LA COURT (N.-J. de), Vies des Saints, par le P. Proust, célestin (1724). — L'Office de la Semaine-Sainte selon le Missel et Bréviaire romains (1730), etc.

LA COURT (Nicolas de). — Commentaire sur l'Usance de Saintes (1722). — Chevalier (le P. Angélique), La Semaine édifiante (1724). — Décisions sommaires du Palais, par Lapeyrère, avec les additions de Tillet (1717), etc.

LA COURT (S. et J. de). — Officium Beati Vincentii à Paulo (1730). Rituel romain (1730), etc.

LA COURT père et fils (Nes et J. de). — Le Guide des pélerins de Notre-Dame de Verdelays, par le P. Proust, célestin (1725).

LA COURT fils (S. de). — Un poème héroï-comique fort plaisant, intitulé *Popet*, ou le Cuisinier du Séminaire de Bordeaux, par l'abbé J.-B. Courréges, in-8° (1767). — L'Histoire de la Ville de Bordeaux (1re partie), par Devienne (Ch.-J.-B. d'Agneaux) (1771), etc.

Ve LA COURT et FAYE aîné. — Mémoire sur les maladies pestilentielles des bœufs, lu à l'Académie de Bordeaux, le 25 Août 1775, par Secondat (J.-B. de) (Sans date), etc.

LAVBUGLE (J.). — Voyages et Aventures de Jacques Massé (1710); Livre de controverse très-hardi pour l'époque, attribué à un prédicant nommé *Tyssot de Patot*. Le nom de Laveugle était vraisemblablement un pseudonyme.

LEVIEUX (A.). — Plusieurs ouvrages sur les assignats, par Blanchard et autres (1790). — Rapport sur les travaux publics, fait à l'Assemblée générale du département de la Gironde, par Roullet, avocat (1790). — Rapport sur les Cimetières, par M. Monbalon (1791).

MOREAU. — Prophéties de Nostradamus (1796). — Bernadau (P.), Antiquités bordelaises, ou Tableau historique de Bordeaux et du département de la Gironde, in-8° (1797), 1re édition de cet ouvrage, etc.

Digitized by Google

PALANDRE aîné (P.). — Description de Bordeaux (1785). — Plusieurs pièces de théâtre, de Marandon (1783-84-86-87). — Fables nouvelles, par Richard Martelly (1788), etc.

PALANDRE jeune. — *Les Variétés médoquines*, par un curé du Médoc (1786), etc.

PALANDRE (Arnaud-Antonin). — Divers écrits royalistes qui le firent condamner à mort en 1793, etc.

PHILIPPOT (N.). — Statuts des Serruriers de la ville de Bordeaux (1754), etc.

PHILIPPOT (P.). — Recueil d'arrêts notables rendus en thèse, en première Chambre du Parlement de Bordeaux, par Poissac (1766). — Richard et d'Erlet, comédie en 5 actes et en vers, par Desforges (P.-J.-B. (1779). — Cantiques spirituels pour les Missions, à l'usage des RR. PP. Missionnaires-Capucins de Guienne (1783). — Poëme sur la Vie de Laurent de Brindisi (1783). — (Voy. ci-avant Chappuis (J.) — Annales de la municipalité de Bordeaux (1790), etc.

PINARD. — La Callipédie, traduction du poëme latin de Quillet, par Caillau (1799). — Ode sur l'heureuse restauration du trône des Bourbons, par P.-M. de Bazillac (1816), etc.

PUYSNÉGE (J.-B.). — Les Philippiques, Ode de La Grange-Chancel (1796), etc.

RACLE. — Plan d'éducation et moyens de l'exécuter, par De Vienne (1769). — Carrière (J.-M.). Discours pour servir de prospectus à l'Histoire générale de Guyenne (1782). — Mémoire sur la décadence du commerce de Bayonne et de Saint-Jean-de-Luz, par Dupré de Saint-Maur (1783). — Mémoire sur la possibilité d'établir à Bordeaux un nombre suffisant de fontaines (1787). — Recueil des ouvrages du Musée de Bordeaux, chef-d'œuvre de typographie dédié à la Reine de France (1787), etc.

SÉJOURNÉ (Pierre). — Hymnes en l'honneur du Bienheureux Vincent-de-Paul, sans nom d'auteur (1738). — *Ramounet ou lou paysan agenez tournat de la guerre*, in-12 (1740).

Ve SÉJOURNÉ. — Le Bail des Fermes de Bordeaux et quelques Mémoires relatifs à l'administration publique. — Essai sur l'éducation générale et publique, ou objets principaux de la bonne éducation (1767), etc.

Digitized by Google

VIALLANES (J.-B.). — Les Aventures de Figuereau, promenade de Bordeaux, comédie par Desgranges (1712), etc.

XIXe Siècle.

BALARAC jeune. — Histoire de Bordeaux, par Bernadau (1837). Examen critique ou réfutation de la même histoire, par l'Ermite de Floirac (M. Marchandon, 1838). — La Guienne, journal politique (du 5 janvier 1837 au.....); — Procès d'Éliçabide, par J.-B. G. (1840); — Bulletin de la Société médicale d'émulation (de 1837 à 1847). — Commentaires sur les principales polices d'assurances, 2 volumes. — La Tribune, journal politique (1848). — La Couronne poétique du Catéchisme, par J.-B. G. (1857). — Le Lloyld bordelais, etc.

BARDET. — L'Étincelle, journal littéraire, rédigé par M. P.-E. de Rattier (depuis 1858). — Catalogue des livres composant la Bibliothèque de la Chambre de Commerce de Bordeaux (1860). — Les Chants prosaïques, plus la santé de l'esprit et du cœur, par M. P.-E. de Rattier (1861), etc.

BERGERET neveu. — Recueil des jugements d'appel de Bordeaux, par Perrens, 2 vol. (1802). — Tombeaux antiques trouvés à Saint-Médard-d'Eyran, dessin et gravure de P. Lacour, texte de Cayla, in-folio d'une certaine valeur (1806), etc.

Ve BERGERET. — Fablos caüsidos de Jean Lafountaino tremudados en berses gascouns, de Bergeret lou nebout (1816), etc.

BEAUME (P.). — Recueil des travaux de la Société médicale d'émulation de Bordeaux (depuis 1801). — Almanach des spectacles de Bordeaux (1801). — Dom Quixote de la Mancha, 4 vol. (1804). — Voyages d'Anténor, nouvelles de Voltaire et un grand nombre d'autres ouvrages, traduits du français en espagnol et expédiés aux colonies (de 1810 à 1816). — Vocabulaire français-espagnol (1810). — Description des jardins de Raba, à Talence, par Bernadau (1812). — Mémoires sur la fièvre-jaune, sur les effets de la terreur, sur l'influence des passions et sur les maladies héréditaires, par Guitard (1814). — Le Défenseur de la Monarchie et de la Charte, journal politique, in-folio (1829-30), etc.

BISSEL. — L'Observateur de la Gironde (1862). — Revue des races

Digitized by Google

latines, la 4e race, par M. Hugelmann (1863). — Le recueil des actes administratifs du département de la Gironde, Chronique de la Gironde, Figaro gascon, etc.

BROSSIER (A.) — Bulletin polymatique du Muséum (1803 et s.). — Essais sur Libourne, par Souffrain (1807). — Promenades sur les côtes de Gascogne, par J. Thore (1813). — Tableau de Bordeaux, par Bernadau (1810). — Étrennes royales de la ville de Bordeaux (1815). — Pharmacie domestique, par Dusilho jeune (1817). — Notice sur le coton et la possibilité de le cultiver dans la Gironde, par Dortie (John), de Bordeaux (1823). — Essai sur les hiéroglyphes égyptiens, par Lacour, P. (1821). — Annuaire de la Société Linnéennne (1825 et ss.). — Plusieurs ouvrages de Médecine, de Bacqué (Joseph) (1816), etc.

CASTILLON. — Petites Affiches et Annonces judiciaires (1812). — Le même imprimeur avait publié l'*Annuaire républicain*, pour la commune de Bordeaux, en 1798, etc.

Ve CAVAZZA, — Essai sur l'imprimerie, par Hirigoyen (1802). — Adieux des habitants de Bordeaux aux Missionnaires qui y ont prêché en 1817, par Grassaval (1817). — Rituel à l'usage du Diocèse de Bordeaux (1828). — Plusieurs pamphlets et brochures royalistes (1830), etc.

CHAYNES (A. R.) — Le Messager catholique, feuille hebdomadaire religieuse (depuis 1857). — Quelques opuscules de peu d'importance, etc.

COUDERT. — L'Indicateur, journal politique (1803 et années suivantes jusqu'en 1861). — Apollon et Clitie ; ou l'amour protecteur, ballet, par Aniel, danseur (1819). — Flore au Parnasse ou la fête des Lys, par Henry Cobourg, artiste dramatique (1814). — Les États-Unis, par Lée, consul américain à Bordeaux, traduction de M. A. Jay (1814), etc.

Ve CRUGY. — Le Barreau de Bordeaux, de 1775 à 1815, par Henri Chauvot (1856). — Le Courrier de la Gironde, journal politique (de 1841 à 1864), etc.

DEGRÉTEAU, CODERC et POUJOL. — Catalogue raisonné des Phanérogames du Périgord, par M. Ch. Des Moulins (1859). — Histoire prédite et jugée par Nostradamus, de M. l'abbé Flavigny-Torné (1860). — Précis historique de la Législation consulaire, par M. Gragnon-Lacoste (1860). — Processionnal

Digitized by Google

du diocèse de Bordeaux (1861). — Statuts du même diocèse (1861). — Trésor du Pélerin de N.-D. de Verdelais (1862). — Almanach général du département de la Gironde, depuis 1860. — Travaux du Congrès scientifique de France, 5 vol. in-8°, (1862-63-64). — Actes de la Société Linnéenne de Bordeaux. — Annales de la Société d'Agriculture de la Gironde, etc.

DELMAS (J.) — Annuaire général de Bordeaux et de la Gironde, par E. Lagrell, depuis 1850. — Bordeaux et ses vins, par Ch. Locks (1850). — Traité de la Dot, par M. Tessier, 2e éd. (1852). — L'Histoire de Bordeaux, par l'abbé O'Reilly (1857). — Quarante ans au désert, poème biblique, par M. Chételat (1857). — Histoire des Théâtres de Bordeaux, par M. D'Etcheverry (1860), etc.

DUBOIS et COUDERT. — Almanach commercial de Bordeaux (1802). Mémoire sur la canalisation des Landes, par Lubgeoix, etc.

DUPUY (Justin). — Avant l'orage. — Union et monarchie. — Vie de l'abbé Duburg. — Études et portraits. — Éloge de M. de Peyronnet. Ces cinq ouvrages dont M. Justin Dupuy était l'auteur, furent imprimés par lui de 1848 à 1857. Seul, parmi les imprimeurs bordelais connus depuis le commencement du siècle, il eut la gloire d'être, jusqu'à sa mort, tout à la fois, éditeur habile, littérateur distingué, écrivain brillant, et, de plus, publiciste aussi éminent que courageux. Outre ses propres productions, il imprima notamment : Les Pyrénées de M. l'abbé Firminhac (1854). — La Cité maudite, par M. B. Huyet (1855). — Les Châteaux de la Gironde, par M. Ribadieu (1855). — L'Abeille bordelaise, et Mœurs et Travers, par M. H. Minier (1857), etc.

VEUVE JUSTIN DUPUY. — Satan, poème, par H. Delpech (1857). — La Marquise d'Orgedeuil, par M. de Barbezières (1859). — L'Antiqvité de Bovrdeavs et Notice sur Elie Vinet, par M. Ribadieu (1860). — Noms des anciens lieux du département de la Dordogne, par M. le Vte de Gourgues (1860). — La Jeune Fille chrétienne, par M. l'abbé Juilles (1861). — Pey-Berlan, par M. Ravenèz (1863). — Voyage de Rome en Terre-Sainte et dans l'Inde, par le R. P. Éphrem (1863). — Les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, par M. le baron de Marquessac (1863). — Mélanges, par M. l'abbé Sabatier (1863). — La continuation du journal *La Guienne*, etc.

Digitized by Google

DURAND (*seul*). — Catalogue des livres composant la Bibliothèque de la ville de Bordeaux. — Supplément des Sciences et Arts (1848). — Supplément de l'Histoire (1851). — Choix des types les plus remarquables de l'architecture, au moyen-âge, dans le département de la Gironde, 49 planches, par M. Léo Drouyn, avec texte, par M. Léonce de Lamothe, in-folio (1846), etc.

DURAND *avec* LAVIGNE. — La Statistique du département de la Gironde, par Jouannet (de 1839 à 1847), etc.

DUVIÉLA. — Lettres à Éliza sur la Mythologie comparée avec l'Histoire, par Chatelain (1831), etc.

FAYE (Henri). — Portefeuille iconographique de V. Louis, précédé d'une Notice sur le Grand-Théâtre de Bordeaux, de Gaullieur *Lhardy*, avec gravures; ouvrage curieux (1828). — Traité de la Dot, d'H. Tessier (1835). — Mandements, Lettres et Discours de S. Ém. le Cardinal Donnet (de 1837 à 1850). — Études philosophiques sur le Christianisme, d'*Auguste Nicolas* (1845), 1re édition. — Recueil des Mandements, Ordonnances et Lettres pastorales des Archevêques de Bordeaux (1848). — Le Livre de Job, traduit en vers français, par le comte de Peyronnet (1848), etc.

FERNEL. — Poème sur le service funèbre du prince de Condé, célébré à Bordeaux (1818), etc.

FOULQUIER (J.). — Almanach général de la Sénatorerie de Bordeaux (1806). — Décisions sommaires du Palais, de Lapeyrère, 7e édition (1807). — Artaxerce, tragédie de Delaville de Miremont (1807), etc.

GOUNOUILHOU (G.) — Instructions pastorales, Mandements, Lettres et Discours de S. Ém. le Cardinal Donnet (de 1850 à 1856). — *La Gironde*, journal politique (depuis 1852). — Le Nobiliaire de Guienne et de Gascogne, de M. de Bourrousse de Laffore (1856). — La Guienne militaire, de M. Léo Drouyn (1860). — Les Écossais en France et les Français en Écosse, de M. Francisque Michel (1862). — Les Chevaux du Sahara et les mœurs du Désert, de M. le général de division E. Daumas (1862). — Recherches sur les auteurs des Épitaphes de Montaigne, par M. Dezeimeris (1862). — Pierre de Brach, etc., etc. — Les éditions de luxe dues aux presses de M. Gounouilhou, lui ont valu deux médailles d'argent, en l'année 1859, l'une de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux; l'autre de la Société Philomatique, etc.

Digitized by Google

GUIZONNIER aîné. — Notice sur la culture du pin maritime dans les Landes, par Serres (Hector) (1837), etc.

LAFARGUE (Th.) — Le Printemps et les fleurs, par A.-L. Blanchard (1826). — Le danger du monde, par le P. Croiset (1825). — Histoire des Temps prophétisés, 2 vol. (1824-33). — Almanach du département de la Gironde (de 1842 à 1859). — Histoire de l'Abbaye de la Sauve, par M. l'abbé Cirot de la Ville, 2 vol. (1844). — Flore Bordelaise, par M. Laterrade, 4me édition (1845). — Traité de la Prédication ; par M. l'abbé Hamon (1849). — Défrichement des Landes, par le comte de Métivier, etc.

LA GUILLOTIÈRE. — De la danse, considérée sous le rapport de l'éducation, par J. Faget, de Bordeaux (1828). — Vénus et Adonis, poème, de Laccombe (1814). — L'Ami des Champs, par M. Laterrade (1823). — Traité sur les vins de Médoc, de W. Franck (1824). — Le conducteur de l'étranger à Bordeaux. (1824). — Le Kaléïdoscope, journal hebdomadaire de J. Arago (1825) etc.

LANNEFRANQUE. — Études administratives sur les Landes, par le Baron d'Haussez (1826). Des routes et des canaux, du même (1828). — Traité de la société d'acquêts par H. Tessier (1829). — L'Opinion, journal politique (1830). — Réclamation de *M. Marchebeus* sur le plan du nouvel Hôpital Richelieu (1831). — La Tribune, journal politique (1848-49), etc.

LAVERTUJON (Ad.). — La revue de Bordeaux (1862). — Le Progrès, journal publié par le Cercle littéraire et artistique (1863), etc.

LAVIGNE jeune. — Le Mémorial Bordelais, journal politique (Mars 1814), et plusieurs brochures sur les évènements de cette époque. — La feuille du Dimanche (1815). — Réflexions sur le plan de Bordeaux, par M. de Gères (1817). — Les révolutionnaires tels qu'ils sont et la vérité vengée, par J. Marsan (1817). — Les suppléments des Catalogues de la Bibliothèque de Bordeaux, 1848-1851. — Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde (1822). — Les études historiques sur Bordeaux, par Guilhe (H.-C.) (1835), etc.

LAWALE. — Tableau de la Médecine hypocratique, du Dr Caillau (1811). — Un grand nombre d'ouvrages du même. — Bordeaux au mois de Mars 1815, par Martignac (1815). — Biblioteca selecta de Literatura española, de Mendibil y Silvela

Digitized by Google

(1819). — Gasconismes corrigés, par Labène (1823). — Les curiosités de la foire (1823). — Catéchisme maçonnique (1828). Ouvrages de médecine du docteur Bonnet (1825). — Un grand nombre d'autres ouvrages français et espagnols, etc.

LAWALE jeune et neveu. — Baromètre commercial de J.-A Cairo (1818). — Et plusieurs autres ouvrages peu importants.

MÉTREAU. — Affaire Lesnier (1855), — Et quelques autres publications plus ou moins considérables.

MOREAU. — Essai de philosophie, de D. Gradis (1801). — Annales politiques, littéraires et statistiques de Bordeaux, de Bernadau (1803). — Antiquités bordelaises, du même (1803). — Manuel des Marins (1802). — Traité sur la culture des arbres, de Catros (1810). — Flore Bordelaise par J.-F. Laterrade, 1re édit. (1811). — L'Ami des Arts, de Faucher (1819). — L'Abeille de la Gironde (1820), etc.

MOULINS (de). — Le nouveau Sobrino, grammaire espagnole, par D. Francisco (1850). — L'écurie et le cheval, par M. Saint-Rieul Dupouy (1850). — Dissertation sur le Pape Clément, par M. l'abbé Souiry (1850). — Poésies de Worms père (1850). — Cours de mathématiques, par M. l'abbé Blatairou, 3 vol. (1851-52). — Album de la Grande-Sauve, illustré par Léo Drouyn (1851). — La conversion du pianiste Hermann, par J.-B. G., 1re et 2e éditions (1852). — Études historiques sur la vie et les écrits de saint Paulin, par l'abbé Souiry, 2 vol. (1854). — Satires, par M. le comte de Peyronnet (1854). — Éléments de Logique, de Psychologie, de Théodicée et de Morale, par M. Ladevi-Roche (1854), etc.

PELETINGEAS. — Le Compilateur fidèle, de Gabriel (1832). — Sur le choléra-morbus, du Dr Mabit (1833). — Essai sur le choléra-morbus épidémique, du Dr Marchant (1831), etc.

PELLIER-LAWALE. — Diners de la Société littéraire de Bordeaux (1801), etc.

PINARD. — Le Barême de réduction, par Gras (1803). — La Mère coquette, opéra, par A. Dulau (1815). — Code de Commerce (1807). — *Le Temple de Gnide*, le seul des écrits de Montesquieu qui soit sorti des presses bordelaises ; in-folio max., avec des vignettes à chaque chant, très-bien gravées sur bois; chef-d'œuvre typographique, tiré seulement à 140 exemplaires, commencé à Bordeaux en 1824 et achevé à Paris, etc.

Digitized by Google

RACLE. — La Ruche d'Aquitaine, recueil littéraire périodique, d'Edmond Géraud et autres (1816). — Le journal politique du même nom, in-folio (1820), et un très-grand nombre d'autres ouvrages sur divers sujets intéressant Bordeaux.

RAGOT, successeur de Brossier. — *Recueil des travaux du Conseil d'hygiène de la Gironde*, recueil annuel (1842). — De la Prostitution, par M. le docteur Jeannel (1863) et quelques opuscules, etc.

SUWERINCK. — Étrennes bordelaises ou Détail général du séjour de *Madame*, à Bordeaux, en 1823 (1824). — Revue commerciale de Bordeaux (1825) et divers autres ouvrages d'administration. — Statistique œnologique de la Gironde (1834). — Le Guide ou Conducteur de l'étranger à Bordeaux (1834). — Œuvres d'Henri Fondrède (1844). — L'Afrique chrétienne, par Mgr Dupuch, évêque d'Alger (1849). — Résumé général de l'Histoire des peuples, par Soulier. — Cours de Littérature par Lavielle (1829), etc.

SIMARD. — Almanach général du commerce de Bordeaux et de la Gironde (1815). — La Guienne, journal politique (de 1832 à 1837). — Notice historique sur Raymond Lhôpital (1817), etc.

TÉCHENEY (E.). — De l'Orthographe, par Saugier (1828). — Sélim, tragédie en 5 actes, par Fr. Flouch (1819). — La Gironde, revue mensuelle des Sciences, de la Littérature et des Arts, dans le département de la Gironde (1823). — Sancho Gubernador, de Dom Pedro Martinez-Lopes, journal espagnol (1835), etc.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE PRÉSENT MÉMOIRE

AVANT-PROPOS. 1

PREMIÈRE PARTIE

BIBLIOTHÈQUE

Pages.

I. Antiquité de Bordeaux. — Illustration de ses annales historiques et littéraires. 3

II. Sol de l'ancien quartier de Tropeyte et de Campaure. — Demeure de la famille Bel. — Naissance et jeunesse de Jean-Jacques Bel. — Institution de l'Académie des Belles-Lettres, Sciences et Arts de Bordeaux. — Vie publique et écrits de J.-J. Bel. — Son admission à l'Académie de Bordeaux. — Mort de J.-J. Bel et de Montesquieu, à Paris — Testament de J.-J. Bel. 8

III. Legs, en faveur de l'Académie de Bordeaux, de l'Hôtel et de la Bibliothèque de J.-J. Bel. — Installation de l'Académie dans l'Hôtel et accroissements de la Bibliothèque. — Protecteurs et donateurs. — Lois et décrets révolutionnaires contre l'Académie et la Bibliothèque. — Clôture de l'une et de l'autre. — Abolition des Communautés religieuses et des Académies. — Séquestre et dépôts de leurs Bibliothèques. — Réorganisation de la Bibliothèque de l'Académie et sa transformation en Bibliothèque publique et communale. — Administration de la Bibliothèque par la ville de Bordeaux. 19

IV. Importance de la Bibliothèque. — Nombre de ses ouvrages imprimés. — Ses anciens Conservateurs. 28

V. Intérieur du local, sa distribution, ses ornements : Buste de Montesquieu, portrait de J.-J. Bel, inscriptions, etc. — Salles diverses. 33

VI. Notions bibliothéconomiques. — Division des ouvrages. — Catalogues et Tables. — Service intérieur et règlement. . . . 40

Digitized by Google

DEUXIÈME PARTIE

LIVRES IMPRIMÉS

Pages.

I. Coup-d'œil sur l'invention et les inventeurs de l'Imprimerie.. 48

II. Premiers établissements d'imprimerie dans la Guienne : Jean Maur, à La Réole ; Claude Garnier, à Bazas ; Jean Guyart, Gaspard Philippe et autres, à Bordeaux, jusqu'à Millanges. 51

III. Belles-Lettres. *Incunables*. — Le Mistère de la Passion de Jesu-Crist; autres ouvrages du 15e siècle. — Premières impressions faites à Rome 61

IV. 15e et 16e siècles : Alde-Manuce ; détails sur leur famille, leurs œuvres et leurs éditions. 68

V. 16e siècle : les Estienne ; détails sur leur famille, leurs œuvres et leurs éditions. 74

VI. Autres ouvrages célèbres du 16e siècle. 79

VII. Millanges : leur famille, leurs établissements, leurs œuvres, etc. 83

VIII. 17e siècle : éditions célèbres de la classe des Belles-Lettres, possédées par la Bibliothèque de Bordeaux. — Les Elzévir, leur famille et leurs œuvres. — Éditions *cum notis Variorum*. — Éditions *ad usum Delphini* 88

IX. Belles éditions d'Angleterre et de Hollande, des 17e et 18e siècles : L'*Antiquité du Triomphe de Béziers au jour de l'Ascension*, par *Jean Martel*; recueils de poésies ; langues orientales, langues étrangères, etc. 97

X. Sciences et Arts. — Richesses de la Bibliothèque de Bordeaux dans les Sciences et Arts ; *Incunables*, 15e, 16e, 17e et 18e siècles — Ouvrages renommés. — Éditions Elzévirienes, etc. 101

XI. Michel de Montaigne. — Particularités sur l'auteur des *Essais*, sur ses relations avec Mlle de Gournay, sur le célèbre exemplaire enrichi de notes manuscrites, sur les diverses éditions de ce livre, etc. 109

XII. Ouvrages importants et curieux de la classe des Sciences philosophiques, physiques et naturelles, médicales, mathématiques et de celle des Beaux-Arts. — Collections d'ouvrages à grand format, d'*Atlas*, etc. 129

— Musique. 137

Digitized by Google

Pages.

XIII. Histoire. Grand nombre des Œuvres variées dans toutes les divisions de l'Histoire générale ou particulière. — Petites Républiques, Histoire grecque, Histoire romaine, Histoire byzantine, Histoire des nations étrangères, Histoire héraldique, Histoire des religions et des cultes, Biographie, etc. — Elzévirs de l'Histoire. 138

XIV. Mazarinades et livres curieux sur les évènements de la Fronde, à Bordeaux — La *Guienne militaire* de M. Léo Drouyn. . 158

XV. Jurisprudence : 15e, 16e, 17e, 18e siècles. — Éditions curieuses et renommées de cette classe. — Montesquieu ; rapprochements avec Montaigne. — Ouvrages des jurisconsultes célèbres anciens et modernes, MM. Troplong, Duvergier, Tessier. 161

XVI. Théologie. Importance de ses collections. — Bibles polyglottes et autres. — Liturgie, Conciles, saints Pères grecs et latins. — Théologiens, etc. 171

XVII. Reliures remarquables 181

TROISIÈME PARTIE

MANUSCRITS

I. Provenance des manuscrits de la Bibliothèque de Bordeaux. — Nécessité d'un Catalogue. — Enlèvements et transport antérieurs de livres à l'étranger. — Mission de M. Jouannet au dépôt de Cadillac. — Son opération et ses résultats. 190

II. Belles-Lettres. Manuscrits divers 194

III. Sciences et Arts. Principaux manuscrits et leur description. 195

IV. Histoire. Manuscrits. — Tytus-Livius, traduction de Berchoire et travail de M. Gautier aîné, ancien maire de Bordeaux, sur ce livre curieux. — Autres manuscrits de divers âges. . 200

V. Registres secrets du Parlement de Bordeaux. — Registre de la Chambre de Justice de Guienne. — Histoire des Francs, par le comte de Peyronnet. 210

VI. Jurisprudence. Manuscrits divers et notamment un *Corpus de Juris civilis* du 13e ou du 14e siècle, 3 volumes in-folio, don de la famille Ravez. 214

Digitized by Google

Pages.

VII. Théologie. Réflexions préliminaires sur une remarque de de M. Jouannet, touchant un passage du Nouveau-Testament. — Manuscrits divers de Théologie, particulièrement un très-curieux Cérémonial des RR. PP. Carmes-Déchaussés du couvent de la Visitation de Bordeaux, sa description. — Psautier du 14e siècle, présumé du diocèse d'Arles, etc. . 220

VIII. Lettres, notes, feuilles et manuscrits divers plus ou moins remarquables. — Les harangues de l'Académie française annotées par Montesquieu. — Autographes de l'auteur de l'*Esprit des Lois*, et d'autres personnages plus ou moins célèbres; volumes portant la signature de *Montaigne*. — Perte de plusieurs pièces manuscrites de Montesquieu. . . 226

IX. Manuscrits arabes et autres également curieux donnés par M. le Général de division, sénateur Daumas, et par M. le colonel Maire. 236

X. Création d'une Bibliothèque spéciale bordelaise. 238

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS.

A. — Testament de Jean-Jacques Bel, ses actes de dépôt et d'ouverture. 242

B. — Acte de décès de J.-J. Bel. 245

C. — Acte de décès de Montesquieu. 245

D. — Communautés et particuliers dont les bibliothèques furent séquestrées ou confisquées pendant la Révolution de la fin du dernier siècle. 246

E — Bibliothèques anciennes et Bibliothèques actuelles en France. 248

F. — Statue équestre de Louis XV, sur la place Royale. 250

G. — Imprimeries et imprimeurs à Bordeaux durant les 16e, 17e, 18e et 19e siècles. — Indication sommaire de leurs labeurs principaux 253

Digitized by Google

DE L'INFLUENCE DE LA CAPITALE

ET DES GRANDES VILLES DE LA FRANCE

SUR LA MARCHE ET LE PROGRÈS DE LA CIVILISATION

Par M. Charles SÉDAIL

Ancien membre résidant, et correspondant de l'Académie de Bordeaux

QUESTION 1 *bis*. — *De l'influence de la capitale et des grandes villes sur la marche du progrès et de la civilisation d'une nation.*

Les villes ont été, dès l'origine, les plus puissants instruments du progrès et de la civilisation ; elles sont toujours le couronnement de la fertilité des campagnes, et réagissent de la manière la plus favorable sur la prospérité des champs ; elles leur rendent avec usure ce qu'elles en ont reçu. Les campagnes sont les grands ateliers de l'industrie agricole ; les villes, presque toujours, sont les grands ateliers de l'industrie manufacturière ou le siége des entreprises commerciales : mais de même qu'une civilisation serait arriérée et imparfaite, sans le concours des villes, de même les états ne tarderaient pas à périr, si les cités absorbaient toute l'activité nationale. L'excès de population dans les villes est presque toujours funeste à la prospérité rurale. Les capitales, d'ordinaire si favorables au progrès des arts et des sciences, sont, quand elles deviennent exubérantes, trop souvent le symptôme d'une décadence prochaine.

Ces capitales étendues et peuplées outre mesure, ne tardent pas à entraîner un autre mal. Trop souvent les autres grandes villes du pays suivent l'exemple ou l'impulsion de la ville

Digitized by Google

principale, et sont, pour les régions où elles se trouvent placées, ce qu'est la ville capitale pour le pays tout entier. Elles tendent elles aussi, à devenir de plus en plus peuplées et contribuent, à leur insu, à provoquer l'émigration des travailleurs ruraux; de telle sorte que ce qui, dans une juste mesure, était un signe et un instrument de progrès deviendrait, si l'on n'y prenait garde, une cause et un symptôme de marche rétrograde en même temps que de corruption; les sources fécondes de la production rurale accrues d'abord, ne pourraient manquer d'être en péril, et à l'abondance succéderait bientôt la stérilité : aussi la prudence exige-t-elle que l'on se précautionne contre un pareil abus. Favorisons l'activité des villes sans porter jamais atteinte à l'activité des champs. Équilibrons dans une juste mesure ces deux parts du travail humain. Gardons-nous de négliger l'un à l'avantage exclusif de l'autre. C'est ici qu'il est opportun d'appliquer la maxime : *A chacun ce qui lui revient.*

Cette proportionnelle répartition est-elle dans les idées de notre époque ? Nous craignons que non. Ainsi, le développement gigantesque de Paris, conséquence inévitable de l'émigration des travailleurs des campagnes, a pris une telle extension qu'il effraie les Parisiens eux-mêmes ; mais, chose étrange ! ce qui se passe à Paris semble être pour les autres grandes villes de France un modèle à suivre. Presque toutes les cités s'entendent pour des agrandissements hors de toute proportion avec leurs ressources; toutes élèvent des constructions de luxe, que l'on exécute à bref délai et en y prodiguant des sommes énormes. Partout la magnificence brille; je n'en dirai pas autant de l'art, du véritable art qui, sans excepter Paris lui-même, y fait trop souvent défaut. Vous voulez lutter d'énergie avec Paris, tant mieux; mais c'est sur un autre terrain qu'il faut entretenir votre émulation. C'est, pour ainsi parler, une concurrence de bâtisses entre toutes les cités pour construire, hélas ! aux dépens des entreprises agricoles auxquelles on enlève, par milliers, des travailleurs, et cela au profit exclusif de ce qu'on pourrait appeler des ateliers nationaux. On dépeuple les campagnes

Digitized by Google

pour agglomérer dans les villes des masses de travailleurs qui, désertant les champs pour se fixer dans ces grands centres, ne retournent presque jamais dans leur commune natale. A quoi sert donc l'expression de ces regrets, si unanimes cependant? Il n'est personne qui ne s'attriste de voir émigrer des campagnes ces populations qui affluent dans les villes où des travaux babyloniens ne cessent de les attirer. Est-ce que, pour appliquer un système qui semble n'avoir pas de contradicteurs, on ne s'efforce pas de stimuler, d'exciter outre mesure, cette émigration que, par une contradiction des plus illogiques, chacun déplore cependant comme un fléau?

Ce serait à la statistique de préparer les données qui peuvent seules permettre de répondre à cette importante question d'économie sociale.

Pour un juste équilibre résultant de campagnes cultivées et de villes plus ou moins prospères, quelle est la proportion qu'on doit désirer atteindre, et dans quelle circonstance cette proportion commence-t-elle à être anormale et partant devient regrettable et dangereuse?

Il s'agit de savoir si la question doit être ainsi posée. Les cités, tout en tenant compte de leurs productions industrielles ou commerciales, doivent-elles être proportionnelles, comme développement et grandeur, à l'étendue et à la richesse des campagnes qui les entourent?

Vous l'avouerai-je, Messieurs, je ne pense pas que les villes entr'elles doivent se laisser aller à l'ambition de se surpasser par l'étendue de leur enceinte et l'opulente somptuosité de leurs bâtiments; moins de luxe et plus d'art devrait être leur devise. Je suis toutefois loin de repousser cette émulation, mais à une condition cependant: c'est que les villes s'efforcent de suppléer au luxe, dépense généralement improductive, par l'art qui, autant sous le rapport matériel que sous le rapport moral, est presque toujours une avance reproductive; efforcez-vous, dirai-je, d'acquérir plus d'importance par la production ou par les échanges. Si la lutte commence de cette manière, tout le monde y gagnera; le reste viendra ensuite.

Digitized by Google

C'est dans les villes que naissent et vivent les arts. Je ne saurais, par conséquent, condamner d'une manière absolue, le luxe. Seulement j'observe qu'il doit toujours être en rapport avec la production et la richesse industrielle, commerciale et artistique; le luxe doit suivre cette production et cette richesse, mais il ne doit jamais la précéder.

Marseille, Lyon, Bordeaux, ont d'abord commencé à acquérir des richesses; puis elles ont songé à étendre le luxe architectural de leurs cités. Plus tard, quand elles ont su apprécier et aimer l'art, c'est à l'art qu'elles se sont adressées pour avoir des monuments. Ainsi, Athènes était la ville la plus riche de la Grèce lorsqu'elle chargea Phidias d'illustrer ses temples; de même, Bordeaux était la reine du commerce des Antilles quand elle s'adressa à Louis pour édifier son magnifique théâtre.

On le voit, c'est par le commerce ou par l'industrie, quelquefois par l'un et l'autre, que les villes se sont successivement agrandies; puis ces villes ont pris ensuite un développement considérable. Une grande cité n'est jamais que l'expression d'une puissante industrie, d'un commerce considérable ou d'une culture exquise et parfaite des arts.

Si vous commencez par où vous devez finir, vous faites une œuvre irrationnelle et ruineuse. Cultivez les arts avec le plus d'ardeur que vous pourrez, mais ne vous livrez au luxe qu'après que vous vous serez enrichi par la production. Aux dépenses de pur luxe, préférez les dépenses reproductives. Avant de sacrifier des millions pour ouvrir une rue monumentale (mot qui n'aurait pas de sens si le véritable art n'y présidait pas), creusez des canaux, érigez des fontaines, construisez des docks et ne regrettez pas l'argent, car ce seraient des dépenses fructueuses.

Une cité pourrait être comparée à une famille qui d'abord doit se consacrer au travail et toujours proportionner ses dépenses de luxe au chiffre de ses gains. Cette règle d'une bonne administration dans une famille devrait être aussi celle d'une ville. A mesure que s'accroîtrait sa prospérité, le luxe de ses rues, de ses promenades, de ses quais, s'accroîtrait aussi.

Digitized by Google

A Dieu ne plaise que je regrette la haute influence de Paris. Cette cité mérite, sous tous les rapports, la reconnaissance des amis du progrès et de la civilisation. Paris n'est pas seulement la capitale de la France ; il est, en outre, la capitale des Arts, des Sciences, de la Philosophie. Paris est pour les hommes d'élite qui vivent surtout par l'esprit, la capitale du monde entier.

Les grandes villes qui, comme Bordeaux, ont le bonheur de posséder des hommes qui cultivent avec un grand succès les Arts ou les Sciences, doivent surtout imiter le respect et la sympathie dont Paris entoure les artistes et les savants.

Quand on a fait du bois de Boulogne un jardin anglais que je trouverais plus beau si on n'avait pas coupé tant d'arbres, savez-vous ce qu'a fait la ville de Paris ?

On a choisi les deux plus beaux lots du bois de Boulogne, lots destinés à construire deux maisons de campagne ayant un terrain pour y faire de délicieux jardins, et on les a offerts à Lamartine et à Rossini. En leur adressant cet hommage, le Président des douze maires de Paris se faisait l'interprète des Parisiens qui, aimant beaucoup les Arts, étaient heureux que l'on témoignât ainsi leur admiration pour les deux plus illustres représentants de la Poésie et de la Musique. Le poète et le musicien ont accepté cette offre avec une vive reconnaissance. On dit que l'un d'eux a mis au-dessus de la porte d'entrée de sa villa, une lyre, symbolique blason contre lequel les plus austères amis de l'égalité civile n'auront jamais l'idée de protester.

Celui qui, comme moi, a rempli le triste et pieux devoir d'assister aux obsèques du général Foy, de Béranger, de Lamennais, a pu voir le deuil d'une ville de plus d'un million d'âmes, quand la mort lui ravissait un grand citoyen. On ne pleure pas plus un parent chéri, que les Parisiens ne pleurèrent ces trois hommes d'élite qui représentaient, avec tant de gloire, celui-ci l'éloquence politique, celui-là la poésie populaire, cet autre la liberté de la pensée et l'art du prosateur qu'il porta presque aussi haut que Bossuet et Jean-Jacques. Dans l'art du prosateur, Messieurs, le plus difficile,

Digitized by Google

le plus merveilleux de tous, puisqu'il fait comprendre les vérités les plus importantes, puisqu'il fait aimer les plus nobles sentiments, deux peuples seulement ont excellé parmi tous les autres! Ai-je besoin de dire quels sont ces deux peuples? Vous le savez mieux que moi, Messieurs; dans l'antiquité, les Grecs; dans les temps modernes, les Français.

Ajoutons, il ne faut pas l'oublier, que ces trois hommes joignaient à leur admirable talent, l'amour du peuple et le patriotisme le plus dévoué.

Si nous voulons avoir au milieu de nous de grands poètes et de grands écrivains, des peintres, des sculpteurs de génie et des savants de premier ordre (nous en avons, mais en trop petit nombre), n'oublions pas qu'honorer les illustres interprètes de l'art, de la science ou de la philosophie, c'est en faire surgir de nouveaux.

Nous n'hésitons pas à le dire, car exprimer la vérité, c'est la plus grande marque de respect et de sympathie que l'on puisse manifester à ses concitoyens; c'est là surtout le côté faible de la province; elle aime les arts, elle les cultive avec succès, mais elle ne sait pas assez honorer les hommes qui vouent leur vie au rude et noble travail de l'artiste et du savant, et qui s'y distinguent d'une manière très-supérieure.

Cette indifférence est on ne peut plus fatale. De là cette émigration des hommes de talent qui désertent leur province pour établir à tout jamais leur domicile à Paris. On déplore, avec juste raison, l'émigration des travailleurs des campagnes qui fuient leurs hameaux pour se fixer dans les villes, malheur social qu'on ne saurait trop regretter, puisqu'il porte atteinte à la production rurale. Mais n'y a-t-il pas des causes qui portent ces travailleurs à préférer, à tort ou à raison la vie des villes à la vie des champs? Ces causes tiennent aux questions les plus complexes du salaire, des conditions de l'existence pour celui qui n'a d'autres ressources que ses bras et son travail; elles découlent aussi des chances d'avenir que l'ouvrier des campagnes sait supputer et comparer avec plus ou moins de prudence, selon le degré de lumières qu'il a su acquérir.

Digitized by Google

Mais ne voit-on pas que les mêmes motifs qui poussent les paysans à quitter leurs travaux pour se fixer dans les villes, poussent les artistes et les savants, je veux dire les véritables représentants de l'art et de la science à quitter leurs villes natales pour aller à Paris braver la misère et assiéger la redoutable citadelle de la renommée? Pourquoi tant de publicistes traitent-ils la première de ces questions, et pourquoi n'osent-ils pas même sonder le problème si difficile, si important de l'émigration des villes au profit de Paris? Mais je me trompe, ces deux questions sont identiques. Les travailleurs des campagnes et les lettrés ou artistes des villes ont les mêmes motifs de fuir leur pays natal; c'est à nous qu'il appartient de faire disparaître ces causes d'émigration, d'expatriation. Il dépend donc de nous de porter remède à cette situation si regrettable.

Ce n'est pas ici le lieu d'examiner quels seraient les moyens qui pourraient arrêter l'émigration des travailleurs ruraux; mais il me semble qu'il serait facile aux villes de province et surtout à celles qui, comme Bordeaux, ont une population de cent cinquante mille âmes, d'empêcher les jeunes gens d'avenir de s'éloigner de leurs familles pour aller ajouter au trop-plein de Paris. Pourquoi n'engageraient-elles pas les artistes et les savants qui se sont fait un nom, à résider au milieu de leurs concitoyens au moins la moitié de l'année?

L'économie politique, cette science qui, trop souvent, se borne à constater les faits accomplis, devrait, ce me semble, s'occuper un peu plus de pressentir les faits d'avenir. Que ne cherche-t-elle, par exemple, à creuser ce si difficile, mais si important problème?

La province ne peut plus longtemps continuer à rester province. Elle est trop avancée en lumières et en patriotisme, trop riche en hommes éclairés pour ne pas tendre à son émancipation intellectuelle. Cette transformation ne dépend que d'elle; elle n'a qu'à le vouloir. Aide-toi, Dieu t'aidera. L'orateur qui a l'honneur de parler devant vous, Messieurs, est un ardent ami de la centralisation politique. Il bénit sous ce rapport l'influence, selon lui toujours bienfaisante, de

Digitized by Google

Paris. Mais il veut, avec non moins d'énergie, que les grandes villes, que les chefs-lieux, au point de vue des Arts, des Sciences et de la Philosophie, aient aussi leur vie propre.

Ce n'est ni dans Aristote, ni dans Platon, ni dans notre illustre compatriote, Montesquieu, que je puise cette théorie.

Examinons l'ordre et la subordination qu'a mis la Providence dans notre système planétaire. L'étoile de notre monde, le Soleil, exerce son influence sur les planètes qui tournent autour de lui, mais ces planètes ont une vie qui leur est propre. La planète que nous habitons, la Terre, a un satellite qu'elle domine comme le Soleil la domine elle-même, mais sans jamais l'absorber.

C'est, je le pense, sur ce modèle qu'il faut régler la subordination des villes, quant à Paris, et celle des petites villes, quant aux chefs-lieux, de telle sorte que chaque centre de population ait une vie qui lui soit propre.

Dans le monde des Arts et des Sciences, il n'y aurait pas uniquement un seul atelier, à Paris, mais 88 ateliers répartis dans les diverses villes. Représentez-vous le nombre de découvertes que ferait la science, le nombre des chefs-d'œuvre que créerait l'art, dans cette nouvelle condition !

Il faut à tout prix se hâter de réaliser cette révolution pacifique, légale, glorieuse.

L'Italie vit briller, il y a quelques siècles, Rome, Venise, Florence, Bologne, Parme, Milan, Naples, cités auxquelles on doit tant de prodiges dans les Arts et dans les Sciences. Elle a encore le souvenir de la gloire qu'elle a acquise, quand florissaient ces féconds ateliers. Constituée désormais en une grande nation de 25 millions d'âmes, elle va s'efforcer de recommencer cette brillante histoire. Notre savante et poétique voisine, l'Allemagne, compte aussi par douzaines les villes qui cultivent avec éclat les arts ou les sciences.

N'est-il pas déplorable, Messieurs, que nos annales philosophiques, littéraires et scientifiques, si glorieuses d'ailleurs, ne puissent présenter aucun fait analogue à celui de Kant, cet illustre philosophe que ses compatriotes placent à côté de Platon et d'Aristote ? Seul, peut-être, il a pu arriver à sa

Digitized by Google

haute renommée parmi ses concitoyens et dans l'Europe savante, sans avoir jamais quitté Kœnigsberg, sa ville natale. Kant n'en est pas moins le philosophe qui n'a cessé de diriger pendant plus d'un siècle, et qui dirige peut-être encore les travaux des plus célèbres penseurs de la Germanie.

Efforçons-nous, Messieurs, de placer toutes les villes de France en situation de suffire aux besoins intellectuels de tout grand penseur, de tout grand artiste, si nous voulons que notre pays continue à nouveau ses glorieuses destinées et fasse dire un jour à l'histoire : De même qu'il y eut deux Rome, il y eut aussi deux France : la France avant et la France après la Révolution.

Ce n'est pas par une seule cité, par un seul centre intellectuel qu'est représentée l'Allemagne, qui a reçu de ses lettres un si grand éclat. Un nombre infini de villes peuvent se vanter d'être, elles aussi, des ateliers féconds et puissants où s'élabore la pensée.

Si nous continuons notre déplorable système, si nous ne cultivons l'art et la science qu'à Paris, pourrons-nous, Messieurs, à l'avenir, lutter avec avantage contre l'Italie et l'Allemagne par exemple (pour ne citer que ces deux nations), si nos capitales secondaires et nos autres villes ne prennent l'énergique résolution d'entrer, elles aussi, dans la lice ?

Rome de la renaissance, ce Paris du dix-huitième siècle, Rome ou son territoire se glorifie à bon droit de compter au nombre de ses fils ce divin dessinateur Raphaël ; mais croyez-vous qu'elle eût produit comme Venise, un Titien, un Paul Véronèse, comme Florence, un Michel-Ange, ce géant de la sculpture, de la peinture et de l'art architectural, un Léonard de Vinci, comme Bologne, les Carrache et un Guide, un Dominiquin, un Albane?

Eh bien ! qui oserait nous assurer que des génies non moins remarquables dans les différentes branches du savoir humain ne sont pas répandus sur le sol de la France et n'y meurent pas étouffés, parce qu'ils ne sont ni encouragés ni appréciés par leurs concitoyens ? Ce n'est pas la nature du Gouvernement qu'il faut accuser de ce déplorable état de choses, c'est

Digitized by Google

nous-mêmes, comme aussi c'est nous-mêmes qui, lorsque nous le voudrons résolument, aurons la puissance de le faire cesser. Les gouvernants seront heureux de nous prêter leur concours, car gouvernants et gouvernés, tous n'ont qu'à y gagner.

Hâtons-nous donc, Messieurs, de relever, par des encouragements et surtout par des sympathies, l'esprit artistique, scientifique, philosophique des provinces.

La centralisation politique est l'arche sainte à laquelle personne, parmi les bons citoyens, ne veut ni ne doit toucher. Sans Paris, la France ne serait plus le pays de l'unité, le pays dont la politique extérieure, sauf de très-rares et malheureuses exceptions, s'est toujours inspirée du bon droit, car la France, on l'a dit, est l'épée de la civilisation. Parmi les peuples, tous les opprimés ont le regard tourné vers la France; ce fait si glorieux, vous le lisez à chaque page de l'histoire.

La France, par l'éclat de ses armes, le génie de ses capitaines, la bravoure de ses soldats, les chefs-d'œuvre de ses artistes, les découvertes de ses savants, la France a mérité qu'on la nommât la *grande nation*, mais elle n'a pas encore parcouru toutes ses destinées.

Il y a eu deux Rome qui ont excité l'admiration des peuples : Rome païenne et Rome chrétienne. Quand nos villes de province auront pris l'énergique résolution d'élever et de garder au milieu d'elles des *ateliers* de travail artistique et scientifique, quand elles honoreront de leur appui fraternel les grands ouvriers de l'art et de la pensée, c'est alors qu'on verra se déployer les merveilles de cette seconde France; mais une si glorieuse histoire n'est possible qu'à la condition que Bordeaux, Lyon, Marseille, Toulouse, Nantes, Bourges, Limoges, Agen, suivent l'exemple que donnèrent, il y a plusieurs siècles, Florence, Parme, Naples, Milan, Venise, Bologne et tant d'autres villes que je ne puis nommer ici.

Bordeaux, Messieurs, Bordeaux qui a fait ériger sur la plus belle de ses places, des statues à Montaigne et à Montesquieu, Bordeaux, j'en ai la douce espérance, continuera cette féconde et généreuse tradition.

Digitized by Google

PRÉCIS

DE

L'HÉMIPASIGRAPHIE

MÉMOIRE SUR UN ESSAI DE GRAMMAIRE UNIVERSELLE OU ANALYSE GÉNÉRALE DES LANGUES RÉDUITES A LEURS RADICAUX ET TRADUITES LES UNES PAR LES AUTRES AU MOYEN D'UNE HÉMIPASIGRAPHIE CLAIRE ET SIMPLE,

Par M. P. JÔNAIN

Ancien professeur de Belles-Lettres

2e QUESTION. — *De l'enseignement dans ses rapports avec notre état social. Y a-t-il des modifications à introduire dans l'enseignement? — Quelles sont ces modifications?*

PROBLÈME

Tout en conservant les radicaux propres à chaque langue, afin de ne pas retomber dans l'énigme des hiéroglyphes, exprimer, dans toutes les langues alphabétiques, les rapports grammaticaux par des signes simples, clairs, existant déjà dans la typographie et rendant facile une langue écrite universelle, en même temps que prompt, attrayant et fructueux l'enseignement élémentaire d'une langue quelconque. — En moins de mots, donner une carte graphique à la Grammaire.

Digitized by Google

SOLUTION

ARTICLE DÉFINI, *le*, *la*, *les*, *the*, etc. : un ou deux petits traits (monogramme du doigt), obliques en montant pour le genre masculin, en descendant pour le genre féminin, horizontaux pour le neutre. Les deux traits indiquant le pluriel seront réunis entre parenthèses pour le duel, dans les idiomes qui ont ce nombre.

ARTICLE INDÉFINI, *un*, *une*, *des*, etc. L'*x* algébrique, simple ou redoublée, écrite un peu au-dessus de la ligne, un peu au-dessous ou dans la ligne même, selon les genres. Un *y* signifiera l'*autre*.

SUBSTANTIFS : *sujet* de la phrase seront *précédés* d'une ou deux astérisques (soleils) ; *objet* ou regime direct, d'un ou deux petits ronds (planètes) ; *terme* ou régime indirect, d'un ou deux accents circonflexes (toitures, localités) ; au possessif, d'une ou deux virgules renversées (possessif anglais) ; à l'appellatif ou vocatif, d'un ou deux chiffres 2, vu que les chiffres 1, 2, 3, simples ou redoublés, seront les signes très-naturels des pronoms.

Toutes ces marques d'analyse du nombre s'écriront plus haut ou plus bas, selon les genres.

On pourrait faire commencer par une lettre majuscule tout substantif physique ou concret, afin d'habituer l'élève a distinguer les abstractions d'avec les êtres.

ADJECTIFS : *suivis* des mêmes signes d'analyse dont sont précédés les noms. Exemple :

/ * Congrès scientifique * ˌ France ^ Bordeaux.

/ ˌ France scientific * * congress ^ Bourdeaux, etc., etc.

Quand on connaîtra les PRÉPOSITIONS, ce mot *congrès* sera lui-même décomposé ainsi : + gres.

\ ˌ Section ˌ Littérature, ˌ Philosophie + Bel " " Art. etc.

COMPARATIFS, d'infériorité : $<$; d'égalité : $=$; de supériorité : $>$. *Que*, conjonction : |. superlatif : $\times$.

Digitized by Google

ADJECTIFS POSSESSIFS : un ou deux points sur ou sous les chiffres personnels, selon le genre et le nombre des *choses possédées*. Exemples : *ma*, à moi, homme : ⁝ ; à moi, femme : ; ; *nos* ⁝⁝ ; ;; , etc. Peu de langues atteignent à cette précision rigoureuse.

ADJECTIFS DÉMONSTRATIFS : un, deux ou trois points sur ou sous de petits traits horizontaux ; savoir : un point pour le *hic* latin, proche de celui qui parle ; deux points pour *iste*, proche de celui à qui l'on parle ; trois points pour *ille*, proche de celui de qui l'on parle. Mêmes nuances dans beaucoup d'idiomes.

ADJECTIF CONJONCTIF, *qui*, *que*, *lequel*, *laquelle*, *dont*, etc. : un ou deux petits traits verticaux, placés plus ou moins haut, selon le genre à indiquer, et susceptibles, comme tous les adjectifs et les pronoms, des signes de *sujet*, d'*objet* ou de *terme*, que, dans les langues à finales variables, on appelle *cas*.

Le VERBE substantif *être*, dans toutes les langues, sera exprimé par deux traits verticaux un peu espacés | — |, entre lesquels, pour les autres verbes, s'écrira le radical particulier qui les exprime : ¦ eide |, ¦ vide |, ¦ voi |, ¦ see |, etc. etc.

Ces deux traits, restant simples, énonceront le Temps *présent ;* doublés en arrière, l'*imparfait* : ¦¦ — ¦ ; triplés, le *parfait :* ¦¦¦ — ¦ ; doublés, avec un point, l'*aoriste :* ¦ . ¦ — ¦ ; doublés avec deux deux points, le *plus-que-parfait :* ¦ .. ¦ — ¦. Voilà pour les Temps passés.

Il est clair qu'on redoublera en avant pour le *futur :* ¦ — ¦¦ ; et à la fois en avant et en arrière pour le *futur-passé :* ¦¦ — ¦¦. C'est pour le VERBE et pour les PRÉPOSITIONS que l'auteur fait bien véritablement une carte graphique de la Grammaire.

Une légère modification des traits verticaux rendra les *voix* du verbe : Tels quels, la *voix neutre :* | deven | ; le premier crochu en avant, la voix *active intransitive :* [regard | si c'est le deuxième, la voix est *active transitive :* ¦ regard [quelque chose ; les deux traits armés, la *suractive* (HIPHIL, hébreu) [faire voir [, faire faire, etc.

Digitized by Google

Le premier trait retournant en arrière, *voix passive* :] être vu ¦ ; le deuxième, *réfléchie indirecte* : ¦ se faire mal] ; les deux en arrière, *réfléchie directe* :] se blesser] ; les deux armures qui se regardent, *voix réciproque* : [se battre ensemble].

Quant aux *Modes*, si ces dessins du VERBE n'offrent aucun accessoire, ce sera le Mode *indicatif* ou *affirmatif*; si un point d'interrogation renversé, cela deviendra le Mode *conditionnel*; si une exclamation, Mode *subjonctif* ou *optatif*, exprimant crainte, doute ou désir; si une flèche, Mode *impératif* ou du commandement.

L'*infinitif* et le *participe* auront les signes des cas, l'un comme nom neutre, l'autre comme adjectif verbal.

Les *Personnes* seront naturellement exprimées par leurs chiffres. Exemples :

Vous êtes : ^{22} ¦ — ¦ ou $_{22}$ ¦ — ¦ ou $^{2}_{2}$ ¦ — ¦. *Que nous fussions* : ^{11} ¦ — ¦¦ . *Elle aurait été* : $_{3}$ ¦ ¦ — ¦. *Ils furent* (elle et lui). $^{3}_{3}$ ¦ . ¦ — ¦. *Que tu eusses été* : ^{2} ¦ ¦ . ¦ — ¦. *Tu auras été* : $_{2}$ ¦¦ — ¦¦. *Sois* : ¦ — ¦ $\frac{1}{2}$ ^{2}. *Soyez* : ¦ — ¦ $\frac{1}{2}$ ^{22}.

L'impératif n'admet que le Temps futur; le présent et le passé ne se commandent pas.

PRÉPOSITIONS. C'est par là que l'auteur aborda, il y a déjà longtemps, la solution du problème, mécontent qu'il était de la prétendue définition des prépositions, par les grammairiens « mot qui indique un rapport entre d'autres mots !! » Entre quels mots? et quel rapport? Il est cependant aisé de voir que les prépositions ne s'interposent jamais qu'entre des *noms* (l'infinitif est un nom), et sont exclusivement consacrées à exprimer la *position et le mouvement, soit dans le temps soit dans le lieu*. Depuis la publication des premiers aperçus de cette grammaire, d'autres grammaires ont dit la chose : Est-ce emprunt non avoué, est-ce simple rencontre? ce n'est pas là un point de bien grande importance.

L'*Essai de Grammaire universelle* indique le lieu par une ligne convexe en haut ⌒, le temps par une ligne brisée

Digitized by Google

convexe en bas ⌴ ; de sorte que voici, en deux points d'orgue, les adverbes *partout* ⌢· et *toujours* ⌴.

Les prépositions de *repos* sont des combinaisons du signe *plus* + avec ces signes : *avec, sun, cum, ama,* etc. + ou ++ ; *en, dans* : ⌢+ ou +⌣ ; *dans* le temps : +⌴ ; *sur* : ⌢ ; *sous* : ⌣ ; *chez* : ∧, etc.

Passons au mouvement. *Départ* : le *de* français, si vague, se précise, à l'égal de l'exactitude grecque, latine, italienne, etc., mais surtout latine, en fait de prépositions, de la manière suivante ; il ne s'agit plus du *de* possessif :

De { *apo, ab, à, dà* : ⌢-⊳
ex, è.......)-⊳
kata, de.......... ⌽ }

La *Direction* a pour signe la flèche : *ad, à* : -⊳ ; *en*, avec mouvement : -⊳) ; *sur* : ⌢-⊳ ; *sous* : ⌣-⊳ (*suprà, subter*) ; *contre* : -⊳⊲- ; *per*, *à travers* : -⊳◯ ; *trans, au-delà de* : ◯-⊳ ; *prœter, outre* : ⌣⌢-⊳-, etc.

ADVERBES : aucune modification au radical, c'est à quoi ils seront reconnus Voici cependant quelques adverbes pasigraphiés : *hic* : ⌢1 ; *istic* : ⌢2 ; *illic* : ⌢3. Ajouter une flèche tournée en arrière, pour *hinc, istinc, illinc* ; en avant, pour *huc, istuc, illuc. Oui* : ( ) *non* :) (; *ne, ni* :) ; et aussi pour *in* negatif latin ou *a* privatif grec.

Grâce aux moyens dont voilà un rapide abrégé, l'analyse grammaticale et *graphique* est contenue dans une colonne verticale à gauche ; le milieu de la page reste libre pour l'explication ou la traduction du texte ; et une petite colonne à droite reçoit, avec grande utilité, des rapprochements philologiques, homonymie, étymologie.

Digitized by Google

EXEMPLE

TEXTE ANALYSÉ.	ESSAIS DE DÉFINITIONS.	FAMILLES DE MOTS.
Petit *	De dimensions peu considérables; comparatif : *moindre;* superlatif, *minime;* opposé, *grand.*	Petitesse. Rapetisser.
* Poisson	Animal aquatique couvert d'écailles et muni de nageoires. En italien, *pesce,* d'où les dérivés..... (qu'il ne faut pas confondre avec *pêcheur, pêcheresse*).	Pêcheur. Pêcheuse.
Deven 3 grand ▲	De dimensions considérables; comparatif, *majeur;* superlatif, *maxime,* qui est substantif féminin.	Grandeur. Grandir.
Pourvu * Dieu 3 ▲	La cause première; le Père et le Juge suprême.	Divin, etc.
prête	Donner à charge de retour; corrélatif, *emprunter.*	
o vie.	Puissance de croître et d'agir, de se perfectionner.	Vital.
(mais) o 3		
Lâcher [	Laisser aller ou choir. Le lâche laisse aller son honneur.	
+ attendant ▲	Être *tendu* vers l'avenir. De cœur, *attente;* d'esprit....	Attention,
1 ten	Avoir en main, en possession. Ici, tenir pour vrai.	Le teneur. La teneur.
+ 1 — 3		
▲ Folie.	Absence plus ou moins longue et plus ou moins complète de la raison. Passagère, c'est : *délire.* Durable, sur quelques points seulement, *manie;* sur tous : *démence.* Combien nous devons prier Dieu de nous aider à développer notre raison !	Fou. Folle. (Diminutifs) : Folâtre. Folâtrer.

Maîtres et Disciples, je vous en adjure, favorisez la croissance de mon petit poisson. C'est par vos soins qu'il grandira. Mett 22 o3—o 22 gibecière.

On peut dire, à l'avantage de ce mode d'enseignement comparé à l'ancien : x 3 sûr ▲; y).

Digitized by Google

S'il s'agit de traduire une langue à inversions, après avoir analysé graphiquement le texte, dans sa colonne, à gauche, on disposera le milieu de la page en colonnes verticales, afin d'écrire chaque mot de la traduction au niveau du mot qu'il traduit, en changeant de colonne à propos. Alors, en lisant colonne par colonne verticalement, on a la phrase traduite; en essayant de lire horizontalement ligne par ligne, on a les inversions qui étaient à traduire; on sent les deux langues, leur rapport et leur différence, sans démolir l'une ou l'autre par le mot à mot ou les chiffres de *déconstruction*.

EXEMPLE, tiré d'HORACE

TEXTE ANALYSÉ.	TRADUCTION		FAMILLES DE MOTS
Parc >	moins		Parcimonie
| + ⊙- lecta [33	touchés sont		épargne dé-lectation
oo anim	(les) esprits		animation
| ↑ miss | **	(des choses) reçues		âme démis (tombé de son lieu)
-⊙	par		
oo aur	(l') audition		oreille — auriculaire
|	que (par celles)		
|| **	qui		
|—| 33	sont		
AA ocul		(aux) yeux	oculiste oculaire
|⌒ject | **	soumises		sujet, autrefois subject
fidel AA		fidèles (témoins)	
+ || oo	et que		
3 ×		(à) lui-même	
A 3]		se	
|trad [3		transmet	tradition
* spectator.	(le) spectateur		

Suivent d'autres exemples en diverses langues, mais seulement de la traduction par colonnes, sans l'analyse graphique, qui peut toujours et doit y être ajoutée.

Digitized by Google

(GREC.) — BABRIUS. — Fable 76. — LE CHIEN ET L'OMBRE.

TEXTE.	TRADUCTION.					SOUCHES et dérivés.
Kréas *kyón* *e-klepsen* *ek* *mageireiou.*	(un) Chien déroba	(de la) chair *dans* (une) cuisine.				Créo-sote. Cynique klephte.
Kai dé *par-éei.* *potamon;*	Et voilà, (il) longeait (le bord) (d'un) fleuve;					Meso-potamie hippopotame.
En *de* *tó* *reithró,* *poly* *toú* *kréos* *idousa* *tén* *skién* *meizó,*	Or ayant vu	dans le courant l' ombre plus grande.	(de) beaucoup (que) la chair,			police. polygraphe, etc. idée. peri-sciens.

Digitized by Google

to kréas. *aph-éke,* *tê skié,* *d'* *eph-órmêthé*	(il) lâcha	*cette* chair et courut après	l'ombre;			
All' *oul'* *ekeinén* *heure n,* *outh'* *ho* *be blékei* :	mais (il n') atteignit	ni cette (ombre) ni ce qu' (il) avait lâché :				heur, bonheur balle, etc.
peinôsa d' *opisô* *ton* *poron* *di-ex-éei.* —	et affamé (il) revint	 à gué —	*sur ses pas.*			pénurie pore.

NOTA. — Nous soulignons les mots qui sont un équivalent plutôt qu'une traduction littérale, et nous mettons entre parenthèses les mots sous-entendus dans le texte ou que le français est obligé d'ajouter pour faire sa phrase. Nous séparons un peu les prépositions et les particules préfixes aux verbes, afin de mieux dégager les radicaux.

Digitized by Google

(ALLEMAND). — LESSING. — Fable 54. — LES CHÈVRES.

TEXTE.	TRADUCTION.					SOUCHES et dérivés.
Die Ziegen baten den Zeus auch ihnen. Hœrner zu geben;	Les Chèvres prièrent Jupiter de donner	à elles	aussi (des) cornes;			AIX, AIGOS (grec) PETERE (latin) ZEUS (grec) *give* (anglais)
denn anfangs hatten die Ziegen keine Hœrner	car au commencement les chèvres	(n') avaient. *point de* cornes				HABERE (lat.)
Veber-legt. es	Pensez *y*					

Digitized by Google

wohl was ihr bittet, sagte Zeus.	bien à ce	que vous demandez, dit Jupiter.				*well* (anglais) oui? *to say* (anglais).
Es ist mit dem Geschenke der Hœrner ein anderes un zer treunlich ver-bunden, das euch so angenehm nicht seyn mœchte.	avec le présent des cornes	il (en) est un autre inséparablement lié, qui pourrait(bien)	ne pas	vous être	aussi agréable.	META (grec) bande, EINAI (grec) *might* (angl.)

Digitized by Google

(Allemand). — *Suite de la fable* 76, Les Chèvres.

TEXTE.	TRADUCTION.	SOUCHES et dérivés
Doch	Néanmoins	
die	les	
Ziegen	Chèvres	
be harreten	persistèrent	
auf	dans	
ihrer	leur	
Bitte,	prière,	
und	et	*and* (angl.)
Zeus	Jupiter	
sprach :	dit :	*to speak* (angl.)
So	Eh bien !	
habet	ayez	
denn	donc	
Hœrner !	cornes !	
und	et	
die	les	
Ziegen	Chèvres	
bekamen	eurent	*become* (angl.)
Hœrner...	(des) cornes...	
und	(et) aussi	

Digitized by Google

Bart! denn anfangs, hatten die ziegen auch keinen. Bart.	(de la) barbe. car au commencement les chèvres	(n') avaient *point de* barbe	*non plus.*			
o wië schmerzte sie der hœszliché Bart!	ô combien la vilaine barbe	 les	chagrina!			négation de la racine d'où vient l'ang. mirth, joie? *to hate* (angl.
weit menr als sie die stolzen Hœrner er-freuten.	beaucoup plus que les fières cornes	 (ne) les réjouirent.				*more* (angl. *fruit*? (latin).

Digitized by Google

(ANGLAIS.) – GAY. – 1re Partie, Fable 15 *(commencement).* – LE PHILOSOPHE ET LES FAISANS

TEXTE.	TRADUCTION.					SOUCHES et dérivés.
The sage, awak'd at early day, Through the deep forest took his way;	*un* sage éveillé au *point du* jour, prit sa route	à travers la profonde forêt.				DIES TANGERE, TACTUM VIA, voie
Drawn by the music of the groves Along the	Attiré par le *concert* des bocages,	*dans* l'				TRAHERE *to grow*, croître de CREARE ?

Digitized by Google

de leurs détours.

winding gloom he roves;	il erre	ombre				
From tree to tree the warbling throats prolong the swet alternate notes	d'arbre en arbre les *voix*	gazouillantes prolongent les *chants*	doucement dialogués.			DRUS (grec) ou plutôt DERW, celtique gosier, rapprochez-le de *through*, à travers SUAVIS (lat.)
But where he pass'd he terror threw,	mais (partout) où il passait il répandait	(la) terreur :				*trough.*
The song broke short,	Le chant *cessait* court,					CHAÊ? (hébr.) sonner. FRANGERE, FRACTUM.

1

(Anglais.) — *Suite de la fable* 15, Le Philosophe et les Faisans.

TEXTE.	TRADUCTION.	SOUCHES et dérivés.
The	les	
warblers	*chanteurs*	
flew,	s'envolaient,	FLUERE (lat.) draine
the thrushes	les grives	
chatter'd	caquetaient	
with	avec	
affright,	effroi	
And	et (les)	
nightingales	rossignols	brise de la nuit.
ab-horred	*fuyaient loin de*	
his	sa	
sight;	vue;	CHÔÉ (hébr.) regarder.
All	tous (les)	
animals	animaux	
before him	devant lui,	
ran	prenaient la fuite	AUUNT (lat.)
Tho shun	pour éviter	
the	l'	
hateful	odieuse	

Digitized by Google

sight of man.		présence de (l') homme				
Whence is this dread of ev'ry creature? Fly they our figure or our nature?	D'où *vient* cette terreur de toutes (les) créatures? fuient-elles notre figure ou notre *méchanceté?*					
—	—					

(ITALIEN.) — DANTE. — INFERNO. — Canto 1°.

TEXTE.	TRADUCTION.					SOUCHES et dérivés.
Ed ecco,	Et voilà					
quasi	presque					Quasi
al	au					
cominciar	commencement					
dell'erta,	de la montée,					heurter ?
Una Lonza	une Panthère					(la luxure) Once
leggiera	légère					
e presta	et vive					preste
molto,	excessivement,					
Che	qui					
di pel		d'un poil				
maculato		tacheté.				maculé
era	était					
coperta.	vêtue.					couverte.
E non	(Elle) ne					
mi						
si						
partia	partait					
dinanzi	de devant					
al volto....	(ma) vue....					
Ma non	non pourtant					
si che	sans que					

Digitized by Google

paura		peur				
non mi						
desse	j'eusse	à l'aspect	qui			
La vista			m'apparut.			
che						
m'apparve		d'un				
d'un		Lion				
Leone						
Questi	Il					
parea	semblait					
che						
contra me		contre moi,				
venesse	venir					
Con la testa		la tête				
alta		haute				
e con		et dans				
rabbiosa			furieuse			rage
fame,		une faim				
si che			tellement que			(l'orgueil)

Digitized by Google

(Italien.) — *Suite de la fable* Inferno, *Canto* 1°.

TEXTE.	TRADUCTION.					SOUCHES et dérivés.
parea *che* *l'aer* *ne* *lemesse:*	l'air (même) en	paraissait plein d'effroi.				Intimider
Ed *una Lupa,* *che* *di tutte* *brame* *Sembiava* *carca*	Et (ensuite) une Louve qui semblait en proie	 à tous les besoins				(l'avarice) chargée
nella sua *magrezza,* *E* *molte* *genti* *fè* *già* *viver* *grame.*	dans sa (hideuse) maigreur et (qui) déjà	 fit vivre misérables	bien des mortels.			 grimelin?

Digitized by Google

Questa	Elle
mi	m'
porse	accabla
tanto	tellement
di gravezza	de
Con	l'effroi
la paura	qu'inspirait
ch'uscia	sa
di sua	présence,
vista	que
Ch'	je
i'	perdis
perdei	l'espoir
la speranza	d'(arriver sur) la
dell'	hauteur.
alezza.	

huis

Digitized by Google

Telle est cette Méthode, qui a eu de notables succès de pratique, attestés par des personnes compétentes et par des corps savants dignes de la plus haute confiance, la Société Philomatique, à Bordeaux, l'Institut des Provinces, à Paris, et actuellement, le Congrès scientifique de France, dans sa 28e session.

Appliquée en grand, elle allégerait immédiatement de moitié le temps et la peine des études linguistiques, soit pour les élèves, soit pour les maîtres, et mettrait promptement les nations en état de s'entendre, par l'écriture, sans interprètes et sans avoir besoin d'apprendre la langue les unes des autres.

Digitized by Google

DE

L'ARGUMENTATION DE PLATON

CONTRE

LA POÉSIE IMITATIVE, ÉPIQUE ET DRAMATIQUE [1]

Par M. J.-Ch. DABAS

Membre de l'Académie et Doyen de la Faculté des Lettres de Bordeaux

3e QUESTION. — *Que faut-il penser de l'argumentation de Platon contre la poésie* imitative ?

Personne n'ignore que Platon a banni Homère de sa *République*. Mais pourquoi l'en a-t-il banni, et avec lui qu'a-t-il entendu proscrire ? Jusqu'où s'étend cet arrêt d'exclusion ? Quels en sont les divers considérants ? La sentence enfin est-elle sans appel, et que faut-il penser de la valeur, absolue ou relative, des motifs sur lesquels elle s'appuie ?

[1] La question que nous débattons ici vient d'être traitée avec une grande compétence par M. Ch. Lévèque dans ses remarquables *Études sur la Science du Beau*, ouvrage récemment couronné par l'Institut ; mais nous avions composé notre dissertation avant que de connaître son livre, et l'honneur de nous être rencontré avec lui, dans quelques-unes de nos appréciations, ne nous a pas paru un motif suffisant pour supprimer notre travail, promis depuis plusieurs mois au Congrès scientifique de France (Septembre 1861).

Digitized by Google

Autant de questions qui, pour n'être point neuves, m'ont paru cependant n'être pas encore vides d'intérêt; car elles touchent aux droits, au domaine, aux destinées même de l'art, et, renfermés dans leurs justes limites, ces droits sont imprescriptibles, ce domaine est inaliénable, ces destinées sont immortelles.

Une remarque préalable à faire, et qui n'est pas sans importance, c'est que le jugement rendu par Platon l'a été au tribunal de la Politique et en matière d'éducation : au tribunal de la Politique, car nous le trouvons formulé dans deux livres tout politiques, *la République* et *les Lois*; en matière d'éducation, car, dans l'un et dans l'autre, il s'agit uniquement des moyens les plus propres à former des citoyens vertueux, pour un État-modèle fondé sur la justice et plus ou moins rapproché d'un idéal divin.

Dans un État parfait ou qui tend à la perfection, s'est dit notre philosophe, l'homme ne vaut que par la vertu. Or la vertu est un fruit de l'âme; l'âme se forme par la *Musique* et la *Gymnastique* [1], mais surtout par la *Musique*, qui lui enseigne tous les arts étrangers au corps. Il est donc indispensable d'avoir une *Musique* réglée et ordonnée par les inspirations de la vertu.

On pressent déjà ce que les arts *musicaux* vont devenir, sous cette double contrainte de la politique et de la morale; mais ne devançons pas les conclusions.

C'est au deuxième livre de la République que les questions commencent à se poser.

La *Musique*, fait observer Socrate, qui n'est ici que le prête-nom de son disciple, la *Musique* comprend d'abord les

[1] La *musique*, ou les arts relatifs à l'âme; la *gymnastique*, ou les arts relatifs au corps : cette division naturelle était celle de tous les systèmes d'éducation de l'antiquité. Ce qui lui donne une valeur propre, dans celui de Platon, c'est que la *gymnastique* y est considérée comme un complément et une annexe de la *musique*, destinée qu'elle est à former, non pas seulement le corps, mais l'âme elle-même par le corps.

Digitized by Google

discours (λόγους), c'est-à-dire tout ce qui est dit ou chanté; et il y a deux sortes de discours, les uns vrais, les autres mensongers, les uns et les autres utiles à l'éducation, puisque c'est par des fables que l'on commence à instruire l'enfance et qu'on l'instruit le mieux, en l'amusant. Quelles sont donc les fables dont il est bon de nourrir l'esprit et l'âme des enfants? Sont-ce des fictions semblables, par exemple, à celles d'Hésiode et d'Homère?

Là-dessus arrive une critique très-vive, très-sévère peut-être au point de vue de l'art, mais parfaitement solide au point de vue de la vérité et de la morale religieuses, de ces poésies qui formaient, comme on sait, le fond premier de l'éducation antique.

Platon n'admet pas que ces récits impies et dangereux aient la liberté d'enseigner dans son école, ni même de pénétrer dans son État. Il les accuse, en s'appuyant de nombreux exemples, de défigurer les Dieux par des inventions absurdes et monstrueuses, d'altérer dans les esprits l'idée de Dieu lui-même, de corrompre surtout les âmes, avec la religion, en plaçant dans le Ciel tous les vices et tous les crimes déifiés, enfin de fausser tous les principes, en supposant que l'Être essentiellement bon et parfait, qu'on appelle Dieu, puisse être cause du mal, solliciter au mal et le faire lui-même, comme pour décourager l'homme de la pratique du bien. C'est le procès en règle, c'est la condamnation formelle de cette mythologie poétique à laquelle le polythéisme grec, secondé par les arts qu'il inspirait, avait réduit la religion; ou plutôt, c'est la condamnation du polythéisme lui-même, attaqué, au nom de la raison, avec une force de logique, dont l'éloquence des Pères ne pourra, plus tard et après des siècles, que se prévaloir et s'armer.

Le blâme de Platon est si fort, et sa critique si juste, qu'on se demande involontairement, après l'avoir entendu, si nous n'encourons pas ses reproches, nous qui mettons entre les mains de notre jeunesse et Homère et tous ces auteurs anciens, plus ou moins infectés des erreurs et des vices du paganisme.

Digitized by Google

Platon venant en aide à la thèse de M. l'abbé Gaume, voilà certes un auxiliaire inattendu et assez puissant ! Une réflexion cependant nous rassure sur l'innocence, tout au moins relative, de notre système d'études classiques, de cette éducation qui fut celle de nos pères et à laquelle il nous coûterait tant de renoncer, parce qu'elle emporterait avec elle une grande partie de notre héritage littéraire. C'est que nous ne sommes plus au temps de Platon, ni même au temps de la primitive Église. Quand Platon poursuivait les fictions homériques, elles étaient le catéchisme de l'enfance, le lait et le pain des âmes : on n'avait pas alors d'autre symbole, pas d'autre évangile, pas d'autre règle pour les mœurs, ni d'autre aliment pour la foi. Plus on croyait aux dieux d'Homère, et plus on était tenu de les imiter. Dans les premiers siècles même de l'ère chrétienne, le polythéisme, quelque ruiné qu'il fût par sa vétusté, par les coups anciens de la philosophie, par les coups récents et plus sûrs de la nouvelle doctrine, était encore debout et enraciné dans un grand nombre d'âmes. Il luttait et on luttait contre lui. Ses erreurs, embellies du charme de la poésie, ne laissaient pas d'être toujours dangereuses. On pouvait donc hésiter et on hésitait, en effet, à recevoir ses livres et ses instructions. Mais aujourd'hui la mythologie est bien morte, l'autorité de ses exemples est anéantie. Le temps a éventé la liqueur pernicieuse que la poésie d'Homère distillait jadis, et si elle pouvait encore s'infiltrer dans les âmes par ce paganisme naturel, qui tient aux passions et aux vices du cœur humain, l'enseignement chrétien est là pour servir de contre-poison. Aussi l'Église, loin de proscrire l'étude des lettres païennes, se fait-elle honneur, aujourd'hui et depuis bien des siècles, de l'encourager. J'en suis fâché pour nos réformateurs, mais Platon, sur ce point-là, ne plaide pas pour eux.

Sur un autre point, pourtant, n'est-il pas avec eux et ne peut-on pas dire qu'il leur tend la main ? Confessons-le franchement, dussent-ils en triompher. Ce n'est pas assez, en effet, d'incriminer la théologie d'Homère : Platon accuse notre

Digitized by Google

poète de défigurer les héros et de prêter à ces enfants des Dieux, modèles de notre humanité, des dépits, des colères, des passions, des faiblesses, indignes à la fois et d'eux et de nous. Que lui faudrait-il ? Il le fait clairement entendre : des héros à-peu-près accomplis ; de vrais sages donnant en toutes choses l'exemple de la modération, exempts de vaines terreurs, se gardant des pleurs et du rire, polis, humains et pieux, n'ouvrant la bouche que pour prêcher la vérité et donner à tous des leçons de vertu [1].

Assurément la morale aurait lieu d'en être satisfaite ; mais l'art y trouverait-il aussi bien son compte, et l'éducation elle-même n'y perdrait-elle pas ? C'est ce que nous aurons à examiner plus tard. Pour le moment, voyons les premières conséquences que Platon va tirer de ces prémisses.

Du fond des discours il passe à la forme que le changement du fond doit naturellement affecter, et il remarque que les récits des poètes et de tous les faiseurs de fables, sont de trois sortes : *simples*, quand l'auteur parle en son nom, comme Homère au début de l'Iliade, et sans chercher à détourner la pensée sur un autre que lui ; *imitatifs*, quand l'auteur, au lieu de parler en son nom, fait parler les autres et s'efface devant le dialogue, comme font les poètes tragiques ou comiques ; enfin, *simples et imitatifs* tour-à-tour, quand l'auteur parle tantôt en son nom et tantôt sous le nom des autres, comme il arrive continuellement dans l'épopée.

L'instituteur politique de la jeunesse permettra-t-il ces trois formes de récits ? Interdira-t-il la seconde ? Fera-t-il ou non grâce à la troisième ? C'est de l'existence de la tragédie et de la comédie qu'il s'agit, peut-être encore de celle du poème épique. Que va-t-il décider ?... Il n'en sait rien encore, mais il est bien résolu, croyez-en sa parole de logicien, à *aller jusqu'où le poussera le souffle de la raison*.

L'imitation d'abord (il ne le dit pas, mais on le devine), lui déplaît comme imitation, comme *hypocrisie* : c'est ainsi

[1] V. *La République*, liv. II et III.

Digitized by Google

que les anciens appelaient, vous le savez, l'art du *comédien*. Il n'a que faire de *comédiens* dans son État. Puis, le moyen d'imiter tant de choses, quand on a bien à cœur d'en faire parfaitement une seule, servir l'État et le défendre! Il est déjà difficile à un même poète de composer à la fois des tragédies et des comédies, à un même acteur de jouer également les unes et les autres. Comment serait-il possible à un homme de bien, serviteur de la patrie, de faire son rôle et celui de plusieurs autres hommes?

S'il cédait à son premier mouvement, Platon s'en tiendrait au récit simple, qui n'imite rien que la vertu elle-même.

Mais le récit mélangé a des charmes puissants, et l'imitation est dans notre nature. Il permettra donc une certaine imitation, celle d'un honnête homme imitant le langage d'un autre honnête homme, et pourvu encore qu'elle se produise avec réserve, dans des récits en partie simples, enfin à de longs intervalles.

« Un honnête homme, lorsqu'il sera amené, dans un récit, » à rendre compte de ce qu'a fait ou dit un homme semblable » à lui, le représentera volontiers dans sa personne et ne » rougira pas de l'imitation, surtout si celui qu'il imite mon- » tre de la fermeté et de la sagesse[1]. — S'il imite quelque » chose, il faut que ce soit les qualités qu'il lui convient d'i- » miter dès l'enfance, le courage, la tempérance, la sainteté, » la grandeur d'âme, et jamais rien de bas et de honteux, » de peur qu'il ne prenne dans cette imitation quelque chose » de la réalité qu'il imite[2].

Quant à cette imitation vicieuse qui nous fait imiter des hommes méchants ou lâches, vaincus par l'amour ou par l'ivresse, se querellant et s'insultant, s'abandonnant aux pleurs et aux lamentations, riant avec folie, disant et faisant mille choses qu'un honnête homme ne doit ni faire ni dire; quant à cette imitation servile qui nous abaisse à des

[1] *République de Platon*, III. — Traduct. de V. Cousin.
[2] *Id.*, *id.*

Digitized by Google

rôles d'esclaves, de femmes passionnées, d'ouvriers forgerons, de rameurs, de *gens* enfin *qui valent moins que nous et sur lesquels il est honteux de nous mouler ;* quant à cette imitation, plus basse encore et tout au moins puérile, qui imite tout, le bruit du tonnerre et des vents, le grincement des essieux, le son des trompettes, l'aboiement des chiens, *le bêlement des brebis, le chant des oiseaux* (à ces derniers traits, vous reconnaissez Cratinus et Aristophane [1]), il faut la bannir, la haïr, la rejeter avec mépris.

C'est l'exclusion bien formelle de la tragédie, de la comédie et même de l'épopée, telle qu'Homère l'a faite, telle que tous les poètes épiques l'ont conçue. Platon convient qu'il est fâcheux d'avoir à supprimer des plaisirs si chers aux enfants, à leurs maîtres et au peuple ; mais il ajoute finement qu'*il n'y peut rien, parce que ces plaisirs ne s'accordent pas avec le plan de son État.*

« Si jamais un homme habile dans l'art de prendre divers » rôles et de se prêter à toutes sortes d'imitation, venait dans » notre État et voulait nous faire entendre ses poèmes, nous » lui rendrions hommage comme à un être sacré, merveil- » leux, plein de charmes ; mais nous lui dirions qu'il n'y a » pas d'homme comme lui dans notre État, et qu'il ne peut y » en avoir, et nous le congédierions après avoir répandu des » parfums sur sa tête et l'avoir couronné de bandelettes. Nous » nous contenterions d'un poète et d'un faiseur de fables plus » austères et moins agréables, mais plus utiles, dont le ton » imiterait le langage de la vertu, et qui se conformerait, » dans sa manière de dire, aux règles que nous aurions éta- » blies en nous chargeant de l'éducation des guerriers [2].

On comprend qu'il en a dû coûter à Platon pour prononcer un arrêt aussi sévère. A travers son ironie perce je ne sais quel regret douloureux, et lui-même *il sent*, comme il l'a-

[1] Ὥσπερ πρόβατον βὴ βὴ λέγων (Fragm. Cratin.). - V. *La comédie des Oiseaux*, d'Aristophane.

[2] *République*, liv III. — Traduct. de V. Cousin.

[3] V. le Xe livre de *la République.*

Digitized by Google

vouera plus loin[1], *sa langue arrêtée par une certaine tendresse, par un certain respect* pour le poète qui allaita son enfance. Homère, car c'est à lui qu'il pense sans le nommer, Homère, *le chef de tous ces beaux poètes tragiques*, il ne l'éconduit qu'en le couronnant, mais il l'éconduit parce que, s'il l'aime, *il aime encore plus la vérité. Amicus Homerus, sed magis amica veritas.* Comme le poète italien mettant dans son Enfer un ami qui avait été son maître, mais qu'il avait quelque raison de croire damné, il condamne, lui aussi, avec douleur, mais sans faiblesse, celui qui si longtemps a fait ses délices. C'est un devoir de conscience qu'il accomplit : la poésie homérique lui paraît être un *poison*, et comme il ne peut laisser empoisonner les générations qu'il veut former à la vertu, il leur administre le plus sûr des *antidotes*.

Voilà donc la poésie réduite au récit simple et à l'imitation du bien, à cette seule imitation, c'est-à-dire à un genre qui, selon la remarque de nôtre philosophe, *comporte peu de changement*.

Inutile de dire qu'il applique les mêmes principes au chant, à l'harmonie, au rhythme, à la musique instrumentale. Il ne veut plus des harmonies plaintives et molles, comme la Lydienne et la Phrygienne. Il ne veut plus des mesures variées et savantes. Il ne veut plus des instruments à cordes nombreuses, du triangle, ni du pectis, voire même de la flûte. La lyre et la cithare pour la ville, la syrinx pour les bergers, c'est tout ce qu'il permet.

Même réforme dans tous les beaux-arts, car la *Musique* les embrasse tous : la peinture, la statuaire, l'architecture, aussi bien que la musique proprement dite et la poésie. Platon déclare, dans une page d'ailleurs admirable, qui respire à la fois l'amour du beau et du bien, où l'on sent à la fois l'âme de l'artiste et celle du sage, qu'il entend les soumettre tous à la même législation, à la même surveillance, j'allais dire à la même police.

[1] V. le X^e^ livre de *la République*.

Digitized by Google

« Suffira-t-il de veiller sur les poètes et de les contraindre » de nous offrir dans leurs vers un modèle de bonnes mœurs, » sinon, de renoncer parmi nous à la poésie ? Ne faudra-t-il » pas surveiller encore les autres artistes, et les empêcher » de nous offrir, dans les représentations des êtres vivants, » dans les ouvrages d'architecture ou de quelque autre genre, » une imitation vicieuse, dépourvue de correction, de no- » blesse et de grâce, et interdire à tout artiste incapable de » se conformer à cette règle, l'exercice de son art, dans la » crainte que les gardiens de l'État, élevés au milieu des ima- » ges d'une nation dégradée comme au sein de mauvais pâtu- » rages, et y trouvant chaque jour leur entretien et leur nour- » riture, ne finissent par contracter peu à peu, sans s'en » apercevoir, quelque grand vice dans leur âme? Ne devrons- » nous pas, au contraire, rechercher ces artistes qu'une » heureuse nature met sur la trace du beau et du gracieux, » afin que, semblables aux habitants d'un pays sain, les jeunes » guerriers ressentent de toutes parts une influence salutaire, » recevant sans cesse, en quelque sorte, par les yeux et les » oreilles, l'impression des beaux ouvrages, comme un air » pur qui leur apporte la santé d'une heureuse contrée, et les » dispose insensiblement, dès leur enfance, à aimer, à imi- » ter le beau et à mettre entre eux et lui un parfait accord[1] ? »

Ce n'est pas un ennemi de l'art, assurément, celui qui a cet amour du beau, si châtié qu'il soit par la raison et le devoir. Mais quelle atteinte il porte, d'un seul coup, à sa liberté et à son inviolabilité ! Il vient de lui retrancher un genre, deux genres, peut-être davantage, et il l'emprisonne, il le surveillle, il le régente dans la partie de son domaine qu'il consent à lui laisser.

Encore dirait-on qu'il regrette de lui avoir laissé quelque chose de ce qu'il appelle le récit mélangé ou mixte ; car il va bientôt, pour mieux ravaler la poésie *imitative*, l'attaquer dans son principe, commun cependant à tous les autres arts, le principe d'imitation.

[1] *République*, III — Traduct. de V. Cousin.

Digitized by Google

Que la poésie, dans son essence, ne soit pas, quoi qu'on en ait dit, *une imitation*, nous l'accordons sans peine; elle est quelque chose de plus haut, une *création*, comme le dit son nom même, et une *expression*, la principale expression du beau[1]. Mais toute poésie, cependant, et en général tout art renferme une part d'imitation plus ou moins incomplète. N'est-ce donc pas s'attaquer à la poésie elle-même, que de s'attaquer à un principe qui lui tient de si près?

On en jugera par l'argumentation nouvelle et passablement étrange qui ouvre le dixième livre de *la République*.

Pour montrer au juste ce que c'est que l'imitation poétique, Platon prend une idée générale, celle de lit ou de table.

Un ouvrier fabrique un lit; il en fabriquera deux, trois, quatre, enfin un grand nombre, et tous d'après l'idée qu'il a d'un lit. Quant à cette idée elle-même, il ne la fabrique pas: elle préexiste, et elle a pour auteur, non pas un fabricant de lits, mais le fabricateur du monde, Dieu lui-même.

Voici maintenant venir un autre ouvrier: celui-ci ne fait pas seulement un lit ou des lits; il *fait* tout ce que font les divers ouvriers, chacun en son genre. Bien plus, il n'a pas seulement le talent de faire tous les ouvrages d'art: il *fait* tout ce que la nature nourrit dans son sein, les plantes, les animaux, l'homme... plus que cela encore: la terre, le ciel, les dieux, tout ce qui existe enfin au ciel, sur la terre et dans les enfers.

Certes, voilà un admirable artiste! Oui, dit Platon, mais prenez un miroir et vous en ferez autant que lui; car, en présentant ce miroir de tous côtés, vous *ferez*, vous aussi, et en moins de rien, le soleil, le ciel, la terre, vous-même, tous les ouvrages de l'art et de la nature. Seulement vous ferez tout cela en apparence, en image. Eh bien! c'est justement ce que fait le peintre, il fait une image, une apparence.

Il y a donc à distinguer trois lits faits par trois artistes: le lit dont Dieu est l'auteur, le lit fait par le tourneur et le lit

[1] V. le livre de M. Victor Cousin: *Du vrai, du beau et du bien*.

Digitized by Google

fait par le peintre. Un seul existe réellement, essentiellement, c'est le premier. Aussi Dieu n'en fait-il qu'un seul, qui est le type des autres. Le second, celui du tourneur, n'est pas réellement, mais il existe en quelque façon, d'une manière particulière, et il représente celui qui est réellement. Le troisième, celui du peintre, n'est que l'imitation de la chose faite par les deux ouvriers : encore ne l'imite-t-il pas telle qu'elle est, mais telle qu'elle apparaît sous un certain jour et sous une certaine face seulement, d'où il suit qu'il n'imite qu'une apparence et ne produit que l'apparence d'une apparence.

L'art de l'imitateur est donc éloigné du vrai de trois degrés. Ce qui fait qu'il exécute tant de choses, c'est qu'il ne prend qu'une petite partie de chacune ; encore ce qu'il en prend n'est-il qu'un fantôme. Chargez le peintre de représenter un cordonnier, un charpentier ou tout autre artisan ; il les représentera, sans avoir la moindre connaissance de leur métier, mais seulement par le dessin et la couleur, de manière à faire illusion, à qui ? aux enfants et aux ignorants.

Ainsi fait le poète, quand il imite. C'est comme le peintre, une sorte de *magicien dont on est dupe*. Comme le peintre, il imite l'apparence des choses sans y rien entendre au fond ; *il rend, par une couche de mots et d'expressions figurées, la couleur des différents arts*. Pour ceux qui ne regardent qu'aux mots, à la mesure, au nombre, à l'harmonie, tout cela est merveilleux, le prestige est complet. Mais dépouillez les vers de leur coloris musical, que reste-t-il ? Rien ou peu de chose. *Les beaux poèmes sont comme ces visages qui n'ont d'autre beauté qu'une certaine fleur de jeunesse :* cette fleur passée, ils paraissent laids et déplaisants.

Qu'on ne se laisse donc pas séduire par ce charme juvénil d'Homère et des tragiques dont il est le père. Leurs poèmes sont des espèces d'*ouvrages, où il est facile de réussir, de purs fantômes où il n'y a rien de réel.*

Ici, pour se donner le plaisir d'humilier Homère, Platon l'interroge sur toutes les matières importantes dont il s'avise

Digitized by Google

de parler ; il l'interroge sur la guerre, sur la conduite des armées, sur l'administration des États, sur l'éducation de l'homme, et il prouve que sur toutes ces choses il parle sans savoir. Quelle guerre a-t-il heureusement conduite ? Quel pays le regarde comme un sage législateur ? A-t-il laissé à la postérité un plan de vie homérique ? En a-t-il fait autant que Pythagore pour ses disciples, que Lycurgue et Solon pour leurs peuples, que Thalès de Milet pour ses semblables, voire même que le Scythe Anacharsis? que le Scythe Anacharsis ! C'est jusque-là qu'il se plaît à le ravaler.

Ce n'est pas tout, et il y a plus à dire encore sur l'ignorance de l'imitateur. En mettant de côté l'idée générale et l'existence absolue des choses, on peut remarquer qu'à chaque chose, dans la pratique usuelle, répondent trois arts différents : l'art de celui qui la fabrique, l'art de celui qui s'en sert et l'art de celui qui l'imite. Prenons, par exemple, une bride ou un mors de cheval. Il y a l'ouvrier sellier qui fait ce mors, l'écuyer qui s'en sert et le peintre qui l'imite. A qui de ces trois hommes appartient la science de la chose? A l'écuyer évidemment. L'ouvrier en sait moins que lui sur l'usage qu'on en fait et sur les qualités que cet usage réclame. Toutefois l'ouvrier, s'il ne sait pas, s'instruit auprès de l'écuyer et il acquiert ainsi une opinion juste. Mais le peintre, mais l'imitateur, que sait-il et qu'apprend-il ? Rien ; il ne connaît qu'une forme et, quant au fond, il n'a ni science, ni opinion exacte. Il imite ce qui semble beau à la foule.

Telle est l'imitation estimée à sa valeur, et telle est, par conséquent, la poésie imitative, dramatique ou héroïque : elle vaut ce que son principe vaut.

Cependant le plus grave de tous les reproches qu'elle mérite, c'est qu'au lieu de s'adresser à la meilleure partie de l'âme, elle s'adresse à la pire. De deux parties de nous-mêmes qui sont aux prises, elle choisit de préférence la plus éloignée de la sagesse, et c'est avec elle qu'elle a surtout commerce. Elle est pour la passion contre la raison. Qu'imitera-t-elle, en effet, d'ordinaire? Un caractère sage et tranquille,

Digitized by Google

supérieur à la fortune et à la douleur? Non. Un caractère sage et tranquille, toujours semblable à lui-même, n'est ni facile à rendre, ni facile à faire accepter, surtout à la multitude qui s'assemble dans les théâtres. Pour obtenir les suffrages du peuple, elle s'accommode des caractères passionnés et mobiles, c'est-à-dire qu'elle réveille et remue la mauvaise partie de l'âme, qu'elle détruit l'empire de la raison, et que, à l'image de ce qui arriverait dans un État où on livrerait le pouvoir aux mauvais citoyens, elle introduit le désordre dans le gouvernement intérieur de chaque homme.

Ce qui aggrave son crime, c'est qu'à l'exception d'un très-petit nombre d'hommes capables de résister à ses effets, elle a de quoi corrompre jusqu'aux gens les plus sages. Ne les force-t-elle pas à applaudir avec transport à des situations où ils rougiraient eux-mêmes de se trouver? En nourrissant leur sensibilité par le spectacle des maux d'autrui et l'émotion qu'ils causent, ne flatte-t-elle pas en eux cette partie pleureuse de l'âme qui est affamée et insatiable de larmes et de lamentations, jusqu'à les amollir et à les énerver pour le jour où ils auront à supporter des maux réels qui leur seront propres? En nourrissant, d'un autre côté, par le rire et les éclats de gaîté de la comédie, ce goût de la plaisanterie qu'il convient à la raison de réprimer, ne travaille-t-elle pas à faire d'eux le contraire de ce qu'ils doivent être, des bouffons et des farceurs?

Que dire de l'amour, de la colère, de toutes les autres passions dont nous sommes sans cesse obsédés? La poésie imitative les alimente, les *arrose*, les fait pousser et grandir en nous. Elle les rend maîtresses de notre âme, quand il faudrait au contraire les y laisser périr, faute de nourriture, ou les en extirper.

De toute cette argumentation Platon conclut, avec plus de force que jamais, qu'il faut avoir toutes sortes d'égards et de considération pour les admirateurs d'Homère, qu'on peut l'honorer lui-même, si l'on veut, comme le plus grand des poètes et le premier des tragiques, mais qu'on ne doit ad-

Digitized by Google

mettre dans une république bien réglée d'autres ouvrages de poésie que les hymnes à l'honneur des Dieux et les éloges des grands hommes. La muse *voluptueuse*, et il entend par là celle qui a pour but de plaire, la muse voluptueuse, soit épique, soit même lyrique, en doit être soigneusement exclue, si l'on ne veut voir le plaisir et la douleur régner dans l'État à la place de la loi et de la raison.

C'est donc au nom de la raison que la poésie, telle au moins qu'on a coutume de la concevoir, est bannie ; et elle n'a pas, aux yeux du sage, le droit de s'en plaindre, car il y a longtemps qu'elle est brouillée avec la philosophie : témoins les traits sarcastiques que la comédie n'a cessé de faire pleuvoir sur les philosophes.

Toutefois, comme ce ne sont point des représailles que Platon entend exercer, il ne précipitera pas l'exécution de son arrêt. Si l'*enchanteresse* dont il est encore épris, qui lui fait sentir si vivement la force et la douceur de ses charmes, pouvait lui prouver seulement, par de bonnes raisons, qu'elle ne doit pas être bannie d'un État policé, mais qu'elle peut s'y rendre utile, non-seulement il lui ferait grâce, mais il l'accueillerait à bras ouverts. Qu'elle vienne donc défendre sa cause, soit dans une ode, soit dans un poème quelconque. Il est tout prêt à l'écouter, elle ou ses défenseurs officieux, parlant en vers ou en prose. Que si on ne peut lui démontrer son innocence, alors il imitera la conduite des amants qui se font violence pour s'arracher à leur passion, après qu'ils en ont reconnu le danger. Pas de faiblesse, pas de lâches complaisances, « car, c'est un grand combat, oui, un bien grand » combat, et tout autre qu'on ne l'imagine, celui où il s'agit » de devenir méchant ou vertueux : il est d'une telle impor- » tance que ni la gloire, ni la richesse, ni la puissance, ni » la poésie elle-même ne méritent que nous négligions pour » elles la justice et les autres vertus [1]. »

A ces hauteurs où le génie exalté par l'enthousiasme du

[1] *République*, X. — Traduct. de V. Cousin

Digitized by Google

bien transporte la question, on est pris comme d'un éblouissement : la conscience se trouble, l'esprit aveuglé hésite et cherche un moment sa voie ; mais bientôt il se retrouve, il a percé le nuage de l'illusion, et il se sent tenté de reprocher au génie d'avoir failli l'égarer dans le sublime. Que ne peut-il, alors, évoquer contre Platon la Muse que Platon a osé provoquer, ou, s'il n'est pas d'espoir de la faire comparaître, lui susciter du moins quelque patron illustre, quelque vengeur digne d'elle ! Il en rêve un qui eût rempli à merveille, s'il eût voulu s'en charger, ce rôle de défenseur officieux, et à qui, nous n'en doutons pas, la Muse eût volontiers confié sa cause : c'est Platon lui-même. Pourquoi l'immortel auteur du Phèdre n'a-t-il pas eu, encore cette fois, l'inspiration du remords et l'idée de faire pour la poésie ce qu'il a fait pour l'amour, en lui chantant une de ses ingénieuses palinodies ? Pourquoi cet admirable artiste, qui vient d'immoler le poète au philosophe, n'a-t-il pas oublié ensuite le philosophe pour se ressouvenir du poète? Ou plutôt, pourquoi ne s'est-il pas souvenu en même temps de l'un et de l'autre, pour les rapprocher, les concilier et les unir, comme il a si bien su le faire dans tant de beaux ouvrages, fruits mûrs de la raison, éclos des fleurs de la poésie et teints de leurs plus vives couleurs ?

Pour nous qui, n'étant ni poète ni orateur, ne pouvons nous donner une pareille mission ni accepter une si grande tâche, nous dirons pourtant à Platon que, dans le rôle contraire qu'il a choisi, il ne réussira jamais à nous bien convaincre. La raison simple et sans exagération vaut toujours mieux que le paradoxe, si brillant qu'il soit, et, puisqu'il faut trancher le mot, la thèse que nous venons d'exposer, à part d'éclatantes beautés et quelques grandes vérités morales et artistiques, nous paraît, en somme, un paradoxe mis au service d'une utopie.

L'utopie, c'est la république sociale avec ses chimères : à une société impossible, fondée sur la communauté absolue, il fallait bien une législation également impossible, et pour

Digitized by Google

l'étayer par des mœurs nouvelles, une esthétique nouvelle aussi. Dans son ouvrage des *Lois*, image d'un État moins idéal, mais chimérique encore, Platon adoucit proportionnellement sa législation des beaux-arts et ses rigueurs contre la poésie imitative. Là, il ne bannit plus l'épopée, ni la généralité des poètes ; il reconnaît que chez une foule d'entre eux, qui ont écrit, soit en vers héroïques, soit en iambes ou dans les autres mesures ; on trouve beaucoup de bonnes choses mêlées à des choses mauvaises, et qu'il y a lieu, par conséquent, non d'exclure, mais de choisir. Il va même, qui l'aurait cru ? jusqu'à tolérer les imitations comiques et les divertissements dont le seul but est d'exciter le rire, mais hâtons-nous d'ajouter à quelle condition : à la condition expresse que ces représentations ne seront données que par des esclaves ou des étrangers à gage, dans le but unique de faire apprécier le sérieux par le contraste de la bouffonnerie, c'est-à-dire qu'il les permet comme les Spartiates permettaient à leurs ilotes, en état d'ivresse, d'étaler devant les jeunes gens l'utile spectacle de leur dégradation. Quant aux tragiques, il ne les admet pas aussi facilement, parce que leurs leçons ont d'autres conséquences, et toutefois il ne les exclut pas non plus tout-à-fait. Si des étrangers de ce genre se présentaient pour s'établir dans sa ville et y faire représenter leurs pièces, il leur répondrait au nom du législateur : « Mes chers amis, nous sommes nous-mêmes occupés » à composer la plus belle et la plus parfaite des tragédies : » tout notre plan de gouvernement n'est qu'une imitation de » ce que la vie a de plus beau et de plus excellent, et nous » regardons à juste titre cette imitation comme la vraie tragé- » die. Vous êtes poètes et nous le sommes aussi dans le même » genre ; nous travaillons, comme vous, à la composition du » drame le plus accompli. Or, nous croyons que la vraie loi » peut seule atteindre ce but, et nous espérons qu'elle nous » y conduira. Ne comptez donc pas que nous vous laissions » entrer chez nous sans nulle résistance, dresser votre théâ- » tre dans la place publique et introduire sur la scène des

Digitized by Google

» acteurs doués d'une belle voix, qui parleront plus haut que » nous, et que nous souffrions que vous adressiez la parole » à nos enfants, à nos femmes, à tout le peuple, pour leur » débiter des maximes qui, loin d'être les nôtres, leur sont » presque toujours entièrement opposées. Ce serait une extra- » vagance extrême de notre part et de la part de tout l'État, » de vous accorder une semblable permission, avant que les » magistrats aient examiné si ce que vos pièces contiennent » est bon au public ou s'il ne l'est pas. Ainsi, nourrissons des » muses voluptueuses, commencez par montrer vos chants » aux magistrats, afin qu'ils les comparent avec les nôtres. » S'ils jugent que vous dites les mêmes choses qu'eux ou des » choses meilleures, nous vous permettrons de représenter » vos pièces; sinon, mes chers amis, nous ne saurions [1]. »

La porte, vous le voyez, n'est pas absolument fermée aux poètes tragiques, mais c'est à peine si elle est entr'ouverte, et l'attitude, comme la figure, des gardiens qui ont la charge d'y veiller, fait qu'on se demande si ce demi-accueil n'est pas une ironie. Au fond, l'esthétique est la même dans les *Lois* que dans la *République*. C'est toujours l'éducation politique et morale des citoyens qui en est la règle. Il s'agit toujours de choisir entre deux imitations comme entre deux Muses, la Muse de la sagesse et de l'ordre, qui rend ses disciples meilleurs, et la Muse vulgaire du plaisir, qui corrompt les siens. *La race des poètes* étant déclarée *incapable de distinguer entre le bon et le mauvais*, on la soumettra à une censure rigoureuse. Des magistrats spéciaux sont institués pour régler tout ce qui appartient à la *Musique* : ils choisiront les modèles, ils feront au besoin rectifier les anciens ouvrages, et parce que rien n'est préjudiciable à la stabilité d'un État comme le goût du changement et le désir d'innover dans les arts, ils s'en tiendront le plus possible à des modèles consacrés; ils fixeront les chants, ils fixeront les danses, ils fixeront tout ce qui peut être fixé, comme l'a fait cette législation de l'Égypte,

[1] *Lois*, VII. — Traduct. de V. Cousin.

Digitized by Google

chef-d'œuvre de politique, qui détermine tous les modèles pour tous les arts, les suspend dans les temples avec défense aux artistes de s'en écarter, et peut offrir ainsi aux yeux du monde des ouvrages de peinture et de sculpture, faits depuis dix mille ans, qui ne diffèrent pas de ceux d'aujourd'hui.

Voilà le dernier mot de l'esthétique de Platon, et vous en pouvez apprécier maintenant les principes et les conséquences.

Bossuet et J.-J. Rousseau, qui en ont invoqué l'autorité, l'un dans ses *Maximes et réflexions sur la Comédie*, l'autre dans sa *Lettre à d'Alembert sur les Spectacles*, n'en ont pas mesuré, peut-être, et ne se sont pas mis en peine d'en mesurer toute la portée.

Qu'un docteur de l'Église, enseignant dans cette République chrétienne, qui n'est pas, elle, une utopie et une chimère, ne voie que les intérêts religieux de la société qu'il instruit et l'application des lois de l'Évangile dont il est le ministre; qu'il dise, en conséquence, à la comédie : « Je ne te connais pas; si tu es un art, je n'en sais rien et peu m'importe : tu es réprouvée par ma foi, tu es contraire à ses enseignements, à ses traditions, au maintien des bonnes mœurs qu'elle protége: va-t-en donc, je hais tes maximes et tes séductions; » eh bien! je le comprends, je goûte ses arguments, la plupart invincibles, et je m'incline devant les foudres de son éloquente raison.

Qu'un philosophe plus ou moins austère, citoyen d'une petite ville républicaine qui ne connaît pas encore le luxe et l'abus des plaisirs, s'alarme ou affecte de s'alarmer à la pensée des dangers trop réels que l'établissement des spectacles peut faire courir aux mœurs et à l'antique simplicité de sa patrie; qu'il dise, en conséquence, au patron des comédiens et des comédiennes : « Vos jeux me sont suspects, comme vos arts et votre civilisation. Partout où ils pénètrent, je vois pénétrer, avec eux, la corruption et le goût d'un luxe frivole. Gardez donc vos théâtres et laissez-nous nos simples divertissements, avec notre innocence et notre liberté; » eh bien! je le comprends encore; je pèse ses raisons, sans le chicaner

Digitized by Google

sur quelques sophismes, et j'applaudis en somme à sa logique et à son éloquence, moins la déclamation.

Mais Platon est-il dans les mêmes conditions et ne va-t-il pas beaucoup plus loin ? Fondateur et législateur, en rêve, d'un État qui n'existera jamais, il commence, au nom des intérêts de la politique et d'une certaine politique, au nom des intérêts de l'éducation et d'une certaine éducation, par mettre la main sur tous les arts et par confisquer l'art lui-même : « Tu m'appartiens, semble-t-il lui dire, et tu vas m'aider dans mon œuvre comme un humble serviteur, comme un instrument docile. La loi de ma cité est aussi ta loi ; les limites de mon système social sont aussi tes limites. Hors de là, tu n'es rien, et tu ne vaudras que par l'emploi que je te donne ; si tu ne sais pas t'y prêter, va-t-en, je ne te connais plus. »

N'est-ce pas là, ô Platon, une prétention étrange et une insupportable tyrannie, de vouloir asservir ce qu'il y a de plus libre, ce qu'il y a de plus noble, et, non content de régir l'art despotiquement, de le tailler à la mesure d'un système, de l'étendre en quelque sorte sur ce nouveau lit de Procuste pour le diminuer ?

L'art, ô grand penseur, est plus vaste encore que vos conceptions ; il les dépasse, il les excède de toutes parts. On ne l'enfermera pas dans les lois d'une cité, encore moins dans l'enceinte d'une écôle. Il n'est ni un esclave public, ni un pédagogue ; il ne peut être ni un simple instrument politique, ni un simple instrument d'éducation.

Vous le voulez utile, et je l'approuve. Vous le voulez moral, et j'y applaudis. Vous niez que son premier but soit le plaisir, et je vous donne cent fois raison. Quand vous ajoutez qu'il est d'un prix secondaire à côté de l'inestimable vertu, et que toute la poésie et tous les trésors, avec toutes les grandeurs, ne pèseront jamais le poids d'une âme..., vous avez presque dit *le salut d'une âme !* alors, je ne vous donne plus seulement raison, je vous admire : vous parlez comme un Père de l'Église, avec l'éloquence d'un Bossuet.

Digitized by Google

Mais suit-il de là que l'art se confonde avec la politique ou la morale, qu'il se traîne après la politique ou la morale, et qu'il doive ou qu'il puisse leur être enchaîné? Non. L'art est lui-même, il est, de sa nature, indépendant. Il peut bien devenir complice de la politique, j'entends de la bonne politique, et auxiliaire de la morale, mais à la condition de l'être librement et en quelque sorte à sa guise. Il les servira, mais pourvu qu'elles ne l'obligent pas à les servir, car il a sa règle, il a sa moralité en lui, et sa règle, c'est la loi du beau; sa moralité, c'est d'exprimer le beau et d'en inspirer le goût et le sentiment.

Le beau pour premier but, le plaisir esthétique comme récompense immédiate, l'amour du vrai et du bien, comme conséquence ultérieure, voilà tout l'ordre de ses aspirations.

Mais prenez-y garde! comme il a ses droits, il a aussi sa fierté, et il a bien sujet de se plaindre, quand on cherche à le déprécier, pour mieux l'asservir. Or, n'est-ce pas déprécier et déshonorer, en quelque sorte, la poésie, ce premier des arts, que de ravaler, comme à plaisir, un de ses principes les plus essentiels?

La poésie, encore une fois, n'est pas une imitation pure; mais il est incontestable qu'elle imite, et que c'est par l'imitation, à travers l'imitation, qu'elle poursuit l'éternel idéal. Eh bien! que faites-vous de l'imitation?

Eh quoi! c'est vous, grand poète, qui mettez l'imitateur, peintre ou poète, bien après le menuisier et le sellier! l'œuvre du génie bien après le travail mécanique et servile! Et cela, sous le prétexte qu'il n'imite que des apparences, qu'il réfléchit seulement des images, comme un miroir, enfin qu'il ne sait rien de ce qu'il imite!

Il n'imite que des apparences! mais n'est-ce qu'une apparence, l'idée cachée sous la forme, et n'est-ce qu'une apparence encore, cette vie idéale que l'artiste donne à ses imitations? Il leur communique une pensée, il souffle sur elles une âme, il les fait, dans un certains sens, vivre et respirer. N'est-ce donc rien? Tout cela n'a-t-il pas son prix,

Digitized by Google

même à côté de la vie réelle? Dieu seul peut donner la vie réelle, c'est vrai : lui seul est véritablement *créateur*, ou, comme vous le dites si bien, *poète*. Mais n'est-ce rien que l'œuvre incomparable de cet artiste suprême, et de créer, d'imiter encore ou, si vous l'aimez mieux, de paraître créer après lui? Dans tous les cas, il faut renoncer à dire qu'il est éloigné du vrai, de trois degrés, puisque vous l'appelez aussi poète, ou créateur après Dieu.

Il réfléchit des images, comme un miroir! Non, non, vous le savez bien, ce n'est pas là l'imitation du peintre et du poète dignes du nom qu'ils portent. Ils ne copient pas la nature : ils ne l'imitent pas à la manière de cet instrument ingénieux, mais passif, que le soleil fait travailler, et qui saisit un calque, dirai-je fidèle ou infidèle? où il ne manque rien que l'expression de la vie. Ils choisissent, ils combinent et surtout ils idéalisent en imitant, puis, de leurs mains sortent des ouvrages originaux, dont les réalités terrestres sont des portraits, plutôt qu'ils ne sont les portraits de ces réalités.

Vous direz peut-être, avec ceux qui essaient de vous justifier, que vous n'attaquez pas l'idéal dans l'imitation, mais seulement l'imitation elle-même, en principe et en tant que pure imitation. Comme s'ils n'étaient pas unis, dans l'art, et inséparables! Mais cette excuse même, vous vous l'êtes ôtée d'avance, en citant l'exemple d'Homère et *de ses beaux poèmes, vides fantômes*, à vous entendre, et *n'ayant d'autre beauté qu'une fleur de jeunesse*, bientôt passée.

Bientôt passée! Ah! ce n'était pas l'avis de Lucrèce, malgré son désolant nihilisme et la bonne envie qu'il avait d'anéantir toutes les gloires dans le triomphe de la mort universelle. Il a protesté lui-même contre sa doctrine du néant par une immortelle épithète : *Semper florentis Homeri*. Et qui n'en sait, de mémoire, l'éloquent commentaire?

> Trois mille ans ont passé sur la cendre d'Homère
> Et, depuis trois mille ans, Homère respecté
> Est jeune encor de gloire et d'immortalité.

Digitized by Google

Vous direz peut-être, en vous corrigeant, que ce n'est pas à l'imitation elle-même que vous en voulez, mais seulement à l'imitation vicieuse.

A l'imitation vicieuse, soit ; mais comment l'entendez-vous ? Je comprends le danger qu'il peut y avoir, pour la morale et pour l'art lui-même, à imiter certains vices et certaines laideurs, surtout à les imiter trop exclusivement et trop parfaitement. Je vois tout ce qu'ils ont à perdre, tout ce qu'ils compromettent dans la représentation d'un monde vil, corrompu et fangeux, comme celui où certains écrivains voudraient nous habituer à vivre, parce qu'apparemment ils le fréquentent et qu'ils le croient fait à notre image, comme il l'est à la leur. Mais si par imitation vicieuse vous entendez toute représentation de ce qui n'est pas conforme au bien moral ou au beau physique, alors je ne suis plus de votre avis. L'art a besoin de contrastes, et le vice ou la laideur est souvent un repoussoir utile à la vertu et à la beauté. Il suffit qu'on ne puisse prendre l'un pour l'autre, et là-dessus rassurez-vous : je ne prendrai jamais Thersite ni pour un Achille, ni pour un Nirée. A ne considérer même la chose qu'au point de vue de l'éducation, n'est-ce pas le mal qui fait apprécier la valeur du bien, et, puisque vous avez permis, jusqu'à un certain point, le ridicule pour faire connaître le sérieux, n'est-il pas logique de tolérer aussi quelquefois le laid à côté du beau, pour lui donner plus de relief ?

Mais la poésie imitative s'adresse de préférence à la partie vicieuse de l'âme ; car elle vit de pathétique, et par là elle fait triompher la passion sur la raison ! Je nie la conséquence. Elle vit de pathétique ; mais d'abord toutes les passions du cœur humain ne sont pas mauvaises ; il y en a de généreuses qu'il est très-bon d'exciter, et l'excès même n'en est pas toujours aussi redoutable que l'absence ou l'extinction. Ensuite, les passions mauvaises elles-mêmes, quand elles ne sont pas d'une nature trop séduisante, instruisent par le spectacle des égarements et des maux qu'elles entraînent. Loin que le cœur

Digitized by Google

se rende toujours complice des excès qu'on lui peint, souvent il les juge et les condamne. Il ne manque guère de faire, même dans les héros qui l'intéressent, la part du bien et du mal, et s'il voit un Achille brave et généreux, mais emporté et inexorable, il admire sa valeur et sa noblesse, sans applaudir à sa colère et à son obstination. L'aimeriez-vous mieux sans défauts et impassible? Le critique au rebours :

> Achille déplairait, moins bouillant et moins prompt;
> J'aime à lui voir verser des pleurs pour un affront.

Et pourquoi cela? Parce que *je suis homme*, et que j'aime à voir des hommes encore plus que des statues. Le monde, où se joue la vie, n'est pas un atelier de statuaire, dans lequel les personnages posent en sages : c'est une carrière dans laquelle on exerce ses vices et ses vertus, c'est une lice dans laquelle on combat, sous toutes sortes d'armures, et soit que le combat s'engage à l'extérieur contre des passions individuelles, soit qu'il se livre intérieurement dans le cœur des héros, il y a toujours et profit et plaisir à les voir lutter ensemble. Quand la victoire reste à la vertu et au sentiment du devoir, quoi de plus grand, quoi de plus beau? Quand c'est le crime ou la faiblesse qui l'emporte, tout n'est pas perdu encore. Il reste une palme invisible, réservée au fond du cœur pour le vaincu, et c'est la seule qu'on ambitionnera.

Mais ce sont des héros qui succombent! Eh bien! je ne les reconnais plus là pour des héros.

Mais ce sont des hommes qui se lamentent comme des femmes! Eh bien! ils m'apprennent peut-être à les plaindre et me dissuadent de les imiter.

Vous avez peur, je le sais bien, des émotions de la pitié, et vous voudriez les proscrire comme un principe de faiblesse. L'abus, je l'avoue, en pourrait être fâcheux, et je n'entends point en recommander l'abus. Mais vous autres, anciens philosophes, vous admirez trop la force stoïque et vous vous défiez trop, au contraire, de l'attendrissement. Vous voyez fort bien

Digitized by Google

ce qu'il y a d'énervant dans les larmes, et vous ne voyez pas assez ce qu'il y a d'humain.

Vous avez peur aussi du rire et de ses effets dégradants ; mais il y a deux rires, ou plutôt il y en a plusieurs, et le grand Bossuet, dans sa sévérité chrétienne, me semble un peu trop l'oublier, lorsqu'il applique à Molière, sans distinguer entre ses plaisanteries, cette parole du divin Maître : *Malheur à vous qui riez, car vous pleurerez ;* et à la comédie, en général, cette parole de l'Ecclésiaste : *J'ai dit au ris : Tu es un fou, et à la joie : Pourquoi me trompes-tu ?* Laissez aux farceurs le rire bouffon, aux débauchés le rire obscène, aux railleurs méchants le rire amer, aux insensés le rire fou. Mais permettez-nous le rire de l'honnête homme et celui de l'enfant, le rire décent, le rire malin ou seulement franc et joyeux, qui déride le front et qui épanouit le cœur. Ce n'est pas à la muse que les Dieux de l'Olympe doivent s'en prendre, mais à l'Olympe lui-même, si leur majesté souffre un peu du *rire inextinguible* qu'elle leur a prêté.

Qu'il nous soit donc permis de sentir, de pleurer et même de rire avec Homère, quand Homère, bien entendu, ne s'égaie pas trop ; car on eût pu dire également de lui : *Quandoque bonus scurratur Homerus* [1].

Au demeurant, Homère, quoiqu'il ne sache pas la stratégie et qu'il n'ait pas fait *La République,* est un sage qui en vaut bien d'autres et un poète que nul autre ne vaut. Il est peut-être *facile de réussir dans ces sortes d'ouvrages,* mais lui seul y a réussi [2]. Est-ce au détriment du beau et du bien ? On l'a loué de mieux apprendre que Chrysippe et Crantor à distinguer le beau du laid et le bien du mal. On a cru trouver et vous-même, ô Platon, vous avez reconnu dans ses deux poèmes, d'admirables leçons de modération et de tempérance, de sagesse et de vertu.

[1] Comme dans l'épisode des amours de Mars et de Vénus, justement noté par Platon.

[2] Je veux dire *pleinement* réussi : il n'y a qu'une Iliade et qu'une Odyssée.

Digitized by Google

Maintenant la poésie dramatique, dont il est le père, a-t-elle droit à une indulgence aussi complète que lui? Je n'oserais le prétendre. Sans parler du spectacle et de l'imitation mimique, dont il ne m'appartient pas, après tant d'autorités si graves, de contester les dangers moraux, le théâtre abonde en fausses maximes; il rend les passions avec une vivacité extrême, dans leur plus haut degré d'énergie; il nous allèche même et nous chatouille par les plus séduisantes. Une scène, par exemple, comme la nôtre, où l'amour joue un rôle si grand, et où le secret de certaines faiblesses est enseigné avec un art si propre à en faire goûter la douceur, une telle scène est, pour la jeunesse, pleine de dangereuses amorces. Si notre siècle était plus scrupuleux, il eût mieux compris les remords pénitents de Racine, dont nos critiques se sont moqués, comme d'une petitesse indigne d'un grand esprit; il se fût moins étonné des regrets de saint Augustin, s'accusant des pleurs d'attendrissement qu'il a versés sur le sort de Didon.

Il y a lieu ici à bien des réserves, et toutefois, ces réserves faites, condamnerons-nous absolument le théâtre, avec l'art dramatique tout entier? Ce serait aller plus loin que Bossuet lui-même; car il souffre qu'on les admette *spéculativement*, non pas tels qu'ils sont, mais tels qu'on peut les concevoir, *d'après une idée métaphysique*. Ce serait aller plus loin, surtout, que Fénelon qui propose, dans sa *Lettre à l'Académie*, de réformer la tragédie *suivant les idées très-philosophiques de l'antiquité*, et la comédie suivant les hautes conceptions du *grand Molière* corrigé de ses licences, de l'exagération du ridicule, de la basse bouffonnerie et surtout de ce *tour gracieux qu'il sait donner au vice*. Je ne discute pas ici ses reproches; je relève seulement un aveu : c'est que, lors même que tous les spectacles seraient, en fait, mauvais, et toutes les pièces qui existent, dangereuses, l'art dramatique resterait encore légitime, en principe, et demeurerait en quelque sorte debout sur ses ruines à relever. Mais tous les spectacles, d'abord, ne sont pas mauvais d'une manière absolue, et les dangers que la plupart présentent,

Digitized by Google

varient, c'est-à-dire augmentent, diminuent ou s'effacent, selon les circonstances, les temps, les lieux, l'âge, l'éducation et le caractère des spectateurs. Ensuite, toutes les pièces ne sont pas, non plus, mauvaises : il en est même d'excellentes, et pour quelques impressions à craindre dans les effets d'un bon répertoire dramatique, que d'impressions heureuses, honnêtes, morales, religieuses peut-être à espérer ! Émotions nobles, sentiments généreux, ardeur héroïque, leçons de courage et de piété, amour enthousiaste du vrai et du beau, voilà les fruits précieux qu'on en peut recueillir. Tout ce que nous avons dit du bon emploi des passions et de leur lutte, dans l'épopée, est encore plus vrai de leur rôle dans la tragédie. C'est là que se donnent ces grands combats entre le vice et la vertu, entre la passion et le devoir, entre l'intérêt et l'honneur, entre la faiblesse et l'héroïsme, où le bien triomphe toujours, même dans ses défaites, et où plus d'un martyr est couronné. L'admiration s'y exalte jusqu'au transport. La terreur et la pitié y règnent, mais sans tyrannie, de manière à fortifier les âmes plutôt qu'à les amollir, et là-dessus nous renvoyons Platon à son disciple Aristote, enseignant ce que Bossuet et Rousseau déclarent ne pas comprendre, mais ce que lui, apparemment, il entendait, comment ces passions se purgent par elles-mêmes, dans les spectacles de la tragédie. Quant à la comédie, elle n'a pas, il est vrai, de si hautes leçons à nous offrir ; nous n'oserions même affirmer qu'elle justifie bien sa devise : *châtier les mœurs en riant ;* mais si elle ne corrige pas, elle instruit, en même temps qu'elle amuse ; elle nous fait lire dans notre cœur en nous ouvrant celui des autres, et ce sera son éternel honneur d'avoir, en *enfonçant*, comme Molière, *dans certains caractères*, gravé quelques images impérissables de nos travers et de nos vices, et présenté à l'humanité, curieuse de s'y voir, un miroir qui ne la flatte pas.

Nous n'exilerons donc pas le chœur des tragiques, cette troupe glorieuse, où vous n'avez su distinguer, vous, le législateur des guerriers et des sages, ni le grand Eschyle, ce

Digitized by Google

poète des guerriers, ni le divin Sophocle, ce poète des sages; nous ne rebuterons pas même Aristophane et Ménandre, Térence et Plaute, que nous purgerons seulement de leurs ordures et de leurs plates bouffonneries. Loin d'exclure tous ces grands poètes dramatiques, nous réserverons des places, au milieu d'eux, pour notre héroïque Corneille, pour notre admirable Racine, pour l'inimitable auteur de l'*Avare* et du *Misanthrope;* et afin de les mieux honorer, nous rappellerons et nous mettrons à leur tête, ô Platon, ce banni de votre *République*, l'immortel Homère, en ajoutant une seconde couronne à celle dont il vous a plu de le décorer.

Surtout nous nous garderons du plus grand de vos excès et de vos blasphèmes, celui qui prétend fixer l'art et le condamner à *ne plus varier*. Qu'une censure honnête et intelligente, *s'il est possible* d'en instituer une, élimine, dans l'intérêt commun de la morale et de l'art, tout ce qui offense à la fois l'honnêteté et le bon goût : nous le voulons bien. Qu'elle poursuive sans pitié, surtout au théâtre, ces corrupteurs du peuple, qui spéculent sur les mauvais instincts de notre nature, pour s'enrichir en les flattant : nous nous en réjouirons. Mais couper les ailes au génie, jeter l'art dans une impasse ou dans une ornière, lui faire porter des chaînes pesantes, l'immobiliser enfin, à la mode de l'Égypte, et admirer ensuite ce beau *chef-d'œuvre de politique*, ce ne peut être que le rêve d'un esprit rétrograde, ou la chimère d'une imagination fourvoyée. L'Art peut déchoir, mais il ne peut ni demeurer en place ni reculer en arrière : sous peine de mourir, il faut qu'il aille en avant, en donnant la main au progrès.

Digitized by Google

RÉPONSE A LA 4me QUESTION

DU

PROGRAMME DE LA 5me SECTION

Par M. l'abbé BARRÈRE

Correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques

4e QUESTION. — *Quelles furent, au IVe siècle, les relations littéraires entre le Bordelais et l'Agenais ?*

Deux grands évêques, deux illustres pontifes, saint Delphin et saint Phébade, commencent, au IVe siècle, ces relations intimes qui nous sont révélées par saint Ambroise. Saint Phébade occupait le siége d'Agen, tandis que saint Delphin gouvernait la métropole d'Aquitaine. Du sommet de son illustre Église, l'Évêque de Milan écrivait souvent à ses deux amis. Dans la lettre qu'il leur adressa par Polybe, il consacra la coutume qu'il avait de leur écrire des lettres communes, dans la crainte, disait-il, de séparer deux noms qui devaient être unis pour jamais.

Autour de saint Delphin, je vois s'agiter le vieil Ausone, le père de l'École bordelaise, saint Paulin et une foule de rhéteurs et d'orateurs. Autour de Phébade brillent Alcime, Drépanius et Sulpice-Sévère.

Digitized by Google

Avant d'aller plus loin, et pour dégager la question, je dois faire remarquer que quelques biographes se sont mépris sur la patrie de Sulpice-Sevère, d'Alcime et de Drépanius. J'ai traité en particulier de la patrie de Sulpice-Sévère ; pour celle de Drépanius et d'Alcime, je me contenterai de citer un passage de la lettre de Sidoine Apollinaire, adressée à Lupus d'Agen : « Chez les Agenais, vous faites revivre Drépanius, Antédius chez les Périgourdins. S'agit-il de belles-lettres, les Agenais retrouvent en vous leur Alcime. »

Alcime illustra donc la ville d'Agen par sa naissance et par la culture des lettres. Sa réputation s'étendit dans la province, car il était aussi orateur, poète et historien. Admirateur passionné de tous les grands génies, Ausone tendit la main à cette brillante renommée pour l'aider encore à monter plus haut, il confia à Alcime la chaire de rhétorique.

Devenu maître à son tour, le disciple, le protégé d'Ausone porta si haut la gloire de l'École bordelaise, qu'il occupa le second rang parmi cette pléïade de professeurs et d'orateurs que le fils de Julius Ausonius fit briller sous le ciel d'Aquitaine.

Alcime portait aussi le nom de Latinus Aléthius. Voici le brillant éloge qu'en a fait le poète bordelais :

« Je ne veux pas, Alcime, que nos neveux puissent jamais m'accuser d'un silence coupable. Il faut, au contraire, qu'ils sachent que j'ai rempli un rôle plus digne de votre mémoire en la faisant passer à la postérité. Notre siècle peut, avec orgueil, vous placer à côté des grands génies qui ont illustré les temps anciens. Vous êtes la palme du barreau, la gloire des Muses et le modèle des lettres, possédant avec la même facilité les chefs-d'œuvre de Rome et de la Grèce..... Grave et plein d'urbanité, mais toujours libéral envers l'indigent, vous êtes toujours prêt à voler à la tribune pour défendre l'innocence, ou à la chaire des rhéteurs pour enseigner les lettres..... Vos enfants ont hérité et de la beauté de votre naturel et des formes de votre éloquence. Pardonnez à mon style qui vous blesse plutôt qu'il ne vous loue, et n'ac-

Digitized by Google

cusez que mon affection pour vous : c'est là tout mon crime ; car, dans l'impuissance de vous louer dignement, je me retranche derrière les devoirs d'une amitié, imprudente à force d'empressement. Que vos derniers jours s'écoulent dans la paix ! La gloire de vos travaux sera la plus belle couronne de votre vieillesse. »

Ausone ne fut pas le seul panégyriste d'Alcime. Posthumien avait porté la célébrité de son nom, avec le nom de Phébade et de Sulpice-Sévère, jusque dans ces lieux vénérés où naquit le Sauveur du monde. Le solitaire de la grotte de Bethléem, saint Jérôme, ne l'a pas oublié dans ses écrits, et il nous dit aussi qu'Alcime professa la rhétorique en Aquitaine avec la plus grande distinction. De tous les ouvrages du savant professeur, il ne reste qu'une épigramme sur Homère et Virgile :

Mœonio vati quis par aut proximus esset
Consultus Pœan risit, et hoc cecinit :
Si potuit nasci quem tu sequereris, Homere,
Nascetur qui te possit, Homere, sequi.

Drépanius Latinus Pacatus ne fit pas moins d'honneur à l'Agenais qu'Alcime Aléthius. Comme son compatriote, il entra bien avant dans l'intimité d'Ausone, et ses relations littéraires avec le poète bordelais devinrent plus fréquentes encore. Dès sa plus tendre jeunesse il cultiva la poésie, et, s'il fallait en croire Ausone, il aurait égalé Catulle, et n'aurait été surpassé que par Virgile.

Nec doctum minùs et benignum (*invent*)
Quàm quem Gallia præbuit Catullo.
Hoc nullus mihi carior meorum
Quem pluris faciunt novem sorores
Quam cunctos alios, Marone dempto.

Il fallait, en effet, que Drépanius fût bien chéri des Muses, car Ausone lui dédiait ses poésies, entre autres son *Jeu des Sept Sages* et son *Tegnopœcnion*. Voici de quelle recommandation il accompagnait la première de ces deux pièces :

Digitized by Google

« Que mes vers soient ou non dignes d'être connus, veuillez les lire, Drépanius, avec une attention toute particulière. Je suis d'avance soumis à votre jugement, soit que vous les croyiez dignes de la publicité, soit que vous les condamniez à l'oubli. Le plus important pour moi, c'est d'obtenir votre suffrage, qui me mettrait à l'abri des censures les plus sévères. Le plus petit éloge me suffira et je m'en contenterai. Le coursier, secouant sa crinière, témoigne combien il est sensible aux applaudissements : il n'en souffre pas avec moins de patience et de courage le fouet dont on le pique. C'est la censure d'Aristarque et la critique de Zoïle qui ont acquis à Homère tant de célébrité. Ainsi donc n'épargnez pas les ratures, ces stygmates des poètes obscurs ; je saurai bien tourner mes fautes en triomphe, et quand vous me condamnerez, je dirai que ce sont des corrections. Et n'est-ce pas ainsi que je dois envisager la censure d'un poète comme vous? Oui, il faut que je me soumette à toute la sévérité de votre jugement, avant de paraître au grand jour, ou bien que je me condamne au silence. »

Drépanius s'éleva peut-être moins haut dans les sublimités de l'éloquence que dans les régions de la poésie. Toutefois sa grande renommée lui mérita, de la part des Aquitains, la noble députation d'aller à Rome féliciter Théodose de la grande victoire qu'il venait de remporter sur le tyran Maxime. Ce fut au sein même du Sénat qu'il prononça le panégyrique de l'Empereur. Le proconsulat dans une province d'Afrique fut le prix de son éloquence. Il laissa un héritier de sa gloire et de son nom, le jeune Pacatus, poète et historien tout à la fois. Il entreprit d'écrire la vie de saint Paulin, qui l'honorait de son amitié. Il reçut du prêtre Uranе le récit des derniers moments de l'évêque de Nole ; mais les œuvres du jeune Drépanius ont disparu avec les poésies de son père, emportées par les révolutions qui ont bouleversé l'Aquitaine et les Gaules.

Je viens de nommer saint Paulin, et à côté de ce nom, je dois placer celui de Sulpice-Sévère : deux amis que l'éloi-

Digitized by Google

gnement et le sort n'ont jamais pu séparer, deux noms qui n'ont pas moins illustré l'Agenais et le Bordelais par l'éclat de la science que par l'auréole de la sainteté.

Ici les relations littéraires vont changer d'aspect en changeant de principe. Malgré les chants d'Ausone pour l'Eucharistie et les solennités pascales, malgré le certificat de catholicité que Sidoine-Apollinaire semble avoir décerné à Alcime et à Drépanius, il n'est pas moins vrai que Drépanius et Alcime ont vécu avec Ausone dans un milieu païen dont ils n'ont su que médiocrement se dépouiller, en revêtant la doctrine du Christianisme.

Sévère et Paulin vécurent aussi dans les enchantements d'une jeunesse païenne; mais en présence de ces intelligences d'élite, les enseignements d'Ausone pâlirent devant la doctrine sublime de Phébade et de Delphin.

Saint Jérôme dit de saint Paulin que dès son début dans la carrière du barreau, chacun admira la pureté et l'élégance de sa diction, la noblesse de ses pensées, la richesse de son imagination et la beauté de son style. De son côté, saint Paulin dit de Sulpice-Sévère que ses ouvrages étaient aussi éloquents que chastes, qu'il brillait sur le théâtre du monde, dans la célébrité du barreau, et qu'il y remportait la palme de l'éloquence.

L'un et l'autre étaient encore loin de la vie chrétienne, quand des malheurs domestiques vinrent fondre sur eux et rompre entièrement les liens qui les attachaient au monde. L'éclatante conversion de Paulin et de Sulpice ne manqua pas de leur attirer les railleries les plus amères et les calomnies les plus odieuses. Ausone lui-même se laisse d'abord entraîner à ce penchant qu'il avait d'improuver tout ce qui pouvait détourner du culte de l'éloquence et surtout de la poésie. Une vie cachée en Dieu était pour lui un sacrilége envers les Muses. Paulin n'était plus là pour repousser tous les sarcasmes dirigés contre lui, mais Sévère répondait pour son ami, tout en repoussant les attaques qui lui étaient personnelles. Paulin lui en témoigne sa reconnaissance par une lettre qu'il

Digitized by Google

lui écrit, de Barcelone, où il s'était retiré. Toutefois, il l'engage à ne pas se laisser aller à une polémique dont il ne peut pas espérer grand profit, et qui pourrait peut-être lui devenir funeste : « Ne vous épuisez pas, lui disait-il, à rendre compte de notre conduite aux sages du siècle, puisque vous craignez le Seigneur, et que par là même vous avez le commencement de la véritable sagesse..... Si, méprisant la vie nouvelle que nous avons embrassée, ils préfèrent les voluptés, les honneurs, les richesses du monde que nous avons quitté, qu'ils les gardent pour eux ; qu'ils gardent leur sagesse, leur félicité, et qu'ils nous laissent notre pauvreté et notre folie..... Pour vous, soldat du Christ, qui avez reçu de l'apôtre le casque du salut, la cuirasse de la justice, le bouclier de la foi, le glaive de la vérité et la force de l'Esprit saint, restez toujours sous cette armure céleste, éteignez les traits enflammés que vous lance l'ennemi, dans cette fontaine de sagesse, dans cette source d'eau vive que Dieu a fait couler dans votre âme.

» Mais il est temps de nous consoler ensemble et d'avancer dans la voie où nous sommes entrés..... J'étais à Barcelone, comme je vous l'avais déjà écrit, et j'avais à peine reçu votre réponse, lorsque, le jour même de la naissance du Sauveur, entraîné malgré moi, mais sans doute par la volonté de Dieu, j'ai été transporté par le peuple au pied des autels, où j'ai reçu l'onction sacerdotale..... J'ai courbé la tête sous le joug du Seigneur, et dès ce moment, je me vois élevé dans une région toute céleste, dans les splendeurs même de Dieu, et dans les ravissements de l'esprit et du corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ. »

On voit, par cette lettre, que les joies du sacerdoce débordaient dans le cœur de Paulin, qui brûlait de les épancher dans le cœur de son ami. En effet, il la termine en le pressant de venir le voir avant les Pâques, pour que Sévère puisse les célébrer avec lui, et recevoir de sa main la sainte communion.

Sulpice-Sévère tomba malade à *Elusone*, c'est-à-dire à Lauzun, au moment où il se préparait à partir, et il eut le

Digitized by Google

chagrin de ne pouvoir se rendre à l'invitation de son ami. Il fut contraint de s'en excuser par une lettre qu'il lui envoya par Vigilance et un autre de ses serviteurs. Paulin était malade lui-même quand il la reçut, et il nous fait connaître tout le bonheur qu'il éprouva en apprenant les progrès que son ami venait de faire dans la vie chrétienne.

Déjà il s'était retiré dans la Campanie pour y vivre dans la solitude, près du tombeau de saint Félix. Vigilance rapporta à son maître une autre lettre du solitaire de Nole, qui le pressait de nouveau de venir le voir, et lui envoyait des présents conformes à la pauvreté évangélique. « Je vous envoie, lui disait-il, du pain de Campanie ; il sort de ma cellule, et pourra vous servir d'eulogies. Mais j'ai besoin, pour cela, de compter sur vos mérites devant Dieu, et sur la bénédiction que Dieu lui-même voudra lui donner, car vous êtes déjà rassasié des miettes abondantes qui tombent de la table du Seigneur, et néanmoins j'espère que vous voudrez bien recevoir ce pain de la main d'un pécheur, et, par la grâce de Dieu, le convertir en eulogies. J'ai craint cependant que le pain de fleur de froment ne vous parût excéder notre pauvreté ; et voilà pourquoi j'ai voulu vous envoyer en même temps une écuelle de buis pour vous donner une idée de nos richesses. Vous la recevrez comme une *apophorète* de mon vœu de religion, et pour vous servir d'exemple, si vous n'usez pas encore d'une semblable argenterie. »

Les relations religieuses et littéraires tout à la fois vont encore se resserrer entre les deux amis. Ce n'est plus une lettre que Sulpice envoie à Paulin, c'est la vie même du grand Thaumaturge des Gaules, la Vie de saint Martin, qu'il vient de composer. Posthumien est chargé de ce message, et voici l'ordre qu'il reçoit de son maître, en partant pour l'Égypte :

« Va porter en Orient ce que tu as appris du grand saint. Sème sur ta route, dans les diverses régions que tu vas parcourir, sème dans les ports, dans les îles, dans les cités, sème parmi les peuples le nom et la gloire de Martin. Mais surtout, ne néglige pas la Campanie ; et quand tu devrais te

Digitized by Google

détourner de ta route, ne regarde pas à un retard même considérable. Va visiter l'illustre Paulin, déjà célébré par tout l'univers. Déroule à ses yeux ce qui a été la matière de notre discours d'hier et de notre discours d'aujourd'hui. Tu lui diras tout, afin que Rome, la ville sacrée, connaisse la gloire de notre héros.....

» Si de la Campanie tu passes en Afrique, va dire à Carthage ce que tu as appris de lui..... Si, inclinant vers la gauche, tu pénètres dans le golfe d'Achaïe, que Corinthe sache, qu'Athènes apprenne de toi que Platon n'a pas été plus sage dans l'Académie, Socrate plus courageux dans sa prison. »

Sulpice-Sévère s'était déjà acquis une grande gloire par son *Histoire sacrée* et par sa légende de saint Martin, mais il se surpassa encore dans ses Dialogues, qui ont des passages d'une beauté vraiment ravissante. Voici comment il termine celui dont nous venons d'extraire les ordres à Posthumien :

« Si, de l'Égypte, des vents heureux enflent tes voiles et dirigent ta course du côté de Jérusalem, je te confie les soins que réclame ma douleur. Si tu abordes le rivage de cette fameuse Ptolémaïde, recherche avec empressement la sépulture de notre cher Pomponius, jusqu'à ce que tu aies retrouvé ses cendres sur ces rivages étrangers. Au nom de ton amitié, au nom de la mienne, donne-lui des larmes abondantes, et jette sur sa tombe des gazons et des fleurs. Tu lui diras cependant, sans aigreur, sans amertume, mais avec les reproches d'une douleur compatissante, que s'il avait écouté tes conseils et les miens, s'il avait suivi l'exemple de Martin plutôt que les conseils d'un autre que je ne veux pas nommer, nous ne serions pas si cruellement séparés aujourd'hui; il n'aurait pas trouvé la mort dans ce naufrage pour être jeté, comme un forban, dans une région inconnue. Ce rivage lointain lui eût offert un tombeau plus digne de lui. »

Posthumien fut fidèle aux ordres de son maître et porta à Paulin la légende du grand évêque de Tours. Paulin écrivit alors une lettre à son ami, et le remercia en ces termes : « Il ne vous eût pas été donné d'écrire l'histoire de saint

Digitized by Google

Martin, si par la pureté de votre cœur vous n'eussiez rendu vos lèvres dignes des louanges de ce saint homme. Vous êtes béni de Dieu d'avoir composé d'un style si noble et si plein de sentiments de piété, la vie d'un si grand évêque. Il est heureux lui-même d'avoir trouvé en vous un historien digne de ses mérites. »

Plus tard, le solitaire de Nole envoya à Sulpice-Sévère des présents que sa parente, Mélanie, lui avait apportés de Jérusalem ; c'était d'abord une tunique de laine en échange de quelques manteaux de poil de chameau qu'il avait reçus de son ami ; ensuite une parcelle de la Vraie Croix, pour l'ornement d'une nouvelle basilique que Sulpice venait d'élever à Primuliac. Sulpice voulait orner aussi un baptistère qu'il avait fait bâtir entre les deux églises, et osa demander à Paulin son portrait.

« Quel portrait demandez-vous de moi? répondit le solitaire de Nole. Je sais que vous n'appréciez que la beauté de l'âme que le Roi du Ciel aime tant en vous. D'autre portrait de moi ne saurait vous servir..... Misérable que je suis ! tout défiguré par la ressemblance de l'homme terrestre, et tenant beaucoup plus du premier Adam que du second, par mes actes et par mes sentiments, comment oserais-je me présenter à vous tel que je suis, c'est-à-dire convaincu d'avoir effacé en moi, par la corruption de ma nature, l'image de l'homme céleste? La honte me presse de toutes parts ; je rougis de me peindre tel que je suis, et je n'ose me peindre tel que je ne suis pas. »

En répondant à Sévère, Paulin lui avait dit qu'il devait lui suffire d'avoir son image gravée dans son cœur, et que, de mémoire, il pourrait, au besoin, le faire peindre assez fidèlement. Par une noble vengeance, Sévère fit peindre, dans le baptistère, le portrait de son ami à côté de celui de saint Martin. Paulin se vengea plus noblement encore, en ordonnant au solitaire de Primuliac de placer, au-dessous des deux portraits les vers suivants :

Digitized by Google

Abluitis quicumque animas et membra lavacris,
Cernite propositas ad bona facta vias.
Adstat perfectæ Martinus regula vitæ :
Paulinus veniam quò mereare docet.
Hunc peccatores, illum spectate beati;
Exemplar sanctis ille sit, iste reis.

Ce n'est là que le commencement des riches poésies envoyées par Paulin à Sulpice-Sévère, pour la décoration des deux églises de Primuliac, qui étaient aussi enrichies de peintures. La magnificence de ces monuments est exprimée dans les vers qui suivent :

Dives opum Christo, pauper sibi, pulchra Severus
Culmina sacratis fontibus instituit.

Dans une autre pièce de vers, Paulin explique comment l'accroissement des fidèles a contraint son ami de bâtir deux églises dans le même lieu. Le poète chrétien fait ensuite une peinture simple et naïve de la régénération baptismale, de la communion eucharistique que les nouveaux chrétiens, brebis à peine façonnées, venaient chercher, les jours de fête, autour des autels.

Ampla dedit populo geminis fastigia tectis,
Legibus ut sacris congrueret numerus.
Indè parens sacro ducit de fonte sacerdos
Infantes niveos corpore, corde, habitu.
Circumdansque rudes festis altaribus agnos,
Cruda salutiferis imbuit ora cibis.
Huic senior sociæ congaudet turba catervæ :
Alleluia novis balat ovile pecus.

Clair, l'ami de Paulin et de Sévère, ne fut pas oublié dans ces poésies. Mais il est temps de mettre fin à ces relations littéraires qui répandaient tant de charmes dans les cœurs de nos deux amis, et qui font tant d'honneur au Bordelais et à l'Agenais. Laissons plutôt parler Paulin, et terminons par un

Digitized by Google

extrait d'une lettre qu'il écrivait à Sévère, au moment où venaient d'arriver ses messagers, Posthumien, Théride, Virinus et Sorianus :

« Je ne saurais vous exprimer tout le bonheur que j'éprouvais en entendant vos messagers, qui me racontaient tous vos discours, toutes vos actions, toute la science et toute la charité dont Dieu avait orné votre cœur. Ils me disaient que vous étiez le compagnon de vos esclaves, le serviteur de vos frères ; riche envers les pauvres, par les trésors de votre miséricorde, pauvre envers les riches, par la bonne odeur de votre mansuétude. Humble par la vertu de votre piété, grand par la sublimité de votre vertu, serviteur de Dieu et libre du monde, vous faisiez revivre Martin ; en vous, Clair florissait encore. »

Digitized by Google

LES QUATRE GRANDS SIÈCLES

OU

LE SIÈCLE DE LOUIS XIV

CONSIDÉRÉ DANS SES RAPPORTS

AVEC LES SIÈCLES DE PÉRICLÈS, D'AUGUSTE ET DE LÉON X

Par M. ROUX

Professeur de Littérature française à la Faculté des Lettres de Bordeaux

6e QUESTION. — *Le siècle de Louis XIV considéré dans ses rapports avec les siècles de Périclès, d'Auguste et de Léon X.*

MESSIEURS,

Il est des siècles illustrés entre tous par la gloire et les prodiges de l'esprit humain, et consacrés par une éternelle admiration. A eux la céleste prérogative d'offrir, dans les arts et dans les lettres, ces inimitables modèles de pureté et d'élévation, ces chefs-d'œuvre à la fois réguliers et inspirés, qui captivent les regards et enchantent les imaginations, par la gracieuse élégance et par les harmonieuses proportions qu'un goût noble et juste sait joindre à la majesté du génie. A eux de parvenir, sous toutes les formes que peut revêtir le génie artistique et littéraire, à ce choix exquis des détails, à

Digitized by Google

cette disposition achevée de l'ensemble, à cet idéal de grandeur simple et paisible, but et trop souvent désespoir de l'artiste et de l'écrivain. A eux de saisir et de reproduire, sous des traits à la fois variés et identiques, et dans des chefs-d'œuvre d'où la diversité des esprits et des genres n'exclut pas l'unité du fond, ce type de perfection divine, de beauté une et absolue, qui pose éternellement devant l'âme et l'imagination humaines.

Et ces époques ainsi embellies de la splendeur des arts et des lettres, enrichies d'une rare surabondance de talents, se parent assez volontiers d'une brillante auréole de gloire militaire, et mêlent aux lueurs du génie les prestiges de la victoire. De mémorables succès, de grandes et de saintes batailles, où la raison et le droit étaient en cause, où la civilisation du monde a triomphé, ajoutent leur vivant commentaire et leur perpétuelle consécration à des écrits et à des monuments aussi purs et aussi durables que la vérité même. Heureux donc les peuples chez qui éclatent ces grands spectacles de force et de génie! Heureux les hommes qui par une sympathique direction, par un intelligent concours, ont su régler toute cette fécondité intellectuelle, ont paru créer les grandeurs qu'ils mettaient à leur place et dans leur jour, et ont mérité de donner leur nom à ces âges favorisés où toutes les supériorités se pressent et s'appellent! Heureux mille fois les parrains de ces siècles d'élite qui trônent à tant de titres sur les hauteurs de l'histoire!

C'est, par exemple, un noble et gracieux souvenir, où la fraîcheur le dispute à la majesté, que celui des beaux jours d'Athènes, alors que la scène tragique déployait ses trésors d'harmonieuse élégance et d'irréprochable perfection, à côté des miracles de la statuaire et de la magie du pinceau, en regard des trophées de Miltiade et de la galère de Thémistocle, de la chaire d'Anaxagore et de la tribune de Périclès. Oui, l'âge d'or de la pensée humaine devait fleurir sur cette terre de splendeur et de liberté, dans ces régions aimées du soleil et des Muses, où l'art et la poésie semblent être nés

Digitized by Google

comme un fruit du climat, comme une production native et spontanée du sol, et se développer à plaisir dans une atmosphère d'enthousiasme et de gloire. Peuple fortuné, doué, dès sa naissance, comme par l'Olympe assemblé, de tous les dons les plus charmants, et qui pouvait exprimer à la fois par la poésie, par la palette, par le ciseau, avec des formes aussi arrêtées que pures, avec autant de goût que de génie, son vif sentiment du beau, son religieux amour du vrai! Age privilégié, où l'on vit tous les talents et tous les arts marcher de front, du même pas et se tenant par la main, comme le groupe des Grâces ou le chœur des Muses! Eschyle et Phidias, Sophocle et Polyclète, Euripide et Lysippe se traduisent et se complètent l'un par l'autre. L'histoire, la dialectique, l'éloquence politique et judiciaire s'expriment avec une force naïve, avec une noble simplicité, dans un idiome musical, où la mélodie des sons semble traduire l'accord parfait des idées avec les mots. Langue créée par le génie, savamment maniée, pliée à tous les usages! Langue également oratoire, poétique, philosophique, qui, dans son inépuisable richesse, semble défier l'invention humaine, tant elle est prête et souple à toutes les nuances du sentiment, à tous les accidents de la pensée! Langue cosmopolite, sans abdiquer sa nationalité, et qui en gardant l'éclatante empreinte du génie local, avait aussi l'avantage d'être pour l'antiquité la langue universelle du sens commun et de la raison! Langue que les victoires civilisatrices d'Alexandre vulgarisèrent dans tout l'Orient, et à qui était réservé l'honneur de prêcher le Christianisme!

Ce siècle se survivant à lui-même dans une telle langue et dans une telle littérature, était bien digne d'ouvrir la liste de ces rares époques, qui sont comme des temps d'arrêt, comme des haltes glorieuses dans la marche de l'humanité, et où elle peut, avec une douce fierté, mesurer du regard la route parcourue, compter les progrès accomplis.

Disons en deux mots le plus grand titre de gloire de l'antiquité grecque : c'est à l'image de la Grèce que Rome eut aussi sa belle littérature, et qu'elle offrit au monde ce phénomène

Digitized by Google

du siècle d'Auguste. Ce fut un moment solennel dans l'histoire des nations. Rome avait accompli sa mission providentielle, son œuvre de pacification violente. Elle avait enchaîné au pied de son Capitole les nations vaincues. Reliant l'Orient d'Alexandre à l'Occident de César, elle avait transformé l'univers en un vaste municipe. Elle avait partout substitué l'ordre et le calme à la sanglante anarchie et aux guerres interminables des peuples. Elle avait, à son insu, préparé l'unité du Christianisme, pour qui elle semblait avoir sillonné de voies éternelles l'étendue de son empire. Rome avait fait taire enfin tous les bruits et tous les orages de la terre : il y avait enfin du silence et du recueillement dans l'univers : le Christ pouvait naître. Ce fut dans les loisirs de cette paix inouïe, que Rome put étudier plus à fond, put s'assimiler plus complètement ce génie de la Grèce, cette civilisation sœur qu'elle avait plus d'une fois rencontrée dans son belliqueux pélerinage, qu'elle avait recueillie et rapportée chez elle, comme la plus précieuse de ses conquêtes. Elle put se familiariser avec tous les types du grand et du beau, dans l'étude calme et assidue de tous ces monuments de la statuaire et de la peinture, que la victoire avait amenés dans ses murs, et qui, loin d'y paraître dépaysés, semblaient retrouver une patrie, sous un ciel aussi beau que celui d'où l'inspiration était une première fois descendue. C'est par cette fréquentation des beaux modèles, c'est par une imitation originale et créatrice qui s'efface et disparaît dans sa perfection même, que Rome eut tout-à-coup, dans les lettres et dans les arts, la même primauté et la même prépondérance que dans la guerre. Elle réalisa, elle aussi, cet idéal de grâce et de beauté, qui est la vérité dans l'art : elle eut aussi ses chefs-d'œuvre d'imagination sage et forte, d'éloquence majestueuse et naturelle, de goût allié au génie. Cette émulation féconde, cette imitation libre et hardie, se traduisit en œuvres semblables, et pourtant tout autres, revêtues des mêmes formes, presque du même langage, mais animées d'un esprit nouveau et marquées de traits qui leur appartiennent. Aux grâces sim-

Digitized by Google

ples, vives, familières de l'atticisme se mêle la sévère élégance de l'urbanité latine, un sérieux toujours en rapport avec la pompe et la majesté du peuple-roi. Avec ce génie aimable et délicat de la Grèce, se combine le génie mâle et vigoureux de Rome. La Muse du Tibre, assez semblable à ces nobles dames, qui, au dire d'Horace, consentaient à danser dans les fêtes de la patrie, tempéra sa dignité haute et fière par un des plus doux sourires de sa sœur du Céphise et de l'Ilissus. La musique de la langue des Hellènes vint amollir et cadencer cet idiome de Rome, empreint, comme ses monuments et sa législation, du caractère de la force et de la fixité.

Oui, le siècle d'Auguste présentait aux contemporains, léguait à l'avenir l'harmonieuse fusion d'Athènes et de Rome. Et, pour être sobre de noms et de citations, la perfection de cette alliance éclate dans le délicat enjouement, dans la spirituelle causticité, dans l'enthousiasme lyrique d'Horace, et surtout dans la pureté, dans la vérité et dans la beauté Virgiliennes; dans ce génie chaste, tendre et rêveur, digne précurseur de la Muse chrétienne, bien digne assurément de guider le Dante à travers les cercles infernaux du moyen âge, et de l'acheminer vers le paradis de la poésie moderne.

Messieurs, les grands siècles s'appellent et se soutiennent l'un l'autre pour la gloire éternelle de l'esprit humain. Effaçant de leur éclat leurs devanciers et leurs successeurs immédiats, faisant disparaître au milieu de leur gloire ce qui les a préparés et suivis, ces rois de la durée semblent se rejoindre et se donner la main par-dessus les abîmes du temps. Il y a quelque vérité et quelque justice dans cette brillante illusion : on peut le reconnaître, tout en faisant la part du travail intermédiaire, tout en rendant justice a l'activité féconde, aux héroïques efforts des époques moins favorisées, tout en rétablissant à chacun de leurs degrés les générations de la pensée et la filiation des intelligences. Oui, sans biffer les âges de laborieux et d'obscur enfantement, on peut affirmer que les grands siècles procèdent l'un de l'autre.

Digitized by Google

En effet, quand les éléments nouveaux de civilisation déposés au sein des sociétés humaines s'organisent et se disciplinent, quand les esprits sont à la veille de mûrir pour enfanter de grandes choses et de nouvelles merveilles, le souvenir et la contemplation des chefs-d'œuvre légués par le passé, viennent hâter encore cette heureuse maturité. Ces productions immortelles achèvent l'apprentissage des jeunes nations; elles épargnent à leur inexpérience bien des essais et bien du temps, en leur donnant, dans une exacte mesure, le discernement du grand et du beau, en les initiant à cet esprit de convenance, à cette riche sobriété dans l'art et dans le style, que l'on appelle le goût, et qui double, en la simplifiant, la puissance du génie. Un instant, il est vrai, dans l'étourdissement de la surprise, dans la superstition du premier enthousiasme, on s'astreint et se borne à de timides copies, à des parodies souvent d'autant plus grotesques qu'elles sont plus serviles : et l'admiration est une stupeur qui pétrifie le talent. Mais bientôt, l'esprit averti de ce qu'il peut, par ce qu'il sent, déploie une énergique et judicieuse activité. Il s'anime, il s'enflamme à la lumière de ces chefs-d'œuvre antiques, qui n'avaient d'abord fait que l'éblouir; l'enthousiasme du goût remplace l'idolâtrie de l'érudition; l'admiration devient une puissance. Dès-lors, chez les âmes touchées du beau, l'émulation des chefs-d'œuvre est un libre travail de la pensée, une création nouvelle, où la vérité contemporaine et l'originalité nationale se parent de l'élégante pureté et de l'exquise correction d'une autre époque. Alors, sans effacer l'intervalle des temps et des lieux et la diversité nécessaire des genres et des tons, sans s'appauvrir des idées et des faits apportés dans le monde par ces grandes révolutions morales qui le renouvellent de temps à autre, alors tout en exprimant l'aspect changeant et divers des sociétés humaines, les lettres et les arts observent et consacrent de nouveau, par leur obéissance, ces lois absolues, universelles, du naturel et du goût, que n'emporte point la perpétuelle inconstance des idées et des mœurs, parce qu'elles reposent sur le fonds immuable et sur

Digitized by Google

l'identité même de l'esprit humain. Alors les lettres et les arts se conforment une fois encore à cette image éternelle du grand et du beau, que les monuments d'une civilisation antérieure avaient déjà en partie réalisée, et leur ont si splendidement dévoilée.

C'est ainsi, Messieurs, qu'il y a entre les grands siècles une heureuse contagion de génie, une étroite parenté de chefs-d'œuvre. C'est ainsi que ces sublimes coureurs semblent fournir seuls la carrière ouverte à l'humanité, et se transmettre directement le flambeau toujours lumineux de la vie :

« Et quasi cursores vitaï lampada tradunt. »

C'est ainsi que pour les peuples venus tard dans le monde, une imitation discrète, une émulation sympathique des grandeurs passées, n'est souvent qu'une voie plus rapide pour franchir les degrés qui les séparent encore des sommités de l'art. Ainsi, pour nos modernes, s'est abrégée la route, déjà si longue et si pénible, de la perfection. Ainsi le génie retrouvé de l'antiquité classique, produisit dans l'Italie son immortel seizième siècle.

Au contact de la Muse de Périclès une seconde fois bannie du beau pays des Hellènes, une seconde fois réfugiée et ac climatée sous le soleil du Latium, se réveilla le siècle d'Auguste, ou plutôt naquit le siècle de Léon X.

Qui de nous n'a plus d'une fois salué de son enthousiasme cette grande ère de la Renaissance, porte triomphale placée au confluent de l'antiquité et du moyen âge, et à l'entrée des temps modernes ? Qui de nous n'a accompli, au moins par la pensée et par l'étude, de brillantes excursions dans cette seconde patrie de la poésie, sur cette terre classique des beaux-arts ? Résumons-nous à nous-mêmes les vivants souvenirs, l'impression durable de ce pélerinage au pays inspirateur.

Déjà, vers la fin du moyen âge, nous y avions vu les poèmes du Dante et de Pétrarque, brillants de beautés antiques

Digitized by Google

et modernes, fixer l'admiration de l'Europe, et fonder, en Italie, l'empire de la langue toscane, que les vaisseaux de Pise, de Florence et de Gênes firent un instant régner sur toute la Méditerranée. Au XIV^e^ siècle, tandis que le Dante et Pétrarque enivraient l'Europe des premières fêtes du génie moderne, les grandes cités marchandes de l'Italie étonnaient le monde de leur opulence, et défrayaient de splendeur et de luxe les châteaux de France, d'Angleterre et d'Allemagne.

Une seconde fois, Messieurs, et à la suite des brillantes et aventureuses expéditions de Charles VIII, de Louis XII et de François I^er^, nous avons passé les monts, et partageant le loyal enthousiasme de nos ancêtres, nous nous sommes trouvés en présence des merveilles et des chefs-d'œuvre en tout genre du beau siècle des Médicis.

Et, pour ne rappeler que les plus grands parmi les noms qui s'offraient à nous, nous nous sommes nécessairement arrêtés devant l'Arioste, devant ce roi de l'imagination, ce magicien de la poésie. Nous avons cédé aux irrésistibles séductions de cette épopée enthousiaste et badine, caustique et respectueuse, qui tue la chevalerie, mais en l'immortalisant. Nous avons admiré les ressources de ce génie insatiable d'inventions, de cette langue ingénieuse et pittoresque qui se crée et se renouvelle sans cesse elle-même au gré des nombreuses exigences du sujet, les mille prestiges de cette Muse, à la fois si légère et si philosophe, si folâtre et si sérieuse, qui approfondit souvent ce qu'elle ne paraît qu'effleurer, change avec une si heureuse mobilité d'épisodes et de personnages, de style et de tons, et, dans ses caprices pleins d'un art délicat, promenant, comme par enchantement, ses lecteurs, du gracieux au sublime, du plaisant au pathétique, se joue également de leur rire, de leurs larmes et de leur anxiété.

Nous avons vérifié dans *la Jérusalem* du Tasse, la richesse inépuisable de la veine poétique, augmentée de tout ce que la réflexion et l'étude peuvent donner au génie. Dans ce poème, qui s'élève, avec une gracieuse et douce majesté, au-dessus de la foule des épopées romanesques, écloses sous la baguette

Digitized by Google

magique de l'Arioste, nous avons reconnu le fruit de l'inspiration la plus ardente et de l'érudition la plus vaste, de l'imagination la plus savamment imitatrice, la plus fortement originale. Nous y avons vu Homère et Virgile, la chronique et le roman, le Dante et l'Arioste, la Bible et l'Évangile, la légende et le grimoire, toutes les sources d'inspiration, tous les ordres de faits et de merveilleux, payer tribut au plus grand évènement du moyen âge, à la victoire de la chrétienté sur l'islamisme. De cet amas de souvenirs, et presque de cet embarras de science, nous avons vu jaillir à grands flots des vers délicats et faciles, d'une suave élégance, d'une pompe sonore, d'une harmonie enchanteresse. Nous avons compris la magie de ces mots pittoresques, qui peignent ce qu'ils expriment; nous avons subi le prodigieux empire de cette éloquence poétique qui varie à chaque instant tous les plaisirs de l'esprit, de ce parler qui, pour traduire un beau vers de Pétrarque, s'entend jusqu'au fond de l'âme :

« Il parlar che nell' anima si sente. »

Avec les deux épopées de l'Arioste et du Tasse, avec ces deux admirables poèmes qui semblent avoir été dotés à l'envi de tous les enchantements et de toutes les merveilles par les fées, les génies et les Muses, c'est la supériorité dans les beaux-arts, qui est en Italie le trait caractéristique du XVIe siècle. C'est là l'immortelle couronne de cette contrée à la fois antique et printanière, qui aime ses chefs-d'œuvre et ses monuments, comme son soleil et ses fleurs. A elle la gloire d'avoir donné aux anciens des rivaux dans la sculpture, des égaux dans l'architecture, et, dans la peinture, des vainqueurs.

En face des ces ruines, confidentes des plus grands secrets de l'histoire, de ces Colysées, de ces obélisques réunis sur cette terre qui semble le rendez-vous obligé de tous les souvenirs, de toutes les grandeurs, de toutes les royautés, nous avons constaté combien l'art moderne avait été fertile en miracles. Nous avons contemplé ces toiles et ces marbres des grands maîtres, nous avons joui de ce printemps perpétuel

Digitized by Google

des beaux-arts, qui se marie si bien à la fête éternelle de la nature, au parfum des citronniers et des orangers, à ce ciel velouté d'azur où se joue une lumière dorée, à ces nuits dont les ombres transparentes semblent craindre de voiler un si beau ciel. Dans ces chefs-d'œuvre animés du souffle immortel, nous avons remarqué la plus heureuse fusion des inspirations chrétiennes et des réminiscences antiques; de l'auréole catholique et de l'élégance païenne, et cette imitation miraculeuse qui faisait hommage au culte chrétien du génie agrandi, épuré de la mythologie.

Passant sous silence les noms de tant de grands artistes, dont un seul suffirait pour illustrer une époque et un pays, renouvelons succinctement l'hommage de vénération et d'enthousiasme que nous avons dû rendre aux deux rois de l'art moderne, aux deux génies qui ont laissé la trace la plus lumineuse de leur passage dans ce siècle de prodiges et de féeries. Inclinons-nous devant ce Michel-Ange, en qui semblent réunies toutes les grandeurs de Phidias et d'Apelles, d'Homère et d'Eschyle, de la Bible et du Dante, et dont les triples merveilles, dans les trois arts du dessin, portent à l'âme tant de religieuses impressions et de sombre terreur. Témoin cette peinture du jugement dernier où revit le farouche pathétique du vieil Alighieri, et qui fait, pour ainsi dire, voir et toucher la douleur; cette coupole de Saint-Pierre, lancée si haut dans les airs, que les regards atteignent à peine au sommet de la voûte, et que, selon l'énergique expression de Mme de Staël, on croit avoir des abîmes suspendus sur sa tête; cette statue de Moïse où le marbre s'illumine des reflets du Sinaï; ce David aux proportions gigantesques, à la physionomie inspirée, bloc énorme que le génie du sculpteur a su vivifier de la véhémente imagination des prophètes.

Saluons avec une douce émotion, avec un mélange de respect et d'amour, ce Raphaël qui paraît avoir mis le sceau de son génie sur tous les sujets où doivent se réunir les idées de pureté virginale et de tendresse religieuse; ce peintre de

Digitized by Google

l'Évangile, qui est aux artistes contemporains ce que les Apôtres du Christ étaient au reste des hommes, ou mieux, ce que le Disciple bien-aimé était au reste des Apôtres. Telle est cette richesse de style, ce fini d'exécution, où la vérité idéale du ciel se marie à la vérité simple et naïve de la terre ; telle est la chasteté de son pinceau et le don qu'il a de peindre les Vierges à tous les degrés de douceur et de majesté, qu'il semble que faisant une réalité des paroles du Messager céleste, il nous ait montré Marie pleine de grâce. Artiste séraphique qui a deviné et rendu visible le sourire des Anges, la beauté immaculée des Vierges ; qui, à la fraîcheur et à la suavité de la Genèse, unit la majesté reposée et l'onction affectueuse de l'Évangile, et dont les tableaux, procurant à l'âme une quiétude heureuse, la font vivre doucement dans le ciel !

Oui, Messieurs, le siècle de Léon X a produit, dans la poésie épique, deux impérissables chefs-d'œuvre. Il a poussé les arts du dessin au plus haut point de perfection où ils fussent encore parvenus, et où il soit peut-être donné à l'humanité d'atteindre. Ajoutons que, sous la plume de Machiavel, l'histoire retrouvait souvent la riche imagination de Tite-Live, dans la vigoureuse concision de Tacite, et que les Marsile Ficin, les Giordano Bruno, ouvraient une ère nouvelle aux études philosophiques. Ajoutons que, sous les heureuses influences de l'Italie, l'Espagne avait alors l'âge d'or de sa littérature. Ajoutons que même, sous le ciel brumeux de l'Angleterre, le génie puissant et singulier de Shakespeare s'inspira plus d'une fois des merveilleux récits des Muses italiennes, et qu'il a plus d'une fois coloré d'un vif reflet de l'imagination méridionale la fidèle et forte expression des mœurs et de la nature locales. Ajoutons enfin, que Milton, charmé dans sa jeunesse du beau ciel de l'Italie, du spectacle de cette contrée poétique, toute pleine des monuments des arts, des grandes émotions des lettres et des merveilles des sciences, et toute retentissante de la gloire récente du Tasse, familiarisé lui-même, par d'heureux exercices, avec la

Digitized by Google

douceur et les richesses de l'idiome toscan, dut peut-être un jour, à ses fraîches et radieuses réminiscences, quelques-uns des traits célestes dont il peignit les délices et la lumière enchantée d'Éden.

C'est là un grand siècle, sans doute; un siècle tout brillant d'imagination et d'enthousiasme, bien digne de partager, dans les récits de l'histoire et dans le culte de la postérité, l'apothéose des âges de Périclès et d'Auguste.

Eh bien! Messieurs, il pouvait y avoir encore, il y eut quelque chose de plus complet et de plus grand. Il y eut un quatrième siècle d'élite, qui offrit aux regards enchantés du monde, les richesses des trois autres, multipliées par leur fusion même. Il y eut un pays et une littérature, où les éléments de la civilisation moderne se développèrent tous sur la plus vaste échelle, et furent représentés tous avec une égale grandeur. Il y eut une littérature où se trouvèrent identifiés, dans une complexité harmonieuse, le génie antique, le spiritualisme chrétien, la force barbare, et qui semblait avoir cueilli la fleur de tous les chefs-d'œuvre anciens et modernes; une littérature d'un goût aussi parfait, d'une élégance aussi délicate que celles de la Grèce et de Rome, et qui avait la suavité et la finesse italiennes, moins la mollesse et les pointes, la grandeur et la pompe espagnoles, moins l'hyperbole et l'enflure; une littérature, où les qualités de l'esprit et du cœur se combinèrent dans le plus juste tempérament, et qui offrait la plus précise et la plus nette expression de l'intelligence et de la sensibilité humaines; une littérature dont les chefs-d'œuvre furent immédiatement adorés de tous les peuples, parce qu'ils y retrouvaient leurs propres idées, leurs propres sentiments épurés, perfectionnés, divinisés par la plus belle langue qu'on eût encore entendue depuis Sophocle et Platon, ou plutôt parce que la pensée humaine leur apparaissait enfin élevée à sa plus haute puissance, dans un idiome qui semblait le verbe universel de la raison et du bon sens. Il y eut, en un mot, une littérature qui, s'étant assimilé tous les mérites et toutes les perfections de tous les pays et

Digitized by Google

de tous les temps, était la réalisation la plus complète de la conception que l'humanité a du vrai, du sentiment qu'elle a du beau, et la traduction la plus littérale que la parole humaine eût encore donnée de l'idée divine.

A qui revint, à qui la Providence devait-elle l'honneur d'une telle prééminence? A qui le pontificat de la civilisation moderne? De qui pourrons-nous dire : Au plus grand peuple le plus grand siècle?

Messieurs, il y avait en Europe un peuple qui depuis tantôt douze cents ans prenait graduellement possession de la souveraineté intellectuelle et morale, et par un progrès continu, par d'héroïques sacrifices, achetait le droit de régner sur la pensée moderne. Né des embrassements féconds du Midi et du Nord, produit par la fusion intime, par le mélange égal et parfait de toutes les races que la Providence avait successivement amenées sur le sol de la Gaule, placé sur la limite du monde germanique et du monde romain, au point de contact de tous les âges et de toutes les nationalités, héritier de toutes les traditions du passé, dépositaire de tous les germes de l'avenir, ce peuple éminemment sociable et sympathique par la loi même de son être et de sa position s'était intéressé de bonne heure à la vie des nations. Dès les premiers temps, il s'était noblement montré au grand jour de l'histoire : il avait mérité d'essayer sur sa tête d'enfant la couronne du monde. En écrasant sur son propre territoire les hordes musulmanes, il avait sauvé la chrétienté naissante. Plus tard, il l'avait vengée. A sa tête, il s'était élancé au-delà du Bosphore. Il avait rendu avec usure à l'islamisme envahisseur ses sanglantes et désastreuses visites. Il avait donné des rois à Jérusalem, des empereurs à Constantinople, des ducs et des comtes à Corinthe, Lacédémone et Athènes. Il avait associé à la nouveauté de son nom tous les prestiges de l'antiquité Homérique et Biblique. Le vieil Orient avait tressailli d'aise à son approche, et devant son génie naissant les Pyramides avaient une première fois incliné leur majesté séculaire.

La langue de ce peuple, tout informe, tout inculte qu'elle

Digitized by Google

était encore, jouissait déjà du privilége de l'universalité, propagée qu'elle était par ce nomade héroïsme, par ces fabuleuses prouesses, et plus encore peut-être par le caractère cosmopolite qui éclatait déjà en elle. Elle se parlait de Paris à Constantinople et à Jérusalem, de Londres à Naples et à Athènes. Il y avait de ce peuple partout, et par l'ascendant de son honneur et de son génie, il avait déjà quelque chose de la grandeur même du monde.

Couronné, dans la guerre sainte, de toutes les gloires de la défense et de la réaction, de la victoire et de la conquête, après avoir commencé et achevé le triomphe de la chrétienté, ce peuple l'avait chanté. Personnifiant en lui l'âge héroïque de la jeune Europe, il avait été à la fois le héros et le poëte, l'Achille et l'Homère de l'Iliade chrétienne. Dans de colossales épopées, il avait célébré ce grand patriotisme chrétien que la croisade venait de fonder en Europe, et les merveilles accomplies sous ses auspices par cette armée de peuples hier étrangers l'un à l'autre, aujourd'hui frères et tous émus d'un même sentiment. Et du Nord au Midi, les nations répètent, traduisent, amplifient ces hymnes de gloire, dont l'idiome, tout grossier qu'il était, avait partout un air de famille, contenait déjà le plus de ces idées générales et de ce bon sens qui conviennent à tous, était déjà l'expression et l'instrument des progrès du monde. Ce peuple aussi expansif que belliqueux, aussi facile au rire qu'à l'enthousiasme, défraie aussi de gaieté la pensive et mélancolique enfance de l'Europe; et la bonhomie narquoise, la malicieuse naïveté de ses contes et de ses chansons, partage bientôt la vogue de ses romans épiques; et, ses ébauches littéraires, ses gothiques iliades comme ses piquants fabliaux, vont provoquer chez ses voisins les premiers chefs-d'œuvre qui aient illustré le génie moderne.

Et non-seulement c'est de ce peuple qu'émane alors tout le mouvement poétique de l'Europe, mais c'est chez lui que l'on vient de toutes parts admirer les premiers essais de la science et le réveil de la raison. Son université est déjà la capitale de la pensée, la métropole de la dialectique, le centre où gra-

Digitized by Google

vitent les idées du monde, et le rendez-vous presque indispensable de tous les hommes supérieurs de l'Europe.

C'est ainsi, Messieurs, que la France, puisqu'il faut enfin prononcer ce grand nom, avait débuté sur la scène de l'Histoire. Ainsi s'annonçait-elle au monde comme une de ces nations civilisatrices par excellence, animées au plus haut point du sens social et de l'ardeur du prosélytisme, riches en idées salutaires au monde, en courage et en forces à l'appui de ces idées, et destinées à sanctifier la dictature de la victoire par la dictature des lumières. Tout révélait en elle un de ces peuples dont la langue, la littérature et les armes servent également la cause sacrée du progrès, qui consacrent par la puissance du sacrifice la domination de leurs pensées et l'ascendant de leur génie, et qui, assez aimables pour fonder le triomphe des grandes choses sur des sympathies acquises sans effort et sur des adhésions volontaires, savent aussi, quand il le faut, mettre leur épée au service de leur parole, faire de la guerre un acte héroïque de prosélytisme, et semer leurs idées sur un sol labouré par leurs victoires, arrosé du plus pur de leur sang.

Voilà ce que promettait la France : voici ce qu'elle a tenu.

Parente de toutes les nationalités européennes, dans son instinct d'organisation sociale, elle s'occupait dès-lors de les convertir, de les assimiler toutes à sa substance, d'emprunter à chacune ce qu'elle avait de liant, de sociable, de progressif, en rejetant ce qu'elle avait d'exclusif, d'inconciliable, de rétrograde. Elle s'occupait de les amortir, de les neutraliser l'une par l'autre, ou plutôt de former le lien et l'intermédiaire entre toutes et de leur révéler leur parenté humaine dans son vivant organisme. Elle accomplissait d'abord sur elle-même son œuvre et sa mission; elle pacifiait dans son propre sein l'antipathie et l'hostilité de ses éléments et constituait sa forte et compacte nationalité. Elle se créait d'abord elle-même, afin de mieux créer le monde de la pensée moderne. Ce n'était pas en un jour qu'elle pouvait tirer l'unité du pêle-mêle, ramener aux grandes lois du goût et de l'har-

Digitized by Google

monie toutes les diversités de l'esprit moderne, arriver à cette élégante correction, à cette grandeur calme et régulière qui est la marque éternelle de sa littérature. Combien de temps et de persévérance il lui fallut pour achever sa langue, pour fonder cette littérature modèle et envie de l'Europe, et qui réfléchit tous les beaux côtés, toutes les perfections relatives de l'humanité! Vous le savez, vous qui, dans vos doctes études du passé national, avez assisté à toutes les phases, à toutes les vicissitudes de ce grand travail; vous qui avez vu naître la France, épié et compté ses premiers pas; vous qui avez enregistré chacun des progrès de la pensée française; vous qui l'avez vue traverser enfin les puissantes révolutions, les féconds orages du seizième siècle, au sortir desquels le plus complet résultat devait couronner tant de généreuses tentatives et d'infatigable courage.

Il vint en effet le jour où se trouva consommé le long ouvrage des hommes et des siècles et où la langue fut complètement capable de revêtir toutes les formes du génie. Il se leva le jour où elle sortit définitivement constituée des mains de Malherbe et de Balzac.

Grâce à Malherbe, nous eûmes enfin, en poésie, un idiome régulier et libre, riche et contenu, gracieux et noble, où l'éclat de l'imagination s'alliait à la justesse et au bonheur du tour, à la science délicate et compliquée du rhythme; un idiome qui en conservant son génie propre et sa couleur nationale, s'assimilait la majesté simple et la sonorité grandiose de la poésie ancienne.

La prose déjà si nette, si incisive, si pittoresque chez Rabelais, Amyot et Montaigne, déjà si aimable dans l'effusion à la fois libre et savante de leur génie, recevait de Balzac sa théorie et son organisation officielles, et adoptait pour jamais l'heureuse combinaison des tours, la noblesse des termes, ces formes larges et faciles, ces périodes harmonieuses, où l'idée se déploie avec tant d'évidence et d'ampleur.

Dans la poésie, comme dans la prose, la langue était assez épurée pour interpréter dignement les plus hautes pensées.

Digitized by Google

Naissez donc, grands orateurs et grands poètes, puisque la langue est préparée pour vous recevoir et vous servir ! Vienne le dix-septième siècle nous offrir son imposante réunion d'hommes de génie, avec ces diversités originales et ce type commun de grandeur et de simplicité, qui marquent une époque complète dans l'histoire de l'art ! Viennent les grands hommes se grouper en chœur autour du grand roi !

Grand roi en effet que celui qui sut comprendre toutes ces supériorités, et les faire tourner à l'illustration du pays et à la splendeur de son règne ! Grand roi que celui qui mérita de voir toutes les vertus et toutes les grâces, tous les talents et tous les genres de gloire concourir à la décoration de son trône, et de compter des grands hommes parmi ses courtisans ! Grand roi que celui sous qui l'obéissance et le panégyrique s'ennoblissaient par l'enthousiasme et se confondaient avec le culte même de la patrie, parce qu'en effet l'admiration universelle saluait en lui la patrie personnifiée et l'incarnation vivante de la gloire nationale et de l'unité française.

Messieurs, je laisse à la savante spécialité de nos confrères de la section d'Histoire et d'Archéologie le soin de vous redire la grandeur historique de cette époque, où la victoire engendre la victoire; où des conquêtes glorieuses et nécessaires, et l'adjonction de provinces dès-longtemps françaises par l'identité de la langue et des mœurs, complètent et couvrent le territoire; où les codes s'improvisent avec génie, au milieu de l'activité de la guerre et du poétique et triomphal appareil des fêtes; où les progrès de la science administrative sont aussi rapides, aussi décisifs que les conquêtes.

Un autre vous dira les projets d'Henri IV enfin réalisés, et la maison d'Autriche pour jamais abaissée; l'œuvre intérieure de Louis XI et de Richelieu achevée, et l'anarchie turbulente des fiefs, l'orgueil héréditaire des royautés de province dompté, courbé enfin sous le fier niveau de la monarchie nationale; les derniers bruits de la féodalité expirant devant cette grande dualité de la nation et du gouvernement, devant l'avènement commun du roi et du peuple, et les héritiers de

Digitized by Google

cette altière noblesse que Richelieu décapitait sur l'échafaud de Montmorency et de Cinq-Mars, venant échanger la fière solitude de leurs châteaux, contre la pompeuse domesticité des cours, ou contre les glorieux périls que le véritable et seul roi de France leur accordait à ses côtés.

Un autre vous dira cette puissante concentration de toutes les ressources et de tous les intérêts du pays, et cette indissoluble unité de la France, qui est encore la merveille et l'exemple de l'Europe.

On vous dira l'importance des travaux qui transformaient alors la France : l'Océan et la Méditerranée réunis, de vastes ports creusés, couverts, comme par enchantement, de matelots, de navires, de flottes où s'improvisaient la manœuvre et la victoire; des édifices immenses, voués aux plus nobles destinations, occupant des milliers d'hommes, et où le génie de l'architecture et de la peinture jette encore le plus vif éclat; l'industrie de la Hollande et de Venise égalée, surpassée peut-être,

» Et nos voisins frustrés de ces tributs serviles
» Que payait à leur art le luxe de nos villes;

enfin une émulation de travail et de magnificence partout répandue; et les générations de grands hommes d'état et de guerre, d'hommes de génie en tout genre se succédant sous les regards du souverain, sans jamais manquer à son choix, et le grand siècle se renouvelant lui-même dans son cours, sans pouvoir épuiser sa sève.

Voilà ce qu'on vous dira, Messieurs, avec plus de détails et de talent que je ne puis le faire ici.

Et en voyant Louis XIV siéger et prononcer entre Colbert et Louvois, sourire à Jean Racine, protéger et encourager Molière, animer toutes les intelligences et tous les talents de cette grande époque, les utiliser si bien pour régler, embellir, fortifier son royaume, pour donner à la France une puissance et une gloire dont les siècles précédents n'avaient pas eu l'idée; en le voyant tour-à-tour, la terreur de l'Europe,

Digitized by Google

son arbitre, son pacificateur, y faire partout une loi de sa volonté, y parler toujours si haut et si ferme au nom de la dignité et des droits de la France dont il était le dépositaire, et en roi toujours maître chez lui et quelquefois chez les autres; en le voyant travailler à niveler les Pyrénées, songer à nous donner la frontière du Rhin, et demander à Leibnitz un mémoire pour la conquête de l'Égypte; en le voyant si constamment préoccupé de l'avenir et de l'accroissement de la France, si radieux de sa splendeur, si grand de la grandeur même de la nation, ah! vous ne demanderez plus s'il a eu, s'il s'est reconnu lui-même des torts, vous n'aurez pas le courage de compter les taches de son soleil.

Vous concevrez que les étrangers soient accourus en foule pour admirer chez lui ce roi dont les libéralités venaient trouver leurs artistes et leurs savants, et qui avait partout sur le génie droit de suzeraineté et de récompense; vous concevrez que son nom ait pénétré jusque dans les régions les plus lointaines, que l'antique Asie elle-même s'en soit émue, et que l'hommage de l'Orient soit venu saluer, aux extrémités de l'Occident, le potentat qui unissait en sa personne les gloires belliqueuses de David, la sagesse et les pompes de Salomon; vous concevrez que le langage nouveau et sublime de nos orateurs et de nos poètes ait célébré et réfléchi l'éclat de tant de merveilles, et que ce nom de Louis XIV ait absorbé dans sa simple grandeur l'épithète ou le pléonasme qu'y avait accolé l'admiration des contemporains.

Et en voyant notre France si forte et si brillante au dedans, si redoutée et si admirée au dehors, dominer l'Europe par son génie et par ses victoires; en suivant chez les nations les plus célèbres du dix-septième siècle l'itinéraire et l'influence de nos chefs-d'œuvre; en retrouvant partout un vif reflet de cette lumière qui avait éclairé nos grands écrivains; ravis d'un si beau spectacle, vous lui appliquerez à cette France adorée les vers du plus pur et du plus mélodieux de ses poètes :

Digitized by Google

« Lève, Jérusalem, lève tã tête altière;
» Regarde tous ces rois de ta gloire étonnés.
» Les rois des nations devant toi prosternés
» De tes pieds baisent la poussière;
» Les peuples à l'envi marchent à ta lumière. »

Dès-lors, en effet, Messieurs, grâce à cette autorité persuasive de notre langue, grâce à cette magistrature des idées que la France a toujours ambitionnée en Europe, et qui est le seul résultat qu'elle ait tenu à garder de tant de victoires et de conquêtes, le nom de Français était le plus grand qu'il y eût sous le ciel. Dès-lors, et par anticipation, se trouvaient réalisées les magnifiques paroles d'un homme en qui se sont personnifiées, au commencement de ce siècle, toutes les puissances expansives de l'esprit français, tout le génie militaire et politique d'Alexandre, d'Annibal et de César, de Condé, de Turenne et de Vaubau; d'un homme qui a prouvé que la gloire guerrière du grand siècle pouvait être surpassée, mais que la France seule était capable de ce miracle, et ne saurait être éclipsée que par elle-même :

« Je veux, a dit Napoléon Ier, que le nom de Français soit » le plus beau et le plus désirable sur la terre; je veux que » tout français voyageant en Europe se croie toujours chez » lui. »

Oui nous étions partout chez nous, lorsque l'Angleterre éprouvait deux fois en peu d'années l'ascendant de notre grand siècle, que la noble urbanité de nos chefs-d'œuvre allait épurer la littérature licencieuse du règne de Charles II, et que, celui de la reine Anne, l'école classique de l'antiquité et de la France, les Pope, les Addison, les Swift, dans des chefs-d'œuvre d'esprit et de goût, associaient à l'originalité nationale notre belle civilisation littéraire; lorsque l'Allemagne, avant de se vouer au culte exclusif de Shakespeare, imitait avec passion nos grands modèles, et que Leibnitz, pour entretenir commerce avec Bossuet, et pour exposer les vues élevées de sa métaphysique, empruntait la langue de

Digitized by Google

Descartes et de Malebranche; lorsque la Suède, dans la naïveté de son enthousiasme, se bornait presque à copier et à traduire notre théâtre; lorsque l'Italie et l'Espagne, nos deux nobles sœurs, qui nous avaient, les premières, défrayés de chefs-d'œuvre, reprenaient de nous les belles qualités que nous leur devions, mais embellies par leur harmonieuse combinaison, perfectionnées par le bon goût, pures de tout alliage de bel esprit et d'emphase.

Et comment se défendre de cette double fascination du génie et de la gloire? Comment ne pas céder à ce charme de l'esprit français, à ce puissant attrait de l'amabilité dans la force, de la grâce dans la majesté? Comment ne point se passionner pour une littérature qui variait à l'infini les formes de la perfection, pour une langue qui s'assouplissait à tous les genres de grandeur et de chefs-d'œuvre, et, selon la diversité des productions et des écrivains, savait revêtir tant de caractères nouveaux et durables?

Alors en effet la pensée hautaine, le style nerveux de Corneille nous rendait le sublime et les Romains, et traitait d'égal à égal avec les grandeurs de la ville éternelle. Peintre des natures supérieures, dessinant l'héroïsme sous toutes ses faces, il exaltait dans les âmes le sentiment de la dignité humaine; il les passionnait pour les sacrifices et les grandes vertus, et peut-être ses chefs-d'œuvre honorés des pleurs du grand Condé ont-ils valu à la France plus d'un héros.

Racine, dans les plus beaux accents qui aient jamais flatté l'oreille et le goût, qui aient jamais parlé à l'imagination et au cœur, dans une langue qui avait retrouvé l'exquise pureté et la douce mélodie des plus beaux jours d'Athènes et de Rome, divinisait, par les pudiques ardeurs de la Muse chrétienne et par la sublimité du dévouement, la fièvre de l'amour et l'exaltation de l'honneur chevaleresque. A lui tous les caractères de la perfection. A lui la beauté majestueuse de Sophocle, la simplicité attendrissante et le charme de nature d'Euripide, la brûlante sensibilité et l'élégance musicale de Virgile. A lui le sel d'Aristophane épuré par la décence ingé-

Digitized by Google

nieuse et l'exquise délicatesse des mœurs et du génie modernes. A lui l'inspiration ardente, le sublime moral des prophètes. Divin poète qui a enrichi la poésie des trésors de noble tendresse et de grâce immaculée dont Raphaël avait doté la peinture !

Molière, le plus profond observateur et le plus grand peintre du genre humain, s'emparait en roi de ces régions de la haute comédie, où Aristophane et Plaute semblaient avoir laissé si peu de place. En dessinant fidèlement la société de son temps, il était aussi l'homme du monde entier, l'organe de toute la nature humaine. Il représentait à la fois des mœurs déterminées et la vie qui est partout; il traçait les nuances fugitives et le trait éternel. Il associait plus puissamment que tout autre le double secret de piquer, d'amuser la curiosité par la finesse et la vivacité de l'intrigue, et d'instruire, d'émouvoir, d'étonner par le développement des caractères, par les lumières qu'il jetait sur les mystères de l'âme humaine.

A côté de ces trois souverains de notre scène, j'allais dire de toute la scène moderne, La Fontaine, élargissant le cadre de l'apologue, y faisait entrer sans effort, le génie conteur de nos vieux trouvères, le mouvement du drame et, au besoin, la majesté de l'épopée.

Quinaut élevait à la dignité littéraire le genre nouveau de l'opéra, transportait sur la scène lyrique le merveilleux de la mythologie ancienne et de la féerie moderne, et méritait, par un style plein de grâce et de mélodie, d'être nommé à la suite des grands poètes de son siècle.

Boileau mettait au service du vrai goût et de la saine littérature, cette multitude de traits fins et solides, cette causerie mêlée d'enjouement et de sérieux, cette raison lumineuse et cet esprit poli et mordant qui caractérisent et animent ses satires. Il se constituait à bon droit l'oracle de la Cour et des Lettres, dans cet art poétique où il codifia les merveilles du grand siècle, et consacra si bien les préceptes par la perfection de l'exemple. Son Lutrin et quelques-unes de ses épîtres offraient beaucoup de talent inventif et de beautés originales,

Digitized by Google

et prouvaient que le plus correct, le plus méthodique des poètes n'était pas aussi dépourvu qu'on l'a bien voulu dire, de la puissance de l'imagination et de la sensibilité du cœur.

Alors aussi elle prodiguait ses miracles, cette Prose française qui s'empare de la vérité avec tant de plénitude qu'elle semble créer ce qu'elle exprime; cette Prose où le bon sens est poussé jusqu'au génie, et où le raisonnement arrive, de prime-abord, à la puissance et à la poésie de l'intuition.

C'était la précision nerveuse et la brièveté pittoresque, le tour vif et le trait soudain de Pascal; c'était cette merveilleuse alliance d'audace et de goût, de grandeur et de naturel, et cette imposante simplicité du génie beau, pour ainsi dire, de tous les ornements qu'il dédaigne.

C'était cette langue puissante et originale de Bossuet, où la fougue du génie s'unit à la belle régularité de l'art; c'était cette impétueuse richesse et cette fermeté majestueuse de son style; c'était cette éloquence d'une marche libre et fière, pleine d'ordre dans ses écarts, de noblesse dans ses familiarités; c'étaient ces accents inspirés qui avaient le privilége du sublime et agrandissaient la parole humaine.

Bourdaloue égalait, par la sévérité de son style, la rigueur de sa raison, et soutenait, par une expression énergique et simple, la force et la gravité de la pensée.

Fléchier, l'Isocrate de la chaire, dont Bossuet était à la fois le Démosthène et l'Isaïe, ornait la parole évangélique des fleurs d'un art délicat, et poussait presque jusqu'au génie le secret d'obtenir les effets de la grande éloquence, par le charme varié de l'harmonie et l'enchaînement facile des périodes.

Massillon animait des affections les plus douces, de l'onction la plus persuasive, la régulière beauté, la riche élégance de son langage et charmait de sa religieuse mélodie la Cour du grand Roi.

Fénelon, le plus aimable et peut-être le plus inspiré des imitateurs du génie grec, mêlait, dans sa langue si antique et si neuve, le charme d'Homère à la majesté gracieuse de Platon, à la simplicité sublime de l'Évangile.

Digitized by Google

Mme de Sévigné, naïf et spirituel écho de tous les bruits du grand règne, donnait au style épistolaire un charme inconnu de naturel, d'aisance et de grâce, et y créait mille formes nouvelles d'enjouement, de sensibilité et d'éloquence.

La Bruyère, peintre expressif de toutes les classes de la société du grand siècle, judicieux admirateur de tant de grands hommes et de chefs-d'œuvre, aussi piquant dans l'ironie qu'éloquent dans le panégyrique, offrait, dans un ouvrage de peu d'étendue, tous les genres d'esprit et de talent, prenait, quittait et reprenait tous les tons et tous les styles, et rivalisait souvent de génie avec les illustres contemporains qu'il jugeait sans appel.

Si notre dix-septième siècle a été pour le monde une grande école d'éloquence et de poésie qu'on ne surpassera jamais, il a encore pour lui, comme la Grèce antique et la Renaissance Italienne, d'avoir cultivé avec génie les arts du dessin, d'avoir inscrit les noms des Lesueur, des Mignard, des Lebrun, des Girarden, des Puget, des Claude Perrault, des Nanteuil, des Callot, des Audran, sur la liste des artistes immortels qui sont en possession de l'admiration du genre humain.

Mais à quoi bon poursuivre cette éclatante nomenclature? Si je voulais seulement nommer, en les caractérisant d'un mot, toutes les capacités, toutes les intelligences distinguées qui contribuèrent à l'illustration de notre XVIIe siècle, le jour entier ne suffirait pas à ces litanies du talent et de la gloire. Qu'il nous suffise d'avoir considéré notre grand siècle dans ses rapports les plus frappants avec ses trois aînés, et d'avoir pu reconnaître qu'héritier de ces trois grands âges classiques, il a dignement rappelé Athènes et Rome, par son goût littéraire, par la popularité et la domination de son idiome et de ses chefs-d'œuvre; la Grèce de Périclès et l'Italie des Médicis, par sa splendeur sociale, par ses beaux monuments, par ses toiles et ses marbres impérissables.

La voilà donc enfin créée, la voilà dans l'éclat de sa beauté

Digitized by Google

souveraine, dans la plénitude de son action sur le monde, cette littérature appelée à l'honneur de préciser, de populariser partout les idées et les principes auxquels appartient l'avenir ! La voilà ornant, de sa gracieuse et simple magnificence, l'unité multiple de la civilisation moderne, mariant cette fleur exquise de la politesse antique à tous les progrès accomplis par le monde chrétien, mettant à jamais au service de l'intelligence humaine des chefs-d'œuvre où la verve de l'esprit, la vivacité de l'imagination et la chaleur du sentiment n'ont d'égales que la rectitude du jugement et la perfection du bon sens ! La voilà, imprimant aux doctrines les plus élevées, aux croyances les plus fécondes, aux victoires journalières de la science sur la nature, cette admirable clarté d'intelligence, cette beauté logique et cet indicible attrait de sociabilité qui caractérisent le génie français ! La voilà, cette littérature universelle, impartiale comme la raison et la vérité mêmes; cette littérature qui trouve partout des admirateurs et une patrie, parce qu'elle a pour chaque peuple son mot civilisateur; parce qu'elle touche et sympathise aux nationalités les plus disparates, les rapproche et les concilie en les traduisant l'une à l'autre; parce qu'elle n'a ni préjugés, ni égoïsme local; parce qu'elle n'est ni d'un siècle, ni d'un pays; parce qu'elle est la fille de la pensée du monde, l'expression la plus sincère et la plus complète de l'esprit humain; parce qu'en elle vibre l'humanité tout entière, respire et parle plus haut qu'en toute autre le génie divin de la société !

Le voilà donc élevé enfin, ce monument où les génies de tous les pays et de tous les temps ont apporté leur pierre. Le voilà construit ce temple de l'inspiration et du goût, ce Panthéon où sont admises toutes les formes du beau, toutes les gloires de la pensée, où sont inscrits en lettres d'or tous les triomphes de la civilisation et du droit sur l'ignorance et sur la force brutale, où sont groupés en trophées tous les progrès, tous les chefs-d'œuvre des cinquante siècles de l'histoire, où se conserve le trésor des conquêtes intellec-

Digitized by Google

tuelles et morales accomplies par l'humanité sur une route de cinq mille ans ! La voilà cette auguste et intelligente Babel, où l'ordre et la majesté se montrent en même temps que la vigueur et la richesse !

Non, ma belle et noble France, ne plains pas le temps et les efforts, le sang et les larmes qu'il t'en a coûté ! Arrête plutôt sur ton travail un regard de complaisance, puisque tu peux te rendre ce grand témoignage que tu n'as jamais défailli dans l'accomplissement de la plus sainte et de la plus laborieuse mission ; puisque, sous les yeux du Dieu de l'avenir, tu as fait magnifiquement ton devoir ; puisque, comme le Créateur, tu as le droit de te dire enfin que ton œuvre est bonne. Mais à lui seul le droit de se reposer. Pour toi, porte sans doute la tête haute sous ta couronne de siècles ; mais, loin de t'endormir dans ta gloire, marche, marche toujours, et dirige le mouvement qui emporte les peuples dans les voies de perfectibilité ouvertes par la Providence. Reste à la hauteur de tes enseignements et de tes sacrifices. Persiste dans ces sympathies désintéressées pour le juste, dans ce généreux élan vers le beau, et dans cette ambition de vérité, qui ont fait jusqu'ici ta force, et qui seuls fondent et assurent la grandeur des empires. Que ta langue si précise et si claire, si simple et si noble, soit toujours l'organe dominant, l'instrument glorieux de la civilisation du monde ; qu'elle exerce toujours jusqu'aux plus lointaines extrémités sa force irrésistible d'attraction, son admirable puissance de fécondation intellectuelle ! Que toute idée, toute institution pour faire fortune en Europe, pour que les peuples aient foi en elle, subisse ton travail et arbore tes couleurs ; qu'elle implore la sanction de ton patronage et la consécration de ton baptême ! Que la vérité, pour se faire reconnaître des nations, soit toujours française ou francisée ! A toi, pour jamais, le don de l'universalité, la toute-puissance de l'assimilation, la noble destinée de refaire le monde à ton image !

Digitized by Google

RECHERCHES

SUR NOS VIEUX NOËLS

CONSIDÉRÉS COMME CHANTS POPULAIRES

Par M. l'abbé CORBIN

Aumônier de l'Œuvre des Savoyards

Parmi les chants populaires du moyen âge et de la Renaissance, dont l'étude peut offrir le plus d'intérêt, les anciens Noëls nous semblent mériter la place d'honneur dans la série des chants *religieux*, et n'être pas inférieurs aux chants *historiques* et *domestiques* de cette double période. Telles sont, en effet, les trois classes de chants *populaires*, par lesquels il faut entendre ces productions naïves de l'esprit public, où se reflètent l'histoire, les mœurs et les croyances de nos aïeux. C'est à ce point de vue, encore plus qu'à celui du goût littéraire, que nous allons explorer les sources de nos vieux Noëls, et nous suivrons à leur trace les progrès de notre langue nationale. Inutile de faire observer que nous n'avons pas la prétention d'épuiser la matière; au lieu d'un Traité complet, c'est un simple Mémoire que nous venons présenter au Congrès.

Il importe d'abord de bien établir nos divisions. Le moyen âge nous paraît embrasser, en littérature et dans les beaux-

Digitized by Google

arts, non pas la durée qui sépare historiquement la chute de l'empire romain et celle de l'empire d'Orient (476-1453); mais les beaux siècles de la chevalerie et des croisades, des trouvères et des troubadours, de l'architecture ogivale et du symbolisme chrétien, sans lequel nos cathédrales seraient un corps sans âme. — De même, la Renaissance n'est à nos yeux qu'une ère de transformation de notre langue, une époque de transition du moyen âge au siècle de Louis XIV, et nous le prenons au règne de Louis XI [1], pour le clore avec la branche des Valois, à l'avènement de Henri IV. Cet intervalle est surtout célèbre par l'impulsion féconde qui fut donnée aux lettres et aux arts, grâce à l'invention de l'imprimerie et au règne de François Ier, sous lequel l'idiome vulgaire fut enfin émancipé dans les actes publics. — C'est ainsi que nous arrivons au XVIIe siècle, où s'arrêtent nos recherches, parce qu'il appartient à l'histoire de la littérature moderne.

I. L'âge d'enfance de notre langue commence, pour ainsi dire, avec la monarchie française, mais le serment de Charles-le-Chauve est peut-être le plus ancien monument que nous en ayons. Sous les derniers Carlovingiens et les premiers Capétiens, l'État fut désolé par des troubles et des guerres dont le contre-coup affaiblit les études; la langue latine, jusqu'alors très en vogue, se dénatura, et cette corruption, jointe à celle du celtique, enfanta une multitude assez confuse de patois tudesques et romans [2]. Nous reviendrons sur leur filiation [3]. Cependant l'idiome populaire, avec ses nombreux dialectes, fut admis dans le temple pour la prédication; et les motifs de cette concession, réclamée par les besoins de la classe illettrée, s'étendirent aux cantiques spirituels : c'est qu'ils interprétaient aux fidèles les psaumes et les hymnes liturgiques, dans un langage qui leur devenait plus familier que le texte. Peu à peu, le latin se vit réduit à

[1] Auteur des *Cent nouvelles*, où l'on surprend le germe de notre français classique. (F. Wey.)

[2] *Dictionn. de plain-chant*, édit. Migne.

[3] Voir ci-après, § IV.

Digitized by Google

demander un asile aux cloîtres, aux chancelleries du royaume et aux écoles du clergé séculier.

Ces modifications de la langue usuelle dans le domaine religieux, donnèrent une physionomie nouvelle à ses produits. Ainsi, bien que le cantique soit en général toute poésie sacrée qui se chante, — il devint, dans un sens plus restreint, une composition *en langue vulgaire* sur divers sujets de morale et de piété. — Le *Noël*, destiné à célébrer la naissance du Christ et les mystères qui s'y rattachent, n'est donc qu'une espèce originale, une nuance du cantique *fait de main d'homme*. L'absence d'inspiration divine, le tour de phrase et la rime inhérente à notre versification, le distinguent largement du cantique sacré des Hébreux.

Abstraction faite du nom, qui n'apparaît que plus tard, le Noël existait au moins dès la fin du XI^e^ siècle. Lambert, prieur de Saint-Wast d'Arras, en parle au siècle suivant comme d'une pratique universellement reçue, c'est-à-dire antérieure au temps où il vivait. D'après lui, « les fidèles se consolaient des ténèbres de la nuit de Noël par l'éclat d'un nombreux luminaire, et, d'une voix vibrante, ils chantaient des cantiques populaires selon l'usage des Gaulois :

Lumine multiplici noctis solatia præstant,
Moreque Gallorum carmina nocte tonant.

Mais ne serait-ce alors qu'une pieuse innovation de cette époque? Nous ne le croyons pas, car saint Paul écrivait aux Éphésiens : *In psalmis, et hymnis, et canticis spiritualibus... cantantes Domino.* Cette gradation est digne de remarque; d'abord les psaumes, puis les hymnes, enfin les cantiques, peut-être même non inspirés. Nous pourrions citer plusieurs passages des Pères sur l'antiquité de ces derniers chants où le peuple chrétien prenait à l'église une plus large part. [1] —

[1] Saint Justin, *Apologétique*; — Saint Ephrem, cité par Fleury, *Hist. eccl.* — Tertullien, *Apologétique*, c. 39.

Digitized by Google

Pour nous borner aux Noëls sous forme d'hymnes latines [1], nous dirons que beaucoup de celles-ci furent chantées primitivement comme de simples cantiques [2]; ce n'est qu'au XII[e] siècle qu'on les aurait insérées dans le corps de l'office romain. Quant aux séquences ou proses rimées, qui surgirent en masse depuis les Carlovingiens, elles n'étaient souvent que des chants monastiques ou populaires, consacrés ensuite par la liturgie [3]. Et comme la langue latine fut généralement celle du peuple jusqu'à la formation du patois rustique et des patois romans, il en résulte que ces hymnes et ces proses étaient à l'instar de vrais cantiques vulgaires, spécialement à son usage. Elles sont ainsi désignées par le traducteur des *Noei Borguignon* [4], M. Fertiault, un de nos plus savants philologues.

On ne saurait donc révoquer en doute que ces cantilènes, d'un genre mixte, n'eussent déjà leur place marquée dans les mœurs et coutumes de nos bons aïeux; l'anniversaire de la Nativité dut surtout en fournir le motif. Depuis le II[e] siècle, il jouissait d'une grande popularité. Clément d'Alexandrie, qui mourut en 217, en fait mention comme d'une immense fête de famille, introduite dès l'origine au foyer domestique. Saint Jean-Chrysostôme se félicitait, dans une homélie de circonstance, du zèle des Orientaux à célébrer Noël; mais il ajoutait que ce culte leur venait des contrées de l'Occident.

Plus tard, nous voyons que ce jour *de liesse* ouvrait l'année civile des Francks, et qu'on y échangeait les souhaits d'usage à cette occasion. Le Pape Léon III l'avait choisi pour le sacre impérial de Charlemagne; ce monarque ceignit le nouveau diadême au milieu de *vivat* où transpirait notre vieux cri de joie. Flodoard, écrivain du X[e] siècle et chanoine de Reïms, y fait allusion dans sa chronique si intéressante.

Ce serait ici le lieu de rechercher l'étymologie du mot *Noël*,

[1] Par exemple, *Conditor alme siderum*; — *A solis ortûs cardine*; — *Hostis Herodes impie*...., qui remontent au IV[e] et V[e] siècles.

[2] Godard, *Cours d'archéologie*, t. II, p. 560.

[3] *Ibid.*

[4] Paris, chez Locard-Davi, 1858.

Digitized by Google

employé pour désigner le mystère de la Nativité, les chants qui le traduisent par les rhythmes de l'harmonie et l'un de nos cris nationaux du moyen âge. Sous ce dernier aspect, nous le constatons au baptême de Charles VI. Monstrelet nous apprend que lorsque Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, ramena sa sœur à son beau-frère le duc de Bedfort, « y fut faicte grand'joie des Parisiens : si crioit-on *Nouël* par les carrefours où ils passoient. » A-peu-près vers le même temps, lors du sacre de Charles VII à Reims, « tout homme cria *Noël*, et les trompettes sonnèrent en telle manière, qu'il sembloit que les voultes de l'église se dussent fendre. »

Nous concluons de ces faits que le primitif *Nouël*, selon l'ancienne prononciation latine, appartient à l'époque de formation de notre idiome national. Les uns y ont vu une abréviation d'*Emma-nuel* (Dieu avec nous), par suppression des deux premières syllabes, pour avoir un cri de joie populaire vif et dégagé. D'autres le font dériver de *Natale*, le jour natal ou la nativité de Notre-Seigneur ; le patois bourguignon l'avait corrompu en *nau*, *nadau* et *naulet*, expressions qui se retrouvent souvent dans les Noëls de La Monnoie ; les Bisontins disaient *Nouë*, les Picards *noë* ou simplement *no*, etc. Enfin il en est qui le prennent pour synonyme de *nouvel*, en latin *novus*, le nouveau-né par excellence, le nouvel Adam ; c'est ainsi que nos pères disaient encore le *renouveau* pour le printemps, et, dans la Bretagne, on continue à désigner le Christ au berceau sous le nom d'Enfant-Noël [1]. Aucune de ces étymologies ne nous paraît improbable, et peut-être faut-il les voir toutes réunies dans une sorte de synthèse.

Quoi qu'il en soit, le mot Noël fut affecté de bonne heure aux cantiques sur les mystères de la Crèche, et ces compositions naïves ont revêtu trois formes successives : les *proses rimées*, les *farcis* et les *noëls* proprement dits.

II. On appelle *proses*, en liturgie, des cantiques affranchis de toute règle métrique. Régulièrement, elles sont en

[1] *Calendrier eccl. de Bordeaux*, 1858.

Digitized by Google

latin, et, quand on les insérait dans le Missel, elles prenaient le nom de *sequentia*, séquence, ou ce qui suit le Graduel avant l'Évangile. M. d'Ortigue pense que le moyen âge composa quelques proses en langue vulgaire, pour l'instruction du peuple qui n'entendait pas le latin [1]; mais il ne nous en est parvenu aucune, à moins qu'on ne veuille entendre par là des cantiques où le compositeur ait fait bon marché de la rime et de la cadence. Du reste, on voit que l'étymologie du mot prose est une abréviation de *pro sequentia*.

Le Missel romain, qui renferme d'admirables *séquences* pour les fêtes de Pâques, de Pentecôte, du Saint-Sacrement et des Trépassés, n'en a point sur la Nativité; mais il en était autrement dans presque tous les diocèses qui suivaient un rit particulier. Le supplément au *Glossaire* de Ducange nous apprend qu'aux Matines de Noël, on chantait vers le XII[e] siècle, à Cambrai, trois proses latines. Ailleurs on les remplaçait par une cérémonie dont il sera question aux Noëls *farcis*. Ajoutons que presque tous nos vieux encologes, même selon le rit romain, ont une prose attribuée à saint Bernard et traduite en vers français qui sont loin d'être irréprochables. Nous leur préférons une imitation insérée dans un ancien Recueil des Noëls de Langres (date inconnue). En voici le commencement :

Déjà le feu dont la mi-nuit
Se trouve richement peinte,
Verse le sommeil et sans bruit
Roule sur la Terre-Sainte,
Quand, par miracle non pareil,
D'une étoile naquit le soleil.

Saint Bernard avait dit :

Res miranda !
Natus est.... sol de stella :
Sol occasum nesciens,
Stella semper clara.

[1] *Dict. de plain-chant.*— Dans le cas où elles auraient existé, l'Église a dû les bannir de sa liturgie, qui requiert l'emploi de la langue latine.

Digitized by Google

Plusieurs strophes de cette *prose* nous montrent déjà un gracieux mélange de rimes accouplées et de rimes croisées. Or c'est une probabilité qu'il existait alors, — nous sommes toujours au XII[e] siècle, — des cantiques en dialecte vulgaire, et surtout des Noëls, les uns et les autres frappés au coin de ce cachet propre à la Muse gauloise. La rime est chez nous, plus que partout ailleurs, une sorte de produit de terroir. Aussi la retrouve-t-on chez nos poëtes primitifs, tels que Pierre-le-Troubadour. Des philologues vont même jusqu'à en faire honneur à Bardus V, roi des Gaules, de qui nos bardes auraient pris leur nom. Les *Chants populaires de la Bretagne*, par M. de La Villemarqué, nous donnent, à cet égard, d'intéressants détails.

La rime se dessine davantage dans une autre prose d'Abélard, sur la Nativité, dont voici une strophe :

Natura premitur	La nature est vaincue
In partu Virginis ;	Dans l'enfantement virginal ;
Rex regum nascitur	Le Roi des rois prend naissance,
Celans vim Numinis,	Cachant l'éclat de sa Divinité,
Sed rector supernus.	Mais souverain des cieux.

On remarquera l'analogie du texte avec la forme analytique de notre langue, puisqu'on a pu le traduire sans déplacer aucun mot. C'est ainsi que le latin perdit souvent, au moyen âge, sa physionomie de langue transpositive, pour mieux s'identifier avec notre génie national. On pensait en français et l'on écrivait en latin calqué sur la pensée. La basse latinité de cette époque nous en fournirait une foule d'exemples. Citons encore, du XIII[e] siècle, le *Puer nobis nascitur* et le *Votis Pater annuit*, toujours à rimes croisées. Enfin, nous signalerons comme un des morceaux les plus populaires du genre, l'*Adeste fideles*. Ces trois dernières compositions se trouvent, avec la prose *Lætabundus* de saint Bernard, dans la plupart de nos vieux eucologes. M. Didron, rédacteur des *Annales archéologiques*, et M. Félix Clément ont recueilli, de nos

Digitized by Google

jours, les plus belles *séquences* du moyen âge, sur le divin berceau.

Le XI^e^ volume de ces mêmes Annales renferme aussi un mystère-dramatique, tout en latin, de la Nativité. On le jouait dans l'Armorique, au XIV^e^ siècle. Tous les dialogues sont rimés et plusieurs se chantaient sur des airs spéciaux, qui se rapprochaient du plain-chant. D'abord écrits par des moines et des clercs, ces drames furent représentés par eux, et cette circonstance nous explique pourquoi l'idiome vulgaire n'y parut que lorsque les bourgeois prirent part à ces jeux *spirituels*. M. Onésyme Leroy en a donné une histoire consciencieuse. En résumé, ces *proses* et ces mystères ou drames religieux sont un prélude au second type de Noëls qui va s'offrir à nos recherches, et l'on nous pardonnera d'en avoir montré la filiation, au risque de commettre un hors-d'œuvre.

III. Les premières compositions romanes que nous ayons, en fait de Noëls, sont mélangées de latin et ont produit ce qu'on appelle des pièces *farcies* ou simplement des *farcis*. Nous en signalerons une qui date du XIII^e^ siècle et qu'a signée Pierre Corbeil, archevêque de Sens. La moitié de cette pièce est une prose latine et rimée sur l'un des animaux que la tradition populaire a placés dans l'étable de Bethléem. Elle est ordinairement désignée par son début *Orientis partibus*, et se trouve, avec le refrain en vieux français, dans l'ouvrage de M. d'Ortigue, cité plus haut.

Cette composition a servi d'accompagnement, sinon de thême, à une cérémonie bizarre en l'honneur de la Nativité du Christ. On l'a baptisée du nom de *fête des fous*, parce que le peuple s'y abandonnait aux transports d'une gaîté folle, en dédommagement des anciennes saturnales. Dans le principe, l'Église ne jugea point à propos d'interdire ces réminiscences païennes, mais elle ne les tolérait qu'en les épurant au pied de la Crèche, et en leur donnant une autre direction. Cependant il y eut des abus où les clercs se laissèrent parfois entraîner, et plus tard on dut les supprimer. Nous aurions tort,

Digitized by Google

néanmoins, de les juger avec la sévérité d'une civilisation plus raffinée.

Les divers épisodes de la fête des fous se prolongeaient jusqu'au 14 janvier, avec changements de scènes et de *mystères dramatisés*. Les animaux légendaires de Bethléem y jouaient un rôle important. Comme ils avaient réchauffé l'Enfant-Dieu de leur haleine, nos candides aïeux ne pouvaient les oublier, et chacun d'eux avait sa *prose* et sa fête particulière. Leur naïve reconnaissance aimait donc à les associer aux effusions de leur joie ; aussi le bœuf et son compagnon recevaient-ils une véritable ovation les deux premiers jours de la Nativité. Dès que, pour annoncer la cérémonie, un héraut avait crié Noël, « aussitôt, disent les chroniqueurs du temps, le peuple se mettait en liesse. » Puis l'on amenait l'un après l'autre, sous le porche de l'église, les élus de cette fête populaire, auxquels on chantait des couplets *farcis*.

Quelle est, maintenant, leur valeur morale et littéraire ? — Comme moralité, j'y pressens certaines analogies avec les aphorismes de La Fontaine ; témoin ce passage de l'*Orientis* :

Dùm trahit vehicula,
Dura terit pabula.

C'est la devise : « Travail et sobriété. » Elle devrait être, aujourd'hui comme alors, celle de tous les habitants de la campagne. Ils y trouveraient un double élément d'amélioration dans leur sort. — D'un autre côté, il était bien légitime de se livrer aux plus gais transports, puisque les hôtes naturels de l'étable semblaient les partager, et que leur exemple eût fait rougir les indifférents. Denisot a reproduit cette pensée dans ses Noëls, imprimés en 1553. Enfin, quelle leçon d'*humanité* envers les animaux les plus utiles au pauvre peuple, dans les honneurs presque religieux qu'on leur rendait !

Quant au cachet littéraire de ces poésies mixtes, il nous offre cette curieuse progression de notre idiome national, cherchant à évincer la langue latine : d'abord l'élément latin y domine, mais il laisse empiéter sur son terrain ; puis, les

Digitized by Google

deux langues rivales, — la mère et la fille, — y occupent une place à-peu-près égale; en dernier lieu, le français reste maître du champ de bataille, après six siècles d'antagonisme. Citons pour exemple de la phase intermédiaire, un Noël rajeuni par la Renaissance, mais dont l'original datait du vrai moyen âge; il est intitulé : *La joie des bestes à l'advenement de Jésus-Christ* :

Comme les bestes autrefois
Parloient mieux latin que françois,
Le coq, de loin voyant le faict,
S'ecria : *Christus natus est!*

Le bœuf, d'un air tout ébaubi,
Demande : *Ubi? ubi? ubi?*
Et la chèvre, à ce *Tu autem*,
Respond que c'est à *Beth...lé...hem.*

Maistre baudet, *curiosus*
De l'aller voir, dit : *Eamus!*
Et droit sur ses pattes, le veau
Mugit deux fois : *Volo, volo!*

C'est bizarre et moins que poétique, surtout si l'on y joint l'harmonie *imitative* usitée alors au foyer domestique[1]; mais n'oublions pas que ces chants furent créés par les masses d'un peuple encore peu civilisé. Il ne faut pas s'y méprendre : les vrais chants populaires sont l'œuvre successive de plusieurs générations, sans auteurs connus. Cependant à un jour donné survient un *collecteur* qui les met en ordre, les édite et parfois les corrige maladroitement. Après tout, ces Noëls primitifs ne sont pas plus ridicules que les poésies macaroniques dont fut inondée la première moitié du XVII^e^ siècle; et puis, on ne leur contestera pas le mérite de l'originalité et de la sève gauloise qu'on aime à trouver dans les pièces de vers.

[1] Ainsi le *Christus natus est* du coq se chantait d'une voix stridente; le triple *oubi* du bœuf imitait bien son mugissement; le bêlement de la chèvre était rendu par la prononciation chevrotante de Bethléem, etc. Les Noëls de La Monnoie nous en offrent de nombreux exemples.

Digitized by Google

Nous pourrions citer encore, dans le même genre, quelques Noëls de Saboly et du recueil imprimé à Tours, en 1673, chez Poinsot; mais ces compositions appartenant à la littérature moderne, nous nous bornons à les indiquer. Seulement nous ferons observer que l'usage des Noëls *farcis* s'est perpétué jusqu'à nos jours, qu'on les chante en plein XIX^e^ siècle dans les diocèses de Bourges, de Versailles, de Bordeaux, etc.; enfin, qu'ils furent introduits sur une plus grande échelle dans les drames liturgiques de la Nativité, lorsque les bourgeois et le peuple en devinrent les acteurs [1]. Pour compléter ce paragraphe, nous signalerons les processions dramatiques, telles que celles de Béthune, pendant lesquelles on jouait les mystères sur des hourts ou des échafauds, espèces de reposoirs-théâtres. Ces diverses représentations furent surtout en vogue du XIII^e^ au XVI^e^ siècle inclusivement.

IV. Malgré toutes nos recherches, le moyen âge proprement dit ne nous a pas fourni une moisson très-abondante de Noëls; mais nous en passons peut-être et des meilleurs. Si bien que l'on glane, il reste toujours des épis sur le sol. Il est d'autant plus probable que de précieux documents nous ont échappé, qu'aux trois ou quatre siècles qui précédèrent la Renaissance, la fête de Noël était plus populaire que de nos jours; mais outre que notre Bibliothèque publique, — la seule où nous ayons puisé, — est peu riche en recueils de vieux Noëls, nous avons à constater deux autres causes de cette pénurie.

La première, c'est que l'imprimerie n'étant pas encore inventée, il fallait se borner à la ressource des manuscrits et des traditions orales; les livres furent même très-chers de 1450 à l'aurore du XVI^e^ siècle, époque d'enfance et d'essai de la typographie; par conséquent, les livres étaient aussi rares que le peuvent être des objets de luxe.

La seconde nous semble tenir à la dureté native de nos plus anciens monuments littéraires, tout imprégnés de tudes-

[1] Par exemple, à Saint-Malo et à Dieppe. (Ch. Nisard.

Digitized by Google

que, et au croisement des divers patois qui, morcelant le roman rustique, se localisaient dans les provinces de France. Pas plus que la langue vulgaire, ils n'avaient encore de formes bien arrêtées. Mais une fois que le glossaire de ces nombreux idiomes fut constitué et que l'imprimerie eut multiplié ses tirages en les simplifiant, ces deux causes, à l'inverse des précédentes, se prêtèrent un mutuel secours. Aussi le XVI^e^ siècle, par lequel nous allons terminer cette Étude, combla-t-il les lacunes du moyen âge en reproduisant ses travaux. Le *Manuel du libraire* mentionne une quinzaine de recueils de cette époque, la plupart intitulés : « Noëlz nouveaulx, ou nouvellement composéz. » Toutefois leur facture montre qu'ils ne sont en partie que d'anciennes compositions rajeunies. D'ailleurs leur titre même suppose la préexistence de celles-ci.

Beaucoup d'autres recueils de ce genre sont énoncés dans la splendide publication : *Moyen âge et Renaissance*.

Ce n'est pas que ces chants populaires ne soient, en somme, fort médiocres : le goût littéraire n'était pas encore formé; on se contentait d'être simple, et parfois on tombait dans une naïveté triviale. Cependant nous découvrirons des perles enfouies dans ces débris d'un autre âge.

Mais comment en a-t-il jailli une telle profusion de Noëls ? C'est demander le secret de leur popularité. Or, voici ce que nous dit à cet égard M. l'abbé Artaud [1] :

« Ce cantique, d'un genre simple, familier et naïf, excitait un engouement d'autant plus vif qu'il répondait à un besoin général, et que le peuple voyait s'y refléter, dans sa langue maternelle, l'objet de ses croyances et la nature de son intelligence. Car les dialectes romans s'étant peu à peu transformés en idiomes provinciaux, le Noël prit une physionomie analogue au caractère, aux usages, au tour d'esprit des habitants pour lesquels il était composé, se modifiant, toutefois, selon le mouvement des mœurs et la marche des

[1] *Dictionn. de plain-chant.*

Digitized by Google

idées, mais conservant au fond ce cachet de terroir qui constituait son individualité propre. »

Le XVI[e] siècle nous offrira donc deux sortes de recueils : des Noëls patois, — ce sont les plus nombreux, — et des Noëls français.

Les patois de France, dit M. Mary-Lafon, se divisaient en deux familles aussi tranchées que les races qu'ils représentaient : celle des patois méridionaux parlés par la race Gallo-romaine, — et les dialectes du Nord. La Loire établissait la ligne de démarcation entre la langue d'*oïl*, celle des trouvères, et la langue d'*oc*, que parlaient les troubadours. Au sud de la Loire, douze dialectes principaux, dont les plus riches en Noëls sont : le Languedocien, le Provençal, l'Auvergnat, le Limousin et le Poitevin ; nous distinguons au nord le Bourguignon, le Bisontin, le Breton.

Il est impossible de citer, même par de courts extraits, le répertoire ou plutôt les collections des noëls patois : ce serait un travail de trop longue haleine, et puis, il faudrait un lexique pour les comprendre. Cependant, nous ne pouvons résister au désir de faire connaître, traduit en français, un vieux Noël breton, qui ne manque ni de verve poétique, ni de couleur locale :

« N'y a-t-il pas en ces lieux un petit enfant couché dans une crèche, un petit enfant couvert de pauvres langes et qui sourit endormi ? — Prends ton repos, doux oiseau du ciel ! Prends ton repos en attendant la croix.

» Le Foloët n'a pas toujours eu son église de granit ciselé, comme on cisèle l'or à la ville, et nos pères n'offraient point en sacrifice l'Enfant-Noël caché sous l'azyme.

» Dans la forêt, au carrefour du vieux chêne, on voit encore sur quatre pierres moussues une grande dalle grise.

« Sur la dalle grise est une rigole d'où ruisselait le sang des captifs, souvent même de la jeune vierge et de l'enfant innocent.

» Frappe ! disait l'homme des chênes ; frappe ! — Mais pour satisfaire pleinement le ciel, il faudrait, ô druide ! un

Digitized by Google

sacrifice impossible : humain, parce que l'homme est coupable; divin, parce que c'est sur le rang de l'offensé qu'on mesure une offense, et l'offensé, c'est Dieu !

» Noël ! Noël ! pauvres condamnés ! L'impossible est accompli. Gardez vos fils, pauvres mères; c'est Dieu qui donne le sien.

» Il est là, le petit enfant, couché dans sa crèche; le petit enfant couvert de pauvres langes et qui sourit endormi.... Prends ton repos, doux oiseau du ciel, prends ton repos en attendant la croix ! »

Passons aux Noëls français du XVI^e^ siècle et aux compositions qui s'y rapportent.

V. Il est bon de prévenir d'abord que ceux de la renaissance, comme leurs aînés du moyen âge, étaient moins faits pour être chantés à l'église que dans les veillées en famille. Quelques-uns même se chantaient à la Cour, et, sous le voile des langes du Christ, nos aïeux transformèrent parfois ce cantique en ballade ou en joviale chanson. Du reste, tout s'y trouve : géographie, statistique, instruments de musique, ustensiles de ménage ou d'agriculture, évènements nationaux, personnages contemporains, enfin, scènes de mœurs entre des bergers et des bergères, mais où l'on aurait tort de chercher l'intrigue des pastorales exclusivement profanes. Il y avait donc, à côté du Noël *religieux*, le Noël *regal*, le Noël *politique*, et le Noël *badin* ou *villageois*. Les deux intermédiaires furent surtout en vogue pendant le siècle de Louis XIV. Quant au dernier, c'est une des sources les plus abondantes de nos vieilles traditions domestiques et locales.

M. Th. Bélamy a très-bien exposé la part d'intérêt qui s'attache à ces diverses pièces, dans la préface de sa nouvelle édition des Noëls bisontins : « Abstraction faite, dit-il, de l'originalité parfois piquante de leur forme..., ils se recommandent avant tout par un genre de mérite qui ne saurait échapper à l'observation la plus superficielle et par lequel s'explique leur succès toujours croissant auprès des lecteurs

Digitized by Google

de toutes les classes : nous voulons dire la peinture fidèle de mœurs et de caractères primitifs dont l'empreinte va s'effaçant chaque jour davantage. A ce titre, leur popularité ne saurait manquer de s'accroître par la succession des temps ; et ces naïves productions, qui égayaient les soirées de famille de nos aïeux..., offriront certainement un jour à l'observateur, au peintre de mœurs locales, à l'histoire même, de curieux mémoires à consulter. »

Nous avons nommé tout à l'heure le Noël badin ou villageois. Pour n'en être pas étonné, il faut tenir compte des circonstances où ces cantilènes furent composées, et du lieu où elles se chantaient. Citons à ce propos les judicieuses réflexions de M. Fertiault, dans son introduction aux Noëls bourguignons : « Plusieurs d'entre eux sont, non pas un but, mais un moyen; c'est-à-dire, que le Noël vient tout simplement en aide à la célébration de la fête que son nom désigne.... Et pour se faire l'idée la plus juste possible de la portée et de l'importance de ces hymnes vulgaires, il n'y a qu'une seule chose : c'est de voir les lieux où ils se chantent. Vous vous êtes peut-être imaginé que les nefs des églises retentissaient du bruit de ces couplets monotones, de ces pléonasmes habillés en refrains? Erreur profonde dont il vous faudra sortir. Ces refrains, ces couplets monotones, ces Noëls enfin, se chantent non pas dans les églises...., mais chez soi, au coin du feu, principalement sous le vaste manteau des cheminées villageoises, en groupes toujours nombreux de voisins et d'amis, et à côté de marrons, de vin blanc, etc. »

Étienne Pasquier, célèbre jurisconsulte du XVI^e^ siècle, a consigné ces traditions populaires dans ses *Recherches sur la France*. « En ma jeunesse, dit-il, c'estoit une coutume que l'on avoit tournée en cérémonie, de chanter tous les soirs, presque en chaque famille, des Noëls qui estoient chansons spirituelles en l'honneur de Notre-Seigneur. »

Cet écrivain nous semble avoir bien saisi la physionomie de ces Noëls hybrides, en les appelant des *chansons spiri-*

Digitized by Google

tuelles. Encore ne leur accole-t-on cette épithète que par faveur, puisqu'on aurait peine à y surprendre parfois le moindre sentiment de piété. Étaient-elles plus chrétiennes dans l'intention des auteurs? Question délicate et dont la solution, d'ailleurs, n'importe guère à notre Étude.

Dans son *Cours d'archéologie*, M. l'abbé Godard fait observer que « ces chants s'exécutèrent dans la rue, au coin du foyer, durant la veillée joyeuse, plutôt qu'à l'intérieur des églises. » Il ajoute ces réflexions, bonnes à retenir : « Les populations des siècles précédents, si l'on excepte les gens lettrés, entendaient, sans avoir la tentation de rire, ce qui nous paraît plat ou voisin de la bouffonnerie. Et même cela est vrai, de nos jours, pour les habitants des campagnes où l'on chante, non les cantiques les plus surannés, mais au moins les vieux Noëls, qui ne leur cèdent pas toujours en trivialité... Le peuple ne s'en offense point et ne semble pas même le remarquer. » Nous avons eu l'occasion de constater cette *bonne foi* dans plusieurs paroisses de la Gironde.

Des causes secondaires ont accru la popularité de ces chants : c'étaient les coutumes traditionnelles qui, rayonnant autour de la fête du 25 Décembre, lui empruntaient ses Noëls. Ainsi, en Normandie, en Bourgogne, en Provence, les Hautbois de l'Avent, sorte de ménétriers, parcouraient les rues et les villages en jouant des couplets naïfs, durant les quatre semaines préparatoires à cette fête. — Dans le Limousin, le Poitou et autres contrées, on allumait la souche consacrée, au chant des plus gais refrains. — A Aix, les indigents eux-mêmes chantaient des Noëls pour implorer la pitié des riches au nom du Dieu qui naquit pauvre pour l'amour de nous. Ailleurs, on jouait, en ce jour, des pastorales commémoratives, et partout encore on s'y livre aux joies des réveillons, avec assaisonnement de cantilènes plus ou moins dévotes. — Nous ne pouvons indiquer ici toutes les pratiques originales que le Noël domine ou résume, comme expression de l'enseignement populaire; mais on comprend qu'à raison de son heureuse influence, il ait acquis partout le droit de

Digitized by Google

bourgeoisie et la place du meilleur ami au foyer de la famille.

VI. Clément Marot est l'un des plus anciens poètes français du XVI[e] siècle qui ait chanté la Nativité [1]. Il a écrit sur ce thême une ballade et une chanson. Ces deux compositions nous semblent assez faibles de style et de pensée, quoiqu'elles aient de la couleur locale. Voici le premier couplet de la seconde :

Une pastourelle gentille,
Et un bergier, en un vergier,
L'autre-hier, en jouant à la bille,
S'entredisoient pour abrégier :
Rogier
Bergier !
— Legière
Bergière !
C'est trop à la bille jouë :
Chantons Noë ! vive Noë !

Cette chanson a fourni à Bernard de la Monnoie le type de son IX[e] Noël, où il fait intervenir, avec tant de bonhomie, le curé de Plombières. Du reste, il ne faudrait pas juger Clément Marot sur un couplet de circonstance. Un écrivain de goût, M. Francis Wey, a dit de lui : « Le plus ancien des poètes de la renaissance est le moins suranné et le plus intelligible. Il reste français en luttant contre les excès de la Muse antique. »

A-peu-près vers le même temps (1520), parurent « les Noëlz nouvellement composez à l'honneur de la Nativité de Nostre-Saulveur Jésu-Christ [2]. » Puis, en 1539, « un chant natal contenant sept Noëlz, avec un mystère de la Nativité, par personnaiges [3]. »

On le voit : on jouait encore des drames religieux, mais non plus *farcis* de latin, comme au moyen âge. Notre langue

[1] Édit. Roville, à Lyon.
[2] Lyon, chez Claude le Nourry.
[3] Ib., chez Sébastien Gryphius.

Digitized by Google

nationale s'émancipait partout. Elle sortait des bégaiements de l'enfance pour se parer des atours d'une jeunesse virile ; et, tandis que l'unité française, consommée depuis Louis XI, achevait de triompher des dialectes, Rabelais, Montaigne, Amyot et les poètes de la cour de François Ier, ouvraient, à notre littérature, de nouveaux horizons.

Contemporaine de toutes ces illustrations, Marguerite de Valois composa, en 1545, d'après le *Chant natal* précité, une comédie *spirituelle* sur la naissance du Christ. Pour en donner une idée, nous citerons son Noël paraphrasé du *Gloria in excelsis :*

Gloire soit au Dieu des dieux,
Et d'icelle qu'il remplisse
Tous les cieulx et les haults lieux
Ordonnés pour son service.

Paix soit au monde ici-bas,
Et la terre en soit si pleine
Que l'on change tous les débats
En volonté souveraine.

Aux hommes créés de toi,
En ceste heureuse journée
Soit, avec ton amour et foi,
Bonne volonté donnée.

Peut-être trouvera-t-on que nos citations laissent à désirer... Mais nos poètes primitifs ne pouvaient égaler ceux du XVIIe siècle, et leurs œuvres doivent être plus étudiées comme documents d'histoire littéraire que comme vrais modèles de littérature. D'ailleurs, la poésie du Noël, dit M. Charles Nisard, doit conserver toute la naïveté des anciens drames ou mystères de la Nativité, et ceux qui la voudraient plus ornée, n'entendent pas le génie de ces compositions, dont toute la beauté est la simplesse, dont tout l'art sera l'absence même de l'art. Nous ne connaissons rien, à ce point de vue, d'aussi gracieux que le Noël suivant, qui remonte au règne de Louis XII, et qu'une foule de diminutifs relèvent agréablement :

Digitized by Google

Noël nouvelet, Noël chantons icy;
Dévotes gens, rendons à Dieu mercy;
Chantons Noël pour le roi nouvelet:
Noël nouvelet!
Noël chantons icy.

Quand m'esveilly et j'euz assez dormy,
Ouvris mes yeux, vis un arbre fleury
Dont il issit un bouton vermeillet:
Noël nouvelet!
Noël chantons icy.

Quand je le vy, mon cœur fust resjouy,
Si grand'clarté resplendissait de luy,
Com' le soleil qui luit au matinet:
Noël nouvelet!
Noël chantons icy.

D'un oysillon après le chant j'ouy,
Qui aux pasteurs disait: Partez d'icy;
En Bethléem trouverez l'aignelet:
Noël nouvelet!
Noël chantons icy.

En Bethléem Marie et Joseph vy;
L'asne et le bœuf, l'enfant couché parmy;
La creiche estoit au lieu d'un bercelet:
Noël nouvelet!
Noël chantons icy.

Nous supprimons les derniers couplets de ce cantique, parce qu'ils se rapportent plus spécialement à l'adoration des Mages, et à la Présentation de Notre-Seigneur (2 Février); mais qu'on nous permette de citer encore le refrain, si plein de mignardise, du Noël : *Marie en Bethléem s'en va*, qui nous rappelle l'époque de Ronsard :

Marie m'amye,
Vous êtes si saincte et jolie,
Que chacun pour vous chante Nau,
Nau, Nau!
Que chacun pour vous chante Nau.

Digitized by Google

Un autre dit :

Chantons Nau autant de fois
Qu'il y a de feuilles ès bois,
Et d'herbes florles
Dedans les prairies.

Voici maintenant quelques strophes d'un Noël en quinze couplets qui se rapproche de la grande poésie :

Heureuse nuict, en beauté plus que rare,
Tu voy Marie en toy, qui se prépare
Sur l'heure et poinct de son enfantement.
Or, dy-moy donc, ô nuict, dy-moy comment,
Toute ravie, en terre elle s'incline
Pour adorer ceste essence divine.

Unique nuict, oh! quelle jouissance!
Quel vray bonheur! quelle resjouissance!
Voir le Petit à sa mère riant;
La mère aussy l'adorant et priant.....
O vœux sacrés à l'enfant acceptables!
O doux souris à la mère agréables!

. . . . . .

Tu fus présente à ce chant angélique,
Je dy ce chant du tout[1] évangélique
Annonçant l'heur de cest enfantement.
Dy-moi la joie et le contentement
Que tu reçois, lorsque tu peux entendre
Le premier cri de ceste enfance tendre.

Tu l'as donc veu, ô nuict, ce grand miracle :
L'enfant sortir du sacré tabernacle,
Comme l'époux paré de son pourpris;
Enfant aymé, auquel le Père a pris
Tout son playsir et sa resjouissance,
Et néanmoins ils sont de mesme essence.

[1] Tout-à-fait, entièrement.

Digitized by Google

Dy-moy comment chascun pasteur s'assemble :
Dy comment tous, d'un grand accord ensemble,
Ont entrepris de l'aller visiter.
Nuict, saincte nuict, veuille-moy réciter
Et les propos et cantiques de joye
Qu'ils ont chantés sainctement par la voye.

Ce Noël est extrait du recueil composé par Denisot, comte d'Alsinois, sous le titre de *Cantiques du premier advènement de Jésus-Christ*. Ces cantiques, au nombre de 13, dont quelques-uns ont jusqu'à 20 et 30 couplets, sont en général très-bien réussis, et s'enchaînent les uns les autres de manière à former un petit poème. Nous regrettons de ne pouvoir citer du même auteur :

D'où vient qu'en ceste nuitée.....

et

Comme la vermeille rose.....

mais nous craindrions de dépasser les bornes d'un simple Mémoire, et nous renvoyons aux sources déjà indiquées ceux de nos lecteurs qui voudraient des notions plus étendues. Toujours est-il que les Noëls en langue vulgaire et en patois ont surtout exercé la verve poétique de nos ancêtres, à partir de la renaissance; mais nombre de collections postérieures n'en sont que des réminiscences, des imitations plus ou moins heureuses, malgré leur titre de *Noëls nouveaux*. Ce sont plutôt, avons-nous dit, des Noëls rajeunis. Nous ferons pourtant exception en faveur de ceux qu'ont signés, au XVII^e^ siècle, Bernard de la Monnoie, François Gauthier et Saboly.

Quant aux compositions analogues, qui datent de ces dernières années, leur style plus châtié laisse encore regretter la suave naïveté des bons vieux temps. Puissions-nous en avoir imprégné ces humbles pages, et provoquer une étude plus sérieuse sur les Noëls si intéressants du siècle de Louis XIV!

Digitized by Google

RÉPONSE A LA 9me QUESTION

DU

PROGRAMME DE LA 5me SECTION

Par M. Adolphe LEBLOND [1]

Professeur de Littérature

9e QUESTION. — *La poésie est-elle réellement dans une période de décadence? — Et, s'il en est ainsi, quelle est la cause qui l'y a amenée?*

MESSIEURS,

La poésie est-elle réellement dans une période de décadence? Telle est la question portée au numéro 9 de votre programme, et dont la solution, quelle qu'elle soit, favorable à la décadence ou au progrès, est faite pour intéresser tous les esprits cultivés, pour qui la littérature n'est pas un vain mot, mais l'expression réelle des sociétés. Avant d'examiner

[1] Le jeune professeur qui fit entendre cette lecture à la 5e section, dans sa séance du 21 Septembre, a été le premier de nos collègues dont nous ayions eu à déplorer la perte. Deux mois s'étaient à peine écoulés depuis la Session, lorsque Adolphe Leblond cessa de vivre.

(*Note du Secrétariat général.*)

Digitized by Google

à fond cette question, il importe de jeter un coup-d'œil rapide sur ce qui fait l'objet même du débat; il est nécessaire de s'entendre sur la nature de la poésie.

Poésie veut dire *création;* on peut donc établir dès le début que la poésie se distingue des autres branches de l'intelligence humaine par le pouvoir qu'elle a de donner comme une nouvelle vie à des faits, à des lieux ou à des personnages imaginaires. Tandis que le mathématicien se contente d'examiner les rapports les plus rigoureux qui existent entre les nombres et toutes les formes de l'étendue, tandis que le savant, physicien, chimiste ou naturaliste, s'élève par l'induction, mais par la seule induction, à la connaissance des lois de la nature, quand l'historien, armé de patience, soumet les siècles passés à une critique longue et minutieuse pour en faire un récit dont le premier mérite sera l'exactitude, quand tous enfin, à l'aide du raisonnement et de la mémoire, et sans pouvoir franchir les bornes d'une méthode inflexible, marchent lentement à la conquête du vrai et du juste, le poète poursuit un autre but, je me trompe, il s'y élance de lui-même et sans effort; il ne marche plus, il vole; le vrai et le juste sont insuffisants pour lui, s'il ne sont revêtus d'une certaine splendeur qui s'appelle le beau. Du reste, la poésie peut se manifester sous mille formes; elle n'est pas nécessairement assujettie à un rhythme quelconque; c'est une inspiration qui varie selon la nature intellectuelle de celui qui la possède. Le romancier est poète aussi bien que le poète lyrique; le musicien est poète, le peintre est poète, et, si l'on voulait m'accorder qu'il suffit, pour que la poésie existe, qu'un sentiment vrai soit exprimé avec énergie, de manière à parler fortement à l'imagination, je dirais de la poésie qu'elle appartient à tous, puisque tous ont la faculté de sentir et de manifester leurs sentiments par la parole et par le geste.

Les Grecs, qui ne séparaient pas la musique de la poésie, et qui possédaient une langue magnifique entre toutes, variée comme leur climat et le pays qu'ils habitaient, furent naturellement amenés à imaginer, pour le besoin du chant, des lois

Digitized by Google

qui leur étaient plus faciles qu'à tout autre peuple, et dont l'ensemble constitue le rhythme poétique. Les Romains, imitateurs des Grecs, adoptèrent, sans le modifier, cet ensemble de lois, et les peuples modernes, dont la poésie fut aussi, à l'origine, une imitation de celle des Grecs et des Romains, ne crurent pas devoir la dégager de ces entraves d'ailleurs plus apparentes que réelles, et perpétuèrent, pour l'expression de leurs passions dans le drame, dans l'épopée ou dans l'ode, la loi d'un langage harmonieux, sonore, fait pour flatter l'oreille.

Ce qui distingue donc, à un point de vue plus restreint, les poètes des autres hommes, c'est la facilité qu'ils ont de trouver dans leur langue naturelle de plus amples ressources de précision et d'harmonie, c'est le don de revêtir leurs pensées d'un style plus riche, plus varié, plus enchanteur. Cette facilité née avec le poète, se développe évidemment par la culture de l'intelligence, par l'étude des poètes qui l'ont précédé et de l'idiome dont il veut se servir. Mais il est clair que cette étude, pour être profitable, ne doit avoir d'autre direction que celle qui se présente d'elle-même à notre esprit; cette étude n'est pas l'essence de la poésie, elle n'en est que l'accessoire, l'instrument; elle doit répondre à un besoin ou à une fantaisie réelle de celui qui la fait; dans aucun cas elle ne saurait être imposée directement ou indirectement. Ce que nous disons ici détruit la fausse théorie des poètes du siècle dernier, pour qui l'étude, la mémoire, le procédé, le mécanisme étaient tout, l'inspiration, rien. Il suffisait alors de calquer (c'est le mot exact), de calquer Corneille, Molière ou Racine pour mériter le nom de poète; on s'enfermait dans leurs pensées et leurs expressions, et l'on croyait avoir bien fait. De là cette admiration exclusive pour certains noms, ce besoin d'un centre littéraire où devait se consacrer toute gloire, ce mépris pour toute œuvre quelle qu'elle fût, qui n'était pas née, qui ne s'était pas produite à Paris.

Étrange erreur! comme si la poésie n'était pas partout, sur les cimes majestueuses des montagnes, près des ruisseaux

Digitized by Google

aux ondes frissonnantes, sur le bord des grands fleuves, dans le doux vallon silencieux, partout, en bas comme en haut, à l'Est et à l'Ouest, au Nord et au Midi ! C'est donc en vain, ô puissante nature, que tu as prodigué tes trésors à notre beau pays ! c'est en vain que, loin de la Seine, tu as jeté au milieu de riantes campagnes la Garonne, la grande Garonne comme disait Tibulle et la Loire aux ondes paisibles, et le Rhin et le Rhône impétueux, et ces rivières innombrables qui portent en tous lieux la vie, l'abondance et la joie ! C'est donc en vain aussi que l'Océan vient battre nos côtes de ses flots retentissants, et qu'au Midi, les Alpes et les Pyrénées, barrières gigantesques de la France, élèvent jusqu'au ciel leurs sommets couverts de neiges éternelles !

Non, Messieurs, Paris, malgré toutes ses merveilles, ne renferme pas en lui toute la poésie ; à côté des grands noms qui, de cette ville, rayonnent sur toute la France, combien d'âmes, jeunes et désireuses de gloire, pleines de vagues tristesses et d'affections profondes, trouveraient d'admirables accents dans les sentiments qui les agitent, si un public plus nombreux formait un écho plus sonore à leurs chants ! Les poètes ne chantent que pour être entendus. A quoi bon exprimer sa joie, ou son amour, ou sa colère, si nulle oreille humaine ne doit recevoir la confidence de ces sentiments ? Si le poète devait vivre dans une solitude absolue, jamais il ne tenterait de retracer ses pensées au moyen de la parole ; la parole est insuffisante à exprimer ce qui tourmente le cœur ou l'imagination.

Ainsi la poésie est universelle ; la poésie est éternelle. Elle est née le jour où le premier homme jeta un regard étonné sur les splendeurs qui l'entouraient ; elle mourrait, si l'humanité devait mourir. En Grèce, elle jette dans la tragédie ses rayons les plus éclatants ; à Rome, chez un peuple belliqueux qui savait surtout soumettre les autres peuples, leur imposer, comme dit Virgile, les conditions de la paix, épargner les vaincus et triompher des superbes, vous la retrouvez encore : elle s'est pliée au génie des Romains. Il n'y a plus de

Digitized by Google

dithyrambes à chanter en l'honneur de Bacchus, il n'est plus nécessaire d'ajouter à des chœurs des dialogues faits pour inspirer la terreur et la pitié. Le Romain se plairait peu aux jeux du théâtre; c'est à peine s'il sourit aux comédies de Térence, il lui faut une poésie plus sévère et en quelque sorte plus substantielle. La poésie didactique est la seule qui convienne à sa nature, où la raison l'emporte sur l'imagination; Horace lui enseigne la morale et le goût dans ses épitres et ses satires; Lucrèce, disciple d'Épicure, ajoute les séductions de son style aux séductions des doctrines de son maître; Virgile, moins philosophe que Lucrèce, se fait le poète de la campagne; nous les savons tous par cœur, Messieurs, ces admirables géorgiques, magnifique panorama des travaux les plus vulgaires, ennoblis par tous les enchantements du génie. Plus tard Juvénal fait entendre sa voix irritée; c'est un grand poète encore que Juvénal, malgré son culte pour l'hyperbole. Il est fatigué d'entendre chanter sans cesse par les Cotins du temps l'antre de Vulcain, les roches d'Eolé, Mars, Eaque, Monychus,

> Et les vents, et les flots, et les dures tempêtes,
> Qui sont de chaque auteur la banale chanson,
> Et l'éternel refrain des marbres de Fronton.

Nous aussi, ajoute-t-il,

> Nous aussi, nous avons, autrefois, à l'école
> Tremblé sous la férule et chéri l'hyperbole :
> Nous avons à Sylla donné plus d'un conseil,
> Lui vantant les douceurs d'un paisible sommeil.
> Ah! ce serait sans doute une étrange folie,
> Quand tous font à l'envi métier de poésie,
> D'épargner un papier qui doit bientôt périr.

Je voudrais, Messieurs, continuer cette énumération des grands noms de la littérature latine, rappeler à vos souvenirs d'autres poètes, Phèdre, ce fabuliste si plein d'élégance, qui serait le premier de tous, si nous n'avions La Fontaine,

Digitized by Google

Catulle, Tibulle, Properce, dont la perfection est inimitable ; à mon grand regret la liste serait trop longue de ces génies immortels qui furent les précurseurs des nôtres ; je dois arriver rapidement à l'examen de la littérature française, dont il s'agit en ce moment.

Laissez-moi vous rappeler ici quelques vers d'Horace : « A l'exemple des feuilles, ornement de la forêt, qui tombent, la plus ancienne entraînant les plus récentes, à mesure que va l'année à son déclin, les mots d'une langue arrivent à la caducité, l'un poussant l'autre... ; ils ont leur jeunesse, ils ont leur âge mûr, ils meurent à leur tour... » Eh bien ! il en est des diverses formes de la poésie, comme des mots qui composent une langue, comme des feuilles dont l'arbre se revêt à chaque printemps. Les feuilles s'envolent, et vous verrez bientôt l'arbre reverdir et vivre d'une vie nouvelle ; les mots disparaissent, et la langue survit, s'enrichissant chaque jour ; la poésie se transforme, mais elle ne meurt pas. Au seizième siècle, en France, elle imite l'antiquité ; c'était l'époque des guerres d'Italie et de la Renaissance, on sortait du chaos du moyen-âge, et tout-à-coup s'offraient à l'admiration des esprits cultivés les chefs-d'œuvre de Sophocle, d'Euripide, des poètes lyriques de la Grèce, c'était une sorte de beau idéal qui attirait à lui irrésistiblement tout ce qu'il y avait de grand et de noble à cette époque. Ronsard, Baïf, Jodelle, parlent grec et latin en français ; il ne faut pas s'en étonner, ils cèdent à la première ardeur d'une passion irréfléchie ; leur jeunesse s'est enthousiasmée à la parole de ces maîtres illustres qui leur expliquaient le grec au collége de France. Malherbe arrive ; c'est l'aube du dix-septième siècle, le rêve est fini, les grands engouements sont passés, un nouveau jour va se lever sur une société plus calme et plus régulière. Régnier proteste en vain ; Malherbe fait taire Régnier, Malherbe prépare Racine et Boileau. Qu'est-ce que la poésie du dix-septième siècle ? C'est la poésie d'une grande nation lasse (et je ne l'en blâme pas) des querelles religieuses et des luttes politiques. Il faut à cette nation, en attendant

Digitized by Google

d'autres luttes et d'autres querelles, en attendant la philosophie du dix-huitième siècle et les évènements qui suivront, il lui faut le repos. Louis XIV succède à la Fronde, il porte à son apogée la puissance et la splendeur de la monarchie, et autour de lui tous les grands esprits deviennent ses auxiliaires. Bossuet prêche le Christianisme et ne trouve aucun contradicteur, avec l'adoration du Christ il prêche l'*adoration* de la royauté. Boileau, d'un ton moins solennel, fait justice du mauvais goût, des mauvaises doctrines, des imitations exagérées. L'antiquité a gardé tout son prestige ; mais on ne la copie plus, on ne fait plus que s'en inspirer. Racine écrit Phèdre, Britannicus, Athalie ; Corneille prodigue les chefs-d'œuvre de son génie, Le Cid, Cinna, Polyeucte, Don Sanche, Rodogune ; c'est un romain, mais c'est aussi un français ; romain par le caractère, français par le talent. Molière se place à la tête des poètes comiques de tous les temps : Plaute excellait dans la bouffonnerie, Térence dans l'élégance ; notre poète est plus élégant que Térence est plus bouffon que Plaute. Il écrit de la même main : *Le Malade imaginaire* et *L'École des Femmes*, *Les Fourberies de Scapin* et *Le Misanthrope*.

Je n'insiste pas, Messieurs, sur le dix-septième siècle ; j'ai hâte d'arriver au siècle de Voltaire. Je le jugerai seulement au point de vue de la poésie. Au dix-huitième siècle, la poésie existe toujours (je l'ai déjà dit : elle est immortelle), mais elle a cessé de se manifester. Les tragédies de Voltaire sont écrites avec élégance ; on y retrouve l'inspiration d'un esprit qui voulait être universel, mais c'est une inspiration plus philosophique que vraiment poétique. Ses tragédies sont des armes de guerre, et ma conviction bien arrêtée est que la poésie doit vivre de sa propre vie, comme la peinture, comme la musique, comme tous les arts. Il ne m'appartient pas, qui que vous soyez, de vous blâmer de vous faire les apôtres d'idées nouvelles ; soit que vous ayez en politique, en philosophie, en morale, les opinions et les principes que vous croyez admissibles par votre raison, soit que vous les défendiez ou

Digitized by Google

propagiez par tous les moyens possibles, par le discours, par le livre, par le pamphlet, si vous voulez; mais laissez la poésie fleurir à l'écart, la poésie, *mens divinior*, inspiration divine donnée à l'homme comme une consolation dans sa douleur et comme un nouveau rayon dans sa joie. Voltaire n'a réussi que dans l'épître, dans la satire, le conte et les genres légers. Il a été spirituel et gracieux, et par cela même il a été supérieur à ses contemporains : voilà tout. Que dirai-je de ses contemporains et de ses successeurs, des Crébillon, des Lefranc de Pompignan (je cite les plus illustres)? Que dirai-je surtout de l'école poétique qui commence à Louis XVI et finit avec le premier empire? Hélas! Messieurs, justice a été faite de ces prétendues compositions littéraires. Qui connaît, autrement que pour les avoir entendu nommer ou pour en avoir lu quelques fragments dans des choix de lectures à l'usage de la jeunesse, toutes ces tragédies, toutes ces héroïdes, tous ces poèmes descriptifs qui remplissent la fin du dix-huitième siècle? Si quelques talents sont entourés d'un certain prestige, ils le doivent à la pitié qu'inspirent leurs malheurs. Gilbert meurt a l'hôpital, en laissant sur son grabat quelques stances plaintives, et ce sont ces stances qui sauvent son nom de l'oubli. Gilbert avait moins de talent que Dorat ou Colardeau; le style de ses satires manque de fermeté, les idées qu'il y exprime sont presque toutes fausses et injustes, et ses héroïdes sont plus ennuyeuses que des madrigaux. Malfilâtre doit sa réputation à des circonstances à-peu-près semblables : c'était un versificateur correct et très-froid. Roucher va porter sa tête sur l'échafaud d'André Chénier, et le nom de son œuvre survit, quoique personne ne l'ait lue. Cherchez partout, Messieurs, épuisez la liste des écrivains, vous ne trouverez pas un poète. Gresset montre quelque talent dans la comédie; Parny, un peu plus tard, écrit de gracieuses élégies, mais tout cela est dépourvu de force et de grandeur.

Passons par-dessus Delille et Marie-Joseph Chénier, et arrivons au dix-neuvième siècle, celui auquel je me fais gloire d'appartenir, parce qu'il a tout renouvelé et parce

Digitized by Google

que nous marchons dans une voie éclatante qui, si elle n'est pas encore la vérité, nous y conduit insensiblement. La poésie est-elle morte à une époque qui a vu naître Mme de Staël, Châteaubriand, Lamartine, et notre maître à tous, Victor Hugo? Croyez-vous que je m'inclinerai devant l'arrêt de quelques rhéteurs, parce que ces hommes-là, au lieu de s'inspirer d'Aristote et de Longin, et de tous les auteurs de traités didactiques, en y comprenant Laharpe et l'abbé Lebatteux, ont été échauffer leur génie à d'autres foyers, parce qu'ils ont fait à la France une nouvelle langue plus riche, plus sonore, plus harmonieuse, plus libre, en un mot, que l'idiome aujourd'hui impuissant de siècles qui ne sont plus? Ah! sans doute, autant qu'un autre, j'apprécie les services rendus par chaque poète à notre langue et à notre littérature; mais, si j'estime Boileau, si j'aime Racine, je ne crains pas d'avouer que j'*adore* les poètes plus nouveaux qui me révèlent mes propres impressions et qui sondent, d'un regard hardi, tous les mystères de mon être psychologique. Si le principe d'autorité était nécessaire au dix-septième siècle, le principe de liberté est indispensable au nôtre. La poésie contemporaine, au lieu de jeter un regard en arrière, a fraternisé avec tous les progrès : progrès moraux, progrès scientifiques, progrès industriels. Elle a déployé de larges ailes, et des sommets qu'elle a atteints, elle a dit à l'homme : Crois et espère, la société n'est pas en décadence; il en est de la société comme du soleil, qui se voile parfois de nuages, mais qui finit par reparaître plus brillant.

Digitized by Google

MÉMOIRE

SUR LES

IDIOMES DU MIDI DE LA FRANCE

EN GÉNÉRAL

ET SUR CELUI DU CENTRE DE LA GUIENNE EN PARTICULIER

GRAMMAIRE & GLOSSAIRE

Par M. Aug. DU PEYRAT

Membre de l'Institut des Provinces, Inspecteur de la Société française d'Archéologie, &.

18e QUESTION. — *De la création et de l'utilité des glossaires spéciaux aux diverses provinces anciennement comprises dans la duché d'Aquitaine.*

Digitized by Google

DÉPARTEMENTS

où l'on parle le provençal, le languedocien et le gascon.

		SUPERFICIE en HECTARES.	POPULATION		
	1° PROVENÇAL.				
DÉPARTEMENTS	du Var.	725,580	318,000		
	des B. et des H.-Alpes.	1,298,576	286,000		
	des Bouches-du-Rhône.	601,960	360,000		
	de Vaucluse.	234,560	240,000		
	du Gard.	599,723	358,000		
	TOTAUX. . . .	3,460,399	1,562,000	3,460,399	1,562,000
	2° LANGUEDOCIEN.				
DÉPARTEMENTS	de l'Hérault.	630,935	347,000		
	des Pyrénées-Orientales (une partie seulement).	200,000	100,000		
	de l'Aude	610,608	271,000		
	du Tarn.	576,821	337,000		
	de l'Aveyron (une partie)	400,000	160,000		
	de la Haute-Garonne (id.).	340,321	230,000		
	TOTAUX. . . .	2,758,685	1,445,000	2,758,685	1,445,000
	3° GASCON.				
DÉPARTEMENTS	de l'Aveyron (une partie)	482,064	200,000		
	de la Haute-Garonne (id)	300,000	200,000		
	du Tarn-et-Garonne. . .	385,400	244,000		
	du Lot.	526,519	285,000		
	du Lot-et-Garonne. . . .	527,003	348,000		
	du Gers.	652,196	313,000		
	des Hautes-Pyrénées. .	469,915	234,000		
	des B.-Pyrén., non compris 80,000 basques. .	605,050	350,000		
	des Landes	900,534	283,000		
	de la Gironde.	1,082,552	555,000		
	TOTAUX. . . .	5,932,133	3,012,000	5,932,133	3,012,000
	Partie méridionale des départements de l'Ardèche, de la Lozère, du Cantal, de la Corrèze et de la Dordogne, où l'on parle l'idiome roman.			1,208,800	500,000
	TOTAL GÉNÉRAL.			13,360,017	6,519,000

Il résulte de ce tableau qu'un million et demi de Français parlent provençal, un million et demi parlent languedocien et trois millions parlent gascon. En total, il y a plus de six millions et demi, ou entre le cinquième et le sixième de la population de la France, qui parlent l'idiome roman et qui occupent près du quart de la superficie du territoire. Ceci mérite quelque attention !

Digitized by Google

INTRODUCTION

Ce n'est pas pour satisfaire la curiosité, d'ailleurs fort naturelle, des personnes de ce pays, que nous avons composé ce petit ouvrage. Les éléments du langage qu'elles entendent bruire sans cesse à leurs oreilles, et que la nécessité de tous les jours les oblige de parler elles-mêmes, a nécessairement un but d'utilité incontestable. Ceci est donc un travail sérieux.

La plupart des paysans ne comprennent pas le français, et ceux qui soi-disant le comprennent, se trompent si souvent, en prenant la droite pour la gauche, le bœuf pour la vache l'intérieur pour l'extérieur, qu'il est difficile de faire exécuter des travaux agricoles en parlant français. Notre expérience nous démontre tous les jours qu'il faut absolument parler le langage des paysans pour bien faire travailler des paysans, et qu'il ne faut pas se contenter de leur faire apprendre tant bien que mal le français. Vous croyez qu'ils vous ont bien compris, et vous êtes ensuite très-étonné de voir qu'ils ont fait justement le contraire de ce que vous avez ordonné. Ils ne comprennent jamais parfaitement le français, voilà qui est certain, et un grand nombre de propriétaires ne comprennent guère mieux le gascon ; ce serait donc rendre service aux uns et aux autres que de leur donner la clef de l'instrument qui sert de communication à leurs idées.

Le paysan gascon est un enfant de la nature, rempli d'intelligence et de finesse d'esprit ; comme le renard il change souvent de poil, mais jamais de caractère, il a autant d'amour pour l'indépendance que d'horreur pour toute application trop continue ; il n'agit que par élan volontaire, souvent par caprice, et toujours par inspiration, absolument comme un

Digitized by Google

artiste dominé par son génie. Il commence toujours son discours sans avoir voulu prendre la peine de réfléchir à ce qu'il va vous dire; quant à sa conclusion, elle aboutit toujours à une de ces deux fins nécessaires, savoir : d'abord éviter toute peine inutile; car, de toutes les manières de faire une chose, tenez pour certain qu'il choisira toujours la moins pénible, sans s'inquiéter le moins du monde si c'est bien réellement la meilleure; ensuite, obtenir toujours quelque chose de vous, n'importe à quel titre ou par quels moyens; il demande toujours quelque petite faveur, il invoque votre générosité avec un accent plein de miel, et, comme l'avocat patelin, sa ténacité et son adresse pour obtenir ce qu'il demande ou pour échapper à un engagement qu'il a contracté, particulièrement pour acquitter une dette, sont véritablement incroyables, et le plus fin diplomate y serait pris. Traiter une affaire avec un paysan, c'est faire la chasse au renard, guerre lasse où l'on finit par succomber à la fatigue et à l'ennui. Il sait parfaitement cela, et il faut le voir à l'œuvre pour croire à l'astuce de ses moyens.

Le type du caractère du paysan est la ruse; de là sa finesse d'esprit : mais, comme il est ennemi de toute contention intellectuelle, il ne suit pas, le plus souvent, son idée, et c'est par là seulement qu'on peut le prendre et lui couper la retraite. Vous croyez qu'il vous comprend lorsque vous lui déroulez méthodiquement la chaîne de vos idées, et il est à cent lieues de ce que vous lui dites; cet enchaînement nécessaire de la pensée n'est pas dans sa nature, et il y supplée par l'harmonie des sons; pour lui, le son explique l'idée, il a l'oreille musicale; aussi, faites attention de bien prononcer le mot et surtout fortement, sans cela l'idée n'entrera pas dans son esprit, et ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est qu'il ne vous dira pas qu'il n'a pas compris, car il vous répondra toujours *Oui, Moussu, k'at harey, n'ayits pas pou.* Si vous voulez entrer dans des explications, de suite il répond : *k'at sey...*, *k'at sey.* Allez ensuite voir son travail, faites-lui des reproches, et il vous dit tout bonnement et d'un grand sang-froid : *Ah! moun Dioū,*

Digitized by Google

que m'es desbroumbât. Cela n'est pas vrai, il n'a pas oublié, il a mal entendu et il lui répugne d'en convenir.

Tous ces défauts natifs du paysan viennent de la mauvaise éducation qu'il reçoit; on l'envoie à l'école toujours trop tard, et, lorsqu'il y arrive, il ne sait pas un seul mot de français, et l'on veut le lui enseigner d'une manière abstraite, tout-à-fait opposée à la nature de son génie; on veut lui enseigner le français sans se servir de la seule langue qu'il sait et dont on ne lui parle pas; il écoute et pense en gascon, et on lui enseigne les verbes français sans lui apprendre en même temps les verbes gascons, qui seuls pourraient éclairer la marche et la filiation de ses idées. Ainsi, le pauvre enfant, au lieu d'aller chaque jour du connu à l'inconnu, se perd dans des abstractions incompréhensibles pour lui, il se dégoûte et se fatigue pendant longtemps avant de parvenir à lire correctement, et encore y parvient-il très-rarement. C'est ainsi que son esprit naturel si fin, si subtil, reste inculte, et sa terre aussi reste inculte, par suite de la mauvaise éducation qu'il reçoit.

On dirait vraiment que l'instruction publique, en France, est organisée uniquement pour ne faire que des savants et des professeurs; c'est là une bien grande erreur, on sème des savants sur une terre mal préparée, et l'on ne récolte que des pédants. Le simple bon sens indique que l'instruction devrait être analogue à l'état que l'on doit exercer dans le monde, et combinée de manière à pouvoir discerner et trier les intelligences d'élite pour les placer dans une école plus élevée.

Tous les Français sans exception devraient savoir lire, écrire et compter; cela suffit au plus grand nombre; hélas! il se contente de bien moins; cela suffit pour développer le génie de celui qui en a, et lui faire franchir tous les obstacles, car le véritable génie ne les connaît pas, il se suffit à lui-même et marche seul et directement dans la voie des découvertes.

Prenons-y garde : en élevant nos enfants pour en faire des

Digitized by Google

savants, nous n'en faisons en réalité que de présomptueux ignorants qui croient tout savoir et qui, au point de vue pratique, ne savent rien. C'est là véritablement une peste sociale qui déjà nous menace (1847), et qui finira, si l'on n'y met ordre, par infester et révolutionner sans cesse le pays.

Apprenez à tous les paysans à lire, à écrire et à compter en français, et en même temps dans leur langue maternelle, qui doit être le point de départ de toute instruction solide et procédant du connu à l'inconnu. On devrait leur enseigner d'abord l'alphabet et la conjugaison des verbes gascons et français, afin qu'ils puissent distinguer le présent du passé et le futur du conditionnel, qu'ils confondent souvent, ce qui est une cause continuelle de malentendu entre eux.

Il n'y a que de faux savants qui aient pu imaginer qu'on pouvait apprendre une langue sans se servir de l'intermédiaire de sa langue maternelle; si l'on a laissé s'établir peu-à-peu un si mauvais système d'instruction, cela tient à l'abandon si déplorable de nos pauvres campagnes, qui a pour résultat la persistance de la routine dans la culture, comme dans l'enseignement de toutes choses. En général, on ne paraît pas s'apercevoir des obstacles qui s'opposent à la véritable instruction des paysans, et l'on dirait qu'il suffit qu'ils aillent à l'école pour y apprendre tout ce qu'il leur est utile de savoir. C'est pourtant là une bien grande erreur : la vérité est qu'ils n'y apprennent presque rien, ils n'y apprennent même pas la langue qu'ils sont destinés à parler toute leur vie. La centralisation universitaire agit ici d'une manière trop excessive; en voulant éclairer, elle obscurcit, au contraire, et quelques instituteurs primaires dédaignent ou méprisent même cet idiome qui fut leur langue maternelle, et qu'ils appellent emphatiquement un *baragouin*. Ils défendent sévèrement aux enfants de le parler, cela se comprend; mais c'est une vaine défense, Messieurs les instituteurs, on parlera gascon tant qu'il y aura des Gascons, et la race ne paraît pas devoir s'éteindre encore; ce que le sang romain a laissé en elle est indélébile. En vérité, si c'est là le progrès comme le com-

Digitized by Google

prend certaine école, nous lui dirons tout net qu'elle met la lumière sous le boisseau, et qu'en toutes choses il faut tenir compte du fait existant et non le renverser brusquement. Le progrès de tous les temps, c'est l'ordre dans l'intelligence et dans le travail de tous, voilà sa vraie définition; le progrès est de tous les pays, de toutes les langues, et nos paysans gascons sont aussi aptes à l'apprécier et à le comprendre que les faubouriens de Paris, dont on a faussé l'esprit et dévasté l'intelligence par de fausses doctrines décorées du nom de progrès.

Quoi qu'on fasse, les paysans du Midi parlent et parleront gascon; la langue, le sol et la famille, voilà la patrie, et cet amour du pays est la source de tous les sentiments qui nous maintiennent dans le bien, et qui nous entraînent avec enthousiasme vers nos frères malheureux qui ont besoin de notre assistance. Conservons donc religieusement la tradition des anciens temps, tout en adoptant avec ardeur les progrès de ce siècle; ce serait une erreur déplorable de croire que la tradition est incompatible avec le progrès; celui-ci ne peut consister à renier ou à oublier sa langue maternelle, et, par suite, sa propre mère et ses tendres enseignements. Et, d'ailleurs, après quelques années, le jeune paysan qui a été mal élevé, ne sait plus un mot de tout ce qu'il a appris si péniblement à l'école, tandis que si en apprenant les verbes français il apprenait, avec le même tableau synoptique, les verbes gascons, il n'oublierait jamais les uns et les autres, et il s'expliquerait avec plus d'exactitude et de précision.

Les instituteurs primaires devraient être autorisés à modifier leur enseignement dans cet esprit, sous la surveillance des inspecteurs choisis dans le pays; on verrait alors l'instruction des habitants des campagnes se perfectionner peu à peu dans leur profession, et ils pourraient cultiver également leurs champs et leurs idées, ordinairement pleines de bon sens; ils mettraient ainsi en lumière une foule d'observations pratiques dont tout le monde profiterait, et particulièrement les savants qui agrandiraient immensément le champ de leurs expériences agricoles.

Digitized by Google

ORIGINE & PRONONCIATION DE L'IDIOME GASCON

Tonte langue qui n'est pas écrite reste à-peu-près stationnaire dans le rayon toujours fort restreint dans lequel elle se parle; elle n'a pas de style et ne peut se perfectionner; les écrivains de génie perfectionnent peu à peu les langues et ce sont eux qui ont graduellement formé toutes celles de l'Europe, à partir du XII[e] siècle.

La variation des mœurs et des besoins oblige la langue qui n'est que parlée à emprunter peu à peu les expressions nouvelles et même les tournures écrites de la langue des affaires et de l'histoire, mais ce travail incessant est fort long, et plusieurs siècles ne suffisent pas pour changer le caractère primitif d'une langue. La langue parlée devient peu à peu une corruption de la langue écrite, ce n'est plus une langue proprement dite, puisqu'elle a perdu ses principes, elle n'est plus qu'un idiome; c'est ce qui est arrivé au gascon. Cependant, son génie primitif était si vivace qu'il a pu survivre à toutes les révolutions, et il serait peut-être possible aujourd'hui de lui restituer son vieux lustre franc, gai, naïf et plein d'énergie, si des écrivains dévoués voulaient se livrer à son étude qui, malheureusement, ne peut être bien appréciée que par un nombre fort restreint de personnes.

Nous allons essayer d'ouvrir la voie, nous invitons nos compatriotes à nous suivre et à nous surpasser; cela leur sera facile s'ils veulent s'en donner la peine, pour se rendre utiles à nos pauvres cultivateurs, dont on ne cultive pas assez l'intelligence, et qui en sont encore à ne pas savoir s'exprimer en français.

L'idiome gascon vient du latin, par la langue *romana rustica* ou romane, mélange du latin populaire, qu'il ne faut pas confondre avec le latin des auteurs classiques, avec les idiomes germaniques, qui ont produit *la lingua d'oco*. Il a conservé de la naïveté et toute l'énergie des idiomes du moyen âge, mais la chaîne écrite de sa poésie ayant été interrompue

Digitized by Google

depuis plusieurs siècles, cet idiome s'est graduellement corrompu, par les variations de la prononciation et l'introduction de mots nouveaux. De là vient cette grande variété dans le son et l'accent, quoique l'étymologie ou la racine des mots soit la même.

On peut cependant réduire tous les idiomes du Midi à trois grandes divisions, savoir :

1° L'idiome provençal, que l'on parle sur tout le littoral de la Méditerranée jusqu'à Montpellier, et qui comprend le S.-E. de la France ;

2° L'idiome languedocien, que l'on parle depuis Montpellier jusqu'à Toulouse, et qui comprend le S. de la France ;

3° L'idiome gascon de la Guienne, que l'on parle depuis les environs de Toulouse jusqu'à l'Océan, et qui comprend le S.-O. de la France.

Ces trois divisions ont la même origine et ne diffèrent réellement que par la prononciation ; mais cette prononciation a fini, par la suite des temps, par corrompre le langage au point de produire de très-grandes différences. On peut d'ailleurs remarquer que le latin rustique prédomine moins lorsqu'on s'éloigne des Alpes, et le saxon davantage à mesure que l'on se rapproche des côtes de l'Océan [1].

[1] Nous avons soumis cet opuscule, en 1849, à M. le marquis de Saint-Félix de Maurecourt, de l'Académie des Jeux-Floraux, qui a bien voulu nous adresser la note suivante : « En ne s'occupant que des idiomes de la France, en négligeant tout ce qui peut être relatif aux langues vulgaires de la Valachie, de l'Espagne, etc., il est bien difficile de se former une idée juste de la manière dont se forma la langue romane ou romance. Son nom seul, s'il est aussi ancien qu'on le suppose, indique qu'il vient des Romains ; mais d'où vient le romain lui-même ? Les plus anciennes inscriptions, celle de Duillius et du premier traité avec Carthage en particulier, laissent sous ce rapport beaucoup d'incertitude, et il n'est pas aisé d'y retrouver l'origine de l'orthographe des désinences, encore moins des formes grammaticales du latin classique qui ne s'est établi régulièrement, selon toute apparence, que dans les derniers temps de la République. Mais ce latin classique ne fut que bien plus tard celui de la classe moyenne de Rome et ne fut jamais celui du peuple, encore moins la langue vulgaire des divers cantons de l'Italie ; or, il est probable que

Digitized by Google

Voici les principaux signes qui caractérisent ces différences :

1° Le provençal se distingue par le grasseyement général de tous les mots, la suppression des lettres fortes et des *h* aspirées, si multipliées dans le gascon de la Guienne. Cet idiome bien parlé est doux et poétique. C'est encore la langue des anciens troubadours, quoique fort dégénérée, langue harmonieuse, et que le Dante préférait à l'italien, au XIII[e] siècle [1].

les colonies romaines furent en général composées des hommes du peuple, des vétérans des légions, et par conséquent, que le latin qu'ils parlaient était un latin rustique, non pas dégénéré, mais dans son enfance. Il se mêla avec les idiomes primitifs parlés dans les Gaules, le celte ou gaëlique qui sans doute lui-même variait dans les diverses localités et les différentes tribus gauloises; ensuite il se mêla à la langue tudesque que parlaient les Germains, avec le saxon qu'apportaient les Normands, et peut-être jamais aucune théorie grammaticale générale ne vint le régulariser. Mais ce latin rustique fut sans doute la base de la langue romane, en Languedoc, mêlée surtout d'arabe et de tudesque; en Roussillon, de phénicien, d'hébreu et d'arabe; en Guienne et en Gascogne, de gothique, de saxon, d'ibérien; le latin rustique prédominant moins lorsqu'on s'éloignait des Alpes, et le saxon davantage sur les côtes de l'Océan. Bien des savants se sont occupés de reconstruire une grammaire romane; leurs efforts jusqu'à présent n'ont pas complètement réussi, même ceux de Raynouard et de Brus, les plus rapprochés de nous. Depuis que la langue d'*oïl*, en se perfectionnant, a fini par devenir le français, cette langue, ou plutôt cet idiome n'a plus été que local, malgré le système général de sa forme élégante, poétique et souvent énergique, et le Mémoire ci-joint est encore un pas considérable fait sur le terrain de sa régularité future.

« On a bien essayé d'indiquer au crayon quelques termes languedociens, mais ce sont ceux des environs de Toulouse, et l'auteur pourrait désirer des renseignements précis sur ceux de Montpellier et de Nismes. Plus on remonte vers le centre de la France, plus le roman emprunte au tudesque; en Bourgogne surtout, où le *k* germanique est plus fréquent, en Flandre, en Picardie, en Normandie, où le saxon domine davantage. L'usage fréquent du français corrompt de jour en jour les mots, comme le mécanisme du roman, comme dans le bas-breton, où l'introduction du français et de l'anglais travaille à défigurer l'antique gaëlique. »

[1] Lingua d'oco più bella et migliore. — Che questi fanno lo parlare italico, et perzioso quello di Provenza. *Prose et rime liriche*, di Dante Alighieri, imprimé à Venise en 1758, t. IV, p. 172, etc

Digitized by Google

Comme les temps sont changés ! L'italien, perfectionné par ses illustres écrivains, a gagné tout ce que le provençal a perdu ; triste retour des choses de ce monde, l'un s'élève et l'autre s'abaisse ! Heureux le peuple qui, en abaissant sa langue a conservé son caractère et son énergie nationale !

Si le Dante eût écrit en languedocien, peut-être que cette langue serait encore une des plus belles du Midi ; mais hélas ! à l'expression tendre et passionnée, mais trop peu chaste des troubadours, a succédé l'expression commune et grossière du peuple actuel ; l'avilissement de la langue paraît avoir amené l'avilissement de la pensée ; il semble que le provençal se plaise à nommer les choses par leur nom le plus sale, il ne couvre pas plus ses mots que ses vases, il est absolument impossible de l'accuser de pruderie ;

2° Le languedocien participe du provençal, moins le grasseyement ; il est moins emphatique et peut être aussi doux ; toujours gracieux, il se prête admirablement à la poésie des fleurs, aussi a-t-il donné naissance aux Jeux-Floraux, cette vieille institution littéraire attribuée à tort à Clémence-Isaure et qui conserve à travers les siècles l'esprit poétique du pays : institution unique en France, et si enviée des autres provinces, mais qui paraît maintenant un peu trop oublier la langue qui lui donna naissance et qui fit sa gloire passée.

Le languedocien élide les lettres fortes et les *h* aspirées, il perd ainsi en sonorité et en accentuation énergique ce qu'il gagne en douceur et en poésie. De là vient peut-être ce bredouillement si commun dans le Lauragais et le Haut-Languedoc, car ce bredouillement qui rend le langage difficile à comprendre, faute d'accentuation, ne paraît pas venir du climat.

Le languedocien a aussi dégénéré, comme le provençal, malgré l'Académie des Jeux-Floraux instituée d'abord pour le conserver. Cette Académie ne parle plus que le français depuis Louis XIV et par ordre du roi ; c'est à regretter ; l'expression du languedocien est polie et chaste, parce que cette langue a été, dans tous les temps, fortement imprégnée de l'esprit chrétien qui recouvre et féconde son sol.

Digitized by Google

Le poète Jasmin, brillant comme la rosée du matin sur les fleurs éclairées par le soleil, écrit plutôt en languedocien qu'en gascon; en faisant la barbe à ses pratiques, il a trouvé qu'elle était aussi dure que leur langage, qu'il n'a pas voulu imiter; il a préféré remonter en chantant le cours de la Garonne jusqu'à Toulouse : « *La Bila dorade del cielo, la Bila sabente è religioso, la Citad dels aymadors et delas dolcès soubienenses. Toulouso mi amou, la primavère del païs, tostems te cantarey.* »

3° Le gascon proprement dit de la Guienne, moins doux et moins poétique que les précédents, est plus mâle, plus sonore; il se prête peut-être mieux à rendre les pensées énergiques et originales à la manière de Rabelais et de Montaigne qui était franc gascon. Le tour de l'expression est plus rustique, plus agreste, plus rude que dans le languedocien, mais comme ce dernier, il est plus poli et plus chaste que le provençal.

L'idiome gascon de la Guienne, objet principal de ce Mémoire, a une accentuation forte et sonore; il doit avoir conservé quelques sons anglo-saxons dans les voyelles comme *aōu*, *taōu*, que les Anglais prononcent comme les Gascons, quoiqu'ils écrivent *aw*, *twn*; tout porte d'ailleurs à penser que les latins prononçaient également la voyelle *aōu* comme dans *audire*, *auctor*, *causa*, qu'en gascon on prononce *aōudi*, *aōutou*, *caōuse*. Les *h* aspirées y sont très-multipliées et paraissent avoir une origine germanique, comme dans les mots *hàbe*, *hami*, *hemne*, *hasan*; *fève*, *faim*, *femme*, *coq*. Il faut d'ailleurs remarquer que le climat du Sud-Ouest, avec son ciel agité par les tempêtes de l'Océan, a dû porter son influence sur le langage en le rendant rude et fort comme lui. Le climat du Sud-Est, plus doux et plus chaud, a dû produire un effet contraire et, d'un autre côté, sa population est plus antique.

C'est de la Gascogne qu'est venu le précepte et l'exemple de ce dicton : *Les lettres sount faistes pour estre pronouncées*; son application au français rend sa prononciation rude et détestable sous tous les rapports, parce que le français, com-

Digitized by Google

posé de plusieurs idiomes, ne peut pas être prononcé comme il s'écrit; le bon usage a dû arrondir les mots trop rudes ou trop secs, et si les grands écrivains ont rendu l'expression de la pensée d'une manière si admirable dans cette langue, on ne peut disconvenir qne le son en est toujours sourd et qu'il se rapproche parfois de celui d'une cloche fêlée. Ce grave inconvénient tient, d'une part, à l'excessive abondance des *e* muets, et de l'autre, à la pauvreté de l'alphabet qui est très-défectueux. Le génie de nos poètes ne pouvant pas triompher entièrement de ces difficultés, puisqu'elles sont inhérentes à la nature de la langue; leur poésie, quoique rendant admirablement la pensée, est toujours inférieure par le son et l'harmonie à celle des langues plus sonores, et, par une conséquence nécessaire, plus harmonieuses.

En français il faut presque toujours élider les lettres pour adoucir et lier les sons; il faut prononcer fortement le commencement et faiblement la fin des mots, comme le faisait si gracieusement Andrieu, ce cygne de la conversation, dont le souvenir est si doux et si agréable à tous ceux qui l'ont connu, nous voulons dire qui l'ont aimé.

En gascon, au contraire, il faut prononcer fortement toutes les lettres, c'est ce qui donne du nombre et de l'énergie au langage. La prononciation est la seule difficulté à vaincre; ainsi pour dire *il n'y a pas*, dites fortement *n'y a pass*, ne craignez pas de faire trop sentir l'*s* finale, car sans cette prononciation forte le langage devient incompréhensible et, chose étrange qui est justement l'inverse du français, il devient aussi moins coulant et moins doux; faites-en l'essai et vous serez convaincu. Voilà ce qui donne cette accentuation si mielleuse et si charmante à nos Béarnaises dans leur langue maternelle, femmes non pareilles entre toutes les fleurs des Pyrénées : mais aussitôt qu'elles parlent français avec cette même accentuation, le désenchantement est complet; ce qui plaisait tant à l'oreille, en béarnais, la fait souffrir et la blesse, en français. De tous les idiomes de la Guienne, le béarnais est le plus doux et le plus poli; il devient plus rude

Digitized by Google

et plus fort au nord du Béarn, et il s'abâtardit en s'approchant de Bayonne où, je le dis avec regret, il est détestable.

Le caractère qui domine dans le gascon de la Guienne est la sonorité et l'intensité du son ; cela tient à la multiplicité de ses voyelles fortes ; nous en comptons trente-deux, comme étant usuelles dans cet idiome, mais il y en a peut-être davantage pour une oreille délicate.

La voyelle *o*, demi-muette, remplace l'*e* muet de la fin des mots dans le béarnais comme dans le languedocien et le provençal ; quelquefois cependant *o* est remplacé par *ou*, et dans les idiomes les plus rudes, particulièrement dans ceux qui se rapprochent de l'Océan, les voyelles *o* et *ou* sont remplacées par l'*e* et l'*i* et l'*ou* par *oun*. L'emploi des voyelles *o, e, i, ou* et *oun* font varier la prononciation selon les lieux. La variété du langage tient surtout à l'altération des voyelles ; cette remarque est essentielle pour se rendre bien compte des variations dont on s'aperçoit, en quelque sorte, à chaque lieue de pays que l'on parcourt ; mais avec un peu d'attention on s'aperçoit bientôt que le fond du langage est le même. L'emploi d'une voyelle pour une autre, dans le même mot, change sa prononciation et lui donne un caractère particulier inhérent à chaque localité.

La voyelle *aou*, si souvent répétée dans le gascon de la Guienne, et les sons des voyelles gutturales *ay, oy, ey, ouy*, combinées avec les lettres fortes et l'*h* aspirée, donnent beaucoup de force à l'accentuation. La lettre *h* remplace le plus souvent la lettre *f* ; ainsi, pour dire *fort*, on dit *hort* ; pour dire *figue*, on dit *higue* ; pour dire *faire, fait*, on dit *ha, heyt*, tandis qu'en Languedoc on dit *fa, fayt*. Pour dire *mettre, mis*, on dit *hiqua, hiquat*, tandis qu'à mesure qu'on s'éloigne du centre du pays, on dit *bouta, boutat*, ou *mette, mettut*, du latin *mittere*.

Ces simples indications nous paraissent suffisantes pour donner une idée de la force de l'accent. Nous allons passer aux principes élémentaires de l'alphabet.

Digitized by Google

PRINCIPES ÉLÉMENTAIRES DE LA GRAMMAIRE GASCONNE

ALPHABET

Comme l'idiome gascon se prononce comme il s'écrit, il importe de bien déterminer son alphabet. La valeur des lettres étant bien appréciée par l'oreille, une des plus grandes difficultés est surmontée, comme cela arrive pour le persan et les autres langues sémitiques où la lecture parfaite de l'écriture équivaut à la connaissance de la moitié de la langue.

Il n'est pas possible de prononcer le gascon avec l'alphabet français composé seulement de vingt-cinq lettres et qui est si défectueux. Puisque le gascon emploie des sons qui n'existent pas dans le français, il faut nécessairement qu'il emploie des lettres spéciales pour les rendre :

1° VOYELLES.

Il y a six sortes de voyelles :

1° Les voyelles simples, *a, o, e, i, y, u* et *ou*, qui se prononcent comme en français ;

2° Les voyelles accentuées *à, â, ó, é, è, ê, í, û, ōū*, dont les accents modifient le son plus ou moins ouvert, fermé ou long;

3° Les voyelles aspirées comme *aōū, éōū, iōū*, voyelles fortes qui se prononcent de la gorge *haōū, héōū, hiōū*, en aspirant d'abord fortement et en expulsant ensuite le son doucement;

4° Les voyelles gutturales légèrement mouillées, comme *ay, oy, ey, uy, ouy*, qui se prononcent du gosier : *haye, hoye, hey*, etc., en faisant peu sentir l'*h* et encore moins l'*e* muet final ;

5° Les voyelles mouillées : *ȳa, ȳo, ȳe, ȳi, ȳu, ȳou;* mais ces six voyelles se réduisent à une seule, l'*ȳ*, mouillé qui est

Digitized by Google

suivi d'une voyelle simple. Cet ȳ mouillé se prononce en collant la langue contre le palais et en la détachant aussitôt pour laisser sortir le son; il a beaucoup de ressemblance avec la consonne ḡ mouillée, comme dans *minḡia*, manger, et non *minȳia*. C'est une nuance légère que l'oreille doit saisir. Pour distinguer les lettres mouillées, on les accentue d'un petit trait, *ȳ*, *l̄*;

6° Enfin, les voyelles nasales *an*, *on*, *en*, *in*, *un*, *oun*, qui se prononcent légèrement du nez et qui sont de véritables voyelles, puisqu'elles se prononcent d'une seule émission de voix. En français, on prononce souvent *en* comme *an* et *in* comme *en*; en gascon, la prononciation de chaque lettre ne varie jamais, et *an*, *en*, *in*, ont toujours trois sons différents bien distincts. Voici le tableau des voyelles :

1°	Voyelles	simples, *a*, *o*, *e*, *i*, *y*, *u*, *ou*, ci.. . . .	7
2°	—	accentuées, *à*, *á*, *ó*, *é*, *è*, *é*, *í*, *ï*, *ü*, *o͞u*.	10
3°	—	aspirées, *ao͞u*, *eo͞u*, *io͞u*.	3
4°	—	gutturales, *ay*, *ey*, *oy*, *uy*, *ouy*.	5
5°	—	mouillée, *ȳ*.	1
6°	—	nasales, *an*, *on*, *en*, *in*, *un*, *oun*. . . .	6
Nombre de voyelles parfaitement distinctes.			32

2° CONSONNES.

Les consonnes sont à-peu-près les mêmes qu'en français; les deux principales pour la douceur et l'énergie sont *l* et *r*. Il suffit seulement de remuer doucement la langue en touchant le palais pour prononcer *l*; c'est la plus douce des consonnes. *R* se prononce plus difficilement par un roulement du gosier; c'est la consonne harmonique qui donne le plus d'énergie au son. Il y a quatre consonnes mouillées, dont deux, *g* et *l̄*, ont un son particulier inconnu dans le français, comme dans *ḡulḡia*, juger, comme dans *imayḡe*, image; le *t*, qu'on écrit avec une double barre *l̄*, *pol̄e*, poche; *ll*, toujours mouillées, *lleba*, lever, et *gn* ou *ñ* espagnol.

Digitized by Google

L'*h* est très-souvent aspirée; le *c* et le *q* ont le même son et se prononcent fortement, quoique le *q* soit souvent équivalent au *k*, nous n'employons jamais le *k* que pour exprimer la conjonction précédant le verbe, afin de lui donner un cachet particulier qui aura d'ailleurs l'avantage d'indiquer toujours un temps du verbe [1].

Le *v* français se prononce en général *b*; il y a cependant des cas où il se prononce comme en français, particulièrement pour les noms de lieux et de personnes. *Ch* et *gn*, ou *ñ* espagnol, sont réellement deux consonnes qui ont un son propre par elles-mêmes, et par conséquent elles ne doivent pas être considérées comme un assemblage de deux lettres. En français, et surtout en italien, *ch* se prononce *q*; en gascon, cette lettre se prononce toujours *che*. *Gn* est une lettre toujours mouillée et nasale dans le gascon, comme dans toutes les langues qui emploient cette consonne. En attendant la réforme qui devrait être faite des caractères de l'alphabet, *ch*, *gn* et *ll* s'écrivent par de doubles lettres, bien qu'elles n'expriment le son que d'une seule.

Nous pensons qu'il convient de distinguer les consonnes en lettres faibles et en lettres fortes; ce sont bien les mêmes organes de la bouche qui sont mis en jeu pour les prononcer, mais seulement avec plus ou moins de force. Cette distinction n'est pas sans importance pour bien apprécier la valeur relative du son des lettres.

D'après ces observations, nous formerons le tableau des consonnes comme il suit :

[1] Nous devons cette bonne observation à M. le marquis de Saint-Félix et à MM. Dussault et Pédegert, qui ont bien voulu nous éclairer de leurs lumières sur un sujet si peu connu et par conséquent fort controversé.

Digitized by Google

CONSONNES			OBSERVATIONS
FAIBLES	FORTES	MOUILLÉES	
b.	*p.*	»	Labiales.
v.	*f. ph.*	»	Labiales soufflantes.
d.	*t.*	*t.*	Dentales.
s. ch.	*c. q. k.*	»	—
j.	*g.*	*g.*	Gutturales.
z.	*x.*	»	—
m.	*n.*	*gn.*	Labiales nasales.
l.	—	*ll.*	Linguale, la plus douce.
»	*r.*	»	Harmonique.
h.	*h.*	»	Muette ou aspirée.

Nous avons donc dix consonnes faibles, onze consonnes fortes et quatre mouillées, ensemble, vingt-cinq consonnes qui, avec les trente-deux voyelles, forment un alphabet de cinquante-sept lettres parfaitement distinctes et qui, combinées entre elles, produisent un nombre infini de sons graves et sonores, dont un grand nombre n'existent pas en français. C'est ce qu'il est utile de savoir et surtout de bien retenir en s'exerçant à bien prononcer ces sons avec une personne parlant bien l'idiome.

Voilà un alphabet à-peu-près complet; mais pour le rendre parfait, il faudrait changer la forme des caractères pour la rendre plus simple et plus facile à tracer; nous démontrerons au besoin que ce changement de forme aurait de très-grands avantages [1].

ACCENTS.

Les accents sont les mêmes qu'en français, excepté le trait sur les lettres mouillées ou longues. — Trait sur les

[1] Voyez l'article suivant sur l'étude de l'alphabet universel appliqué à la sténographie (*Alphabet cursif*).

Digitized by Google

lettres mouillées, *l̄, ḡ,* ou longues, *aōū ;* tréma (¨) sur les *ü*, *oü, ï ;* aigu (´) sur les *é ;* grave (`) sur les *è, à ;* circonflexe (^) sur les *ê, â, ô* et quelquefois sur l'*i ;* cédille (¸) sous le *ç*, français ; mais en gascon, on remplace le *ç* par *s*.

PONCTUATION.

La ponctuation est la même qu'en français :

. Le point, fin de phrase.
: Le deux-points, mais dont le sens continue à la suivante.
, Virgule, demi aspiration.
; Point et virgule, aspiration.
- Trait d'union de deux mots.
..... Points ou — le *moins*, interruption du discours.
? Point d'interrogation.
! Point d'admiration.
( ) Parenthèse, séparation d'un mot ou d'une phrase.
« » Guillemets, citation d'un livre ou d'un auteur.

PROSODIE.

Le gascon bien parlé est fort riche de nombre et d'accentuation ; si l'on travaillait cet idiome, il deviendrait peut-être nécessaire d'indiquer par des signes la force de l'expiration, ainsi que la forme et la durée du son. — Nous nous bornerons à une simple indication qui fera pressentir l'accent musical qui serait surtout applicable à la poésie :

1° L'expiration peut être très-forte, signe. . . . . φ
Id. forte, *id.* . . . . . υ ω
Id. faible, *id.* . . . . . ο ω
Id. très-faible, *id.* . . . . . - —
2° La forme peut être très-grave ou triste, signe. . . φ
Id. grave, *id.* . . υ
Id. riante ou gaie, *id.* . . ο
Id. très-riante ou éclatante, *id.* . -
3° La durée peut être très-longue, signe. . . . . φ
Id. longue, *id.* . . . . . υ
Id. brève, *id.* . . . . . ο
Id. très-brève, *id.* . . . . . -

Digitized by Google

On pourrait exprimer ces divers états de l'accentuation à l'aide de cette convention : on placerait sur les mots ou sur les syllabes les signes qui les exprimeraient en suivant l'ordre ci-dessus : 1° l'expiration ; 2° la forme ; 3° la durée. Ainsi, un mot surmonté du signe ∪–ϙ devrait être lu avec une expiration forte, une forme très-riante et une durée très-longue.

On peut pressentir l'harmonie en quelque sorte musicale de ce système de prosodie appliquée à la poésie. On pourrait encore diviser les syllables et les mots en mesures égales, comme cela a lieu pour la musique, alors le signe prosodique exprimant la durée serait supprimé ; l'accent deviendrait tout-à-fait musical et le récitatif pourrait se noter et se chanter sur des tons variés analogues à la préface de la messe dont le chant vient directement de l'antiquité grecque et latine.

C'est par de semblables moyens qu'il serait possible d'apprendre l'art oratoire et la déclamation, ainsi qu'à lire à haute voix avec précision, et cette étude ne serait pas aussi difficile que celle de la lecture des notes de la musique. Nous n'attachons du reste aucune importance à ce système de prosodie que nous ne mentionnons que pour indiquer que l'on peut mieux faire, mais que réellement tout est encore à faire dans cet ordre d'idées.

Dans l'état actuel de nos connaissances philologiques, ces remarques ne sont que pour mémoire; nous engageons néanmoins les poètes et les orateurs, surtout ceux qui ne sont pas naturellement doués d'un bel organe, et le nombre en est immense, à y porter leur attention. C'est un moyen que nous leur indiquons pour tirer tout le parti possible de leur voix et pour se faire toujours écouter avec plaisir.

DÉNOMBREMENT DES SONS ÉLÉMENTAIRES.

Les 26 principales voyelles combinées avec les 20 principales consonnes, produisent 520 sons en faisant précéder la voyelle par la consonne et 520 autres sons en faisant le

Digitized by Google

contraire; on a donc 1040 sons élémentaires formés chacun d'une voyelle et d'une consonne. En combinant ces sons deux à deux pour en former des mots de deux syllabes bien distinctes, on aurait plus d'un million de mots différents.

Si maintenant on veut tenir compte de l'accentuation des sons qui serait déterminée par les signes prosodiques et en ne tenant compte que de deux degrés au lieu de quatre pour l'expiration; lesquels étant combinés avec deux degrés pour la forme donneraient 4 modifications de sons, lesquels combinés avec deux degrés pour la durée donneraient 8 intonations différentes pour le même son. Or, en combinant ces 8 intonations avec les 1,040 sons élémentaires, on à 8,320 sons modifiés pour l'émission d'une voyelle et d'une consonne. Enfin en combinant à leur tour ces sons deux à deux pour en former des mots de deux syllabes, on produirait près de 70 millions de sons différents..... Voila un nombre immense de sons bien au-dessus des besoins, il n'y a qu'à choisir au milieu de tant de richesses. Quelle pauvreté notre alphabet français ne présente-t-il pas si on le compare à celui-ci !

DES PARTIES DU DISCOURS

DU SUBSTANTIF ET DE L'ADJECTIF

Les substantifs représentent les choses ou les substances, et les adjectifs leurs qualités. En gascon comme en français ils s'accordent en genre et en nombre; les cas du latin qui n'existent plus sont remplacés par l'article.

En général, les noms masculins se terminent en *i* ou *o*, et les noms féminins en *e* (muet) ou *a*. Les terminaisons *ou*, *i*, *e* (muet) appartiennent au gascon de la Guienne et celles en *a* et *o*, au languedocien. Le plus souvent le pluriel se forme comme en français en ajoutant *s* à la fin du mot. — L'usage apprendra bien vite l'accord des noms en genre et en nombre.

Digitized by Google

DE L'ARTICLE

L'article est un petit mot qui précède le nom et remplace les cas du latin qui consistent dans la variation de la terminaison du mot. On décline les noms en six cas, et tel verbe gouverne tel cas, ce qui établit avec le verbe un rapport qui n'existe ni en français ni en gascon, non plus qu'en italien et en espagnol.

ARTICLES

FRANÇAIS.		GASCONS	LANGUEDOCIENS.
Masculin.	le	*lou*	*el*, *lé*
Féminin..	la	*la* ou *lé*	*la*
Pluriel ...	les	*las* ou *les*	*las*
	de	*de*	*de*, *del*
	du (de le)	*dou*, *dela*, *de le*	*del*, *de la*
	des (de les)	*dous*, *de las*, *de les*	*dels*
	à, au (à le)	*à*, *aou* (*alou*) *à la*, *à le*	*à lo*, *à la*, *al*
	aux (à les)	*aous* (*à lous*) *à las*, *à les*	*à*, *als*

DE LA PRÉPOSITION ET DE LA CONJONCTION

La préposition est un mot invariable qui indique le rapport que les choses ont entre elles, et la conjonction est également un mot invariable qui sert à lier une préposition à une autre préposition. Ces deux espèces de mots servent donc à coudre ensemble les parties du discours pour en former un sens continu.

Digitized by Google

TABLEAU DES PRÉPOSITIONS

FRANÇAISES	GASCONNES	LANGUEDOCIENNES
à qu'a	*à qu'a*	*à qué*
à cause de	*pramoun* (*per amou*)	*praco*
après	*arroun*	*apret*
autour	*aoūtour, à léntour*	»
avant	*aban*	»
avec	*dap*, *ab* ou *dab*	*ammé*
contre	*countre* ou *crounle*	»
dans	*dens*	*dins*
depuis	*dempuch*, *désempuch*	*despey*
où	*oûn*	*oun*
derrière	*darré*	*darré*
devant	*daban*	»
en	*en*, *dens*	»
entre	*aōu miey*, *enter*	*entré*
à l'égard de	*per rapport à*	»
environ	*embiroun*	»
excepté	*exceptat*	»
hormis	»	»
jusque	*enlia*, *dinca*	*dincos*
loin de	*loueng de*	»
le long de	*lou loung de*, *deloung*	*len de*
par	*per*	»
pendant	*penden*	»
pour	*per*	»
près de	*proche de*	*près*
quant	*quan*, *perco qu'es*	»
sans	*brigue de*, *sens* ou *chen*	»
sauf	*sauf* (*à l'exception*)	»
selon	*que dépen*, *seloung*	»
sous	*debat*	»
suivant	*síban*	»
sur	*sus dessus*	»
vers	*de cap à*	»
vis-à-vis	*bis-à-bis*	»
voici, voilà	*aci*	»

Digitized by Google

TABLEAU DES CONJONCTIONS

FRANÇAISES	GASCONNES	LANGUEDOCIENNES
et que	*è què*	»
ni	*ni*	»
aussi	*tabey*	*labès*
mais	*mès*	»
encore	*encouère*	*encaré*
cependant	*cependen*	*en cependen*
pourtant	*toutun*	»
ou	*ou*	»
soit	*sie ke sie*	»
c'est-à-dire	*aco k'es*	»
comme	*coum*	*coumo*
lorsque	*quen, quouan*	»
avant que	*aban que*	»
après que	*dempuch qué, coum*	*après qué*
jusqu'à ce que	*entia qué, dinca qué*	*dincos à cé qué*
sinon	*sinoun*	»
à moins que	*à mench qué*	»
en cas	*en cass*	»
à condition que	*à counditiou qué*	»
sans	*chens, sens*	»
car, puisque	*puch que, caré*	»
attendu que	*attendut que*	»
d'autant plus	*d'aōutan mé*	*may*
pourquoi	*per qué*	»
afin que	*afin qué, perqué, enta qué*	»
de peur	*de pou*	»
or, donc	*per counséquen, dounc*	»
au reste	*aōu reste*	»
à propos	*à perpaōus*	»
ainsi	*com, taōu coum*	»
de sorte que	*de taou feysoun*	*de faysou qué*
de moins	*de mench*	»
d'ailleurs	*d'aillous*	»
debout	*de capsus*	*dreyt*
à terre	*ente capbat*	»
de ce côté-ci	*ensa*	»
de ce côté-là	*encra, en aquera, en la*	»
bien	*pla* ou *plan*	»
très-bien	*fort pla*	*pla*
comme il faut	*coum caōu*	*coumo cal*

Digitized by Google

DU PRONOM

Le pronom est un petit mot qui tient la place du nom; ainsi, toutes les fois qu'un mot peut être tourné par un autre mot équivalent, de manière à faire voir qu'il est mis à la place d'un nom, et qu'il n'est qu'une abréviation ou une ellipse, c'est alors un pronom. Les pronoms personnels sont les plus importants, et naturellement les plus usuels; en gascon comme en français, il y a trois personnes et deux genres, un singulier et un pluriel.

PRONOMS PERSONNELS

	FRANÇAIS	GASCONS	LANGUEDOCIENS
Singulier.	Je ou moi	*you, mé*	*jo, jeou, jou*
	Tu ou toi	*tu, té*	*tu, té*
	Il ou elle	*èt, ère*	*èt, el, ella*
Pluriel.	Nous	*nouss*	*nos*
	Vous	*bous*	*bos*
	Ils	*èts, ères*	*éls, éllas*
	Lui (à lui)	*el, per el*	*el*
	Leur (à eux)	*lous*	*lour*
	Eux	*èts*	*ellis*
	Se, soi (à soi)	*sé (per sé)*	*sé*

Ainsi s'expriment les pronoms personnels lorsqu'ils sont employés isolément des verbes dans le discours, mais lorsqu'ils sont liés avec le verbe, toutes les personnes sont remplacées par la conjonction *que* (que nous écrirons toujours *ke*), et le mécanisme de la conjugaison est tel qu'il ne laisse aucun doute sur la personne dont on parle. Voilà

Digitized by Google

une belle ellipse qui de toutes les langues modernes n'appartient qu'au gascon et qui permet en quelque sorte la suppression des pronoms dans la conjugaison des verbes, comme nous allons bientôt le voir.

DU VERBE

Le verbe est l'âme et l'action du discours. Sans lui on ne pourrait pas lier deux idées et affirmer que l'une contient ou est contenue dans l'autre. Le verbe, après l'être ou la substance est donc la parole par excellence, l'affirmation de l'existence des idées. La difficulté du verbe consiste en ce que un même mot peut prendre quatre-vingts et quelques formes différentes pour exprimer les modes, les temps et les personnes dont on parle. Faire passer un verbe par toutes les formes dont il est susceptible, est ce qu'on appelle conjuguer. Il est donc nécessaire d'apprendre d'abord la conjugaison des principaux verbes, savoir : Le verbe substantif *esta*, être, qui vient des verbes latins *esse* et *stare*, et le verbe abstrait *abé*, avoir, qui vient du germano-latin *habere*, *haben*. Il faut ensuite conjuguer les verbes les plus usuels, comme *faire*, *hu*, et le verbe *mettre*, *hiqua*, dans certaines localités on dit *bouta*, et dans d'autres *mette*, *mettut*, du latin *mittere*, tout comme le *mettre* français. De là on dit aussi *permète*, *promète*, *soumète*, *admète*, *remète*, *desmète*, etc.

La conjugaison des verbes gascons est d'une simplicité véritablement admirable et nous osons poser en principe qu'il n'y a qu'un seul type de conjugaison pour tous ; les rares exceptions pour les verbes défectueux ne peuvent que confirmer cette règle générale au lieu de l'infirmer. Les adjectifs peuvent également prendre à volonté les formes du verbe et se conjuguer comme lui, et ce double avantage est bien loin d'exister dans le français.

Le tableau ci-après montre d'un coup d'œil la régularité de la conjugaison, dont la symétrie approche de celle des

Digitized by Google

langues primitives, telle que l'hébreu. Il est très-remarquable que la seule analogie qui a servi de guide aux hommes illétrés (car ce sont eux qui ont peu à peu composé l'idiome du Midi), leur ait suffi pour deviner cette belle simplicité qui manque à toutes les langues modernes (*V. la* Note A, *p. 430*).

Le passé de l'indicatif *k'estouy*, je fus, et *k'abouy*, j'eus, existent dans les deux auxiliaires, mais on conçoit que ce passé manque dans beaucoup de verbes. Nous avons indiqué dans le glossaire ceux où il peut être employé en ajoutant *ouy, ous, ou, oum, outs, oun* à la racine. C'est à-peu-près la seule exception qui s'écarte de la règle générale; car, à la rigueur, tout verbe gascon peut passer par toutes les formes conjonctives, lorsque le sens du discours l'exige, sans que la terminaison du son blesse désagréablement l'oreille si toutefois l'on sait bien prononcer l'alphabet, ce qui est de la plus haute importance. Quant au Mode subjonctif qui exprime un désir, un souhait et qui par conséquent peut être souvent employé, le temps du présent du subjonctif n'existe que pour les deux auxiliaires *être* et *avoir*, *k'si*, et *k'ayi*. (Voyez p. 433 le type de la conjugaison). Pour tous les autres verbes il est remplacé par le présent de l'indicatif, comme dans les verbes *faire* et *mettre*. (Voyez *idem*). Le passé du subjonctif *que je fusse, k'estoussi*, et *que j'eusse, k'aboussi*, s'applique également à tous les verbes, comme on peut le voir par le glossaire que nous donnons pour exemple.

Quant aux verbes défectueux et impersonnels, l'usage et le sens du discours apprendront bien vite à les reconnaître et à supprimer les temps qui manquent. Le verbe *falloir, calé*, par exemple, se borne à :

Il faut.	*Ké caōu.*	*K'cal*
Il fallait.	*Ké calèbe.*	*Caleyo.*
Il faudra.	*Ké caléra* ou *carra.*	*Caldra.*
Il faudrait.	*Ké calérè* ou *carré.*	*Caldeyo.*
Il aurait fallu.	*K'aōuré calut.*	

Les verbes sont actifs, passifs, neutres et réfléchis, comme en français; les verbes passifs se conjuguent avec le verbe

Digitized by Google

substantif *être* et le passé du verbe ou de l'adjectif que l'on veut conjuguer, par exemple :

Je suis aimé ou aimant.	*Ké souy aymât.*	
Tu es aimé.	*K'es aymât.*	*Sias aymat.*
Nous sommes aimés.	*Ké soum aymat.*	*Soun aymat.*
Ils sont aimés.	*Ké soun aymâts.*	*Sount aymats.*

Les verbes neutres se conjuguent ordinairement avec le verbe abstrait *avoir* et absolument comme les autres. Par exemple :

J'ai dormi.	*K'ey droumit.*	*ey.*
Tu as dormi.	*K'as droumit.*	*as.*
Il a dormi.	*K'a droumit.*	*a.*
Nous avons dormi.	*K'um droumit.*	*aben.*
Vous avez dormi.	*K'ats droumit.*	*abes.*
Ils ont dormi.	*K'an droumit.*	

Les verbes réfléchis se conjuguent dans leurs temps composés avec l'auxiliaire *être* en y ajoutant le pronom selon la personne qui parle. Par exemple :

Je m'amuse.	*K'em diberléchi.*	*Jeou me dibertessi.*
Tu t'amuses.	*K'et dibertech.*	*Tu te dibertessi.*
Il s'amuse.	*K'es dibertech.*	*El se debertet.*
Nous nous amusons.	*K'es dibertéchem* ou *dibertim.*	
Vous vous amusez.	*K'ep dibertichets* ou *dibertits.*	
Ils s'amusent.	*K'es dibertichen.*	*Els se diberten.*

Le participe, selon l'expression du mot, tient du verbe et de l'adjectif; mais comme tous les verbes gascons tiennent aussi de l'adjectif, il n'y a pas lieu de faire une classe à part pour le participe qui peut être considéré comme une forme du verbe. Le participe présent n'existe pas dans les verbes gascons; on peut, si l'on veut, y suppléer, en faisant précéder l'adjectif de *en*, comme par exemple *aimant, en ayman; chantant, en cantan.*

Digitized by Google

DE L'ADVERBE

L'adverbe est un mot invariable qui se joint avec les verbes et les adjectifs en y ajoutant de nouveaux rapports qui modifient les qualifications. On distingue plusieurs sortes d'adverbes :

1° ADVERBES DE MANIÈRE

FRANÇAIS	GASCONS	LANGUEDOCIENS
Bonnement.	*Bounemen.*	*Bounamen.*
Poliment.	*Poulidemen.*	*Poulidomen*
Entièrement.	*Entièremen.*	*Entieromen.*
Utilement.	*Utilèmen.*	*Utilomen.*
Véritablement.	*Ségu (sur).*	*Bertièromen.*
Aisément.	*Ayzidémen.*	*Ayzidomen.*

2° ADVERBES D'ORDRE

Premièrement.	*Permérémen.*	*Premieromen.*
Secondement.	*Segoundemen.*	*Segoundomen.*
D'abord.	*Dabort.*	*Dabort.*
Ensuite.	*Après, desempuch, arroun.*	*Apey.*
Auparavant.	*Daban.*	*Daban.*

3° ADVERBES DE LIEU

Où.	*Oun.*	*Oun.*
Ici.	*Aci.*	*Ayssi.*
Là.	*Aqui.*	*Aqui.*
Deçà.	*Ensa, adensa.*	*Ensa.*
Au-delà.	*Enlà, adenla, adénarré mé, enla.*	*Enla.*
Dessus.	*Dessus.*	*Al dessus.*
Partout.	*Pertout.*	*Pertout.*
Auprès.	*Tout proche.*	*Proche.*
Loin.	*Louenḡ.*	*Len.*
Droite à.	*Drète.*	*Dreyt à.*
Gauche à.	*Gaōuche.*	*Squerro à.*

Digitized by Google

4° ADVERBES DE TEMPS

FRANÇAIS	GASCON	LANGUEDOCIEN
Hier.	*Ȳé.*	*Ayer.*
Avant-hier.	*De la ȳé.*	*Ayer dèlà.*
Aujourd'hui.	*Ouey* ou *gouey.*	*Auvey.*
Demain.	*Douma, douman.*	*Douma.*
Après-demain.	*Après douma.*	*Ray douma.*
Autrefois.	*D'aōus copp.*	*Aōustrescots.*
Bientôt.	*Belléou.*	*Bou.*
Tantôt.	*Tantos.*	*Tantôts.*
Souvent.	*Souben.*	*Soubén.*
Toujours.	*Toustem, toutyamé. touyours.*	*Toutjour.*
Alors.	*Labets.*	*A labets.*
Jamais.	*Ȳamé.*	*A jamay.*

5° ADVERBES DE QUANTITÉ

Beaucoup.	*Fort.*	*Belcop.*
Bien.	*Bien.*	*Pla.*
Peu.	*Chic, drin, drinou* (béarnais).	*Peaōu.*
Guère.	*Gouayre.*	*Gouayrebé.*
Assez.	*Prou.*	*Prou.*
Trop.	*Trop.*	*Trop.*
Tant.	*Tan.*	*Tan.*
Combien.	*Couan.*	

6° ADVERBES DE COMPARAISON

Plus.	*Mé.*	*May.*
Moins.	*Mench.*	*Mens.*
Autant.	*Aōutant.*	*Aōutant.*
Très.	*Fort* ou *hort.*	*Fort.*

Nous pensons qu'après s'être bien pénétré des principes que nous venons d'exposer, on aura une connaissance suffisante des règles de l'idiome ; on pourra de suite s'exercer à parler et à lire, et l'on saura le gascon aussitôt qu'on saura le bien prononcer : la seule difficulté, nous le répétons, tenant uniquement à la prononciation.

Digitized by Google

CONCLUSION

Les idiomes du Midi de la France n'étant plus qu'une corruption du français, de l'italien et de l'espagnol, surtout du catalan et de l'aragonais, ne pourrait-on pas choisir ce qu'il y a de mieux dans chacune de ces langues pour en former une nouvelle qui joindrait l'exactitude et la précision française, avec l'harmonie et la sonorité de l'italien, de l'espagnol, du languedocien et du gascon? (*V. la* Note B, *p. 433*).

Que manque-t-il donc à l'idiome du midi de la France, si franc, si varié, si expressif, pour devenir une belle langue? Que lui faut-il pour qu'il reprenne son droit d'aînesse? Une seule chose : il lui faut des principes fixés par l'écriture au moyen d'une grammaire et d'un glossaire. Alors les écrivains l'enrichiront peu-à-peu; ils ne pourront sans doute jamais reconstituer la langue romane comme elle existait au XIIe siècle, mais on peut faire mieux : on peut donner à cette langue une nouvelle forme régulière et savante, qui s'harmonisera avec le génie des écrivains qui la travailleront. Il y a dans cette étude tout un monde nouveau de style et de poésie méridionale qui vaut bien la peine d'être découvert; fixez les principes de la langue et de la prosodie que nous ne faisons qu'indiquer, mettez-vous à écrire, et vous serez étonnés de vos propres succès.

L'idiome actuel est un diamant brut et encroûté, que la génération qui arrive doit tailler et polir pour qu'il étincelle de poésie, en faisant mieux connaître et apprécier le génie des populations du midi de la France. L'Académie des Jeux Floraux doit prendre l'initiative de cette restauration, qui sera comme une nouvelle végétation de fleurs plus belle et plus parfumée que jamais :

» Mès jo say bien que lo joen trobador
» Oblidara la fama de Clemensa. »

« Non, yamay n'oblidaram la rosa primavère de Tolouzo,
» la rosa qui floris tostems gentils qu'an torne lo gay tems.

Digitized by Google

» Amics de Tolouzo, oblidats la rudesso dé mi lingoua; » si soy oun praoūbe saben, soy oun ben mé praoūbe aymador; badut en la rudo countrado qui bouho lo ben dé sers, » n'ey pass la douçou qué bous apporte l'aoūtan tout parfumât » del païs d'Orian. Amics, coūan regretti las flous nompareillos qui cobren la lingoua d'oco tostems aymado del » cielo! »

(*1849. Revu en 1861.*)

NOTE A

SUR LE SYSTÈME DE LA CONJUGAISON DES VERBES GASCONS

Nous avons noté les temps principaux de cent verbes gascons pris absolument au hasard, sans en avoir choisi ni rejeté un seul, et en examinant ce tableau on remarque d'abord que plus des quatre-cinquièmes des verbes ont l'infinitif terminé en *a* et le passé en *at*, comme *ayma-aymat*, *bailla-baillat*, etc.

Un dixième des verbes environ a l'infinitif terminé en *e*, et alors le passé se termine toujours en *ut*, comme *bade-badut*, *boulé-boulut*, *cade-cadut*, *bibe-bibut*, etc.

Enfin moins d'un dixième des verbes a l'infinitif terminé en *i*, et alors le passé se termine toujours en *it*, comme *feni-fenit*, *luzi-luzit*, *serbi-serbit*, *puni-punit*, etc.

Lorsque l'infinitif d'un verbe n'est composé que de deux lettres comme *ha* ou *fa* (faire), on conçoit qu'il ne suffît pas d'ajouter *t* à la fin pour former le passé, et qu'il faut que ce *t* soit précédé d'une voyelle comme *y*. Ainsi *ha* fait au passé *hayt* ou *heyt*, *fa* fait *fayt*. Ce cas est peut-être le seul.

FORMATION DES TEMPS.

INDICATIF. — Le *Présent* se forme en substituant *i* à la dernière lettre de l'infinitif, ainsi la première personne du présent de l'indicatif est toujours terminée en *i* pour tous les verbes sans exception. Ainsi *ayma* devient

K'aymi, *K'aymes*, *K'ayme*,
K'aymen, *K'aymets*, *K'aymen*.

Digitized by Google

Le *Passé imparfait* (J'étais) se forme en substituant *ebi* et quelquefois *abi* (ce qui est d'ailleurs assez indifférent) à la dernière lettre de l'infinitif. Ainsi *ayma* devient

K'aymébi, K'aymébes, K'aymébe,
K'aymébem, K'aymébets, K'aymében.

Le *Passé* (Je fus) se forme en substituant *ouy* à la dernière lettre de l'infinitif, ainsi *ayma* devient

K'aymouy, K'aymous, K'aymou,
K'aymoum, K'aymouts, K'aymoun.

Le *Futur* (Je serai) se forme en substituant *erey* à la dernière lettre de l'infinitif, ainsi *ayma* devient

K'aymerey, K'aymeras, K'aymera,
K'aymeram, K'aymerats, K'aymeran.

CONDITIONNEL. — Le *Présent* (Je serais) se forme en substituant *eri* à la dernière lettre de l'infinitif, ainsi on dit

K'aymeri, K'aymerés, K'aymeré
K'aymerem, K'aymeréts, K'aymeren.

L'IMPÉRATIF s'exprime en gascon par le présent de l'indicatif, et l'on ajoute souvent une préposition pour mieux marquer le commandement.

SUBJONCTIF (Que je sois) ou *Présent*, comme le présent de l'indicatif

Passé ou *Futur* (Que je fusse) se forme en substituant *assi* ou *oussi* à la dernière lettre de l'infinitif. On choisit l'une ou l'autre terminaison selon la racine du verbe, en ayant seulement égard au son le plus doux à l'oreille. Ainsi, *K'ayma* devient

K'aymassi, K'aymassis, K'aymasse,
K'aymassim, K'aymassits, K'aymassin.

Ainsi *bade* (naître) devient

Ke badoussi, Ke badoussis, Ke badoussie,
Ke badoussim, Ke badoussits, Ke badoussin.

Les autres temps du passé se forment avec l'auxiliaire *avoir* ou *être*. (Voir le type de la conjugaison ci-après.)

Digitized by Google

Nous avons dit que la 1re personne du présent de l'indicatif est toujours terminée en *i* pour tous les verbes ; or, ceux dont l'infinitif est également terminé en *i*, comme *feni*, *luzi*, *puni*, auraient l'infinitif absolument semblable au présent de l'indicatif; pour ces verbes, d'ailleurs très-rares, on substitue à l'*i* final *chi*. Ainsi *fini* devient

Finichi, *Finiches*, *Finiche*.
Ke finichem, *Ke finichets*, *Ke finichen*.

Luzi, *luzit* (luire), devient

Ke luzichi, *Ke luziches*, *Ke luziche*.
Ke luzichem, *Ke luzichets*, *Ke luzichen*.

D'après cet exposé, on voit qu'il est très-facile de former les temps des verbes gascons, et que la conjugaison est d'une régularité presque parfaite. Nous avons donc pu poser en principe (page 424) qu'il n'y a qu'un seul type de conjugaison [1] pour tous, et que cet avantage n'existe dans aucune des langues modernes, qui sont remplies d'irrégularités et d'exceptions. Cependant, et nous l'avons déjà fait remarquer, ce sont des paysans illettrés, uniquement guidés par la *seule analogie des sons*, qui ont peu-à-peu formé un langage si régulier, et il est facile de pressentir qu'il y aurait bien peu de chose à faire pour transformer l'idiome gascon et languedocien en une belle langue plus énergique, plus sonore, et par conséquent plus poétique que le français.

La langue d'*oil* l'a emporté sur la langue d'*oc* après bien des hésitations à partir du XIIe siècle, et, si l'on prend la

[1] Nous avons prié une personne connaissant bien l'idiome de nous indiquer un verbe irrégulier, et elle nous a donné à conjuguer *aller*, *anna-at*, dont le présent de l'indicatif serait *Ke baoù*, *Ke bas*, *Ke ba*, *Ke bam*, etc, c'est-à-dire, *Je vais*, *Tu vas*, *Il va*, etc. Mais qui ne voit que c'est là une traduction d'un verbe irrégulier français, et, par conséquent, l'irrégularité doit également exister? Le verbe gascon *anna-at* (aller) est personnel et se conjugue comme tous les autres, et l'on dit :

Ke sen anni, *Ke sen annes*, *Ké sen anne*, *Ke sen annem*, &.
Ke sen annebi, *Ke sen annerey*, *Ke sen anneri*, *Ke sen annoussi*.

Digitized by Google

Digitized by Google

PERSONNES du VERBE.	PRÉSENT Je suis, *Ke souy.*		PASSÉ j'eusse été, *ntoussi estat.*
AYMA-AYMAT.	(*Aimer*).		
Sing. Je.	K'aymi.	K'aym	oussi aymat.
Tu	K'aymes.	K'aym	oussis aymat.
Il.	K'ayme.	K'aym	oussie aymat
Plur. Nous	K'aymem.	K'aym	oussim aymat.
Vous	K'aymets.	K'aym	oussits aymat.
Ils.	K'aymen.	K'aym	oussin aymat.
CADE-CADUT.	(*Tomber*).		
Sing. Je.	Ke cadi.	Ke ca	toussi cadut.
Tu.	Ke cades.	Ke ca	toussis cadut.
Il.	Ke cade.	Ke ca	toussie cadut.
Plur. Nous	Ke cadem.	Ke ca	toussim cadut.
Vous	Ke cadets.	Ke ca	toussits cadut.
Ils.	Ke caden.	Ke ca	toussin cadut.
PUNI-PUNIT.	(*Punir*).		
Sing. Je.	Ke punichi.	Ke pu	boussi punit.
Tu.	Ke punichés.	Ke pu	boussis punit.
Il	Ke puniche.	Ke pu	boussie punit.
Plur. Nous	Ke punichem.	Ke pu	boussim punit.
Vous	Ke punichets.	Ke pu	boussits punit.
Ils.	Ke punichen.	Ke pu	boussin punit.

Digitized by Google

peine d'étudier sérieusement ce qui nous reste des débris de cette langue d'*oc*, on devine facilement qu'elle devait offrir dans l'origine bien plus de ressources que sa rivale du Nord pour donner naissance à la plus riche littérature. Le Nord l'a emporté sur le Midi ; cela devait être, parce que la capitale de la France est placée dans la région du Nord, et puis, par l'effet d'une centralisation intellectuelle trop excessive qui a commencé à nous étreindre il y a deux siècles, et qui finira par étouffer le génie de la France. Si, au milieu des bouleversements du moyen âge, une grande capitale eût pu s'établir dans le Midi, tout porte à croire que les choses se fussent passées autrement et que nous aurions une belle langue de plus. (Voyez la note *di Dante Alighieri*, déjà citée, p. 408.)

Pour mieux fixer dans la mémoire le type de la conjugaison des verbes gascons, nous en présentons ci-contre un tableau synoptique. Nous terminerons ainsi ce trop long Mémoire qui, dans l'état actuel des choses, ne peut plus être considéré que comme une étude archéologique.

NOTE B.

Mais on objectera : A quoi bon former une nouvelle langue composée de quatre ou cinq autres qui existent et dont trois, le français, l'italien et l'espagnol sont fixées par une riche littérature ?

Nous répondrons à cette objection :

1° Pour restituer et fixer le languedocien et le gascon qui se corrompent tous les jours davantage, et qu'il vaut bien la peine de conserver, puisque plus de six millions et demi de Français parlent ces idiomes ;

2° Pour régulariser le français, l'italien et l'espagnol, en ce que ces belles langues ont de défectueux et réunir dans une seule les richesses de toutes les trois ;

Digitized by Google

3° Pour fixer, par des règles invariables, les principes d'une langue méridionale dont la racine sera latine, tout en empruntant aux langues et aux idiomes du Midi les mots les plus expressifs et les mieux appropriés.

Cette nouvelle langue faite *à priori* serait nécessairement plus simple, plus facile à apprendre et plus exacte que toutes les autres. La réforme complète de l'alphabet devrait d'abord précéder toutes les études, puis viendrait la formule d'un type régulier et unique de la conjugaison du verbe, de manière à faire disparaître toutes les exceptions à la règle générale. Enfin, l'article, le pronom, la préposition, la conjonction et l'adverbe, c'est-à-dire tous les mots qui servent à lier les idées entre elles (ou les mots principaux) et à en modifier plus ou moins le sens, seraient empruntés, choisis et comparés de manière à éviter surtout l'équivoque, et à obtenir une précision et une exactitude qui, certes, n'existent pas et ne pouvaient pas exister dans nos langues modernes telles qu'elles se sont formées.

Il n'y a donc qu'une recomposition des langues existantes qui puisse les harmoniser entre elles, parce qu'elles ont la même origine, et permettre de corriger tout ce qu'elles ont de défectueux, d'irrégulier et même de barbare.

Cette nouvelle langue n'aurait-elle d'autres avantages que de faciliter les études, en mettant en rapport plus direct les savants de tous les pays qui voudraient en faire usage, qu'elle rendrait encore d'immenses services. Il serait temps que la science moderne appliquât l'analyse au perfectionnement du mécanisme et de l'harmonie du langage, pour qu'il atteigne le plus haut degré possible de concision et de correction dans son expression, et, par suite, pour donner un nouvel élan aux progrès providentiels de l'humanité.

Voyez l'article ci-après sur les nouveaux signes de l'*Alphabet cursif*, et sur les conséquences qui pourraient, dans l'avenir, résulter de son adoption.

Digitized by Google

CONJUGAISON DES VERBES

Nous présentons quatre types en parallèle pour la conjugaison, qui contiennent toutes les formes.

Le verbe substantif *être*, le verbe abstrait *avoir*, et les verbes *faire* et *mettre* qui sont les plus usuels.

Les verbes *être* et *avoir*, *esse* et *habere*, sont les auxiliaires de tous les autres, le plus grand nombre se conjuguent en effet avec *avoir* et les verbes passifs et réfléchis se conjuguent avec *être*.

Avec sept temps primitifs d'un verbe et le type de la conjugaison on composera toujours exactement ses 90 à 95 formes différentes avec facilité pour tous ceux qui ne sont pas défectueux.

GLOSSAIRE GASCON ET LANGUEDOCIEN [1]

La forme du glossaire que nous prenons pour exemple, démontre d'un coup-d'œil non-seulement la régularité de la conjugaison, mais encore la classification grammaticale de tous les mots, en indiquant si le même peut être, tout à la fois, substantif, adjectif et verbe en modifiant sa terminaison.

Cet exemple ne contient que des verbes, pour faire mieux sentir le mécanisme de la conjugaison. La colonne des acceptions en français contient les étymologies et des phrases pour montrer l'application des mots.

La disposition synoptique que nous présentons seulement pour exemple, pourrait être remplacée par un vocabulaire ou glossaire ordinaire par ordre alphabétique, mais en ayant toujours le soin de placer à la suite de l'infinitif du verbe ses temps principaux.

[1] Dans ses tableaux manuscrits, l'auteur avait laissé *en blanc* une colonne destinée au languedocien. Elle peut donc être supprimée sans inconvénient à l'impression, qu'elle rendrait trop difficile dans le format in-8°.

(*Note du Secrétariat général.*)

Digitized by Google

VERBE SUBSTANTIF *ÊTRE*, ESTA, ESTAT.		VERBE ABSTRAIT *AVOIR*, HABÉ, HABUT.	
FRANÇAIS	GASCON	FRANÇAIS	GASCON
INDICATIF.		**INDICATIF**	
PRÉSENT		**PRÉSENT**	
Je suis.	*Ke souy.* (sum).	J'ai.	*K'ey.*
Tu es.	*K'es.* (es).	Tu as.	*K'as.*
Il est.	*K'è.* (est).	Il a.	*K'a.*
Nous sommes.	*Ke soum.* (sumus)	Nous avons.	*K'abem.*
Vous êtes.	*K'ets* (estis).	Vous avez.	*K'abets.*
Ils sont.	*Ke soun* (sunt).	Ils ont.	*K'aben.*
PASSÉS.		**PASSÉS.**	
J'étais.	*K'éri.*	J'avais.	*K'abébi.*
Tu étais.	*K'éres.*	Tu avais.	*K'abebes.*
Il était.	*K'ére.*	Il avait.	*K'abébe.*
Nous étions.	*K'erem.*	Nous avions.	*K'abebem.*
Vous étiez.	*K'erets.*	Vous aviez.	*K'abebets.*
Ils étaient.	*K'eren.*	Ils avaient.	*K'abeben.*
Je fus.	*K'estouy.*	J'eus.	*K'abouy.*
Tu fus.	*K'estous.*	Tu eus.	*K'abous.*
Il fut.	*K'estou.*	Il eut.	*K'abou.*
Nous fûmes.	*K'estoum.*	Nous eûmes.	*K'aboum.*
Vous fûtes.	*K'estouts.*	Vous eûtes.	*K'abouts.*
Ils furent.	*K'estoun.*	Ils eurent.	*K'aboun.*
J'ai été.	*Ke souy estat* [1].	J'ai eu.	*K'ey habut.*
Tu as été.	*K'es estat.*	Tu as eu.	*K'as habut.*
Il a été.	*Ké* ou *k'ey estat.*	Il a eu.	*K'ah abut.*
Nous avons été.	*Ke soum* ou *k'em.*	Nous avons eu.	*K'abem habut.*
Vous avez été.	*K'ets estat.*	Vous avez eu.	*K'abets habut.*
Ils ont été.	*Ke soun estat.*	Ils ont eu.	*K'aben habut.*
J'eus été.	*K'abouy estat.*	J'eus eu.	*K'abouy habut.*
Tu eus été.	*K'abous estat.*	Tu eus eu.	*K'abous habut.*
Il eut été.	*K'abou estat.*	Il eut eu.	*K'abou habut.*
Nous eûmes été.	*K'aboum estat.*	Nous eûmes eu.	*K'aboum habut.*
Vous eûtes été.	*K'abouts estat.*	Vous eûtes eu.	*K'abouts habut.*
Ils eurent été.	*K'aboun estat.*	Ils eurent eu.	*K'aboun habut.*
J'avais été.	*K'eri estat.*	J'avais eu.	*K'abi habut.*
Tu avais été.	*K'éres estat.*	Tu avais eu.	*K'abés habut.*
Il avait été.	*K'ére estat.*	Il avait eu.	*K'abé habut.*
Nous avions été.	*K'érem estat.*	Nous avions eu.	*K'abém habut.*
Vous aviez été.	*K'érets estat.*	Vous aviez eu.	*K'abets habut.*
Ils avaient été.	*K'éren estat.*	Ils avaient eu.	*K'abenha but.*

[1] En gascon on dit : *Je suis été* pour *j'ai été.*

Digitized by Google

Suite du VERBE *ÊTRE*, ESTA, ESTAT.

FRANÇAIS	GASCON
FUTUR	
Je serai.	*Ke serey.*
Tu seras.	*Ke seras.*
Il sera.	*Ke sera.*
Nous serons.	*Ke seram.*
Vous serez.	*Ke sérats.*
Ils seront.	*Ke seran.*
FUTUR PASSÉ [1]	
J'aurai été.	*K'aourey estat.*
Tu auras été.	*K'aouras estat.*
Il aura été.	*K'aoura estat.*
Nous aurons été.	*K'aouram estat.*
Vous aurez été.	*K'aourats estat.*
Ils auront été.	*K'aouran estat.*
CONDITIONNEL	
PRÉSENT	
Je serais.	*Ke seri.*
Tu serais.	*Ke serés.*
Il serait.	*Ke seré.*
Nous serions.	*Ke serem.*
Vous seriez.	*Ke sérets.*
Ils seraient.	*Ke seren.*
PASSÉ	
J'aurais été.	*Ke seri estat*
Tu aurais été.	*Ke serés estat.*
Il aurait été.	*Ke seré estat.*
Nous aurions été.	*Ke serem estat.*
Vous auriez été.	*Ke serets estat.*
Ils auraient été.	*Ke seren estat.*
IMPÉRATIF	
Sois.	*Sis.*
Qu'il soit.	*Ke sis.*
Soyons.	*Sim.*
Soyez.	*Sits.*
Qu'ils soient.	*Ke sin.*

VERBE *AVOIR*, HABÉ, HABUT.

FRANÇAIS	GASCON
FUTUR	
J'aurai.	*K'aourey.*
Tu auras.	*K'aouras.*
Il aura	*K'aoura.*
Nous aurons.	*K'aouram.*
Vous aurez.	*K'aourats.*
Ils auront.	*K'aouran.*
FUTUR PASSÉ	
J'aurai eu.	*K'aouerey habut.*
Tu auras eu.	*K'aouras habut.*
Il aura eu.	*K'aoura habut.*
Nous aurons eu.	*K'aouram habut.*
Vous aurez eu.	*K'aurats habut.*
Ils auront eu.	*K'aouran habut.*
CONDITIONNEL	
PRÉSENT	
J'aurais.	*K'aouri.*
Tu aurais.	*K'aourés.*
Il aurait.	*K'aouré.*
Nous aurions.	*K'aourem.*
Vous auriez.	*K'aourets.*
Ils auraient.	*K'aouren.*
PASSÉ	
J'aurais eu.	*K'aouri habut.*
Tu aurais eu.	*K'aourés habut.*
Il aurait eu.	*K'aouré habut.*
Nous aurions eu.	*K'aourem habut.*
Vous auriez eu.	*K'aourets habut.*
Ils auraient eu.	*K'aouren habut.*
IMPÉRATIF	
Aie.	*Ayis.*
Qu'il aie.	*K'ayi* ou *k'aye* (béarn.)
Ayons.	*K'ayim.*
Ayez.	*Ayils* ou *ayels* (béarn.)
Qu'ils aient.	*K'ayin.*

[1] En gascon on emploit le futur du verbe *être*, et l'on dit : ***Ke serey estat*** au lieu de ***K'aourey estat***, ***Ke seras***, ***Ke sera***, etc.

Digitized by Google

Suite du VERBE *ÊTRE*, ESTA, ESTAT.		VERBE *AVOIR*, HABÉ, HABUT.	
FRANÇAIS	GASCON	FRANÇAIS	GASCON
SUBJONCTIF		**SUBJONCTIF**	
PRÉSENT *ou* FUTUR		**PRÉSENT *ou* FUTUR**	
Que je sois.	*Ke si.*	Que j'aie.	*K'ayi.*
Que tu sois.	*Ke sis.*	Que tu aies.	*K'ayis.*
Qu'il soit.	*Ke sie.*	Qu'il ait.	*K'ayie.*
Que nous soyons.	*Ke sim.*	Que nous ayons.	*K'ayim.*
Que vous soyez.	*Ke sits.*	Que vous ayez.	*K'ayits.*
Qu'ils soient.	*Ke sin.*	Qu'ils aient.	*K'ayin.*
PASSÉS		**PASSÉS**	
Que je fusse.	*K'estéssi(k'estoussi)*	Que j'eusse	*K'aboussi.*
Que tu fusses.	*K'estéssis.*	Que tu eusses.	*K'aboussis.*
Qu'il fût.	*K'estessie.*	Qu'il eût.	*K'aboussie.*
Que nous fussions.	*K'estéssim.*	Que nous eussions.	*K'aboussim.*
Que vous fussiez.	*K'estéssits.*	Que vous eussiez.	*K'aboussits.*
Qu'ils fussent.	*K'estéssin.*	Qu'ils eussent.	*K'aboussin.*
Que j'aie été.	*Ke si estat.*	Que j'aie eu.	*K'ayi habut.*
Que tu aies été.	*Ke sis estat.*	Que tu aies eu.	*K'ayis habut.*
Qu'il ait été.	*Ke sie estat.*	Qu'il ait eu.	*K'ayie habut.*
Que nous ayons été	*Ke sim estat.*	Que nous ayons eu.	*K'ayim habut.*
Que vous ayez été.	*Ke sits estat.*	Que vous ayez eu.	*K'ayits habut.*
Qu'ils aient été.	*Ke sin estat.*	Qu'ils aient eu.	*K'ayin habut.*
Que j'eusse été.	*K'estéssi estat* [1].	Que j'eusse eu.	*K'abousi habut.*
Que tu eusses été.	*K'estéssis estat.*	Que tu eusses eu.	*K'aboussis habut.*
Qu'il eût été.	*K'estéssie estat.*	Qu'il eût eu.	*K'aboussie habut.*
Que nous eussions	*K'estéssim estat.*	Que nous eussions	*K'aboussim habut.*
Que vous eussiez	*K'estéssits estat.*	Que vous eussiez eu	*K'aboussits habut.*
Qu'ils eussent été.	*K'estessin estat.*	Qu'ils eussent eu.	*K'aboussin habut.*

[1] Même observation que pour le futur passé.

Digitized by Google

VERBE *FAIRE*, HA, HEYT, FA, FAYT	
FRANÇAIS	GASCON
INDICATIF	
PRÉSENT	
Je fais.	*Ke hési.*
Tu fais.	*Ke héis.*
Il fait.	*Ke hés.*
Nous faisons.	*Ke hem.*
Vous faites.	*Ke hets.*
Ils font.	*Ke hen.*
PASSÉS	
Je faisais.	*Ke hasi* ou *hasebi.*
Tu faisais.	*Ke hasés.* (bis).
Il faisait.	*Ke hasé.* (bé).
Nous faisions.	*Ke hasem.*
Vous faisiez.	*Ke hasets.*
Ils faisaient.	*Ke hasen.*
Je fis.	*Ke hasouy.*
Tu fis.	*Ke hasous.*
Il fit.	*Ke hasou.*
Nous fîmes.	*Ke hasoum.*
Vous fîtes.	*Ke hasouts.*
Ils firent.	*Ke hasoun.*
J'ai fait.	*K'éy heyt.*
Tu as fait.	*K'as heyt.*
Il a fait.	*K'a heyt.*
Nous avons fait.	*K'abem heyt.*
Vous avez fait.	*K'abets heyt.*
Ils ont fait.	*K'aben heyt.*
J'eus fait.	*K'abouy heyt.*
Tu eus fait.	*K'abous heyt.*
Il eut fait.	*K'abou heyt.*
Nous eûmes fait.	*K'aboum heyt.*
Vous eûtes fait.	*K'abouts heyt.*
Ils eurent fait.	*K'aboun heyt.*
J'avais fait.	*K'abi heyt.*
Tu avais fait.	*K'abés heyt.*
Il avait fait.	*K'abé heyt.*
Nous avions fait.	*K'abem heyt.*
Vous aviez fait.	*K'abets heyt.*
Ils avaient fait.	*K'aben heyt.*

VERBE *METTRE*, HIQUA, QUAT, BOUTA, TAT ou METTE, METTUT (de *mittere*)	
FRANÇAIS	GASCON
INDICATIF	
PRÉSENT	
Je mets.	*Ke bouti.*
Tu mets.	*Ke boutes.*
Il met.	*Ke boute.*
Nous mettons.	*Ke boutem.*
Vous mettez.	*Ke boutets.*
Ils mettent.	*Ke bouten.*
PASSÉS	
Je mettais.	*Ke boutabi.*
Tu mettais.	*Ke boutabes.*
Il mettait.	*Ke boutabe.*
Nous mettions.	*Ke boutabem.*
Vous mettiez.	*Ke boutabets.*
Ils mettaient.	*Ke boutaben.*
Je mis.	*Ke boutouy.*
Tu mis.	*Ke boutous.*
Il mit.	*Ke boutou.*
Nous mîmes.	*Ke boutoum.*
Vous mîtes.	*Ke boutouts.*
Ils mirent.	*Ke boutoun.*
J'ai mis.	*K'ey boutat.*
Tu as mis.	*K'as boutat.*
Il a mis.	*K'a boutat.*
Nous avons mis.	*K'abem boutat.*
Vous avez mis.	*K'abets boutat.*
Ils ont mis.	*K'aben boutat.*
J'eus mis.	*K'abouy boutat.*
Tu eus mis.	*K'abous boutat.*
Il eût mis	*K'abou boutat.*
Nous eûmes mis.	*K'aboum boutat.*
Vous eûtes mis.	*K'abouts boutat.*
Ils eurent mis.	*K'aboun boutat.*
J'avais mis.	*K'abi boutat.*
Tu avais mis.	*K'abés boutat.*
Il avait mis.	*K'abé boutat.*
Nous avions mis.	*K'abem boutat.*
Vous aviez mis.	*K'abets boutat.*
Ils avaient mis.	*K'aben boutat.*

Digitized by Google

VERBE *FAIRE*, HA, HEYT, FA, FAYT

FRANÇAIS	GASCON
FUTUR	
Je ferai.	*Ke harey.*
Tu feras.	*Ke haras.*
Il fera.	*Ke hara.*
Nous ferons.	*Ke haram.*
Vous ferez.	*Ke harats.*
Ils feront.	*Ke haran.*
FUTUR PASSÉ	
J'aurai fait.	*K'aourey heyt.*
Tu auras fait.	*K'auras heyt.*
Il aura fait.	*K'aoura heyt.*
Nous aurons fait.	*K'aouram heyt.*
Vous aurez fait.	*K'aourats heyt.*
Ils auront fait.	*K'aouran heyt.*
CONDITIONNEL	
PRÉSENT	
Je ferais.	*Ke heri.*
Tu ferais.	*Ke herès.*
Il ferait.	*Ke heré.*
Nous ferions.	*Ke herem.*
Vous feriez.	*Ke hérets.*
Ils feraient.	*Ke heren.*
PASSÉ	
J'aurais fait.	*K'aouri heyt.*
Tu aurais fait.	*K'aourés heyt.*
Il aurait fait.	*K'aouré heyt.*
Nous aurions fait.	*K'aourem heyt.*
Vous auriez fait.	*K'aourets heyt.*
Ils auraient fait.	*K'aouren heyt.*
IMPÉRATIF	
Fais.	*Heyt.*
Qu'il fasse.	*Ke hesqui.*
Faisons.	*Hem.*
Faites.	*Hets.*
Qu'ils fassent.	*Ke hesquin.*

VERBE *METTRE*, BOUTA, BOUTAT, METTE, METTUT

FRANÇAIS	GASCON
FUTUR	
Je mettrai.	*Ke bouterey.*
Tu mettras.	*Ke bouteras.*
Il mettra.	*Ke boutera.*
Nous mettrons.	*Ke bouteram.*
Vous mettrez.	*Ke bouterats.*
Ils mettront.	*Ke bouteran.*
FUTUR PASSÉ	
J'aurai mis.	*K'aourey boutat.*
Tu auras mis.	*K'auras boutat.*
Il aura mis.	*K'aoura boutat.*
Nous aurons mis.	*K'aouram boutat.*
Vous aurez mis.	*K'aourats boutat.*
Ils auront mis.	*K'aouran boutat.*
CONDITIONNEL	
PRÉSENT	
Je mettrais.	*Ke bouteri.*
Tu mettrais.	*Ke bouterès.*
Il mettrait.	*Ke boutere.*
Nous mettrions.	*Ke bouterem.*
Vous mettriez.	*Ke bouterets.*
Ils mettraient.	*Ke bouteren.*
PASSÉ	
J'aurais mis.	*K'aouri boutat.*
Tu aurais mis.	*K'aourés boutat.*
Il aurait mis.	*K'aouré boutat.*
Nous aurions mis.	*K'aourem boutat.*
Vous auriez mis.	*K'aourets boutat.*
Ils auraient mis.	*K'aouren boutat.*
IMPÉRATIF	
Mets.	*Boute.*
Qu'il mette.	*Ke bouti.*
Mettons.	*Boutem.*
Mettez.	*Boutéts.*
Qu'ils mettent.	*Ke boutin.*

Digitized by Google

VERBE *FAIRE*, HA, HEYT, FA, FAYT		VERBE *METTRE*, BOUTA, BOUTAT, METTE, METTUT	
FRANÇAIS	GASCON	FRANÇAIS	GASCON
SUBJONCTIF		SUBJONCTIF	
PRÉSENT (comme l'indicatif)		PRÉSENT (comme l'indicatif)	
	Ke hessi.	Que je mette.	*Ke bouti.*
	Ke hêis.	Que tu mettes.	*Ke boutes.*
Qu'il fait.	*Ke hês.*	Qu'il mette.	*Ke boute.*
Que nous faisions.	*Ke hasem.*	Que nous mettions.	*Ke boutem.*
Que vous faisiez.	*Ke hasets.*	Que vous mettiez.	*Ke boutets.*
	Ke hasen.	Qu'ils mettent.	*Ke bouten.*
PASSÉ *ou* FUTUR		PASSÉ *ou* FUTUR	
Que je fasse ou fisse.	*Ke hasoussi.*	Que je misse.	*Ke boutassi.*
Que tu fisses.	*Ke hasoussis.*	Que tu misses.	*Ke boutassis.*
Qu'il fît.	*Ke hasoussie.*	Qu'il mît.	*Ke boutassie.*
Que nous fissions.	*Ke hasoussim.*	Que nous missions.	*Ke boutassim.*
Que vous fissiez.	*Ke hasoussits.*	Que vous missiez.	*Ke boutassits.*
Qu'ils fissent.	*Ke hasoussin.*	Qu'ils missent.	*Ke boutassin.*
Que j'aie fait.	*K'ayi heyt.*	Que j'aie mis.	*K'ayi mettut.*
Que tu aies fait.	*K'ayis heyt.*	Que tu aies mis.	*K'ayis boutat.*
Qu'il ait fait.	*K'ayie heyt.*	Qu'il ait mis.	*K'ayie boutat.*
Que nous ayons fait.	*K'ayim heyt.*	Que nous ayons mis.	*K'ayim boutat.*
Que vous ayez fait.	*K'ayits heyt.*	Que vous ayez mis.	*K'ayits boutat.*
Qu'ils aient fait.	*K'ayin heyt.*	Qu'ils aient mis.	*K'ayin boutat.*
Que j'eusse fait.	*K'aboussi heyt.*	Que j'eusse mis.	*K'aboussi boutat.*
Que tu eusses fait.	*K'aboussis heyt.*	Que tu eusses mis.	*K'aboussis boutat.*
Qu'il eût fait.	*K'aboussie heyt.*	Qu'il eût mis.	*K'aboussie boutat.*
Que nous eussions,	*K'aboussim heyt.*	Que nous eussions,	*K'aboussim boutat.*
Que vous eussiez,	*K'aboussits heyt.*	Que vous eussiez,	*K'aboussits boutat.*
Qu'ils eussent fait.	*K'aboussin heyt.*	Qu'ils eussent mis.	*K'aboussin boutat.*

Digitized by Google

Glossaire gascon et languedocien, avec l'indicati

SUBSTANTIFS	ADJECTIFS	SUB-ADJECTIFS	ACCEPTIONS FRANÇAISES, ÉTYMOLOGIES, et
			Connaître de vue. *Ke l'abisi*, littéralement : connais sa figure.
Grat.	*Agradable.*		Qui vous agrée. Quelqu'un qui vous plaît bien. *Ke m'agrade fort, k'è aymable.*
			Allumer. Mettre le feu (racine *ad lux*).
	Amadouayre.		Amadouer. Flatter par des caresses (racine *fran*)
	Anguntou.		Cajoleries. Pour obtenir quelque chose. Vient probablement d'*enchanteur*.
Pa.	*Pa* (pain).		Appareiller. Réunir par paires.
			Recevoir les rayons du soleil. Faire sécher au soleil une récolte, etc.
Arrisoulet.	*Arriden.*		Rire, se rire. Démonstration de gaîté. *K'arri tout soulet*, il est content.
	Arroumégou.		Ronger jusqu'aux os. Ruminer des paroles. *K'arroumégues aqui, insoulent.*
	Ayman.		Aimer. *K'aymi hort tout so kè boun*, et bon *moussu ?*
Aymador.	*Amistous.*		Poétiser. Chanter les amours. Poètes. Ceux qui aiment.
Badence, badude.			Naître. Naissance, arrivée dans ce monde.
Biste (la vue).			Voir. Distinguer et discerner les objets.
Birade.	*Cap-biroulic.*		Tourner, chasser le soleil. *Bira tout de part*, tout changer de place, démolir et reconstruire.
Banterie.	*Bantard.*		Vanter à l'excès. Excès de louanges que l'on se donne à soi-même. Vanteries.
Labouyedé, labouraige.	*Bouyedé, labouredou, laouraré* (de *arare*).		Labourer avec des bœufs. Retourner la terre avec la charrue. *Bouya et préga, bibe et mori. Boila l'hommi sus la terro* (racine *bouéou* ou *biéou*, bœuf).
Bramit.	*Bramo-hami* (pleurer la faim)		Beugler. Mûgissement du bœuf. *Kè brame per anna patché*, il demande d'aller à la pâture.

Digitized by Google

des modes et des temps des verbes [1].

INFINITIF	INDICATIF			CONDITIONNEL	SUBJONCTIF
PRÉSENT et PASSÉ.	PRÉSENT Je suis *ou* j'ai	PASSÉ J'étais *ou* j'avais.	FUTUR Je serai *ou* j'aurai.	PRÉSENT Je serais *ou* j'aurais.	PASSÉ OU FUTUR Que je fusse *ou* j'eusse.
Abisa-sat.	K'abisi.	K'abisabi.	K'abiserey.	K'abiseri	K'abisassi.
Agrada-dat.	K'agradi.	K'agradébi.	K'agraderey.	K'agraderi.	K'agradassi.
Alluqua-at.	K'alluqui.	K'alluquabi.	K'alluquerey.	K'alluqueri.	K'alluquassi.
Amadoua-at.	K'amadoui.	K'amadouebi.	K'amadouerey.	K'amadoueri.	K'amadouassi.
Anganta-at.	K'anganti.	K'angantébi.	K'anganterey.	K'anganteri.	K'angantassi.
Apparia-at.	K'appariyi.	K'appariébi.	K'apparierey.	K'aparieri.	K'appariassi.
Arraya-yat.	K'arrayi.	K'arrayébi.	K'arrayerey.	K'arrayeri.	K'arrayassi.
Arrida-dut.	K'arridi.	K'arridébi.	K'arriderey.	K'arrideri.	K'arridoussi.
Arrouméga-at.	K'arrouméguí.	K'arrouméguebi.	K'arrouméguerey.	K'arroumégueri.	K'arroumégassi.
Ayma-mat.	K'aymi	K'aymabi.	K'aymerey.	K'aymeri.	K'aymassi.
Aymadora-rat.	K'aymadori.	K'aymadorabi.	K'aymadorerey	K'aymadoreri.	K'aymadorassi.
Bade-dut.	Ke badi.	Ke badébi.	Ke baderey.	Ke baderi.	Ke badoussi.
Bède-bis.	Ke bedi.	Ke bedébi.	Ke bederey.	Ke bederi.	Ke bedoussi.
Bira-rat.	Ke biri.	Ke birébi.	Ke birerey.	Ke bireri.	Ke birassi.
Banta-tat.	Ke banti.	Ke bantabi.	Ke banterey.	Ke banteri.	Ke bantassi.
Bouya-yat.	Ke bouyi.	Ke bouyebi.	Ke bouyerey.	Ke bouyeri.	Ke bouyassi.
Brama-mat.	Ke braml.	Ke bramébi.	Ke bramercy.	Ke brameri.	Ke bramassi.

[1] On a laissé des interlignes pour inscrire en rouge les verbes languedociens.

Digitized by Google

SUBSTANTIFS	ADJECTIFS	SUR-ADJECTIFS	ACCEPTIONS FRANÇAISES, ÉTYMOLOGIES, etc.
***Bespe*, *Brespe*.**			Goûter. Repas après Vêpres. ***Dejuna*, *disna*, *brespeya et soupa*; *trabailla chic*, *coure hort et blagua encouère mé*; *boila*, *boila Janet*.**
Bite (la vie).	***Bibau*.**		Vivre. Exister. ***Bibe per trabailla et mori per anna à Diou*.**
Biatge (voyage).	***Biadgedou*** (voyageur).		Voyager. Parcourir divers pays. ***Lou biatgedou kè sen demande o kè sen despensé*.**
(Bail).	(Bailleur)		Donner. Faire don ou présent. ***Ne baillen pas aryin*, *chens trabail*** (mot français).
Barque (Brisoir). ***Barguère*.**	***Barquedoure*** (femme qui braye).		Briser le lin. ***E clac*, *clac*, *clac*, *fichut mesti ne poden pass debisa*.**
			Vouloir. Action de la volonté ***Ke caou d'abort obbédi*, *ke commenderas après*.**
Chac ou ***taq*** (piqûre). ***Agullade*** (aiguillon).			Aiguillonner. Piquer les bœufs avec l'aiguillon. ***Behobé*; *marti-Jouan*, *blanquet-rouyet-caoubet Laouret*** (noms des bœufs droit et gauche de l'attelage).
	Charmeur-se		Charmer. Plaire extrêmement par son amabilité ou par art magique. ***Ke souy charmeuse*, *moussu*, *et ne pouch bous anganta*.**
Camin (chemin). ***Caminade*. *Camiade***, etc.			Faire route. Cheminer.
Cant (chant).	***Cantayre*.**		Chanter. Moduler sa voix. ***Ke canti per bous plasi et bous charma*.**
***Cadude*.**			Tomber. Se laisser choir.
***Counechence*.** (connaissance)			Connaître. Connaissance d'une chose, en avoir une idée juste. ***Ke l'abisi mès nou counechi pass*.**
***Cascantisse*.**	***Cascan*.**		Salir. Faire son travail sans ordre et malproprement.
Chucane (chicane).	***Chucanur*.**		Chicaner. Tricher, tromper, donner de mauvaises raisons. Homme processif.
	***Chamaillous*.**		Se disputer sans motifs suffisants.
Coumbat (combat)	***Coumbattan*.**		Combattre ses ennemis et ses mauvaises passions. ***K'ey coumbatut et que coumbatterey tostem lous ennemics dé la Franso*.**
***Countract*.**			Passer un contrat. S'engager volontairement ***K'a countractat maridaygé : aco est dit et fenit*.**

Digitized by Google

INFINITIF	INDICATIF			CONDITIONNEL	SUBJONCTIF
PRÉSENT et PASSÉ.	PRÉSENT Je suis *ou* j'ai.	PASSÉ J'étais *ou* j'avais.	FUTUR Je serai *ou* j'aurai.	PRÉSENT Je serais *ou* j'aurais.	PASSÉ OU FUTUR Que je fusse *ou* eusse.
Brespeya-yat.	Ke brespeyi.	Ke brespéyébi.	Ke brespeyerey	Ke brespéyeri.	Ke brespéyassi.
Bibe-but.	Ke bibi.	Ke bibebi.	Ke biberey.	Ke biberi	Ke biboussi.
Biatg̃ia-giat.	Ke biatg̃i.	Ke biatg̃ébi.	Ke biatg̃erey.	Ke biatg̃eri.	Ke biatg̃assi.
Bailla-lat.	Ke bailli.	Ke baillebi.	Ke baillerey.	Ke bailleri.	Ke baillassi.
Barga-gat.	Ke bargui.	Ke barguebi.	Ke barguerey.	Ke bargueri.	Ke bargassi.
Boulé-lut.	Ke bouli.	Ke boulebi.	Ke boulerey.	Ke bouleri.	Ke bouloussi.
T̄aqua-at.	Ke t̄aqui	Ke t̄aquebi.	Ke t̄aquerey.	Ke t̄aqueri.	Ke t̄aquassi.
Charma-mat.	Ke charmi.	Ke charmébi.	Ke charmerey.	Ke charmeri.	Ke charmassi.
Camina-nat.	Ke camini	Ke caminabi.	Ke caminerey.	Ke camineri.	Ke caminassi.
Canta-tat.	Ke canti.	Ke cantabi.	Ke canterey.	Ke canteri.	Ke cantassi.
Cade-dut.	Ke cadi.	Ke cadebi.	Ke caderey.	Ke caderi.	Ke cadoussi.
Counéche-chut	Ke counéchi.	Ke counéchébi.	Ke counéche-rey.	Ke counécheri.	Ke counéchou-si.
Cascantéya-at.	Ke cascantéyi.	Ke cascanteyé-bi.	Ke cascantéye-rey.	Ke cascantiyeri	Ke cascantéyas-se.
Chucana-nat.	Ke chucani.	Ke chucanébi.	Ke chucanerey.	Ke chucaneri.	Ke chucanassi.
Chamailla-at.	Ke chamailli.	Ke chamaillébi.	Ke chamaille-rey.	Ke chamailleri.	Ke chamaillassi
Coumbat-batut	Ke coumbatti.	Ke coumbatté-bi.	Ke coumbatte-rey.	Ke coumbatteri	Ke coumbat-toussi.
Countracta-at.	Ke countracti.	Ke countracté-bi.	Ke countracte-rey.	Ke countracteri	Ke countractas-si.

Digitized by Google

SUBSTANTIFS	ADJECTIFS	SUR-ADJECTIFS	ACCEPTIONS FRANÇAISES, ÉTYMOLOGIES, etc.
	Chipoteyous.		Barbouiller. Mélange de choses et d'idées incohérentes.
			Se réveiller de son sommeil. ***K'em dechudi d'eban lou soureil; lou premé ·llebat et lou darré couchat, et tostems escarrebellat.***
Arreditz (racines).			Arracher. ***Ke darrigueréy un cassou méious q'un cachaou.***
			Parler. Débiter des paroles, faire la conversation (vieux mot français). Deviser. ***Ke debiséri tostem si bouleben m'escouta.***
			Oublier ce qui a été dit et convenu. Absence de mémoire. ***Ah, mon Diou! ke m'es desbroumbat.***
Pourghe, Despourghére.	***Despourghedou.***		Dépouiller du maïs, etc. Oter les mauvaises herbes d'un jardin.
Escarre meyl (racloir en fer, etc.)			Racler. Ratisser.
Cane (***dou col***, trachée artère), ***ganure.***	***Escanat.***		Étrangler, et au figuré s'égosiller à crier trop fort. ***Ke m'escani de crida.***
Tripe, tripon, tripaille.			Sortir les tripes. ***Estripa hustris, las mingia et rende las coquos aou baylet imbécile.***
			Éteindre le feu. L'étouffer.
Gule.	***Goulapian, goulapiass, goulut.***		Se remplir jusqu'à la gueule, pâturer les bœufs à la main.
Brigue, brigaille (en petits morceaux).			S'abîmer le corps par excès de travail.
Estuit (étui).	***Estuyedé.***		Se cacher. Se mettre dans un étui, dans une boîte, dans un recoin.
Grèche.	***Graychous*** (graisse).		Engraisser la terre et le bétail pour engraisser l'homme.
Beryac.			S'enivrer. Perdre la raison en buvant. ***Et bos bébe un cop, amic. K'em beberey dus promoun, k'ey dus cames.***
			Se bourrer l'estomac de mangeaille. ***Ouf, ke souy bien tip, ke m'en arrigoulat.***
Escail (bûche).	***Escailledou.***		Fendre du bois. ***Ha escail per lou meste.***

Digitized by Google

INFINITIF	INDICATIF			CONDITIONNEL	SUBJONCTIF
PRÉSENT et PASSÉ.	PRÉSENT Je suis *ou* j'ai.	PASSÉ J'étais *ou* j'avais.	FUTUR Je serai *ou* j'aurai.	PRÉSENT Je serais *ou* j'aurais.	PASSÉ OU FUTUR Que j'eusse *ou* fusse.
Chipoteÿa-yat.	Ke chipoteÿi.	Ke chipoteÿabi	Ke chipoteÿe-rey.	Ke chipoteÿeri.	Ke chipoteÿassi
Deschuda-dat.	K'em deschudi.	K'em deschu-dabi.	K'em deschu-derey.	K'em deschu-deri.	K'em deschu-dassi.
D'arriga-gat.	Ke d'arrigui.	Ke d'arrigabi.	Ke darriguerey	Ke darrigueri.	Ke darrigassi.
Debisa-sat.	Ke debisi.	Ke debisébi.	Ke debiserey.	Ke debiseri.	Ke debisassi.
Desbroumba-at	Ke desbroumbi	Ke desbroum-babi.	Ke desbroum-berey.	Ke desbroum-beri.	Ke desbroum-bassi.
Despourga-gat.	Ke despourgui.	Ke despour-guébi.	Ke despour-guerey.	Ke despour-gueri.	Ke despourgas-si.
Escarra-rat.	K'escarri.	K'escarrébi.	K'escarrerey.	K'escarreri.	K'escarroussi.
Escana-nat.	K'escani.	K'escanébi.	K'escanerey.	K'escaneri.	K'escanoussi.
Estripa-pat.	K'estripi	K'estripébi.	K'estriperey.	K'estriperi.	K'estripassi.
Estupa-pat.	K'estupi.	K'estupébi.	K'estuperey	K'estuperi.	K'estupassi.
S'engula-lat.	Ke s'enguli	K'engulabi.	K'engulerey.	K'enguleri.	K'engulassi.
S'esbrigailla-at	Ke m'esbrigail-li.	Ke s'esbrigail-lébi.	Ke m'esbrigail-lerey.	Ke m'esbrigail-leri.	Ke m'esbrigail-lassi.
Estuya-yat.	K'estuyi.	K'estuyabi.	K'estuyerey.	K'estuyeri.	K'estuyassi.
Engrècha-at.	K'engrèchi.	K'engrèchabi.	K'engrècherey.	K'engrècheri.	K'engrèchassi.
S'embriaga-at.	Ke m'embria-gui.	Ke s'embriagé-bi.	Ke m'embria-guerey.	Ke m'embria-gueri.	Ke m'embria-gassi.
S'entougna-at.	Ke m'entougni.	Ke m'entou-gnabi.	Ke m'entou-gnerey..	Ke m'entou-gneri.	Ke m'entou-tougnassi.
Escailla-lat.	K'escailli.	K'escaillebi.	K'escaillerey.	K'escailleri.	K'escaillassi.

Digitized by Google

SUBSTANTIFS	ADJECTIFS	SUR-ADJECTIFS	ACCEPTIONS FRANÇAISES, ÉTYMOLOGIES, etc.
Estiõu (été). ***Estibet***			Jachère d'été. « Labour d'été vaut fumier. » ***Bouye l'estiou, si bos mingia l'hyber.***
Estoumac.			Soulèvement de l'estomac par le dégoût ou par l'effet d'un remède émétique.
Flou, floc.			Couvrir de fleurs. Faire et donner des bouquets. ***Ke flounquerey l'espouze et toute la procession.***
Fin.		***A le fin, anfin***	Finir : Achever, terminer une chose. ***Anfin, he caou mori. Y as pensat, amic?***
Fourraige, pasten			Fourrager. Faire du fourrage par-ci, par-là.
	Fegnian ou fénéan-le.		Perdre son temps à ne rien faire. ***Fegnian é gourman; aco es tout un. Fegnianta.***
Gahue.			Prendre, accrocher. ***Gahe, gahot.*** Cuillère à crochet. ***Ue gahade.*** Une grande cuillerée.
Gusardaille.	***Gus-gusari, gusardas, fichut gus***		Faire le gueux, le gueusard, le vaurien.
Guige (juge).			Juger. Rendre des jugements. ***Mousu guge k'a mingiat lous poulets, et n'ey pas sulomen las plumes. Oh moun Diou la gustice!***
Hems (fumier). ***Hum*** (fumée).			Fumer la terre. Idée prise à la fumée, ou plutôt à la vapeur produite par la fermentation. ***Ue boune hemade.***
Heste (fête).			Festoyer. Faire fête, bien traiter les invités. ***Arrousam ben pastis et fougassos et touts seran counlens.***
Hyou (fil).	***Hiyeledoure*** (fileuse).		Filer à la quenouille. ***La hiyeledoure tout doucomen, arribe a cap d'an dap la pèce de tèle.***
			Fouiller dans un trou, dans la terre, dans le ruisseau, dans tous les recoins. ***Ke hèts aqui, gouyatines? Ke hourriquem l'arriou, mousu.***
Lux, lux (lumière)	***Lusen*** (luisant).		Luire. Éclairer, répandre la lumière. ***Tout so qui luzicht n'ey pass oro.***
Mori.			Mort. La fin de toutes choses en ce monde.
Mander-da (ordonner).			Commander. Ordonner le travail, etc., vieux mot français. ***Ne bouy pass estat mandat, e doun gage un baylet per le ha mingia la soupette***
Mensounge.	***Mensoungious.***		Mentir. ***K'as mentit, droulat. Diou que nous a baillat ue lengou per parla, bray, et noun pass per menti.***

Digitized by Google

INFINITIF	INDICATIF			CONDITIONNEL	SUBJONCTIF
PRÉSENT et PASSÉ.	PRÉSENT Je suis *ou* j'ai	PASSÉ J'étais *ou* j'avais.	FUTUR Je serai *ou* j'aurai.	PRÉSENT Je serais *ou* j'aurais.	PASSÉ OU FUTUR Que je fusse *ou* j'eusse
stiba-bat.	K'estibi.	K'estibebi.	K'estiberey.	K'estiberi	K'estibassi.
'estoumaga-at	Ke m'estouma-gui.	Ke m'estouma-guebi.	Ke m'estouma-guerey.	Ke m'estouma-guerie.	Ke m'estouma-gassi.
louqua-at.	Ke flouqui.	Ke flouquabi.	Ke flouquerey	Ke flouqueri.	Ke flouquassi.
'eni-fenit.	Ke finichi.	Ke finichébi.	Ke finicherey.	Ke finicheri.	Ke finichassi.
'ourratgia-at.	Ke fourratgi.	Ke fourratgébi	Ke fourratge-rey.	Ke fourratgeri.	Ke fourratgi-oussiassi.
'eniantéya-at.	Ke feniantéyi.	Ke feniantéyé-bi.	Ke feniantéye-rey.	Ke feniantéyeri	Ke feniantéyas-si.
Gaha-hat.	Ke gahi.	Ke gahébi.	Ke gaherey.	Ke gaheri.	Ke gahassi.
Geuzarda-dat.	Ke geuzardi.	Ke geuzardébi.	Ke geuzarde-rey.	Ke geuzarderi.	Ke geuzardassi
Gutgia-giat.	Ke gutgi.	Ke gutgiabi.	Ke gutgerey.	Ke gutgeri.	Ke gutgiassi.
Héma-mat.	Ke hémi.	Ke hémabi.	Ke hémerey.	Ke hémeri.	Ke hémassi.
Hesteya-yat.	Ke hestéyi.	Ke hestébi.	Ke hesterey.	Ke hesteri.	Ke hestoussi.
Hiyéla-lat.	Ke hiyéli.	Ke hiyélabi.	Ke hiyélerey.	Ke hiyéleri.	Ke hiyélassi.
Houruqua-at.	Ke houruqui.	Ke houruquabi	Ke houruque-rey.	Ke houruqueri.	Ke houruquas-si.
Iuzi-luzit.	Ke luzichi.	Ke luzichabi.	Ke luzicherey.	Ke luzicheri.	Ke luzichassi
Mori-mort.	Ke mori.	Ke moribi.	Ke morirey	Ke moriri.	Ke morichoussi
Mandа-dat.	Ke mandi.	Ke mandébi.	Ke manderey.	Ke manderi.	Ke mandassi.
Menti-tit.	Ke menti.	Ke mentibi.	Ke mentirey.	Ke mentiri.	Ke mentoussi.

Digitized by Google

SUBSTANTIFS	ADJECTIFS	SUR-ADJECTIFS	ACCEPTIONS FRANÇAISES, ÉTYMOLOGIES, etc.
Maridaīge (mariage) *Marit* (mari) *La maridère*			Se marier, lien indissoluble et religieux entre l'homme et la femme.
Mingance.	*Minyedé*		Manger, appaiser la faim. *Mingia per bibe et non bibe per mingia.*
Naōuridure (nourriture.) *Naōurit.*			Nourrir, sustenter le corps par des aliments.
	Oublidous.		Oublier, perdre le souvenir. *K'a perdut la mémori, k'a tout oblidat.*
Bol (vol).	*Boulur.*		Voler, prendre le bien d'autrui. *Prenne et pana aco es tout u per lou boulur.*
Pegnic.	*Pegnicayré.*		Pincer avec les ongles. *K'as a crida? k'em pégnique.*
Pou, paōu (peur)	*Paōuruc* (poltron)		Faire le peureux, poltronner. *Capouna.*
Poupe (mamelle).			Piquer, percer avec un instrument pointu. En gascon on dit piquer pour couper du bois; des genets pour litière, etc. Tèter le sein de la mère Poupe, mamelle. *Las montines sunt las poupas de la terro.*
			Pacager, paître, pâturer. *Pache per un so et debasta lous fruts per dex sos. Boita pastou.*
Patac.	*Pataquayre.*		Batailler, patac, combat au cabaret. *Ha aou patac*, se disputer et se battre pour se mettre d'accord.
Prégari (prière).			Prier, prière. *Prega Diou soulagté lou co.*
Permenade.			Promener, se promener sur les chemins, etc *Aquet qui permène trop, ne trabaille pas assez*
Permissiou.			Permettre, donner permission. *K'at permetti a counditiou ke seras balen.*
	Promettur		Promettre, s'engager. *K'at prometti per paraōule et per escrioul. Entens-tu?*
Plous (pleurs).	*Plouriquous.*		Pleurer, verser des larmes de douleur. *A que sert de ploura quand lou maōu es chem rémédi?*
Pugn, pugnade, pugnteri.			Prendre la mouture à la mesure. Racine, *pugn*, poing, une poignée.

Digitized by Google

INFINITIF	INDICATIF			CONDITIONNEL	SUBJONCTIF
PRÉSENT et PASSÉ.	PRÉSENT Je suis *ou* j'ai.	PASSÉ J'étais *ou* j'avais.	FUTUR Je serai *ou* j'aurai.	PRÉSENT Je serais *ou* j'aurais.	PASSÉ OU FUTUR Que j'eusse *ou* fusse.
Se marida-at.	K'em maridi.	K'em maridabi.	K'em maridere-y.	K'em marideri	K'em maridassi
Mingia-at.	Ke mingi.	Ke mingabi.	Ke mingerey.	Ke mingeri.	Ke mingiasse.
Se naouri-it.	K'em naourichi	K'em naouribi	K'em naourirey	K'em naouriri.	K'em naourissi
Oblida-at.	K'oblidi	K'oblidebi.	K'obliderey	K'oblideri.	K'oblidassi.
Pana-at.	Ke pani.	Ke panébi.	Ke panerey	Ke paneri.	Ke panassi
Pégniqua-at.	Ke pégniqui	Ke pégniquébi.	Ke pégniquere-y.	Ke pégniqueri.	Ke pégnicassi.
Paouruqua-at.	Ke paouruqui.	Ke paouruquèbi.	Ke paouruquerey.	Ke paouruqueri	Ke paouruquassi.
Piqua-at.	Ke piqui	Ke piquabi.	Ke piquerey.	Ke piqueri	Ke piquassi.
Poupa-at.	Ke poupi	Ke poupabi.	Ke pouperey.	Ke pouperi.	Ke poupassi.
Pascatgia-at.	Ke pascatgi.	Ke pascatgabi.	Ke pascatgerey	Ke pascatgeri.	Ke pascatgiassi
Pataquiya-at.	Ke pataqui	Ke pataquébi.	Ke pataquerey.	Ke pataqueri.	Ke pataquassi.
Préga-at.	Ke prégui.	Ke prégabi.	Ke prégucrey.	Ke prégueri.	Ke prégassi.
Permena-at.	Ke permeni.	Ke permenabi.	Ke perménerey	Ke perméneri.	Ke perménassi.
Permette, tut.	Ke permetti.	Ke permettébi.	Ke permetterey	Ke permetteri.	Ke permettoussi.
Promette-tut.	Ke prometti.	Ke promettébi.	Ke prometterey	Ke prometteri.	Ke promettoussi.
Ploura-at.	Ke plouri.	Ke plourabi.	Ke plourerey.	Ke ploureri.	Ke plourassi.
Pugnéra-at	Ke pugnéri	Ke pugnérébi.	Ke pugnérerey.	Ke pugnéreri.	Ke pugnérassi.

Digitized by Google

SUBSTANTIFS	ADJECTIFS	SUB-ADJECTIFS	ACCEPTIONS FRANÇAISES, ÉTYMOLOGIES, etc.
Punitiou.			Punir, infliger une peine. On ajoute *ch* à tous les les temps pour que le présent ne soit pas confondu avec l'infinitif. Ce cas est assez rare. Recevoir, prendre ce qui est donné ou dû. *Per bailla ke caou recèbe.*
Semence			Semer, ensemencer sa terre, c'est se fier à Dieu. *Si samiyis chens héma, ke mingeras la soupo chens grèche.*
Sentimen.			Sentir, éprouver une impression par les sens. *As sentit? as debiat* ou *as coumprès?*
			Servir Dieu et le prochain. *Souy boste amistous serbidou* (formule d'une lettre)
Soustre. *Soustraïge.*			Faire de la litière, couper de la tuyie pour litière. *Ke caou soustraïgia hort per remplasa la paillo que nous manque pertout.*
A tastuques.	*Tastuqué.* *Tastuquayré*		Taquiner en touchant et en chatouillant.
			Se moquer, persifler. *Ne caou pass se trufa dou mounde, si ne bolen pass paga à nos tour.*
Tapaïge.			Faire du tapage. *Bos bo eyta toun gousset, heiyl tapaïge aou cabaret.*
			Brûler, griller, chauffer, expression souvent employée au figuré.
			Faire cuire des tranches de pain de millet, des fruits, etc.
Tambourin *Tambourinaïge.*			Tambouriner, jouer du fifre et du tambour. Charivari. Course de l'âne du mari battu par sa femme. Déluge de mauvaises paroles.
Truc.	*Truque taoulé.* *Trucassé.*		Battre quelqu'un. *Qui truque sera truquat.*
Juremen.			Jurer, affirmer par serment. Jurement. Serment sans nécessité. Blasphèmes, imprécations, etc.
Yoc (jeu).	*Yoguedou* (joueur)		Jouer, se recréer en jouant et se divertissant. Jouer aux jeux de hasard c'est exciter toutes les mauvaises passions. *Youya l'aryen gagnat per soun trabail, k'es perde sa sudou è sa péne, sa famillo, soun honestetat, soun haounou. Un yoguedou es tostem dupe è finech per esta fripoun*

Digitized by Google

INFINITIF	INDICATIF			CONDITIONNEL	SUBJONCTIF
PRÉSENT et PASSÉ.	PRÉSENT Je suis *ou* j'ai.	PASSÉ J'étais *ou* j'avais.	FUTUR Je serai *ou* j'aurai.	PRÉSENT Je serais *ou* j'aurais.	PASSÉ OU FUTUR Que je fusse *ou* eusse
Puni-it.	Ke punichi.	Ke punichébi.	Ke punicherey.	Ke punicheri.	Ke punichoussi
Recèbe-but.	Ke recèbi.	Ke recebébi.	Ke receberey.	Ke receberi.	Ke receboussi
Samia-at.	Ke samiyi.	Ke samiyébi.	Ke samiyerey.	Ke samiyeri.	Ke samiyassi.
Senti-tit.	Ke senti	Ke sentibi.	Ke sentirey.	Ke sentiri.	Ke sentoussi.
Serbi-bit.	Ke serbi.	Ke serbibi.	Ke serbirey.	Ke serbiri.	Ke serboussi.
Soustratgia-at.	Ke soustratgi.	Ke soustragébi	Ke soustrage-rey.	Ke soustratgeri	Ke soustratgi-assi.
Tastuquéya-at.	Ke tastuquéyi.	Ke tastuquéya-bi.	Ke tastuquéye-rey	Ke tastuqueye-ri.	Ke tastuquéy-assi.
Trufat-at.	K'em trufi	K'em trufebi.	K'em truferey.	K'em truferi.	K'em trufassi
Tapatgia-at.	Ke tapatgi.	Ke tapatgébi.	Ke tapatgerey.	Ke tapatgeri.	Ke tapatgiassi.
Torrida-at.	Ke torridi.	Ke torridébi.	Ke torriderey	Ke torrideri.	Ke torridassi.
Tousta-at.	Ke tousti	Ke toustabi	Ke tousterey.	Ke tousteri.	Ke toustassi
Tambourina-at.	Ke tambourini.	Ke tambourinébi	Ke tambourine-rey.	Ke tambourine-ri.	Ke tambouri-nassi
Truqua-at.	Ke truqui.	Ke truquébi.	Ke truquerey.	Ke truqueri.	Ke truquassi.
Yura-at.	Ke yuri	Ke yurabi.	Ke yurercy.	Ke yureri.	Ke yurassi.
Youga-at.	Ke yougui.	Ke youguébi.	Ke youguerey.	Ke yougueri.	Ke yougassi

Digitized by Google

ALPHABET CURSIF

Par M. A. DU PEYRAT

Membre de l'Institut des Provinces, Inspecteur de la Société française d'Archéologie pour le département des Landes.

21e QUESTION. — *Exposer un système de sténographie simple, pouvant satisfaire à tous les besoins et permettant cependant une lecture facile. Si ce système était de nature à être généralement adopté, il pourrait être introduit dans l'enseignement et serait appellé à rendre de grands services.*

Je réponds d'abord à cette question du programme, en la transcrivant littéralement en gros caractères :

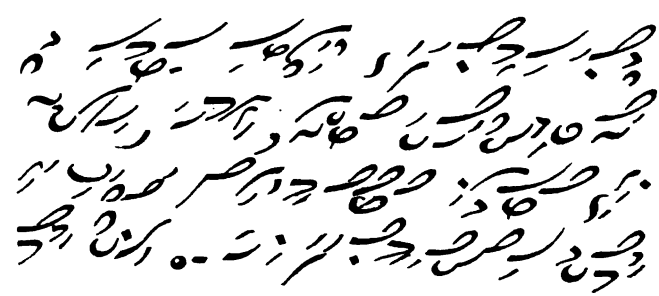

Digitized by Google

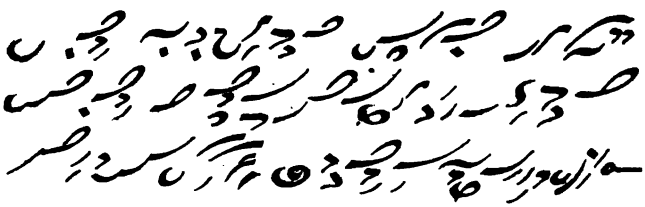

L'étude de l'alphabet universel dont je me suis occupé depuis très-longtemps pourrait, peut-être, donner la solution de cette question. Cette étude philologique est beaucoup trop considérable pour que je puisse l'exposer ici, même d'une manière sommaire. Je me bornerai simplement à l'exposition des caractères que j'avais adoptés pour l'alphabet universel.

L'alphabet universel devant exprimer les sons des lettres de toutes les langues connues, était composé de trente voyelles et de trente consonnes, ensemble de soixante lettres. Mais pour la solution de la question proposée, nous le réduirons à vingt voyelles et vingt consonnes, ensemble à quarante lettres.

Pour la facilité de la lecture, les voyelles et les consonnes sont toujours écrites séparément et invariablement placées sur deux lignes, l'une supérieure qui exprime toujours les consonnes, l'autre inférieure qui exprime toujours les voyelles.

C'est cette séparation qui caractérise essentiellement le système d'écriture que nous allons présenter.

Il résulte de cette disposition que les mêmes signes peuvent être également employés pour les consonnes et pour les voyelles, puisque leur position supérieure ou inférieure les distingue parfaitement.

On peut donc à la rigueur n'employer que vingt signes ou caractères différents. Ces caractères doivent être les plus simples possibles et tracés d'un seul mouvement de main, de sorte que par deux mouvements on écrit une consonne et une voyelle, tandis que par l'écriture usuelle il faut en moyenne de trois à quatre mouvements de main.

Étudions maintenant la forme des signes les plus simples; la pratique nous démontrera que pour la facilité de la lecture,

Digitized by Google

comme pour la netteté de l'écriture, il convient d'employer une grosse plume taillée en biseau, comme pour écrire la ronde, si mieux on n'aime faire usage de certains roseaux avec lesquels on écrit le persan dont la calligraphie est remarquablement belle [1].

Nous adopterons en conséquence une écriture analogue à celle du persan et des autres langues sémitiques, mais cependant beaucoup plus facile. Chaque syllabe étant ordinairement composée de deux ou trois lettres, deux ou trois mouvements de main suffiront pour l'écrire; mais qu'on le remarque bien, ces mouvements doivent être détachés et indépendants les uns des autres et non liés entre eux comme dans notre écriture européenne, ce qui la rend le plus souvent illisible et oblige à la deviner par le sens des mots.

Nous adopterons les vingt consonnes et les vingt voyelles suivantes :

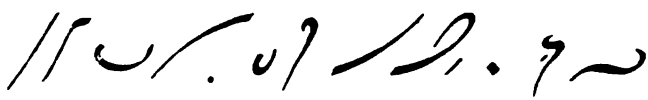

h. l. b. p. v. f. d. t. s. c. j. g.

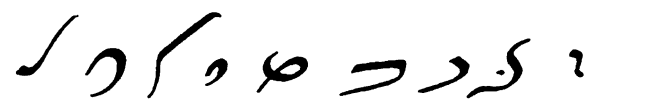

ch. q. k. z. x. m. n. gn. r.

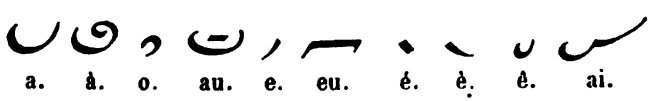

a. à. o. au. e. eu. é. è. ê. ai.

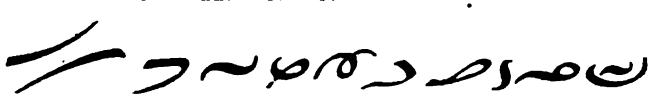

i. y. u. ou. an. on. en. in. un. oun. aoû.

[1] Pour l'écriture sténographique on adopterait un crayon n° 3, noir ou bleu, préparé exprès et taillé en bec de flûte.

Digitized by Google

A l'aide de ces signes fort simples et de leur position relative nous écrirons très-nettement, très-distinctement, avec l'orthographe exacte, absolument comme nous le faisons avec l'écriture usuelle; mais cette nouvelle écriture sera plus abbréviative, comme nous allons le démontrer.

Transcrivons d'abord ces huit lignes, comme exemple, avec les nouveaux caractères [1].

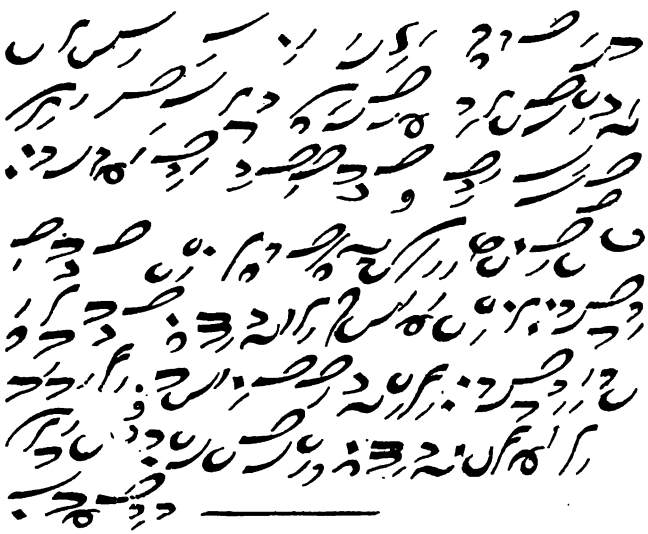

[1] Le graveur a dessiné l'écriture cursive sans la lire ; il n'a pas assez écarté les mots entre eux et, pour l'impression, il conviendrait que les lignes des consonnes et des voyelles fussent parfaitement droites et parallèles entre elles; on obtiendrait ainsi plus de régularité et de clarté. Ce spécimen ne peut être considéré que comme une écriture autographe faite à main levée et à la course : on peut assurément beaucoup mieux faire et donner plus d'élégance à la forme et à la courbure des lettres. Répétons la 1re ligne :

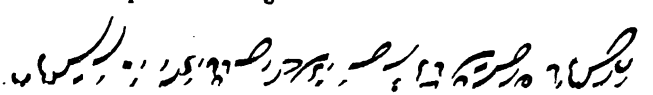

a l'aide de ces signes fort simples et de leur position relative.
(*Note de l'Auteur*).

Digitized by Google

On remarquera que les nouvelles lettres n'ont pas besoin d'être accentuées, c'est un point très-important, et que les repos, points et virgules des phrases, peuvent se marquer en écartant un peu plus les mots et les séparant par des traits — —— ou même par les signes ordinaires , ; . ?

Comptons maintenant le nombre de mouvements de main pour les deux systèmes de caractères :

Nouveau système.	217	mouvements,
Système usuel.	370	—
DIFFÉRENCE.	153	mouvements,

ou 41 pour cent en moins, en faveur du nouveau système.

Mais si l'on supprime les *e* muets qu'il n'est pas à la rigueur nécessaire d'écrire, puisque l'on peut toujours les sous-entendre, nous aurons une réduction de 33 *e* muets et nous n'aurons plus pour

Le nouveau système que.	184	mouvements,
Le système usuel restant le même ou	370	—
DIFFÉRENCE. . . .	186	mouvements,

ou 50 pour cent en moins en faveur du nouveau système.

On pourrait donc, après s'être bien exercé, écrire deux fois plus vite qu'avec l'écriture usuelle en mettant l'orthographe, et trois fois environ plus vite en n'écrivant que la consonnance des mots. Nous ne croyons pas qu'il soit possible d'obtenir une plus grande promptitude avec des signes qui soient faciles à lire.

COMPARAISON DE LA STÉNOGRAPHIE AVEC L'ÉCRITURE CURSIVE PROPOSÉE

Si l'on compte à combien se réduisent cent mouvements de l'écriture usuelle dans divers systèmes de sténographie, on trouve :

Digitized by Google

1°	Système Taylor.	31	mouvements.
2°	— Prépéan.	36	—
3°	— d'Astier.	27	—
4°	— Thévenot.	34	—

Nous ne parlerons pas de la *Sténographie des sténographies*, parce que ce système est tout-à-fait illisible.

Totaux.	128	—
Moyenne ($^1/_4$). .	32	mouvements.

5° Le système d'écriture orthographique que nous proposons (avec la suppression des *e* seulement), comparé avec les mêmes éléments que ceux des systèmes sténographiques précités, donnerait 42 mouvements, c'est-à-dire dix mouvements en sus, pour cent mouvements de l'écriture usuelle. Mais il importe de faire remarquer que notre système est une véritable écriture alphabétique où toutes les lettres sont indiquées; c'est une écriture régulière, analogue à celle des langues primitives, que nous proposons de substituer à la sténographie dont les signes aussi irréguliers que bizarres ne ressemblent à rien qu'à eux-mêmes, et qui ont le grave défaut de n'exprimer que très-imparfaitement les consonnances, sans tenir aucun compte de l'orthographe des mots. La lecture est par conséquent extrêmement difficile et oblige de transcrire immédiatement le discours sténographié en écriture usuelle, car, si on laisse la mémoire s'affaiblir pendant quelques jours, on ne peut plus déchiffrer son grimoire. Il n'en est pas de même, ce nous semble, avec notre système et si, en théorie, la sténographie réduit l'écriture usuelle à un tiers de ses mouvements, tandis que notre écriture ne la réduit que de la moitié ou aux $^4/_{10}$, ou :: 32 : 42, elle ne peut être jugée inférieure par ce seul fait.

Digitized by Google

La question est de savoir si, malgré cette augmentation dans les mouvements de la main, notre écriture ne serait pas à très-peu près aussi expéditive à cause de la régularité de ses caractères qui, étant tous également inclinés dans le même sens, n'exigent pas des changements de direction dans les doigts ou dans le poignet, nécessairement forcés de donner plus de fatigue et d'employer plus de temps pour tracer les signes. C'est là une expérience toute pratique que nous n'avons pas pu faire et que nous croyons devoir signaler : nous sommes néanmoins assez porté à croire, qu'un crayon bien exercé pourrait écrire plus lisiblement et presque aussi promptement avec les signes de la sténographie; et si cela était ainsi, le problème proposé par le programme du Congrès scientifique serait résolu, lors même qu'il faudrait s'exercer assez longtemps pour se familiariser avec la nouvelle écriture, ce qui est une difficulté d'ailleurs inhérente à tous les systèmes.

La nouvelle écriture que nous proposons pourrait encore être perfectionnée quant à sa forme calligraphique, et bien qu'elle n'ait précisément rien de désagréable à la vue, elle paraît néanmoins assez étrange; elle a un cachet indien, un rapport éloigné avec le persan, et l'indépendance des lettres entre elles permet d'écrire à volonté de gauche vers la droite comme le font les Européens, ou de droite vers la gauche comme dans les langues sémétiques; on pourrait même écrire verticalement par colonnes comme les Chinois, ce qui rendrait chaque mot plus distinct et plus lisible; enfin rien n'empêcherait de donner diverses directions aux lignes pour en former en quelque sorte des dessins.

Il est impossible que l'on puisse obtenir ces avantages avec notre écriture usuelle, et celle que nous proposons de lui substituer est préférable sous beaucoup de rapports. Elle est assez facile à écrire; elle occupe moins d'espace, même en employant de gros caractères, que la fine écriture ordinaire; elle économise donc le papier, et le volume des livres pourrait être réduit à-peu-près de moitié si elle était adoptée pour *l'imprimerie*.

Digitized by Google

La seule difficulté, du moins dans le commencement, sera de lire cette nouvelle écriture; mais si l'on considère que le persan se lit couramment, malgré l'élimination du plus grand nombre des voyelles, on trouvera que l'écriture proposée est bien plus facile à lire et surtout à écrire, car la forme des lettres du persan présente des courbes et des contours de main que les européens ne parviennent à exécuter qu'à force de temps et de volonté. Il ne faut donc pas s'effrayer de la forme en apparence bizarre de l'écriture cursive que nous proposons; elle est en réalité moins difficile que celle dont nous nous servons, et cela est si vrai que si l'on demandait à la plupart des savants et particulièrement aux hommes d'état, une écriture élégante et légère à la manière dite anglaise; si on leur demandait même bien moins que cela, une écriture parfaitement nette et lisible, ce serait pour le plus grand nombre une difficulté insurmontable; ils réussiraient mieux en employant la nouvelle écriture qui peut être tracée par une main lourde et même un peu tremblante. Outre que cette écriture est plus expéditive, il n'est pas douteux qu'elle ne soit plus aisée à apprendre aux enfants, et que les vieillards qui auraient le courage de s'en servir écriraient lisiblement pendant quelques années de plus qu'ils ne le font avec l'écriture usuelle : ils vivraient donc plus longtemps de la vie intellectuelle, qui seule distingue l'homme de la brute. Cependant, ne nous faisons pas illusion : les vieillards ne changeront pas leur vieille écriture, cela est bien certain. Il ne faut compter que sur les jeunes hommes stimulés par l'amour du progrès; c'est à eux seuls à propager le nouveau système d'écriture cursive s'il est jugé bon, ou à lui en substituer un autre qui soit meilleur s'ils ne veulent rester dans le *statu quo*, jusqu'à ce qu'une autre génération sente le besoin de réformer le vieil instrument si imparfait qui sert à communiquer la pensée : c'est ce qui ne peut manquer d'arriver dans l'avenir.

Peut-il être inutile ou même pernicieux de provoquer des études dans cet ordre d'idées? Nous ne le pensons pas; nous

Digitized by Google

La question est de savoir si, malgré cette a...
les mouvements de la main, notre écri...
très-peu près aussi expéditive à cau...
ses caractères qui, étant tous égalem...
sens, n'exigent pas des changem...
doigts ou dans le poignet, né...
plus de fatigue et d'employer ...
signes. C'est là une expérien...
pas pu faire et que nous ...
mes néanmoins assez ...
exercé pourrait écrire ...
tement avec les signe...
le problème propo...
que serait résol... ...mer
longtemps pour ... ...u peu notre
qui est une di... ...ux, surtout dans la

La nouve... ...ue, en la régularisant de
être perfe... ...us?
qu'elle n... ...ure si élevé nous mèneraient beau-
paraît r... ...ons-nous à cette notice déjà trop longue,
rappo... ...a un travail très-considérable que nous avions
entr... ...s l'Inde, il y a trente ans, sans consulter nos
cor... ...t depuis, d'autres travaux plus impérieux ne nous
c... ...s permis de continuer ces intéressantes études. Nous
... ...s étions proposé la solution d'une question immense : la
recherche du mécanisme et de l'harmonie d'une langue universelle pour faciliter toutes les études, comme l'algèbre a simplifié tous les calculs, et mettre en rapport plus direct les savants de tous les pays. Vaine espérance! l'unité n'est qu'en Dieu ; l'homme divise et complique tout, et nous avons reconnu notre insuffisance pour l'accomplissement d'une œuvre d'une si haute portée.

Ces études, pour n'avoir qu'un intérêt de curiosité, sont néanmoins aussi intéressantes qu'attrayantes pour exercer l'intelligence d'un homme de loisir qui bien souvent s'occupe de choses encore moins utiles. On ne peut pas positivement

Digitized by Google

...lles soient tout-à-fait oiseuses et qu'elles ne ...recevoir aucune application ; car, n'auraient-...lat que de régulariser l'imperfection si ...bets, elles rendraient encore de grands

... sont un mélange de divers idio-...; elles ont été peu à peu per-...le génie et tout autant que ...le permettre. Or, il n'est ...in de s'arrêter dans sa ...tous les jours, et si ...s feraient des progrès ...ectionnement du langage ...n fait évident que rien ne peut ... et qu'il conviendrait de régler en ...strument indispensable pour rendre plus ... sons et les idées par des signes moins impar-...ceux qui ont été transmis des Phéniciens aux Grecs, ...Grecs aux Romains et des Romains aux barbares et à nous, sans que nous ayons encore songé à les étudier pour en mesurer et apprécier la valeur. Le hasard, la tradition, l'usage ont consacré les caractères alphabétiques des langues de l'Europe; il serait temps que la science les revisât. Il importe de faire remarquer que ce sont les Grecs qui, en empruntant l'alphabet sémitique des Phéniciens, lesquels l'avaient copié des Samaritains et ceux-ci du Syriaque et du Palmyréen, et enfin ces derniers de l'Hébreu qui est la mère de toutes les langues; ce sont les anciens Grecs, disons-nous, qui, les premiers, ont sensiblement modifié les caractères alpbabétiques en écrivant de gauche vers la droite, c'est-à-dire à l'inverse de toutes les langues sémitiques. Il suffit de comparer les alphabets de tous les anciens peuples en jettant seulement les yeux sur le tableau de ces alphabets pour se convaincre de cette vérité jusqu'à l'évidence.

Si une société de philologues se chargeait, d'une manière toute spéciale, de l'étude de l'alphabet universel et par suite

Digitized by Google

croyons fermement qu'il vaut mieux que les intelligences vives et ardentes s'occupent de ces questions purement scientifiques, plutôt que de se laisser entraîner à en traiter d'autres qui pourraient devenir dangereuses pour l'ordre social

On trouvera les idées que nous émettons un peu trop avancées, et l'on aura peut-être raison; mais si l'on réfléchit aux progrès déjà réalisés par la vapeur et l'électricité, on verra que tout tend désormais au mouvement accéléré; et pourquoi l'expression du langage resterait-elle donc en arrière sur tout le reste? Nous n'espérons certes pas convaincre les incrédules; qu'il nous suffise de leur demander s'ils auraient cru, il y a seulement vingt ans, aux prodiges de la télégraphie électrique? Est-il donc plus difficile de réformer notre vieille écriture et même de modifier un peu notre grammaire en ce qu'elle a de défectueux, surtout dans la forme de la conjugaison du verbe, en la régularisant de manière à éviter les exceptions?

Ces questions d'un ordre si élevé nous mèneraient beaucoup trop loin, bornons-nous à cette notice déjà trop longue, qui est extraite d'un travail très-considérable que nous avions entrepris dans l'Inde, il y a trente ans, sans consulter nos forces, et depuis, d'autres travaux plus impérieux ne nous ont pas permis de continuer ces intéressantes études. Nous nous étions proposé la solution d'une question immense : la recherche du mécanisme et de l'harmonie d'une langue universelle pour faciliter toutes les études, comme l'algèbre a simplifié tous les calculs, et mettre en rapport plus direct les savants de tous les pays. Vaine espérance! l'unité n'est qu'en Dieu; l'homme divise et complique tout, et nous avons reconnu notre insuffisance pour l'accomplissement d'une œuvre d'une si haute portée.

Ces études, pour n'avoir qu'un intérêt de curiosité, sont néanmoins aussi intéressantes qu'attrayantes pour exercer l'intelligence d'un homme de loisir qui bien souvent s'occupe de choses encore moins utiles. On ne peut pas positivement

Digitized by Google

affirmer qu'elles soient tout-à-fait oiseuses et qu'elles ne puissent jamais recevoir aucune application ; car, n'auraient-elles d'autre résultat que de régulariser l'imperfection si évidente de nos alphabets, elles rendraient encore de grands services.

Les langues européennes sont un mélange de divers idiomes plus ou moins barbares ; elles ont été peu à peu perfectionnées par des écrivains de génie et tout autant que l'infirmité de leur origine pouvait le permettre. Or, il n'est pas dans la nature de l'esprit humain de s'arrêter dans sa marche ; les langues se modifient un peu tous les jours, et si l'on améliorait seulement l'alphabet, elles feraient des progrès considérables. Assurément le perfectionnement du langage n'est pas une utopie, c'est un fait évident que rien ne peut arrêter dans sa course et qu'il conviendrait de régler en perfectionnant l'instrument indispensable pour rendre plus exactement les sons et les idées par des signes moins imparfaits que ceux qui ont été transmis des Phéniciens aux Grecs, des Grecs aux Romains et des Romains aux barbares et à nous, sans que nous ayons encore songé à les étudier pour en mesurer et apprécier la valeur. Le hasard, la tradition, l'usage ont consacré les caractères alphabétiques des langues de l'Europe ; il serait temps que la science les revisât. Il importe de faire remarquer que ce sont les Grecs qui, en empruntant l'alphabet sémitique des Phéniciens, lesquels l'avaient copié des Samaritains et ceux-ci du Syriaque et du Palmyréen, et enfin ces derniers de l'Hébreu qui est la mère de toutes les langues ; ce sont les anciens Grecs, disons-nous, qui, les premiers, ont sensiblement modifié les caractères alphabétiques en écrivant de gauche vers la droite, c'est-à-dire à l'inverse de toutes les langues sémitiques. Il suffit de comparer les alphabets de tous les anciens peuples en jettant seulement les yeux sur le tableau de ces alphabets pour se convaincre de cette vérité jusqu'à l'évidence.

Si une société de philologues se chargeait, d'une manière toute spéciale, de l'étude de l'alphabet universel et par suite

Digitized by Google

de recomposer en quelque sorte les principes de la langue, elle pourrait atteindre à de grands résultats et retrouver, peut-être, la grande idée du célèbre Liebnitz qui est mort sans pouvoir la mettre en lumière. Nous présentons une simple idée : que l'on en tire les conséquences scientifiques, et une langue savante, plus simple et plus correcte que toutes celles qui existent, peut être constituée dans l'état actuel de nos connaissances. *Vos omnes fratres estis..... ut omnes* UNUM *sint.*

Digitized by Google

CONSIDÉRATIONS

SUR LA DÉPORTATION

LA RÉCLUSION CELLULAIRE A COURT TERME

ET LES MODIFICATIONS QU'IL Y AURAIT A APPORTER AU RÉGIME ACTUEL DE NOS PRISONS

Par M. Aug. BONNET

DOCTEUR-MÉDECIN

Chevalier de la Légion-d'Honneur, etc., etc.

29e QUESTION. — *Du système pénitentiaire et des modifications qu'on pourrait y introduire.*

MESSIEURS,

Personne n'ignore que la question de la réforme des prisons fut provisoirement tranchée, en 1852, par deux décrets qui remplacent : — le premier, la peine des galères par la déportation ; — le second, la réclusion cellulaire par le régime de la séparation des quartiers.

Ces modifications se rapprochent beaucoup de mes idées en matière de réforme pénitentiaire ; car je publiai, en 1844, une brochure qui fut envoyée aux Chambres de cette époque, et dans laquelle, après avoir démontré les inconvénients, les vices, les dangers de l'encellulement, je propose un système pénitentiaire qui aurait pour base [1] :

1° La peine de mort pour tous les cas prévus par le code ;

[1] Cette brochure a eu une seconde édition, qui parut en 1847, sous le titre d'*Hygiène physique et morale des prisons.*

Digitized by Google

2° La déportation pour les condamnés à la peine des travaux forcés;

3° La réclusion cellulaire pendant la nuit, et le travail en commun pendant le jour, sans l'obligation de garder le silence, pour les crimes et délits qui sont en dehors de ces deux catégories.

Ces modifications, dis-je, diffèrent très-peu de celles que je réclamais moi-même dans mon opuscule, et sembleraient, par conséquent, devoir obtenir un assentiment sinon complet, du moins à-peu-près complet de ma part; mais, outre que la déportation, telle qu'on la pratique en ce moment, ne me paraît pas réunir les conditions d'une bonne législation pénale, l'emprisonnement cellulaire a été maintenu pour la prévention. Partout, en effet, où le système de Pensylvanie était employé, il a continué à l'être pour les prévenus, et aussi, sans doute, dans quelques prisons, pour les condamnations; car, sur vingt-six cas de suicides qui, suivant M. le docteur Piétra-Santa, ont eu lieu à Mazas, cinq étaient relatifs à des condamnés.

On ne saurait donc être surpris que le régime pénitentiaire récemment adopté en France n'ait pas mon entière approbation. Je suis assurément très-disposé à reconnaître qu'il vaut mieux que celui qu'on suivait naguère; mais, à mon avis, il a deux défauts : — l'un, d'user de la déportation de manière qu'il est à-peu-près impossible à cette dernière de produire les plus importants et les plus désirables des résultats qu'on est en droit d'en attendre; — l'autre, de maintenir l'emploi de la réclusion cellulaire, alors que le Ministre de l'Intérieur, dans sa circulaire de 1853, annonce formellement aux préfets que ce mode de réclusion sera désormais remplacé par le système de la séparation des quartiers.

Ce sont ces défauts, ce sont ces imperfections, Messieurs, qui me déterminent à vous soumettre quelques considérations sur la déportation, la réclusion cellulaire à court terme, et les modifications qu'il y aurait à apporter au régime actuel de nos prisons. Pour procéder avec méthode, je commencerai par la déportation.

Digitized by Google

DE LA DÉPORTATION

La déportation, que le Gouvernement a substituée à la peine des galères, est, à mes yeux, le meilleur moyen de nous délivrer de ces malfaiteurs incorrigibles et redoutables qui, dans les prisons, s'érigent en professeurs de crimes, et qui, rendus à la vie civile, ne manquent presque jamais de commettre de nouveaux forfaits.

Les colonies pénales n'ont pas seulement l'avantage de purger le pays d'une foule d'hommes pervers et dangereux : elles sont encore une voie puissante d'amélioration, d'abord parce qu'elles laissent aux condamnés l'espoir et la possibilité de parvenir à vivre tranquilles dans des lieux où leurs actes antérieurs ne deviendraient pas pour eux une cause de répulsion ; ensuite, parce que le travail forcé auquel ils se livrent journellement, modifie peu-à-peu le moral, les habitudes du plus grand nombre, et finit souvent par les amener à prendre le goût de l'ordre et de la vertu.

Les économistes qui soutiennent que les colonies pénales ne sont, en réalité, que des repaires de brigands et de scélérats, n'ont pas réfléchi, sans doute, que celle que les Anglais ont établie dans la Nouvelle-Galles, est parvenue à un degré de prospérité véritablement fabuleux.

En 1788, on y expédia, pour la première fois, 592 condamnés. En 1830, il y en avait 24,500, subissant leur peine annuellement dans différentes conditions de pénalité : les uns travaillant pour l'État, quelques-uns en prison, d'autres demi-libres chez les colons.

En 1800, elle ne comptait presque que des convicts ; aujourd'hui, sa population libre ne s'élève pas à moins de 300,000 âmes ; elle paie un tribut de plus de 2,000,000 pour les douanes, exerce une marine considérable, et, comme

Digitized by Google

dit le *London Magazine*, promet à la Grande-Bretagne, dans le cas où les Indes viendraient à lui manquer, *une prodigieuse machine coloniale* [1].

Rien ne prouve mieux l'efficacité d'un système qu'un pareil succès. En tous cas, on aurait tort de prétendre que celui-ci n'est dû qu'à ce que la population de la contrée se compose d'émigrants plutôt que de condamnés. Cette assertion, je ne crains pas de l'avancer, est d'une complète inexactitude : il est de notoriété que l'émigration n'est devenue considérable à Port-Jackson, qu'après que les condamnés y ont eu jeté les germes de sa prospérité commerciale, et qu'on a pu le croire un centre d'affaires susceptible de tenter les spéculateurs.

Les adversaires des colonies pénales leur reprochent aussi de ne pas constituer un châtiment proportionné à la gravité des crimes qui en rendent passible, et par conséquent d'être, aux yeux de beaucoup de malfaiteurs, un bienfait plutôt qu'une punition.

La déportation cessera, quand on voudra, de mériter ce reproche. Il faut simplement pour cela qu'elle soit établie dans des conditions suffisantes d'éloignement et d'intimidation. Conçue et appliquée de la sorte, il me répugnerait beaucoup de penser que l'homme qu'on y soumettrait ne se crût pas sévèrement puni. Quelque abruti que fût cet homme, le souvenir de ses proches, le regret d'une vie oisive et de désordre, l'impossibilité de satisfaire ses bonnes comme ses mauvaises passions, ne tarderaient pas à l'assaillir et à le tourmenter. Et puis, il faut avoir quitté nos douces contrées,

[1] Pour donner une idée du degré de prospérité auquel est parvenu Sidney, il suffira de dire qu'on y remarque une foule d'établissements publics, parmi lesquels on cite : *Australian-College*, *Sydney-College*, *une École des arts mécaniques et de commerce*, *une Société d'agriculture et d'horticulture*, *un Jardin botanique*. Il y a cinq gazettes, un journal et deux almanachs. On y remarque encore l'hôtel du Gouvernement, l'église principale, des magasins magnifiques, les casernes, le théâtre, les prisons.

Digitized by Google

il faut avoir été incertain d'y revenir un jour, pour sentir combien elles nous sont chères, et combien on doit être malheureux de vivre avec la presque certitude de ne plus les revoir!... Que de marins, que de militaires sont morts, aux époques de la première république et du premier empire, en murmurant, comme cet Argien de Virgile, le nom du lieu qui les avait vus naître[1]!... La nostalgie enlevait par centaines les infortunés qui, des pontons d'Angleterre, découvraient en quelque sorte leur patrie, et mouraient désespérés de ne pouvoir y rentrer. Or, si des marins, des soldats, des prisonniers de guerre ont eu tant à souffrir du séjour forcé sur le sol étranger, à qui persuadera-t-on que les misérables qui iraient payer leur peine aux antipodes, par exemple, de leur pays natal, et qu'on y assujettirait dès l'abord aux travaux les plus rudes, les plus fatigants, s'y trouveraient mieux que dans les bagnes ou les pénitenciers? Cela n'est ni probable, ni possible, et tout porte à présumer qu'ils ne négligeraient rien pour éviter d'y aller.

On a prétendu encore que la vue des libérés qui reviennent parfois des colonies pénales avec de la fortune ou un certain pécule, est moins propre à intimider qu'à inspirer le désir d'être déporté; mais, outre que l'espoir d'arriver à un état d'aisance par le travail et une bonne conduite, serait peut-être le meilleur moyen de moraliser un criminel, les cas de ce genre sont si rares, qu'on n'a guère à redouter l'influence qu'on les suppose capables d'exercer sur l'esprit des malfaiteurs.

Il est à remarquer, au surplus, qu'à toutes les époques, les nations ont éprouvé le besoin de rejeter leur écume au-dehors. Rome exilait ses criminels sur le Danube, sur l'Euphrate et le Pont-Euxin; l'Angleterre les transportait naguère dans la mer du Sud; la Russie les envoie en Sibérie; la France à la Guyane; elle y avait eu déjà un lieu de déportation. On

[1] Qui ne se rappelle ce vers si touchant de l'Énéide :

Aspicit, et dulces moriens reminiscitur Argos? (Lib. X).

Digitized by Google

se souvient encore de la triste célébrité qu'avait acquise sous ce rapport le séjour de Sinamary.

La déportation n'est donc pas un système nouveau. Elle a pour elle la consécration des siècles, et, au lieu de l'adopter ou de la repousser à-peu-près sans examen, ainsi qu'on l'a fait jusqu'ici, on devrait s'attacher à l'étudier, à l'approfondir, afin de pouvoir la modifier de manière qu'elle constituât réellement la punition la plus forte après la peine de mort.

Le système adopté par les Russes est trop rigoureux; le climat de la Sibérie et la nature des travaux imposés aux malheureux qu'on y exile, les conduisent presque tous, plus ou moins promptement, au tombeau. De sorte que la Russie, tout en ayant l'air de n'appliquer la peine de mort que très-rarement, laisse, sous ce rapport, bien loin derrière elle les autres pays.

Le système dont usait l'Angleterre était évidemment trop doux. Punir ainsi, c'est encourager le crime et non le réprimer.

Voici, d'après un témoin oculaire, comment les choses se sont passées presque jusqu'à nos jours :

Lorsqu'un *bay-ship* (navire chargé de déportés) était expédié aux établissements de l'Australie, le capitaine et le chirurgien avaient une prime pour chaque condamné rendu sans avaries à sa destination.

Pendant la traversée, les convicts recevaient : le dimanche, à dîner, une livre de *roast-beef* et une livre de *plum-pudding*; le lundi, égale quantité de porc, au milieu d'une purée de pois; le vendredi, du bœuf, du riz et du plum-pudding; à la nuit tombante, on versait à chacun d'eux une demi-pinte de vin de Porto.

A l'arrivée du *bay-ship*, le gouverneur passait en revue les déportés, pour en séparer ceux qui doivent être employés par l'État, c'est-à-dire ceux qui savent un métier.

Ensuite, les habitants, parmi lesquels étaient beaucoup de libérés, s'approchaient, faisaient à leur tour un choix, et répondaient des individus qu'ils prenaient à leur service.

Digitized by Google

Les condamnés qui ne trouvaient pas de caution étaient dirigés sur Paramatta.

Les hommes non mariés qui s'unissaient à des femmes prises parmi les condamnées, devenaient par ce fait seul libres, et recevaient le nom de *légitimés*.

Ceux qui, bien que n'étant pas mariés, ne se souciaient pas de le devenir, obtenaient facilement, malgré cela, des lettres d'affranchissement (*tickeets of leave*). Toutefois, on n'en accordait aux condamnés à vie, qu'après huit ans; aux condamnés à quatorze ans, qu'après six.

Les convicts résidant à Sidney, qui refusaient de travailler, étaient envoyés par punition à Paramatta. S'ils persistaient, on les dirigeait de Paramatta sur George's-River, et, en cas de non amendement, de George's-River sur Windsor; après quoi, s'ils continuaient à ne vouloir pas travailler, ou s'ils se révoltaient, on leur mettait un collier de fer au cou, et on les descendait dans les mines de Coal-River (ce sont des mines de houille).

A l'expiration de la peine, les condamnés pouvaient retourner, mais à leurs frais, dans la mère-patrie.

Ceux qui restaient obtenaient, chacun, une concession en terre et des vivres pour dix-huit mois; s'ils étaient mariés, l'indemnité était beaucoup plus forte.

Plus tard, ce système subit quelques modifications, dont la principale consistait à régler la position des condamnés suivant la conduite qu'ils avaient tenue depuis leur condamnation. Si elle avait été bonne, on leur délivrait, en arrivant, un permis équivalent à leur liberté, avec la certitude de pouvoir, par leur industrie, se procurer d'amples moyens d'existence; si elle avait été médiocre, ils recevaient simplement une passe d'épreuve, qui leur assurait seulement une portion limitée des fruits de leurs travaux, et qui mettait de dures restrictions à leur liberté personnelle; si elle avait été mauvaise, on les envoyait à la presqu'île de Tasman, pour y travailler comme de vils esclaves, dans une bande de forçats, sans recueillir aucun fruit de leurs labeurs, et sans jouir d'aucune liberté.

Digitized by Google

Cette manière de procéder était certainement préférable à l'autre; mais une circonstance singulière et qui n'était guère à prévoir à l'origine de la colonie, ne tarda pas à forcer d'y renoncer : le gouverneur de Van-Diemen ayant écrit que les habitants se trouvaient assez nombreux pour se suffire à eux-mêmes, et ne voulaient plus avoir de condamnés, on se décida à ne plus leur en expédier. Par suite de cette détermination, il fut arrêté que, pour la première période de leur peine, tous les condamnés subiraient l'emprisonnement séparé à Pentonville, et que, pendant la seconde période, ils seraient employés à des travaux publics, également en Angleterre, et non plus dans la Nouvelle-Galles ou la terre de Van-Diemen.

Le lieu désigné pour l'exécution des travaux publics est la presqu'île de Portland. En sortant de là, les condamnés obtiennent un permis, avec lequel ils sont transportés dans l'une des colonies du royaume.

Pour ce qui est du mode de déportation qui a été substitué en France à la peine des galères, indépendamment que les pénitenciers qu'on y a consacrés, n'ont pas cessé d'être sous le régime militaire, ce système fonctionne depuis trop peu de temps pour qu'on puisse être suffisamment édifié sur ses avantages et ses inconvénients. Toutefois, on peut dores et déjà dire que le choix qu'on a fait de Cayenne n'est pas heureux : on a eu tort d'établir une colonie pénale dans une contrée qui a des rapports nombreux avec la métropole, et où les condamnés peuvent se croire encore dans leur pays natal.

Un pareil établissement pénitentiaire ne saurait porter avec lui ce caractère d'intimidation et de châtiment qui, seul, est capable d'imposer aux détenus, de les maintenir dans la ligne du devoir et parfois de les amender. Les travaux habituels ayant lieu dans les champs, il est à-peu-près impossible, quelque rigoureuse que soit la surveillance, qu'il n'y ait pas souvent des évasions. D'un autre côté, l'uniformité des labeurs, la douceur des traitements, le confortable rela-

Digitized by Google

tif des logements, les relations ostensibles ou secrètes avec les créoles ou des personnes venant de la mère-patrie, tout contribue à faire que les déportés y sont, en réalité, mieux qu'au bagne.

Les colonies pénales de ce genre n'inspireront, quoi qu'on en dise, ni crainte, ni répugnance, elles seront, aux yeux des condamnés, un bienfait plutôt qu'une punition, et cette manière de les envisager aura pour résultat, probablement, de rendre les crimes plus graves, si elle ne les rend pas plus nombreux; car, ne vous y trompez pas, lorsque les malfaiteurs seront bien renseignés sur le régime que subissent les déportés, et qu'ils auront acquis la conviction qu'il est beaucoup plus facile à supporter que celui de nos prisons, ils chercheront à se soustraire à ce dernier, non pas en devenant honnêtes, mais en substituant les crimes aux délits, et comme cette voie nouvelle ne conduit qu'à une maison centrale, lorsqu'on garde une certaine réserve, ils graduеront la criminalité de leurs actes de telle sorte, qu'ils pourront, le code à la main, réclamer d'être envoyés à Cayenne.

On croira peut-être que j'exagère; il n'en est rien, malheureusement: ce qui m'autorise à le penser, c'est une mesure que le Ministre de la Marine a prise, et en vertu de laquelle on n'enverra plus à la Guyane que des condamnés offrant une certaine garantie de moralité, pour qu'il soit possible de les employer aux travaux de défrichement de la colonie.

Le bagne de Toulon ne conservera plus, dorénavant, que les condamnés incorrigibles. L'envoi à Cayenne sera considéré comme une faveur [1].

[1] Voici ce que contient le fragment d'une lettre écrite de Toulon, le 19 Juillet 1861, au *Messager du Midi :*

« Le convoi de condamnés destinés à Cayenne est prêt depuis plusieurs jours; on n'attend plus que l'ordre de départ de l'*Amazone* pour les embarquer.

» Contrairement à tout ce qui avait eu lieu jusqu'à ce jour, ces 500 forçats ont été choisis parmi ceux qui n'ont plus que cinq ou six ans à faire pour terminer leur peine.

Digitized by Google

Une faveur ! mais cela signifie, si je ne me trompe, que la peine que subissent les déportés est plus douce que celle qu'on subit dans les prisons de la métropole. Or, si le Gouvernement le reconnaît lui-même, comment les malfaiteurs ne le reconnaîtraient-ils pas ? La plupart, je le répète, graduеront désormais la criminalité de leurs actes, de telle sorte qu'il faudra forcément les envoyer à Cayenne.

Cette mesure, au reste, n'est pas la seule que le Gouvernement ait prise et qui puisse contribuer à faire de la déportation un adoucissement de peine au lieu d'une aggravation. Il en est une autre dont les résultats seront sans aucun doute aussi déplorables, s'ils ne le deviennent pas davantage ; je veux parler d'un décret rendu en 1860, et qui dispose : — que le territoire compris entre le Maroni et la Mana sera consacré à des colonies agricoles ; — que les déportés qui tiendront une bonne conduite recevront des concessions de terrains ; — qu'on leur permettra de se marier, etc., etc.

Ce système, qui fonctionne depuis trois ans, et qui n'est, à proprement parler, que celui que les Anglais suivaient dans le principe, a eu pour résultat presque immédiat de faire des pénitenciers de la Guyane des séjours relativement délicieux pour ceux qui les habitent [1]. On ne saurait donc être étonné

[1] Je dis *délicieux*, ce n'est pas une exagération ; il suffit, pour s'en convaincre, de jeter un coup-d'œil sur le tableau que M. Guérard, lieutenant de vaisseau, trace de celui de Saint-Laurent :

« Nous mouillons par cinq mètres de fond à une encâblure environ du pont de chargement ; les couleurs nationales de la France flottent au mât de pavillon placé tout auprès. Des hommes, des femmes, des enfants, des gendarmes, des surveillants sont là sur la plage ; des Sœurs de l'hôpital, que la curiosité attire, mais que la bienséance éloigne de la foule, se montrent à la dérobée sur les marches de leurs maisons. Au milieu de cette petite réunion, je cherche des transportés, mais je ne vois que des paysans fumant leurs pipes ; les uns armés d'instruments aratoires, d'autres de l'aiguillon dont tout-à-l'heure ils plongeaient la pointe acérée dans les flancs de leurs attelages ; d'autres, munis de truelles ou de ciseaux, témoignent de leur profession de maçon ou de charpentier. En voici quelques-uns dans les embarcations amarrées ou ancrées le long

Digitized by Google

qu'il séduise au premier abord et semble ne pouvoir qu'être approuvé. Quoi de plus beau, de plus digne d'éloges, en effet, que de chercher à moraliser les condamnés par le travail, l'attrait de la propriété, les plaisirs chastes et purs de la famille ! Mais, si l'on réfléchit qu'alors qu'on traite les déportés avec tant de bienveillance, et d'une manière si propre à entretenir la santé du corps et de l'esprit, les détenus de nos maisons centrales sont assujettis au régime du silence, ne peuvent se livrer qu'à des travaux sédentaires, et n'ont pour se distraire qu'une promenade d'une heure ou deux par jour dans des préaux ou des cours plus ou moins étroits, plus ou moins malsains, si l'on réfléchit, dis-je, à ces diverses circonstances, on arrivera naturellement à conclure que les condamnés qui paient leur peine dans la mère-patrie, sont infiniment plus punis que les déportés, c'est-à-dire que des malfaiteurs auxquels la loi a voulu infliger la peine la plus terrible après la peine de mort.

On objecte à cela, il est vrai, que l'expatriation constitue une peine très-grande, une aggravation incontestable, susceptible d'intimider pour le moins autant que le faisait naguère l'appareil infamant des bagnes. Mais est-il bien certain que la peine toute morale de l'expatriation soit de nature à produire une impression très-vive sur les êtres dégradés qui ont à la subir? N'est-il pas plutôt à craindre qu'elle ne soit un appât pour l'imagination inquiète, l'esprit d'aventures et les habitudes nomades qui caractérisent généralement cette classe de condamnés? Pour mon compte, je pense qu'il en sera ainsi; il ne saurait en être autrement, surtout dans des colonies pénales qui, comme celle de Cayenne, sont si rapprochées de nous, ont des relations si fréquentes avec la métropole, que les déportés peuvent, sans trop se faire illusion, se figurer qu'ils y sont toujours.

du port. Toute cette population offre un sérieux intérêt à l'étude, etc. — *Un mois dans le Maroni* (Guyane française), par Alfred Guérard, lieutenant de vaisseau. (Extrait du *Moniteur de la Flotte*).

Digitized by Google

Le décret de 1860, on le voit, a tous les inconvénients de la mesure que le Ministre de la Marine a prise; il pourrait, à mon avis, en avoir de plus graves; car, aujourd'hui que les journaux vont quotidiennement dans les plus petits villages, apprendre ce qui se passe en France et à l'étranger, il serait sérieusement à redouter que les paysans, qui ont souvent tant de difficulté à vivre, tant de misères à essuyer, n'en vinssent à se demander s'ils ne feraient pas sagement, eux aussi, de s'arranger de telle sorte qu'ils pussent aller à Cayenne partager le bien-être des déportés.

On a évidemment fait fausse route en ce qui concerne nos colonies pénitentiaires. Le lieu où elles sont situées, le régime qu'on y suit, font que la déportation, qui devrait être la peine la plus forte après la peine de mort, est, au contraire, l'une des plus douces, et la gradation pénale établie par le code a, par cela même, cessé d'exister.

Pour que la déportation soit utile et devienne la peine la plus forte après la peine de mort, il faut, je le répète, qu'elle soit établie dans des conditions suffisantes d'éloignement et d'intimidation.

C'est aux limites de la terre, c'est sur des plages inhabitées, c'est dans des contrées où les évasions seront impossibles, où les condamnés ne trouveront de consolations et de sujets de diversion à leur douleur que dans le travail, qu'on doit fonder les colonies pénales. On n'aurait pas à craindre alors qu'elles ne parussent aux uns *une vaine menace*, aux autres *un véritable bienfait*. Loin de là, chacun en prendrait ombrage, on aurait en horreur ces lieux néfastes, où l'on ne rencontrerait que des geoliers, des châtiments, des privations, et l'on mettrait tout en œuvre pour ne pas être condamné à cet ordre de pénalité [1].

[1] Et qu'on ne vienne pas nous dire que nous ne possédons aucun lieu au monde réunissant toutes ces conditions. Quand une nation puissante comme la nôtre veut sérieusement une chose, elle l'obtient. Il y a encore quelque coin de terre en Australie qu'on pourrait acheter, ou conquérir. Les Anglais l'ont fait, pourquoi ne le ferions-nous pas?

Digitized by Google

Voilà, selon moi, comment la déportation devrait être conçue et appliquée. Ce n'est qu'à ce prix qu'elle aura, qu'elle peut avoir une efficacité réelle. Tout en payant donc un tribut de gratitude au Gouvernement qui nous en a dotés, formons des vœux pour qu'il en modifie l'emploi, de manière qu'elle puisse produire tous les avantages qu'on est en droit d'en attendre.

DE LA RÉCLUSION CELLULAIRE A COURT TERME [1]

Je vais maintenant vous entretenir de la réclusion cellulaire à court terme; mais avant tout et pour faciliter l'intelligence de ce que j'ai à dire sur cette question, je commencerai par rappeler que les systèmes pénitentiaires expérimentés jusqu'à présent sont au nombre de trois : le *confinement solitary*, le *système d'Auburn*, et le *système de Pensylvanie*.

Le premier consiste dans l'emprisonnement solitaire de jour et de nuit, sans travail, sans relations aucunes, au milieu d'un isolement absolu;

Le second, dans l'emprisonnement solitaire pendant la nuit, joint au travail en commun pendant le jour, sous la séparation morale du silence;

Le troisième, dans l'emprisonnement solitaire de jour et de nuit, avec travail régulier et rapports quotidiens des détenus avec ceux qui deviennent leurs supérieurs (médecin, directeurs, aumônier, etc.).

Le premier essai du *confinement solitary* fut fait à Auburn (État de New-York), en 1821; on l'introduisit successivement ensuite dans les prisons du Maryland, du Maine, de la Virginie et de New-Jersey; partout il eut les résultats les plus désastreux. A Auburn, sur 80 détenus, plusieurs mou-

[1] L'encellulement reçoit le nom de réclusion cellulaire à court terme, lorsque sa durée est de moins d'un an et un jour. Le titre de ce chapitre indique surabondamment qu'il ne doit y être question que de cette espèce de réclusion.

Digitized by Google

rurent, beaucoup perdirent la raison ; les autres étaient si hâves, si décharnés, si évidemment menacés d'une fin prochaine, que les magistrats effrayés, repentants peut-être d'avoir autorisé l'application d'un régime si barbare et si meurtrier, leur firent sur le champ la remise de la peine qu'ils avaient à subir.

Les effets déplorables de ce système durent naturellement porter à lui en substituer un, qui fût à la fois plus doux et aussi capable de parer aux inconvénients de la réclusion collective. Ce fut alors qu'à Auburn même, on mit en pratique celui qu'on y suit maintenant, c'est-à-dire l'emprisonnement solitaire pendant la nuit, avec le travail en commun pendant le jour, sous la séparation morale du silence. Ce régime séduisit dès l'abord ; il parut généralement réunir toutes les conditions de repression et de moralisation que réclame la société : aussi ne tarda-t-il pas à être établi : — en Amérique, à Sing-Sing (New-York), à Baltimore (Kentucky), à Boston (Massachussets), à Colombus (Ohio), à Thomaston (Maine) à Francfort (Kentucky), à Nashville (Tennessée), à Bâton-Rouge (Louisiane), à Washington (district de Colombia), à Withersfield (Connecticut) ; — en Europe : à Berne, à Saint-Gall, à Lausanne, à Genève, et dans quelques maisons françaises, où il est encore imparfaitement suivi

Néanmoins et presque dans le même temps, il y eut des villes où l'on pensa qu'il suffisait de modifier le *confinement solitary*, et qu'en ajoutant à l'isolement de jour et de nuit, le travail et l'avantage de communiquer avec les employés de la prison, on atteindrait plus sûrement le but désiré que par le système du silence. C'est ce régime, qui est suivi à Cherry-Hill et à Pittsburg (Pensylvanie), qu'on chercha à introduire en France en 1843, et qui est en ce moment appliqué chez nous à la prévention.

Cela posé, je ferai observer qu'il fut démontré jusqu'à l'évidence, à la Chambre des députés, en 1844, que les correctifs (le travail et les visites) qu'on avait apportés à Cherry-Hill au *Confinement solitary*, ne le dépouillaient que très-

Digitized by Google

imparfaitement des défauts qui lui sont inhérents[1], et que, par conséquent, le régime nouveau qu'on suivait dans cette prison avait, sinon tous, du moins presque tous les inconvénients de l'isolement absolu. Cette vérité avait été rendue tellement claire, tellement palpable, que les partisans du Ministère en vinrent à prétendre que le système dont on demandait l'adoption n'était pas le système pensylvanien, mais bien un système essentiellement différent, et qu'ils appelaient, à cause de cela, *système pénitentiaire français*.

Le Ministre de l'Intérieur d'alors ne craignait pas de nous dire lui-même : — « Notre pensée n'est pas de soumettre les détenus à une séquestration complète, à une solitude absolue ; tel n'est pas le système du projet de loi, et c'est là ce qui le distingue du système américain, dont nous n'adopterons pas les rigueurs. Nous voulons séparer les condamnés de la société de leurs pareils, les tenir éloignés des mauvais exemples, des mauvaises relations, mais nous voulons en même temps multiplier autour d'eux les relations morales et honnêtes[2]. »

Ainsi, en 1844, le Gouvernement et les partisans de la réclusion cellulaire, prétendaient que le régime pénitentiaire qu'on voulait introduire en France ne devait pas être assimilé à celui de Philadelphie, et pourtant, s'il y a quelque chose de prouvé, d'incontestable au monde, c'est cette similitude. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter les yeux sur le parallèle suivant :

[1] Le travail, parce qu'il ne peut consister que dans des professions sédentaires (le filage, le tricotage, la cordonnerie, la couture, etc.), qui n'exercent que peu ou point le corps et partant ne le prémunissent pas assez contre les causes débilitantes qui réagissent sur lui ; — les visites, parce qu'il est matériellement impossible qu'on les fasse, et que d'ailleurs des instructions de quatre ou cinq minutes par jour ne sauraient suffire pour consoler et améliorer un criminel. (Voyez a ce sujet ma brochure, pages 7, 8 et suivantes).

[2] Exposé des motifs du deuxième projet de loi sur la réforme des prisons, présenté à la Chambre des députés, le 17 avril 1843.

Digitized by Google

SYSTÈME PENSYLVANIEN	SYSTÈME FRANÇAIS
Ce système consiste dans l'emprisonnement solitaire de jour et de nuit, tempéré par le travail, les visites des employés de la prison, de l'instituteur moral, des membres du comité, des inspecteurs, de plusieurs autres visiteurs officiels, la lecture de la Bible, etc. [2].	Ce système consiste dans l'emprisonnement solitaire de jour et de nuit, tempéré par le travail, les visites des employés de la prison, des sociétés de patronage, de l'instituteur, etc., les lectures, une promenade d'une heure par jour, etc. [1].

D'après ce parallèle, on le voit, le régime pénitentiaire français ne différerait de celui de Philadelphie que par la promenade dans l'une des cours de l'établissement. Or, ce correctif n'est pas à comparer à l'avantage qu'ont les prisonniers américains de jouir d'une double cellule ou d'une petite cour attenante à leur cellule, et qu'il leur est permis de parcourir à volonté. En France, les détenus n'ont la faculté de se promener que pendant une heure; en Amérique, ils peuvent, dans un plus petit espace, il est vrai, le faire toute la journée; ils peuvent aussi s'occuper de menuiserie, de serrurerie, etc., tandis que les autres n'ont à se livrer qu'à des travaux sédentaires, tels que le filage, le tricotage, etc. S'il y a une différence entre les deux systèmes, elle est en faveur de celui qu'on suit à Cherry-Hill, c'est-à-dire du régime qu'on avoue implicitement être trop rigoureux.

Il demeure donc démontré que le régime pénitentiaire qu'on proposait en 1843, qu'on appelait alors et qu'on appelle encore système pénitentiaire français, est le même que celui de Philadelphie, et comme ce dernier ne diffère de l'isolement absolu que par des correctifs tout-à-fait illusoires, il

[1] Exposé des motifs du deuxième projet de loi sur la réforme des prisons, etc.

[2] Onzième rapport des Inspecteurs de Pensylvanie, etc.

Digitized by Google

est clair que le système qu'on suit actuellement chez nous pour la prévention, n'est autre chose qu'une seconde édition, revue, corrigée et un peu atténuée du *confinement solitary*, c'est-à-dire de ce système que tout le monde condamne, qu'on a abandonné partout, et sur le compte duquel M. Gustave de Beaumont s'exprime en ces termes : « Quel que soit le crime d'un coupable, on ne doit pas lui arracher la vie, quand la société ne veut que le priver de la liberté; tel serait cependant le résultat de l'isolement, si un peu de distraction ne venait pas en adoucir la rigueur [1]. »

J'ai cru devoir, dès l'abord, entrer dans ces détails, afin qu'on ne prenne pas le change sur le sens qu'il faut attacher à ces mots : *Système cellulaire français*, et qu'on se pénètre bien que ce système ne diffère du *confinement solitary* que par le degré, ou, si l'on aime mieux, par des correctifs impuissants à le dépouiller des principaux inconvénients qui se rattachent à l'isolement absolu.

Ce système équivaudrait à une aggravation de peine, au lieu d'être une amélioration, et à parler franchement, il n'est pas à présumer que ce soit là le but que se sont proposé les hommes sages et éclairés qui en ont provoqué l'adoption. Ces hommes, dont le pays s'honore à tant de titres, ne l'ont fait, sans aucun doute, que parce qu'ils pensent que la réclusion cellulaire à court terme est d'une innocuité parfaite pour ceux qu'on y soumet. Mais enfin, ce qu'ils veulent, ce qu'ils désirent, c'est qu'on applique à la prévention un mode d'emprisonnement qui a, en grande partie, la rigueur et les défauts du *confinement solitary*.

Eh bien ! il est bon que l'on sache qu'il résulte des diverses statistiques que nous possédons en France relativement à la réclusion cellulaire à court terme, qu'elle a exercé une très-fâcheuse influence sur le physique et le moral des détenus, partout où elle a été mise en pratique.

[1] Gustave de Beaumont et de Tocqueville : *Système pénitentiaire*, p. 43.

Digitized by Google

Personne n'ignore, par exemple, que sur trente détenus politiques qui avaient été renfermés, sous la dernière dynastie, dans la prison du Mont-Saint-Michel, il y a eu, dans l'espace de quatre ans, et par suite de punitions disciplinaires, deux suicides, une tentative de suicide, quatre cas de folie, deux d'idiotisme, et sept cas de maladies chroniques tellement graves, qu'on dut envoyer ceux qui en étaient atteints dans des lieux plus salubres.

La presse ministérielle, il est vrai, contesta pendant longtemps l'exactitude de ces faits. M. de Tocqueville lui-même chercha à en diminuer la valeur; mais ce qu'il dit dans ce but équivaut à un aveu plutôt qu'à une dénégation; il importe peu que ce soit par mesure disciplinaire que les condamnés dont il s'agit ici aient été soumis à *des peines d'une cruauté inouïe*, et emprisonnés dans *des cachots affreux du moyen âge*, ou *de petites cellules au haut de l'édifice*[1], l'essentiel est qu'ils aient supporté ces peines et subi les rigueurs de l'isolement; or, c'est ce que ni M. de Tocqueville, ni le Ministre de l'Intérieur d'alors ne purent dénier.

Le Mont-Saint-Michel n'est pas le seul établissement en France où l'on ait mis en pratique le système de Pensylvanie: on l'a suivi également à la maison centrale d'éducation correctionnelle de Paris, à Clairvaux, à Senlis, à Tours, à Vannes, à Bordeaux, etc.

La première de ces prisons ne renferme que des enfants, et partant n'est guère propre à fournir des documents pour ou contre l'isolement appliqué à des individus adultes ou d'un âge plus avancé. Il y a trop de différence entre des enfants qui commencent la vie et des hommes faits, pour que ceux-ci puissent être modifiés de la même manière par la solitude.

Toutefois, comme les partisans du système pensylvanien ont beaucoup insisté, à diverses reprises, sur ce pénitencier, il est bon qu'on sache que les résultats qu'on y a obtenus, loin d'être aussi avantageux qu'on s'est plu à le dire, sont,

[1] Ce sont les expressions mêmes de M. de Tocqueville. (Voyez le *Moniteur* du 27 Avril 1844, p 1110, troisième colonne.)

Digitized by Google

au contraire, on ne peut plus déplorables. En effet, quoique pour adoucir les rigueurs de l'encellulement on eût, dans cette maison, ajouté au travail des correctifs, tels que les visites des parents, une instruction morale élémentaire, des promenades quotidiennes d'une demi-heure, et l'espoir d'être mis en liberté provisoire par une bonne conduite, la mortalité n'y aurait pas moins été, d'après le rapport que M. Benjamin Delessert publia, le 6 Février 1843 :

En 1840, de 40 enfants sur 455, soit 8,79 pour cent.
1841, de 48 — 450, — 10,64 —
1842, de 37 — 433, — 8,54 —

Les personnes étrangères à la médecine ne se pénètrent pas assez de ce que de pareils chiffres ont d'effrayant : une mortalité de 10 pour cent équivaudrait, pour Paris, à 150,000 décès par an[1], soit 12,500 décès par mois. S'il périssait 12,500 individus par mois dans la métropole, elle serait bientôt déserte : la plupart de ses habitants se hâteraient de fuir et d'aller sous un ciel plus hospitalier.

Et qu'on ne vienne pas nous dire qu'il en était ainsi ou pis encore avant la mise en pratique du régime cellulaire dans cette prison ! Le rapport de M. Bérenger, du 12 Juin 1836, fait foi à cet égard ; il fournit les chiffres suivants :

En 1832, sous l'ancien régime, sur 276 jeunes détenus, il n'y eut que 2 décès pour l'année, soit. 1 sur 138
En 1834, sous le régime en commun, sur 380 détenus, il y eut 11 décès, soit. . . . . 1 sur 34
En 1835, sous le système du silence, sur 382 détenus, il y eut 20 décès, soit. . . . . 1 sur 19

Ainsi, alors qu'il périssait seulement :

Sous l'ancien régime. . . . . 1 détenu sur 138
Sous le régime en commun . . . . . 1 — — 34
Sous le système du silence. . . . . 1 — — 19

il en meurt habituellement, depuis qu'on y suit la règle de Philadelphie, 1 sur 10, 1 — — 10

[1] Je suppose la population de Paris de 1,500,000 âmes, et je crois être dans le vrai.

Digitized by Google

Si le chiffre des décès qui ont lieu à la maison centrale d'éducation correctionnelle de Paris est vraiment effrayant, celui des maladies qui s'y manifestent ne l'est pas moins; elles consistent, comme dans les pénitenciers américains, dans des affections scrofuleuses, des engorgements, des diarrhées, des hydropisies, etc.

Après cela, n'est-il pas pour le moins singulier qu'on nous ait présenté, pendant longtemps, la prison de la rue de la Roquette comme militant puissamment en faveur du système de Pensylvanie? Allez à la Roquette, s'écriait-on un jour à l'Académie des Sciences morales et politiques. Eh bien! nous nous y sommes rendu, et notre première impression a été qu'une prison où il meurt 48 enfants sur 450 devrait être fermée. Un Anglais avait dit déjà : *Si nous avions une maison semblable en Angleterre, nous la ferions raser.*

Clairvaux est l'une des prisons dont on s'est le moins préoccupé sous le rapport du système cellulaire; toutefois, nous ne sommes pas tellement pauvres de renseignements à son égard, que nous ne puissions affirmer que la solitude y a produit de lamentables résultats. D'après le *Journal de la Meuse*, en effet, sur 26 condamnés que la Cour d'assises de Saint-Mihiel y envoya, en 1843, il en serait mort 16 dans l'espace de 14 mois.

« Chaque année, y lit-on, la Cour d'assises de Saint-Mihiel envoie dans la maison de Clairvaux son contingent de détenus réclusionnaires. Au mois de Septembre 1843, elle y envoyait 26 malheureux condamnés. Eh bien! depuis ce temps, c'est-à-dire depuis 14 mois, 16 ont succombé! Ces 16 hommes, morts à la peine, rongés par les tortures sans nom et sans fin qu'éveillent au cœur de tout être humain le désespoir et l'isolement, étaient, pour la plupart, pleins de santé, de jeunesse, de vie. Les uns avaient vingt ans, d'autres dix-huit; d'autres avaient des formes d'Hercule et des poitrines de Centaure; ils sont morts chétifs et hâves, minés par les engourdissements de la plus affreuse atonie. »

Le pénitencier de Senlis était à peine ouvert qu'on com-

Digitized by Google

mença à y parler de suicides. Il s'y en commit trois dans le courant de l'année 1844.

Il y a eu à Tours, dans l'espace de six ans, c'est-à-dire depuis l'ouverture du pénitencier jusqu'en 1850, douze cas de suicide et dix cas de folie.

La maison d'arrêt de Vannes a eu également beaucoup à souffrir des rigueurs de l'isolement. Voici ce qu'en dit M. le Préfet du Morbihan, dans le rapport qu'il fit, en 1844, au Conseil général du département :

« On ne peut s'empêcher d'admirer, au premier abord, l'ordre, la propreté, la discipline, le silence qui règnent dans la maison d'arrêt de Vannes, et cependant les conséquences de ce régime sont telles, qu'il sera peut-être nécessaire de le modifier. Au bout de quelques mois de détention, la santé des jeunes femmes éprouve presque toujours un dérangement inquiétant. On a constaté que, sur 443 femmes reçues depuis un an dans la maison centrale, 46 avaient été atteintes de vomissements et de crachements de sang; que 13 étaient phthisiques, et que 30 avaient des dispositions à la phthisie; que le nombre des folles était de 8, et que vingt autres étaient idiotes ou avaient des hallucinations. »

La prison départementale de la Gironde a, elle aussi, apporté son contingent de faits, témoignant hautement des fâcheux résultats de la réclusion cellulaire à court terme; et sans reproduire ici les détails parfaitement circonstanciés que j'ai fournis sur chacun d'eux dans ma brochure, il est bon qu'on sache que depuis l'époque de son ouverture (Août 1843) jusqu'au 30 Janvier 1848, il y a eu :

Dix cas de folie,
Deux cas d'idiotisme,
Huit cas de suicide ou de tentative de suicide,

et cela, quoique la réclusion solitaire n'y ait jamais été strictement suivie; loin de là, on y avait constamment porté des adoucissements qui lui ôtaient une partie de ses inconvénients. Ce n'était pas, tant s'en faut il est vrai, le régime qu'on y met en pratique aujourd'hui, mais il est certain

Digitized by Google

qu'avant l'établissement de ce dernier, on avait cherché à tempérer le plus possible les rigueurs de l'isolement. Le Conseil d'arrondissement lui-même qui, dans le principe, s'était fortement prononcé pour la règle de Philadelphie, avait ouvert les yeux sur les vices de cette règle, et émis le vœu qu'on y obviât [1].

J'ajouterai, pour compléter ce qui est relatif au pénitencier de Bordeaux, que, depuis le 1er Août 1843, jour de son ouverture, jusqu'au 31 Décembre 1850, 1,233 détenus ont été envoyés du pénitencier à l'hôpital, et que sur ce nombre 46 sont morts [2]. Or, comme le mouvement annuel de la prison était alors de 800 à 850 détenus, il s'ensuit que, pendant les sept premières années de son existence, les malades y furent habituellement dans la proportion de 1 sur 4 $^1/_2$, et les décès dans celle de 1 sur 26 $^1/_2$. Plus tard, les choses ont été pires encore; car, dans une même période de sept ans, depuis le 1er Janvier 1853, jusqu'au 31 Décembre 1859, il y a eu 1,799 détenus

[1] Voici les termes mêmes du procès-verbal de la séance du 23 Juillet 1850, tenue par ce Conseil :

« M. Valentin Duffourq rend compte au Conseil de la visite faite à la prison par la Commission spéciale nommée à cet effet : elle a remarqué les inconvénients du système cellulaire à l'égard de certains individus.

» Après une discussion dans laquelle sont rappelés les avantages et les inconvénients de l'emprisonnement cellulaire, le Conseil émet le vœu que l'on adoucisse le régime cellulaire au moyen de la vie en commun, donnée dans une certaine mesure, pour les individus dont la santé l'exige et dont la moralité le permet. »

[2] Voici le relevé des malades et des morts, que j'ai pris moi-même sur les registres de l'hôpital :

Depuis le 1er Août 1843, jusqu'au 31 Décembre

1844.	220	malades	5	décès.
1845.	175	—	6	—
1846.	145	—	6	—
1847.	144	—	14	—
1848.	151	—	6	—
1849.	205	—	4	—
1850	193	—	5	—
	1,233	—	46	—

Digitized by Google

envoyés à l'Hôtel-Dieu, et sur ce nombre, 50 sont morts [1].

L'état sanitaire de la prison départementale de la Gironde est loin, évidemment, d'avoir été satisfaisant de 1843 à 1860. Il paraîtrait plus fâcheux encore, si l'on réunissait aux prisonniers transportés à l'hôpital ceux qui, atteints d'affections légères, furent alors traités à l'infirmerie du pénitencier. Les maladies légères, en effet, étant pour l'ordinaire aussi nombreuses, pour ne pas dire davantage, que les maladies sérieuses, il est clair que ce ne seraient plus les chiffres de 1,233 et de 1,799 qu'on aurait pour les quatorze années dont il s'agit ici, mais bien ceux de 2,466 et de 3,598, soit, à-peu-près, *un malade sur deux ou deux et demi*.

Pour terminer enfin ce que j'avais à exposer ici au sujet de la réclusion cellulaire à court terme, je ferai observer que la prison de Mazas, qui a été surnommée la prison modèle, et qui a été construite à grands frais, sur les plans les mieux coordonnés, n'est pas plus favorable à ce système que les autres pénitenciers. Depuis l'époque de son ouverture (Mai 1850) jusqu'à la fin de l'année 1856, il y a eu 14 ou 15 cas de folie et 26 suicides.

Sur ces 26 suicides, 21 avaient pour sujets des prévenus.
14 avaient été commis dans les premiers jours de la captivité.
3 dans le courant du premier mois.
7 dans les deux premiers mois.
2 dans le troisième mois.

La réclusion cellulaire à court terme exerce donc, comme celle d'une longue durée, une influence fâcheuse sur la santé; appliquée à la prévention, elle constitue un oubli patent des notions les plus vulgaires d'équité et de justice. Il est d'autant

[1]

1853.	248 malades	8 décès.
1854.	302 —	10 —
1855.	221 —	9 —
1856.	217 —	4 —
1857.	234 —	6 —
1858.	252 —	5 —
1859	325 —	8 —
	1,799 —	50 —

Digitized by Google

plus essentiel de le proclamer, qu'en 1844, les adversaires les plus prononcés du projet de loi sur les prisons, ne parurent pas se douter que l'encellulement pût être nuisible quand il n'a pas plus d'un an de durée. Chacun d'eux vota sur ce point de concert avec le Ministère. Ces mêmes hommes qui comparaient les cellules à des tombeaux, et leur séjour à une mort anticipée, en tant qu'il s'agissait d'en faire l'application à de grands coupables, ont été unanimes pour que la prévention et les simples délits fussent passibles de ce genre de supplice.

C'est à ne pas y croire, pourtant cela est; ce qu'il y a de plus affligeant surtout, c'est que le gouvernement actuel ait pu et puisse encore être de cet avis. Il veut, lui aussi, qu'on applique l'isolement de jour et de nuit à la prévention, voire même peut-être aux condamnations pour des fautes légères [1]; mais il le veut avec moins de raison que les Chambres sous la dernière Monarchie : on conçoit parfaitement que celles-ci, circonvenues, comme elles le furent, par un petit nombre d'économistes qui, dans un intérêt de système ou de position, s'étaient constitués les champions de la réclusion cellulaire, aient pu se laisser aller à l'autorité de leurs noms et à un premier entraînement; mais, aujourd'hui que l'expérience a parlé, aujourd'hui que nous savons à quoi nous en tenir sur les rapports et les statistiques qu'on a, à si bon droit, nommés *les mensonges américains*, on serait plus que blâmable de maintenir la mise en pratique de la règle de Philadelphie pour les cas dont il s'agit. Il faudrait n'avoir pas le sentiment des instincts et du caractère national pour persister dans l'emploi d'un régime dont l'effet le plus clair est de nous procurer la douleur de voir des gens présumés innocents devenir fous, se tuer, essayer de se tuer, par suite des tortures physiques et morales que l'isolement entraîne après lui [2].

[1] Témoin ce qui a eu lieu à Mazas, où, ainsi qu'on l'a vu plus haut, sur 26 cas de suicides, 5 étaient relatifs à des condamnés.

[2] Comme il me fut objecté, au Congrès, que les faits dont je m'étaye dans ce chapitre datent d'une époque assez reculée, et que cette cir-

Digitized by Google

Le bon sens, l'équité, la morale publique, s'opposent à ce que des prisonniers de cette espèce soient cloîtrés, murés dans une étroite enceinte. Une pareille pénalité est incompatible avec nos mœurs douces et polies, avec l'époque de progrès et de lumières où nous vivons. Elle n'est, d'ailleurs, qu'*une violation flagrante de cette loi naturelle qui veut qu'il y ait un rapport sensible entre la faute commise et la souffrance infligée au coupable; cela seul devrait la faire repousser* [1].

constance en diminue beaucoup la valeur, il me paraît convenable de revenir sur ce point et de dire, avant de passer outre, que la lacune que mon travail présente sous ce rapport tient, non pas à l'impossibilité où l'on aurait été depuis quelques années de recueillir des faits semblables à ceux que j'ai cités, mais à la circulaire que M. le Ministre de l'Intérieur adressa aux préfets en 1853. Cette circulaire, en effet, portant en termes formels que *le Gouvernement renonce à l'application de l'emprisonnement cellulaire pour s'en tenir au régime de la séparation des quartiers*, on crut, à-peu-près unanimement en France, que la mesure était générale, qu'elle concernait les prévenus aussi bien que les condamnés, et que dès-lors on n'avait plus à s'occuper de l'encellulement. C'est cette erreur dans laquelle ont été la plupart des économistes et des médecins de notre pays, qui est cause, et l'unique cause, de la lacune qu'on m'a reprochée; sans elle, je ne crains pas de l'avancer, il eût surgi de nouveaux faits en province, et ces faits eussent été, de même que par le passé, défavorables à l'emprisonnement solitaire: ce qui m'autorise à le penser ce qui m'en procure la conviction, c'est qu'à Mazas, où M. le docteur Piétra-Santa a, jusqu'à ces derniers temps, étudié avec soin les modifications physiques et morales que l'isolement amène chez les prévenus, ce mode de réclusion a eu des résultats plus désastreux encore que ceux que j'ai consignés dans mon opuscule. J'ajouterai, au surplus, que le plus vieux des faits dont je me suis étayé ne remonte guère qu'à une vingtaine d'années, et qu'il n'y a rien là qui puisse en atténuer la valeur. L'essentiel, pour un fait, n'est pas d'être récent, mais bien authentique, bien observé, bien interprété; or, comme ceux dont il s'agit ici réunissent ces trois conditions, je ne crois pas qu'on soit en droit d'exciper de leur plus ou moins d'ancienneté pour repousser les déductions que j'en ai tirées.

[1] Les trois derniers paragraphes de cet article ont été extraits textuellement de la brochure que j'envoyai aux Chambres en 1844, et dont j'ai parlé déjà (*Voyez page* 465). Il m'a paru utile de consigner cela ici,

Digitized by Google

DES MODIFICATIONS QU'IL Y AURAIT A APPORTER AU RÉGIME ACTUEL DE NOS PRISONS

Je vous ai entretenus successivement, Messieurs, de la déportation et de la réclusion cellulaire à court terme ; j'ai encore à appeler votre attention sur les modifications qu'il y aurait à apporter au système pénitentiaire qu'on suit actuellement en France ; mais, comme je vous ai dit déjà de quelle manière, à mon avis, la déportation devrait être conçue et appliquée, il est clair qu'il ne me reste plus, pour terminer ma tâche, qu'à vous parler du régime qu'il serait bien, selon moi, d'adopter pour les condamnés destinés à subir leur peine dans la mère-patrie.

Ce régime consiste dans la mise en cellule pendant la nuit, et le travail en commun pendant le jour, sans l'obligation de garder le silence.

Le meilleur et même l'unique moyen d'en rendre l'application conforme aux besoins de la société et de la morale, serait de diviser les condamnés dont il s'agit ici, quel que soit le genre de prison où ils subissent leur peine, en deux catégories, qui comprendraient : la première, les condamnés pour crimes ; la seconde, les condamnés pour de simples délits, et qui se subdiviseraient elles-mêmes chacune en deux séries : celle des récidivistes et celle des prisonniers qui en sont encore à une première condamnation.

Cette classification si naturelle et si facile à appliquer serait déjà un grand pas de fait vers le but qu'on veut atteindre,

parce que les susdits paragraphes se trouvent reproduits, les uns en termes un peu différents, les autres mots pour mots, dans une brochure que M. le docteur Piétra-Santa a publiée sur la réclusion cellulaire, et qui fut analysée dans le *Siècle*, en 1859, par M. Anatole Delaforge. Il est très-possible que M. Piétra-Santa se soit simplement rencontré avec moi dans cette conjoncture, mais on comprend que je tienne et que je doive tenir à ce que l'on sache que je ne puis, en ce qui le concerne, être accusé de plagiat.

Digitized by Google

car, en séparant les condamnés pour crimes des condamnés pour de simples délits, de même que les récidivistes de ceux qui ne le sont pas, il est évident qu'on mettrait un très-grand obstacle à la propagande qui s'opère dans nos prisons, et contre laquelle on a de si justes motifs de s'élever.

Dans cette hypothèse, il est vrai, les récidivistes, c'est-à-dire ceux dont le contact est supposé devoir être nuisible aux autres, pourraient, par suite de leurs rapports mutuels, se gâter réciproquement et devenir pires qu'ils n'étaient au moment de leur condamnation; mais cela n'aurait pas lieu, à beaucoup près, aussi souvent qu'on le croit généralement, parce que, pendant le jour, les détenus étant surveillés avec vigilance et forcés de se livrer à un travail assidu, n'auraient guère le temps et la faculté de se communiquer leurs pensées. Le plus ordinairement, ce n'est que le soir et pendant la nuit que les prisonniers se content leurs prouesses et s'encouragent à renchérir sur le passé, après leur mise en liberté; or, ici l'isolement individuel leur fermerait cette voie si large et si funeste de démoralisation. Et puis, il ne faut pas trop exiger d'une institution; rien ne sort fini de la main de l'homme; il est en toute chose un degré de perfection qu'on ne doit pas espérer dépasser, et si réellement on obtenait que les récidivistes fussent seuls exposés aux dangers de la réclusion collective, ce serait encore un fort beau résultat.

Remarquez, d'ailleurs, que les récidivistes de la catégorie qui nous occupe ne seraient pas, dans le sens strict du mot, de très-grands coupables, puisque leurs fautes ne les auraient rendus passibles que de l'emprisonnement ou de la réclusion.

D'un autre côté, les officiers de la prison verraient plus fréquemment leurs efforts couronnés de succès. La parole de l'aumônier surtout, prononcée du haut d'une chaire, en présence des détenus réunis par séries distinctes, produiraient sur eux un effet bien autrement puissant que la conversation insignifiante et quotidienne qu'il est censé avoir avec chaque prisonnier dans le régime pensylvanien. Elle irait beaucoup plus droit à l'âme chez des hommes pouvant questionner et

Digitized by Google

répondre, que chez des individus observant un mutisme forcé, et qui, à la moindre infraction, reçoivent un châtiment sévère. C'est là ce qui m'a déterminé en partie à ne pas imposer le silence aux détenus. J'ai pensé que, pour les amener au répentir et à la volonté de se corriger, il convenait, avant tout, de ne pas les astreindre à une obligation très-pénible à remplir, qui les irrite, qui les exaspère, qui les porte, pour s'en affranchir, à user de tous les expédients que la ruse, la fourberie, une profonde dissimulation, peuvent leur suggérer, et qui, en définitive, est totalement illusoire; car, comme l'a dit avec raison M. D'Orsel, *l'adoption du silence pour prévenir la contagion est une fiction substituée à la réalité* [1].

J'ajouterai qu'un système pénitentiaire ainsi conçu, permettrait aux détenus de se livrer à des travaux plus favorables à leur santé, et qui, au lieu d'être à-peu-près improductifs comme ceux qu'il est possible d'effectuer dans une cellule, auraient de brillants résultats pécuniaires. Un pénitencier bâti et disposé en vue d'une pareille destination, ne serait pas onéreux à l'État; loin de là; il lui donnerait, au bout d'un certain temps, un revenu considérable. On n'a pas assez calculé ce qu'un travail de tous les jours, et bien dirigé, est susceptible de produire. S'il y avait en France quarante ou cinquante prisons de ce genre, elles finiraient par être une source de prospérité pour le Trésor. En tout cas, le Gouvernement pourrait y établir des ateliers qui lui confectionneraient, à très-peu de frais, la plupart des objets dont il a besoin, soit pour l'armée, soit pour les améliorations matérielles qu'on a le projet d'accomplir. On ferait de la sorte une économie énorme. Et qu'on ne croie pas que j'exagère! l'expérience a parlé déjà; seulement, si quelque chose a lieu d'étonner, c'est qu'on n'ait pas tenu plus compte de ses leçons.

Il y a environ quatre-vingt-cinq ans que les États de la

[1] Rapport sur la maison pénitentiaire de Perrache, à Lyon.

Digitized by Google

Flandre occidentale avaient construit et organisé un pénitencier modèle, avec de sages règlements : cellules de nuit, cours spacieuses, ateliers vastes et aérés, chapelle et réfectoire communs...., tout cela se trouvait à la maison centrale de Gand. Plus tard, les Français en firent le lieu de réclusion pour six grands départements.

Savez-vous ce qu'il y avait dans cette maison peuplée d'assassins et de bandits ? Une fonderie avec tout ce qui en dépend; des forges embrasées, avec enclumes, marteaux, barres de fer, etc.; des charpentiers avec des haches; des tisserands, des cordonniers, etc. On en vit sortir plus d'une fois des pièces de canon toutes montées. Mais, ce qui mérite surtout d'être signalé, c'est qu'il y avait au greffe un registre, et sur ce registre, les fabricants belges venaient se faire inscrire pour avoir les prisonniers à leur sortie, et tous n'en recevaient pas, parce qu'il n'y en avait pas assez [1].

Voilà ce qu'on a fait jadis et ce qu'on devrait faire maintenant. En procédant de la sorte, on aurait de plus l'avantage de procurer des métiers lucratifs aux prisonniers qui n'en ont pas, de les rendre laborieux, de leur donner des habitudes d'ordre, de leur inspirer le désir de bien se conduire. Cela aurait lieu surtout si leur travail était rétribué, et si on leur accordait des récompenses appropriées à leurs conditions et à leur état d'amélioration, comme à l'ancien pénitencier de Gand.

[1] J'ai visité cette prison en 1853. On y suit aujourd'hui la règle du silence (système d'Auburn); les travaux qu'on y effectue sont presque tous sédentaires ; et quoique cette maison de détention laisse peu à désirer sous le rapport de l'ordre, de la discipline et de la propreté, on peut dire avec vérité que rien n'y rappelle son ancienne splendeur.

Comme les détails que je fournis sur le pénitencier de Gand ont été reproduits par M. le docteur Piétra-Santa, dans son opuscule sur le régime cellulaire, et qu'on pourrait croire que je les lui ai empruntés, je suis bien aise qu'on sache qu'ils se trouvent textuellement consignés dans le travail sur la réforme des prisons, que je publiai en 1844. Je les avais puisés dans la *Gazette de France*, qui elle-même les devait à l'ancien directeur du susdit établissement, sous le premier empire.

Digitized by Google

Un pareil système, n'en doutez pas, approcherait très-près du but, s'il ne l'atteignait réellement; il aurait du moins plus d'efficacité que celui de Philadelphie, qui détériore le plus souvent la santé des détenus, et n'en a jamais, peut-être, moralisé un seul. Je dis un seul, parce que, ainsi que je l'ai démontré ailleurs, les moyens de moralisation qu'on emploie dans les pénitenciers pensylvaniens sont illusoires, et que les rares prisonniers qui en sortent améliorés le doivent, pour l'ordinaire, à une autre cause. Quels sont, en effet, ceux de ces moyens qui auraient opéré chez eux un si heureux changement?

Les visites? J'ai démontré, dans ma brochure, qu'elles ne peuvent être faites que de loin en loin. Et puis, leur durée est si courte, que c'est à peine si le visiteur a le temps d'adresser quelques paroles insignifiantes au visité.

L'instruction morale et religieuse? J'ai prouvé également qu'il y avait à-peu-près impossibilité de la donner.

Les bons exemples? Quand on est seul entre quatre murailles, et qu'on ne parle aux gens que par le guichet d'une cellule [1], on n'a guère de bons exemples à en recevoir.

Les rapports journaliers avec les bas-employés de la prison? S'il faut en croire M. de Sade, plusieurs directeurs lui auraient dit que la plus mauvaise compagnie qu'on puisse donner à un prisonnier est celle des employés inférieurs [2].

La promenade? Une promenade solitaire et dans un très-petit espace, ne répare pas les forces, ne récrée pas l'esprit; le détenu qui s'y livre est presque aussi mal que dans sa cellule.

Le régime de Philadelphie, on a beau soutenir le contraire, n'est point moralisateur. Ce qui a été avancé à ce sujet l'a été *à priori*, sans preuve aucune, et ne mérite pas d'être cru.

Il ne faut pas perdre de vue, ensuite, qu'on a exagéré

[1] Je dis par le *guichet*, parce que dans les pénitenciers qui contiendraient, comme à Mazas, mille détenus, s'il fallait ouvrir les cellules à chaque visiteur, il n'y aurait pas assez d'employés pour y suffire

[2] Discours prononcé par M. de Sade à la Chambre des députés le 24 Avril 1844.

Digitized by Google

outre mesure les dangers de la promiscuité, et il est, pour moi, on ne peut mieux démontré que, sans le délaissement, le mépris, les persécutions qui attendent les libérés dans le monde, la plupart s'estimeraient heureux d'y vivre honnêtement. La véritable cause des récidives, c'est la surveillance, l'une des plus fâcheuses innovations de l'époque contemporaine, et devant laquelle le moyen âge même avait reculé; c'est la surveillance si facile à éluder, et qui néanmoins place les libérés dans l'alternative de mourir de faim ou de commettre de nouveaux crimes; c'est la surveillance, cette peine odieuse et manifestement contraire aux notions les plus vulgaires d'équité et de justice, car ces notions veulent que dès le moment que la société a rendu à l'un de ses membres tout le mal qu'il lui a fait, elle n'a plus de motifs légitimes de le repousser; c'est la surveillance enfin, contre laquelle on ne saurait trop s'élever, et qui, si elle reste telle qu'on l'exerce actuellement, empêchera le meilleur système pénitentiaire de porter des fruits. Il serait donc extrêmement urgent, sinon de la supprimer, du moins de la modifier de manière que, sans ôter à la police ses moyens d'action sur les libérés, ceux-ci pussent vivre et avoir la faculté de devenir de bons citoyens.

Or, on n'arrivera à ce résultat que tout autant que le Gouvernement se décidera à établir des ateliers de travail, où, moyennant un certain pécule, les malheureux qu'une prévention dont il est difficile de se défendre nous détermine à fuir et à délaisser, se féliciteraient d'être admis. Nous avons des ports à améliorer, des routes, des canaux à entretenir : on pourrait les y employer. Il y a en France des landes immenses et six cent mille hectares d'étangs et de marais : pourquoi n'entreprendrait-on pas de défricher les unes et de dessécher les autres? Cette conquête nouvelle, car c'en serait une, s'effectuerait sans effusion de sang, et doublerait la richesse du pays. On pourrait aussi, dans le même but, utiliser la Guyane et l'Algérie. Au lieu de continuer à soumettre ici les libérés à une surveillance qui, si elle ne les pousse pas toujours à commettre de nouveaux crimes, les empêche

Digitized by Google

au moins de gagner leur vie, on devrait leur faciliter les moyens de passer en Afrique et en Amérique, où on les emploierait à la culture et au défrichement des terres. Je concevrais ainsi la création d'un ou de plusieurs champs d'asile dans des pays si voisins du nôtre, et les résultats qu'on en obtiendrait seraient bien autrement profitables à l'État.

Les libérés, en effet, n'exigeant ni surveillance, ni moyens de coercition, comme les condamnés qui n'ont pas payé leur peine, ce serait pour le trésor une cause d'économie qu'on aurait tort de dédaigner; et puis, les hommes qui ne relèvent que d'eux-mêmes, et qui savent que le produit de leur labeur sera bien pour eux et non pour autrui, travaillent avec plus de goût et plus d'émulation; ils font mieux et davantage que ceux qui doivent peu ou rien retirer de leurs sueurs et de leurs veilles.

On n'aurait donc qu'à gagner à une pareille institution, et les libérés s'estimeraient généralement heureux d'aller dans une contrée où leurs antécédents ne seraient pas pour eux une cause de répulsion, et où le revient d'un travail quotidien, mais proportionné à leurs forces, leur permettrait de mener une vie honnête et tranquille.

En me résumant donc, le système pénitentiaire que je propose, pour les condamnés destinés à rester en France, consisterait :

1° Dans la division de ces condamnés en deux catégories, qui comprendraient : la première, les condamnés pour crimes; la seconde, les condamnés pour de simples délits, et qui se subdiviseraient elles-mêmes, chacune en deux séries : celle des récidivistes et celle des prisonniers qui en sont encore à une première condamnation;

2° Dans l'assujettissement des détenus de chaque série à la réclusion cellulaire pendant la nuit, avec travail en commun pendant le jour, sans l'obligation de garder le silence [1].

[1] Il va sans dire que le travail en commun aurait lieu dans chaque série, mais non entre toutes les séries réunies, qui, je le répète, ne devraient avoir aucune relation avec les autres.

Digitized by Google

Pour mieux assurer le succès de ce système, on y ajouterait, comme dans l'ancien pénitencier de Gand :

1° Les prières du matin et du soir, l'instruction religieuse, les offices et l'enseignement primaire en commun ;

2° Le travail rétribué, moitié au profit de l'État, en représentation du supplément de nourriture, un quart au profit du prisonnier pendant sa détention, un quart pour être envoyé, à sa sortie, à l'administration de charité de la commune, qui en surveillerait l'emploi au profit du libéré ;

3° Des récompenses appropriées à la condition des détenus et à leur état d'amélioration, telles que : emplois rétribués dans les occupations ancillaires de la maison, marques distinctives et même grades subalternes, permission de recevoir des adoucissements du dehors, etc.

Les détails dans lesquels je suis entré jusqu'ici ne concernent évidemment que les adultes et les personnes parvenues à un âge plus avancé. Les enfants devraient être soumis à un régime moins rigoureux. Ce n'est pas qu'il ne leur fût facile de le supporter : ils s'en accommoderaient assurément bien mieux que de celui de la Roquette, mais les résultats qu'on a obtenus du système semi-agricole, semi-industriel, dans les établissements pénitentiaires pour les jeunes détenus, me porteraient à le préférer à tout autre et partant à l'adopter.

Pour ce qui est des prévenus, dont je n'ai pas parlé encore, je pense qu'ils devraient, comme les condamnés, occuper un local à part et être divisés en trois catégories : — les accusés de grands crimes, les récidivistes, et les prévenus ordinaires. Ces trois catégories parfaitement distinctes, et n'ayant aucun rapport entre elles, auraient pour règle : — la première, le *confinement solitary*, tant que le besoin de la cause l'exigerait, et plus tard, l'isolement de jour et de nuit, tempéré par le travail, les visites, etc. ; les deux autres, la réclusion cellulaire pendant la nuit, et la liberté d'aller à volonté dans les préaux pendant le jour [1].

[1] J'ajouterai qu'ici, comme pour les condamnés, les sexes et les âges devraient être séparés.

Digitized by Google

Telles sont les modifications qu'il me semblerait utile d'apporter au régime actuel de nos prisons, en ce qui concerne la prévention, les simples délits et les crimes qui n'entraînent que la réclusion. Maintenant, si l'on se rappelle que je réclame la peine de mort pour tous les cas prévus par le code pénal, et la déportation pour tous les condamnés à la peine des travaux forcés, on m'accordera probablement, sans difficulté, que le système pénitentiaire que je propose est celui qui répond le mieux aux exigences d'une bonne législation pénale.

Une bonne législation pénale, en effet, a pour objet *d'intimider, de punir* et *d'améliorer*; or, ces trois conditions se trouveraient suffisamment remplies :

La première et la seconde, par la peine de mort, les rigueurs de la déportation et le mode même d'emprisonnement qui serait usité en France.

La troisième, de deux manières : l'une par l'espoir et la possibilité de se créer des moyens d'existence, d'arriver plus ou moins promptement à un état voisin de la liberté, ou de vivre tranquille, après l'expiration de la peine, dans des lieux où les actes antérieurs ne seraient pas une cause de répulsion; l'autre, par la réclusion cellulaire de nuit, les visites, l'instruction religieuse, l'enseignement primaire, et aussi le travail, qui, dans les prisons comme dans les colonies pénales, devant occuper les détenus toute la journée, ne leur laisserait, pour ainsi dire, pas le temps de se corrompre mutuellement.

Je ferai remarquer en outre que, dans ce système, les prévenus ne seraient pas exposés à se trouver en contact avec les habitués des bagnes et de nos maisons de détention. Ils en seraient complètement séparés, et nous n'aurions plus la douleur de voir des gens présumés innocents mêlés à tout ce que nos prisons renferment de plus impur et de plus dangereux, ou souffrir les angoisses que l'encellulement entraîne après lui. D'un autre côté, les trois catégories que j'en ai faites, basées sur la nature des actes qui leur sont imputés,

Digitized by Google

ne permettraient guère qu'ils pussent se gâter réciproquement. Les accusés des grands crimes, en effet, étant soumis au régime de l'isolement absolu, et les prévenus de simples délits n'ayant pas de relations avec les récidivistes, il n'y aurait nécessairement que ceux-ci qui pourraient, à la rigueur, se nuire et se corrompre.

Il en serait, sous ce rapport, des prévenus comme des condamnés, qui, dans les subdivisions de chacune de leurs catégories, peuvent librement communiquer entre eux pendant le jour; mais, outre que cette imperfection légère disparaît devant les avantages non équivoques qu'on a pu apprécier plus haut, on ne saurait trop se pénétrer qu'on a considérablement exagéré les dangers de la réclusion collective (voyez ce que je dis sur ce point dans ma brochure, page 68); et à ce sujet je ne puis que répéter que la promiscuité n'est malheureusement pas l'unique plaie qui mine la société, qu'il y a d'autres causes puissantes de démoralisation (le paupérisme, l'absence de foi religieuse, le relâchement des liens de famille et de l'autorité paternelle, une éducation au-dessus de la position de fortune et de rang qu'on est destiné à tenir dans le monde[1], etc.); que la plupart des grands coupables dont les journaux contemporains ont publié l'histoire, n'avaient mis les pieds dans aucune prison avant la perpétration des forfaits auxquels ils doivent

[1] L'une des causes qui contribuent le plus à entretenir et à augmenter le malaise social est, sans contredit, la faute que font une foule de pères de famille, de donner à leurs enfants une éducation infiniment au-dessus de leur rang dans le monde, et peu en harmonie surtout avec la fortune qu'ils doivent leur laisser.

Il résulte de cette différence totale de mœurs, d'usages, de goûts, qui existe alors entre les enfants et leurs parents, que les premiers se trouvant déplacés auprès des seconds, regrettent de n'être pas nés dans une condition meilleure, prennent en haine le foyer paternel, et finissent par l'abandonner, si toutefois ils ne font pas pis encore.

Une chose encore qui résulte de cette éducation inopportune, c'est que des jeunes gens qui auraient fait des agriculteurs paisibles, ou des ouvriers intelligents et laborieux, ne réussissant pas à se créer une posi-

Digitized by Google

leur célébrité [1]. Je répéterai, dis-je, qu'on a tort de se tant préoccuper des inconvénients et des dangers de la réclusion collective; qu'elle n'est que l'une des causes qui contribuent à entretenir, à augmenter le malaise social, et qu'au lieu de se mettre en si grands frais de répression pour elle, on aurait dû réfléchir que les individus qu'on veut lui soustraire ne constituent qu'une fraction minime de la société, et que celle-ci a plus à craindre des dissolvants moraux qui la travaillent en dehors des bagnes et des prisons.

tion qui leur permette de satisfaire leurs besoins, leurs désirs, leurs penchants plus ou moins désordonnés, deviennent criminels, ou se jettent à corps perdu dans les utopies et les associations qui leur promettent un plus bel avenir. Le communisme, le fourriérisme, le phalanstérisme, etc., n'ont pas d'autre origine.

[1] Les assassins du malheureux Fualdès, Papavoine, Henriette Cornier, Élisabide, Louvel, Paytel, le parricide Miquel, Ducros, Poulman, Chevreuil, Mme Lafarge, le duc de Praslin, le comte de Bocarmé, etc. n'avaient mis les pieds dans aucune prison avant la perpétration de leurs crimes.

Digitized by Google

RÉPONSE

A LA 40me QUESTION

AINSI CONÇUE

Quelle est l'influence morale et religieuse des Orphéons ?

Par J.-M.-M. SAUGEON

Membre du Conseil général de la Gironde et de l'Académie de Bordeaux

Je ne traiterai que la première partie de la question : elle emporte la seconde. Si une institution nuit à la morale, elle ne saurait profiter à la Religion.

La culture de la musique peut exercer sur la moralité des populations, la plus heureuse influence. C'est votre conviction, Messieurs; tel a été et tel est aussi le mobile des fondateurs et des protecteurs des Orphéons. Leur but est excellent; mais ils se trompent dans la voie suivie pour l'atteindre; je le crois du moins, et comme l'institution orphéonique prend des proportions immenses, son action pourrait devenir bien fatale si elle favorisait précisément dans les populations les tendances fâcheuses qu'elle est appelée à combattre.

Je ne me le dissimule pas, Messieurs, on est en général aujourd'hui très-favorable à ces sociétés chorales; les esprits sérieux qui font à ce sujet des réserves sont encore en petit nombre. Je vais donc lutter contre le courant de l'opinion;

Digitized by Google

c'est un puissant motif pour que je réclame toute votre attention bienveillante. Je m'efforcerai de mon côté de ne pas la fatiguer, et quoique ce mémoire ait peu d'étendue, j'essaierai de classer mes idées dans un ordre déterminé.

J'établirai, d'abord, que les Orphéons ne peuvent en rien profiter au développement intellectuel et moral de l'individu.

En second lieu, j'étudierai l'influence des Orphéons sur la famille dont ils tendent à affaiblir les liens.

Enfin, j'essaierai d'indiquer comment la culture de la musique propagée par d'autres moyens pourrait non-seulement améliorer l'intelligence et la moralité de l'individu, mais resserrer les liens qui doivent unir la famille.

Toute étude rationnelle profite à l'homme en étendant son intelligence et en perfectionnant son jugement; mais pour cela, il faut qu'il y ait étude, et j'ajoute étude logiquement dirigée. Mais s'il n'y a qu'apprentissage mécanique, s'il n'y a surtout qu'appropriation d'un résultat à l'aide de l'imitation, vous ne faites rien pour la raison, rien pour l'intelligence, vous développez seulement une maladie du cœur humain, la vanité. Celui qui est initié aux éléments d'une science devient modeste parce qu'il entrevoit l'étendue d'un ensemble qu'il ne peut embrasser. Or, la modestie produit la bienveillance et la sympathie. Celui qui s'est approprié par la mémoire et l'imitation quelque résultat d'un art, est, au contraire, gonflé de présomption dans son ignorance. Sans avoir la valeur de l'artiste, il en prendra les défauts : la personnalité, la malveillance, la jalousie. Vos orphéonistes ne sont pas des musiciens, mais ils s'appellent eux-mêmes des ténors, des basses, des barytons, et ils empruntent aux artistes leurs fâcheuses rivalités : pour vous en convaincre, écoutez après chaque concours d'Orphéons ces polémiques sans fin qui assourdissent le public.

Serait-il aussi facile de créer des musiciens, j'entends par là des lecteurs passables, que d'improviser des choristes? Neuf à dix mois suffisent à un professeur intelligent pour faire lire assez couramment la musique, et rendre les élèves

Digitized by Google

capables d'exécuter avec promptitude et intelligence leurs parties dans un chœur. Or, vous employez tout autant de séances pour apprendre à vos orphéonistes sept à huit morceaux d'ensemble en leur donnant l'intonation à l'aide d'un instrument ou de la voix du maître, procédé emprunté à l'éducation des oiseaux chanteurs. Le temps que vous consacrez à des répétitions, qui n'enseignent rien, suffiraient donc pleinement pour l'étude pratique et rationnelle de la musique vocale.

Les Orphéons seraient-ils assez riches pour payer leur éducation musicale? Oui, certes : avec les sommes consacrées aux bannières, aux médailles, aux répétitions et surtout avec les dépenses provoquées par les déplacements, on rétribuerait un enseignement convenable, et il y aurait de l'excédant.

Le nombre des bons professeurs ne serait-il pas insuffisant? C'est probable. Il s'en formerait, sans doute; mais il faudrait un certain délai. Quand on veut bien faire, on ne peut pas toujours faire vite. Chaque année un plus grand nombre de localités seraient initiées à l'étude de la musique; il n'y aurait pas transformation par un coup de baguette; mais le progrès serait sérieux et profitable. Les choristes seraient capables de se réunir en toute occasion pour exécuter un morceau d'ensemble, chacun pourrait se récréer et charmer le foyer domestique par la lecture et l'exécution de mélodies variées. Vous n'auriez pas improvisé en France des milliers de chanteurs pour la gloire de tel compositeur de Paris, dont la valeur est très-contestable, et de tel autre dont le mérite n'a pas été éprouvé par le temps. En dehors des influences de coteries et de la propagande intéressée des éditeurs de la capitale, nos populations seraient initiées à la culture de l'art musical par les œuvres des grands maîtres de l'Italie, de l'Allemagne et de la France, comme les enfants d'Athènes apprenaient à lire dans les poèmes d'Homère et de Sophocle.

Pour former en littérature le goût de la jeunesse, on puise

Digitized by Google

toujours les exemples dans les auteurs classiques; de même en sculpture et en peinture, on choisit les modèles proposés aux élèves parmi les chefs-d'œuvre incontestés; si l'on veut élever les sentiments du peuple par la musique, il faut faire uniquement des emprunts aux plus grands génies, et rejeter bien loin des compositions qui n'ont le plus souvent que le mérite de la nouveauté.

Qu'on imite pour propager la musique ce qu'on a fait de notre temps pour répandre l'instruction primaire. La majorité de nos compatriotes ne savaient pas lire; on a créé des instituteurs pour faire connaître les lettres, les syllabes, et les mots aux enfants et aux adultes. Si au lieu de cela, on eût fait apprendre par cœur aux ignorants des vers de Lafontaine ou de Corneille, de la prose de Bossuet ou de Voltaire, n'eût-on pas accompli l'œuvre la plus ridicule? Eh bien! n'est-ce pas ce que vous faites en couvrant la France de choristes qui ne sont pas musiciens?

Si vous ne voulez que déployer au vent des bannières d'Orphéon, que faire du bruit avec des concours et des médailles, qu'entraîner le travailleur loin de l'atelier ou du champ qu'il cultive, que lui faire oublier les préoccupations trop sérieuses de la famille par l'esprit de dissipation et le goût de la dépense, persistez dans la voie où vous êtes entrés; mais ne rendez pas la musique solidaire de votre œuvre. La musique est un élément essentiellement social, qui ne saurait être responsable des fâcheuses influences que les Orphéons peuvent exercer sur les populations de nos villes et de nos campagnes.

Voyons maintenant, Messieurs, si l'institution orphéonique est favorable ou nuisible au sentiment de la famille, cette base première de toute société.

En observant l'état normal de la famille telle que l'ont constituée le Christianisme et la civilisation moderne, nous trouvons pour les personnes des deux sexes une diversité d'aptitude et de fonctions; mais nous voyons en même temps que les soucis et les joies, les travaux et les plaisirs,

Digitized by Google

sont distribués avec une sorte d'égalité entre le père et la mère, entre les frères et les sœurs. Sur ce point nous différons de l'antiquité et surtout des peuples de l'Orient : chaque sexe chez nous a sa part dans la vie commune. De ces douces relations, non-seulement dans la famille, mais entre les familles alliées ou voisines, sont nées la politesse, la bienveillance, et j'ajouterai la pureté des mœurs. Plus les hommes et les femmes tendent à se faire une vie séparée, plus les bonnes mœurs sont en péril ; car dès qu'on supprime des relations ostensibles et honnêtes, on en crée par compensation qui ne sont ni avouées, ni avouables. C'est surtout sous ce rapport que je me préoccupe des habitudes de cabaret, et nous sommes tous convaincus que dans nos grandes villes le Cercle a exercé sur la moralité des familles les effets les plus déplorables.

Les hommes qui vivent entre eux sont moins susceptibles de sentiments affectueux et purs, ils sont plus asservis aux passions brutales ; d'un autre côté, pour les jeunes filles, et surtout pour les jeunes femmes, le délaissement et l'ennui sont de très-mauvais conseillers.

Eh bien ! Messieurs, l'Orphéon me paraît destiné à produire partout, parmi les classes laborieuses, tout ou partie des fâcheux résultats qu'a eus le Cercle pour les classes plus riches de nos grandes villes.

En ce sens, je crains plus l'Orphéon que le cabaret ; l'école primaire, en épurant les goûts, éloigne des habitudes d'ivrognerie. L'Orphéon se présente sous un extérieur trop honnête pour causer aux jeunes gens bien nés aucune répugnance ; mais ils ne s'habitueront pas moins à passer leurs soirées hors de la maison paternelle, et ils s'éloigneront de ces réunions intimes qui rapprochent, au profit de tous, les familles du voisinage.

Les concours d'Orphéons, en déplaçant les ouvriers et les cultivateurs, présentent des inconvénients bien plus graves encore. Vous séparez des jeunes gens de leur famille pour les pousser de la commune au canton, du canton à l'arron-

Digitized by Google

dissement, de l'arrondissement au chef-lieu de département, puis à Paris, la grande capitale; vous les avez conduits à Londres, et vous les menerez bientôt à Saint-Pétersbourg. Que peut gagner l'art musical à ces pérégrinations ridicules? Rien, assurément. Mais que peut y perdre la moralité? Beaucoup. Croyez-vous exciter impunément parmi ces jeunes hommes le goût de la dissipation et de la prodigalité? Reviendront-ils avec la même ardeur au travail de l'atelier ou de la ferme? N'est-ce pas provoquer cette émigration des campagnes dont on se plaint avec tant de raison? C'est d'ailleurs assumer une responsabilité bien grande que d'offrir à un jeune ouvrier l'occasion de dissiper la modeste épargne qui pouvait devenir la pierre d'attente de son établissement futur. Sans l'esprit d'économie, pas de mœurs de famille : vous portez donc une atteinte directe à la moralité publique en poussant à la prodigalité.

Mais nous n'avons pas tout dit sur les voyages des orphéonistes. Sous les yeux de sa mère, de sa sœur, de celle qui doit être son épouse, le jeune homme reste naturellement honnête et convenable; mais si vous le poussez dans une grande ville, loin des yeux de ses parents, au milieu d'une troupe d'étourdis, quels effets ne devra pas produire sur une tête de vingt ans la dissipation d'une fête et la surexcitation d'un entourage exalté? Ennemis implacables du cabaret, pensez-vous procurer ainsi à votre orphéoniste des leçons et des exemples de tempérance? Le nouveau débarqué voudra séjourner au moins vingt-quatre heures dans la grande ville : pouvez-vous me répondre qu'une hospitalité très-suspecte ne lui soit pas offerte, ou ne soit pas acceptée? Je pourrais peut-être quitter ici la forme interrogative pour prendre celle de l'affirmation, mais je ne veux pas insister.

J'en ai assez dit, Messieurs, pour prouver que si la véritable culture de la musique a fort peu à gagner avec l'institution actuelle des Orphéons, l'esprit de famille et les bonnes mœurs peuvent avoir beaucoup à perdre.

Si j'ai critiqué avec quelque vivacité une institution dont

Digitized by Google

les résultats m'ont paru dangereux, je n'en rends pas moins une complète justice aux excellentes intentions de ses fondateurs, et je vais entrer dans la pensée même qui les a inspirés, en cherchant comment la culture de la musique autrement dirigée pourrait réellement profiter au progrès de l'individu et à l'amélioration de la société elle-même.

Parmi les idées que je vais présenter peu me sont personnelles; tout ce qui est relatif à l'enseignement a été réalisé par un grand nombre de cours de musique dans plusieurs villes de France; quant à l'organisation de sociétés chorales sur un nouveau plan, l'expérience est en voie d'exécution; les premiers essais ont été satisfaisants, mais nous ne saurions les présenter comme définitifs. Ainsi, les assertions relatives aux procédés didactiques s'appuient sur des faits incontestables; pour le reste, les données que je présente ont pour base une expérience incomplète.

Dans toute localité où l'on veut propager la musique, il faut créer deux cours séparés, l'un, destiné aux jeunes gens, l'autre, aux jeunes filles. Des mères de famille doivent avoir la surveillance de ce dernier. Dans chaque cours, l'exécution des morceaux à l'unisson ou en parties sera proportionné à la force des élèves et deviendra une récompense de leurs progrès. Si le professeur n'admet que des adultes et repousse les voix fausses, ces progrès devront être très-rapides.

Tout enseignement bien fait devient attractif, et l'étude de la musique bien dirigée produit une véritable passion. Après quarante leçons, les élèves doivent exécuter des chœurs faciles, après quatre-vingts leçons, ils aborderont les difficultés. On aura dû leur apprendre en même temps à transposer en divers tons, à écrire un chant après audition, à improviser une mélodie. S'ils suivent un second cours, ils seront plus instruits en musique qu'un grand nombre d'amateurs estimés. Que faut-il pour obtenir ce résultat? Un maître zélé qui ait à son service une méthode rationnelle.

Cette population de vrais musiciens n'aura pas besoin, pour être excitée, d'exhibitions, de concours et de mé-

Digitized by Google

dailles ; elle aime la bonne musique parce qu'elle la comprend ; elle est toujours disposée à exécuter les œuvres des grands-maîtres, parce qu'elle les apprend sans difficulté.

Un cours de neuf à dix mois suffit pour préparer des lecteurs convenables ; deux cours doivent produire des musiciens intelligents. Pour obtenir ce résultat décisif, quel temps aura-t-on enlevé à la famille? Cent cinquante à deux cents soirées tout au plus.

Vous m'accorderez, Messieurs, sans que j'insiste, qu'il y aura eu progrès intellectuel et moral chez nos musiciens et nos musiciennes.

Il ne nous reste plus à examiner la question que sous le rapport du développement de la sociabilité. Le meilleur moyen d'améliorer les relations de la famille et des familles, c'est de créer des plaisirs honnêtes, capables de perfectionner le sens moral, et qui aient l'avantage de réunir tous les âges et tous les sexes.

Je crois que nous avons résolu le problème :

Dans la longue soirée d'hiver, le frère et la sœur chanteront quelques duos, et des voisins viendront leur prêter aide pour le trio et le quatuor.

Mais il faut des réunions plus nombreuses, la commune a sa vie collective et doit avoir aussi ses réunions de plaisir.

Deux sociétés chorales, l'une d'hommes, l'autre de femmes, subsisteront dans la localité ; on choisira un jour par semaine pour étudier, ici des chœurs pour voix d'hommes ; là des chœurs pour voix de femmes ; et, comme il y aura aussi des morceaux d'ensemble avec voix d'hommes et de femmes, les parties en seront apprises séparément, et deux répétitions générales seront suffisantes pour préparer l'exécution.

Les fêtes musicales ne seront pas coûteuses et seront fréquentes ; pères, mères, enfants, vieillards, tous y seront conviés ; plus de solitude pour la jeune fille ou pour la jeune femme ; plus de danger pour les mœurs dans ces réunions de famille ; la salle de concert aura remplacé heureusement la salle de danse ; choristes ou auditeurs, attentifs aux accents

Digitized by Google

de Mozart, de Gluck, de Rossini ou de Boïeldieu, auront éprouvé des émotions dont l'élévation et la délicatesse leur étaient jusqu'alors inconnues.

Mais la grande musique sacrée ne restera pas non plus dans l'oubli, et les voûtes de la vieille église retentiront à leur tour des accents sublimes de Palestrina.

Nous avons songé aux plaisirs de la famille, à ceux de l'association municipale; nous ne repoussons pas les relations qui peuvent s'établir de commune à commune, nous les appelons au contraire; mais elles ne s'accompliront ni par des luttes bruyantes, ni par des déplacements en masse; tout choriste étranger (car il sera bon lecteur), s'il se trouve en visite dans la localité, sera naturellement admis à faire sa partie dans les chœurs, et, sans aucun inconvénient, les sociétés voisines pourront toujours faire des échanges d'exécutants.

Tous seront bien accueillis par tous, car il ne s'agit pas de chanteurs qui, dans leur désir de briller, jalousent les autres chanteurs, mais d'amis sincères de l'art, nécessairement sympathiques aux auxiliaires qui viennent concourir à la meilleure exécution d'une œuvre musicale.

Ainsi, Messieurs, dans notre système, plus d'apparat, plus d'exhibitions, plus de luttes, plus de bruit, plus de prodigalités blâmables; mais le culte vrai et simple de l'art, devenu le lien de la réunion des familles, devenu le mobile de l'ennoblissement de l'âme et du progrès de l'intelligence.

Digitized by Google

EXAMEN

DE LA

MÉTHODE D'ENSEIGNEMENT MUSICAL

INVENTÉE A BORDEAUX EN 1818

PAR PIERRE GALIN

Par M. Anatole LOQUIN

Membre titulaire de l'Académie de Poitiers, Secrétaire de la Société de Sainte-Cécile de Bordeaux

45e QUESTION. — *De l'enseignement de la musique et des méthodes les plus convenables pour initier les élèves à la connaissance et à la pratique de cet art.*

I

HISTORIQUE DE LA MÉTHODE.

En 1818, Pierre Galin, instituteur à l'École royale des Sourds-Muets de Bordeaux, publia un livre intitulé : *Exposition d'une nouvelle méthode pour l'enseignement de la musique*. Ce livre contenait non-seulement de nouveaux procédés d'enseignement musical, mais encore, et c'est là le plus important, une réfutation serrée de la théorie et de la notation des valeurs généralement adoptées, suivie de l'exposition méthodique et raisonnée d'une nouvelle théorie et d'une nouvelle notation de cette partie de la musique.

Galin ne vécut pas assez pour pouvoir suffisamment répandre ses idées dans le public; en revanche, il eut, comme

Digitized by Google

tous les inventeurs, de nombreux adeptes et continuateurs qui, avec des chances diverses, enseignèrent, modifièrent, et trop souvent défigurèrent son système. Je citerai parmi les plus connus MM. de Mainebeau, Aimé Lemoine, de Geslin, Édouard Jue, etc.

M. Aimé Paris, habile et célèbre professeur de mnémotechnie et de sténographie, fut celui qui entreprit et continua avec le plus de persévérance de faire connaître au public le système de Galin, dont il avait été le disciple, et d'enseigner la musique d'après sa méthode. Dans la seconde partie de sa carrière professorale, il eut le bonheur de trouver un aide convaincu et enthousiaste dans son beau-frère, M. le docteur Émile Chevé, professeur de mathématiques et d'anatomie.

A eux deux, ils établirent à Paris et dans la province, des cours publics et gratuits de musique; à eux deux, ils soutinrent, sans jamais se lasser, de nombreuses et ardentes polémiques dans une multitude de brochures et d'articles de journaux; athlètes infatigables, ils sont montés sur la brèche toutes les fois que directement ou indirectement la méthode a été attaquée.

A vrai dire, comme la plupart de leurs prédécesseurs, ils apportèrent plusieurs changements sérieux au système du maître; ces changements devinrent de plus en plus considérables, et les portèrent, à la fin, à nommer la méthode ainsi modifiée : *Méthode* GALIN-PARIS-CHEVÉ.

Ainsi, le *Méloplaste*, procédé ingénieux qui forme la base de l'enseignement des Intonations de Galin, a presque entièrement disparu des cours de MM. Paris et Chevé, avec le système des notes sur portée, des clefs et des armures, système que le Méloplaste était destiné à faire connaître à l'élève; la notation sur portée, au dire des deux continuateurs, est défectueuse pour le chanteur, quoique bonne pour l'instrumentiste. Ils l'ont remplacée, pour les voix, par la notation chiffrée, qui n'est chez Galin qu'un simple procédé destiné à familiariser l'élève avec les sept notes, abstraction faite de clef ou d'armure. En somme, la seule chose de Galin qu'ils

Digitized by Google

aient, — et avec bien juste raison! — conservée intacte, c'est l'admirable système des durées.

La différence capitale entre la Méthode inventée par Pierre Galin et la Méthode Galin-Paris-Chevé est, comme on le voit, facile à saisir : pour le rhythme, les deux méthodes sont identiques; pour l'intonation, au contraire, elles diffèrent du tout au tout : Galin imagine des procédés pour apprendre aux élèves le système des notes sur portée; la Méthode Galin-Paris-Chevé déclare la notation sur portée détestable pour les chanteurs et lui substitue la notation chiffrée.

De ceci, il est résulté une chose : c'est que comme le nom de Galin n'est guère connu aujourd'hui du public que grâce aux travaux de MM. Paris et Chevé, on suppose naturellement au maître les idées de ses continuateurs. La Méthode Galin, cela veut dire pour tout le monde *La Méthode en chiffres*.

La substitution du chiffre à la note sur portée est donc ce qui frappe le plus dans l'enseignement par la Méthode Galin-Paris-Chevé. Les preuves de ce fait abondent de tous côtés. Ouvrez, par exemple, la brochure de M. Halévy : *Observations de quelques musiciens*, etc., vous y lirez, page 3 : « Tous les efforts de cet enseignement tendent à substituer à » la notation usuelle une notation en chiffres. »

II

OBJET DE CE TRAVAIL.

Je me propose, dans cet opuscule, d'examiner sérieusement la Méthode de musique inventée par Pierre Galin.

En entreprenant un pareil examen, mon désir est de le faire à la fois sincère et impartial. Je ne viens prôner aucune école; je ne viens déverser le blâme sur aucune institution publique ou particulière; mon but est à la fois plus général, plus élevé et plus important.

Depuis plus de quarante ans, cette méthode d'enseigne-

Digitized by Google

ment a été d'un côté repoussée avec mépris, de l'autre, adoptée avec enthousiasme, je dirai même, engouement. Je veux essayer, n'étant guidé par aucun parti pris, et faisant mon possible pour mettre de côté les préjugés que je puis avoir par suite de vieilles habitudes, je veux essayer, dis-je, d'apprécier loyalement et sainement, et les qualités, et les défauts qui peuvent exister dans cette méthode.

J'isolerai entièrement, on comprend pour quel motif, l'œuvre du maître de celle de ses continuateurs; je m'occuperai uniquement du système de Galin, complètement dégagé des additions nombreuses de ses successeurs : additions qui peuvent avoir leur valeur propre, mais qui en somme ne font pas partie du système de l'auteur, et ont eu trop souvent pour effet de cacher ce système aux regards du public instruit.

Je ne me dissimule pas le peu d'approbation que l'exécution d'une pareille tâche peut en général me valoir de la part du public. J'aurai tout naturellement contre moi, et ceux qui repoussent toute innovation, toute nouveauté, soit dans la théorie, soit dans l'enseignement, et ceux qui, partisans de la méthode modifiée par MM. Aimé Paris et Émile Chevé, veulent faire, d'un procédé d'enseignement très-utile, une écriture, une notation musicale universelle.

Cependant, je dois avouer que je crois qu'un examen loyal des procédés et des doctrines de Galin est de nature à faire revenir bien des esprits prévenus de bonne foi contre le réformateur bordelais par certaines théories de ses successeurs; c'est le motif qui me fait prendre la plume.

Si des hommes habitués à considérer les faits avec logique et à motiver leur jugement, veulent bien passer sur les imperfections de ce petit travail; s'ils approuvent l'idée générale qui a présidé à son exécution, s'ils reconnaissent enfin de la justesse à mes appréciations, le but auquel j'aspire sera pleinement atteint.

Mon travail se trouve naturellement divisé en deux parties : l'Intonation et le Rhythme. Nous allons voir comment Galin a envisagé ces deux choses si différentes.

Digitized by Google

III

COMMENT GALIN CONSIDÈRE LES INTONATIONS.

Galin accepte, sans la discuter, la théorie des intonations reçue généralement. Il n'y a rien dans son livre qui puisse faire supposer que l'admirable réformateur de la théorie des durées ait seulement entrevu qu'une réforme était non moins nécessaire pour la théorie des intonations.

Il n'y a rien d'étonnant à cela : Galin, mathématicien distingué, était peu musicien. La théorie des durées, ne reposant que sur des combinaisons numériques, n'exige aucune connaissance musicale particulière pour être comprise; elle peut l'être de prime abord par une personne étrangère à l'art. La théorie des intonations, au contraire, constitue ce qu'on pourrait appeler la musique proprement dite; un musicien consommé, seul, peut se rendre un compte exact, et de son plus ou moins d'exactitude, et des moyens à employer pour la modifier avec avantage.

Il est donc bien arrêté, pour Galin aussi bien que pour tous les musiciens, qu'il y a dans la musique moderne (tout comme dans le plain-chant) sept notes, ni plus ni moins. Que ces notes peuvent être haussées d'un demi-ton par l'effet d'un dièse, ou baissées d'un demi-ton par l'effet d'un bémol; qu'une note déjà diésée peut être encore haussée d'un demi-ton par l'effet d'un double-dièse, et qu'une note déjà bémolisée peut être encore baissée d'un demi-ton par l'effet d'un double bémol; ce qui porterait réellement le nombre des sons de notre tonalité à trente-cinq, à savoir :

7 sons naturels,
7 sons diésés,
7 sons bémolisés,
7 sons doublement diésés,
7 sons doublement bémolisés.

TOTAL.... 35 sons.

Digitized by Google

Et qu'enfin chaque note naturelle, diésée ou bémolisée, peut être la *tonique*, la note pivot d'un ton, pourvu toutefois que le nombre des dièses ou des bémols contenu dans la gamme de ce ton ne dépasse pas le nombre sept.

Il est donc encore convenu, pour les disciples de Galin comme pour les autres musiciens, qu'il y a sept espèces d'intervalles, sans compter les intervalles redoublés : l'unisson, la seconde, la tierce, la quarte, la quinte, la sixte et la septième ; et que chacun de ces sept intervalles peut recevoir une qualification qui varie selon le nombre plus ou moins grand de demi-tons qu'il peut renfermer. Par exemple, la sixte s'appellera majeure, mineure, augmentée ou diminuée, selon qu'elle sera composée de dix, de neuf, de onze ou de huit demi-tons.

La notation des intonations, au moyen de signes ronds placés sur une portée à cinq lignes, des huit clefs, ainsi que de la génération des dièses par quinte en montant, et de celle des bémols par quarte en descendant, cette notation est également conservée dans son entier par notre réformateur ; et, en cela, rien de plus logique : si vous admettez la théorie des sept notes, il est bien juste que vous admettiez la notation qui est la représentation exacte, je dirai plus ! qui est *l'unique et véritable origine de cette théorie.*

Il y a donc, tant pour la notation que pour la théorie entière de l'intonation, accord complet entre Galin et tous les musiciens. Qu'a-t-il donc inventé pour cette partie si importante de la musique ? Rien autre chose que des procédés d'enseignement destinés à en simplifier et à en faciliter l'étude.

Ces procédés sont au nombre de deux : le *Méloplaste* et les *Chiffres*.

Digitized by Google

IV

DU MÉLOPLASTE.

L'appareil appelé *Méloplaste* consiste dans une grande feuille de papier, collée sur carton, sur laquelle est tracée la figure gigantesque d'une portée à cinq lignes, vide et sans clef; deux lignes additionnelles sont figurées au-dessus et au-dessous de ces cinq lignes.

Le professeur promène alternativement sur chaque ligne et interligne, ou pour parler plus exactement, sur chaque barreau noir et blanc de ce tableau, une baguette terminée par une petite boule; cette boule est destinée à représenter les notes. A l'aide de cette notation mobile, on arrive à faire connaître à l'élève les sept notes de la gamme, en prenant successivement pour point de départ ou *ut* chaque barreau noir, y compris les barreaux additionnels d'en haut et d'en bas. Passant toujours du simple au composé, on commence par faire nommer les notes à l'élève; et ce n'est que quand il les reconnaît parfaitement qu'on les lui fait chanter.

Les exercices sont d'abord très-simples, et roulent seulement sur trois ou quatre notes de la gamme; peu à peu, on arrive à embrasser les sept notes, se reproduisant d'octave en octave, et on finit par ne plus avoir d'autres limites que l'étendue même de la voix humaine. On suit la même progression pour les intervalles : on commence par ne faire chanter à l'élève que des secondes. On risque ensuite les sauts de tierce, puis ceux de quarte et de quinte; enfin, on arrive aux sixtes et aux septièmes.

Le plus grand soin à prendre, c'est de faire chanter l'élève en prenant indistinctement pour point de départ tous les barreaux noirs, et à prendre bien garde à ce qu'il n'ait pas plus de facilité à lire en partant de l'un qu'en partant de l'autre; *toute l'importance de l'enseignement par le Méloplaste est là.*

Digitized by Google

Quand l'élève sait imperturbablement reconnaître et entonner ses sept notes naturelles en partant de tous les barreaux grands et petits, on commence alors l'étude des notes diésées et bémolisées, considérablement facilitée par la solmisation particulière dont nous parlerons plus tard. Pour figurer sur le méloplaste les notes diésées, on portera, par exemple, la baguette à l'extrême droite du barreau blanc ou noir qui se trouve représenter la note naturelle; pour faire les notes bémolisées, on la portera au contraire à l'extrême gauche.

Reste à supposer des dièses ou des bémols sur tels ou tels barreaux noirs ou blancs, et à faire chanter l'élève en les lui faisant sous-entendre dans tout le courant de l'exercice.

Ces nouvelles connaissances (toujours enseignées graduellement) une fois acquises, le professeur met sous les yeux de ses élèves une portée beaucoup plus petite, qui n'est plus composée de barreaux, mais de simples lignes : c'est la portée ordinaire. Il trace sur cette portée des ronds noirs, représentant les notes, mais ne les fait encore précéder d'aucune clef. Il a soin de faire remarquer à ses élèves que, dans le fait, cette notation représente seulement, à l'état fixe et permanent, les notes qu'il leur a montrées auparavant avec la baguette sur le Méloplaste.

Les élèves ont en général fort peu de peine à passer du Méloplaste à la note écrite sur portée. Chaque exercice ne doit pas, dans les commencements, dépasser l'étendue d'une quarte. Il est lu en supposant l'*ut* placé alternativement sur chacune des lignes environnantes. Quand l'élève est habitué à lire couramment sur la portée, en partant d'une ligne quelconque, des morceaux de musique contenant des intervalles d'une certaine étendue, on peut alors lui faire commencer l'étude des clefs.

Cette étude n'est plus, on le comprend, qu'un jeu d'enfant pour lui. En effet, ne sait-il pas réellement lire sur toutes les clefs? Il ne lui manque plus que de savoir reconnaître à quelle clef il lit, ce qu'il apprend bien vite. De fréquents exercices

Digitized by Google

avec les clefs indiquées en tête de la portée achèveront de le familiariser avec les huit positions différentes du même *ut*.

Grâce à cette connaissance précieuse, il peut bientôt chanter dans tous les tons sans aucune difficulté. Les armures de clefs les plus chargées ne l'effraient pas : tout dernier bémol devient sous-dominante, tout dernier dièse devient sensible ; mentalement, il pose une seconde clef d'après ce principe. Ainsi, s'il est en *si*, à la clef de *sol* 2e ligne, avec cinq dièses, il suppose en lui-même la clef d'*ut* troisième ligne, et il chante couramment.

Il est plus avancé que bien des musiciens. Combien y en a-t-il aujourd'hui qui ne connaissent parfaitement qu'une ou deux clefs et qui, par une conséquence inévitable, ne se font pas une idée réelle du système des clefs et des armures ? c'est que l'ensemble de notre notation musicale peut seul donner la connaissance rationnelle de ses détails.

On s'est sans doute aperçu que dans l'exposé que je viens de faire, je ne tiens aucun compte du son *réel* de chaque note par rapport à l'instrument de convention nommé *Diapason*. La musique moderne résidant exclusivement dans les rapports des sons entre eux, et ces sons étant placés à des distances semblables dans tous les tons, qu'importe en effet, pour le chanteur, le son qui sert de point de départ ? Je ne discuterai pas, au reste, cette théorie d'une évidence palpable pour tout homme qui raisonne un peu. Elle l'a été avant moi, d'une manière qui ne laisse rien à désirer, par M. Émile Chevé, dans sa *Simple réponse*

Il nous reste à examiner, pour terminer ce que nous avions à dire du Méloplaste, les différentes critiques dont cet ingénieux et utile appareil a été l'objet. Mais ces critiques, où les trouver ? Où irons-nous chercher, dans tout ce qui a été écrit contre la Méthode Galin, une page sérieuse discutant l'utilité de cette invention ? Tout ce que nous pouvons citer, ce sont les quelques mots que lui consacre M. Fétis dans la 3e édition authentique de sa *Musique mise à la portée de tout le monde* :

« ..... La portée vide et sans clefs, proposée en 1537, par

Digitized by Google

» Sebulde Heyden, et plus de trois siècles après par Jacob, » ainsi que la main musicale du *Code de musique* de Rameau, » sont des choses analogues au *Méloplaste* pour la démons- » tration des gammes diatoniques et de l'échelle chromatique, » ainsi que pour la conception de l'emploi des clefs et de la » transposition. » (Pages 91-92.)

Que prouve ce passage? Uniquement que Galin n'est pas le premier inventeur de ce procédé, et j'en crois M. Fétis sur parole; mais il ne conteste en rien l'utilité du Méloplaste. Bien au contraire! l'invention successive de ce procédé par quatre hommes différents n'est-elle pas la preuve convaincante de son excellence, surtout quand parmi les noms de ces quatre inventeurs se trouve celui de Rameau! de Rameau dont les musiciens instruits savent si bien opposer l'opinion quand il s'agit de la notation chiffrée[1]!...

En réalité, le Méloplaste, qu'il date de 1818 ou d'il y a trois siècles, est réellement le seul procédé au moyen duquel on puisse apprendre aux élèves à connaître *indistinctement et sans préférence aucune*, les notes placées *sur toutes les clefs et dans tous les tons*, et qui leur permette de saisir en totalité et rationnellement le mécanisme complet de la notation des intonations. Il a cet avantage immense de parler à l'esprit par

[1] A la page 89 de *La Musique mise à la portée de tout le monde*, nous trouvons que « l'Indicateur vocal de B. Wilhem a beaucoup d'analogie » avec le Méloplaste de Galin; » voilà un cinquième inventeur, celui-là hautement approuvé. Il est vrai que M. Fétis ajoute que « l'Indicateur a » l'avantage de laisser dans l'esprit des élèves des traces moins fugitives » des démonstrations du maître. » Pourquoi cela? parce que la portée vide de B. Wilhem diffère de celle de Galin en ce qu'elle a « des trous » pour recevoir des figures de clefs et de notes dont les positions peu- » vent varier suivant la volonté du maître qui fait la démonstration de » l'emploi des clefs et de la transposition. » J'en demande bien pardon à M. Fétis; mais le procédé de Galin me paraît infiniment supérieur à celui de Wilhem, en ce que Galin fait supposer une clef aux élèves sans que ceux-ci aient besoin de la voir; tandis que Wilhem, montrant toujours la clef à ses élèves, ceux-ci auront d'autant moins de facilité dans la pratique à en supposer une autre que celle que leur feront voir leurs yeux.

Digitized by Google

le moyen des yeux, et d'éviter ainsi de longues explications qui ont trop souvent pour effet de rebuter le plus grand nombre.

V

DE LA NOTATION EN CHIFFRES.

Infériorité réelle du chiffre à la note sur portée.

Le second procédé proposé par Galin pour étudier les intonations, consiste dans les chiffres, notation inventée précédemment par J.-J. Rousseau, Souhaitty et peut-être par d'autres encore. Quand je dis les chiffres, le fait est qu'il indique indifféremment, comme pouvant remplir le même objet, les sept premiers chiffres et les sept premières lettres de l'alphabet, et qu'il ne s'arrête aux premiers que par hommage pour J.-J. Rousseau. Comme on le voit, il n'avait ici aucune prétention à rien inventer.

L'exposition de cette manière d'écrire les intonations n'exige pas de longs développements :

Les 7 notes de l'échelle du médium sont représentées par les 7 premiers chiffres, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7.

Les mêmes chiffres,

Avec un point par-dessus, expriment les 7 notes de l'échelle aiguë;

Avec deux points par-dessus, les 7 notes de l'échelle suraiguë;

Avec un point par-dessous, les 7 notes de l'échelle grave;

Et enfin, avec deux points par-dessous, les 7 notes au-dessous de l'échelle grave.

Les dièses se marquent par une barre oblique qui traverse le chiffre de bas en haut; les bémols, par une barre transversale de haut en bas; en outre, les silences s'expriment par des zéros.

Ajoutons que le bécarre est rejeté comme inutile. Tous les chiffres sans barre sont naturels; on n'hésite pas à répéter

Digitized by Google

l'altération sur chacune des notes qu'elle doit affecter. Comme on le comprend bien, cette notation ne peut servir que pour des morceaux n'ayant aucun accident à la clef; aussi ne l'emploie-t-on qu'en *ut* pour tous les tons majeurs, et qu'en *la* pour tous les tons mineurs.

Il était loin de la pensée de Galin de songer à proposer la notation en chiffres comme devant remplacer dans l'usage habituel la notation ordinaire; c'est J.-J. Rousseau qui avait cette prétention, et non pas Galin. Ce dernier avait si bien l'idée que la portée devait servir à la notation musicale, que le *Méloplaste*, qui a donné le nom à son système, et qui est l'invention sur laquelle il s'étend le plus complaisamment dans son livre, est précisément destiné à aplanir les difficultés de la notation sur portée. Or, je le demande, apporte-t-on un moyen pour faciliter la lecture d'une notation, quand on veut lui en substituer une autre?

Mais plusieurs des continuateurs de Galin n'ont pas envisagé la chose comme lui. Frappés de ce que les élèves ont une grande facilité à lire en *ut*, et de ce que cette facilité diminue graduellement pour les autres tons, et finit par ne plus exister à mesure que les signes d'altération se multiplient après la clef, ils ont proposé d'adopter exclusivement la notation en chiffres pour les voix, tout en conservant pour les instruments le système de la portée, des clefs et des armures. La lecture des instrumentistes, disent-ils, se réduit à un pur mécanisme, puisqu'ils n'ont qu'à toucher sur leur instrument la note indiquée sur le papier, tandis que le chanteur doit en réalité trouver et donner immédiatement et sans tâtonner l'intonation des notes qu'il a sous les yeux.

La difficulté est réelle; mais il est facile de voir qu'elle ne tient pas particulièrement à la portée. Elle est inhérente à toute notation calquée sur notre théorie actuelle des intonations. Elle existe dans les chiffres, aussitôt qu'on module; elle existera dans toutes les notations possibles, tant qu'on conservera le système des sept notes séparées les unes des autres par des distances inégales.

Digitized by Google

Si vous préférez le chiffre à la note sur portée, quel désavantage n'aurez-vous pas! Je laisse de côté la différence d'écriture qui existera entre la musique vocale et la musique instrumentale. Mais la notation sur portée non-seulement se lit, mais se voit. Les notes, pour les yeux comme pour l'intelligence, montent, descendent, sautent un espace grand, ou petit, restent en place. Rien de semblable dans le chiffre. Rousseau est parfaitement convenu que Rameau, en lui donnant cette raison, lui avait dessillé les yeux sur l'inanité de sa prétention.

Faut-il énumérer les autres défauts de la notation en chiffres? Qu'y a-t-il de plus sujet à faire tromper que les points d'octave? Comme, aussitôt qu'un morceau module un peu, les chiffres barrés deviennent inintelligibles! De quelque côté que je considère les chiffres, je trouve la notation sur portée infiniment supérieure.

Quant à l'idée d'écrire toujours en *ut* pour les voix, elle n'est pas si absurde. On pourrait, il est vrai, faire remarquer que la difficulté des tons à armures chargées sera considérablement amoindrie pour les élèves du Méloplaste qui auront appris à supposer à la place de telle clef armée de 5, 6 ou 7 dièses ou bémols, telle autre clef sans aucun accident. Mais ce sera toujours en réalité lire en *ut*; outre que bien souvent l'armure de la clef ne signifie pas grand'chose aujourd'hui, et que tel air qui a tant de dièses à la clef présente, dans le courant du morceau, une foule de bécarres et de bémols, il faut avouer que la lecture en ton d'*ut* sera toujours plus commode. Supposons-la indispensable : qui porte dans ce cas à employer le chiffre de préférence à la note sur portée? Qui empêche d'écrire toujours en *ut*, à l'aide de cette dernière notation, toutes les parties destinées à la voix humaine? Cela offrira même l'avantage de pouvoir conserver à chaque voix sa clef respective dans la musique usuelle, du moment que l'on n'aura plus à lire d'autres altérations que celles qui seront accidentelles. On en sera quitte pour indiquer au commencement du morceau, comme le fait aujourd'hui l'école

Digitized by Google

Galin-Paris-Chevé pour la musique en chiffres, le ton réel dans lequel on se trouve.

Après tout, on peut bien faire pour la voix humaine ce que l'on fait déjà pour les cors, les trompettes, les pistons, et plusieurs autres instruments, et je ne vois aucune objection sérieuse à faire à cette proposition.

De cette manière, l'économie générale de la partition ne sera pas troublée. Le chanteur non-seulement lira facilement sa partie, mais encore n'aura aucune difficulté, en apprenant un instrument, d'en lire la notation, et on jouira des avantages immenses de la portée, avantages qui ne peuvent se rencontrer dans aucune autre notation.

VI

OBJET RÉEL DES CHIFFRES DANS L'ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE DE LA MUSIQUE

Non, la notation chiffrée ne peut, sérieusement, remplacer dans la pratique la notation sur la portée : elle a toutes les imperfections de cette notation, sur laquelle elle est calquée, sans en avoir aucun des précieux avantages.

— Vous êtes de notre avis, vont s'écrier les partisans quand même du système établi, les ennemis déclarés de toute nouveauté. L'absurde notation en chiffres, dont on nous a tant rompu la cervelle pendant ces dernières années, est donc enfin enterrée. Vous venez de chanter son *De profundis. Requiescat in pace*, et n'en parlons plus.

Mais Galin a-t-il jamais eu la prétention de proposer les chiffres comme notation usuelle? Nous avons prouvé que non ; cette prétention n'appartient qu'à certains de ses disciples ; mais, quant à lui, il n'emploie les chiffres que comme un auxiliaire commode pour apprendre les intonations ; examinons si c'est à tort ou à raison.

La question de la notation est jugée ; le chiffre est inférieur,

Digitized by Google

réellement inférieur à la portée. Mais pourquoi ne jouerait-il pas dans l'enseignement un rôle plus modeste, mais ayant encore son utilité ?

En un mot, de ce que la notation chiffrée n'est pas capable de remplacer avec avantage la notation ordinaire dans l'usage habituel, en faut-il conclure qu'elle n'est bonne à rien ?

Tel brille au second rang qui s'éclipse au premier.

MM. Aimé Paris et Émile Chevé ont voulu placer le chiffre au premier rang où il ne peut se maintenir; mettons-le au second, il y tiendra honorablement sa place.

Tout enseignement sérieux doit marcher progressivement. Avançant à pas lents mais sûrs, le professeur doit éviter avant tout de présenter à l'élève plusieurs choses à la fois, de peur que des idées d'ordre différent, entassées pêle-mêle, ne se brouillent et ne s'entre-choquent dans son cerveau.

C'est ce que paraît avoir parfaitement compris Galin, en proposant les chiffres comme un moyen commode de faire connaître tout d'abord aux élèves les différentes intonations de notre système musical. En effet, tout le monde connaît les chiffres, et avec leur secours, l'élève, sans être obligé d'apprendre aucun signe nouveau, arrive tout naturellement à se rendre un compte exact de ses intonations; il ne lui reste plus à connaître que les signes qui les représentent.

Alors doit commencer l'étude du Méloplaste et du système de la portée. On n'a plus à craindre que les élèves confondent deux choses parfaitement distinctes, les idées et les signes, puisqu'on a pris soin de ne leur faire voir ces choses que l'une après l'autre La dualité d'écriture, loin d'être ici un défaut, devient au contraire un avantage. Puisqu'il peut écrire de deux manières complètement différentes les intonations, l'élève se rendra d'autant mieux compte de ces intonations, abstraction faite de tout signe représentatif, et sera d'autant moins tenté de faire aucune confusion de ce genre.

En réalité, les chiffres apprennent à l'élève une chose qu'il ne peut parfaitement comprendre qu'avec leur secours;

Digitized by Google

c'est-à-dire à reconnaître les degrés de la gamme. Allez parler à vos élèves de tonique, de sous-dominante, de médiante, de sus-tonique ! Qu'est-ce que ces termes abstraits diront au plus grand nombre, quelles que soient d'ailleurs les explications dont vous les entouriez? Ce seront des mots dont ils ne feront en eux-mêmes aucune application immédiate. Vous avez beau montrer que la sensible étant *si* en *ut*, sera *fa* ✱ en *sol*, et *sol* en *la b*. Une seule chose, croyez-le bien, frappe l'élève : c'est la diversité de toutes ces notes et de tous ces tons, et la difficulté de les retenir. Cette diversité l'épouvante, parce qu'il n'a pas le fil d'Ariane nécessaire pour le guider dans ce labyrinthe : ce fil d'Ariane, c'est la connaissance de la collection des degrés, collection immuable, quel que soit le ton dans lequel on se trouve, le son qu'on ait pris pour point de départ.

Si l'élève connaît la notation chiffrée, rien de semblable ne l'arrêtera. Il aura dans sa tête sa liste des degrés, parce que chacun de ces degrés sera représenté pour lui par un symbole, et quel symbole ! Un signe qu'il connaît depuis son enfance. Croyez qu'il ne sera pas embarrassé, lui, pour trouver et réciter de suite, par exemple, la liste des sensibles de tous les tons. Il sait que de 1 à 7 il y a un demi-ton, il va établir une distance semblable dans toutes les gammes ; il est impossible qu'il se trompe.

Mais, me dira-t-on, pourquoi, sans recourir aux chiffres, l'élève n'aurait-il pas dans sa tête un type général de ton? Pourquoi n'apprendrait-il pas à connaître les degrés sur la portée, dans le ton d'*ut*, à une clef unique, ton et clef auxquels il rapportera aussi en lui-même toutes les autres gammes?

Adieu alors la lecture courante à toutes les clefs et dans tous les tons ! L'élève ne connaîtra plus qu'un ton, qu'une clef, c'est-à-dire le ton et la clef auxquels il rapportera tous les autres. Adieu l'utilité du Méloplaste ! adieu tous les avantages du système !

Et d'abord, la différence complète qui existe entre le

Digitized by Google

chiffre et la note est précisément ce qui fait que l'élève peut considérer les chiffres comme autant de symboles représentant chaque degré de la gamme. C'est ce qui l'empêche de confondre le symbole, destiné à représenter toujours le même degré, avec la note, qui est apte à les représenter tous selon le point de départ.

C'est ce qui me porte à recommander par-dessus tout, de ne pas employer le chiffre dans un autre ton que celui d'*ut*, même en mineur. Galin a donc tort ici, je ne crains pas de le reconnaître (j'ai promis de signaler aussi ses erreurs), en proposant de rapporter tous les tons mineurs à l'échelle de *la*. En effet, comment voulez-vous que l'élève reconnaisse quelle est la différence qui existe entre les deux modes, si vous lui donnez le modèle de ces deux modes chacun dans un ton différent? Le chiffre alors ne peut qu'entraver la constatation de cette différence. Tandis qu'au contraire, si vous exprimez constamment, mentalement ou par écrit, la tonique par 1, la dominante par 5, etc., le chiffre devient, pour l'enseignement de la musique, un instrument que rien ne peut remplacer.

Je prévois encore une objection que l'on pourrait me faire, et qui en apparence ne manque pas d'une certaine justesse : Vous voulez, me dira-t-on, représenter toujours la tonique par 1, la sus-tonique par 2, etc., c'est très-bien; mais la moindre modulation ne fera-t-elle pas évanouir vos symboles? 1 ne deviendra-t-il pas tour-à-tour sous-dominante, dominante, etc.; 5 ne deviendra-t-il pas à son tour tonique, sus-dominante même? — Tant mieux! répondrai-je, mais cela rentre toujours dans mon système, et aura pour objet précieux de faire connaître avec exactitude à mes élèves l'enchaînement et la diversité des modulations, *en partant toujours d'un ton unique*. Ils pourront, de cette sorte, suivre le moment précis où telle note cesse d'être tonique pour prendre le rang de sous-dominante, et celui aussi où elle revient à sa première fonction, etc. Ce qui paraissait au premier abord un défaut, se trouve donc réellement être un avantage.

Digitized by Google

L'élève aura donc acquis, au bout de quelques leçons, grâce au chiffre, une connaissance que bien peu de musiciens de nos jours possèdent, connaissance qui est cependant indispensable pour faire un musicien consommé : c'est celle des degrés de la gamme. Mais ce n'est pas tout : cela va le mettre, cet élève, à même de faire, dès le début, ce que l'on ne fait guère aujourd'hui que dans les classes supérieures : cela va lui permettre d'écrire la musique sous dictée.

Voilà encore une singulière chose ! On sait que peu de musiciens sont en état de se rendre compte à première vue d'un morceau de musique ! Eh bien ! sur vingt de ces bons lecteurs, c'est à peine si l'on trouverait un homme capable de noter de tête une mélodie des plus simples. Explique ce phénomène qui pourra ! Que dites-vous d'un homme qui sait lire et qui ne sait pas écrire ? N'est-ce pas une preuve du peu de logique qui existe dans l'enseignement actuel de la Musique ?...

A l'aide des 7 chiffres immuables représentant les degrés, l'élève sera à même d'écrire quant aux intonations (en attendant qu'il puisse noter le rhythme, ce qui ne tardera pas, grâce à la théorie de Galin), il sera dis-je, à même d'écrire tous les chants qu'il connaîtra : *le Roi Dagobert*, *Marborough*, les airs que joue l'orgue de la rue, etc. Il entend une mélodie qui le frappe, il prend aussitôt le premier morceau de papier, que dis-je ! la première muraille venue ; il met quelques numéros à la suite les uns des autres, et crac, voilà son air noté. Reste à le rendre lisible pour tous les musiciens. Vous croyez que c'est une difficulté pour lui ? Erreur ! Ce n'est plus que du mécanisme. Il partira de la ligne ou de l'interligne que vous lui désignerez, avec l'armure que vous voudrez lui indiquer. Peu lui importe la clef et le ton : grâce au Méloplaste, il vous notera même l'air que vous lui chanterez, sur la portée, de prime-abord : il entend les chiffres dans sa tête sans avoir besoin de les écrire. C'est que ce qui le frappe : ce ne sont pas des sons, ce sont des fonctions ; ce ne sont pas des notes, ce sont des degrés.

Digitized by Google

Répondons maintenant à l'objection qu'on a faite de tout temps à ceux qui apprennent la musique en se servant à la fois et du chiffre et de la portée. Vous commencez, disent les professeurs par le système ordinaire, par apprendre à vos élèves la notation chiffrée; mais vous êtes toujours obligé d'en venir à leur montrer la portée. Nous commençons, nous, par leur enseigner cette notation universelle, dans laquelle ont écrit les plus grands génies musicaux. De cette manière, l'élève n'a rien à oublier, et il arrive de suite à son but.

— Il n'y a qu'un tout petit malheur : c'est qu'en se servant du chiffre, les élèves arrivent tous à comprendre le système de la notation sur portée; parce que, pour eux, les degrés sont distincts des notes qui sont appelées à les représenter; tandis qu'en abordant de suite cette dernière notation, ils sont destinés à n'en jamais comprendre le mécanisme général, ou du moins à ne le comprendre que très-tard. Et ensuite, nos élèves n'ont rien à oublier. Ils doivent toujours se souvenir que la tonique est la première note de la gamme, que la sus-tonique est la seconde note, que la dominante est la cinquième, etc.

Quant au reproche de faire apprendre deux notations au lieu d'une, supposons le fait rigoureusement vrai. Nous avons vu les nombreux avantages qui se rattachent à la faculté de pouvoir écrire les mêmes idées de deux manières entièrement différentes : on n'est plus porté à confondre ces idées avec les signes appelés à les représenter sur le papier.

Mais les élèves ne connaissaient-ils pas les chiffres d'avance, et ont-ils eu autre chose à faire qu'à appliquer les sept premiers aux sept degrés de la gamme ?

Voudriez-vous me faire croire que ce sont les points d'octave ou bien les barres transversales représentant les dièses ou les bémols, qui sont ces signes si difficiles à apprendre, dont nous voulons surcharger la mémoire des élèves ?

La meilleure réponse est d'ailleurs dans ce fait irréfutable : nos élèves lisent et écrivent sur portée avec toutes les clefs et dans tous les tons. Les vôtres sont tout au plus dans le cas

Digitized by Google

de lire aux deux clefs les plus usitées, avec un petit nombre d'accidents à la clef, et encore!!...

De tout ce qui précède, je me crois en droit de conclure que le chiffre, complètement inhabile à remplacer la note sur portée comme notation usuelle, est un instrument d'un très-grand secours pour l'enseignement des intonations. C'est grâce à lui qu'on peut arriver à faire écrire des élèves de première année sous dictée. Le chiffre est leur point de repère au milieu de la vaste échelle des sons; il leur fait connaître, d'une manière palpable et symbolique, les degrés, invariables dans tous les tons, dont l'ensemble constitue la tonalité moderne.

VII

DE LA SOLMISATION.

Encore une chose simple, rationnelle et extrêmement avantageuse. Ce n'est plus ici un procédé d'enseignement qui ne regarde que les élèves et leurs professeurs : il s'agit d'une réforme importante, qui intéresse tous les musiciens.

A quoi sert la *solmisation*, c'est-à-dire la prononciation du nom de chaque note en chantant? A faire trouver avec plus de facilité les intonations.

Mais il est bien clair que si vous donnez le même nom à plusieurs sons différents, vous éprouverez d'autant plus de difficulté à trouver ces sons, et que si vous poussez la chose un peu loin, l'objet de la solmisation disparaîtra entièrement; non-seulement elle ne pourra plus être d'aucun secours, mais ce sera encore une difficulté nouvelle ajoutée aux autres.

C'est ce qu'ont parfaitement compris depuis longtemps les Allemands, nos maîtres en beaucoup de choses; c'est ce qu'il est impossible, en revanche, de faire comprendre à beaucoup de professeurs de musique français. Pour ceux-ci, les six vocables du moine d'Arezzo, et le septième vocable de je ne sais plus qui, sont l'arche sainte. Ils doivent seuls servir à nommer tous les sons naturels, diésés, bémolisés, etc.

Digitized by Google

L'abus est clair et positif. Si je veux faire un *fa* dièse ou un *la* bémol, je ne dois pas solfier *fa* et *la*, ou je risquerai de faire les notes que je nomme. Eh bien ! dans la Méthode Galin, chaque intonation, chaque son a un nom particulier et invariable. Il a bien fallu pour cela créer de nouveaux mots, qui sont, pour les sons diésés : *tè, rè, fè, jè, lè;* pour les sons bémolisés : *reu, meu, jeu, leu, seu.* Grâce à l'adjonction de ces quelques syllabes, la solmisation devient facile. Bien loin d'être un obstacle pour le chanteur, elle est au contraire pour lui un aide puissant [1].

Ces nouveaux mots, ont, je le sais, pour effet d'exciter l'hilarité parmi les professeurs routiniers, et il en existe quelques-uns ! C'est qu'aussi ces mots sont si comiques ! si ridicules ! Mais, je le demande à toute personne de bon sens, et j'ai tort de me donner cette peine, tant la chose est évidente, n'est-ce pas seulement à cause de leur nouveauté que les *fè* et les *jè* étonnent ces messieurs, et les syllabes guidonniennes, si elles dataient du XIX^e^ siècle, ne leur paraîtraient-elles pas très-cocasses ?

Le principe de la solmisation est-il oui ou non logique ? Voilà toute la question. Ou la solmisation est inutile, et il faut la supprimer tout-à-fait ; ou elle est utile à quelque chose, et il faut la compléter.

Un jeune artiste, ancien élève de la Méthode, me racontait que solfiant un jour un air à première vue devant un professeur de la vieille roche, arrivé à certain *fa* dièse assez difficile à entonner, il fut obligé de se reprendre jusqu'à trois fois. La quatrième fois, il ne fit ni une ni deux, il solfia *fè*, et la bienheureuse note vint tout naturellement.

— Comment ! Monsieur, s'écria le professeur, en se fâchant tout rouge, que faites-vous ? Donnez-vous, vous aussi, dans ces ridicules billevesées ? — Vous le voyez, Monsieur, je prends le bon moyen pour arriver à donner mon intonation. — Et mon ami Fleury avait cent fois, mille fois raison.

[1] La solmisation de Galin a été complétée par M. Aimé Paris.

Digitized by Google

VIII

RÉSUMÉ DES INTONATIONS.

Ainsi, voilà seulement à quoi se borne le système d'enseignement de Galin concernant les intonations :

Il ne change rien à ce qui est établi ;

Il admet tout, théorie, notation, à la solmisation près, qu'il ne détruit même pas, mais qu'il complète.

Ce qui n'empêche pas d'entendre dire tous les jours à des personnes, que Galin, ennemi juré de la portée, veut l'abolir pour la remplacer par la notation chiffrée ; que l'inventeur du Méloplaste veut toujours faire chanter les élèves en *ut*, etc., etc.

Nous avons vu quelle est l'origine de ces assertions erronées.

Non-seulement Galin, pour l'intonation, se contente de donner des procédés d'enseignement pour apprendre simplement ce qui est admis par tous, mais encore il se trouve que ses procédés ont obtenu à différentes reprises, avant ou après lui, l'approbation des plus grands maîtres de l'art musical.

Le Méloplaste, inventé successivement par plusieurs musiciens, reçoit la sanction suprême du grand Rameau lui-même, qui lui donne une place dans son *Code de Musique*, sous le nom de *Main musicale*.

Ce même Méloplaste, introduit avec une modification par Bocquillon-Wilhem, dans son *Manuel musical*, sous le nom d'*Indicateur vocal*, est approuvé avec le reste de l'ouvrage par les sommités enseignantes et musicales, au premier rang desquelles il faut compter M. Fétis.

Le *Chiffre*, inventé d'abord par Souhaitty, est prôné avec ardeur et enthousiasme par J.-J. Rousseau.

Grétry, dans ses *Mémoires* ou *Essais sur la Musique*, ne craint pas de recommander hautement la notation en chiffres, comme un moyen commode et excellent pour faire connaître les degrés, quelles que soient les notes qui les représentent.

Digitized by Google

On le voit, pour les intonations, on aurait tort de considérer Galin comme un réformateur : c'est un sagace et habile professeur, et un pédagogiste distingué.

IX

COMMENT GALIN CONSIDÈRE LES VALEURS.

Nous venons de passer en revue les moyens ingénieux que Galin propose pour faire connaître les *intonations* aux commençants. Somme toute, cette partie de son système consiste uniquement dans des procédés d'enseignement, d'une utilité plus ou moins grande, mais qui, dans le fait, ne changent rien à la théorie et à la notation établies.

Mais, pour les valeurs des notes, c'est autre chose. Il ne s'agit plus seulement ici de simples procédés pédagogiques : Galin réforme tout, et théorie, et notation. Aussi, cette partie de son système est-elle réellement la plus importante, puisqu'elle intéresse non-seulement ceux qui s'occupent d'enseignement, mais tous les musiciens sans exception.

Chose singulière, c'est aussi la portion la moins connue des travaux de Galin. Aucun examen sérieux n'est jamais venu approuver ou rejeter ses vues si complètes et si raisonnées sur cette partie importante de la musique; tandis que les chiffres, auxquels Galin était bien loin d'attacher un grand prix, ont attiré au contraire l'attention générale.

La plupart des continuateurs de Galin ont surtout présenté son système de rhythme, appliqué, en se servant pour cela d'exemples écrits en chiffres. Or, ces signes sont, comme on le sait, à l'index auprès de la plupart des musiciens. Faisant peu d'attention au rhythme, ces musiciens ont critiqué tout d'abord les chiffres, qui étaient ce qui les frappait le plus dans la notation de leurs adversaires. Ceux-ci de soutenir précisément bien haut l'excellence du chiffre; et la question du rhythme d'être toujours ajournée indéfiniment.

Il est temps de rendre à la théorie des durées de Galin la

Digitized by Google

place qu'elle doit occuper dans son système, c'est-à-dire la première. Consentons, en effet, à admettre pour un instant que le méloplaste, que le chiffre, que la solmisation Galinienne sont des procédés et des inventions sans aucune espèce de valeur sérieuse. Il resterait encore au réformateur bordelais la gloire d'avoir démontré victorieusement la nullité complète de la théorie actuelle des durées, et d'avoir mis à la place une théorie inattaquable tant qu'il existera au monde des mathématiciens; il lui resterait surtout d'avoir trouvé son admirable écriture rhythmique, véritable création de génie.

Grâce au plan que j'ai suivi, je vais pouvoir envisager ce système des valeurs à part, et complètement dégagé du système des intonations, ce qui est un avantage inappréciable. Peu importeront donc, dans cet examen, les signes d'intonation; nous n'aurons à nous occuper que de ceux du rhythme; ou plutôt rien n'empêchera les musiciens qui suivront mes raisonnements de supposer en eux-mêmes les figures de notes ordinaires. Il n'y a ici aucun acte de complaisance de ma part. Nous avons vu que Galin admet complètement et la théorie et la notation ordinaires des intonations, et que le changement d'écriture proposé par lui ne s'applique véritablement qu'au rhythme [1].

Je sais combien est fondée la répugnance des musiciens pour les nouveaux systèmes de notation. En vérité, on nous en a présenté dans ces derniers temps une si grande quantité et de tant de sortes, que je conçois parfaitement la répulsion qu'une seule annonce de ce genre doit inspirer aux esprits sérieux. De quelles bizarres imaginations, en effet,

[1] Voici, en propres termes, ce que dit Galin à la page 221 de son ouvrage; je crois qu'il est difficile d'être plus clair à ce sujet :

« Je donne à mes élèves une pièce de musique gravée, pour la tra-
» duire selon nos signes perfectionnés, *je ne dis pas en chiffres* (c'est
» moi qui souligne), *il ne faut pas qu'on s'y trompe*, je dis en notes
» noires bien assemblées sous les traits qui rendent les temps distincts
» à la vue. »

Digitized by Google

n'ont pas fait preuve tous ces prétendus réformateurs, ces ennemis de la logique et du sens commun, qui, dans leur fureur d'innover, dans leur manie de changer, de faire à tout prix autrement que les autres, ont mis à droite ce qui était à gauche, en bas ce qui était en haut, le tout sans l'ombre d'un motif raisonnable !

Heureusement, rien ne ressemble moins à ce tableau que la notation des durées de Galin. La théorie, loin d'y suivre aveuglément l'écriture pour s'y rattacher tant bien que mal, la précède au contraire et la domine. En un mot, la notation de Galin n'est que la conséquence forcée de sa théorie, et cette dernière est, vous allez en juger tout-à-l'heure, mathématiquement irréfutable.

Voici le plan que je vais suivre pour l'examen de la question du rhythme :

1° Je commencerai naturellement par donner l'exposé de la théorie de Galin. Cette marche est forcée : il est toujours nécessaire de partir du vrai, pour pouvoir juger sainement le faux ;

2° J'exposerai ensuite la notation calquée par Galin sur cette théorie ;

3° Enfin, viendra le tour de la notation généralement admise aujourd'hui. Je la mettrai en parallèle avec celle de Galin ; le lecteur prononcera.

Quant à la théorie sur laquelle est basée la notation ordinaire, je m'abstiendrai d'en rien dire, et cela par une bonne raison : c'est qu'à l'heure qu'il est, il m'a encore été impossible de la découvrir.

Occupons-nous donc tout d'abord de la théorie des valeurs de Galin.

X

THÉORIE DU RHYTHME DE GALIN.

La musique moderne est *mesurée*, c'est-à-dire susceptible d'être divisée en un certain nombre de parties égales auxquelles on donne le nom de *mesures*.

Digitized by Google

Chaque mesure se divise à son tour en un certain nombre de parties égales nommées *temps ;* ce nombre n'est jamais moindre de deux et excède rarement quatre.

Le temps est l'unité de durée de Galin, et c'est cette unité qui lui sert de terme de comparaison pour toutes les autres durées.

Chaque temps est susceptible à son tour de se diviser et de se subdiviser à l'infini. Quand je dis à l'infini, la vérité est que ces subdivisions ne dépassent guère, dans la pratique, la quatrième ou la cinquième, l'oreille ne pouvant apprécier les combinaisons qui vont au-delà.

Une chose importante à remarquer, c'est que les divisions par deux et par trois sont les seules admises, sauf de très-rares exceptions dont nous n'avons pas à nous occuper ici.

Il n'existe, à proprement parler, que trois mesures : la mesure à deux temps, la mesure à trois temps et la mesure à quatre temps. Pour faciliter la connaissance des rhythmes, on a créé des mesures particulières, exprimant la manière dont le temps est lui-même divisé et sous-divisé dans les trois mesures fondamentales. Mais il est bien entendu qu'on peut, dans le courant d'un même morceau et même d'une même phrase de chant, passer alternativement et à volonté d'une de ces mesures particulières à une autre, et avoir, par exemple, à la fois, des temps simples, binaires, ternaires, sous-divisés par quarts, etc.

Le temps non divisé est dit simple.

Mesure à deux temps simples	1.
Mesure à trois temps simples.	2.
Mesure à quatre temps simples. . . .	3.

Le temps divisé peut l'être par deux et par trois. Dans le premier cas, il est dit *binaire*, dans le second, *ternaire*. Ces mots rationnels, qui sont un épouvantail pour certains musiciens, sont d'ailleurs si peu nouveaux dans la langue française, qu'on les trouve dans l'*Orchésographie* de Thoinot-Arbeau.

Digitized by Google

Mesure à deux temps binaires 4	Mesure à deux temps ternaires 7
Mesure à trois temps binaires 5	Mesure à trois temps ternaires 8
Mesure à quatre temps binaires 6	Mesure à quatre temps ternaires 9

Chaque demi-temps et chaque tiers de temps peut encore se diviser par deux et par trois, ce qui produit des quarts et des sixièmes pour les temps binaires, des sixièmes et des neuvièmes pour les temps ternaires.

MESURE *à deux temps binaires*	Divisés par quarts.....	10
	Divisés par 6es.....	11
MESURE *à trois temps binaires*	Divisés par quarts.....	12
	Divisés par 6es.....	13
MESURE *à quatre temps binaires*	Divisés par quarts.....	14
	Divisés par 6es.....	15
MESURE *à deux temps ternaires*	Divisés par 6es.....	16
	Divisés par 9es.....	17
MESURE *à trois temps ternaires*	Divisés par 6es.....	18
	Divisés par 9es.....	19
MESURE *à quatre temps ternaires*	Divisés par 6es.....	20
	Divisés par 9es.....	21

Chacune de ces divisions peut encore se sous-diviser par deux et par trois, ce qui produit les combinaisons suivantes :

MESURE *à deux temps binaires*	Divisés par quarts	sous-divisés par 8es. .	22
		sous-divisés par 12es. .	23
	Divisés par 6es. . .	sous-divisés par 12es. .	24
		sous-divisés par 18es. .	25
MESURE *à trois temps binaires*	Divisés par quarts	sous-divisés par 8es. .	26
		sous-divisés par 12es. .	27
	Divisés par 6es. . .	sous-divisés par 12es. .	28
		sous-divisés par 18es. .	29

Digitized by Google

MESURE *à quatre temps binaires*	Divisés par quarts	sous-divisés par 8es. .	30
		sous-divisés par 12es. .	31
	Divisés par 6es. .	sous-divisés par 12es. .	32
		sous-divisés par 18es. .	33
MESURE *à deux temps ternaires*	Divisés par 6es. . .	sous-divisés par 12es. .	34
		sous-divisés par 18es. .	35
	Divisés par 9es. . .	sous-divisés par 18es. .	36
		sous-divisés par 27es. .	37
MESURE *à trois temps ternaires*	Divisés par 6es. . .	sous-divisés par 12es. .	38
		sous-divisés par 18es. .	39
	Divisés par 9es. . .	sous-divisés par 18es. .	40
		sous-divisés par 27es. .	41
MESURE *à quatre temps ternaires*	Divisés par 6es. . .	sous-divisés par 12es. .	42
		sous-divisés par 18es. .	43
	Divisés par 9es. . .	sous-divisés par 18es. .	44
		sous-divisés par 27es. .	45

Chacune de ces sous-divisions peut encore se subdiviser par deux et par trois. Nous arrêterons ici nos exemples.

Remarquez que les divisions d'une mesure sont loin d'être semblables aux divisions d'une autre mesure exprimées par la même fraction. Ainsi, nous avons donné deux espèces de sixièmes de temps : la première, provenant d'un temps binaire partagé en trois ; la seconde d'un temps ternaire partagé en deux, ce qui est bien différent.

Occupons-nous maintenant des valeurs de notes comprises dans ces différentes mesures ; il demeure entendu que les mesures composées renferment non-seulement les valeurs qui leur sont propres, mais encore toutes celles comprises dans les mesures fondamentales dont elles sont formées.

Les mesures à temps simples nous offrent :

Digitized by Google

La note valant un temps,
— deux temps,
— trois temps,
— quatre temps,
— cinq temps,
— six temps, etc., etc.

Outre ces combinaisons, les mesures à temps binaires nous offrent :

La note valant 1/2 temps,
— un temps 1/2,
— deux temps 1/2,
— trois temps 1/2, etc., etc.

Outre les combinaisons des mesures à temps simples, les mesures à temps ternaires nous offrent encore :

La note valant 1/3 de temps,
— 2/3 de temps,
— un temps et 1/3,
— un temps et 2/3,
— deux temps et 1/3,
— deux temps et 2/3, etc., etc.

Outre les combinaisons des mesures à temps simples et à temps binaires, les mesures à temps binaires divisés par quarts nous offrent :

La note valant 1/4 de temps,
— 3/4 de temps,
— un temps et 1/4,
— un temps et 3/4,
— deux temps 1/4,
— deux temps 3/4, etc., etc.

Ces exemples suffisent pour donner une idée des autres combinaisons fournies par les mesures à plus grand nombre de subdivisions.

Toutes ces combinaisons sont applicables aux silences aussi bien qu'aux sons.

Digitized by Google

Si nous rassemblons en faisceau toutes ces combinaisons, et si nous y joignons celles infiniment plus rares des mesures à 5 et 7 temps et des temps quinquennaires et septennaires, nous nous trouverons posséder tous les éléments rhythmiques de la musique moderne.

Il est impossible de nier l'exactitude de l'exposé qui précède : Les démonstrations mathématiques sont inattaquables ; or, en quoi consiste la théorie que nous venons d'exposer, sinon dans la division à l'infini par 2 et par 3 de l'unité appelée *temps ?*

XI

NOTATION DES VALEURS DE GALIN

La notation rhythmique de Galin est de la plus grande simplicité.

D'abord, comme dans tous les systèmes d'écriture musicale, les mesures y sont séparées les unes des autres par une barre verticale.

La disposition des notes dans chaque mesure, voilà la question importante, voilà ce qui doit nous occuper. C'est là le triomphe de Galin.

Le point capital pour lui est de placer dans chaque mesure, pour l'œil, les temps à une certaine distance les uns des autres. Il exprime le temps simple par une note suffisamment éloignée de ses voisines. Cette note, dans l'écriture sur portée, se compose d'un rond noir, placé sur la ligne ou dans l'interligne que lui assigne son intonation, et terminé par une petite barre verticale nommée *queue.*

Les deux notes composant le temps binaire s'expriment par deux signes semblables au précédent, et dont les queues sont unies au sommet par une barre horizontale.

Les trois notes composant le temps ternaire, par un groupe de trois signes semblables, réunis à leur sommet de la même manière.

Digitized by Google

Rien de plus facile, de cette façon, que de reconnaître les temps simples, binaires et ternaires. Une note isolée représente toujours un temps simple ; un groupe isolé de deux notes, un temps binaire ; un groupe isolé de trois notes, un temps ternaire.

Reste à exprimer les subdivisions par deux et par trois des temps binaires et ternaires. Supposons que nous ayons à diviser la moitié d'un temps, soit en deux, soit en trois parties. Les deux ou les trois notes faisant l'objet de cette subdivision seront réunies à leur sommet par une seconde barre horizontale, qui occupera juste la moitié de la première barre exprimant la division binaire, et qui sera placée au-dessous d'elle.

Si c'est un tiers de temps que l'on veut subdiviser, on placera la nouvelle barre, contenant, soit deux-sixièmes, soit trois-neuvièmes, juste au-dessous du tiers de la première barre exprimant la division ternaire.

Pour chaque nouvelle subdivision, soit par deux, soit par trois, on placera une nouvelle barre horizontale, à laquelle seront attachées les notes, et qui, placée sous la barre précédente, en occupera la moitié ou le tiers, selon que cette barre recouvrira elle-même deux ou trois divisions.

Toute prolongation de son s'exprime par un ou plusieurs points, dont la position respective indique au juste de combien la note dont il s'agit doit être prolongée.

Quant aux silences, ils s'expriment également tous par un seul signe, un zéro, dont la position indique également la durée, le temps étant toujours pris pour unité.

Les barres se trouvent donc recouvrir des notes, des points et des zéros.

Telle est la notation rhythmique de Galin, qui, ainsi que je l'avais annoncé, n'est en réalité que le calque exact de la théorie des valeurs. Je n'élèverai pas jusqu'aux nues son mérite. Sa simplicité extrême, et l'évidence de la théorie sur laquelle elle repose en disent mille fois plus que tous les éloges que je pourrais en faire. En présence de ces faits si

Digitized by Google

naturels et d'une justesse si mathématique, il est impossible de ne pas se demander comment ils ne se sont pas révélés depuis longtemps aux musiciens, et, surtout comment il est possible que la notation encore généralement admise aujourd'hui repose sur des principes en grande partie différents.

XII

DE LA NOTATION ORDINAIRE DU RHYTHME.

Abordons maintenant le rhythme tel que les musiciens le considèrent généralement. Nous avons vu qu'il n'y avait pas lieu de faire ici ce que nous avons fait pour le système rhythmique de Galin, c'est-à-dire, d'exposer tour-à-tour et la théorie et la notation. Je défie effectivement qui que ce soit de découvrir dans la manière toute routinière dont les musiciens de nos jours envisagent les durées, quelque chose qui ressemble de près ou de loin à une théorie.

On me permettra de réclamer plus que jamais, pour cette partie de mon travail, l'indulgence de mes lecteurs. Je ne suis pas, je dois l'avouer, peu embarrassé. Par où commencerai-je? par les valeurs? par les mesures? Comment mettre un certain ordre dans l'exposition d'idées qui n'en comportent aucun? Je vais cependant essayer de le faire, passant rapidement sur certaines particularités que je discuterai dans le chapitre suivant.

Il y a, pour les musiciens, 7 figures de notes, destinées à représenter leurs valeurs sur la portée, savoir : La *ronde*, la *blanche*, la *noire*, la *croche*, la *double-croche*, la *triple-croche* et la *quadruple-croche*.

La *ronde* s'exprime par un rond vide; la *blanche*, par un signe semblable terminé par une queue; la *noire*, par un rond plein terminé par une queue; la *croche*, par un signe semblable, avec une queue à crochet; la *double-croche*, la *triple-croche* et la *quadruple-croche*, par un signe semblable, ayant une queue à double, triple ou quadruple crochet.

Digitized by Google

Les crochets simples, doubles, triples ou quadruples, quand il y a plusieurs notes de suite qui les portent, peuvent se transformer en barres générales, simples, doubles, triples ou quadruples, placées horizontalement au-dessus ou au-dessous de ces notes, et auxquelles elles viennent s'attacher.

Cette transformation de crochets multiples en barres uniques a lieu :

1° Dans la musique instrumentale, toutes les fois qu'il doit en résulter plus de clarté pour l'exécutant.

2° Dans la musique vocale, pour indiquer que les notes de sons différents ainsi réunies doivent être chantées sur la même syllabe. Mais comme les rondes, les blanches et les noires n'ont pas de crochets, et que par conséquent, elles ne sont pas susceptibles d'être reliées ensemble par des barres horizontales, on est obligé, toutes les fois que plusieurs de ces notes doivent être, dans un morceau de musique vocale, chantées sur une seule et même syllabe, de les réunir par une liaison.

Quant à la valeur respective de ces sept signes de durée, la ronde vaut deux blanches, la blanche vaut deux noires, la noire deux croches, la croche deux doubles-croches, la double croche deux triples-croches, et la triple-croche deux quadruples-croches.

Ainsi, la ronde vaut soixante-quatre quadruples croches.

Les prolongations s'expriment par des points comme dans le système Galin, mais ces points sont loin d'avoir ici un objet aussi général. Un point placé après une note augmente cette note de la moitié de sa valeur. Deux points placés après une note, l'augmentent des trois-quarts. Pour le plus grand nombre des cas de prolongation, c'est-à-dire quand la prolongation est d'une valeur ou moindre, ou intermédiaire, ou plus grande que la moitié et les trois-quarts de la note à prolonger, on est obligé d'écrire deux ou trois notes, dont la totalité représente la valeur unique dont on a besoin, et qu'on réunit par une liaison.

Digitized by Google

Les silences sont au nombre de sept. Il y en a un pour chaque valeur. Le point leur est également applicable.

Passons aux mesures. La mesure à deux temps simples et celle à deux temps binaires, considérées comme une seule mesure, sont représentées dans le système actuel tantôt par la mesure à 2, qui renferme 2 blanches ou 4 noires, tantôt par la mesure à 2/4 qui comprend 2 noires ou 4 croches.

La mesure à 2 temps ternaires est également représentée par 2 mesures principales : la mesure à 6/4 et la mesure à 6/8, comprenant : l'une 6 noires, l'autre 6 croches.

La mesure à 3 temps, soit simples, soit binaires, est représentée par 3 mesures principales : 3/2, 3/4, 3/8, comprenant : la première, 3 blanches ou 6 noires; la seconde, 3 noires ou 6 croches, et enfin la troisième 3 croches ou 6 doubles-croches.

La mesure à 3 temps ternaires la plus usitée est celle à 9/8, qui comprend 9 croches.

Enfin, la mesure à 4 temps simples ou binaires est représentée par la mesure C, qui comprend 4 noires ou 8 croches, et la mesure à 4 temps ternaires par la mesure à 12/8, qui comprend 12 croches.

XIII

COMPARAISON DES DEUX ÉCRITURES RHYTHMIQUES.

Galin exprime toutes les valeurs que peut avoir un son par un signe unique; il ne lui faut également qu'un seul caractère pour noter tous les silences. La position de chacun de ces deux signes, dans la mesure s'il s'agit d'un temps, dans le temps s'il s'agit d'une fraction de temps, indique sa durée respective.

La notation ordinaire ne se recommande pas précisément par une pareille sobriété de signes. Il lui faut sept caractères différents pour exprimer les valeurs, sept caractères différents pour exprimer les silences. Les élèves ont donc à

Digitized by Google

apprendre quatorze signes au lieu de deux. Mais ils n'auront pas, me dira-t-on, à se préoccuper de la position respective des notes et des silences dans la mesure et dans le temps. C'est vrai ; mais qui ne voit pas que la loi générale de la division indéfinie par deux et par trois, et que la manière uniforme de noter tous les faits qui en découlent ne sont rien à retenir, tandis que ces quatorze signes constituent une liste formidable pour la mémoire du commençant à qui l'on n'expose pas d'abord, comme dans la méthode Galin, le principe de la division et de la subdivision des temps, et qui, en réalité, ne voit pas où l'on veut le conduire?

Si encore, après que l'élève sait reconnaître tous ces signes, il rencontrait les mêmes avantages que le Galiniste avec ses signes uniques, le mal ne serait pas fort grand. Il lui faudrait plus de mémoire, voilà tout. Mais si d'un côté il se trouve avoir le choix entre plusieurs signes pour exprimer les mêmes combinaisons, ce qui ne peut exister dans aucune notation logique, combien de fois, d'un autre côté, ne rencontrera-t-il pas de combinaisons très-simples et très-naturelles, toutes les combinaisons ternaires, par exemple! que les auteurs du système n'ont pas compris dans leur génération toujours binaire des valeurs et des silences, ainsi que nous le verrons en détail en parlant des mesures.

Bornons-nous, pour le moment, à constater que, pour les valeurs des notes et des silences, le système actuel possède quatorze signes *au moins* (car je ne compte ni les brèves, ni les maximes, etc., figures de notes encore usitées quelquefois aujourd'hui), 7 pour les notes, 7 pour les silences, et que ces signes sont loin d'être suffisants pour noter d'une manière uniforme et rationnelle tous les rhythmes; tandis que Galin n'emploie que deux signes, un pour les notes, un pour les silences, qui suffisent, et largement, pour tous les cas prévus et à prévoir.

Comme les notes, comme les silences, Galin exprime les prolongations de sons par un seul signe, le point, dont la position relative indique la valeur dont la note qu'il précède

Digitized by Google

doit être augmentée. Jamais notation plus simple n'a été inventée à aucune époque : toutes les notes sont représentées chacune par une boule noire, tous les silences par un zéro, et toutes les prolongations par un point ; boules, zéros et points étant tous soumis à la même division indéfinie par deux et par trois, divisions qu'on indique par de simples barres superposées.

Les liaisons de sons sur la même syllabe, dans la musique vocale, sont exprimées dans tous les cas, par Galin, par un simple signe de liaison, qu'on place du côté opposé aux barres qui indiquent les divisions et subdivisions des temps. De cette manière, rien de plus clair pour le lecteur que l'application des paroles à la musique. Chaque note non liée, chaque groupe de notes réunies par une liaison porte sa syllabe.

Comment, dans la notation ordinaire, exprime-t-on les prolongations des sons ? Comment, dans la même notation, exprime-t-on les liaisons de sons sur la même syllabe ? Telles sont les questions qui doivent maintenant nous occuper.

Commençons par la prolongation des sons. S'il s'agit d'augmenter un son de la moitié ou des trois-quarts de sa valeur, on fait suivre la note qui l'exprime, dans le premier cas d'un point, dans le second cas de deux points.

Mais ces deux cas de prolongation sont bien loin, il s'en faut de beaucoup, d'être les seuls qui peuvent se présenter. Nous pouvons avoir à prolonger une note, soit d'un tiers de sa valeur, soit d'un quart, soit de deux-tiers, de cinq-sixièmes, de sept-huitièmes, de cinq-douzièmes, etc., etc. Ici le point ne peut plus nous être d'aucune utilité. Nous sommes obligés de recourir à un autre moyen tout différent : nous écrivons plusieurs notes de suite et de différentes valeurs, dont le total forme la durée dont nous avons besoin, et nous les réunissons par des liaisons. Notez que beaucoup de musiciens, sans avoir égard aux points simples ou doubles, se servent également de ce moyen pour exprimer les prolongations de moitié et de trois-quarts.

Digitized by Google

En revanche, on donne tous les jours au point un usage grotesque et absurde, en le plaçant après un silence. N'a-t-on pas, pour les silences, sept figures différentes, qui, par leurs diverses combinaisons, peuvent représenter toutes les valeurs? Quel besoin avons-nous de recourir au point? et si l'on me répond qu'il y a des prolongations de silence comme il existe des prolongations de sons, je prierai l'âme charitable qui me tiendrait ce discours de vouloir bien, par grâce, m'apprendre comment on peut faire deux silences de suite sans que le second soit la prolongation du premier. Or, à quoi sert d'indiquer qu'une chose est de telle manière, quand il est matériellement impossible qu'elle existe autrement?

Passons aux notes réunies sur la même syllabe. S'il s'agit de croches, de doubles-croches, de triples-croches et de quadruples-croches, vous changez, au sommet des notes, les crochets en barres simples, doubles, triples ou quadruples. Mais si, par hasard, vous avez affaire à des notes sans crochets, telles que les rondes, les blanches ou les noires, vous êtes obligé de recourir encore aux liaisons.

Les barres horizontales uniques remplaçant les crochets multiples, servent encore, dans la musique instrumentale, pour réunir en groupes certaines notes, afin d'en faciliter la lecture à l'instrumentiste.

Nous nous trouvons donc avoir :

Deux systèmes différents pour la notation des prolongations, le point, la liaison;

Et deux systèmes différents pour la réunion des notes sous les mêmes syllabes de chant : la barre remplaçant les crochets et la liaison.

Nous nous trouvons, en même temps, avoir :

Un seul signe, la liaison, pour exprimer à la fois, et des prolongations, et des réunions de notes sur la même syllabe;

Un seul signe, la barre horizontale remplaçant les crochets, tantôt pour réunir certains sons sur une même syllabe, tantôt pour partager en groupes un certain nombre de notes, afin de procurer plus de clarté pour la lecture.

Digitized by Google

Si donc, dans certains cas, nous possédons dans la notation ordinaire plusieurs signes pour exprimer une seule idée, nous n'avons en revanche, dans d'autres cas, qu'un seul signe pour exprimer plusieurs choses différentes.

Comparez avec la notation de Galin, et jugez!

Passons maintenant aux mesures, et abordons, avant tout, la question des mesures semblables.

Dans la notation de Galin, il n'y a qu'un type de mesure, le temps simple, toujours exprimé par le même signe, une note noire isolée.

Dans la notation ordinaire, il est loin d'en être ainsi. Le temps simple est exprimé tantôt par une blanche, tantôt par une noire, et tantôt par une croche, sans parler de ceux qui se trouvent dans les mesures à temps ternaires; le temps binaire, par deux noires, par deux croches, par deux doubles-croches, suivant les mesures, etc.

Qu'est-ce à dire? les temps simple, binaire, ternaire, peuvent-ils être de plusieurs espèces? Pourquoi les exprimer de différentes manières? Quelles raisons donner de cette singulière anomalie? Pourquoi, par exemple, avoir une mesure à 3/2, une mesure à 3/4, une mesure à 3/8? Une seule de ces trois mesures ne suffirait-elle pas pour tous les cas? C'est, nous répondra-t-on, à cause des mouvements : la mesure à 3/2 s'emploie pour les morceaux lents; la mesure à 3/4, pour les morceaux d'un mouvement modéré, et enfin la mesure à 3/8 pour les morceaux d'un mouvement vif et rapide.

Mais à quoi sert l'indication du mouvement que vous mettez en tête de chaque morceau, si ce mouvement est déjà indiqué par les valeurs des notes? D'ailleurs, rien n'est plus arbitraire que l'emploi des différentes mesures de même espèce : bien des morceaux à 3/8, par exemple, sont plus lents que d'autres morceaux à 3/4.

Supposons un morceau écrit à 3/4 et à 3/8, et exécuté tour-à-tour sur chacun des deux textes dans un mouvement identique. Quelle différence y aura-t-il entre les deux exécutions? Aucune. Voilà donc encore ici plusieurs manières

Digitized by Google

d'écrire la même chose, et complication inutile dans la notation! Ajoutons que l'élève qui, par la méthode Galin, apprend si facilement à noter ses idées sur le papier, n'est pas peu arrêté, s'il apprend par la méthode ordinaire, à la vue de cette multiplicité de signes. Quelle unité emploiera-t-il pour noter un air qu'il a dans la tête : la blanche, la noire ou la croche? Terrible embarras! Quelque choix qu'il fasse, il n'aura aucune raison à se donner à lui-même pour justifier son option pour telle valeur plutôt que pour telle autre, si ce n'est cependant celle-ci : il fallait bien finir par en choisir une quelconque!

Comme nous l'avions promis, nous avons tiré au clair cette question des valeurs. Ajoutons qu'aujourd'hui la plupart des mesures lentes sont peu usitées. Abandonnons donc cette question, et supposant, ce qui n'est pas, qu'il n'y a qu'une seule manière d'écrire chaque mesure, examinons si dans la classification des mesures-types admises par les musiciens, il n'existerait pas encore quelque grave défaut.

Le système Galin, nous l'avons dit, n'admet en réalité que *trois* mesures : la mesure à deux temps, la mesure à trois temps et la mesure à quatre temps. Quant à ses mesures particulières, ce ne sont que des manières de diviser les temps dans les trois mesures fondamentales que nous venons de citer, divisions qu'on peut combiner de toutes sortes à volonté dans le même morceau, sans que cela change rien à la mesure et au principe général de notation.

Dans la notation ordinaire, si nous enlevons toutes les mesures formant double emploi, nous trouverons encore en réalité *six* mesures différentes :

1° La mesure à deux temps simples ou binaires, soit la mesure à 2/4;

2° La mesure à deux temps ternaires, soit la mesure à 6/8;

3° La mesure à trois temps simples ou binaires, soit 3/4;

4° La mesure à trois temps ternaires, soit 9/8;

5° La mesure à quatre temps simples ou binaires, soit C,

Et 6° La mesure à quatre temps ternaires, soit 12/8.

Digitized by Google

Tâchons d'expliquer pourquoi nous nous trouvons avoir six mesures fondamentales au lieu de trois.

Ce qui frappe le plus quand on examine le tableau des valeurs admis sans conteste par tous les musiciens, c'est que l'unité s'y divise toujours en deux, mais jamais en trois. On y voit des moitiés, des quarts, des huitièmes, des seizièmes, et jamais des tiers, des sixièmes, des neuvièmes, des douzièmes, fractions aussi usitées pourtant que les premières.

Dans le tableau des mesures que nous venons de donner, une chose frappe aussi l'observateur, c'est de voir les mesures à temps simples constamment assimilées aux mesures à temps binaires, et les mesures à temps ternaires former toujours une catégorie à part. Mais les temps ternaires, comme les temps binaires, se mêlent indifféremment, dans la mélodie, aux temps simples. Comment donc exprimerons-nous ces derniers, quand nous les rencontrerons dans les mesures à temps ternaires où ils ne sont pas prévus? C'est ce que nous allons voir.

En attendant, la question est celle-ci : chaque note ne peut-elle pas se diviser en trois comme en deux? — Si, d'après les mathématiques; — si, d'après la pratique de tous les musiciens. — Non! d'après la notation établie.

C'est que nous comptons sans le tableau des valeurs, que nous venons de rappeler tout-à-l'heure. D'après ce tableau, *la noire vaut deux croches*, mais il n'est pas dit qu'elle en vaille trois. *Elle vaut quatre doubles-croches;* mais il n'est pas dit qu'elle en vaille jamais six.

Et quand vous vous serez rappelé ces principes rabâchés à tout enfant qui commence le solfége, vous vous expliquerez comment, dans les mesures ternaires de la notation usuelle, le temps simple, ô comble de l'absurde! c'est-à-dire l'entier formé par la réunion des 3 tiers, est exprimé par..... une noire suivie d'un point!!! — Trois croches valant *toujours* une noire pointée d'après le tableau des valeurs.

Ainsi, l'entier, qui vaut un dans les mesures binaires, se

Digitized by Google

trouve, *de fait*, selon la notation actuelle, valoir un et demi dans les mesures ternaires. Je ne m'amuserai pas à critiquer de pareils faits; je pense qu'il suffit de les énoncer.

Remarquez qu'on a cru faire merveille en se servant d'une manière de noter différente pour chaque division du temps; mais cette richesse de signes n'est qu'apparente. Qu'en est-il résulté? C'est que dans les mesures à temps binaires se sont rencontrés des temps ternaires; il a bien fallu les exprimer, ce qu'on a fait en mettant un 3 par-dessus et en les décorant du nom de *triolets*. De cette manière, dans les mesures à temps binaires, les tiers de temps accidentels se sont trouvés n'être que des tiers de noire, tandis que dans les mesures à temps ternaires ces mêmes tiers de temps étaient des tiers de noire pointée, ou des moitiés de noire. Ce qui produit encore un double emploi curieux.

C'est qu'on ne s'était pas aperçu, dès l'abord, que les mesures composées ne sont en réalité qu'une manière d'être des mesures simples, et surtout que la division par trois est une division de l'unité tout aussi naturelle que la division par deux.

Ajoutons que, comme certaines mesures formant double emploi, les mesures à 9/8 et à 12/8 sont aujourd'hui très-peu usitées. Les compositeurs ont pour la plupart pris l'habitude d'écrire à 3/4 et à C avec des triolets, ce qui est encore évidemment abonder dans l'idée de Galin. Reste la mesure à 6/8, qui est terriblement vivace, et qui ne rendra guère son dernier soupir que quand tombera enfin, pour ne plus se relever, la notation barbare dont elle est un des plus curieux ornements.

En avons-nous enfin fini avec les nombreux défauts de la notation rhythmique ordinaire? Non, il nous reste encore à parler de la plus grande de ses imperfections.

L'avantage le plus réel que présente la notation des valeurs de Galin, c'est que les divisions rhythmiques y sont exprimées d'une manière si claire, qu'il est impossible de ne pas reconnaître à un premier coup-d'œil et sans avoir besoin d'aucune

Digitized by Google

autre indication spéciale les temps, leurs divisions et leurs subdivisions.

Le plus grand désavantage de la notation actuelle est précisément le manque de clarté et d'évidence qui règne dans la disposition des valeurs comprises dans chaque mesure. L'indication de la mesure, qu'on trouve en tête de chaque morceau, est loin d'être un jalon inutile placé seulement là pour la forme. Trop souvent, il est de toute nécessité d'y recourir. Sans cela, vous risquerez fort, grâce à la notation, de confondre par exemple une mesure à deux temps ternaires avec une mesure à trois temps binaires, etc., deux mesures qui ont entre elles bien peu de ressemblance. Il serait pourtant assez facile, tout en conservant la notation rhythmique ordinaire, de remédier en partie à cet inconvénient capital, en indiquant au moins la séparation des temps. Au lieu de cela, c'est au contraire à qui écrira de la manière la plus illogique et la plus indéchiffrable. Combien de fois, dans les deux mesures que je viens de citer, 6/8 et 3/4, n'exprime-t-on pas la note occupant une mesure entière par une blanche pointée ! ! On peut encore tolérer cette manière d'écrire dans la mesure à 3/4, mais dans la mesure à 6/8 ! !.

Une des difficultés inhérentes à la lecture de la musique ordinaire est la syncope. Sans parler ici des commençants, combien de fois n'est-il pas arrivé à d'excellents praticiens d'avoir besoin de commander subitement à toute leur attention pour bien exécuter une syncope inattendue ? Cette difficulté réelle est le résultat de la notation actuelle ; mais dans la notation de Galin il n'existe plus aucune espèce de difficulté. Toute note qui forme syncope s'écrit avec deux signes : 1° par une note, achevant ou composant un temps ou une fraction de temps ; 2° et par un point de prolongation, commençant ou composant le temps suivant ou la fraction de temps suivante. Le lecteur n'a devant les yeux qu'une prolongation pure et simple.

Nous avons vu que les groupes de 6 notes, 12 notes, 18 notes, etc., pouvaient être le résultat de générations

Digitized by Google

différentes, et pouvaient présenter par conséquent à l'oreille des effets tout-à-fait opposés. Par exemple, 6 peut être formé par 2 fois 3 ou par 3 fois 2, ce qui donne deux combinaisons bien dissemblables! La notation de Galin fait admirablement ressortir toutes ces différences. Dans les combinaisons même les plus compliquées, on voit toujours clairement de quelles divisions du temps, d'abord, et ensuite de quelles subdivisions elles sont composées. Rien de semblable dans la notation usuelle. Le fatal chiffre 6, par exemple, placé dans une mesure à temps binaires au-dessus d'un groupe, indique qu'il y a là 6 notes; rien de plus, rien de moins. Mais, ces 6 notes faut-il les faire entendre trois par trois ou deux par deux?

Devine si tu peux et choisis si tu l'oses!

M. Panseron, dans son *A B C musical* résout la difficulté à la manière du héros macédonien, en la tranchant. Voici ses paroles :

« Quelquefois on emploie des espèces de doubles triolets » que l'on nomme *sixaines*. Il est à observer que la sixaine » doit se diviser de deux en deux et non de trois en trois [1]. » Beaucoup de musiciens tombent dans cette faute.....

» Au lieu de compter sur l'intelligence des musiciens, les » compositeurs devraient éviter toute méprise en écrivant dis- » tinctement. Je m'étonne qu'on n'ait jamais fait cette obser- » vation dans les solféges; elle est importante, car ce chan- » gement forme un tout autre rhythme et dénature le caractère » du morceau [2]. »

D'après ce passage on serait donc en droit de croire, que tous les sixains (ou, si l'on aime mieux, toutes les sixaines) doivent s'exécuter deux notes par deux notes. Malheureusement, malgré l'affirmation de M. Panseron, il existe une quantité de sixains qui sont réellement des doubles triolets,

[1] Ce ne sont donc pas des doubles triolets!!

[2] A. Panseron, *A B C musical*, p. 64.

Digitized by Google

et non des triples séries de deux notes. Pour indiquer des exemples connus de tout le monde, je citerai le chœur des courtisans de *La Favorite :*

Ah! que du moins notre mépris qu'il brave,

et la fameuse strette du même opéra :

Viens, ah! je cède éperdu.

Donizetti, pour qu'on ne se méprît pas sur son intention et pour qu'on exécutât bien ces notes trois par trois et non deux par deux, a eu soin, dans l'accompagnement de ces deux morceaux, de commencer par noter les triolets séparément. Ce n'est qu'à la mesure suivante qu'il les réunit deux par deux, avec le chiffre 6 par dessus.

Tel est le défaut capital de la notation actuelle : la non-séparation des temps dans la mesure, le manque de signes clairs et positifs pour l'indication des divisions et des subdivisions de chaque temps.

Remarquons que quelques compositeurs de musique instrumentale semblent, depuis quelques années, avoir pris en considération les faits que je viens d'exposer. Ils n'ont pas hésité à indiquer le plus clairement possible, pour les groupes de notes dépassant le nombre quatre, la manière de détacher ces notes. Ce bon exemple tend de jour en jour à être suivi davantage, si j'en juge du moins par un assez bon nombre de compositions de piano publiées dans ces dernières années.

Ainsi, c'est un fait dont on ne saurait douter, notre absurde notation rhythmique se perfectionne tous les jours en se simplifiant, d'après les idées de Galin.

Les mesures lentes, formant un double emploi sans raison, sont à-peu-près inusitées ; les mesures à 3 et 4 temps ternaires sont presque toujours remplacées par les mesures binaires correspondantes, dans lesquelles on introduit des triolets. Enfin, les groupes dont l'origine et par conséquent les divisions intérieures peuvent faire question, sont notés, par un

Digitized by Google

bon nombre de compositeurs intelligents, de manière à ce que cette origine devienne reconnaissable. Tous ces faits confirment l'excellence des principes de Galin, et montrent que leur adoption se fait graduellement et insensiblement.

Nul doute qu'avant cinquante ans, la notation des valeurs de Pierre Galin n'ait entièrement remplacé l'ancienne notation rhythmique. Ce changement, n'entraînant l'adoption d'aucun signe nouveau, loin de là ! amenant au contraire la suppression d'un certain nombre de signes, est en vérité une chose à la fois si facile et si importante, qu'on ne peut douter qu'elle n'ait lieu.

XIV

SUITE ET FIN DU RHYTHME.

Tels sont les très-nombreux et très-réels avantages que possède la notation rhythmique de Galin sur la notation ordinaire.

On conçoit avec quelle facilité l'élève se rend maître de toute la théorie des valeurs et des silences, aidé par une écriture si simple et si admirablement appropriée à son objet.

Je ne veux pas finir sans aller au-devant d'une objection qu'on ne peut manquer de me faire :

— Un élève instruit d'après la Méthode Galin, saura lire en peu de temps, nous vous l'accordons, toute musique écrite dans sa notation rhythmique. Mais le changement de notation que vous annoncez comme devant avoir lieu n'est pas encore fait, il s'en faut de beaucoup. Il sera donc de toute nécessité, pour votre élève, qu'il apprenne la notation ordinaire. Ce sera donc deux études au lieu d'une ; tout ce qu'on lui aura montré d'abord ne lui servira à rien, etc., etc.

Galin s'est chargé lui-même de répondre à cette objection. Je suis heureux d'enrichir mon travail de cette belle page :

« Mais à quoi bon lui enseigner (à l'élève) cette manière » d'écrire mathématiquement les durées, puisque ce n'est

Digitized by Google

» pas ainsi écrites que l'usage les lui présentera? N'est-ce » pas une double étude que je lui fais faire, et dont l'une est » inutile?... Non certes, ce n'est pas une double peine que » je lui fais prendre, quoi qu'il y paraisse. A quoi bon, » demandez-vous? D'abord, à lui donner des idées exactes, » sans lesquelles personne ne peut faire une juste opération » de l'esprit; ensuite, et par suite, à lui donner l'intelligence » de tous autres signes, si mauvais qu'ils soient, sans en » excepter ceux dont on se sert. Vous ne voyez donc pas de » quelle force est capable un élève ainsi armé? Vous ne voyez » pas qu'il découvrirait tout seul, au besoin, la valeur de » vos signes de durée, quand même il n'en aurait jamais » entendu parler, quand même vous viendriez de les créer » tout nouvellement? Telle est pourtant la conséquence de » ses idées acquises [1]. »

Je terminerai ce chapitre par deux citations d'un autre auteur.

M. Fétis, l'éminent théoricien, dans la 3e édition de *La Musique mise à la portée de tout le monde*, ayant à exposer la théorie générale des valeurs adoptée par tous les musiciens, est lui-même peu satisfait des principes généraux qu'il donne à cet égard; il ne peut s'empêcher de s'en expliquer dans une note que nous transcrivons ici :

« Si j'avais à exposer d'une manière philosophique les » principes de la mesure du temps dans la musique, je pro- » céderais d'une autre manière que je ne le fais ici; mais je » ne dois pas oublier que l'objet de ce livre n'est pas de faire » remarquer les défauts de la partie technique de l'art. Il est » plus utile de faire connaître comment elle est faite. »

Il résulte évidemment de ces lignes que M. Fétis reconnaît que la théorie actuelle des valeurs est anti-philosophique. Un peu plus loin, au chapitre IX, il examine le système complet

[1] GALIN : *Exposition d'une nouvelle méthode pour l'enseignement de la Musique*, pages 219-220.

Digitized by Google

de Galin, et constate, ainsi que nous l'avons vu, que les chiffres et le Méloplaste ne sont pas des inventions nouvelles. Quant au système des valeurs, il n'en dit que quelques mots, que voici :

« Dans le système du Méloplaste, ce qu'il y a de plus ori-» ginal sont les idées de Galin concernant la mesure du temps » en musique. »

N'est-ce pas la constatation de l'invention de cette théorie par Galin, faite en se tenant dans une sage réserve (commandée peut-être en partie par les agressives provocations de MM. Paris et Chevé), quant à la valeur réelle de cette théorie?

XV

CONCLUSION

Nous croyons avoir présenté une analyse succincte, complète et sincère de la méthode d'enseignement musical inventée par Pierre Galin.

Pour les intonations, nous avons vu qu'il n'a rien introduit de nouveau dans la théorie de l'art. Ne possédant pas pour cette partie de la musique comme pour le rhythme la connaissance intime des faits à analyser, il a accepté comme prouvée la théorie entière des intonations, laissant à d'autres, plus musiciens, le soin de compléter un jour son œuvre; il s'est contenté de chercher des procédés d'enseignement pour cette partie de l'art musical, en la léguant à ses successeurs dans l'état où elle était avant lui. Cette tâche modeste, au reste, il l'a accomplie avec bonheur. Le méloplaste, le chiffre, la nouvelle solmisation, sont, chacun dans sa spécialité, des procédés infiniment précieux de pédagogie musicale. Tous ceux qui ont voulu sérieusement s'occuper de l'éducation musicale des masses ont toujours été obligés d'y recourir plus ou moins. Wilhem lui-même, nous l'avons vu, n'a pas hésité à s'approprier le méloplaste.

Digitized by Google

La théorie et la notation des valeurs forment incontestablement le côté le plus important de la méthode. C'est une chose à la fois si claire et si simple qu'on ne peut assez s'étonner, quand on la connaît, qu'elle n'ait pas été inventée bien longtemps auparavant. Eh bien ! cette partie de son système est véritablement la moins connue aujourd'hui. Cela tient, ainsi que je l'ai fait voir, à ce que les continuateurs de Galin l'ont constamment associée à la notation chiffrée pour les intonations, tandis que Galin lui-même désigne la note sur portée comme devant servir, dans la pratique, pour la notation de cette partie importante de la musique.

Afin d'attirer davantage l'attention sur la notation rhythmique de Galin, nous avons séparé entièrement le rhythme des intonations, après avoir, auparavant, repoussé le chiffre comme notation courante. C'est ce qui aurait dû être fait depuis longtemps. Présentée à part, la notation rhythmique de Galin défie hardiment toutes les critiques..... tant que les vérités mathématiques seront des vérités.

Les ennemis de la méthode Galin sont nombreux, très-nombreux. Parlons seulement, bien entendu, de ceux qui sont de bonne foi. Que reprochent-ils à la Méthode? De ne faire lire qu'en *ut?* Mais ils peuvent aisément se convaincre combien ce reproche singulier est peu fondé. Le système Galin, plus que tout autre, fait lire sur toutes les clefs et dans tous les tons, *en disant le nom des notes,* grâce au Méloplaste. Qu'est-ce donc que les esprits sérieux et non prévenus quand-même, reprochent au système Galin? Eh ! mon Dieu, le chiffre, toujours le chiffre, rien que le chiffre, que les continuateurs de Galin veulent élever à la dignité de notation musicale universelle destinée à remplacer la portée. Avec le maître lui-même, nous déclarons le chiffre impropre, sous tous les rapports, à remplir cet objet, *quoiqu'infiniment utile comme simple procédé d'enseignement.* Nous prions les adversaires de la Méthode Galin de vouloir bien, à leur tour et de leur côté, après s'être dépouillés de leur mieux de vieilles habitudes prises dès l'enfance, jeter les yeux sur le système

Digitized by Google

rhythmique de Galin, en se laissant guider uniquement par le raisonnement et la logique.

En finissant ce trop long mémoire, écrit à la hâte, et dont je ne me dissimule nullement les nombreuses imperfections, je me félicite d'avoir cherché à appeler de nouveau l'attention sur les remarquables travaux de Galin, au sein de la ville même qu'il habitait [1].

[1] Nous pouvons même dire aujourd'hui : *Et où il est né*. Voyez la *Réforme musicale* du 11 Mai 1862, et la *Revue musicale* du journal *la Gironde*, du 10 Août 1863, signée : Paul Lavigne.

Digitized by Google

POÉSIES

LE POÈTE

Je chantais, mes amis, comme l'homme respire,
Comme l'oiseau gémit, comme le vent soupire,
Comme l'eau murmure en coulant.
(A. de LAMARTINE.)

I

Tout homme qui sentit la lyre
Vibrer et frémir sous ses doigts
Et qui, dans un divin délire,
Aux échos confia sa voix,
Doit encore, à l'heure suprême,
Sur l'instrument que son cœur aime
Faire vibrer un dernier chant.
Ainsi le guerrier intrépide,
Frappé par la lance homicide,
Succombe et meurt en combattant.

Jusques au bout de la carrière
Le poète chante toujours.
Jadis, privé de la lumière,
Homère, parcourant les bourgs,
Jetait à la foule enivrée
Les chants de sa lyre inspirée.
Sans doute une aimable chanson
Charma les derniers jours d'Horace,
Et plus tard les accords du Tasse
Retentirent dans sa prison.

Digitized by Google

Puisque le sort a des caprices,
En aveugle je m'y soumets.
Aux uns les obscurs précipices,
Aux autres les brillants sommets.
Oiseaux balancés sur les ondes,
Suivons les brises vagabondes
Au gré des flots et du courant.
A vous des fleurs, ô Lamartine !
Mais une couronne d'épine
A Gilbert qui chante en mourant.

Quoi que tu fasses, ô poète !
Souvent ton génie est fatal.
Je pleure quand ma voix repète
Ces mots : Hégésippe, Hopital !
Il est mort d'un noble martyre :
Le dernier accord de sa lyre
A bercé son dernier sommeil !
Il passa comme un météore,
Comme les perles de l'aurore
Aux premiers rayons du soleil.

II

Combien de sublimes poètes
Passèrent sans laisser leur nom !
Que de chants, étouffés par le bruit des tempêtes,
Méritèrent le Panthéon !
Le cygne voyageur sur l'onde solitaire
Jette à tous vents du ciel son chant harmonieux;
Il chante, enveloppé dans un profond mystère;
Ses chants, qu'on n'entend pas retentir sur la terre,
Ne sont pas perdus..... ils monteront aux cieux.

Car la terre est un lieu d'épreuve :
Amis, la patrie est ailleurs !
O poètes, souffrons ! la vie est comme un fleuve
Toujours fécondé par nos pleurs.
L'homme n'écoute point les sons de notre lyre !

Digitized by Google

Courage ! dans la coupe il reste encor du fiel....
Mais je peux m'écrier dans un pieux délire :
Le séjour de la terre, amis, c'est le martyre,
Les douleurs sont en bas, la couronne est au ciel !

Une prison reçut le Tasse;
Escousse se donna la mort;
Et, pour toujours, Gilbert que la haine menace
Sur un lit d'hôpital s'endort.
Moreau meurt à la voix de Gilbert qui l'appelle.
Ils sont morts en chantant, cygnes mélodieux;
Vers un monde meilleur ils ont ouvert leur aile,
Et Dieu leur a rendu cette lyre immortelle
Qu'on brise sur la terre et qu'on retrouve aux cieux !

III

La poésie est un abîme
Dont on voudrait en vain sortir,
Une vocation sublime
Que nul ici-bas ne peut fuir.
Dieu, qui nous voit et nous écoute,
A chacun a tracé sa route;
Aux uns les plaisirs et les fleurs,
Aux autres le sanglant cilice !
Chacun doit vider le calice,
Qu'il soit plein de miel ou de pleurs !

La coupe de la poésie
Contient des larmes et du fiel;
Le poète aura l'ambroisie
Quand il ira chanter au Ciel.
Sa vie a des dégoûts sans nombre :
Mille complots, tramés dans l'ombre,
Le blessent..... Mais il doit souffrir !
L'envie à toute heure l'arrête,
Et la couronne du poète
C'est la couronne du martyr.

Digitized by Google

O toi dont la voix éphémère
Résonne et meurt avant le temps;
Toi, pour qui la coupe est amère,
Chante et meurs ! mais espère, attends !
Le Ciel t'invite, heureux convive;
La-haut une foule attentive
Prêtera l'oreille à ta voix;
Pars donc sans crainte, ouvre les ailes :
Au ciel les harpes immortelles
Bientôt frémiront sous tes doigts.

Moi, je chante, et la brise emporte
Mes chants encore plus légers;
Mes chants s'en vont ! Amis, qu'importe
Que mes accords soient passagers ?
Qu'importe que ma voix sonore
S'éteigne le soir, si l'aurore
Me surprend encore dans mes chants ?
Mon luth, qui sans cesse soupire,
Sait braver le mordant sourire
Des envieux et des méchants.

Me dira-t-on pourquoi je jette
Aux vents, aux échos d'alentour,
Ces faibles accords de poète
Qui survivent à peine un jour ?
Me dira-t-on qu'au loin la foule,
Ne me comprenant pas, s'écoule,
Et que mes efforts sont perdus ?
Ah ! que la foule se retire,
Pourvu que les sons de ma lyre
D'un cœur ami soient entendus !

Oh ! Dieu seul sait pourquoi je chante,
Dieu qui m'inspire mes concerts
Et soutient dans ma main tremblante
La lyre où résonnent mes vers.
C'est lui qui plaça dans mon âme
Un foyer tout plein de sa flamme,

Digitized by Google

Et qui me dicta mes transports.
Dieu permit qu'un souffle sublime,
Passant sur mon cœur qu'il ranime,
En fit sortir de longs accords.

Je chante et fuis les rocs sauvages
Où l'aigle suspend ses petits,
Pour m'égarer sous les feuillages
Où les rossignols font leurs nids;
J'aime un abri tranquille et sombre
Dont le soleil respecte l'ombre,
Que la brise effleure en passant;
J'aime une rose qui s'effeuille
Et les doux parfums que recueille
Le zéphir en la caressant.

J'aime à jeter ma voix sonore
Le matin au fond des grands bois,
Et le soir je répète encore
Ce que le matin dit ma voix.
Tantôt mon faible esprit s'abîme
Quand je vois la voûte sublime,
Image de l'immensité,
Et parfois ma lyre amoureuse
Livre à la nuit silencieuse
Les louanges de la beauté.

Ma voix est un grain invisible
De l'encens qu'on doit au Seigneur,
Une parcelle imperceptible
Du foyer qui brûle mon cœur.
J'entends une voix solennelle
Qui me dit : Chante ! — Et moi, fidèle,
Humble esclave, je fais des vers;
Je cours docile et suis ma pente,
Semblable au ruisseau qui serpente
Et va se perdre au sein des mers.

Digitized by Google

Qu'importe au rossignol qui chante
Qu'un passant, au bord du chemin,
S'arrête quand sa voix touchante
Fait vibrer un concert divin ?
Sa musique est-elle moins tendre
Parce que nul ne vient entendre
Ses accords purs et gracieux ?
Qu'importe à l'aigle solitaire
Ce point qu'on appelle la terre
Quand il s'élève vers les cieux ?

LUDOVIC SARLAT.

Digitized by Google

LE CAP DES TEMPÊTES

ÉPISODE DES LUSIADES

(CHANT CINQUIÈME)

Traduction

Vasco de Gama, après une relâche sur la côte occidentale de l'Afrique, arrive au Cap des Tempêtes, qui depuis fut nommé le Cap de Bonne-Espérance, et voit se dresser devant lui le géant sous la forme duquel le Camoëns personnifie ce cap dangereux. C'est Gama lui-même qui est censé faire ce récit au roi de Mélinde.

XXXVII

« Déjà depuis cinq jours nous fuyions ces parages,
Sur des flots inconnus premiers navigateurs.
Les vents nous étaient bons; nul symptôme d'orages :
La route sous nos yeux et la paix dans nos cœurs,
Nous étions sur l'avant, une nuit, quand, dans l'ombre,
Soudainement sur nous vint un nuage sombre,
Qui couvrit l'Océan de sinistres couleurs.

XXXVIII

» Ce nuage est si noir, si chargé de menace,
Qu'il jette tout-à-coup le trouble dans nos sens.
La mer gronde et mugit, comme sur des brisants.
« O Puissance d'en haut, m'écriai-je, de grâce,
» Quel obstacle, quel coup fatal à notre audace
» Nous préparent ici le climat et la mer?
» C'est plus qu'un ouragan qui se forme dans l'air! »

Digitized by Google

XXXIX

» A peine avais-je dit, qu'un fantôme difforme,
Grand, robuste, effrayant, montra sa face énorme,
Son buste colossal, son geste furieux,
L'éclair des cavités où s'enfoncent ses yeux.
Sa bouche est un noir gouffre et l'écume la souille.
Son teint, hâve et terreux; ses dents, jaunes de rouille.
Sa barbe et ses longs crins, hérissés, vagabonds,
Apportent dans leurs nœuds le sable des bas-fonds.

XL

» Tel était (ce récit a frappé tes oreilles)
Le Colosse de Rhode, une des sept merveilles
Du monde. Le Géant fit entendre sa voix :
Elle semblait sortir des abîmes de l'onde.
L'horreur de cet aspect, ce tonnerre qui gronde,
Font frissonner nos fronts et nos cœurs à la fois.

XLI

« O race, hurla-t-il, téméraire entre celles
» Dont le monde étonné célèbre les hauts faits;
» Race, qui, dans le cours de tes guerres cruelles,
» De travaux en travaux ne t'arrêtes jamais;
» Te voilà franchissant les limites sacrées
» Dont je suis le gardien; te voilà sur les mers
» Dont navire étranger, barque de ces contrées,
» N'avaient jamais encore insulté les déserts!

XLII

» Tu viens de la nature épier les mystères,
» Ceux qu'elle a confiés au liquide élément,
» Ceux que jamais nul homme en humains caractères
» N'a traduits, quel que fût son génie ou son rang.
» Eh bien! apprends de moi, certaine est la menace,
» Les coups qui sur les mers t'attendent, et les maux
» Qui doivent éprouver et punir ton audace
» Sur la terre où ton bras va chercher des vassaux.

Digitized by Google

XLIII

» Sache que toute nef affrontant ces parages
» Aura pour ennemis et le ciel et la mer,
» Y trouvera fougueux les vents et les orages :
» Nulle part plus de foudre, et nul flot plus amer!
» Votre première flotte, ici, de par moi-même,
» Recevra tel accueil que, ces périls passés,
» Elle en regrettera la violence extrême,
» Tant par de plus grands maux ils seront effacés.

XLIV

» Ici, j'en ai l'espoir du moins, j'aurai vengeance
» De qui m'a découvert. Et votre outrecuidance
» Pourra se préparer à d'autres coups encor :
» Ici, vous compterez les ans par les naufrages;
» Ici, souhaitez bien que j'erre en mes présages,
» Le destin le plus doux pour vous sera la mort.

XLV

» Ici, sous les arrêts d'en haut tout art succombe.
» Ici, pour un héros illustre, glorieux,
» Dont le juste renom allait toucher les cieux,
» Je garde dans mes flots une éternelle tombe.
» Ici, s'engloutiront, pour sauver notre foi,
» Vos lauriers remportés sur les fils du prophète;
» Ici, de leur cruelle et sanglante défaite
» Quiloa, Mombaça se vengent avec moi.

XLVI

» Ici, j'attends encore une grande et belle âme,
» Un noble chevalier, des lieux où naît le jour,
» Ramenant avec lui la ravissante femme
» Que, par grande faveur, il obtint de l'amour.
» Sa nef sombre en débris, et ma haine implacable
» Le garde, avec les siens, de périr dans les flots,
» Mais pour lui réserver un sort plus misérable
» D'angoisses, de tourments, de larmes, de sanglots.

Digitized by Google

XLVII

» La faim fera mourir leurs enfants, à leur vue,
» Tendres fruits de l'hymen, éclos dans le bonheur.
» Les Cafres saisiront la belle épouse, et nue,
» La laisseront aller, martyr de la pudeur.
» L'albâtre de son corps éprouvera, sans trêve,
» La froidure des nuits, l'outrage du soleil;
» En vain ses pieds d'enfant, perdus sur l'âpre grève,
» Useront leur tissu délicat et vermeil.

XLVIII

» Les yeux qui survivront à de si tristes scènes,
» Verront les deux amants, dans l'horreur des forêts,
» Égarés sans retour au fond de mes domaines,
» Où tout est inutile, espérance et regrets.
» De leurs maux, de leurs pleurs, les pierres attendries
» Les verront s'embrasser, pour dernière oraison :
» S'envoleront alors leurs âmes, affranchies
» De leur infortunée et trop belle prison.

XLIX

» Ainsi tonnait sur nous le menaçant prodige,
Annonçant nos destins, nos tragiques hasards;
Quand moi-même, irrité : « Qui donc es-tu, lui dis-je,
» Toi, de qui la stature étonne les regards? »
Tordant la bouche alors et roulant ses prunelles,
Brasiers de noir charbon, et jetant un grand cri,
Comme s'il eût trouvé mes paroles cruelles,
Sa voix sourde sortit du fond d'un cœur aigri :

L

» Je suis ce Cap, nommé chez vous Cap des Tempêtes,
» Que Pline, Ptolomée et Pompone et Strabon
» N'ont jamais soupçonné; dont toutes vos conquêtes,
» Mortels, n'ont jamais su le lieu ni le vrai nom.

Digitized by Google

» Je termine l'Afrique et domine l'espace
» Des insondables mers dont l'extrême horizon
» Touche au Pôle, ces mers, vierges d'humaine trace,
» Sur qui votre insolence est un indigne affront.

LI

» Je suis un des enfants de la Terre irritée,
» Le frère d'Encelade et de l'hydre aux cent bras.
» J'étais ADAMASTOR dans la guerre intentée
» Au Monarque tonnant qu'on ne détrône pas.
. . . . . .

LVII

» Vaincu, désespéré, de honte et de colère,
» Je m'enfuis, loin des lieux témoins de mes malheurs,
» Dans ce monde écarté, refuge à ma misère,
» Où nul œil ne viendrait s'égayer de mes pleurs.
. . . . . .

LIX

» Mais, pour mettre le comble à mes douleurs profondes,
» Thétis en me bravant, m'entoure de ses ondes! »
» Là, du Géant se tut la formidable voix,
(Révélant l'avenir dans ses plus dures lois.)

LX

» Et lui-même, éclatant en cris sourds et funèbres,
Disparut; avec lui, les épaisses ténèbres
Du nuage orageux. Le tumulte des flots
Se fit entendre au loin, en lugubres sanglots.
Pour moi, levant les mains vers les Guides célestes
Qui nous avaient conduits: « Préserve-nous du sort,
Priai-je, ô Dieu puissant, et des revers funestes
Dont nous a menacés le fier ADAMASTOR! »

P. JONAIN.

Digitized by Google

LES PÊCHEURS

IDYLLE DE THÉOCRITE

Traduction.

Besoin, qui brave et dompte les hasards,
O Diophante, est l'aiguillon des arts,
Le maître aussi, le docteur. L'indigence
Dans le sommeil cherche en vain l'oubliance :
S'assoupit-elle un moment de la nuit ?
L'âpre souci dans ses rêves la suit.

Deux vieux pêcheurs, sous leur hutte sauvage
De rameaux bruts, de jonc et de feuillage,
Sur l'algue sèche étendue au dedans
Étaient couchés, une nuit de printemps.
Les longs roseaux, les hameçons, les lignes,
De leur métier laborieux insignes,
Les entouraient : labyrinthe d'engins,
Nasses, filets, chefs-d'œuvre de leurs mains,
Tissus d'osier, nattes, paniers, corbeilles,
Trésors pour eux et produits de leurs veilles.
Pour reposer leur tête, quelques peaux,
Quelques habits, ou du moins des lambeaux;
Sur ses étais une vieille nacelle,
Et voilà tout. Pas la moindre vaisselle,
Sinon de bois; pas un seul autre bien.
Voisins ? amis ? aucun; pas même un chien.
La pauvreté pour toute compagnie;
Le jeu des flots pour unique harmonie.
Et tout leur semble opulence et foison :
C'est le rapport du fidèle hameçon.

Digitized by Google

La lune, sur les flots épandant sa lumière,
A peine avait fourni le tiers de sa carrière,
Réveillés pour la pêche, œuvre de tous les jours,
Les vieillards, cœur à cœur, échangeaient ces discours :

ASPHALION

« C'est chansons, mon ami, que les nuits s'accourcissent
Quand bientôt sous l'Été les campagnes jaunissent,
Quand des jours Jupiter augmente la longueur.
Des songes infinis m'ont abusé d'erreur,
Durant toute la nuit, et cependant l'aurore
Au ciel de l'Orient ne paraît pas encore.
Me trompé-je? Est-il jour? ou par quelle raison
Fait-il donc si longtemps nuit, en cette saison?

LE CAMARADE

« A tort, Asphalion, d'une saison si belle
Tu te plains. A ses lois le temps n'est point rebelle;
C'est l'esprit inquiet, qui, troublant le sommeil,
Fait sembler si tardif le moment du réveil.

ASPHALION

« Aurais-tu quelquefois interprété les songes?
Les miens étaient fort beaux : dis-moi s'ils sont mensonges.
Capture et visions, il faut tout partager.
Tu n'es point maladroit : ni pêcheur, ni berger
N'eut pour lot plus que toi la vive intelligence
Qui devine, reçoit et donne la science.
Or, écoute. Aussi bien, nous sommes de loisir.
Que faire sous ce toit, quand on ne peut dormir?
Sous ce toit de fucus, près de l'onde parlante,
Préférable aux halliers de la plaine brûlante.
Là-haut le phare brille : aux rets, aux hameçons
On dit que ses reflets attirent les poissons.

LE CAMARADE

« Voyons ce qui flattait ta pensée endormie.
Tu sais si de ta voix mon oreille est amie!

Digitized by Google

ASPHALION

« Hier, quand le soleil abandonnait nos bords,
Je m'endormis, lassé d'infructueux efforts.
Et certes, ce n'est point, tu t'en souviens, ô frère,
Les nuages du vin ou de la bonne chère;
Notre souper d'hier ne nous fatiguait pas :
Je me vis sur un roc, agitant les appâts
Pour tromper les poissons. Car le chien, dans son rêve,
Tient gibier sous la dent; moi, poisson sur la grève.
Donc un poisson mordit; je vis couler son sang.
Et moi de manœuvrer le roseau fléchissant,
De m'y prendre à deux mains, si belle était la proie !
L'hameçon tiendra-t-il ? quelle peur ! quelle joie !
Je t'ai blessé, disais-je, et tu te vengeras !
Mais la blessure aussi te soumet à mon bras.
Tu cèdes; c'en est fait; je te tiens !... O victoire !

Il était d'or ! Oui, d'or massif, tu peux m'en croire.
Aussitôt, me voilà tout tremblant d'avoir pris
Un trésor de Neptune, un joyau de Doris !
Doucement, néanmoins, je l'amène au rivage.
Avec ménagement du fer je le dégage,
De peur que le harpon, tiré de brusque effort,
N'enlève une paillette à cette bouche d'or.
Et puis, un beau serment s'échappa de la mienne :
Adieu la mer ! Il n'est ligne ou bateau qui tienne,
Je veux rester à terre, où l'or me fera roi !...
Et je m'éveille... Ami, dissipe mon effroi :
De fausser mon serment je me ferais scrupule.

LE CAMARADE

« Sois tranquille. Bannis ta crainte ridicule !
Va ! tu n'as rien juré... ni rien pêché non plus :
De fantômes trompeurs ce sont flux et reflux.
Mais, veux-tu recueillir quelque fruit d'une fable ?
Cherche un bon poste et prends un poisson véritable.
Vive le bras qui lutte et non l'esprit qui dort !
On peut mourir de faim avec des rêves d'or. »

P. JONAIN.

Digitized by Google

FRAGMENT D'UNE TRADUCTION

DES BUCOLIQUES DE CALPURNIUS

ÉGLOGUE III

IOLAS, LYCIDAS

IOLAS

Lycidas, n'as-tu pas aperçu ma génisse?
Je la cherche. Souvent, elle m'échappe ainsi.
A travers le vallon que ton troupeau mugisse,
Elle part tout en feu, disparaît... Et voici
Deux heures, le crois-tu, que je cours après elle!
Ma voix, sur tous les tons, de tous côtés, l'appelle :
Elle n'a pas trop l'air d'écouter mes chansons;
Et j'ai teint de mon sang et ronces et buissons.

LYCIDAS

Non, je ne l'ai pas vue, et je n'y songe guère.
Car je souffre; et ma peine est cuisante, Iolas.
Tu sais ce que j'ai fait, combien Phyllis m'est chère,
Et Phyllis, pour Mopsus, a laissé Lycidas!

IOLAS

Oh! même auprès des vents que la femme est changeante!
Voilà donc ta Phyllis! La voilà, cette amante
Qui prenait à témoin tous les dieux, devant moi,
Que le miel le plus doux était amer sans toi!

Digitized by Google

LYCIDAS

Plus tard... Tu sauras tout, quand tu pourras m'entendre.
Ce n'est pas le moment de te conter mes maux...
Suis ces saules et prends à gauche; aux grands ormeaux,
Ta génisse, sur l'herbe, est peut-être à t'attendre.
Car c'est là, le tantôt, sous un ombrage épais,
Que le taureau s'étend, pour ruminer en paix,
Par ces fortes chaleurs.

IOLAS

Lycidas a beau dire;
Je reste auprès de lui. Vers les saules, Tityre,
Comme il nous l'indiquait, du côté des ormeaux,
Sur la gauche, va voir si, parmi les taureaux,
La vilaine n'est pas, là-bas, qui se promène.
Que ton bâton s'exerce et sans pitié la mène;
Et, s'il vient à se rompre, ah! rapporte-le moi....
Maintenant, Lycidas, parle. Je suis à toi.
Comment donc a surgi cette grave querelle?
Et quel dieu s'est permis de troubler vos amours?

LYCIDAS

Je l'aimais, Iolas, et mon cœur content d'elle
Se flattait qu'elle aussi n'aimait que moi toujours.
Callirhoé n'obtint que pure indifférence :
J'évitai de la voir et renvoyai sa dot.
Ton esprit, j'en suis sûr, en garde souvenance;
Et tout est vrai, pour toi, jusques au dernier mot.
Tout-à-coup, de concert, pourquoi faut-il le dire?
Unissant des roseaux à l'aide de la cire,
Et Phyllis et Mopsus se rendent pour chanter,
Sous le chêne... Et Mopsus, de courir s'en vanter!
Je l'apprends; je les vois. Non, jamais de ma vie,
Je ne fus transporté d'une telle fureur.
Quoi! Mopsus, mon rival? Mopsus, me faire envie?
Jamais dépit pareil ne froissera mon cœur.
L'excès de ma colère un instant contenue
Me fit mettre en lambeaux mon double vêtement;
Puis, se tournant sur moi, sur ma poitrine nue,
Se complut par des coups à venger mon tourment.

Digitized by Google

Phyllis en fut outrée. Elle m'envoya dire
Par Alcippe : « O méchant, quel outrageant délire ?
» Cherche qui tu voudras ; Phyllis ne te veut plus.
» Désormais ta Phyllis n'aimera que Mopsus. »

Chez Alcippe, à présent, elle vit retirée.
A qui va-t-elle encor, j'en ai peur, se donner ?
Elle était, certes, libre et de m'abandonner
Et d'engager sa foi si vite parjurée.
Je ne prétends donc pas la contraindre à venir...
Non ! je désire moins reprendre la volage
Que savoir au plus tôt et que Mopsus enrage,
Et que, lasse de lui, Phyllis va le bannir !

IOLAS

Mais elle n'a pas tort ; et c'est toi qui l'accuses ?
Confus, tends-lui la main : tu lui dois des excuses.
Elle est femme, après tout. Eût-elle commencé,
C'est toujours à l'ami d'oublier le passé.
Cède donc, et j'irai, car le remords te touche,
Implorer en ton nom un pardon de sa bouche.

LYCIDAS

Eh bien ! je l'avoûrai : ce n'est pas d'aujourd'hui
Que je songe aux moyens de fléchir sa colère.
Peut-être bien mes vers sauraient encor lui plaire ?
J'y peindrai mes regrets et mon profond ennui :
Phyllis les élevait autrefois jusqu'aux nues !

IOLAS

Pourquoi donc hésiter ? Prends ces routes connues.
Dicte, et sur cette écorce, ami, moi, j'écrirai ;
Le cerisier est prêt : chante, je te suivrai.

LYCIDAS

A toi ces vers, Phyllis, et ces tristes prières.
En répandant, la nuit, bien des larmes amères,
Lycidas les murmure et sans se consoler.
La plaie est aussi vive et la peine est la même.
Il appelle et languit ; et de celle qu'il aime
Il sent l'image s'envoler.

Digitized by Google

Il se lève épuisé, dès que sourit l'aurore;
Et les heures du soir le retrouvent encore,
Exhalant à l'écart sa plainte et sa douleur;
Errant par les chemins, défait comme la grive,
Quand la froide saison prend la dernière olive
A l'arbre qui la vit en fleur.

Quels charmes désormais aurait pour lui la vie?
Quand la grappe oubliée à la vigne est ravie,
Le lièvre exténué peut se rendre au chasseur.
Ainsi, privé de toi, Lycidas, sur la terre,
Cherche un vin sans aigreur, une eau qui désaltère,
Un lis qui garde sa blancheur.

Mais reviens, et le lis reprendra sa parure;
L'onde des clairs ruisseaux jaillira fraîche et pure;
Et le vin sera doux à mes lèvres en feu.
Reviens vers Lycidas : ses tourments sont extrêmes.
O toi qui m'aimais tant, redis-moi que tu m'aimes!
Je soupire après cet aveu.

Dis-le-moi, comme aux jours où, déjà bienheureuse,
Phyllis, il échappait à ta bouche peureuse
De suaves baisers que tu ne comptais pas.
Dis-le-moi, comme aux jours où, moins timide amante,
Tu mêlais ton haleine à mon haleine errante,
Sur la flûte, en nos gais ébats.

Ne te souvient-il plus des gages de tendresse
Et des noms échangés en nos moments d'ivresse?
Hélas! et c'est après ce ravissant bonheur,
Que Mopsus a fini par tromper ton oreille,
Avec sa voix piteuse, à nulle autre pareille,
Et ses pipeaux qui feraient peur?

C'est à ces sons criards que ton cœur est sensible?...
Pour qui m'as-tu quitté, Phyllis? est-ce possible?
D'où cette étrange erreur?... Il est moins beau que moi.
Ne me l'as-tu pas dit? C'est sur toutes les lèvres!...
Et j'ai plus de taureaux qu'il ne compte de chèvres,
Lorsque, le soir, je pense à toi.

Digitized by Google

Mais, tu le sais assez, et je devrais me taire...
Tu sais, bonne Phyllis! et les vaches à traire
Et celles dont le lait nourrit les jeunes veaux :
Tu sais bien et leur nombre et leurs mamelles pleines,
Et combien l'herbe croît pour elles dans les plaines,
Promesses de trésors nouveaux!

Viens; et, près des ruisseaux, j'irai couper des saules;
Et, mon fardeau léger pliant sur mes épaules,
Je te dirai : « Voici des paniers à tresser. »
Sans toi, que me fera la féconde mamelle!
Que m'importe, tout seul, que le lait en ruisselle,
Et le blanc fromage à presser?

Si tu me redoutais; si tu craignais un maître
Et de me voir sur toi lever la main peut-être :
Avec l'osier flexible ou des brins de sarment,
Tu peux me les nouer, ces deux mains criminelles,
Là, derrière le dos, et te venger sur elles :
J'ai mérité ce châtiment!

Attache-les bien fort. Ainsi se fit justice
Tityre, à qui Mopsus voulait rendre service
En le volant, la nuit; et qui prit le voleur,
Et, sans merci, liant les deux bras au coupable,
Le tint pendu longtemps au milieu de l'étable,
Comme pour mieux lui faire honneur!

Seulement, bien des fois, ce sont ces mains cruelles
Qui mirent dans ton sein lièvre ou ramiers fidèles :
Et, quand l'abeille à peine, au printemps, butinait,
C'est par ces mêmes mains, Phyllis, pense à ces choses!
Que des lis éclatants et des premières roses
Ton front riant se couronnait.

Et, peut-être, Mopsus t'entretient à cette heure
Des dons, de l'or qu'il veut porter en ta demeure?
Le menteur! lui (dit-on), qui recueille, le soir,
Pour apaiser sa faim, des lupins misérables,
Ou de légumes cuits des restes pitoyables;
Car, du pain, il ne peut en voir!

Digitized by Google

Eh bien! oui, qu'il se vante et parle de fortune!...
S'il parvient à broyer un peu d'orge commune
Entre ses deux cailloux dans les champs ramassés :
C'est le comble, à ses yeux, des faveurs de ce monde.
Heureux, il dit à tous quel destin le seconde :
Et pour lui, certes, c'est assez !

S'il t'aveuglait, pourtant; si (je ne le puis croire !)
Ton oreille était sourde et ton cœur sans mémoire :
A cet arbre maudit qui rompit nos amours,
J'irais pleurer encor sur ces amours si chères:
Et, rejeté de toi, malgré tant de prières,
Ah! j'en finirais pour toujours.

Mais, avant d'attacher le nœud fatal au chêne,
Je graverais ces vers où l'amour qui t'enchaîne
Serait aussi flétri que le nom de Mopsus :
» Amours de femme, hélas! sont amours mensongères !
» Pasteurs, défiez-vous des perfides bergères.....
» Mopsus aime Phyllis; et Lycidas n'est plus ! »

Maintenant, si tu sais compatir aux souffrances,
Va porter, Iolas, mes couplets à Phyllis.
Fléchis-la. Je serai, tu sens bien, dans les transes,
Jusqu'à l'heure où mes vœux se verront accomplis.
Va; de loin, j'attendrai l'effet de ton message,
Abrité par ces joncs à la pointe sauvage;
Ou caché, près d'ici, c'est souvent arrivé,
A l'ombre de l'autel sur ce tertre élevé.

IOLAS

Oh! j'y cours, plein d'espoir. Car le Ciel est propice.
Vois, sur la droite, ami. Ton cœur me comprendra.
Tityre vient par-là, ramenant ma génisse.
Lycidas! j'en suis sûr, ta Phyllis reviendra.

HENRI BELLOT.

Digitized by Google

LISTE SUPPLÉMENTAIRE

DES

MEMBRES DU CONGRÈS SCIENTIFIQUE

(XXVIIIe SESSION)

FAISANT SUITE A CELLE IMPRIMÉE EN TÊTE DU TOME PREMIER.

MM.

AMÉ (GEORGES), m. de la Soc. de Sainte-Cécile, r. de la Maison Daurade, 7, à Bordeaux.

ARNAUD DE LA MESNARDIÈRE (CAMILLE), prof. suppl. à la Fac. de Droit, m. de plus. Soc. sav., à Poitiers (Vienne).

*AVIAUD (d'), m. de plus. Soc. sav., à Coulommiers (Seine-et-Marne).

BEAUCHET-FILLEAU, corresp. du Ministère de l'Instr. publ., à Chef-Boutonne (Deux-Sèvres).

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE POITIERS (Vienne).

BILLIOT, professeur de mathém. et de physique, chemin de Saint-Genès, 12, à Bordeaux.

BLADÉ (J.-F.), homme de lettres, m. de plus. Acad., à Lectoure (Gers).

BLANCHET (le docteur), Boulevard de la Marine, 52, à Dax (Landes).

BOISSAC (HENRY DE), r. de l'Église-Notre-Dame, 9, à Bordeaux.

BONNORE (E.), architecte, ingénieur départemental, à Lesparre (Gironde).

BOSC (PIERRE), nég., fossés du Chapeau-Rouge, 7, à Bordeaux.

BOUCHER DE PERTHES (J.), m. de l'Inst. des Prov., président de la Soc. imp. d'Émulation d'Abbeville (Somme).

BROUILLET, m. de la Soc. des Antiq. de l'O., r. du Petit-Maure, 4, à Poitiers (Vienne).

Digitized by Google

CHATELLIER (DU), m. de l'Inst. des Prov., corresp. de l'Institut de France, au château de Kermuz, par Pont-l'Abbé (Finistère).
CHATIN (ADOLPHE), prof. à l'École sup. de Pharmacie, m. de plus. Soc. sav., q. Saint-Michel, 27, à Paris.
CHAUBRY DE TRONCENORD (baron DE), m. du Conseil général de la Marne et de plus. Soc. sav., à Congy (Marne).
CROSNIER (Mgr.), protonotaire apostolique, vicaire-général, m. de l'Inst. des Prov., insp. de la Soc. Fr. d'Archéol., à Nevers (Nièvre).

DOMENGER, m. du Conseil général des Landes, à Mugron (Landes).
DUCLOUX, prop. à Blaye (Gironde).

ETCHEVERRY (E.-A. D'), professeur à la Maîtrise de la Primatiale, organiste de Saint-Paul, r. Pélegrin, 4, à Bordeaux.

FARGEAUD, prof. honor. à la Fac. des Sc. de Strasbourg, à Saint-Léonard (Haute-Vienne).
FARGEAUD (A.), maître de poste et nég. en vins, à Saint-Léonard (Haute-Vienne).
FERBOS (Étienne), notaire, maire de Saint-Macaire (Gironde).

GOSSELET (JULES), de la Soc. géolog. de France et de la Soc. Linn. de Bordeaux, chargé du Cours d'hist. nat. à la Fac. des Sc. de Poitiers (Vienne).

HÉRICOURT (comte ACHMET D'), sous-directeur de l'Institut des Provinces pour le Nord, etc., etc., à Souches, canton de Vimy (Pas-de-Calais).
HÉRISSÉ, juge de paix à la Mothe-Sainte-Héraye (Deux-Sèvres).

JOUVIN (le docteur), officier de santé en chef et prof. de chimie à l'École de Marine, r. Saint-Louis, 88, à Rochefort-sur-Mer (Charente-Inférieure).

LE BRETON, sous-intendant militaire, m. de la Soc. des Antiquaires de l'O., r. de Blossac, à Poitiers (Vienne).
LECOINTRE-DUPONT, m. de l'Institut des Prov. et de plus. Acad., à Poitiers (Vienne).
LENORMAND (RENÉ), botaniste, membre de plus. Acad., à Vire (Calvados).
LESDOS (ALEXANDRE), nég., m. de la Soc. Acad. de Cherbourg, avenue de Paris, 109, à la Bastide, Bordeaux.

Digitized by Google

LETOT, inspect. de l'Assoc. Normande, r. des Cordeliers, à Bayeux (Calvados).

MATHERON (PHILIPPE), ingénieur civil, m. de plus. Acad., à Marseille (Bouches-du-Rhône).
MESSIER (H.), homme de lettres, secrétaire particulier du Maire de Bordeaux.

PARAIRE (J.-B.-P.-O.), notaire à Barsac (Gironde).
POURPORY (LOUIS), avocat, à Casseneuil, cant. de Cancon (Lot-et-Garonne).

RIBADIEU (HENRY), rédacteur en chef du journal *La Guienne*, rue Gouvion, 18, à Bordeaux.
ROCHEBRUNE (A. TRÉMEAU DE) père, conservateur du Musée, r. de Beaulieu, 22, à Angoulême (Charente).
ROUX (HENRY), nég., petite rue Saint-Remi, 3, à Bordeaux.

SARGET DE LAFONTAINE (baron), cours de l'Intendance, 5, à Bordeaux.
SIMIAN (ALFRED-PAUL), m. de l'Acad. Florentine, de la Soc. de Statistique de l'Isère, de la Soc. Fr. d'Archéologie, substitut du Procureur Impérial, à Cognac (Charente).
SOCIÉTÉ CENTRALE D'AGRICULTURE, etc., du département du Nord, à Douai.
SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST, à Poitiers (Vienne).
SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'EMULATION d'Abbeville (Somme).

TEISSEIRE (PA.), prof. à Carcassonne (Aude).
THIERRÉE, notaire, r. Sainte-Catherine, 102, à Bordeaux.
TORQUAT (l'abbé EMM. DE), ch. hon., 1er vicaire de la Cathédrale, m. de la Soc. archéol. de l'Orléanais et de plus. Acad., à Orléans (Loiret).
TRÉMOULET, notaire, à Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne).

VITRY (URBAIN), secrétaire perpétuel de l'Acad. imp. des Sc. Inscrip. et Belles-Lettres, insp. de l'Ecole des Beaux-Arts et Sc. industrielles, allée Louis-Napoléon, 3, à Toulouse (Haute-Garonne).
VOISIN (l'abbé), m. de l'Instit. des Prov. et de plus. Acad., au Mans (Sarthe).

Digitized by Google

ERRATA

TOME Ier

Pages.	Lignes.	
528,	32 à 34,	lisez *les sinus frontaux ayant pour cause la non activité de l'organe de la configuration (sens et mémoire des formes, des lieux) qui* CHEZ L'HOMME *est la base de l'observation*, etc.

TOME II

103,	31 à 32,	lisez *qu'un membre de la Société de Médecine de Gand, M. Guislain*, etc.
138,	2,	lisez *Pin de Corte* (*Corse*), etc.

TOME III

432,	30,	lisez χρᾶσις.
437,	21,	lisez ἰδιὸς.
457,	33,	lisez *formes arrondies*.
590,	17,	lisez *de la strume*.
770,	17,	lisez *c'est acte*.

TOME IV

528,	9,	lisez *Prémulhac*.
531,	4,	lisez *Poeyaspé*
533,	2,	lisez *Poeylathun*.
557,	23,	lisez *objets en verre*.
559,	23,	lisez 5 *deniers* $^1/_2$.
559,	24,	lisez 3 *pour*.
734,	15,	lisez *quelques études*
738,	28,	ajoutez *Toulgeac* et *Montignac*.

TOME V

8,	30,	lisez *voulut*.
61,	4,	lisez *Jean de Foix est*.
62,	17,	retranchez le mot *féminin*.
83,	6,	lisez *Renouard*.
85,	2 à 3,	lisez *Gesselin*, 1597.
171,	14,	lisez *par un rapprochement*.
243,	29,	lisez *deux motifs*.
259,	1,	lisez *macaronique*.
290,		transposez les *deux dernières lignes* à la page 266, après la 3e ligne, et substituez 1863 à 1763.
267,	15,	lisez *Lobgeois*.
437,	30,	lisez *emploie*.
440,	22,	lisez *mettrions*.
440,	23,	lisez *mettriez*.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU CINQUIÈME VOLUME

MÉMOIRES

(*An*)

5me SECTION (Littérature, Philosophie, etc.)

Pages

1e Question. *Histoire et Description de la Bibliothèque publique de la ville de Bordeaux*, par M. J-B. GERGERÈS. (Voir la Table spéciale de ce mémoire, p. 269). 1

Question 1 *bis*. *De l'influence de la capitale et des grandes villes de la France, sur la marche et le progrès de la civilisation*, par M. CH. SÉDAIL 273

2e Question. *Précis de l'Hémipasigraphie, mémoire sur un Essai de Grammaire universelle*, par M. JÔNAIN. . 283

3e Question. *De l'argumentation de Platon contre la poésie imitative, épique et dramatique*, par M. J.-Ch. DABAS. 305

4e Question. *Quelles furent, au IVe siècle, les relations littéraires entre le Bordelais et l'Agenais?* par M. l'abbé BARRÈRE 332

6e Question. *Le siècle de Louis XIV considéré dans ses rapports avec les siècles de Périclès, d'Auguste et de Léon X*, par M. Ph. ROUX. 343

Recherches sur nos vieux Noëls, considérés comme chants populaires, par M. l'abbé CORBIN. 369

9e Question. *La poésie est-elle réellement dans une période de décadence? — Et, s'il en est ainsi, quelle est la cause qui l'y a amenée?* par M. A. LEBLOND. 390

Digitized by Google

Pages.

18e Question. *Mémoire sur les idiomes du Midi de la France en général et sur celui du centre de la Guienne en particulier*, par M. A. Du Peyrat. 399
21e Question. *Alphabet cursif*, par M. A. Du Peyrat. 454
29e Question. *Considérations sur la déportation, la réclusion cellulaire à court terme*, etc., par M. le Dr A. Bonnet. 465
40e Question. *Quelle est l'influence morale et religieuse des Orphéons*, par M. J.-M.-M. Saugeon. 504
45e Question. *De l'enseignement de la musique et des méthodes les plus convenables pour initier les élèves à la connaissance et à la pratique de cet art*, par M. A. Loquin. 510

POÉSIES

Le Poète, par M. L. Sarlat. 559
Le Cap des Tempêtes, par M. P. Jônain. 565
Les Pêcheurs, par le même. 570
Fragment des Bucoliques de Calpurnius, par M. H. Bellot. . . 573

APPENDICE

Liste supplémentaire des membres du Congrès. 579
Errata. 582

FIN DE LA TABLE DU CINQUIÈME VOLUME

Digitized by Google